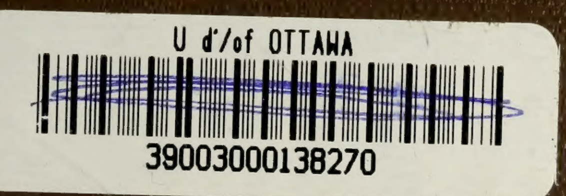
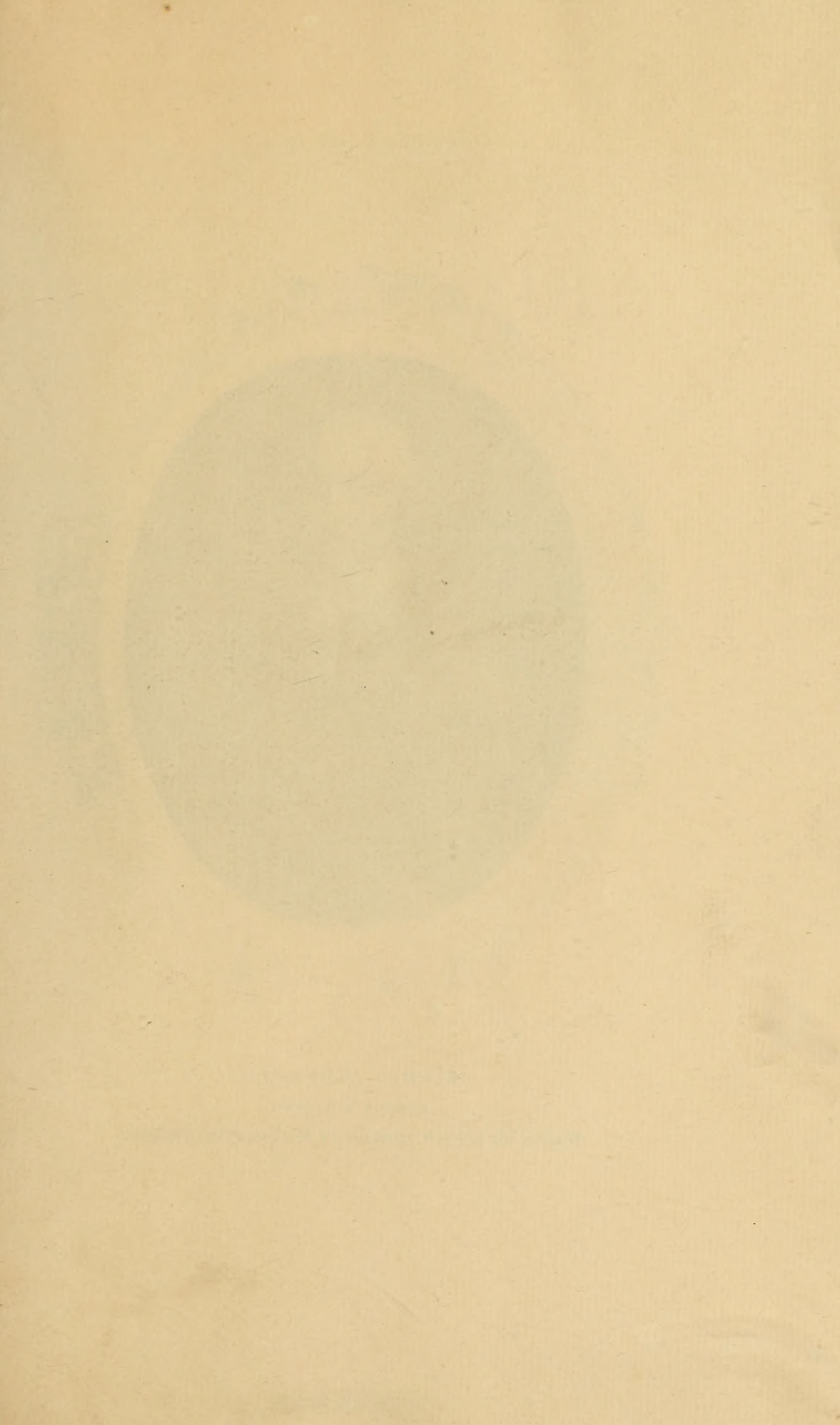
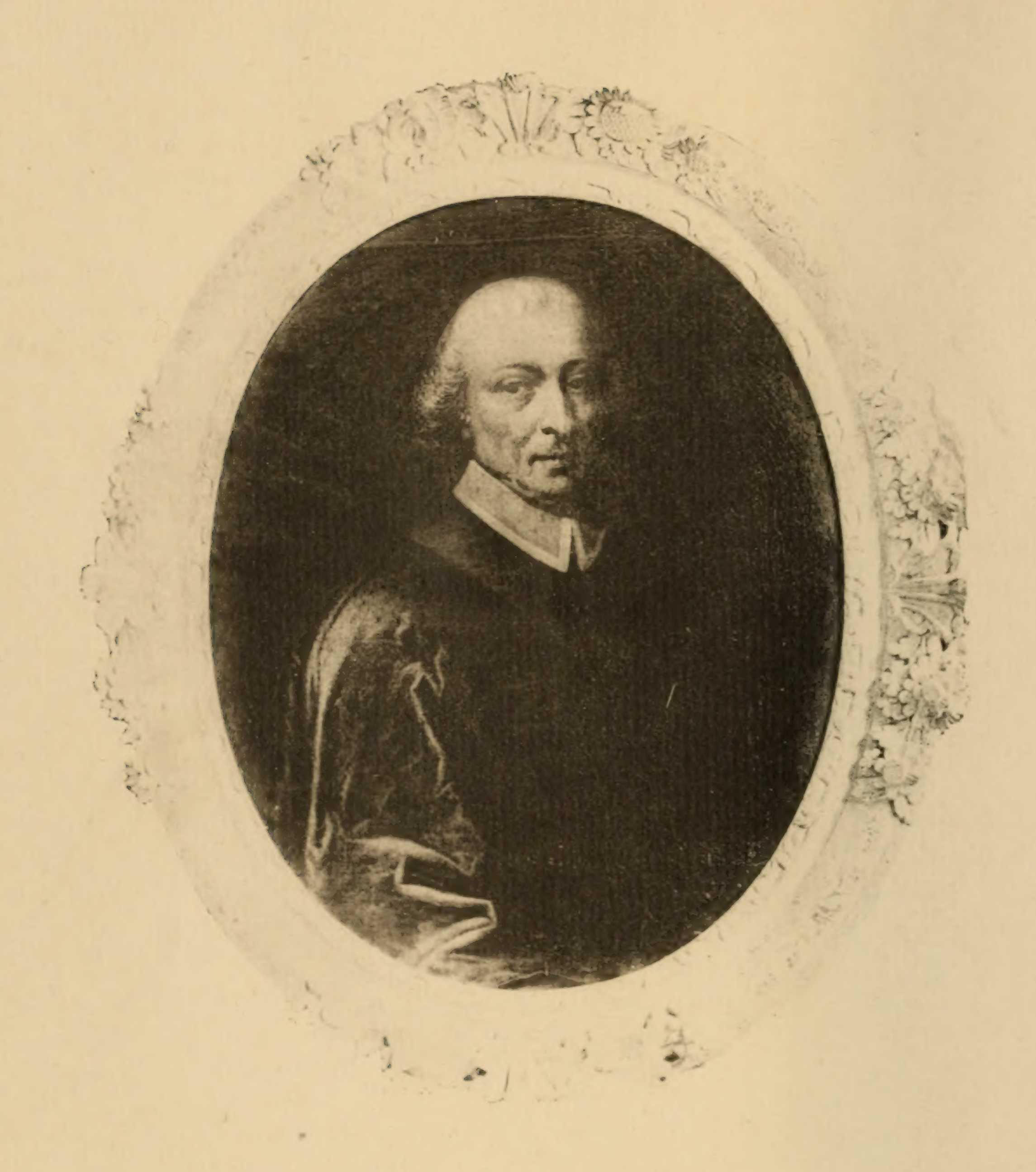

U d'/of OTTAWA
39003000138270

HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

(1597-1692)





HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

D'après un portrait conservé au Mont-de-Piété d'Angers.

CLAUDE COCHIN

HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

[illegible]

[illegible]

I

[illegible]

[illegible]

II

[illegible]



PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

[illegible]

[illegible]



CLAUDE COCHIN

HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

(1597-1692)

AVEC UN PORTRAIT ET DEUX FAC-SIMILÉS

I

LA VIE DE HENRY ARNAULD

(FRAGMENTS)

II

HENRY ARNAULD ET LE JANSÉNISME



PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE
M DCCCC XXI

AVANT-PROPOS

Dès les premières lignes, le lecteur constatera que ce livre est inachevé : il y trouvera des lacunes et aura une sensation générale de disproportion. Pourtant, il aura vite fait de reconnaître que, si l'auteur l'avait pu conduire où il voulait, c'eût été un beau livre, et qu'il en a déjà la figure. Pour peu d'ailleurs que l'on ait le sens de l'histoire, on pensera que l'ouvrage, tel quel, méritait de voir le jour, et qu'assurément il apporte à l'histoire du XVIIe siècle une utile contribution.

Sur les origines et la nature des recherches qui furent le fondement de ce travail, leur étendue, l'état où l'auteur l'a laissé en nos mains, la méthode suivie pour la publication, des explications sont nécessaires.

Peu de temps après son entrée à l'École des chartes, et comme il convient au début d'une carrière d'historien, Claude Cochin dut fixer son choix sur un siècle qui serait entre tous le centre de ses recherches. Il eut quelque indécision; des excursions vers les temps du moyen âge ne le laissaient pas indifférent; d'autre part, l'archéologie et l'histoire de l'art avaient pour lui un charme puissant, qu'elles n'ont jamais perdu à vrai dire. Mais il lui fallait une spécialité; un maître pour lequel il professait une grande admiration, Arthur de Boislisle, l'attira définitivement vers le XVIIe siècle.

C'était un siècle peu fréquenté autrefois à l'École, un siècle cependant qui devrait particulièrement appeler l'attention des historiens, un de ceux auxquels elle a quelquefois fait défaut

avant d'y être ramenée par Boislisle et ses disciples. Le jeune historien, fixé dans cette direction, dut discerner un personnage qui lui parût être, par lui-même et par son entourage, un type représentatif de son temps. Il ne cherchait pas nécessairement un homme célèbre, mais un de ceux plutôt qui ont gravité dans la zone des grands hommes et des grands événements. Il arrive souvent que les hommes de second plan soient les interprètes les plus expressifs d'une époque, les révélateurs les plus clairs du caractère et de l'âme de leurs contemporains.

Tel lui sembla être Henry Arnauld, évêque d'Angers et frère du fameux docteur Antoine Arnauld.

Par lui, il se trouvait introduit dans une de ces familles de haute bourgeoisie, modèles de vieille race française, dont les traditions, l'opinion et l'autorité constituent, à l'époque où il se plaçait, le fond et comme la substance de l'histoire morale du pays. Avec lui, il touchait nécessairement aux grands débats de foi et de pensée qui agitèrent les esprits en cet âge sérieux et disputeur, au jansénisme, à ses origines, à ses premières controverses.

Il se trouvait en présence d'un sujet d'étude très riche et très peu exploré; il s'aperçut bientôt que, si rien n'est plus connu que le nom des Arnauld, rien n'est moins étudié que leur histoire. C'est ce qu'il exprime dans une note significative que l'on croit à propos de citer ici :

« *Les Arnauld, dont la fortune émut tout un siècle qui leur prodigua louanges et persécutions, vénération et anathèmes, semblent être ensevelis pour les futures générations dans un oubli presque total*[1]. *A cause, sans doute, de la complexité peu attrayante des questions auxquelles Antoine, le théologien de la maison, voulut consacrer son existence, on se contente aujourd'hui de les apercevoir sous le jour traître et brumeux des manuels, écrasés par le nivellement des siècles. Malgré le*

1. Les raisons en ont été imparfaitement élucidées par M. F. Brunetière : *Grande Encyclopédie*, art. Arnauld.

Port-Royal *de Sainte-Beuve, œuvre essentiellement littéraire, bien faite pour éveiller l'attention et exciter à l'étude, aucun des membres de cette grande lignée n'a, jusqu'à présent, été l'objet d'une monographie sérieuse. Aussi, lorsque l'on essaie de ressusciter l'un d'eux, qui, pour n'être pas illustre, a eu l'existence la plus longue et la plus variée, il est difficile de croire combien on se trouve sollicité par la diversité des recherches à faire, la multiplicité des problèmes à résoudre. Aucune voie n'a encore été frayée : « De tous ces saints « [Henry Arnauld], écrivait Sainte-Beuve*[1]*, c'est pour nous, « comme physionomie, le moins distinct. »*

Dès le début, Claude Cochin envisagea une étude générale sur Henry Arnauld. Mais il devait tout d'abord délimiter, pour sa thèse de l'École des chartes, un sujet circonscrit. Ce fut : Henry Arnauld et le jansénisme. *Le succès de la thèse fut très grand et la soutenance particulièrement brillante. Le jeune archiviste-paléographe fut nommé membre de l'École française de Rome.*

A Rome, il était à pied d'œuvre pour compléter son travail, l'appuyer de documents nouveaux et surtout lui donner un large développement. Il passa bien des jours à la bibliothèque Vaticane, dans les bibliothèques romaines et surtout aux archives pontificales, cette inépuisable et éblouissante mine de vérité historique, ouverte depuis peu d'années à la curiosité du monde par la main généreuse de Léon XIII.

Ses trouvailles furent abondantes, car il était un chercheur avisé, méthodique, plein d'ailleurs d'une ardeur joyeuse et juvénile. Plusieurs de ceux qui l'ont vu à l'œuvre, diligent et précis, dans la poussière des dossiers, ne l'ont pas oublié. C'était le vrai chartiste, n'ayant rien d'un dilettante, *appliqué à la poursuite, fidèle à la piste et ne se dispersant pas.*

Une voie de traverse, cependant, s'était offerte à sa recherche,

1. *Port-Royal*, t. I, p. 385, note.

voie heureuse, bienvenue et imprévue seulement par la richesse des trouvailles où elle le conduisit. Le cardinal de Retz, dont l'étude du jansénisme l'avait rapproché naturellement et qu'il poursuivit résolument jusque dans les mystères de son étrange vie, lui apporta un nombre incroyable de documents inédits. On n'a pas à répéter ici l'importance de sa découverte ni comment il l'enrichit dans nombre de bibliothèques publiques et privées d'Italie. Lorsqu'il quitta son travail, au début de la guerre, un volume était tout prêt. Ce volume fut imprimé au lendemain de sa mort, par la librairie Hachette, comme volume supplémentaire de la *Correspondance de Retz*, dans la collection des *Grands Écrivains de la France*. On y renvoie le lecteur.

Le volume des lettres de Retz, dans la pensée de l'auteur, devait constituer sa seconde thèse de doctorat ès lettres, car la première ne lui semblait pouvoir être qu'une histoire d'Henry Arnauld, une histoire approfondie, familiale, sociale, politique, littéraire, religieuse. La thèse de sortie de l'École des chartes devait être utilisée pour former une partie de la grande œuvre d'ensemble, s'y fondre et y disparaître.

L'histoire d'Henry Arnauld ne pouvait être achevée qu'en France, à Paris, à Angers, ailleurs encore, par l'exploration de diverses archives privées et publiques. L'auteur avait à reprendre de tous côtés des sillons déjà entamés.

C'est à cette grande entreprise qu'il s'attacha à son retour de Rome, et il l'avait déjà menée assez loin, quand 1914 vint tout interrompre. Il quitta tout. La guerre ne lui avait pas retiré toute envie de penser, de chercher et d'écrire, car de chacun de ses moments de loisir nous est resté un article, une note, une page, où se mêlaient, d'une façon qui lui était toute personnelle, ses soucis patriotiques, le soin de son mandat de député et toujours son amour de l'histoire et de l'archéologie. C'était une façon de tromper l'attente. Le désir de reprendre en main son livre commencé ne le quitta pas jusqu'au jour de sa mort.

De tout ce que Claude Cochin a laissé après lui, on a tiré le meilleur parti que l'on a pu, pour conserver ce qui était digne de l'être. On a publié d'abord un volume de ses Dernières pages, *image fugitive de sa pensée et de sa vie. Puis ce fut le volume de Retz, œuvre acquise pour la science.*

Il restait alors tout ce qui concernait Henry Arnauld. C'était le plus important et le plus difficile. — On avait devant soi d'abord la thèse de l'École des chartes, telle qu'elle était au jour de sa soutenance : il n'y avait jamais plus touché; — ensuite les chapitres déjà écrits du livre sur la vie du personnage.

Quant à la thèse, elle est ce que peut être une très bonne thèse, de celles qui classent le chartiste en tête de promotion, un travail solide, compact, nécessairement un peu austère, établi selon les bonnes méthodes et muni d'une copieuse documentation, bibliographie, pièces inédites. Un travail de cette nature n'est pas à dédaigner; il renouvelle l'histoire sur plus d'un point et mérite assurément d'être publié. Ajoutez que cette thèse, sans que l'on sente encore la main de l'écrivain dans toute sa sûreté, est écrite d'un style nerveux et direct, qui n'est pas sans promesses.

Quel contraste pourtant quand on se reporte aux chapitres qui nous sont restés du livre que l'auteur voulait définitif! Entre le solide mémoire du jeune érudit et ces pages-là, quel progrès du jugement de l'homme, du style de l'écrivain, de la pensée et du talent! C'est désormais bien plus que l'ébauche, et, comme on dit, la préparation d'un tableau; ce sont des morceaux d'une touche forte; les images se tiennent; elles sont fixées avec relief. — C'est la peinture d'une vie et d'un temps, la carrière d'un diplomate, les différends politiques, le pape et le roi, Richelieu et ses ennemis, la Fronde, Rome et Paris, les entours de l'hôtel de Rambouillet, les bourgeois, les gens de robe, et puis la vie ecclésiastique, les bénéfices, les évêchés, la naissance et le développement des grandes querelles théologiques.

Celui qui a su dresser ces images possédait à fond l'histoire

d'une époque, mais n'était pas seulement un collecteur de documents; il avait une psychologie d'historien, une belle culture d'esprit. Tels ces fragments parurent à de bons juges. Les lacunes étaient graves; à n'en pas douter : certains chapitres faisaient entièrement défaut; d'autres manquaient de leurs notes et de leur documentation, comme une statue manquerait de sa base. Il parut cependant que ce qui restait debout était bon. — Ces fragments, d'ailleurs, avaient entre eux une certaine suite logique. Ils appartenaient tous à la première partie de la vie d'Henry Arnauld. Ils nous conduisaient jusqu'au milieu de sa vie, après les incidents pittoresques de la Fronde angevine, et jusqu'à sa prise de possession de l'évêché d'Angers.

On résolut donc de publier ces fragments.

Si l'auteur, cette partie-là achevée, eût entrepris de poursuivre, il se serait trouvé nécessairement sur le terrain de sa thèse, Henry Arnauld et le jansénisme. *Car c'est à partir de son élévation à l'épiscopat que le frère d'Antoine Arnauld est amené à se mêler directement et personnellement des controverses de Port-Royal.*

Ce qui nous reste de l'œuvre de Claude Cochin sur Henry Arnauld se partage donc naturellement en deux parties qui se suivent chronologiquement, mais dont la seconde a été rédigée longtemps avant la première et en diffère par le caractère, l'intention, le style même. On hésita d'abord à les publier simultanément, et l'on songea à en faire deux ouvrages distincts, dont l'un comprendrait les fragments de la Vie d'Henry Arnauld, et l'autre la thèse sur le jansénisme. Il sembla à la réflexion que cette dualité aurait des inconvénients dans l'intérêt des lecteurs studieux. En effet, malgré leur disparité de conception et de forme, les deux récits se complètent l'un l'autre. Et cette disparité même, qui assurément eût mal satisfait l'au-

teur, n'empêche pas d'apercevoir, entre l'œuvre de sa jeunesse et celle où s'affirme sa belle maturité, bien des qualités communes.

Est-il douteux d'ailleurs que sa principale pensée était l'utilité de l'histoire? C'est cette utilité que l'on considéra, quand on se résolut à réunir en un seul livre les deux parties qui nous restaient. Tout ne sera pas perdu. Nul doute que le volume que voici ne soit bien accueilli par les historiens. Tandis même qu'on en préparait l'édition, il a été plus d'une fois réclamé avec insistance par plusieurs de ceux qui s'intéressent à l'histoire du jansénisme, des Arnauld, de l'Anjou et du XVIIe siècle.

Celui qui avait entrepris ce grand travail n'avait certainement pas pu le mener, jusqu'au point même où il l'a laissé, sans contracter une dette de reconnaissance envers tous ceux dont l'obligeante érudition l'avait aidé dans ses recherches, bibliothécaires, archivistes, érudits, à Rome, à Paris, à Angers, en bien d'autres lieux encore. On ne peut pas se substituer à lui pour adresser à tous, comme il aurait su le faire, des messages de gratitude. Ils se figureront aisément qu'ils les ont reçus de lui, car beaucoup d'entre eux ne l'ont pas oublié.

Mais il n'est pas possible cependant que ce livre paraisse sans que soit remercié l'ami qui en a, seul, rendu la publication possible. — Reprendre un à un les fragments souvent sous la forme de brouillons plus ou moins informes, les lire, les juger, les contrôler, et, sans jamais les corriger ni en changer en rien le caractère, les classer, les coordonner, combler les lacunes, quand il le fallait, par des résumés de faits brefs et lucides; — vérifier les références, rectifier au besoin une inexactitude, comme l'auteur l'eût fait lui-même, achever enfin l'instrument de travail par la compilation précise d'une table analytique; — tel est le travail ingrat et indispensable

auquel Léon Lecestre a donné ses soins, avec toute sa science et tout le dévouement pieux dont il était plus que tout autre capable.

H. C.

Le portrait d'Henry Arnauld reproduit en tête de cette biographie est celui qui paraissait à Claude Cochin le plus véritable et authentique parmi ceux qui sont venus jusqu'à nous. Il l'avait fait photographier lui-même d'après l'original qui se trouve à Angers, dans une des salles du Mont-de-Piété.

Deux autographes d'Henry Arnauld ont pu être joints au volume. Ils ont été reproduits en fac simile *parfait par M. Jacomet, digne héritier de l'art de M. Marty. Ils font connaître le type de l'écriture du personnage à deux époques assez éloignées de sa vie. L'un, qui est inséré ci-contre, date de la fin de sa seconde mission à Rome (1647). Le second est la lettre de congratulation que l'évêque d'Angers adressa aux religieuses de Port-Royal, lorsque l'usage des sacrements leur fut rendu par l'archevêque de Paris, en 1669.*

†

A Rome ce 4 May 1627

Monseigneur,

D

Celuy que vous rendra cette lettre est le Pere Camotti en faveur duquel je vous ay escrit ce Matin Je vous recommande Monseigneur ses Interests de la mesme sorte que je ferois les miens propres Et je masseure que vous me ferez la faveur de luy tesmoigner jusques a quel point vous me l'ayez

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

AMauld abbe de St Nicolas

I.

LA VIE

DE

HENRY ARNAULD

(FRAGMENTS)

LA VIE DE HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

(FRAGMENTS)

CHAPITRE I.

La jeunesse.

[Ce chapitre devait contenir le récit de la jeunesse de Henry Arnauld et le tableau de la famille dont il était issu. — Rien n'en a été rédigé. — On ne peut suppléer à cette lacune que par quelques très brèves indications biographiques.

Henry Arnauld, né à Paris en 1597, était le second fils de l'avocat Antoine Arnauld et de Catherine Marion, fille d'un avocat général au Parlement de Paris. Son frère aîné, Robert, est connu sous le nom d'Arnauld d'Andilly ; son cadet, Simon, fut tué à l'armée en 1639. De ses sœurs, une seule se maria, Catherine, qui épousa Isaac Le Maistre et fut la mère de ces quatre frères dont le plus célèbre porta le nom de Le Maistre de Sacy. Les cinq autres filles de l'avocat furent religieuses à Port-Royal, et, parmi elles, les deux célèbres abbesses, la mère Angélique et la mère Agnès. Enfin, le dernier de tous, Antoine, fut le fameux docteur janséniste si connu dans toute l'Europe.

On ne peut dire quelle éducation reçut notre Henry, ni quel collège ou quels maîtres il fréquenta. Il semble qu'on le destina de bonne heure à l'Église, — suivant l'usage habituel alors pour les cadets dans les familles de la haute bourgeoisie, — puisque l'archevêque de Paris, Henry de Gondi, lui conféra la tonsure le 18 décembre 1615. Mais ce premier degré de cléricature, en le rendant apte à posséder des bénéfices simples, ne l'empêchait pas de suivre une autre carrière, celle du barreau, dans laquelle son père, avocat renommé, désirait qu'un de ses fils lui succédât. Il plaida sa première cause à l'âge de

vingt ans, en 1617, et eut quelque succès dans ce métier, si l'on en croit les Mémoires, souvent un peu exagérés, de son frère Arnauld d'Andilly. Mais il ne semble pas avoir eu un goût très vif pour l'éloquence judiciaire; car, dès que la mort de son père, 29 décembre 1619, l'eut libéré de l'obéissance qu'il devait à ses volontés, il s'empressa de quitter la toge de l'avocat pour revenir à la soutane de l'ecclésiastique.

On l'appelait alors « M. de Trie », du nom d'un petit fief voisin de Montmorency qui venait de sa mère[1], et c'est sous ce nom qu'on va le voir faire à Rome ses premières armes dans la diplomatie sous l'égide du cardinal Bentivoglio.]

1. L'histoire et l'origine de ce fief de Trie sont extrêmement compliquées. M. Germain Lefèvre-Pontalis a bien voulu nous communiquer les notes qu'il a recueillies à ce sujet, dont voici un bref résumé : la maison de Chaumont possédait, dès le XIe siècle, le fief de Trie (auj. Trie-Château, cant. de Chaumont, arr. de Beauvais). Un membre de cette famille, Mathieu, sieur de Trie, acquiert, à la fin du XIIIe siècle, le fief appelé simplement « Fief-sous-Montmorency » par son mariage avec Marsile de Montmorency. En 1410, le Fief-sous-Montmorency est acheté par Arnauld de Corbie, chancelier de France, à la veuve du fameux amiral Renaud de Trie. Peu après, à une date que M. Lefèvre-Pontalis n'a pu fixer, le Fief-sous-Montmorency *prend dans l'usage le nom de Trie par souvenir de ses anciens seigneurs*. En tout cas, lorsque, le 17 décembre 1603, Germain du Val, descendant direct d'Arnauld de Corbie, vend cette terre à son cousin Simon Marion, elle est appelée dans l'acte (arch. de Chantilly) « Fief-sous-Montmorency, dit fief de Trie ». Catherine Marion, fille de Simon, mère de notre Henry Arnauld, portait, lors de son mariage, le titre de dame de Trie et d'Andilly, fief tout voisin. A Henry échut le nom du fief de Trie, qui n'avait d'ailleurs que quatre arpents. Combien de temps Henry garda-t-il ce nom ? Il est assez difficile de le dire. En tout cas, il le portait dès 1619, et la Mère Agnès parle encore, le 22 janvier 1631 (*Lettres*, éd. Feugère, t. I, p. 14), de « mon *frère* de Trie »; mais, le 18 octobre 1634 (*Ibid.*, p. 64), elle cite « mon *neveu* de Trye », sans doute le futur abbé Antoine Arnauld; donc Henry Arnauld perdit ce nom entre 1631 et 1634. En 1643, Trie était en la possession d'Arnauld d'Andilly, qui le vendit (21 février) avec Andilly à Marie Pinon.

CHAPITRE II.

Première mission a Rome (1621-1625).

Après la mort de son père (29 décembre 1619), Arnauld d'Andilly recevait charge d'âmes. Il était homme à accepter sans hésiter cette vocation nécessaire. Son esprit sérieux et diligent lui inspirait une haute estime pour le passé comme pour l'avenir de sa race. Les Arnauld lui semblaient voués par décret céleste au service du roi et destinés à accroître le prestige de Sa Majesté. Alors, la fortune contraire n'avait pas encore traversé ce rêve du bon fonctionnaire. Vingt ans plus tard, d'amères désillusions le conduiront à Port-Royal; mais, en 1620, il ne croyait pas aux anathèmes dont ses sœurs Angélique et Agnès accablaient déjà les honneurs du monde.

Plus qu'à aucun autre, Arnauld d'Andilly désirait ouvrir à son frère Henry l'accès des affaires publiques. Comme un père pour son fils préféré, il recherchait pour lui les plus grands établissements. Antoine Arnauld laissait au barreau un vide considérable, et M. de Trie recevait de tous côtés les offres les plus flatteuses pour remplir la place de son père[1]. Le roi lui octroya même une pension

1. « Lorsque mon père mourut, tous les princes et les grands dont mon père étoit chef du conseil lui envoyèrent des brevets des mêmes pensions qu'ils donnoient à mon père » (A. d'Andilly, *Mémoires,* éd. Michaud et Poujoulat, p. 417).

de douze cents livres « pour luy donner courage de l'imiter[1] ». Henry préféra persévérer dans la carrière ecclésiastique, — il n'était encore que simple tonsuré; — Andilly chercha à rendre ce dessein profitable et à faire de ce jeune clerc frotté de basoche un gentilhomme accompli.

L'occasion propice s'offrit aux débuts de 1621. Le nonce Gui Bentivoglio, ayant reçu de Louis XIII le bonnet cardinalice, repartait pour Rome[2]; il décida d'attacher Henry Arnauld à sa personne. Un pareil choix aurait satisfait le plus ambitieux, et Andilly dut bien augurer de son frère en le voyant conduire par une main illustre sur un si grand théâtre.

De fait, l'influence du cardinal Bentivoglio sur Henry Arnauld fut profonde. Cette belle figure domine les débuts de sa carrière. Aucun maître ne pouvait être mieux choisi pour qui cherchait le moyen de parvenir. Nonce en Flandre pendant neuf ans[3], en France depuis 1616, il avait pénétré avec une extrême finesse les ressorts de la politique européenne. Grand seigneur, libéral, galant et lettré, il rappelle par quelque côté cet illustre ancêtre dont Niccolò dell' Arca a modelé le masque puissant à Bologne sur les murs de Saint-Jacques-le-Majeur. Gui n'avait pas dégénéré :

1. Le brevet est daté de Paris, le 8 janvier 1620 : « En considération des utilles et notoires services renduz au feu Roy son père par le sieur Anthoine Arnauld, advocat en Parlement, en plusieurs occasions fort importantes et voulant, en faveur et pour le mérite d'iceux, favorablement traicter le sieur Henry Arnauld son filz et luy donner courage de l'imiter en ce debvoir... » (Orig. parchemin, signé Louis, et plus bas Potier : archives du Fayel).

2. Bentivoglio fut nommé cardinal au consistoire du 11 janvier 1621 (*Lettere di G. Bentivoglio*, éd. Scarabelli, t. IV, p. 547). Il reçut le bonnet le 19 mars 1621 (Héroard, *Journal*, éd. Soulié et Barthélemy, t. II, p. 255).

3. Sur sa carrière comme nonce en Flandre, voir A. Cauchie et R. Maere, *Recueil des instructions aux nonces de Flandre*, p. XXIX-XXXI.

son front large et puissant domine un regard profond et des traits maigres et énergiques. Le pinceau de Van Dyck[1] aussi bien que le burin de Claude Mellan[2] ont perpétué le souvenir de ces traits tendus vers un but unique : la papauté.

Les plus hautes destinées semblaient en effet promises à Gui Bentivoglio. A Bruxelles, il avait conquis les bonnes grâces de l'Espagne. La cour de France, avec laquelle les « Bentivoille » avaient de vieilles habitudes[3], cherchait à gagner son amitié. Luynes lui offrit la *comprotection* des affaires de France à Rome et une pension annuelle de dix-huit mille livres. Le cardinal affecta de répondre sans hâte. Il se rendit enfin aux instances du favori, dont il obtint par surcroît l'assurance secrète que le cardinal de Savoie, protecteur de France, garderait un vain titre, mais non la substance de cette fonction éminente[4].

Bentivoglio n'ignorait pas les obligations attachées à sa nouvelle qualité. Il devait en particulier entretenir dans son palais un secrétaire français. Arnauld d'Andilly raconte, non sans vanité, le choix merveilleux et providentiel dont son frère aurait été l'objet. Un courant de subite sympathie se serait établi entre le clerc et Son Éminence, « qui ne l'eut pas plutôt vu qu'elle témoigna désirer de l'emmener...[5] ». La plume fraternelle est trop complaisante. Le prodige est moindre : l'esprit avisé du compro-

1. Au musée Pitti, à Florence. — Une étude pour ce tableau se trouve au Petit-Palais de la ville de Paris (coll. Dutuit).

2. Frontispice de l'édition de Cologne, 1633, de l'ouvrage de Bentivoglio : *Della guerra di Fiandra*.

3. « Corneille de Benthivoille », père du cardinal, fut « escuyer d'escuyrie de Mgr le duc d'Orléans » (Quittance de 1549, Bibl. nat., Pièce orig. 291, nº 6311).

4. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 544. Luynes lui offrit la comprotection à la fin de janvier 1621 (*Ibid.*, p. 539); Bentivoglio n'accepta officiellement qu'en avril (lettre orig. de Luynes au card. Ludovisi du 15 avril 1621, bibl. Vatic., ms. Barberini, lat. 8001, fol. 1).

5. Andilly, *Mémoires*, p. 418.

tecteur ne se laissait pas convaincre par une séduction aussi foudroyante, et Luynes n'aurait pas goûté cette scène improvisée. Henry Arnauld ne quittait pas la France pour accomplir un voyage d'études ou d'agrément. Inscrit sur le rôle des pensionnés du Trésor royal, il partait en Italie, chargé d'une mission peu définie, mais effective. Son œil devait être toujours ouvert pour suivre les actes de son patron et surveiller discrètement sa conduite politique. Bentivoglio ne l'ignorait pas, et il écrivait quelques mois plus tard : « Je me suis estimé et je m'estime très fortuné d'avoir eu et d'avoir auprès de moi un *espion français* si honorable qui observe bien à toutes heures toutes mes actions[1]. » Les raisons profondes de la confiance témoignée à Henry Arnauld dans cette circonstance sont faciles à élucider. D'un côté, les événements de Maubuisson avaient créé une inimitié mortelle entre les Arnauld et la maison de Cœuvres, dont Bentivoglio était aussi l'ennemi juré; d'autre part, Henry était attaché aux Brûlart par de communes alliances[2] et une étroite amitié. Or, le vieux chancelier de Sillery et son fils Puisieux, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, dont la faveur grandissait tous les jours, faisaient profession d'une intimité extrême avec Bentivoglio, qui, par ailleurs, les jugeait très sévèrement[3]. Le choix de Henry Arnauld comme agent affidé des ministres à Rome se justifie sans peine.

Bentivoglio quitta Paris avec son compagnon le 21 mars 1621[4]; il arriva à Rome en avril[5] et s'afficha aussitôt

1. « ... Io ho stimato e stimo gran mia ventura d'haver havuta e d'haver una spia francese si honorata appresso, ch'osservi bene a tutte le hore tutte le mie attioni » (Bentivoglio à M. de Puisieux, lettre du 18 mai 1622, Bibl. nat., ms. fr. 18018, fol. 375).

2. Le chancelier de Sillery était parent d'Andilly.

3. *Lettere, éd. citée*, t. IV, p. 158.

4. A. d'Andilly, *Journal inédit de 1621*, éd. E. Halphen, p. 10.

5. Sans doute le 17 avril, d'après la lettre de Sébastien Bouthi-

comme cardinal français en faisant peindre dans son salon principal les fleurs de lis jointes à l'aigle et au dragon des Borghèse[1]. Par malheur, le pape Paul V était mort et son successeur Grégoire XV nourrissait une profonde aversion pour Bentivoglio[2]. Celui-ci se trouva donc éloigné des affaires et s'enrôla parmi les adversaires du cardinal-neveu Ludovisi.

Henry Arnauld n'eut, par suite, aucun rôle actif à tenir au début de son séjour à Rome. L'endroit était choisi à souhait pour observer les péripéties dramatiques de la crise européenne. Le saint-père pesait de toute son autorité sur les événements de l'année 1621, qui laissèrent une trace si profonde dans les destinées de la France[3]. Suivant son devoir spirituel, le pape conseillait aux Français la paix avec l'Espagne et la guerre intérieure contre les protestants : mais, si le souverain pontife devait éviter que les catholiques se déchirassent entre eux, l'intérêt de la France était tout opposé. Luynes eut le tort immense de le méconnaître. Au lieu d'exiger, fût-ce par la force, l'exécution intégrale du traité de Madrid[4] et l'évacuation de la Valteline, il décida de combattre les huguenots languedociens. La « faction transmontine » fit triompher cette politique catholique dont les motifs sont sublimes, mais qui fut désastreuse pour la France. D'ailleurs, les ferments de discorde travaillaient à la cour de Grégoire XV, médiocre sou-

lier datée de Rome le 15 avril 1621 (Arch. des Aff. étr., Rome 27, fol. 26).

1. Bentivoglio à Puisieux (Bibl. nat., ms. fr. 18017, fol. 433).

2. Cf. Berthold Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, p. 51 et suiv., et, en appendice, les extraits de la *Vie de Grégoire XV*, par Théodore d'Ameyden.

3. M. Hanotaux a insisté sur l'importance de l'année 1621, « climatérique dans l'histoire de l'Europe » (*Hist. de Richelieu*, t. II, p. 479).

4. 15 avril 1621 : Hanotaux, *Ibid.*, p. 435; B. Zeller, *Ibid.*, p. 29.

verain. Bentivoglio, instrument dévoué des rancunes du cardinal Borghèse, s'égara dans des disputes mesquines. Il chercha tout d'abord à combattre le cardinal Ubaldini et son ami le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France, qu'il espérait tous deux « faire crever de rage[1] ». En peu de semaines, il réussit à éloigner Cœuvres[2]; mais les façons cavalières du cardinal de Sourdis, qui lui succéda par intérim, ne lui parurent guère moins déplaisantes[3].

Ces mines et ces contre-mines semblent bien méprisables à côté des graves événements dont le Languedoc était alors le théâtre. Luynes avait armé le roi pour la guerre civile. Louis XIII quitta Paris à la tête d'une armée le 1er mai 1621. Andilly suivit la campagne comme secrétaire du surintendant des finances Schomberg et prit soin de tenir son frère Henry au courant des moindres faits d'armes. Il lui décrivit, en particulier, la prise de Clairac[4], ce qui permit à Bentivoglio de répandre à Rome le bruit de ce succès, le seul d'une campagne lamentable. L'action d'Andilly ne dut pas être étrangère au brevet qui fut expédié à M. de Trie à la date du 20 août 1621 « au camp devant Montauban », trois jours après l'ouverture de la tranchée, par lequel le roi, « mettant en considération l'affection que le sieur Arnauld de Trie faict paroistre au bien de son service, à l'exemple du feu sieur Arnauld son père et du sieur d'Andilly son frère », lui accorde une pen-

1. « Spero ch' al fine pur crepperanno di rabbia » (Bentivoglio à Puisieux, Bibl. nat., ms. fr. 18018, fol. 302).

2. Cf. B. Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 54.

3. Bentivoglio rapporte en particulier à Puisieux que Sourdis pousse l'indécence jusqu'à se baigner dans le Tibre à deux heures après midi (Bibl. nat., ms. fr. 18017, fol. 66).

4. Cette place fut prise le 5 août 1621 (Héroard, *Journal*, t. I, p. 261). « Il sign. d'Andigli ne ha scritto qui dalla corte ad un suo fratello che gode qui commodità d'allogiamento nella mia casa. Ho fatto subito tradur queste novelle in italiano e correrano per tutta la corte » (Bentivoglio à Puisieux, Bibl. nat., ms. fr. 18017, fol. 72).

sion annuelle de dix-huit cents livres[1]. « Entre tous ceux qu'il vous plaist d'honorer de vos bonnes grâces, écrivit Henry à Puisieux comme remerciement, nul ne recherchera jamais avec davantage de passion que moy les moyens de s'en rendre digne[2]. » Bentivoglio remercia aussi Puisieux de cette grâce comme d'une faveur personnelle dans des termes qui sont à retenir, car ils prouvent que, dès ce moment, le cardinal tenait en haute estime les qualités de son jeune compagnon[3]. M. de Trie continua sa besogne d'informateur[4]. Le tragique siège de Montauban lui réser-

1. « ... Voulant, ajoute le brevet, luy donner moyen de continuer et supporter la despence qu'il luy convient faire en la cour de Rome, où il faict maintenant sa résidence, S. M. luy a libérallement accordé et faict don de la somme de dix-huict cens livres de pension, et entretennement par chacun an, pour laquelle elle veult que ledit Arnauld de Trye soit doresnavant couché et employé dans l'estat de ses pensionnaires de Rome. » La pension devait partir du 1er juillet 1621, sans préjudice de celle de 1,200 ₶ précédemment accordée. Le brevet original sur parchemin de cette pension, signé Louis, et plus bas Brûlart, se trouve aux arch. du Fayel.

2. Cette lettre, assez insignifiante, a été publiée avec un commentaire médiocre dans le *Bulletin du bibliophile*, 15 juin 1907. Elle est munie d'un intéressant cachet sur papier portant le blason des Arnauld, sommé d'un casque de chevalier. L'original s'en trouve à la Bibl. nat., ms. fr. 18017, fol. 184.

3. L'original de cette lettre se trouve au même ms., fol. 199. En voici le texte : « Illmo Signore. V. S. Illma non farà mai favor alcuno al sign. Arnauld di Trye, che venne in mia compagnia a Roma, che non sia per farlo a me stesso, tanto desidero il suo bene al pari del mio per le tante degne parti di bontà, di modestia e virtù che concorrono in lui e che lo fanno apparir ben degno fratello del sign. d'Andigli. Vengo perciò anch'io a render quelle più affettuose gratie che posso a V. S. Illma delle dimostrationi si cortesi ch'ella ha fatte ultimamente verso di lui e la pregherei a continovargliele se non mi paresse dì far torto et a lei che non comincia a favorire per non perseverare e a lor due fratelli che non cominciano a ricever i favori per non rendersene ogni dì più meritevoli. E per fine a V. S. Illma prego ogni maggiore prosperità. Di V. S. Illma affmo Servitore Il carde Bentivoglio. Roma li 21 di settembre 1621. »

4. « Per via qui del fratello del sign. d'Andigli io ricevo distinta

vait une épreuve douloureuse. L'épidémie de fièvre pourpre qui décima l'armée du roi atteignit Arnauld d'Andilly. On crut sa maladie mortelle et Puisieux prit soin d'en avertir Bentivoglio. Le cardinal dit lui-même « que M. de Trie a l'esprit accablé d'une affliction infinie, pensant que le mal était trop grand pour que son frère pût en sortir[1] ». Ses craintes subirent un heureux démenti. Plus fortuné que Luynes, Andilly en réchappa.

La mort de Luynes[2] amena, avec l'avènement des Brûlart, la grande faveur de Bentivoglio à la cour royale. Sa correspondance avec Puisieux devint fréquente et intime[3]. Le ton en est élégant, parfois affecté. L'aimable image de la belle Mme de Puisieux[4], la *Puisieuse* des pamphlets contemporains, hante l'esprit du cardinal. Il la croit prête à « fonder une nouvelle secte hérétique, celle d'adorer sa propre beauté » ; mais, quand il sera pape, il se propose

relatione dei successi di cotesta guerra e l'ho ricevuta con quest' ordinario di quel ch'è occorso nei progressi dell' assedio di Montalbano, e ho fatti tradurre subito al solito quest' avvisi li quali corrono poi qui per la Corte e si spargono anche in altre parti d'Italia con molta riputatione del nome del Rè » (Bentivoglio à Puisieux, Bibl. nat., ms. fr. 18017, fol. 215, 5 oct. 1621).

1. Puisieux avait écrit à ce sujet à Bentivoglio une lettre datée du camp devant Montauban, le 4 novembre 1621 (Ferrare, arch. Bentivoglio, recueil de lettres originales de Puisieux) : « Il sign. di Trie », répondit Bentivoglio, « se ne truova con l'animo cosi afflitto che niente più, temendo che il male sia stato si grande ch' egli non sene sia potuto liberare » (ms. fr. 18017, fol. 368, 30 nov.).

2. Le 15 décembre 1621.

3. Nous avons l'heureuse fortune de posseder entière l'importante correspondance de Puisieux avec Bentivoglio qui s'étend de 1621 à 1625. Les lettres originales de Puisieux sont conservées dans les archives des Bentivoglio à Ferrare, celles de Bentivoglio se trouvent à la Bibliothèque nationale.

4. Charlotte d'Estampes-Valençay, seconde femme du marquis de Puisieux, sœur du cardinal de Valençay et de l'archevêque de Reims, célèbre par sa beauté et ses intrigues (cf. Tallemant des Reaux).

de lui donner assez d'indulgences pour l'envoyer en paradis, même malgré elle[1]. Dévorée d'ambition, elle jouait à la reine dans son merveilleux château de Berny. Bentivoglio encombrait les felouques et les voitures postières de marbres antiques, de toiles de Corrège et du Guide pour embellir *il nostro Berni*[2].

Henry Arnauld profita de cette généreuse amitié, d'autant mieux qu'Andilly devint l'agent d'affaires officiel de Bentivoglio en France[3]. Puisieux, qui aimait bien ses amis, comblait le cardinal de riches bénéfices : l'évêché de Riez, l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme. Andilly n'y voyait alors aucun scandale et donnait la main à ces marchés en prêtant serment comme procureur pour l'évêché et en réglant la distribution des revenus de Saint-Valery[4]. Enfin, sur ses instances et celles de Henry, le Trésor royal, épuisé par les guerres protestantes, paya régulièrement, et sans diminution, au comprotecteur son exorbitante pension de dix-huit mille livres[5].

1. Bentivoglio appelle souvent Mme de Puisieux « la superba », « la superbaccia ». « La quale venga pure a Roma ch'io la voglio far metter all' Inquisitione come Ugonotta, anzi come introdutrice d'una nuova setta ch'è l'adorar la sua propria bellezza... Aspetto dunque il giorno dell' esser Papa... ch'io sia per dare a lei tante indulgenzie che l'habbiano a mandar in Paradiso anche al suo dispetto » (Bentivoglio à Puisieux, Bibl. nat., ms. fr. 18018, fol. 206, et 18017, fol. 299).

2. Voir *passim* dans le ms. de Ferrare et ceux cités ci-dessus de la Bibl. nat. — C'est au fol. 360 du ms. 18018 qu'il s'agit de l'*Aurore* du Guide.

3. Bentivoglio à Puisieux, le 3 novembre 1621, ms. 18017, fol. 298.

4. Bentivoglio à Puisieux, 1er juin et 1er août 1622, ms. 18018, fol. 425 et 509. Saint-Valery avait été résigné à Bentivoglio par le cardinal Montalte, moyennant une pension de 9,500 livres. En 1623, Bentivoglio voulut faire passer l'abbaye sur la tête d'un de ses neveux (ms. fr. 18019, fol. 197).

5. « Il sign. di Trie, ch'è qui appresso di me, ne scrisse anch' egli al sign. d'Andigli » (Bentivoglio à Puisieux, 15 décembre 1621, ms. fr. 18017, fol. 432; cf. aussi fol. 298).

Ces bons offices n'étaient pas étrangers à l'affection et à la confiance que Bentivoglio témoignait à son secrétaire; il le comble de louanges, qui reviennent sans cesse comme un refrain dans ses lettres à Puisieux : M. de Trie « montre au service de Sa Majesté tout le zèle qui se fait attendre d'une personne de sa qualité, accompagnée de beaucoup de jugement et de prudence... C'est la bonté et la modestie même[1] ». Henry Arnauld est en effet très actif; il sert d'abord d'intermédiaire habituel entre Sourdis et son maître[2]. Puisieux, qui considérait l'État comme une terre de famille, nomma son oncle, le commandeur de Sillery, ambassadeur à Rome[3]; alors, les rapports entre le palais de l'ambassade et celui du cardinal comprotecteur devinrent très cordiaux. Accompagné de M. de Trie, Bentivoglio alla rencontrer le commandeur à Bagnaia, chez le cardinal Montalte (15 mai 1622), et l'escorter dans son entrée solennelle à Rome[4]. Des relations personnelles se

1. « Egli ha mostrato verso il servitio di S. M. quel zelo che si poteva aspettare da una persona della sua qualità accompagnato da molto giuditio e da molta prudenza » (Bentivoglio à Puisieux, ms. fr. 18018, fol. 235). « ... Questo suo fratello [di M. d'Andigli] è la bontà, la virtù e la modestia medesima » (*Ibid.*, fol. 375).

2. H. Arnauld tint ce rôle en particulier dans les discussions protocolaires avec l'ambassadeur d'Espagne : « In questo negotio, come in molti altri ancora, io mi son valso quì del sign. di Trie » (Bentivoglio à Puisieux, 9 avril 1622, ms. fr. 18018, fol. 235), et aussi dans les négociations entre Sourdis et Bentivoglio au sujet de la promotion de Richelieu (*Ibid.*, fol. 375; voir aussi fol. 28).

3. Noël Brûlart de Sillery, commandeur, bailli, grand-croix de Malte, né le 25 décembre 1577, ordonné prêtre en 1634, meurt le 26 septembre 1640. C'est le frère du chancelier de Sillery (cf. *Vie de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brûlart*, Paris, 1843). Puisieux annonça à Bentivoglio la nomination de son oncle comme ambassadeur, par lettre du 23 février 1622 (orig. Ferrare, arch. Bentivoglio, recueil cité). Les instructions diplomatiques du commandeur sont datées du 18 mars (arch. Aff. étr., Rome, t. 30, fol. 1). Bentivoglio avait adressé ses félicitations à Puisieux le 6 mars (ms. fr. 18018, fol. 130).

4. Ms. fr. 18018, fol. 377.

lièrent entre Sillery et le jeune secrétaire; ils allaient ensemble à la promenade et s'amusaient des propos plaisants qui couraient sur le compte des Jésuites.

Les mémoires, teintés de jansénisme, qui rapportent ces facéties[1] ne disent pas si le cardinal Bentivoglio, dévot de saint Ignace[2], en goûta tout le sel. Il n'en adressa pas moins des remerciements enthousiastes à Puisieux, le jour où le ministre attribua une grasse commende à Henry Arnauld[3]. L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, vacante depuis la mort de Louis Rucellai, le célèbre aventurier[4], était assez bien rentée pour exciter les convoitises. L'évêque de Luçon avait daigné un moment y jeter les yeux[5]. Pui-

1. Henry Arnauld avait raconté l'anecdote du diable et du vent sur la place du *Gesù* à son neveu l'abbé, qui s'empressa de la noter dans ses mémoires (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 515).

2. Bentivoglio entretenait Andilly lui-même de questions concernant la canonisation de saint Ignace (ms. fr. 18018, fol. 114). Le cardinal projetait en 1623 d'envoyer l'un de ses neveux aux Jésuites à Paris (ms. fr. 18019, fol. 197).

3. « Resto anch'io sommamente obligato a V. S. Illma degli officii interposti da lei a sua favore [di M. di Trie] che sono stati si fruttuosi che da loro riconosce egli principalmente il buon successo dell' abbadia. Torno a dire in somma che V. S. Illma non è men grand' amico che gran ministro. Dio la conservi mill' anni » (Bentivoglio à Puisieux, Rome, 21 novembre 1622, ms. fr. 18018, fol. 570).

4. L'étrange carrière de Louis Rucellai, Florentin, qui se poussa en France avec Concini et faillit, en 1618, devenir le maître de la France, a été étudiée par M. Hanotaux (*Histoire de Richelieu*, t. II, p. 211 et 266).

5. Rucellai était mort au commencement d'octobre 1622, laissant vacante l'abbaye de Saint-Nicolas, dont il était commendataire. Richelieu, ignorant l'issue de la maladie de Rucellai qu'il savait mortelle, tirait déjà certains plans au sujet de Saint-Nicolas. « Si Saint-Nicolas n'est point vacant, écrivait-il à son ami Claude Bouthilier, on pourra la donner à M. de Chanteloube, et la pension qu'il a sur Buzay m'accommodera. Si aussy elle l'est, après avoir fait passer l'autre [c'est-à-dire Pontlevoy] par mes mains, je la luy résinerois comme luy estant plus commode, veu qu'elle est en son pais et prendrois Saint-Nicolas » (orig. non daté, collect. de Mme la comtesse Frémy). De fait, Chanteloube (pamphlétaire, sur lequel

sieux la donna à M. de Trie. Le brevet, signé de la main de Louis XIII, est daté du 22 octobre 1622, « le Roy estant à Montpellier[1]. »

Henry Arnauld compte parmi les créatures des Brûlart. Une grâce nouvelle semble marquer pour lui chacune des déplorables campagnes contre les protestants. Au brevet de pension donné devant Montauban en 1621 s'ajoute cette riche abbaye accordée quelques jours après la paix de Montpellier. Arnauld participe à la toute-puissance de ces maîtres éphémères. Il allait voir Richelieu préparer leur ruine. Dès lors, il put suivre les fautes successives de leur politique : indécise et fuyante, elle ne s'accommodait pas d'une guerre extérieure et laissait l'Espagne et l'Autriche souveraines en Valteline[2].

Arnauld d'Andilly était trop soucieux de l'avenir pour s'attacher uniquement à cette fortune immense, mais déjà

on peut voir Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. II, p. 266 et 460) eut l'abbaye de Pontlevoy, Henry Arnauld Saint-Nicolas et Richelieu n'en obtint aucune (cf. une lettre, signée de Schomberg, écrite de la main d'Andilly, à Richelieu, Montpellier, 22 octobre 1622, arch. Aff. étr., France, t. 775, fol. 223).

1. Je n'ai pas retrouvé le brevet original aux archives du Fayel. Le ms. 6034 de la bibl. de l'Arsenal en contient (fol. 74) une copie authentique « collationnée à l'original par moy, conseiller secrétaire du Roy et de ses finances (signé) Lhoste », provenant d'Andilly, comme en fait foi la mention écrite au dos de sa main. Ce brevet, signé Louis, et plus bas Bruslart, porte que le roi, « désirant gratifier et favorablement traicter Mre Henry Arnauld, clerc du diocèse de Paris, en considération des services qu'il lui rend en la cour de Rome, où il est à présent, et de ceux qu'il reçoit journellement du sieur d'Andilly, son frère, conseiller en son conseil d'État, à l'exemple du feu sieur Arnauld, leur père, et voulant donner moyen audit Henry Arnauld de continuer, S. M. lui a libéralement accordé et fait don de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers ».

2. Par le traité de Milan et la convention de Lindau. Sur la politique des Brûlart, voir B. Zeller, *Richelieu et les ministres*, *passim ;* sur leurs erreurs dans l'affaire de la Valteline, cf. Hanotaux, *op. cit.*, t. II, p. 531.

ruineuse. Schomberg[1], qui fut une des victimes de Puisieux, lui fournit des relations dans le parti protestant. L'âme d'Andilly n'était pas grande : il cherchait avant tout à sauver sa propre carrière des désastres ministériels qui accumulaient les ruines autour de lui. Très recherché de la bonne compagnie, il savait nouer des amitiés profitables. Aucune ne lui fut plus avantageuse que celle de Claude Bouthilier, secrétaire des commandements de la reine mère et confident habituel de l'évêque de Luçon.

Henry semble aussi traiter parfois l'amitié comme une affaire politique. Dès sa venue à Rome, il avait rencontré un homme aimable et cordial[2], Sébastien Bouthilier, prieur de La Cochère, évêque nommé d'Aire en Gascogne, frère de Claude. Les amis de Port-Royal gardent à l'évêque d'Aire une gratitude particulière : Arnauld d'Andilly connut Saint-Cyran par son intermédiaire[3]. Mais il n'en fallait pas tant pour faire naître la sympathie entre l'évêque et Henry Arnauld. Autour d'eux se forma une sorte de cercle d'amis dont le Père Claude Bertin, oratorien[4],

1. Andilly, étant alors secrétaire de Schomberg, écrit des lettres que le surintendant signe. Voir toute une série de lettres de la main d'Andilly aux arch. des Aff. étr., France, t. 775, fol. 217 et suiv. Sur la disgrâce de Schomberg en 1623, cf. Batiffol, *le Roi Louis XIII à vingt ans*, p. 200.

2. Sébastien Bouthilier écrivit fréquemment de Rome à son frère Claude. Ces lettres, empreintes de naturel et d'une ingénuité charmante, nous ont été conservées en particulier dans les t. 23, 27 et 28 de la corr. de Rome aux arch. des Aff. étr. Il fut nommé évêque d'Aire à la fin de 1621, mais ne reçut ses bulles que plus tard (Rome, t. 28, fol. 20).

3. Andilly, *Mémoires*, p. 434, et arch. Aff. étr., Rome, t. 27, fol. 163. Saint-Cyran indiqua à Séb. Bouthilier un grand vicaire pour son évêché d'Aire en 1622 (Rome, t. 28, fol. 23).

4. La vie du P. Claude Bertin, docteur de Sorbonne, mort le 28 janvier 1642, a été écrite par Batterel, *Mémoires domestiques*, éd. Ingold, t. I, p. 94-102. Bertin était en relations avec le premier cardinal de Retz, dont on peut voir à ce sujet une lettre au card. Ludovisi (bibl. Vatic., ms. Barberini, lat. 7950, fol. 38).

était le plus éminent[1]. Compagnon intime du cardinal de Bérulle, il séjournait à Rome pour obtenir l'installation de ses confrères à Saint-Louis-des-Français[2]. Il resta fort attaché à Port-Royal[3].

Sébastien Bouthilier était à Rome l'agent du maître de demain. Richelieu, qui le considérait comme son ami de cœur[4], comptait sur lui pour arracher au pape sa nomination de cardinal. Puisieux, le commandeur de Sillery et Bentivoglio[5] agissaient sourdement dans le sens opposé. Henry Arnauld dut faire preuve d'une extrême dextérité. En bon diplomate, il se tint sur les frontières des deux partis. Il travailla pour Richelieu, d'accord avec les Bouthilier, sans irriter la faction adverse. « Je vous supplie, écrivait Sébastien à son frère Claude, de dire à M. de Luçon que M. de Trie, frère de M. d'Andilly, luy rend tout le service qu'il peut désirer près de M. le cardinal Bentivoglio, qu'il l'aime uniquement, comme, à la vérité, il mérite d'être aimé[6]. »

L'évêque d'Aire quitta Rome en septembre 1622, après le succès de sa mission[7]. La pourpre nouvelle de Richelieu

1. J'y rencontre aussi Claude de Rebé, coadjuteur et futur archevêque de Narbonne (Rome, t. 28, fol. 77).

2. La correspondance entretenue à ce sujet par Bertin et le cardinal de Bérulle se trouve en original aux Archives nationales, M 230. Grégoire XV confirma l'installation des Oratoriens à Saint-Louis par bref du 5 décembre 1622.

3. Voir notamment la lettre qu'il écrivit à la Mère Angélique de Rome le 16 juin 1629 (orig., Bibl. nat., ms. fr. 17808, fol. 56).

4. Richelieu, *Mémoires*, éd. Soc. Hist. France, t. II, p. 334; cf. Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. II, p. 291.

5. Il faut se rappeler que Bentivoglio désirait de tout son cœur voir mortifier la « sfrenata ambizione di Luçon » (*Lettere*, éd. Scarabelli, t. IV, p. 448).

6. « Je vous supplie de dire à M. d'Andilly, ajoute-t-il, qu'il se resjouisse d'avoir un si digne frère, qui, sans doubte, est autant capable des plus grandes vertus qu'il est eslongné de toute sorte de vices » (arch. Aff. étr., Rome, t. 28, fol. 53).

7. Richelieu avait été promu cardinal le 5 septembre. L'évêque

jeta aussitôt une ombre sur ceux qui voulaient le rabaisser. Les Brûlart restaient cependant au pouvoir; ils continuaient à imposer à la France leur timide politique dont les Espagnols profitaient ouvertement. Ainsi l'année 1623 s'écoula sans événements extraordinaires. Grégoire XV, qui n'avait plus « que de la glace dans les veines et de la terre sur le visage[1] », s'éteignit après un règne court et sans gloire. Bentivoglio ne dissimula pas sa joie[2]. L'élection d'Urbain VIII Barberini ouvrit à Bentivoglio la cour pontificale[3], dont les Ludovisi l'avaient écarté. L'influence exclusive de l'Espagne sembla diminuer, car Urbain VIII, homme éminent, sembla, au début de son règne, partisan du gouvernement personnel[4].

Henry Arnauld fut l'un des premiers à bénéficier du nouvel ordre de choses. Sous Grégoire XV, il n'avait pu obtenir de la daterie l'expédition de ses bulles. Plus d'un an s'était écoulé depuis le jour où Louis XIII lui donnait le brevet de l'abbaye : Urbain VIII répara cet oubli volontaire en lui accordant les bulles de Saint-Nicolas d'Angers, au Quirinal, le 20 novembre 1623[5].

Peu de mois après, la cour de France allait être agitée

d'Aire était rempli de généreuses illusions : il espérait réconcilier les Brûlart et Richelieu. Voir sa lettre du 1er mars 1623 au commandeur de Sillery (Bibl. nat., ms. fr. 17362, fol. 61).

1. Balzac, *Lettres*, éd. 1665, t. I, p. 13.

2. Bentivoglio à Puisieux, 8 juillet 1623 (arch. des Aff. étr., Rome, t. 29). Grégoire XV était mort le 8 juillet 1623 dans le vingt-neuvième mois de son pontificat.

3. Bentivoglio à Puisieux, 18 juillet 1623 (Bibl. nat., ms. fr. 18019, fol. 179).

4. Marquemont à Herbault (arch. des Aff. étr., Rome, Suppl., t. 3, fol. 360). Denys de Marquemont, archevêque de Lyon, s'était installé à Rome aussitôt après le départ de l'évêque d'Aire (*Ibid.*, Rome, t. 31, fol. 9).

5. Ce document portant la bulle de plomb sur cordelette de chanvre se trouve en original aux archives du Fayel. Il est daté de Rome, « Apud Sanctam Mariam Majorem », le 12 des kalendes de

d'un scandale rententissant. Louis XIII chassa brutalement les Brûlart comme des valets infidèles. Il renvoya en janvier 1624 le vieux chancelier de Sillery, en février Puisieux, les chargeant d'accusations infamantes, devant lesquelles les historiens sont restés irrésolus[1]. Bentivoglio fut entraîné dans la chute des ministres et jamais sa faveur auprès du roi ne s'en releva. Pour les Arnauld, le coup était rude, d'autant plus que La Vieuville, successeur de Sillery, n'aimait pas Andilly[2]. Mais Henry Arnauld avait appris à ne pas se laisser abattre, malgré les pires tempêtes. Gardant utile mémoire de certaines relations de famille avec Raymond Phélypeaux d'Herbault, il écrivit une lettre courtoise et empressée au nouveau secrétaire d'État des Affaires étrangères[3]. Le ton des congratulations qu'il lui adresse sonne faux. Les grands coups portés aux Brûlart avaient jeté le trouble dans l'existence de Henry Arnauld. Par une sorte de généreuse inconséquence, tout

décembre 1623. Henry Arnauld y est qualifié de « clericus parisiensis, utriusque juris doctor seu in utroque vel in altero jurium licentiatus ».

1. Cf. B. Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 226 et suiv.; Hanotaux, *Histoire de Richelieu*, t. II, p. 545. M. Hanotaux qualifie les Brûlart avec une extrême sévérité (*Ibid.*, p. 383 et 509). Ils furent accusés de concussion et même de connivence avec l'Espagne. Voir, sur leur disgrâce, un précieux recueil de pièces originales à la Bibl. nat., ms. fr. 15620. Cf. aussi Batiffol, *Louis XIII à vingt ans*, p. 201.

2. Andilly, *Mémoires*, p. 444.

3. Cette lettre autographe, signée « Arnauld de Trye » et datée de Rome, le 27 mars 1624, est scellée d'un cachet de même empreinte que celui du ms. fr. 18017, fol. 184. Elle se trouve aux arch. des Aff. étr., Rome, t. 33, fol. 98 : « Bien que voz continuelles et importantes occupations me facent appréhender de vous divertir par mes lettres, j'estimerois néantmoings faillir encor davantage sy, cognoissant le bonheur qu'a mon frère d'estre extrêmement aymé de vous et combien il se tient vostre obligé, je ne vous suppliois très humblement, Monsieur, que je ne luy cède point en la passion qu'il a pour vostre service... »

en courtisant les vainqueurs, il n'abandonna pas les vaincus. Le commandeur de Sillery s'obstinait à nier, malgré l'évidence, la disgrâce des siens, et il poursuivait ses malheureuses négociations avec le Saint-Siège au sujet de la Valteline. Il ne quitta Rome que le 20 avril[1]. Henry Arnauld eut le courage de l'accompagner sur la route des Alpes et de rester en correspondance avec lui[2].

Le commandeur avait eu une attaque de colique bilieuse en apprenant son rappel[3]. La santé de Bentivoglio n'en fut pas moins atteinte. Philippe de Béthune, le nouvel ambassadeur à Rome[4], écrivait le 15 juillet : « Le cardinal Bentivoglio a eu une maladie depuis quelque temps accompagnée d'une grande mélancholie, que la cour tient luy procéder de la chute de ces messieurs, et il y a quelques jours qu'il envoya vers moy me dire qu'il estoit en peine de ce que quelques-uns luy mandoient de France qu'on ne le tenoit plus pour confident...[5]. » Henry Arnauld avait été sans doute l'émissaire choisi par le cardinal. Béthune lui répondit poliment, mais en termes évasifs. Son instruction diplomatique lui ordonnait de témoigner à Bentivoglio « en apparence une grande confiance[6] », apparences bien fragiles, puisque l'ambassadeur méditait le retrait du comprotectorat.

Cependant, La Vieuville allait à son tour disparaître

1. Arch. des Aff. étr., Rome, t. 30, fol. 124. Dès le 3 mars, le sieur de la Picardière était arrivé à Rome pour annoncer à Sillery son rappel et préparer avec le cardinal de la Valette l'intérim de l'ambassade (arch. Aff. étr., Rome, t. 33, fol. 76).

2. Cette correspondance a malheureusement disparu. Une note contemporaine, insérée au début du ms. fr. 15620 de la Bibl. nat., témoigne de son existence.

3. Arch. Aff. étr., Rome, t. 33, fol. 124.

4. Béthune, qui avait déjà été ambassadeur sous Paul V, arriva à Rome le 8 juin 1624 (arch. Aff. étr., Rome, t. 34, fol. 38).

5. *Ibid.*, fol. 113.

6. Rome, t. 33, fol. 194.

devant Richelieu[1]. Son court ministère fut marqué pour Henry Arnauld par une grâce nouvelle. Il fut investi le 20 mars 1624 de la charge d'aumônier ordinaire du roi[2]. Pourquoi le ministère jugea-t-il l'abbé de Saint-Nicolas digne de ce privilège, alors même qu'il songeait à embastiller Arnauld d'Andilly[3]. Cette petite énigme ne peut être résolue que par des hypothèses. Il est possible que La Vieuville ait servi en cela d'exécuteur aveugle d'un legs des Brûlart. Andilly, qui avait le goût inné de la dépendance et dont la politique était « de faire des amis », entretenait des relations dans l'entourage du ministre ennemi. La puissance de La Vieuville était trop chancelante pour empêcher d'Herbault ou Brienne de faire sceller un brevet selon leur bon plaisir.

Cette nomination d'aumônier ordinaire du roi fut suivie de l'engagement défintif de Henry Arnauld dans la carrière sacerdotale. Faut-il chercher dans des scrupules de conscience le motif d'une pareille temporisation. Depuis 1615, il restait simple clerc tonsuré. Les bulles de Saint-Nicolas lui imposaient l'obligation de prendre les ordres dans le délai d'un an. A vrai dire, des dispenses étaient souvent accordées. Henry Arnauld resta dix mois sans

1. La Vieuville tomba le 13 août 1624, et alors Richelieu devint pour la première fois premier ministre (Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. II, p. 556).

2. Lettres datées de Paris, sous le scel du secret : « Nous, à plains confians de la personne de nostre cher et bien amé Mre Henry Arnauld, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, et de ses sens, suffisance, loyauté, preudhomye, expérience, intégrité, probité de vye et bonnes mœurs, diligence et fidélité, icelluy, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons ce jour d'huy retenu et retenons par ces présentes signées de nostre main en l'estat et charge de l'un de noz conseillers et aumosniers ordinaires » (original parchemin avec sceau plaqué sur papier, signé Louis, et plus bas de Loménie : arch. du Fayel).

3. Andilly, *Mémoires*, p. 444.

prendre aucun parti. Lorsque le délai extrême fut presque écoulé, il mit une hâte fébrile à accomplir l'acte irrévocable. Il obtint d'Urbain VIII un bref dit *extra tempora*, c'est-à-dire l'autorisant à recevoir les ordres tant mineurs que majeurs, sans observer les intervalles prescrits par le concile de Trente. Il ne voulut pas d'autre consécrateur que son maître, Bentivoglio. Après avoir été examiné par un barnabite, il obtint du cardinal-vicaire Mellini la licence nécessaire. Les 11, 15, 21 et 22 septembre 1624, Bentivoglio conféra à son fidèle familier, âgé de vingt-sept ans et dix mois, les quatre ordres mineurs, dans sa chambre, — le sous-diaconat, le diaconat et enfin la prêtrise, dans sa chapelle. Ces arrangements hâtivement pris, je dirai même ces formalités, sont loin de l'éminente dignité du sacerdoce selon Port-Royal!

Quelques jours après, Bentivoglio quittait Rome. Pour justifier ce départ, il invoquait le besoin de mettre en ordre ses intérêts domestiques, son désir de revoir Ferrare, dont le soin des affaires publiques l'avait éloigné depuis dix-huit ans, enfin l'accomplissement d'un pèlerinage votif à Lorette[1]. Sous ces raisons convenues, on sent transparaître l'amertume de la disgrâce et le désir d'éviter les affronts de Béthune. Bentivoglio resta loin de Rome jusqu'au 1er janvier 1625[2]. Dès le 2, il rompit l'un des liens qui l'attachaient à la France, en résignant l'évêché de Riez[3].

Henry Arnauld accompagna-t-il le cardinal dans son

1. Béthune à Herbault, 28 août 1624 (arch. Aff. étr., Rome, t. 34, fol. 264); Bentivoglio à Richelieu, 22 septembre 1624 (*Ibid.*, Rome, t. 35, fol. 45).

2. Bentivoglio à Richelieu, Rome, 1er janvier 1625 (arch. Aff. étr., Rome, t. 36, fol. 6).

3. Bentivoglio à Richelieu, Rome, 2 janvier 1625 (*Ibid.*, fol. 8). Il annonce sa résignation de l'évêché au minime La Fare, moyennant une pension.

voyage à Ferrare et en Lombardie? Il est permis de le supposer, puisque Bentivoglio écrit « que M. de Trie a toujours fait sa demeure auprès de ma personne ». D'ailleurs, la situation devenait trop délicate pour que Henry Arnauld pût songer à la prolonger. Richelieu, qui n'en vint jamais à une rupture ouverte avec Bentivoglio, dont il ménageait l'influence, souffrait impatiemment l'indépendance de l'ambitieux cardinal. Après être resté absent quatre ans et demi, l'abbé de Saint-Nicolas devait songer au retour. Lorsqu'il s'y décida, au début d'octobre 1625, Bentivoglio écrivit à Richelieu une lettre flatteuse au sujet de son jeune compagnon[1], louant « sa vertu et sa rare modestie, accompagnée d'un grand jugement et de beaucoup de lettres... Outre la capacité qu'il montre pour toutes négociations, il est extrêmement informé des choses de la cour de Rome ». Arnauld d'Andilly a sans doute ignoré ce témoignage, car il n'aurait pas manqué d'en faire l'ornement du temple fastueux qu'il éleva à la gloire de sa famille! Richelieu ne tint nul compte de ce certificat un peu compromettant. Quand Henry Arnauld rentra en France, dans les derniers jours de 1625, il était en droit d'espérer une belle carrière; mais le cardinal le laissa dans l'obscurité et, pendant tout son ministère, le tint à l'écart des fonctions publiques.

1. Lettre du 7 octobre 1625 (*Ibid.*).

CHAPITRE III.

Séjour a Paris (1625-1645).
Relations littéraires et mondaines.
Une grande amitié.

[Les références justificatives manquent presque entièrement pour ce chapitre; l'auteur n'en avait porté que quelques-unes sur les premières pages de sa rédaction. — La principale source de renseignements dont il ait été fait usage est, comme on le dira plus loin, le recueil des lettres inédites de Henry Arnauld au président de Barillon.]

Pendant vingt années, Henry Arnauld vivra obscurément, rue de la Verrerie, dans le vieil hôtel familial. Malgré les espérances que ses débuts diplomatiques pouvaient faire concevoir, il n'est plus qu'un oisif qui cherche dans la société un divertissement à ses soucis et un remède pour son désœuvrement forcé. Ses protecteurs avaient disparu ou vu pâlir leur étoile. Richelieu, maître souverain, n'aimait pas les Arnauld. Par condescendance, il le fit maintenir abusivement sur l'état des pensions d'Italie pendant plusieurs années après son retour en France. Le 31 décembre 1627, l'abbé donna quittance d'une somme de dix-huit cents livres qu'il touchait encore à ce titre[1].

Inutile à la chose publique, la vie du jeune abbé de

1. Quittance sur parchemin, signée *Arnauld de Trye*, donnée à Paul Ardier, trésorier de l'épargne du roi, d'une somme de 1,800 livres « à nous ordonnée par S. M. pour la pention et gratiffication qu'il

Saint-Nicolas fut précieuse aux particuliers. L'un de ses plus chers et plus fidèles amis fut Jean Chapelain. S'il n'y avait un plaisir un peu suranné à réviser le procès des victimes de Boileau, on serait tenté d'accorder une pleine réparation au bon bourgeois de Paris, aimable et lettré. Malgré ses mauvais vers et sa plaisante perruque, le pauvre *Pucelain* fut apprécié par un large cercle d'hommes distingués. Henry Arnauld ne se bornait pas à faire plusieurs fois le mois le court trajet qui conduisait de Saint-Merry à la rue des Ménétriers ou à la rue des Cinq-Diamants[1]; dans une significative hyperbole, Chapelain disait à Montausier : « M. l'abbé de Saint-Nicolas m'escrit trois fois le jour et tire autant de fois des responses[2]! » Les deux amis descendaient parfois du Parnasse pour se mêler ensemble aux soucis de la vie quotidienne. Chapelain appartenait au monde de la basoche; ses relations de famille le conduisaient plutôt auprès des procureurs que chez les présidents ou les conseillers. Henry Arnauld avait des amis et des parents au Parlement, et le poète le charge parfois de solliciter les grands pour le règlement de ses affaires domestiques.

Arnauld présentait un jour le placet du notaire au Châtelet Faroard, beau-frère de Chapelain, au président Le Féron; puis les deux amis continuaient leurs longues con-

plaist au Roy nous donner durant la présente année xvjc vingt-sept, employée en l'estat des pentions d'Italie » (collection de M. La Caille).

1. Sur les différentes habitations de Chapelain, cf. Georges Collas, *Jean Chapelain*, p. 44. Il est aisé de voir sur le plan de Gomboust que ses demeures successives étaient toutes voisines de celles des Arnauld. Chapelain fut baptisé à Saint-Merry deux ans avant Henry Arnauld (G. Collas, p. 1).

2. *Lettres de Chapelain*, éd. Tamizey de Larroque. En se référant à la table des deux volumes de lettres, on pourra voir que H. Arnauld y est sans cesse cité.

versations : le *Cid* en faisait les frais ; ou bien l'abbé diplomate apportait les dernières lettres reçues de Rome, tandis que Chapelain lui montrait, à son « extraordinaire satisfaction », certains narrés « amples et inédits » des prises d'Éperlecques et de Ruminghem et du « mémorable combat d'Hennuin ».

Mais les carrosses se bousculaient rue des Cinq-Diamants lorsque le bruit avait couru que M. de Saint-Nicolas y apporterait un paquet d'épreuves des prochaines *Histoires* de Bentivoglio. Car le puissant cardinal continuait à protéger au delà des monts son fidèle secrétaire. Il le mettait en valeur, dans l'illustre maison qui abrita l'Académie naissante, en gardant avec lui « un commerce fort régulier de lettres », où sa plume élégante abordait tour à tour les sujets les plus variés. Mieux encore son ami était chargé, comme on dirait aujourd'hui, de « lancer » l'éloquente autobiographie, toute scintillante de maximes et d'un tour fort ingénieux, qu'il publiait à Cologne sous le titre : *Delle guerre di Fiandra*.

Sa longue nonciature à Paris était trop récente, les événements qu'il racontait d'un intérêt trop actuel pour que l'apparition des huit premiers livres de son œuvre, en 1632, ne fût pas une manière d'événement[1]. Les politiques s'y passionnèrent ; car les rivalités franco-espagnoles étaient toujours si vives que les jugements de l'auteur, sous leur sérénité apparente, se mêlaient d'une sourde passion. Les littérateurs furent séduits par les pointes et la rhétorique

1. L'ouvrage *Delle guerre di Fiandra* se composait de trois parties divisées chacune en plusieurs livres. A mesure que l'une d'entre elles était achevée, le cardinal la donnait à l'impression. La première partie seule eut la fortune de deux éditions différentes, la première en huit livres (1632), la seconde en dix livres (1633). La deuxième partie, en six livres, parut en 1636, et la troisième en 1639, en huit livres.

de ce style abondant; ils dressèrent d'habiles parallèles avec les mémoires du jésuite Famiano Strada. Le cardinal n'eut pas toujours le dessus. Chapelain exprima des réserves sur les *Guerres de Flandre;* il les énuméra, d'ailleurs très courtoisement, dans une longue lettre rendue publique qui tomba sous les yeux du cardinal de Richelieu. Elle servit d'aliment à la dispute bien connue qui mit aux prises Chapelain, Boisrobert et Richelieu, sur le degré d'impartialité nécessaire à l'historien. Chapelain reproche à l'annaliste des batailles flamandes de ne pas apprécier assez ouvertement les événements. Ainsi, il tombe lourdement, sans y prendre garde, dans le piège tendu. Un esprit plus délié aurait saisi, de prime abord, que le gros livre n'était qu'un moyen de parvenir. Certes, Bentivoglio était amoureux de la gloire littéraire; mais il cherchait, avant toutes choses, à flatter l'Espagne, sans indisposer la France. En appréciant des dissentiments presque contemporains, il encourait l'opposition de l'une ou de l'autre des couronnes au prochain conclave. Hasarder la tiare pour défendre les théories de Tite-Live ou celles de Lucien eût été un jeu dangereux et puéril.

Son sentiment paraît dans une réponse inédite qu'il fit aux critiques de Jean Chapelain et dont Henry Arnauld fut le destinataire. Les Barberini en ont conservé une copie dans leur bibliothèque. Le ton en est cavalier, âpre et nuancé de superbe mépris. Le cardinal se moque bien des autres historiens qu'on lui oppose. L'un parle comme un tisserand florentin; mieux encore, tel autre prend ses modèles dans le patois des marchands d'Anvers. Peu lui chaut, d'ailleurs, qu'un censeur s'acharne à son ouvrage. Les louanges elles-mêmes qui lui sont adressées, en guise de réparation, lui déplaisent, malgré leur hyperbole. Bourdonnement et piqûres maladroites le laissent indifférent. Dans vos harangues, écrit Chapelain, « le génie de Tacite

paroist tout entier ». Non, rétorque Bentivoglio, Tacite est rugueux et plein de ténèbres, tandis que mon style, — suivant le jugement commun, — est lumineux, éclatant et aisé. Pour ne pas s'abaisser à une discussion, Bentivoglio dit à Arnauld, en terminant : « Mon cher abbé, je voudrais que ma lettre restât entre vous et votre frère, notre M. d'Andilly. »

Henry Arnauld n'en fit rien; il montra la lettre à Chapelain. Son indiscrétion s'explique par le plaisir qu'il ressentait à prouver une fois de plus la confiance mise en lui par le seigneur-cardinal, et aussi pour fournir à son ami le moyen d'une honnête rétractation.

La négociation n'échoua pas. L'amour-propre de *Pucelain* n'était guère chatouilleux. Il ne sembla pas offusqué par le ton dédaigneux dont on usait avec lui. Sans doute fatigué de se voir mêlé à une affaire où il choquait les idées littéraires du cardinal-ministre et celles du pape de demain, il chercha une bonne occasion de battre en retraite. Il la trouva, l'année suivante, lors de la réédition, augmentée, des *Guerres de Flandre*. Vaille que vaille, les modifications faites couvraient sa retraite. Son amende honorable fut naïve et cordiale. Il ne manque pas de flatter Henry Arnauld en avouant que son renversement d'opinion est dû aux bons et solides arguments qu'il lui a dénombrés. « J'avois toujours ouy dire que les secondes pensées estoient les meilleures et j'ay cette fois épreuvé que les secondes lectures corrigent fort à propos les premières... Je me sens forcé de vous reconnoître ingénument que ma plume, selon son habitude, fut trop légère la première fois. » Il se divertit en accumulant des excuses démesurées sur une masse extravagante de citations antiques. Sa figure s'illumina sans doute d'un sourire narquois lorsqu'il compara l'œuvre de son contradicteur « au pré de Sénèque, où chacun peut trouver de quoy se satis-

faire, le bœuf y trouvant de l'herbe, le chien du gibier, la cigogne des lésars ».

Henry Arnauld s'empressa d'envoyer cette pompeuse rétractation au cardinal, qui l'en remercia avec une entière reconnaissance. Il lui accordait donc, du même coup, un large pardon pour sa vénielle indiscrétion.

Chapelain formulait une étrange loi de critique littéraire en affirmant à l'abbé de Saint-Nicolas que « l'homme n'avoit point de chant plus naturel que celuy de la palinodie ». Sa haine pour la politique espagnole le poussait à des excès belliqueux où sa pauvre stratégie était mise en déroute. Il répétera ingénument à Henry Arnauld, lors de la querelle du *Cid :* « C'est sans doute une vengeance que la fortune d'Espagne prend de moy, me mettant sur les bras le plus grand de ses braves, à cause de la juste aversion que j'ay pour cette nation de tout temps. »

Bentivoglio avait précédé Rodrigue! Si l'abbé n'entendit plus, à partir de ce jour, aucune voix discordante sur son bon maître, Chapelain épancha dans d'autres oreilles sa rancune vivace. « Grand homme, cardinal immortel », écrit-il avec componction aux Arnauld; mais à Balzac : « La prétention au souverain pontificat est sa marote, et c'est pour cela principalement qu'il a prévariqué dans son histoire, croyant que les Espagnols seuls lui pouvoient mettre le *regno* sur la teste. »

Chapelain ne se montra pas un Alceste bien intransigeant. Mais ses multiples détours deviennent candeur et effusion de cœur devant les déguisements raffinés de Balzac. Henry Arnauld lui expédia tour à tour, dans sa retraite poitevine, les volumes de Bentivoglio. Le grand écrivain y trouva l'occasion charmante de dédier quelques strophes latines ou une épître savante à un prince puissant et lettré. L'ermite de la Charente témoigna sa reconnaissance à l'abbé en lui écrivant des lettres gracieuses et en mettant

son influence au service du cardinal. Balzac ayant réussi à apaiser certains critiques excités contre le cardinal, Henry Arnauld le remercia des démarches qu'il avait faites sur sa demande. Balzac s'indigne de cet enthousiasme excessif. Ne serait-ce pas « la dernière marque de barbarie » que de ne prendre aucune part aux intérêts d'un homme illustre? Il le dépouille en imagination de sa pourpre et il proclame que ses sublimes vertus le rendraient « très illustre avec un chapeau noir ». La vie rude et rustique des champs exige un bain quotidien d'ambroisie. Il se « purifie » en compagnie des grâces opulentes qui ornent les discours du grand prélat. « Je ne vis jamais dans un stile si sobre et si chaste tant d'embonpoint. » Il faillit même mourir d'émotion lorsqu'il reçut le second volume des *Guerres de Flandre* au nom de l'auteur et des mains de l'abbé de Saint-Nicolas. Par charité, « vous me deviez celer cette charge très expresse que vous avez eue de M. le Cardinal ». Comment exprimer son impérissable gratitude? La tâche est impossible; il verra toujours qu' « avec un hameçon d'or, il n'a pesché que de l'herbe ».

Henry Arnauld ne resta pas en retard de bons procédés avec son illustre correspondant qui lui trouvait « un mérite extraordinaire ». Il lui offrit même un rare exemplaire des œuvres oratoires de Jérôme de Narni. Les termes obligeants dont il accompagna son présent touchèrent plus Balzac que le présent lui-même : « Je les compte pour une autre libéralité encore plus vostre que la première. Ils me font ressouvenir avec plaisir des premiers charmes que vous employastes pour gagner mon cœur; et parmi les éclairs et les tonnerres du prédicateur apostolique, il me semble de revoir la douceur et la sérénité de vostre visage. Je suis privé d'une infinité de biens, estant éloigné de celuy de vostre présence. »

Balzac est-il sincère? Suivant la qualité de ses interlocu-

teurs, il traite tour à tour de pure merveille ou de galimatias le même chapitre du même ouvrage. Au moment même où il couvre Bentivoglio de fleurs, devant d'autres personnes il juge son histoire avec les termes dont un moderne se servirait en avouant le mortel ennui qu'elle lui a causé. Les récits de bataille sont fastidieux; « le rugissement perpétuel de ces lions n'est pas une musique qui me soit fort agréable. Les renards, les singes et les autres animaux plus fins que farouches me feroient bien mieux passer le temps avec leurs sauts et leurs gambades. Les marionnettes même ont leur usage dans la république ». C'est donc au milieu de ce charivari de foire et de ménagerie qu'il aurait voulu voir l'homme qu'il louait, ailleurs, comme « la plus éloquente bouche de l'Italie ».

En même temps que du cardinal, se gausse-t-il de l'ancien secrétaire avec des hâbleries pareilles? Une indulgence naturelle pour notre héros nous porterait à croire que « la douceur et la sérénité de son visage » furent fidèlement dépeintes par le grand écrivain. Laissons de côté quelques périodes trop enjolivées. Il restera toujours que Balzac a sincèrement apprécié ce jeune confrère en lettres qui n'écrivait pas de livres. Il avait très grande confiance en ses avis. En écrivant à son vieil ami Chapelain, qu'il n'avait pour l'heure aucun intérêt à tromper, il louera Henry Arnauld en le qualifiant de « juge très avisé et très intègre de nos œuvres, qui possède au suprême degré, comme disent les maîtres, la faculté de juger ».

* * *

Henry Arnauld ne fut pas seulement estimé comme ami professionnel d'un grand homme, mais il fut aimé pour lui-même, pour son goût affiné, dont Balzac et Chapelain faisaient grand cas; souvent il figura en bonne place dans

la liste de leurs relations. Le jour où Chapelain voulut entrer en rapports avec Costar, il se recommanda de Voiture et de l'abbé de Saint-Nicolas. Lorsque la vie de Costar sera mieux connue, on verra sans nul doute que l'abbé y fut souvent mêlé. Il est même à croire que Henry Arnauld fit honte au gros archidiacre du Mans des vices qu'il étalait non sans impudence. « Il n'y a pas un homme sous le ciel, écrit Costar, que j'honnore, que j'estime et que j'aime plus que vous. » — Et il incline sa trogne rabelaisienne sous les douces réprimandes de notre abbé : « Je n'ay jamais vu de vertu plus sociable et plus aimable que la vostre, qui se sentist moins de nos infirmitez et de nos foiblesses et qui seust mieux s'y accommoder. Vous haïssez les vices, sans haïr les hommes, et, quoique vous ne vous pardonniez rien, vous estes indulgent à nos fautes, comme si vous aviez besoin que l'on vous fist grâce. Vostre vie est austère, mais elle n'a des épines que pour vous seul; et, pour tout dire en un mot, vous ne reprenez personne et vous réformez tout le monde. »

Il fit donc vibrer tour à tour toutes les cordes dans le cœur des gens de lettres. Celui de Conrart ne resta pas davantage insensible à ses grandes qualités. Sans conteste, Henry Arnauld conquit ses lettres de naturalité dans la république des lettres.

Que n'alla-t-il plus avant? Il suivit l'Académie naissante dans toutes ses pérégrinations. Cette nouvelle île de Délos flottait au Marais, des Cinq-Diamants de Chapelain aux Vieilles-Étuves de Conrart, tout autour de la maison des Arnauld. Dans la « société des esprits », où il aimait tant à causer « de toute sorte de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles lettres », sa place était bien marquée. Ni lui ni son frère d'Andilly ne furent jamais académiciens : ils craignaient trop le cardinal, protecteur de l'île symbolique, auquel ils faisaient une sourde opposition.

Henry Arnauld était assez éclectique et assez prudent pour fréquenter la cour littéraire du ministre, dont il recevait cependant bien peu de caresses. Mais il contemplait, avec une amertume trop passionnée, l'une des plus nobles et des plus touchantes victimes de la raison d'État pour ne pas être douloureusement choqué par les côtés bas et injustes d'une grande œuvre.

Bien qu'il ait rapporté de l'Italie, nous dit-on, beaucoup de flegme et une certaine roideur, il faudrait être aveugle pour nier que son cœur ne se soit pas intéressé passionnément à l'immense infortune dont il fut témoin. Il apprit à cette dure école que l'amitié véritable est faite souvent de plus de douleurs que de joies. La figure un peu indistincte de Henry Arnauld s'éclaire d'une pure lumière auprès de Jean-Jacques Barillon, président au Parlement de Paris, l'un des hommes sur lesquels la colère de Richelieu et celle de Mazarin s'acharnèrent le plus cruellement.

Comme les Pascal et les Arnauld, il est issu des Alpes arvernes; comme eux, il a pris dans Paris de solides et de fécondes racines. Par sa propre famille, établie depuis deux générations au Parlement et dans la maîtrise des comptes, par ses alliances avec les Danès et les Mesmes, qui lui donnaient d'utiles parentés, Jean-Jacques se trouvait chargé d'un fructueux héritage, qu'il accrut par sa probité et sa science juridique. Président en la première chambre des Enquêtes, — les remuantes Enquêtes, — il est doué, plus qu'aucun autre, de cette intégrité farouche et altière à laquelle se heurta la volonté des ministres. Guy Patin le compte « ex ultimis Gallorum ». Cette antique fierté française s'unit chez lui aux plus souriantes vertus de famille et de société.

Sa carrière présente une singulière alternative d'exils et de rentrées en grâce. Richelieu, qui n'aimait pas les hommes de cette trempe, voulut mater une volonté rigide

à laquelle les épreuves donnaient une hauteur plus obstinée. Il personnifie l'indépendance jalouse et parfois agressive qui animait les Enquêtes non seulement en face du cardinal, mais contre les autres chambres de la même Compagnie. Pour renverser le ministre, qu'il jugeait fatal à la France, il ne craignit pas d'employer des moyens factieux. Comme tant d'autres, il subit la séduction étrange, incompréhensible à distance, de Gaston d'Orléans, avec lequel il eut des entretiens suspects qui lui valurent, en 1631, un exil à Clermont-Ferrand. Quelques années plus tard, il mena le mouvement des Enquêtes contre la création de nouvelles charges, que la vénalité rendait profitables au Trésor, mais qui équivalaient, pour les propriétaires d'offices, à une spoliation partielle. « Considérez, dit le chancelier Séguier aux Enquêtes, qui vous estes et qui est le Roy; quelle disproportion il y a entre sa condition et la vostre; vous n'avez d'autre autorité que celle qu'il vous a donnée. » La théorie contraire, que Barillon professa toute sa vie, lui fut fatale; il paya à nouveau son erreur par un exil à Saumur en 1636. Rappelé peu après, il eut aussitôt la généreuse témérité de s'associer aux réclamations des rentiers de l'Hôtel-de-Ville, dont les titres étaient alors payés par la Bastille. Une lettre de cachet, du 28 mars 1638, le relégua au château de Tours.

Les exils précédents avaient été relativement bénins et brefs; celui-là fut cruel et prolongé. Dès son arrivée à Tours, on le mit en sûreté dans la forteresse; le gouvernement le fit transférer ensuite comme prisonnier d'État au château d'Amboise. La mort de Louis XIII le délivra. A peine sur le pavé de Paris, il se mit avec les Importants. Ce fut alors l'incarcération dans les Alpes et la mort.

Pour un homme de tempérament actif et sanguin comme lui, cette inaction obligatoire équivalait à un supplice raffiné. Il était soutenu par l'énergie peu commune que

reflètent ses beaux traits réguliers et son clair regard sous le crayon de Dumoustier. Rien n'autorise à croire qu'il fut traître à la patrie. Il resta sujet féal de son roi, que sa conscience lui ordonnait de réprimander, au risque de désobéir à un édit formel, comme celui de 1641. A d'autres époques, il aurait été écouté; mais Richelieu avait résolu d'anéantir tout ensemble les ferments de discorde qui rongeaient le royaume et les hommes qui faisaient échec à sa politique personnelle. Barillon s'entêta. Il se crut chargé d'une mission supérieure qu'il devait accomplir jusqu'au martyre. Il mourut, en pleine sérénité, victime de son exaltation sacrée. Une longue solitude aurait vaincu cette confiance imperturbable. Richelieu, bon prince, avait permis à la présidente de s'enfermer aussi derrière les guichets d'Amboise. Elle se séparait ainsi du reste du monde, car les portes de la prison s'ouvraient très rarement, parfois pour le président Perrot de Saint-Dyé, l'ami intime de Barillon, qui habitait auprès de Blois, à quelques lieues de la Bastille tourangelle.

La douce Bonne Fayet, — celle que Henry Arnauld appelait la « bonne Bonne », quand il renonçait au titre cérémonieux de « madame la présidente de Chastillon », — fut digne jusqu'au bout de son courageux mari. Son visage lumineux, — presque ensoleillé, — ne se reconnaît pas sans émotion dans les sombres boiseries du château d'Houville. Fit-elle preuve, comme on l'a dit, d'héroïsme dans sa fidélité? Patru trouve tout bonnement, dans une constance aussi parfaite, « ce que cent mille femmes feront sans avoir même de l'amour pour leurs maris et seulement pour satisfaire à l'honneur du monde ». Bonne ne perd pas son temps à analyser les motifs de sa conduite. Elle agit, tout naturellement, par tendresse conjugale, sans s'embarrasser de distinctions subtiles ou de regrets superflus.

Ses ancêtres lui avaient légué de simples et solides exemples d'honneur. Avec quelques aventures dans l'épée, — son trisaïeul était gouverneur de Blaye sous François I[er], — sa famille était de robe. Les Fayet, alliés aux Briçonnet, aux Sublet, figuraient au Parlement, dans les Comptes ou dans l'Extraordinaire des guerres. Bonne avait apporté à son mari une grosse fortune, solidement rentée sur de bonnes seigneuries de l'Ile-de-France, Piscop, Groslay, Maugarny. Le président Barillon avait trouvé une compagne fidèle et ennemie des faiblesses féminines.

Elle adoucit les cruelles rigueurs de son exil. Du dehors, Henry Arnauld apporta aux prisonniers d'Amboise un soulagement inappréciable. Les Arnauld étaient plus qu'à moitié parents des Barillon par Héroard, le médecin de Louis XIII; mais le début de leur intime affection ne nous est pas connu. Elle est déjà en pleine force au lendemain de l'exil de 1638. Le président emportait dans sa captivité un double viatique. Le premier était une austère instruction que l'abbé de Saint-Cyran avait rédigée expressément pour lui. Sur un ton qui fleure un peu le jansénisme, Henry de Barillon, évêque de Luçon, nous avertit, au demeurant, que ses parents craignaient Dieu « et particulièrement sa justice ». Saint-Cyran représente les voies de la Providence et démontre au président qu'il doit « estimer heureux cet accident » de la fortune. Comme réconfort, « il lira tous les matins un chapitre de l'Évangile et l'après-dînée un autre de l'Ancien Testament, en commençant par le livre de Tobie et continuant par celuy de Judith, Esther et de la Sagesse... ». Enfin, « il aura soin de se défaire, autant qu'il se pourra dans la bienséance, des entretiens inutiles, soit de bouche, soit par lettres, croyant qu'il n'y a rien qui destourne davantage l'esprit de Dieu ».

Or, Barillon n'emportait pas comme seule nourriture

spirituelle la viande philosophique et coriace que lui offrait Saint-Cyran, mais précisément la promesse d'une correspondance fidèle. Comprenant qu'un homme ardemment mêlé à la lutte politique souffrirait d'un raffinement de supplices en ne sachant rien du monde, Henry Arnauld adoucit l'excessif détachement que Saint-Cyran lui imposait. Il s'astreignit à écrire à Jean-Jacques, deux fois la semaine, — à de rares exceptions près, — pendant quatre années entières. C'est, comme dit Chapelain, un « plein boisseau », d'au moins quatre cents lettres, qui nous a été heureusement conservé[1].

Henry Arnauld se propose, comme but unique, de remplir le rôle de bon informateur. Le président lisait la *Gazette*, aussi son correspondant évite-t-il de la répéter ou, s'il le fait, il cherche à donner des événements un récit moins partial. D'un côté, il s'efforce donc d'être plus complet et moins officieux que Renaudot; de l'autre, il épargne à son ami des répétitions fastidieuses, en passant une sorte de convention avec ceux qui entretenaient avec le captif un commerce épistolaire régulier : les Dupuy ou les Perrot. Le président ou la présidente Perrot se chargent généralement de la *Gazette de la ville*, qui comprend celle du Parlement. Henry Arnauld narre tout au long les nouvelles de la cour, des armées et surtout des nations étran-

1. Les lettres de Henry Arnauld au président Barillon vont du 1er janvier 1639 au 19 avril 1643. Le recueil original autographe forme les manuscrits 3771 à 3778 du fonds Français à la Bibliothèque nationale; ce sont des volumes reliés aux armes de Béthune avec des PP entrelacés. On en connaît en outre deux copies, à peu près contemporaines; l'une, provenant de Saint-Germain-des-Prés, se compose de deux volumes de 929 et 668 feuillets; ce sont aujourd'hui les manuscrits Français 15610 et 15611 du même dépôt; l'autre copie, en quatre volumes, contenant respectivement 420, 462, 538 et 350 feuillets, est aussi à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 20632 à 20635. Ces lettres ont été la principale source de tout ce qui va suivre.

gères. Son goût pour la diplomatie lui procurait des « lettres de Rome » ou des « lettres de Cazal », qui le renseignaient de première main; avec les correspondances privées, il recevait aussi de tous pays ces lettres publiques, sortes de feuilles de nouvelles manuscrites, qui, passant de main en main, remédiaient au développement très restreint de la presse. En outre de la situation de son frère d'Andilly, avec lequel il vivait, ses nombreuses relations lui permettaient d'être merveilleusement renseigné. Ses informations sont rapides, — « Madame la princesse a receu ce matin des lettres de son fils qui luy mande... — Le Roy mande à la Reyne que... », — et parfois si vivantes qu'elles reproduisent le récit d'un témoin : « Monsieur arriva hier à Saint-Germain. Il avoit couché à Paris. Il y avoit un sy grand monde qu'il eust peine à entrer dans le cabinet. Il mit un genou en terre de telle sorte qu'une personne qui y étoit me dit que cella fit bruit sur le plancher. On n'entendit pas ce qu'il dit au Roy... » Arnauld donne peu d'indications plus précises; il tait le nom de ceux qui lui écrivent et ses interlocuteurs sont d'habitude « une personne » ou « une personne de condition ».

Quel est le caractère de cette correspondance? La prudence semble être le souci dominant de Henry Arnauld. Craignant, sans doute, qu'un espion de Richelieu ne fouille le sac du courrier d'Amboise, il se montre très réservé, si réservé même que l'intérêt y perd et que, aujourd'hui, la lecture de ses quatre cents lettres est singulièrement fastidieuse. « Il y a beaucoup de choses à dire, mais peu à escrire », et ailleurs : « Il vous instruira pleinement de toutes choses et de celles qui ne se peuvent pas aisément escrire. » Au regard de la postérité, il y a dans ces lettres trop de précautions de ce genre.

Aussi faut-il tendre l'esprit pour saisir au passage les jugements que l'abbé de Saint-Nicolas laisse échapper. Il

faut lire entre les lignes. Son loyalisme envers Louis XIII est évident; mais il ne l'aimait pas. Lisons, par exemple, le récit de ses brutalités envers la reine : « Ce fut le Roy mesme qui dict à la Reine la mort du cardinal-infant et d'une estrange façon, car il cria tout haut par plusieurs fois de la porte de son cabinet qui respondoit dans la chambre de la Reine : « Le cardinal-infant est mort »; et comme l'on consoloit la Reine, luy disant qu'il estoit mort d'une longue maladie pendant laquelle il avoit fait tous les debvoirs d'un bon chrétien, le Roi répondit qu'il avoit trois ou quatre garces auprès de luy... » A plus forte raison il est très circonspect lorsqu'il parle de Richelieu. Cependant, au moment où le cardinal mourant poursuit une guérison illusoire en changeant d'air, Arnauld est amer : « C'est bien s'esloigner du Roy, mais il préfère sa santé à tout. » Il pèse ses paroles en racontant la mort du maître, et son indifférence calculée fait contraste avec la joie du prisonnier d'Amboise pour qui allait sonner l'heure de la délivrance.

Les victoires ou les défaites des armées françaises ne provoquent chez lui que l'expression d'un patriotisme banal. Il n'aime pas les Vénitiens, qu'il traite de Pantalons, et le pape Innocent X ne paraît guère être de ses amis. En bon gallican, il dénonce, d'un ton convaincu, les « entreprises du nonce ». Les assemblées du clergé l'horripilent. Leurs générosités pour le don gratuit l'indignent, car les revenus de ses bénéfices en supportent les conséquences : « Je ne sçais point encore ma taxe, je ne la sçauray que trop tost... L'assemblée continue à faire des libéralités de la bourse d'autruy. »

Parler avec hauteur de la « cour de Rome » est d'un bon parlementaire, mépriser les financiers et les traitants appartient à la même doctrine. Il exècre ce Sabatier qui possède des montagnes d'or et donne des fêtes magnifiques à Mont-

rouge : « C'est une chose honteuse de souffrir que cet homme triomphe ainsy après avoir vollé tout le monde. » En parlant de Bullion et de ses amis, qui font de grands festins au milieu des calamités publiques, il écrit : « Ces messieurs ne se ressentent point de la misère du temps. » Une fois encore il plaint « le pauvre peuple » pressuré de toutes parts.

Ces quelques phrases suffisent à montrer Henry Arnauld en communion complète avec les idées des purs parlementaires, comme Barillon. Il approuve la lutte contre les lois fiscales de la monarchie qui obligeaient les chambres à accepter l'intrusion des partisans, ces partisans qui ne cessaient d'exploiter les petits rentiers et le peuple de France.

J'exprime crûment une idée qui est chez Henry Arnauld fugitive et embarrassée. Le sourire qui éclaire parfois sa figure se perd aussi dans un vague demi-jour. Son ironie est plaisante et fine, mais si disséminée qu'il faut la marquer de loin en loin : « Voicy une nouvelle qu'il ne fault pas oublier, écrit-il à la « bonne Bonne », qui est que les femmes vont reporter des collets montez et les hommes des fraises. Ce sera une plaisante métamorphose. » Puis, huit jours plus tard : « Prenez garde que vos dames ne prétendent des dommages-intérests contre vous si elles ont faict faire des coletz montez sur l'advis que vous leur avez donné, car on n'en porte point encore ici; mais il est bien vray que plusieurs de celles qui peuvent faire les modes avoient proposé d'en porter. »

Avant-coureur de la mode, Henry Arnauld se divertit aussi des historiettes de la cour : « Mademoiselle de Rohan a la petite vérole. C'est une nouvelle qui passe pour bien plus importante dans l'esprit des dames que celles d'Arras ou de Thurin. » Sur le futur Louis XIV : « Monsieur le Dauphin sera sevré dans peu de jours; il a eu le fouet

depuis peu pour la première fois. Cela passe pour une nouvelle. »

Quel innocent badinage! Peu importe qu'il soit réservé dans ses plaisanteries. Mais les ménagements dont il use pour raconter les événements politiques ne proviennent pas que d'une défiance extrême. Une disposition naturelle de son esprit vient aussi brider sa plume. Il craint les « spéculatifs » et il penserait perdre son temps en démêlant les ressorts cachés des événements qui se déroulent devant lui. Simple spectateur du parterre, il regarde, sans applaudir et sans siffler, les personnages qui passent sur le devant de la scène. Il ne songe guère à entrer dans les coulisses derrière les décors trompeurs. Par une conséquence naturelle, il devient superficiel et cherche à être abondant plutôt qu'exact.

Tous les bruits qui courent le monde trouvent en lui un écho complaisant. Il raconte sérieusement les plus risibles sornettes : « La marquise de Mirebaux est morte et deux jours auparavant, en la saignant, il sortit de sa veine un ver qui avoit la forme d'un dragon. » — « Il a plu à Thoulouze des cailloux sur lesquels il y a du sang. » Pourtant, il se défend d'accréditer les propos populaires : « On fait courir le bruit que... Je tiens cela une chanson. » Ou encore : « Il y a bien du roman en tout cecy. » Cette chanson, il la chante dans toutes ses modulations et, de ce roman, il ne néglige pas une seule péripétie. C'est par centaines que ses phrases commencent par : « On murmure..., on est bien en peine..., on parle..., on disoit hier que... »

A force d'écumer ainsi les nouvelles, il finit par en débiter d'inexactes ou de mensongères : « La nouvelle que je vous manday mercredi s'est trouvée fausse. J'appréhende extrêmement de vous donner ainsi de faux avis; mais il est impossible que l'on n'y soit quelquefois trompé. » Le 2 octobre 1639, il annonce la mort du cardinal de la Va-

lette; le 5, il la dément; le 9, il la donne néanmoins comme assurée. Un autre jour, dans la marge de la lettre, en face d'une information fausse, il écrit : « Cela n'est pas vray. »

Car ses lettres sont écrites à plusieurs reprises. Il les commence un matin, va quêter au dehors la chronique du jour, puis rentre rue de la Verrerie pour reprendre son écritoire. Les nouvelles sont rangées en désordre, les unes à la suite des autres, sans transition et sans le moindre point de suture. De nombreux alinéas en tiennent lieu ou bien des traits obliques, sortes de longues virgules par où l'on saute d'un sujet à un autre. L'absence de formules initiales est de règle. Il termine toujours par : « J'embrasse l'amy et suis tout à Bonne. » Après ce salut final, on le voit souvent ajouter encore deux feuilles pleines de miscellanées! « Ma lettre est escrite à bien des fois; je sçais que vous excusez toutes mes rapsodies », et ailleurs : « Il est temps de finir cette longue Bible. »

Le souci de la forme et même la plus simple toilette du style sont absents de ces phrases amorphes et mal construites, autant que la recherche psychologique. Le langage épistolaire comporte alors deux manières, suivant qu'on écrit des lettres académiques, comme celles de Balzac, ou qu'on se borne à la lettre-journal. C'est à ce genre, — dont Conrart et Mlle de Scudéry dans leur correspondance avec Godeau ont donné l'illustre exemple, — que se rattache Henry Arnauld. L'apparat n'y est pas de mise comme dans les épîtres solennelles. La simplicité doit y régner. Arnauld la pousse jusqu'à une nudité excessive. Il laisse à sa plume la bride sur le cou. Cette négligence, qui peut être délicieuse chez un écrivain de race, rend à l'abbé les plus mauvais services. Ajoutez-y son griffonnage nerveux que la présidente Barillon avait déjà grand'peine à déchiffrer!

Malgré l'écriture difficile et le style décharné, les histo-

riens de Louis XIII ont beaucoup à prendre dans ces rapsodies où les coutures grossières ne sont même pas dissimulées. Ils ont déjà fait de précieuses découvertes au milieu de ce fatras bigarré. Aucun effort pour « raisonner », pour « prescher », pour « persuader »; Henry Arnauld semble s'efforcer à démentir le mot célèbre de Balzac, son ami.

* * *

Bien que l'abbé de Saint-Nicolas eût toujours réduit son rôle à celui d'une machine à enregistrer les faits publics et l'histoire générale, il était impossible qu'à travers cette longue correspondance il ne laissât pas transparaître quelque chose de son existence, de ses relations, de son cadre domestique. Personne n'a songé jusqu'à ce jour à tirer de ces lettres tout ce qu'elles contiennent de nouveau sur l'histoire personnelle de leur auteur et le milieu dans lequel il vivait.

Au premier abord ressort en pleine lumière son affection pour les Barillon et leur famille, affection si dévouée et attentive, si passionnée et parfois si jalouse qu'elle pourrait donner des exemples à un moderne *de Amicitia*.

Bonne avait accouché d'un fils, — le futur évêque de Luçon, — le 4 mars 1639, dans la prison d'Amboise. Au lendemain de ses relevailles, elle alla du côté de Paris et demeura quelque temps chez sa belle-sœur, ce qui pouvait prêter à des commentaires, car Jacques Gallucci de l'Hospital, comte de Sainte-Mesme, époux de Claire Barillon, était un affidé de Gaston : son hôtel du Pet-au-Diable, derrière Saint-Jean-en-Grève, fut le rendez-vous des orléanistes. Une nouvelle alarmante vint à courir; Barillon était menacé d'une relégation plus lointaine : Avignon, peut-être. Bonne partit aussitôt pour apporter à son mari le réconfort de sa présence. Henry Arnauld alla vers le

temps de Pâques lui dire adieu au château de Sainte-Mesme, non loin de Dourdan, puis rentra à Paris, où il prit résolument la charge des quatre enfants que le président avait dû y laisser. Mme Fayet, leur grand'mère, était leur mère, et Henry Arnauld vint tenir auprès d'eux la place du père emprisonné.

Pendant plusieurs années, il les vit plusieurs fois la semaine, parfois tous les jours. Mme Fayet habitait bien près de Saint-Merry, rue de l'Homme-Armé; elle passait le printemps avec les enfants au val de Montmorency, dans sa chère terre de Maugarny. Henry Arnauld allait les voir et les regardait jouer allègres dans le clos des cerisiers, près des coteaux couverts de vignes. Son aimable visage s'éclaire d'un calme sourire. Il délaisse les séances attristantes du Parlement et détourne la tête des orages que la volonté haineuse de Bullion accumule sur les indépendants. Barillon réclame des nouvelles de sa « petite famille » qu'il adore. Et alors, la plume parfois rétive de l'abbé prend un charmant laisser-aller, une allure confiante et libre. On pourrait trouver, de-ci de-là, des tableaux touchants qui récréent et mettent un éclat de lumière modérée dans la monotonie un peu grise des lettres politiques. C'est Judith Barillon qui est « la plus jolie du monde... Elle nous a diverti cette après-dînée un fort long temps... Je suis aux bonnes grâces de votre petite. Elle m'alla quérir sa robe neuve pour me la faire voir... Vos petits sont grands, beaux, sages et savants au delà de tout ce que l'on peut vous en dire... J'ai vu cette après-midi Madame Fayet; elle se baigne pour se préparer au voyage. J'ai trouvé vos deux aînés qui jouoient au triquetrac avec autant d'attention que l'on y puisse jouer. Jean-Jacques est si joli et si bien fait avec ses chausses que vous seriez tous deux ravis de le voir ainsi. »

A peine Jean-Jacques portait-il des chausses qu'il fallut

le faire tonsurer, car le président le destinait à l'Église, dans laquelle il n'obtint jamais qu'une situation médiocre. Henry Arnauld disait de lui tout enfant et par manière de plaisanterie : « J'ai une impatience extrême d'entendre prêcher M. l'abbé... » Paul, qui jouait si passionnément au trictrac avec Jean-Jacques, devint par la suite ambassadeur et ami passablement libertin du bonhomme La Fontaine. A tous deux l'abbé de Saint-Nicolas avait choisi un précepteur, après beaucoup de scrupuleuses hésitations. M. de Charmolue, à qui il les confia, fut, par lui, surveillé de fort près.

Car Mme Fayet avait entiere confiance dans l'ami de son gendre. Elle venait affectueusement lui confier ses peines et solliciter un conseil. Longues et « paisibles » causeries dans le cabinet de Henry Arnauld ou au jardin de la rue de la Verrerie, sur le sable des allées. Est-il défendu de penser que cette calme promenade se prolongeait à quelques pas plus loin, rue Brise-Miche, chez Étienne Pascal, le cordial ami du président Barillon? Le douloureux Blaise n'en était déjà plus à la trente-deuxième proposition du premier livre d'Euclide. Mais on goûtait les melons d'Amboise, tout en se plaignant que « de ceux d'Anjou il ne s'en trouve quasi point de bons ».

Au cours de ces fréquentes conversations, les pensées retournaient toujours à Amboise. On craignait que la santé du président ne se ressentît de l'emprisonnement et l'on se réjouissait d'apprendre qu'il « fait accommoder un jeu de paume; cet exercice lui sera fort bon. J'appréhendois qu'il ne devînt trop gras ». Henry Arnauld n'était pas homme à écrire des protestations affectueuses. « Vous avez très grande raison, disait-il à la présidente, de ne pas vous engager fort avant dans les compliments avec moi; car, en vérité, j'aurois bien sujet de me plaindre si vous me traitiez de la sorte. Vous les devez réserver pour ceux qui

sont moins à vous que moi. Je prétends avoir une place dans votre cœur et dans celui du cher ami qui me doit faire considérer comme la personne du monde, sans exception, qui a pour vous deux le plus de passion, de tendresse et de cordialité. »

Lui donnant une grande preuve de confiance, l'exilé fit remettre à Henry Arnauld la clef de son cabinet de Paris où étaient renfermés ses documents secrets et les registres du Parlement. De temps à autre, lorsque le bruit de la rentrée en grâce des absents recommençait à courir, il allait avec Mme Fayet épousseter les livres et mettre en fuite les souris. Mais la poussière retombait et les souris creusaient à nouveau leur nid dans les in-folio sans que le maître du lieu pût revenir. Ses puissants protecteurs, le grand prieur ou Mme d'Aiguillon elle-même, s'entremettaient; les Arnauld suppliaient leur ami Bouthilier; Henry, qui n'aimait pas les puissants du jour, dont il n'était guère aimé, rendait visite au chancelier. En vain.

Barillon ne voulait compter que sur son bon droit et la justice de sa cause. Henry Arnauld l'en morigénait doucement : « Bien que d'un côté il soit bien de ne rien demander, il faudroit prendre garde que ce silence n'offensât les supérieurs et ne les aigrît encore davantage. » Car les consolations qu'il prodigue à son ami sont chrétiennes, mais aussi gaies et encourageantes. Son affection est agissante. Arnauld d'Andilly écrivait bien différemment. Il prônait à l'exilé le détachement des biens de ce monde, lui qui n'avait repoussé les honneurs que le jour où ils ne vinrent plus à lui. Dieu fait au président une « faveur avantageuse..., une merveilleuse grâce... ». — « Heureuse solitude, souhaitable retraite, s'écrie-t-il. » Et il le félicite d'avoir été jeté dans le port par la tempête.

Malgré ces pieuses exhortations, Barillon enviait les nautoniers ballottés par les flots; les murs et les poternes

du château d'Amboise lui semblaient un port peu enviable. Jamais il ne se départit d'une attitude courageuse, ne voulant rien devoir à la faveur ni aux intrigues. Mais n'est-il pas parfaitement légitime qu'un homme, jeune, admirablement doué pour les fonctions publiques, en ait gardé la nostalgie? Les effusions dévotes d'Andilly sonnent faux. En bon chrétien son frère voit la main de Dieu dans les épreuves; mais il ne cache pas son ardent désir de voir poursuivre une noble carrière trop tôt interrompue.

* * *

Faut-il marquer quelques ombres dans le tableau de cette amitié si humaine à la fois et si vaillante? Elles sont légères et vite effacées. Une pointe de dépit lorsque Bonne laissait courir une lettre que Henry aurait voulu voir secrète. Puis, à deux reprises, Bonne négligea de lui narrer certaines rixes entre officiers d'Amboise qui firent du bruit jusqu'à Paris. « Pour n'avoir pas su la chose, je me suis trouvé embarrassé dans les compagnies où l'on en parloit. » Car nous connaissons ces deux aspects du caractère de l'abbé : prudence, parfois exagérée, et fringale de nouvelles, fussent-elles de province, pour conserver sa réputation d'homme bien informé. Mais il lui arrive aussi de sacrifier de grand cœur cette petite satisfaction d'amour-propre : « C'est à moi à vous prier de ne m'écrire qu'une fois la semaine. Ce sera assez; car les femmes grosses ne peuvent pas écrire sans incommodité, et tout de bon dispensez-vous-en. » Et les querelles s'apaisent.

Le geôlier des Barillon était Jean de la Baume Le Blanc, sieur de la Gasserie, lieutenant du gouvernement d'Amboise. Il traitait bien son prisonnier, mais avec une crainte extrême de « choquer les puissances supérieures », ce qui faisait naître bien des plaisanteries entre Amboise

et Paris. Henry Arnauld se mit en tête de marier sa fille Louise avec un parent à lui et il écrivit à Bonne pour demander des renseignements qui « demeureront entre nous soubs le secret de la confession ». Le projet échoua et Louise épousa François de Beauvau-Rivarennes. L'abbé s'en consola en narrant le mariage du fils de M. de la Gasserie, Laurent, sieur de la Vallière, dont la fille sera Françoise-Louise : car le gardien des Barillon à Amboise est le grand-père de Mlle de la Vallière.

Sous ses ordres, M. de la Gasserie avait le sieur Olivier, capitaine du château. Ce dernier dut donner son assentiment à diverses opérations pécuniaires qui s'échangèrent entre le président Barillon et l'abbé de Saint-Nicolas. Une première fois, l'abbé lui emprunta six mille livres, puis quatre mille. La correspondance est absolument muette; mais les billets signés des parties demeurent. Nous allons bientôt connaître les difficultés financières dans lesquelles se débattait Henry Arnauld. Son ami prisonnier, mais bien renté, vint à son secours. Il est inutile d'insister. Trop de faits viendraient démentir celui qui oserait parler d'amitié intéressée. Les liens entre les amis devinrent si solides et si puissants qu'Arnauld se mêla à la famille Barillon et en fit pour ainsi dire partie. Les parents de l'exilé devinrent à Paris ses relations habituelles et presque journalières.

Mme Fayet vivait avec les enfants; mais ils voyaient aussi de temps à autre leur grand'mère paternelle, ou, plus exactement, la belle-mère de leur père, Judith de Mesmes, qui, d'une terre de son mari, le premier Jean-Jacques Barillon, avait pris le nom de Mme de Mancy. Par elle, un souvenir bien vivant du XVIe siècle pénètre dans la vie de Henry Arnauld. Judith avait été chantée par Jean Passerat, le principal auteur de la *Satire Ménippée*. Elle eut pour les enfants du premier lit de son mari beaucoup

d'attention et d'affection. « Jan-Jaques, écrivait-elle en 1604 à son mari, devient fort et puissant et espère qu'y nous donera tou plin de contantement. » Et, en 1638, lors de l'emprisonnement de Jean-Jacques : « Je n'y sorois panser que les larmes aus yeus. Ma santé an est fort diminuée. »

Mme de Mancy alla parfois à Amboise, où elle semble avoir été bien reçue. Mais le président n'aimait pas le caractère des Mesmes. Ils marchaient déjà à pas pressés sur la route des honneurs, en se courbant très bas quand il le fallait. Henry Arnauld n'eut pas avec eux de liaisons sincères. Il ne ressentit qu'un très médiocre déplaisir de la mort de M. de Roissy, frère de Mme de Mancy. D'ailleurs, il la voyait peu. Sauf quelques conversations sur les marches de Saint-Merry au sortir du sermon, quelques visites pour avoir des nouvelles d'Amboise plus fraîches et plus vivantes, il s'excusait sur son « étrange précipitation » de n'aller pas la voir ou disait à l'un de ses gens de passer chez elle. Il paraît avoir eu plus de goût pour le neveu de Mme de Mancy, le président de Mesmes, frère du comte d'Avaux et père de la maréchale de Vivonne. Ses relations avec lui furent cordiales, sinon habituelles; il allait visiter son admirable bibliothèque, en déplorant que Mme de Mancy ait vendu pour un morceau de pain la part importante qui lui en revenait.

Pas plus qu'avec sa belle-mère, Barillon n'entretenait de rapports très familiers avec son demi-frère Antoine, M. de Morangis. Ce bon financier, ami des honneurs et de l'intrigue, préférait aller dans sa belle terre de Louans plutôt que se compromettre à Amboise. Il fut supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris, et cela suffit pour expliquer l'éloignement qu'il ressentait pour les Arnauld. Dans les lettres de Henry apparaît à son égard une indifférence marquée. Morangis jugeait son frère bien

compromettant et craignait de trouver en lui un obstacle pour réaliser ses ambitions. Le très curieux récit qu'un manuscrit de la bibliothèque de Tours a heureusement conservé nous apprend que Morangis alla cependant à Amboise, mais pour morigéner le président : ses conseils pusillanimes ne purent jamais « rien obtenir de luy » ni « rabatre de cette haute opiniâtreté et ... de l'opinion qu'il avoit de servir le publicq ».

Henry Arnauld ne voyait dans cette prétendue opiniâtreté que décision intrépide et fermeté invincible. En de pareilles circonstances, sa nature plus molle l'aurait porté à quelque transaction ; mais il louait sans réserve l'exemple d'un magistrat qui ouvrait les ardents préliminaires de la Fronde. Le milieu parisien dans lequel vivait le circonspect Henry Arnauld l'enrôlait inévitablement dans les partis d'opposition contre Richelieu. Andilly avait rompu avec Gaston ; mais il gardait précieusement le brevet d'intendant de Monsieur, dont le sceau de cire rouge est intact aujourd'hui encore. L'abbé de Saint-Nicolas prenait parfois des résolutions hardies. Il ne cachait pas ses relations avec le maréchal de Bassompierre, embastillé : un jour, il eut la tranquille audace de rester en sa compagnie, à la Bastille, de dix heures du matin à neuf heures du soir. Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il caché cette vieille amitié, qui datait du temps où l'un et l'autre jouissaient de la faveur des Brûlart? Il ne dissimulait pas davantage ses relations avec M. de Puisieux, qui avait survécu de nombreuses années à sa chute scandaleuse de 1624. « M. de Puisieux estoit hier au soir extrêmement malade ; il a esté saigné six fois depuis mardi. Je fus lundi au soir avec lui plus d'une heure dans son cabinet. » Quelques jours après, l'ancien secrétaire d'État vint à mourir. « On le croyoit guéri avant-hier. J'en suis sensiblement touché ; je lui avois obligation et je sais qu'il me faisoit la faveur de m'ai-

mer. » Henry Arnauld reconnut toujours cette obligation véritable; il avait été le voir dans son château du Grand-Pressigny en Touraine, et sa veuve, vieille et gourmande, dont la jeune beauté avait été adorée du cardinal Bentivoglio, la « Puisieuse » des pamphlets sanglants, continua à venir converser paisiblement dans le cabinet de Henry Arnauld.

Il n'y recevait pas que cette femme décrépite. La princesse de Guémené, aux charmes moins surannés, était, avec la duchesse de Montbazon et la duchesse de Chevreuse, au nombre des conspiratrices qui, suivant la rumeur publique, savaient forcer les portes d'Amboise pour tramer un tortueux complot. Mme de Guémené, qui penchait dans la dévotion, reçut en 1641 de Henry Arnauld un chapelet « extrêmement beau et très excellent ». Il faut en sourire si l'on songe au coup de griffe que Retz assène en 1659 à la princesse convertie par Arnauld d'Andilly, cette princesse « de laquelle il étoit encore plus amoureux que moi, mais en Dieu et purement spirituellement ». Et l'on aurait pu écrire sans doute une divertissante farce des *Rencontres imprévues*, car son ancien amant, l'abbé de Retz, frappait alors maintes fois au portail austère des Arnauld.

Les sentiments d'admiration sincère et naïve que Henry Arnauld professait alors pour Retz ont tout lieu de nous étonner et méritent une analyse. Il paraît sincèrement édifié de ses premiers sermons et se réjouit à la pensée de le saluer bientôt comme coadjuteur de Paris. Fut-il trompé par le masque de dévotion que Retz portait sur ses traits, résolus « au mal par dessein » ? Ou bien, prévoyant l'appui que les parlementaires trouveraient auprès du futur archevêque, prit-il le parti de voir pontifier dans Notre-Dame l'homme qui courait l'aventure au sortir de la chaire et qui voyait dans la religion un merveilleux instru-

ment pour piper l'humanité? Un mélange de sentiments complexes épargna sans doute à Henry Arnauld la claire intelligence de la profanation sacrilège qui se commettait tous les jours. Il aime trop la lutte énergique des Gondi contre Richelieu pour mesurer, à tête reposée, l'émerveillement qu'ils lui inspirent. Le jour où le Père de Gondi fut exilé à Lyon et le président de Bailleul à Château-Gontier pour avoir comploté avec le comte de Soissons, il leur exprima publiquement sa sympathie et ses vœux. Retz l'intéressait plus passionnément encore par une commune affection pour Barillon, qui leur ouvrit à tous deux sa caisse. Retz y puisa trois mille écus pour un emploi qui n'était pas très pur : il voulut l'en remercier en organisant son évasion d'Amboise. Le président refusa net. Retz paya son désintéressement en livrant son nom à l'immortalité dans d'admirables phrases de ses Mémoires.

L'abbé de Saint-Nicolas est saisi d'une immense pitié devant le sort cruel de la plus touchante victime de Richelieu : Cinq-Mars est mort en gentilhomme, mais « il est très peu plaint. Il estoit luy seul l'auteur de tout ce beau dessein ». Lorsque la tête de M. de Thou roula sur l'échafaud, Henry Arnauld pleura d'amères larmes. « Ce sont les plus grandes afflictions que l'on puisse avoir dans la vie. »

Toutes ces rancunes accumulées contre Richelieu lui donnaient nombre de fréquentations antiministérielles. Il voyait souvent les Passart, qui étaient dans les finances de Monsieur; il recevait intimement, et plusieurs fois la semaine, le comte Hippolyte de Béthune, premier gentilhomme de sa chambre. Une réelle affection les unissait, fortifiée par une commune estime pour le malheureux de Thou. Lorsqu'un gros rhume, dont il était coutumier, tenait l'abbé au logis, Béthune y venait passer une partie de l'après-midi. Arnauld, qui n'aime pas le bavardage

épistolaire, est muet sur ces longs entretiens. La bibliophilie y tenait-elle quelque place? Remarquons, au moins, que les originaux des lettres à Barillon figurèrent dans la bibliothèque admirable de Béthune. Leur reliure de maroquin rouge est timbrée de la fasce et du lambel chers aux amateurs de livres.

Il serait superflu d'insister davantage. Henry Arnauld faisait partie, à n'en pas douter, d'un petit cercle de mécontents. Il y recherchait surtout l'agrément de leur commerce, la sûreté ou l'inédit des informations qu'ils pouvaient dispenser. Son arrière-pensée politique est secrète, mais visible : il était trop souple et trop timide pour cabaler activement. Ses relations gastonistes étaient nombreuses, mais il fréquentait aussi des personnages éloignés de tous les partis ou même franchement ministériels. Il veut maintenir entre tous ses amis la balance égale. De loin, et à une distance de près de trois siècles, le fléau semble pencher du côté des révoltés.

*
* *

Pour animer les physionomies variées dont ses lettres donnent une vague esquisse, il faudrait prendre le bourdon et endosser le froc des « pelereins de l'ile de portraicture ». Les premiers habitants qui se présentent à notre vue semblent imposer un démenti à nos suppositions : ce sont des royalistes ardents et des partisans passionnés du cardinal-duc.

Oudart Le Féron, prévôt des marchands, conduisait la nef parisienne en habile courtisan; pilote louangeur, il plaçait parmi les constellations les fils de Louis XIII et les invoquait comme des Dioscures. Henry Arnauld aimait ce bon nautonier; au printemps, il allait dans son

parc d'Auteuil faire de bonnes parties de campagne; à plusieurs reprises, il y passait trois ou quatre jours, et la mort du prévôt fut pour lui un coup très douloureux. Il avait été si familièrement reçu dans la maison qu'on alla même jusqu'à faire courir un bruit grotesque, lors des querelles jansénistes : il aurait songé à épouser la veuve, M[lle] Le Féron. On oublie tout bonnement qu'il était prêtre.

Avançons maintenant jusque dans l'entourage immédiat de Richelieu, où Henry Arnauld comptait des amis. Depuis 1620, les Bouthilier l'avaient toujours protégé : il continue à fréquenter Claude, le surintendant. Ses lettres contiennent même des éloges à l'adresse de M. de Noyers. Par ailleurs, il approche la maison même du Père Joseph, dont le frère, Charles du Tremblay, gouverneur de la Bastille, est de ses amis. La mort du fils du gouverneur, devant Casal, lui fait une peine extrême.

Toutes ces amitiés pâlissent devant celle qui le liait à François de Montmorency, marquis de Thury et de Fosseuse. Sauf celui de Barillon et des siens, aucun nom ne revient plus souvent sous la plume de l'abbé de Saint-Nicolas que celui de M. de Thury. « Je l'aime très chèrement », écrit-il. Et ce n'est que l'expression de l'exacte vérité. Ce brillant seigneur était l'hôte habituel de la rue de la Verrerie. Dans l'intervalle de ses campagnes, il venait y passer de longues heures, parfois des journées entières. Pendant la guerre, l'abbé suivait, non sans émotion, le récit de ses exploits. La plume tremble entre ses doigts lorsqu'il raconte à Barillon que le marquis s'exposa hardiment au siège d'Aire et qu' « une mousquetade emporta le cordon de son chapeau ». L'abbé s'occupa ensuite de faire contracter au jeune officier un profitable mariage. Il est impossible d'en dire davantage : l'excessive discrétion et la retenue habituelle de notre héros empê-

chent de connaître le véritable caractère, les détails précis de cette amitié. Nous pouvons du moins en découvrir l'origine. François de Montmorency-Thury lui était apparenté par sa mère Charlotte du Val de Fontenay-Mareuil, qui prenait habituellement le nom d'une terre voisine de Courtalin et s'appelait Mme de Boisrufin.

Pour se faire ouvrir les maisons les plus distinguées de Paris, Henry Arnauld se servait de ses utiles affinités familiales. Apparenté par son père aux Feuquières, il l'était par les Marion aux Fontenay-Mareuil. « J'ai l'honneur, écrit Arnauld d'Andilly, à cause de M. de Fontenay-Mareuil, d'être parent de M. de Montmorency, de Mme la duchesse de Créquy... », et ainsi de suite pendant huit lignes des Mémoires. Henry n'étale pas aussi naïvement une satisfaction très naturelle, que la vanité de son frère porte jusqu'au ridicule. Il n'avait pas, d'ailleurs, en cette maison un accès aussi grand que son aîné et Mme de Mareuil ne disait pas de lui : « Je ne pense point qu'il ait encore son pareil au monde. » Mais elle était trop intimement et quotidiennement mêlée à la vie des Arnauld, son mari, qui fut capitaine du Louvre, avait tenu pendant l'enfance de Louis XIII une place trop importante, pour que Henry Arnauld ne cultivât pas cette utile parenté. Germain du Val de Fontenay-Mareuil et sa femme Marie du Molinet étaient d'ailleurs les grands-parents de son bien cher François de Thury et les beaux-parents de ce marquis de la Vallée-Fossés qu'il dit « aimer très fort ».

Henry Arnauld ne tira d'ailleurs pas, au cours de sa carrière, tout le parti qu'il aurait pu de cette parenté flatteuse qui le conduisait jusqu'au salon de cette longue et maigre duchesse de Gesvres, qu'on appelait « la demoiselle de Numidie ». Le cœur de notre abbé ne sembla pas avoir été intéressé dans ce cousinage aristocratique. Tout au contraire, d'autres cousins furent par lui aimés à l'égal

de frères et de sœurs, et il nous faut dire un mot à présent des Feuquières.

Manassès de Pas, marquis de Feuquières, cousin germain de Henry à cause d'Anne Arnauld, sa femme, tient dans l'histoire des Arnauld, sous Louis XIII, une place prépondérante. Tenant de son père un sang généreux qui avait coulé au champ de bataille d'Ivry, Manassès suivit une carrière militaire que de nombreuses traverses empêchèrent d'être éclatante. Il « approchoit fort du bâton » en 1639, quand Richelieu, qui ne l'aimait pas, l'envoya avec une mauvaise armée devant Thionville où étaient les meilleures troupes espagnoles. Piccolomini le bat et le fait prisonnier, blessé grièvement. Il avait encore assez d'amis pour que le roi cherchât à négocier son échange avec un autre captif de marque, le baron d'Eckenfort. Le traité allait être conclu. « Nous avons céans logé M. le baron d'Ékenfort, que l'on va eschanger avec M. de Feuquières : c'est un fort honneste homme », écrivait le 14 mars Henry Arnauld à Barillon. Ce fut une catastrophe lorsqu'on apprit, trois jours après, rue de la Verrerie, la mort de Feuquières. Dans l'excès du désespoir, Henry Arnauld alla jusqu'à murmurer le mot d'empoisonnement, au milieu de ses larmes cruelles. « Je sçais qu'il m'aimoit comme son frère et je le doibs pleurer de même. » Il fut chargé par la veuve de prendre soin des intérêts de ses enfants, Isaac, le futur gendre du maréchal de Gramont, et l'abbé de Feuquières, personnages avec lesquels nous ferons plus ample connaissance au cours de ce récit.

Les missives de condoléance s'accumulèrent sur les tables de l'hôtel des Arnauld, car la mort leur enlevait à la fois un parent très cher et un précieux protecteur. Henry se tourna vers les autels pour y puiser la consolation nécessaire : à cette occasion réapparaissent ses amis ecclésias-

tiques, si rares qu'on nous pardonnera d'avoir omis jusqu'à présent d'en parler. Un seul, à vrai dire, tient une place importante dans son existence, et c'est, chose piquante, un membre de la Compagnie de Jésus, le Père de Haraucourt.

*
* *

Mais les lettres les plus curieuses qu'il reçut sont assurément celles de Godeau, depuis peu d'années évêque de Vence. « Connoissant votre sagesse et votre piété, je n'ajoute point les usages que la grâce nous oblige de faire de cette affliction, car je parlerois à mon maître. » Et cependant il écrit à nouveau de Grasse, le 23 juillet 1639 : « Selon la manière du sage, il n'y a point de maison en France où la demeure soit meilleure que dans la vôtre, car elle est, par excellence, la maison de larmes et de tristesse... Jésus est un divin jardinier, mais il ne sème point de roses dans le jardin de son épouse, où elles sont toutes environnées d'épines, et elles tirent leur pourpre du sang de ceux qui les cueillent... Les pommes qui croissent au bord d'un lac infâme cachent de la cendre sous une peau fleurie et celles qui naissent sur le calvaire couvrent des fleurs et du miel sous une peau de cendre. »

Ainsi parlait très religieusement le nain galant qui avait naguère dressé des roses moins mystiques dans le jardin de la princesse Julie. — Godeau nous y amène tout uniment et de plain-pied. Franchissons avec lui le grand portail de la rue Saint-Thomas-du-Louvre : sur le seuil, nous y croiserons Henry Arnauld. Notre héros y fut plus et mieux qu'un hôte d'occasion. Mme de Rambouillet cultivait quelques amitiés choisies pour se délasser, dans le repos et la simplicité, des divertissements littéraires, dont la charge était lourde pour celle qui en tenait le gouvernement. Julie aimait la galanterie, fût-elle osée, et la farce,

fût-elle lourde : sa mère, à laquelle sept maternités successives avaient donné des goûts plus calmes, se contentait parfois de plaisirs moins rares. Elle fréquentait souvent des gens qui n'étaient illustres ni par la naissance, ni par l'esprit, ni par les œuvres. Lorsque les salons successifs étaient vides, ceux-là dépassaient la chambre aux tapisseries bleues de Bruxelles et se rendaient jusqu'au cabinet de la maîtresse du lieu. Henry Arnauld tient une place intéressante dans ce cercle secondaire. Le voici, en plein carême, le samedi saint de l'année 1639, qui y reçoit les commissions de Mlle de Rambouillet pour le prisonnier d'Amboise ; puis, à deux reprises en novembre de la même année, il fait part des visites qu'il a faites à la marquise. Nous le trouvons encore à l'hôtel le 23 février 1641 et le 9 septembre 1642. Ces indications formelles font supposer des rapports plus fréquents.

[Ce chapitre, resté inachevé, devait se continuer par le développement des relations de Henry Arnauld avec les dames de Rambouillet et les familiers de leur salon, — par le récit des longs séjours qu'il faisait chaque été à Pomponne chez son frère Arnauld d'Andilly, — enfin par celui de ses rapports avec les religieuses et les Messieurs de Port-Royal, les mères Angélique et Agnès ses sœurs, la mère Angélique de Saint-Jean sa nièce, les Le Maistre ses neveux, et puis tous ces grands hommes qui illustrèrent le nom de la vieille abbaye, Nicole, Saint-Cyran, Pascal, etc. — Rien de tout cela n'a été même ébauché.]

CHAPITRE IV.

L'imbroglio de Toul ; séjour a Saint-Nicolas d'Angers (1633-1645).

[Ce chapitre n'était pas complètement rédigé ; il n'en existait qu'un brouillon très abrégé, qui devait recevoir plus tard les développements proportionnés d'une rédaction définitive. On a essayé de tirer parti de cette première ébauche, pour ne pas laisser dans la biographie de Henry Arnauld une trop grave lacune.]

Cette époque de la vie de Henry Arnauld, que l'on pourrait appeler la saison des amis, ne s'écoula pas toute entière entre Paris, Pomponne et Port-Royal. Elle faillit être troublée par les plus hautes destinées. L'amitié intime des Feuquières pour les Arnauld produisit de grands effets. Rarement vit-on des parents aussi unis. Le brave militaire qui avait nom Manassès de Pas, marquis de Feuquières, prodigua son appui et sa protection aux Arnauld, parents de sa femme ; il aima toujours à les favoriser, soit qu'ils fussent de robe ou d'épée. Il eut même la naïveté d'offrir à Antoine Arnauld la chantrerie de la cathédrale de Verdun, et celui-ci écrivit à ce sujet à la marquise de Feuquières, sa cousine germaine, plusieurs lettres à peine honnêtes, où il se déclarait incapable d'accepter ce bénéfice, « ne croyant pas que les charges ecclésiastiques dussent estre la matière de nostre avarice et de nostre ambition[1] ».

1. *Lettres d'Arnauld*, éd. Lausanne, t. I, p. 13. Antoine fut d'ail-

Henry Arnauld ne crut pas, comme son frère, « faire un sacrilège d'accepter une dignité..., n'estant pas disposé à y rendre tous les services à quoi elle oblige », et il se laissa donner sans difficulté un canonicat et une charge d'archidiacre dans la cathédrale de Toul. Sur l'intervention de Manassès de Pas, gouverneur de la ville[1], le cardinal Nicolas-François de Lorraine-Vaudémont, évêque de Toul, donna à Henry l'archidiaconé de Vittel dans son église; le brevet sur parchemin en fut signé par le cardinal le 9 janvier 1633[2]. Le 4 mars, Nicolas Deschamps, archidiacre du Port dans la même église, prenait possession du bénéfice comme procureur de Henry Arnauld, et celui-ci venait un peu plus tard en personne à Toul pour la prestation de serment, et ce fut peut-être l'occasion d'une agréable réunion de famille chez ses cousins.

Trois ans après, le 13 septembre 1636, les chanoines choisissaient Henry Arnauld pour leur doyen, et l'on peut croire que l'influence de Manassès de Pas, qui était encore gouverneur de la ville, ne fut pas étrangère à cette élection[3].

leurs par la suite forcé d'accepter ce bénéfice malgré lui, à cause des difficultés que les chanoines rencontraient en cour de Rome pour trouver un nouveau titulaire (*Vie d'Arnauld*, t. I, p. 26).

1. Cette intervention est établie par une lettre de Meunier à Du Fresne, deux agents d'affaires des Feuquières (*Lettres inédites des Feuquières*, par A. Gallois, t. I, p. 200).

2. Le brevet original est conservé dans les archives familiales du château du Fayel. Une mention s'en trouve aux Affaires étrangères, *France* 1481, fol. 334.

3. « Le 12 septembre 1636, décès de M. Hordal, doyen. On prend jour pour l'élection d'un successeur. Les chanoines réfugiés à Void à cause de la peste enverront leurs suffrages cachetés s'ils ne se peuvent trouver en chapitre; et, le lendemain 13 septembre, élection d'un autre doyen *de gremio*, faite à la pluralité des voix, en faveur de M. Henry Arnauld » (*Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, G 104, p. 254). Cet Hordal se prétendait « de l'illustre famille de la Pucelle d'Orléans » (ms. fr. 17871, fol. 192).

Puis, sans que le nouveau doyen ait en rien sollicité une si haute faveur, l'évêque Charles-Chrétien de Gournay, qui avait succédé au cardinal de Vaudémont, étant mort le 14 septembre 1637, le roi Louis XIII désigna Henry Arnauld pour lui succéder par un brevet du 28 septembre, à l'instigation du P. Joseph. Dès le jour même, Meunier, agent des Feuquières, l'écrivait de Paris à son collègue du Fresne[1], et le 30 Henry désignait un économe pour administrer le temporel du diocèse jusqu'à sa prise de possession[2].

Le 10 octobre, le chapitre de Toul élisait à son tour Henry Arnauld pour son évêque. Celui-ci hésita beaucoup à accepter; ce fut seulement le 22 janvier 1638 qu'il signa son acceptation[3]. On comprendra sa longue indécision lorsqu'on saura qu'en ne refusant pas, il se lançait dans l'imbroglio le plus difficultueux qu'on pût imaginer. En

1. *Lettres inédites des Feuquières*, t. I, p. 216.

2. *Ibid.*, p. 200. — Je me crois en droit de renverser ici tout ce que Dom Calmet, la *Gallia christiana* (qui émet cependant un doute : *videtur*), Benoît et après eux l'abbé Martin ont dit de cette nomination. Ils racontent tous que l'élection par le chapitre, dont il va être parlé, est antérieure au brevet et que c'est sur les instances du P. Joseph que le roi se décida à confirmer l'élection par son brevet. L'obstacle définitif à cette version est que le brevet est du 28 septembre et l'élection du 10 octobre. Les auteurs susnommés, qui ne connaissaient que la date de l'élection par les registres capitulaires de Toul, ont pu faire cette erreur par ignorance de la date du brevet. La lettre de Meunier à Du Fresne du 28 septembre détruit aussi l'hypothèse que le brevet eût été antidaté.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle,* G 104, p. 298. — Plusieurs années après, le 8 mars 1655, Henry Arnauld racontait en carrosse, entre Loches et l'Isle-Bouchard, à l'évêque de Vannes, que Richelieu et le P. Joseph durent lui forcer la main pour qu'il acceptât (Journal de Guy Arthaud, dans l'*Anjou historique*, novembre 1904, p. 247). Tous les biographes, et Chapelain lui-même, voient dans cette attitude du doyen une preuve de désintéressement. C'est possible; mais c'était aussi prudence de sa part; connaissant la cour romaine, il savait quelles difficultés l'attendaient.

effet, le concordat de François Ier ne s'appliquant pas aux Trois-Évêchés, les nominations aux bénéfices et en particulier aux évêchés y étaient depuis longtemps l'objet de luttes très vives. En 1634, les chanoines de Toul avaient encore affirmé solennellement que « les trois éveschez de Metz, Toul et Verdun sont totalement subjectz au Saint-Siège quant à la collation et provision des bénéfices[1] », et le roi ayant nommé directement Charles-Chrétien de Gournay comme évêque, ils avaient protesté vigoureusement et obligé le roi à révoquer son brevet. Puis, ayant gain de cause en théorie, ils s'étaient empressés d'élire ce même Gournay pour leur évêque. Le même cas se représentait en 1638; le roi voulait exercer son droit de nomination, le chapitre tenait à son droit d'élection et le pape, repoussant les deux prétentions, désignait de son côté dès le mois de novembre l'abbé de Bourlémont[2].

Henry Arnauld, en tranquille villégiature à Pomponne, ne se préoccupait pas outre mesure de cette situation extraordinaire, et Chapelain était obligé de lui rappeler que, sans sortir d'une réserve prudente, il ferait bien de ne pas négliger le P. Joseph. Il est vrai qu'il avait alors de plus saintes préoccupations; la retraite d'Arnauld d'Andilly, celles de Le Maistre, de M. de Séricourt détournaient son attention. L'esprit de Port-Royal inondait à grands flots toute la famille, disait Chapelain[3].

Mais, pendant ce temps-là, l'affaire de Toul semblait tourner à la confusion de la France. Dès le mois de janvier 1638, il n'était bruit que des démarches instantes du pape auprès du roi pour le décider à révoquer son brevet. Il fut

1. « Remonstrance au roi pour faire voir à S. M. qu'elle ne peut rien prétendre à la collation et provision de l'evesché de Toul » (ms. de Nancy 526 (681), p. 6).

2. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 179.

3. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 182.

même question un instant qu'il envoyât pour cela en France en mission extraordinaire le cardinal Bichi, tout comprotecteur des affaires de France qu'il fût à Rome. A Paris, on faisait montre à cet égard d'une indifférence qui indignait Chapelain : « Vos gens ne la devoient point entreprendre, écrivait-il, s'ils estoient assez foibles pour en souffrir le démenty[1]. » En avril, on apprit qu'un certain abbé de Lenoncourt postulait aussi la nomination à l'évêché vacant.

L'année 1638 s'écoula toute entière sans que la situation changeât. Les amis de Henry Arnauld déploraient sa modestie exagérée et son extraordinaire indifférence pour le succès ; il perdait la partie « à faute de se remuer ». Leurs objurgations n'altéraient pas sa parfaite tranquillité. Il n'avait eu ni crainte ni espérance au moment où il lui était permis d'éprouver l'un ou l'autre de ces sentiments, et, n'ayant pas l'ambition d'être « monseigneurisé », il acceptait sans peine de rester « Monsieur l'abbé » comme devant[2].

La mort du P. Joseph, qui, à l'origine, avait cependant protégé la candidature du doyen, mais qui s'était depuis rallié à celle de Bourlémont, faillit rendre à Henry Arnauld quelques chances de succès. Mais ce ne fut qu'une apparence : le nonce Bolognetti, désireux de trouver une solution dans cette affaire embrouillée, suggéra au cardinal secrétaire d'État, le 1er août 1639, de proposer pour l'évêché de Toul la nomination du docteur Hallier, grand ami du cardinal de Richelieu. Cette suggestion n'eut aucun succès à Rome, et le secrétaire d'État reprit au contraire ses instances pour Bourlémont; il se heurta de nouveau au refus absolu du gouvernement royal.

De guerre lasse, le secrétaire d'État abandonna l'abbé

1. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 180.
2. *Ibid.*, p. 214.

de Bourlémont et mit en avant, le 2 avril 1640, le nom de Paolo Fieschi, alors chargé d'affaires de la république de Gênes à Paris. Le roi n'y répugnait pas; il était personnellement bien disposé pour Fieschi qui avait négocié l'accommodement de la cour de France avec Rome à la suite du meurtre de l'écuyer de M. d'Estrées, et, quoique Richelieu qualifiât de « légèreté » cet abandon par le roi de l'abbé de Saint-Nicolas, l'accord se fit dans le courant de septembre 1640 sur le nom du Génois[1]. Peut-être fut-il spécifié, comme le conseillait Fieschi lui-même, qu'on gratifierait bientôt Henry Arnauld d'un autre évêché. Toujours est-il que Louis XIII tint à traiter favorablement l'évêque sacrifié : il lui abandonna les revenus de l'évêché, qu'il percevait depuis son élection, jusqu'au mois de septembre 1641[2], non sans quelque protestation de Fieschi. C'était un cadeau de cent vingt mille livres environ, et Henry dut le trouver très agréable, car sa situation de fortune n'était pas bien nette. Il resta donc simple doyen du chapitre de Toul et conserva cette charge jusqu'au 10 mai 1649[3], date à laquelle il donna sa démission.

Il supporta d'ailleurs ce déboire, — si c'en fut un pour lui, — avec cette ataraxie chrétienne que Chapelain place au rang des plus hautes vertus. Dans ses lettres à Barillon, il s'estime « très heureux d'estre deschargé de ce fardeau » et de se voir « hors d'un embarras qui m'occupe l'esprit il y a plus de trois ans et trois mois ». Il n'accepta

1. « On continue à dire, écrivait Henry Arnauld à Barillon, que le pape et le roy s'accordent pour faire avoir l'evesché de Toul au seigneur Paul Fiesque » (ms. fr. 20633, fol. 74 v°).

2. Affaires étrangères, France 1481, fol. 334. Ce don était fait, disait le brevet, parce que « ledit sieur Arnauld a disposé saintement et religieusement desdits fruits et qu'ainsy il ne seroit nullement juste de luy en demander compte. »

3. *Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, G 104, p. 255.

pas même la compensation honorable que le roi pensait à lui donner en le nommant « visiteur général en Catalogne » ; il déclina l'offre qui lui en fut faite[1], et ce fut M. de Marca qui fut choisi à sa place.

D'ailleurs, ses goûts personnels lui firent peu regretter cette sorte d'exil dans un pays frontière, dévasté par les guerres, auquel l'aurait condamné sa nomination à l'évêché de Toul. Après cette aventure sans lendemain, il redevint à Pomponne l'hôte de son frère. Mais cette situation ne pouvait guère durer. L'humeur d'Andilly, veuf, maintenu dans une perpétuelle disgrâce, s'aigrissait de jour en jour. Il allait même jusqu'à maltraiter ses fils, et Henry était parfois obligé de s'entremettre. Enfin, dans le courant de 1644, Arnauld d'Andilly prit le chemin du cloître de Port-Royal, où il ne devait finir ses jours que trente ans plus tard.

Henry n'était pas disposé à pareille pénitence ; son rôle ne lui semblait pas fini dans les affaires de ce monde. Il ne pouvait rester à Pomponne, que son frère avait quitté ; il prit le parti d'aller pour quelque temps habiter son prieuré de Saint-Nicolas d'Angers. L'Anjou ne lui était pas indifférent ; il y avait des relations agréables, et puis c'était un observatoire commode pour juger des variations de la politique. Pendant son séjour, qui ne fut pas de bien longue durée, deux coups le frappèrent, dont il ressentit vivement les atteintes. L'un l'atteignit dans son ambition : ce fut la mort de son ancien patron le cardinal Bentivoglio, arrivée à Rome le 7 septembre 1644, en plein conclave, alors que le cardinal était sur le point d'être élu comme successeur d'Urbain VIII. L'autre fut plus sensible pour son cœur : son grand ami Jean-Jacques Barillon, à peine mis en liberté par la mort de Louis XIII, se lança dans la

1. *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, p. 418.

cabale du duc de Beaufort et des Importants et fut incarcéré à Pignerol, où il mourut aussi le 30 août 1645[1], peut-être des suites de son long emprisonnement à Amboise. Henry Arnauld fut très affecté de cette perte, qui rompait une si douce et si vieille amitié, et le chagrin qu'il en ressentit ne fut peut-être pas étranger à la facilité avec laquelle il accepta de quitter la France, lorsque, en octobre 1645, Mazarin lui proposa une mission délicate auprès de la cour de Rome. Il s'agissait de réconcilier Innocent X, et surtout sa toute-puissante belle-sœur Donna Olimpia, avec les Barberini, clients de la France, accusés non sans raison de s'être démesurément enrichis sous le pontificat d'Urbain VIII aux dépens du patrimoine de Saint-Pierre.

1. Le P. Ant. Rivière, prieur des Augustins à Pignerol, fit paraître les *Dernières actions et paroles* de M. le président Barillon, décédé à Pignerol le 30 août 1645, in-8°, 30 p.

CHAPITRE V.

SECONDE MISSION A ROME
(1645-1648).

[On remarquera que ce chapitre ne contient aucune note justifiant les assertions du récit. L'auteur se réservait de les mettre après sa rédaction achevée, au moyen des documents recueillis par lui à Rome et au dépôt des Affaires étrangères. — Il n'a pas semblé possible de suppléer avec assez de certitude à cette absence de références pour essayer de l'entreprendre.]

Lorsque Henry Arnauld reçut l'ordre de prendre la route de Rome, il y avait vingt ans presque jour pour jour qu'il cheminait en sens inverse, quittant l'Italie pour rentrer en France. L'abbé de Saint-Nicolas, bientôt quinquagénaire, allait trouver l'écheveau des affaires italiennes aussi embrouillé qu'au temps où il apprenait le métier diplomatique à l'école du cardinal Bentivoglio. La France et l'Espagne n'avaient cessé de s'en disputer les meilleures pièces. Richelieu avait agrandi le prestige de l'influence française et nos forces s'appuyaient sur la nouvelle alliance savoyarde. Mais le roi catholique n'en gardait pas moins l'avantage par son royaume de Naples, par son Milanais, par ses présides de Toscane, qui le faisaient prince et roi italien.

La mort du pape Urbain VIII avait écarté l'un des principaux obstacles à la prépondérance française dans la

péninsule. L'élection d'Innocent X, son successeur, contre lequel Mazarin avait prononcé une exclusive formelle, amena de nouvelles dissensions. La politique romaine de Mazarin présente alors une série de revirements, de heurts étranges expliqués par une colère impuissante à se contenir. Rompant brutalement avec le pape dès la fin du conclave, il rappela l'ambassadeur Saint-Chamont et disgracia le cardinal Antoine Barberini, protecteur des affaires de France, les accusant de connivence avec l'Espagne dans l'élection du pape. Le résultat de cette exécution sommaire éclata à tous les yeux : la France restait dans un périlleux isolement; le cardinal Antoine Barberini, ses frères, dom Thaddée, préfet de Rome, et le cardinal François, neveux d'Urbain VIII, restés très puissants, tournaient leurs regards vers l'Espagne. Une première volte-face ne coûta rien à Mazarin. Il envoya en novembre 1644 Grémonville, ambassadeur à Venise, faire ses soumissions à Innocent X et lui porter de pieuses impostures. Grémonville eut l'ordre de dire que la disgrâce du cardinal Antoine et de l'ambassadeur provenait de raisons étrangères à l'assomption au pontificat d'un personnage éminent désigné par la Providence divine. Pour rendre son repentir plus éloquent, Mazarin se dépouillait de l'opulente abbaye de Corbie, la seconde du royaume, en faveur du cardinal Pamphili, neveu du pape. Le cardinal accepta le présent; mais son oncle ne se laissa pas toucher par les arguments de l'ambassadeur.

Dépité de cet échec, Mazarin s'orienta à l'inverse. Bien qu'il eût cherché à discréditer les Barberini auprès du pape, il se tourna de leur côté. Leur conduite, qu'il avait naguère qualifiée d'irrémissible, lui parut vénielle. Il se découvrit même pour Antoine une tendresse insoupçonnée. Les biens immenses des trois frères dus au népotisme d'Urbain VIII excitaient des convoitises ardentes; aussi

furent-ils empressés à accepter une puissante protection offerte ouvertement. Ils jugèrent même prudent de fuir le voisinage du château Saint-Ange pour se mettre en la sauvegarde directe du roi de France. Sous le prétexte d'une promenade d'agrément dans la campagne, Antoine Barberini quitta Rome le 27 octobre 1645. François et Thaddée ne tardèrent pas à le suivre en France. Le pape les poursuivit aussitôt de ses censures et leur réclama des comptes au nom de l'État ecclésiastique; il prononça aussi la séquestration des émoluments de leur charge. Mazarin répondit à ce traitement en chargeant le chancelier Séguier de donner lecture publique au nonce d'un discours provocant. Spada dut écouter les dures paroles qui exposaient au grand jour « l'aversion extrême que le pape fait paroître pour la couronne » et affirmaient que le roi d'Espagne « possède Rome comme son propre trône ».

C'est auprès de ce « trône espagnol » que Mazarin se décida à envoyer Henry Arnauld. Un tel choix ne pouvait être agréable au pape. Innocent X ne tenait Antoine Arnauld qu'en estime médiocre. Le nonce Spada s'empressa de lui faire remarquer que l'envoyé de France était le frère de l'auteur peu recommandable de la *Fréquente communion* et du livre tout récent qui rabaissait la primauté de Pierre. Le nom de Henry Arnauld aurait pu être lavé de cette tache s'il avait été décoré du titre d'ambassadeur; mais Mazarin ne voulait pas faire cet honneur au pape. Il avait simplement besoin d'un représentant pour préparer une expédition militaire contre les possessions de l'Espagne en Italie.

Les instructions de l'abbé de Saint-Nicolas se résument aisément en quelques mots : amoindrir l'influence espagnole. Les moyens employés seront : la lutte pour les Barberini, devenus ennemis du pape et de l'Espagne; la meurtrissure persévérante des deux plaies que l'Espagne

avait reçues par la révolution portugaise et la conquête de la Catalogne par les Français. Henry Arnauld devait donc s'efforcer d'obtenir le rétablissement des Barberini dans leurs charges et, sous le couvert des intérêts supérieurs de la chrétienté, faire pourvoir les bénéfices portugais à la nomination du roi Jean IV, ceux de Catalogne à la nomination du roi de France. En mettant fin à des vacances épiscopales préjudiciables à la foi, le pape aurait reconnu les droits des nouveaux souverains sur les pays conquis. — Enfin, dans le reste de l'Italie, Arnauld recevait la mission d'attirer les princes par des prières, des faveurs ou des menaces.

Rien de plus simple et de mieux ordonné que ce vaste plan auquel Mazarin, Brienne, Servien et surtout Lionne avaient collaboré. La belle ordonnance en est singulièrement déparée lorsqu'on découvre le fond des choses. Les instructions de Saint-Nicolas effleurent à peine les intérêts personnels de Mazarin. La suite de cette histoire prouvera que l'envoyé de France en Italie devait chercher avant tout à les servir. Le ministre voulait assouvir une vengeance et obtenir une grâce qui comblerait sa fortune. Arnauld avait l'ordre d'arracher à Innocent X l'extradition du comte de Beaupuy, réfugié dans les États de l'Église. Mazarin jugeait utile à sa sécurité et à sa gloire de traduire en justice l'un des principaux complices du duc de Beaufort, dont la conspiration avait mis sa vie en péril. — Il recherchait enfin, avec une égale ardeur, un privilège qui l'aurait exalté au niveau de Richelieu : le chapeau de son frère, le dominicain Michel Mazarin.

Henry Arnauld partit avec ce bagage disparate, où les petites vues d'un ambitieux se confondaient avec les plus grands projets. Il en mesura tout le poids et ressentit d'abord une sorte d'accablement. Dans cet emploi, écrit-il à Servien, « il sera très difficile qu'il ne se rencontre beau-

coup d'épines; mais, après y avoir apporté toute la passion, tout le soin et toute la fidélité qui pourront dépendre de moi, il faut se résoudre à remettre tout le reste entre les mains de Dieu ». Il quitta Paris le 17 décembre 1645, accompagné de l'aimable abbé Antoine Arnauld, son neveu. Sa complexion « extraordinairement délicate » et sa santé débile menacée par un rhume persistant firent craindre à ses amis les fatigues de la route. Par Lyon et Avignon, il gagna Marseille, d'où il partit le 14 janvier pour Toulon. Très féru des plaisirs de la société, l'abbé Antoine trouva son bonheur dans ce lent voyage. Il relate, non sans complaisance, leur visite à Aix, où l'archevêque, Michel Mazarin, les combla de civilités un peu importunes. Les vents contraires les forcèrent à faire plusieurs escales, ce qui leur donna le loisir d'apprécier les draps jasminés du prince de Monaco et de goûter la conversation de Hyacinthe Serroni. Les voyageurs quittent Gênes le 30 janvier et prennent par Fornoue le chemin de Parme.

Parme était la première étape diplomatique de Henry Arnauld, et non l'une des plus aisées. Ses instructions le chargeaient d'attirer le duc Odoard Farnèse dans l'alliance française. Mazarin attachait à la résolution d'Odoard une grande importance. De sa réponse dépendait le programme d'une campagne prochaine destinée à « porter le dernier coup aux Espagnols dans l'État de Milan », limitrophe du Parmesan. — Arnauld marchait à un insuccès assuré. Certes, Farnèse recevait une pension de la France, mais les arrérages en étaient mal payés; il avait été l'ami de Richelieu, mais il éprouvait pour Mazarin une profonde antipathie. Sa répugnance fut portée à l'excès lorsqu'il vit le ministre protéger la famille d'Urbain VIII, qui l'avait excommunié et s'était emparé d'une partie de ses États. Cette amertume aurait pu être adoucie par l'octroi d'une grâce presque promise à son frère le cardinal

François : la protection des affaires de France à Rome.

L'abbé de Saint-Nicolas, chargé de défendre les Barberini et d'apporter le brevet de la protection à un autre prince, avait tous les titres pour être mal reçu à Parme. Il alla trouver le duc à Plaisance, où il résidait alors, et en obtint deux inutiles audiences. Lorsqu'il proposa au duc de joindre ses troupes aux armées françaises en Lombardie, il n'eut comme toute réponse qu'un sourire ironique dont l'annonce combla Mazarin d'irritation.

Les Farnèse voulurent néanmoins offrir quelques réjouissances à l'envoyé de France. Les fêtes ne se ressentirent pas moins de leur mauvaise humeur que des neiges qui couvraient la campagne et la ville. Les dames, assises comme au sermon, apportaient, dans ces fades divertissements, leurs chaufferettes. Odoard joua, lui-même, le rôle de capitan de comédie, en invitant Arnauld à une montre de ses armées. Pour finir, il lui dit, d'un ton de bravache, « qu'il falloit choisir des Barbérins ou de lui et que, si on préféroit, il chercheroit un protecteur ». Il avouait ainsi, à visage découvert, son penchant pour l'Espagne.

*
* *

Ayant quitté Plaisance le 11 février, l'abbé de Saint-Nicolas n'arriva que le 15 à Modène, par suite des inondations du Taro. Le duc de Modène, François d'Este, lui réservait un tout autre accueil qu'Odoard, son beau-frère : la maison d'Este allait recevoir un présent riche et convoité, d'autant plus remarquable que les Farnèse n'avaient pas réussi à l'obtenir. Henry Arnauld était porteur du brevet de protecteur à Rome pour le cardinal Renaud d'Este, frère du duc François. Ce don magnifique pouvait atteindre, avec les émoluments, les propines, les abbayes annexées, une somme annuelle de 60,000 livres. Le duc de

Modène parut rempli d'une reconnaissance extrême, accrue par la sourde rivalité qu'il nourrissait à l'encontre des Farnèse. Mazarin prétendait être largement payé de retour. L'abbé de Saint-Nicolas obtint sans peine le sacrifice d'une haine de famille contre les Barberini; mais les instructions ministérielles lui commandaient d'exiger non des phrases creuses, mais une déclaration formelle en faveur de la France. Arnauld ne devait user ni d'artifices ni de prières, mais dire « qu'il est envoyé par un grand Roi victorieux de ses ennemis, qui fait grâce et faveur à ceux à qui il offre son amitié et sa protection ». Il aurait eu grand tort de parler aussi haut; il usa de termes moins arrogants. Pénétré de sympathie pour la France, le duc lui exposa franchement le danger que ses faibles États ne manqueraient pas de courir s'il accédait aux désirs de Mazarin. Voisins du Milanais et des Légations, ils seraient menacés d'une invasion espagnole appuyée par les troupes pontificales. Il promit son concours le jour où les armées françaises pénétreraient en Italie, surtout si le duc d'Enghien venait y promener ses enseignes victorieuses.

Le cardinal d'Este, du moins, se proposait de servir la France comme sa propre patrie; il résolut de partir incontinent pour Rome. Mais, auparavant, il pressa vivement Saint-Nicolas de faire supprimer l'office de comprotecteur. Ce démembrement de sa charge lui semblait aussi blessant que l'envoi dans son palais d'un secrétaire français. Arnauld le rassura de son mieux. Le cardinal lui donna une riche gantière d'or et ne cessa de lui prodiguer des assurances d'estime et d'amitié qui se traduiront dans l'avenir par des effets très sincères. Autant la maison de l'abbé avait été déserte à Plaisance, autant elle était fréquentée à Modène par les principaux de la ville. Son neveu eut la permission de danser au bal de cour, mains dégantées, malgré la jalousie des maris.

Le 23 janvier, Henry Arnauld prit congé du duc, qu'il laissa très prévenu en faveur de la France. De là, il passa à Bologne, où les Bentivoglio le reçurent amicalement, à défaut du légat pontifical, qui feignit d'ignorer sa présence. Il se dirigea ensuite vers Florence. A quatre milles de la ville, il rencontra Mgr Bentivoglio, nonce du pape, et son frère le marquis, venus pour lui faire une escorte d'honneur; ils l'accompagnèrent le surlendemain à Livourne, où se trouvait le Grand-Duc. Arnauld accepta leur société avec d'autant plus d'empressement que Mazarin lui avait commandé de se confier entièrement au nonce et « de se gouverner selon que lui-même témoignera le désirer ». Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de cette mission à Florence que de voir le nonce servir de conseiller à l'envoyé d'un souverain qui avait rompu avec le pape lui-même. Les mœurs du temps admettaient que les agents pontificaux fussent assez oublieux de leurs devoirs pour devenir les serviteurs stipendiés d'une puissance. Saint-Nicolas n'eut pas lieu d'en être surpris; il connaissait de trop longue date le neveu du cardinal Gui Bentivoglio pour hésiter à lui accorder entière créance. Malgré l'étrange imprécision et les réticences de ses instructions, il manœuvra habilement. Le nonce lui vantait les bons sentiments du grand-duc Ferdinand et lui conseillait d'agir avec lui à cœur ouvert. Arnauld, profitant des leçons de Brienne qui lui enseignaient « la dissimulation au dernier point », comme une vertu essentielle, resta sur la réserve. Il eut raison, car Mazarin le laissait s'enferrer et, sans lui en rien dire, considérait presque Ferdinand II comme son ennemi déclaré.

Ses craintes étaient exagérées. Le bruit commençait à courir que la France entreprendrait une prochaine expédition contre les ports toscans appartenant à l'Espagne. Ferdinand II se trouvait dans une situation ambiguë qui

lui interdisait de prendre un parti catégorique. Une déclaration en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants précipitait en Toscane l'invasion et le pillage. Assurément sa neutralité resterait sympathique à l'Espagne, dont son frère le cardinal Jean-Charles était pensionné. Aussi Henry Arnauld ne put-il emporter de ses audiences que des paroles gracieuses. Le Grand-Duc s'étendit sur ce que la France noircissait à plaisir tous ses actes et l'accusait, sans l'ombre de raison, d'inspirer la politique pontificale. Mais, lorsque son interlocuteur en vint à lui dire que des actes formels dissiperaient seuls les soupçons, il s'embarrassa dans des déclamations imprécises. Quant aux Barberini, Arnauld comprit que « la haine que l'on a ici contre toute cette maison n'est pas imaginable ».

L'abbé de Saint-Nicolas fit bonne figure. La politesse officielle ne l'empêcha pas d'entendre à son départ des quolibets blessants : « Prenez Milan, lui disait-on en souriant, et puis vous verrez ce que l'on fera. » Il partit le 9 mars dans la direction de Rome. Avant d'arriver à Sienne, son carrosse versa. Il fut blessé à la cuisse, ce qui le contraignit d'achever son voyage en litière. Arrivé à Rome le 17 mars, il s'en alla loger chez le cardinal d'Este, sous les fleurs de lis.

* * *

Depuis son départ de Paris, trois mois auparavant, l'animosité de la France pour la cour romaine s'était chargée d'un venin plus amer. Les Barberini, qu'il rencontra à Cannes, lui dirent comment ils avaient dû quitter Rome la nuit, en secret. Après le cardinal Antoine, le cardinal François et dom Thaddée, le prince préfet, se réfugiaient en France. Le préfet emmena ses enfants à pied, sous un déguisement, laissant seule à Rome sa femme, la courageuse Anne Colonna. Apprenant ce départ mystérieux, le

pape « trépigna de dépit et en oublia de dire sa messe ». On alla jusqu'à le comparer au cruel Hérode persécutant « les pauvres Innocents ». L'hyperbole est forte et l'accusation de Lionne prétendant que « le Pape alloit sapant peu à peu les fondements de la maison Barbérine pour enrichir ses parents de sa dépouille » peut-être excessive. Mais il faut avouer que le pape les traitait avec une rare âpreté. Donna Olimpia, sa puissante belle-sœur, commandait au cavalier Bernin des comédies où ils étaient couverts de boue. Ils avaient déféré aux ordres pontificaux leur imposant de rendre compte des deniers ecclésiastiques qu'ils avaient employés sous Urbain VIII. Innocent X trouva leurs justifications illusoires et leur imposa une amende quotidienne de cinq cents écus jusqu'à ce qu'ils en apportassent d'autres. Il fulmina une bulle interdisant aux cardinaux de quitter ses États sans autorisation formelle, ce qui lui permit de considérer ses ennemis comme contumaces et de saisir l'ensemble de leurs biens. Mazarin répondit à la bulle en défendant aux Barberini de quitter la France; le procureur général s'en porta appelant. Ainsi, les foudres pontificales dépassant leur but allaient frapper le trône lui-même.

Les hommes qui représentaient la France à Rome en l'absence d'ambassadeurs étaient incapables d'arrêter les hostilités. Valençay se trouvait être le seul cardinal français et Mazarin se méfiait trop de son esprit d'intrigue pour lui commettre aucune négociation importante. Autour de lui évoluait une nuée de nouvellistes, de comparses, d'espions payés par Mazarin, au nombre desquels l'homme d'affaires du ministre, Elpidio Benedetti. Une seule personne jouissait à Rome de la confiance absolue de Mazarin, le cardinal Jérôme Grimaldi, ancien nonce en France.

Pendant que l'abbé de Saint-Nicolas négociait à Parme,

à Modène et à Florence, Mazarin achevait son triple plan de campagne contre les Espagnols pour l'année 1646. Il comptait les attaquer à la fois en Flandre, en Catalogne et en Italie. Or, ce fut Grimaldi qui, devant l'échec certain du projet de ligue française entre les princes italiens, décida Mazarin à une guerre maritime. Il lui envoya des dépêches longues et précises pour démontrer les moyens d'arracher à l'Espagne les Présides de Toscane et l'île d'Elbe, qui serviraient ensuite de base d'opérations contre le royaume de Naples. Dans ce projet habilement machiné, Grimaldi visait aussi Innocent X, qu'il détestait. Une manifestation armée contre le pape l'aurait vengé des mauvais traitements qu'il recevait de lui. Il espérait même que le cardinal Antoine serait nommé commandant de l'expédition. Bien que Brienne parle, sans surprise, d'un sac de Rome, Mazarin ne semble pas s'être jamais arrêté à de pareils projets.

Cependant, le pape ne s'endormait pas. Il craignait de voir rentrer à Rome dom Thaddée comme ambassadeur de France, et le nonce à Paris le conjurait de bien munir ses frontières. Au surplus, Grimaldi s'attachait à exaspérer l'amour-propre de Mazarin. Tel jour, ses dépêches montrent le pape favorable aux intrigues de Condé ; tel autre, elles rapportent que le pape exprime un merveilleux étonnement à voir la France supporter si longtemps le gouvernement d'un étranger.

Aussitôt arrivé à Rome, Henry Arnauld se trouva jeté dans cette guerre ouverte entre Grimaldi et le Quirinal. Il n'eut pas à agir seul dans une circonstance aussi embarrassante. Son hôte, le cardinal d'Este, parvint à Rome quelques jours après lui, le 21 mars. Ainsi se forma un conseil de trois membres qui représentera pendant plusieurs mois la politique française à Rome. Simple abbé, Arnauld y acquit bientôt autant de poids que les deux cardinaux.

Innocent X attendait la venue d'Arnauld avec une extrême impatience, le croyant chargé de propositions nouvelles d'accommodement. Bien loin de là, l'abbé de Saint-Nicolas refusa de demander audience, quoiqu'un prélat fût venu le chercher jusqu'à six ou sept fois. Devant cet affront prémédité, le cardinal Sforza proposa de le faire emprisonner et mit à ses trousses des espions que le cardinal d'Este menaça de faire bâtonner. Arnauld adopta le ton de Grimaldi; il écrivit que le pape « use d'une injustice et d'une ingratitude dont chacun peut rougir pour lui » et conseilla de hâter l'expédition, car « le pape appréhende extraordinairement la dépense ». D'ailleurs, le courrier de France ne lui apportait aucun conseil de douceur. Les vaisseaux de guerre, les tartanes et les galères françaises se préparaient dans le port de Toulon à mettre à la voile. Mazarin escomptait le succès de cette entreprise pour obtenir une adhésion avantageuse des Espagnols au traité de Münster et pour courber l'intransigeance du pape. L'abbé de Saint-Nicolas n'avait que faire de négocier. Il garda un silence hautain et opiniâtre. Un incident, qui faillit tourner en drame, l'empêcha de rester inoccupé. Il fut alors témoin et acteur, dans Rome même, du prologue de l'action sanglante qui allait s'engager en Italie entre la France et l'Espagne.

* * *

Jean-Alfonse Henriquez de Cabrera, amirante de Castille, avait été désigné comme ambassadeur extraordinaire du roi catholique pour rendre l'obédience au pape. Il arriva incognito à Rome le 24 mars 1646. Donna Olimpia alla au-devant de lui à trois milles des portes et conduisit aussitôt sa femme aux pieds du saint-père. On songea à organiser les cérémonies de son entrée officielle

à Rome. Tous les cardinaux furent conviés à envoyer leur carrosse et des gentilshommes pour servir d'escorte à l'amirante. Soit par oubli, soit par suite d'un dessein prémédité, le cardinal d'Este n'en fut pas avisé. Il le prit de très haut et n'eut aucune peine à faire partager son irritation aux cardinaux Grimaldi et de Valençay, qui refusèrent leurs carrosses.

Soudain, l'alarme naquit. Les passions surexcitées conseillaient les pires violences. Le cardinal Colonna, parent proche de l'amirante, appelait à Rome des bandes armées, levées à la hâte dans ses terres de la Campagne et en remplissait le couvent des Saints-Apôtres. Les cardinaux du parti français, qui, avec Grimaldi, d'Este et Valençay, ne comprenait guère que Theodoli, ne restaient pas inactifs. Valençay enrôle des troupes à Pérouse; d'Este à Modène. Vers le 20 avril, l'abbé de Saint-Nicolas s'installe avec Grimaldi au palais Barberini avec trois cents hommes munis d'armes à feu. Ils se souvenaient que, quatre ans auparavant, l'ambassadeur d'Espagne avait attaqué l'évêque de Lamego, envoyé de Portugal, et tenté de massacrer l'escorte française qui le protégeait. Ils croyaient tenir la revanche. D'Este se réjouissait d'infliger une rude punition à certains cardinaux ennemis, en même temps qu'une leçon à Donna Olimpia, qui protégeait ouvertement l'ambassadeur.

Le pape s'efforça d'éviter l'effusion du sang en offrant sa médiation. Este la refusa avec dédain et le pria de ne pas intervenir dans ses affaires. Innocent X dut se contenter de reculer la date des fêtes données en l'honneur de l'amirante. Un vent de bataille et de trahison courait dans la ville. Il arriva que les troupes espagnoles, croyant voir des Français sur la place du Gesù, tirèrent au hasard sur la foule inoffensive. Il y eut des morts. Le cardinal d'Este sortait toujours accompagné dans les rues de deux cent

cinquante hommes vêtus de noir et portant mousquets et poignards sous leurs larges manteaux.

Refusant de temporiser davantage, l'amirante fixa sa cavalcade au 25 avril. Le dénouement tragique semblait approcher. Grimaldi se prit à réfléchir. Il avait appris qu'un millier d'hommes étaient cachés dans les jardins de Rome; que mille autres attendaient dans les Abruzzes le premier signal. Les troupes françaises étaient moins nombreuses et mal payées. Valençay devait recourir aux usuriers et d'Este à ses deniers personnels pour assurer leur solde. En cas de défaite, Grimaldi se proposait d'aller avec ses soldats, en compagnie de l'abbé de Saint-Nicolas, occuper la cité pontificale d'Orvieto. Il valait mieux encore ne pas risquer la lutte. Le cortège de l'amirante se déroula en paix dans les rues de Rome, et aucun incident ne vint troubler la théorie des mules couvertes de sonnailles et ferrées d'argent.

Grimaldi ne prit pas aisément son parti de cette prudence nécessaire. Il méditait une vengeance exemplaire et ne cessait d'échafauder des projets audacieux. Le départ toujours retardé de la flotte française l'avait empêché d'agir le 25. Il espérait la voir arriver d'un jour à l'autre dans les eaux italiennes. Il écrivit au prince Thomas de Savoie, qui accompagnait l'expédition, d'amener tous les vaisseaux à l'embouchure du Tibre. Les troupes subsisteraient sur les terres des Colonna et des Borghèse, ennemis de la France, et viendraient, avec des bouches à feu, jusque dans Rome canonner le palais de l'amirante. En attendant, il annonça que le 28 avril il attendrait au détour d'une rue l'amirante venant du consistoire et le forcerait bien à s'arrêter. Les Romains tremblent; les boutiques se ferment; les rues sont désertes dans l'attente du massacre. La journée du 28 passe sans que les Français aient fait aucune démonstration. Grimaldi et Arnauld

s'étaient résolus à l'inaction, n'ayant aucune nouvelle de la flotte, qui n'arriva que le 6 mai en vue des côtes italiennes.

Un heureux incident vint sortir les cardinaux français de leur situation ridicule. Car Pasquin ou Marforio auraient pu les appeler « timides matamores »! Un jour, — vers le 30, — Grimaldi et Saint-Nicolas se promenaient avec le cardinal d'Este dans son carrosse entourés de ses *bandes noires*. Ils eurent la chance de rencontrer l'amirante mal accompagné, qui, à leur vue, sembla prendre un chemin de traverse avec une allure plus rapide que digne. Sous la statue du Pasquin, on pouvait lire le lendemain une poésie mordante sur « l'amiral fugitif ». Les deux partis, ayant tous deux subi des défaites d'amour-propre, en vinrent à la conciliation. Le prince de Gallicano, de la maison Colonna, servit d'intermédiaire avec Pierre Mazarin, père de S. É. Ces deux personnages, — qu'un esprit de lucre rendait diplomates d'occasion, — trouvèrent un précieux appui auprès de Henry Arnauld, alors enclin à la douceur.

Dès le 3 mai, l'accommodement fut conclu; l'amirante de Castille et le cardinal d'Este se rencontrèrent chez le pape et sortirent dans un même carrosse aux cris de : *Viva Francia!* et *Viva Spagna!* Le bon peuple, facilement enthousiaste, croyait déjà la paix conclue entre la France et l'Espagne sans le secours des négociations de Münster. Cette courtoisie réciproque de deux princes ennemis ne fut d'aucune conséquence pour les affaires générales.

Grimaldi, qui haïssait le pape, se félicite de ce que l'accommodement s'était conclu en dehors de la médiation pontificale. Arnauld n'est pas aussi cruel; il avait travaillé à la paix, — ce dont il sera félicité par lettres royales, — et il continue à préconiser une politique modé-

rée. L'abstention hautaine et insolente à l'encontre d'Innocent X avait pu être utile au début, mais pourquoi, après deux mois entiers, se refuser encore à demander audience? Les circonstances étaient exceptionnellement favorables. L'affaire de l'amirante avait impressionné le pape. Les ambassadeurs vénitiens, — plus officieux que sincères, — colportaient un mot qu'Innocent X aurait dit à Foscarini en parlant des Barberini : « Faremo gratia. » Grimaldi ne manqua pas de trouver dans ces paroles une dangereuse équivoque; mais il dut avouer que le moment était heureusement choisi pour entrer en négociations avec le Quirinal : les premiers succès de la flotte française sur les côtes toscanes[1] avaient un grand retentissement. De très bonne grâce, Arnauld prit le parti de présenter, au premier jour, ses lettres de créance. Il exagéra même ses dispositions pacifiques en disant à un personnage de la cour romaine que, si le pape faisait une avance d'un demi-pas seulement, la France en ferait bien dix à sa rencontre.

L'audience demandée fut fixée au 7 juin. Les intentions débonnaires de Henry Arnauld s'étaient évanouies. Sans doute, l'influence belliqueuse de Grimaldi, qui armait des soldats dans Rome même pour les envoyer en Toscane, avait dû se faire sentir. Ce fut avec un visage dur et un cœur cuirassé que l'abbé de Saint-Nicolas alla, pour la première fois, s'agenouiller devant Innocent X. « Il me reçut, écrit-il, en la manière que je m'étois proposé qu'il feroit, c'est-à-dire avec un visage riant, des paroles étudiées, mais douces, obligeantes et accompagnées de toutes les démonstrations imaginables...; mais j'étois tellement prévenu sur tout cela qu'il fit certainement un effet tout contraire à celui qu'il avoit dessein de faire. » Après avoir

1. Prise de Telamone et de Santo-Stefano, petits ports non loin du Monte-Argentaro, le 9 mai (cf. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. II, p. 197).

reçu les lettres de créance, « il fut un peu de temps sans parler, en attendant la sortie de quelques larmes, qui ne me surprirent non plus que tout le reste, car je m'y étois attendu aussi bien qu'à un grand tremblement de mains, ayant su que cela lui étoit ordinaire quand il parle d'affaires importantes... Au reste, sa manière de traiter est tellement pleine d'artifice qu'il faut être bien précautionné pour ne pas s'y laisser prendre ». A la manière de Grimaldi, Arnauld juge hors de saison le respect et la dévotion. Il joue franc jeu, brutalement.

Le pape commença par reprendre les faits de très haut. Il ne cache pas son étonnement devant les variations de la France, qui caresse les Barberini après les avoir rudoyés. Mais son cœur paternel le pousse à se relâcher d'une juste sévérité envers eux, bien qu'ils aient dilapidé le trésor de l'Église. En considération du roi de France, il renonce à leur enjoindre de se rendre prisonniers au château Saint-Ange. Le jour où ils viendront humbles et repentants dans une ville des Marches ou de l'État d'Urbin, il fera taire ses griefs personnels. Cependant, il déclare que sa conscience lui interdit d'oublier le tort grave que les cardinaux rebelles ont fait au patrimoine de Saint-Pierre. Jusqu'à leur repentir, il continuera à prélever sur leurs biens saisis une amende quotidienne. — Henry Arnauld ne laissa pas finir ce long plaidoyer ; il l'interrompit alors et engagea un dialogue d'une rare virulence. Il demanda si l'argent confisqué de cette manière retournerait jamais à ses propriétaires. — Ces sommes, répliqua Innocent X, ont été employées par moi contre les Turcs et au profit des catholiques d'Irlande. — Et Arnauld ne craignit pas de répondre que « c'étoient là véritablement de bonnes œuvres, mais que je ne comprenois pas comment on pouvoit les faire du bien d'autrui ».

Au cours d'une nouvelle audience, le 11 juin, le pape

reprit le même thème. Il se plaignit à Arnauld de ce que les Barberini se moquaient en rendant compte de l'emploi de dix mille écus; il leur demandait raison de neuf ou dix millions et non pas du salaire de leur barbier! Arnauld ayant objecté avec insolence « que Sa Sainteté pouvoit véritablement bien sçavoir en quoi consistoit leur revenu puisqu'elle en jouissoit », Innocent X n'en continua pas moins son réquisitoire. Donn' Anna mange avec ostentation, dit-il, dans un plat de terre quand tout le monde connaît les « puits d'or » des siens, la splendeur de leur argenterie, l'étendue royale de leurs fiefs. Le cardinal Antoine semble-t-il affecté des accusations qui pèsent sur lui? Fort peu. Le pape l'accuse de parcourir la France en triomphe et de croire, comme Satan sur la montagne, que le Christ s'humilierait devant son ennemi.

L'Évangile n'a vraiment que faire devant cette âpre et peu édifiante discussion entre le pape et un prêtre. Cette lutte à visage découvert dévoile, du moins, les lourdes tares de la politique française et aussi celles de la politique romaine. Le roi défend une famille dont il n'a cure, pour ébranler la puissance pontificale. Le pape, entouré d'une clientèle avide, n'offre pas au monde catholique le modèle du désintéressement.

*
* *

L'abbé de Saint-Nicolas avait claire conscience de ses devoirs. L'affaire des Barberini ayant été choisie par la France comme terrain de lutte avec l'Espagne, il s'y cantonna pendant ses deux audiences. Il insista peu sur l'affaire Beaupuy. Mazarin lui fit sentir combien sa faute était lourde et s'étonna de le voir mettre les intérêts de l'État plus haut que les vengeances ministérielles. Arnauld fut averti qu'aux yeux de Mazarin l'extradition de Beau-

puy avait plus d'importance que l'accommodement des Barberini et la guerre espagnole.

Ces semonces imméritées aggravèrent pour l'abbé de Saint-Nicolas l'amertume des audiences de juin. Un succès militaire en Toscane aurait porté le pape à de nouvelles concessions. Mais on savait bien qu'un échec le rendrait intraitable; aussi les représentants de la France à Rome étaient-ils pénétrés d'une « peine étrange ». La flotte française prit Orbetello le 14 juin, mais cette victoire fut renversée par la mort désastreuse du jeune amiral de Brézé au cours de la bataille. Cette fin lamentable frappa Arnauld au cœur.

La douleur qui atteignait Henry Arnauld dans sa vieille amitié pour le maréchal de Brézé ne fut pas la seule que l'été de 1646 lui réservât. Une « malheureuse constellation », écrit-il, semble luire sur la fortune française en Italie et il craignait d'en supporter, aux yeux de ses chefs, sa lourde part de responsabilité. — Les Espagnols eurent facilement raison de l'armée navale, privée de son chef. Non seulement ils dégagèrent Orbetello, mais ils chassèrent l'escadre, qui dut rentrer vaincue et décimée dans les ports de Provence. La honte de cette défaite rejaillit sur les rares partisans de la France à Rome. « Quand je songe au malheureux succès d'Orbetello, écrit Henry Arnauld, cela me désespère; je voudrois le pouvoir effacer de ma mémoire. » Perdant toute mesure, il alla jusqu'à accuser de trahison le prince Thomas de Savoie. La joie insolente et les fanfaronnades des Espagnols qui peuplaient les abords de la cour pontificale le comblaient d'indignation. Car nos ennemis n'ignoraient pas que l'échec déroutait un plan d'attaque préparé contre le royaume de Naples. Assurément, ils étaient alors mis en échec au nord par la prise de Bergues-Saint-Winoc et de Mardyck, à l'est par la jonction de Turenne

avec l'armée suédoise; le pape était plus directement impressionné par la misérable aventure d'Orbetello par laquelle on avait espéré l'intimider.

Mazarin, néanmoins, n'entendait pas faiblir. Les armes temporelles lui faisant défaut, il ne craignit pas d'user de menaces adressées au chef spirituel de l'Église. Il se verra forcé de « lâcher la bride aux langues et aux plumes en France » et, bien qu'il en soit « chagriné jusqu'au fond de l'âme », il craint que l'autorité et la gloire du Saint-Siège n'en restent gravement atteintes. Brienne est plus explicite encore. Il parle de dévoiler à la face de l'univers catholique les intrigues du dernier conclave. « Il importe bien plus au pape, écrit-il à l'abbé de Saint-Nicolas, d'éviter la rupture qu'au roi, lequel, demeurant dans l'union de la communion de l'Église, *peut bien se séparer de la personne du pape*, dont l'élection n'a pas paru si canonique... »

La violence et l'excès de telles menaces ont une autre origine que la politique espagnole du pape. Elles proviennent de l'irritation farouche que Mazarin éprouvait à écouter certains échos de la cour pontificale. Le pape aurait dit un jour à deux jeunes Français venus baiser ses pieds que c'était « chose honteuse qu'une nation toute noble se laissât commander et gouverner par un étranger. » Au cours de l'audience du 1er août, il posa à Henry Arnauld une question fort insidieuse : « Pendant les minorités, le Parlement de Paris n'est-il pas le tuteur des rois? » L'abbé de Saint-Nicolas se lança dans une longue dissertation. Quelle « ingénuité », lui écrira le ministre; il aurait fallu « payer de risée ce beau discours ». Personnellement, Mazarin le prenait plus au sérieux, craignant de voir s'étendre jusqu'à Rome la trame du vaste complot ourdi contre son autorité. Le refus de livrer Beaupuy en serait la preuve surabondante. Habilement, il efface ses

ressentiments intimes devant ceux de la reine, qui est atteinte par toutes les accusations portées contre le ministre de son choix. Aussi refuse-t-elle la rose d'or que le pape lui adresse et, bien qu'elle se dise dévote fille, elle est offensée de ce qu'Innocent X l'appelle familièrement devant Henry Arnauld « mia regina ».

Devant ce vaste conflit d'intérêts, les petites négociations des Barberini semblent s'effacer. Ils jouent le rôle comique du rebelle involontaire. S'il n'avait tenu qu'à eux, ils se seraient rendus à Bologne selon les propositions faites en juin à Arnauld; ils avaient hâte de rentrer en possession de leurs biens qui dépérissaient sous les exactions d'un séquestre rapace. La politique royale voulait qu'ils restassent exilés, persécutés et mécontents malgré eux. Au cours de ses audiences, Arnauld dut affirmer que les Barberini n'iraient pas au delà d'Avignon. Le pape se récria, disant que c'était une satisfaction illusoire et que le roi avait autant d'autorité à Avignon qu'à Paris. Il refusa péremptoirement d'admettre cette pénitence insuffisante; il refusa en même temps de recevoir un Français que les exilés avaient envoyé à Rome pour leur servir de procureur. Chose plus grave, les troupes espagnoles passaient librement à travers les États de l'Église pour gagner soit les Présides, soit le Milanais.

Rempli d'amertume après cette lamentable audience, l'abbé de Saint-Nicolas écrivit à Mazarin : « Il ne faut plus rien espérer du pape, si on ne lui fait peur tout de bon. Il se moque de nous, et c'est une chose insupportable de voir comme il nous traite. Cela va jusqu'à un point que tous les sages admirent la modération de Leurs Majestés, et j'avoue à V. É. que désormais je ne pourrai plus prendre audience de lui qu'avec une extrême répugnance. »

Les tristesses de l'été de 1646 furent à peine égayées par une piquante aventure : le cardinal Sforza, furieux

ennemi de la France et d'Arnauld, qu'il avait failli emprisonner, se querelle avec son frère Don Paolo et lui assène un coup de pincettes. Rome s'en amusa. Mais, au même moment, l'abbé de Saint-Nicolas recevait une nouvelle humiliation. Le prince cardinal Casimir Wasa, futur roi de Pologne, était dès lors décidé de quitter la pourpre et la Compagnie de Jésus pour se marier. Auparavant, il voulait faire argent de sa situation; car il était réduit à une sorte de noble mendicité. Après avoir offert au roi de France de renvoyer la Toison contre le Saint-Esprit, il s'irrita de la pension trop mesquine, à son avis, que lui servait le trésor royal. Il se plaignit qu'on le traitât « comme un homme ordinaire » et qu'on lui donnât du « cousin » et non du « frère ». Ce fut Henry Arnauld qui supporta tout le poids de cette brouillerie. Casimir lui écrivit le 2 août une lettre insolente et dénonça sa conduite à Mazarin. Les conséquences ne pouvaient en être graves, car tous connaissaient l'esprit fantasque et déséquilibré du prince. Mais cette humiliation, ajoutée à d'autres, produisait chez Arnauld un énervement explicable.

[Ici s'arrête la rédaction définitive de ce chapitre. Ce qui va suivre n'est que la mise au net d'un brouillon sommaire retrouvé dans les papiers de l'auteur.]

D'accord avec Grimaldi, il réclamait l'envoi d'un ambassadeur à Rome. Brienne était aussi d'avis de cet expédient, qui aurait l'avantage d'introduire auprès du pape une voix plus autorisée, et qui permettrait en même temps de gagner du temps en le priant de surseoir à toutes les affaires jusqu'à l'arrivée de cet ambassadeur. Tout ce que Saint-Nicolas put obtenir fut que le pape consentît à proroger de trois mois le terme de la confiscation définitive des biens et des charges des Barberini.

En même temps, la France cherche à intimider Innocent X par un nouvel armement. L'entreprise sera de nouveau dirigée vers les ports de Toscane et les mesures seront prises pour qu'un plein succès efface l'échec de la précédente expédition et fasse taire « les bravades et les rodomontades impertinentes que les Espagnols ont faites d'une chose de rien », écrit Mazarin le 29 août. Mais il faut pour cela que le Grand-Duc observe une stricte neutralité, et Saint-Nicolas a ordre de se rendre à Florence pour parvenir à cet objet.

Innocent X a grand besoin alors d'être intimidé. L'abbé de Saint-Nicolas constate « la rage de tout le palais contre le cardinal Grimaldi, particulièrement de Donna Olimpia, qui est la patrone ». Le pape est « le plus vindicatif des hommes », et tous les amis de France ont à se plaindre de lui : certains sont maltraités et emprisonnés; on songe à expulser de l'État pontifical le cardinal de Pologne, auquel le roi est attaché, et, en attendant, on lui refuse le titre d'Altesse, qu'il désire; on reste de plus en plus inébranlable à l'égard des Barberins. Ceux-ci, par peur d'être assassinés, se refusent à se rendre dans toute autre ville de l'État pontifical qu'à Avignon, et Mazarin conseille à Saint-Nicolas de « jeter en passant » au pape, à ce sujet, l'exemple du cardinal Petrucci, « qui fut étranglé à Rome ».

Suivant les ordres de Mazarin, Saint-Nicolas partit pour la Toscane le 15 septembre 1646, sous le prétexte d'aller soigner à San-Cassiano les suites de la blessure à la cuisse qu'il s'était faite en tombant de carrosse à son arrivée à Rome, en réalité pour se tenir à portée de la flotte et de l'armée françaises. Il était à peine arrivé le 17 à Radicofani qu'une lettre de Bidault, l'agent des Barberini à Rome, l'avisait d'une volte-face inattendue d'Innocent X : il permettait aux Barberini de se rendre à Avi-

gnon et les rétablissait dans leurs charges et dignités. Ce changement de front étonna singulièrement Brienne, qui croyait l'accommodement plus loin que jamais; il était le fruit soit des succès de Turenne en Allemagne, accompagnés de la prise de Mardyck et des sièges de Dunkerque et de Lérida, soit de l'approche de l'expédition française. Celle-ci se préparait à assiéger Portolongone et Piombino. Saint-Nicolas, avisé par Bentivoglio, gagna Florence le 3 octobre, où le Grand-Duc l'assura de ses sentiments favorables. Piombino se rendit le 10; mais Portolongone se défendit plus longtemps. Saint-Nicolas resta à Florence, où il servait d'intermédiaire entre l'armée française et le Grand-Duc pour les mille questions qui pouvaient se poser, les déprédations des troupes en territoire toscan, les fournitures de vivres, de fourrages, de chevaux; il entretenait une correspondance active avec les maréchaux de la Meilleraye et du Plessis-Praslin. Son but principal était d'amener le Grand-Duc à une alliance déclarée avec la France; mais le Médicis hésitait. La chute de Portolongone (31 décembre 1646) n'emporta pas ses hésitations. Saint-Nicolas fut plus heureux avec les frères du Grand-Duc : le prince Mathias accepta avec enthousiasme de se mettre au service du roi, ainsi que le prince Léopold, personnage de moindre importance; quant au cardinal Gio. Carlo, il fit entendre que, s'il abandonnait les fortes pensions que lui faisait l'Espagne, il voudrait une compensation considérable. Ce n'était qu'un demi-succès; Grémonville, résident de France à Venise, regardait même comme tout à fait inutiles ces acquisitions de cadets, et Mazarin en blâma Saint-Nicolas, en lui faisant remarquer que c'était « le vrai moyen d'obliger le Grand-Duc à continuer dans le parti d'Espagne, parce qu'il se tiendroit assuré de la France à cause de ses frères ».

Le départ de la petite armée française (15 novembre),

très éprouvée par les deux sièges, l'engagea à quitter Florence le 24; il arriva à Rome quatre jours après et envoya aussitôt demander audience au pape. Innocent X, on l'a vu, avait brusquement changé à l'égard des Barberini. A Paris, on fut ravi de ce succès, qu'on attribua à l'habileté de Henry Arnauld. « Je suis fâché, lui écrivait Brienne le 6 octobre, que M[me] de Brienne ne soit pas en ce lieu, afin qu'elle prît part au contentement que tous vos serviteurs ont eu de ce que cette fâcheuse affaire s'est si bien terminée par vos soins, et qu'elle entendît comme la reine vous loue de votre prudence et d'une activité invincible. » Du même coup, en effet, la France profitait indirectement des bonnes dispositions du pape : la prise de Dunkerque et l'accommodement des Barberini influaient heureusement sur les préliminaires au profit de la France.

Mais, comme d'habitude, une fois une grâce obtenue, le roi demandait plus. Il voulait que l'abbé de Saint-Nicolas fît de nouvelles instances pour la livraison de Beaupuy, pour l'affaire des bénéfices de Catalogne, pour les évêchés de Portugal. Il fallait demander une audience au pape, de concert avec les cardinaux d'Este et Grimaldi. « La gentillesse de Messieurs nos cardinaux et votre éloquence vous fourniront des termes délicats pour remercier et pour prier, » lui écrivait Brienne. Les Barberini aussi n'étaient pas satisfaits; il se plaignaient de ce que, en leur restituant leurs biens, on ne leur rendît pas les revenus échus pendant le séquestre; ils allaient se trouver criblés de dettes. Lionne insistait pour que leur rétablissement « ne fût pas imparfait, mais tout entier ».

Henry Arnauld eut sa première audience du pape le 4 décembre. Le saint-père lui donna beaucoup de bonnes paroles et lui assura que, dès que le cardinal Antoine aurait manifesté sa soumission en se rendant à Avignon, on lèverait le séquestre. En cette circonstance, ajouta-t-il,

« c'est le père qui a cédé à l'enfant ». Puis, pour bien montrer que la France était disposée à reprendre des relations courtoises avec la cour de Rome, Saint-Nicolas alla visiter la famille pontificale et le sacré collège; il fut bien reçu partout, même chez Donna Olimpia.

En même temps, Brienne fit savoir au pape que le roi avait désigné le marquis de Fontenay-Mareuil pour aller remplir à Rome la place d'ambassadeur. Ce choix fut fort goûté dans la cour pontificale. A Paris, on augurait bien de l'expérience et de la capacité de ce diplomate, qui pourrait à l'occasion prendre le commandement des troupes françaises restées à Piombino et à Portolongone. Il était en effet de conséquence de garder ces places pour maintenir les princes italiens et le pape lui-même; Piombino appartenait à son neveu Ludovisi.

Saint-Nicolas eut une nouvelle audience du pape le 8 janvier 1647. Il y aborda la question de Beaupuy et celle des revenus des Barberini; mais ce fut sans aucun succès. Le pape avait alors un grave sujet de mécontentement : son neveu le cardinal Pamphili voulait rendre son chapeau pour épouser la princesse de Rossano. Depuis César Borgia, c'était le premier exemple d'un cardinal-neveu qui renonçât à la pourpre, et d'autre part ce mariage portait fort ombrage à Donna Olimpia. Innocent X reçut très mal les insinuations de l'envoyé de France; il s'emporta contre les Barberins, qui demandaient toujours de nouvelles grâces, déclara qu'il en avait déjà trop accordé et que jamais il ne céderait sur ce point. L'abbé de Saint-Nicolas se retira assez désappointé; mais il essaya néanmoins, dans ses dépêches à Mazarin, d'atténuer l'impression défavorable qu'on pourrait ressentir à Paris de l'intransigeance du pape; il estimait qu'il fallait surtout éviter une rupture. Ce sentiment et la conduite qu'il inspirait furent l'objet de critiques assez vives; Bidault, sur le point de quitter

Rome, ne se cachait pas pour blâmer cette diplomatie, qu'il qualifiait de faible et malhabile, à telles enseignes que, dès le 11 janvier, Saint-Nicolas dut adresser à Lionne une longue lettre apologétique de sa conduite. Néanmoins, sa situation devenait de plus en plus difficile, et il faisait des vœux ardents pour l'arrivée prochaine de l'ambassadeur, qui lui permettrait de se retirer.

A la cour romaine, la confusion augmentait. Donna Olimpia, peu soucieuse d'introduire dans l'entourage du pape une nouvelle influence féminine, mettait tout en œuvre pour retarder le mariage. « Elle fait l'enragée plus que jamais », écrivait Saint-Nicolas; de sorte que le cardinal Pamphili, devenu Don Camillo Pamphili, se trouvait sans chapeau et sans femme. Les noces furent enfin célébrées le 10 février, malgré la mauvaise humeur du pape et de la belle-mère. Mazarin, prévoyant la rivalité des deux femmes, recommandait vivement à son envoyé de prendre parti pour l'une ou pour l'autre, suivant ce qui semblerait opportun, et de ne pas craindre d'attiser la discorde dans la famille pontificale.

En même temps, à Paris, on cherche à ne pas être désagréable au pape. On ne repousse pas à priori la demande de l'ex-cardinal de conserver une pension sur l'abbaye de Corbie, dont il avait dû se démettre en même temps que de son chapeau; on affecte de prendre grand soin des terres des Ludovisi à Piombino. Mais tout cela ne change pas les esprits de la cour romaine, où l'on souhaite qu'un coup de force du vice-roi de Naples expulse bientôt les Français de leurs conquêtes. Cette disposition n'était pas ignorée de Saint-Nicolas, qui finit par avouer qu'au lieu de favoriser Pamphili, la France ferait bien plus d'effet sur le pape en envoyant une bonne armée en Italie. Mais il pensait, et c'était aussi l'avis de Mazarin, que, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur, il fallait éviter toute

occasion de rupture, ce qui aurait pour effet de jeter le pape dans les bras des Espagnols. Il avait d'ailleurs peu d'estime pour le caractère d'Innocent X; il écrivait à Mazarin : « S'il (le Pape) n'étoit qu'artificieux, peu sincère et dans son intérieur très mal disposé pour la France, ce ne seroit rien; car, à force de le presser, on en pourroit tirer sinon un si, au moins un non, qui est ce que Votre Éminence m'ordonne de faire; mais, outre ces belles qualités, il a une lenteur naturelle et une irrésolution si extraordinaire que cela surpasse tout ce qui s'en peut imaginer. »

Cependant, Henry Arnauld se décida à demander au pape une nouvelle audience; il l'obtint le 29 mars. L'échec fut complet. Il devait solliciter pour les Barberini la permission de sortir d'Avignon, dont le climat était nuisible à leur santé; le cardinal Antoine voulait retourner à la cour; le cardinal François demandait à venir à Rome pour mettre ordre à leurs affaires. Refus. Antoine réclamait la jouissance des émoluments de ses deux charges de préfet de la signature de grâce et de préfet des brefs. Innocent X n'y voulut pas consentir. Sur la question de Beaupuy, sur celle des évêchés de Portugal, sur le titre du cardinal de Pologne, Saint-Nicolas trouva le pape aussi intraitable. Il alla jusqu'à lui dire avec emportement, et une « mine étrange », « qu'il avoit négocié avec plusieurs ministres, que lui-même l'avoit été, mais qu'il avoit toujours vu qu'après avoir parlé deux ou trois fois d'une affaire on n'en parloit plus, et que cependant je recommençois toujours à lui parler de celles-là ».

L'audience avait duré une heure et demie et Innocent X s'était montré inflexible sur tous les points. Mais ce caractère indécis ne persistait pas dans les résolutions qui semblaient les mieux assises : deux jours après, il envoya chercher l'abbé de Saint-Nicolas et lui accorda spontanément plusieurs des demandes qu'il lui avait refusées,

notamment la permission à Antoine Barberini d'aller à Paris et à François de venir à Rome. Cette dernière mesure arrivait juste à temps; avant même que le courrier de Henry Arnauld l'eût fait connaître à la cour de France, celle-ci décidait de sa propre autorité de faire partir pour Rome François Barberini.

Le nouvel ambassadeur, Fontenay-Mareuil, se dirigeait vers l'Italie. Avant son arrivée, Saint-Nicolas demanda encore une dernière audience d'Innocent X. Sauf une apparence de meilleure volonté au sujet des évêchés de Portugal, cette entrevue se traîna dans la monotonie des mêmes objets toujours demandés, toujours refusés. L'envoyé de France ajouta même un nouveau refus à la liste de tous ceux qu'il avait déjà remportés. Brienne l'avait chargé de proposer au pape d'être le promoteur d'une ligue de tous les princes d'Italie pour se garantir mutuellement leur territoire contre toute intervention étrangère. En apparence, c'était une mesure destinée à garantir la paix de la péninsule; en réalité, elle avait pour but de gêner les Espagnols, qui, par leurs possessions italiennes, avaient sur tout le pays une influence considérable. Innocent X sentit le piège et refusa catégoriquement.

Ce fut la fin de la carrière diplomatique de Henry Arnauld. Le marquis de Fontenay-Mareuil, au-devant duquel il alla à deux journées de Rome, fit son entrée dans la ville éternelle le 21 mai 1647, après avoir été l'hôte du cardinal d'Este dans un casino du voisinage. Accompagné d'une suite brillante de quatre-vingts carrosses, il alla loger au palais Barberini, où l'abbé de Saint-Nicolas lui céda son appartement. Quinze jours après, le 2 juin, il prenait sa première audience du pape et n'obtenait de lui aucune concession, résultat dont on peut penser que Henry Arnauld ne fut pas trop affligé.

[La rédaction première de cette fin de chapitre, dont on a parlé ci-dessus, ne va pas plus loin. — On peut ajouter que Henry Arnauld resta encore huit mois à Rome, où il ne joua qu'un rôle très effacé. Cependant, en novembre 1647, Fontenay-Mareuil ayant dû se rendre à Naples par ordre du roi, on envoya à l'abbé de Saint-Nicolas des pouvoirs pour gérer l'ambassade pendant son absence. L'ambassadeur de retour, Henry insista de nouveau pour qu'on lui permît de revenir. Mazarin enfin y consentit, et il lui fit écrire au nom du roi le 31 janvier 1648 (ms. Arsenal 6034, p. 351) qu'il le laissait libre, soit de rester encore à Rome auprès de M. de Fontenay, soit de rentrer en France, s'il le préférait. Ce fut pour ce dernier parti que Henry se décida avec joie; mais il dut revenir assez lentement; on sait seulement qu'en juin 1648 il était de retour à Paris (*Mém. de l'abbé Arnauld*, p. 528). Six mois plus tard, l'évêque d'Angers, Claude de Bueil, étant mort le 29 janvier 1649, la reine régente et le cardinal premier ministre voulurent récompenser les services de l'abbé de Saint-Nicolas en le nommant à cet évêché. Le brevet royal fut expédié dès le 30 janvier; mais les bulles se firent attendre. — Nous allons voir le nouvel évêque, dès le début de son épiscopat, aux prises avec une situation politique extraordinairement difficile.]

CHAPITRE VI.

La Fronde angevine
(1649-1652).

Le cardinal Mazarin traversait alors l'une des périodes les plus critiques de la Fronde. Au moment même où il faisait expédier le brevet de l'évêché d'Angers, le Parlement assiégé dans Paris le qualifiait d'ennemi public et exhortait tous les bons citoyens à lui courir sus. « Aussitôt que Paris se fut déclaré, tout le royaume branla[1]. » L'Anjou menaçait de suivre cette révolution universelle. Il importait extrêmement au ministre que le gouvernement spirituel de la province fût confié à des mains sûres et fidèles. Henry Arnauld venait de donner en Italie des preuves trop manifestes de loyalisme pour que Mazarin pût craindre d'éprouver à nouveau son dévouement politique.

Pendant ses fréquents séjours à Angers, l'abbé de Saint-Nicolas avait été témoin dès longtemps du travail sourd qui remuait lentement les esprits[2]. Des taxes exorbitantes entassées sur la ville au mépris des libertés municipales exaspéraient le peuple. Le gouvernement fantasque et

1. Retz, *Mémoires*, éd. Hachette, t. II, p. 203.

2. M. Debidour en donne une idée dans son livre sur la *Fronde angevine* (ch. I), qui peut être largement complété, mais qui reste très utile.

agressif du maréchal de Brézé[1] acheva d'irriter les passions. A cause d'un retard dans le paiement des impôts, Brézé avait infligé à la ville en 1647 une occupation militaire qui la ruina. Les avocats et procureurs attisèrent savamment ces haines et s'emparèrent de revendications légitimes pour créer un mouvement démagogique. Ils y virent le moyen d'assouvir les rancunes séculaires qu'ils nourrissaient à la fois contre les magistrats et le corps municipal, en profitant des coups que le peuple ne manquerait pas de porter à ces compagnies privilégiées[2].

Il y avait en effet à Angers une sorte d'aristocratie bourgeoise unie par des liens de parenté, formant une caste riche et intelligente, qui détenait à la fois les charges judiciaires et les charges municipales. Les Ayrault, les Cupif, les Lanier, les Boylesve régnaient en maîtres aussi bien au présidial, à l'élection, au grenier à sel qu'à l'hôtel de ville, et ils ne souffraient pas qu'un homme nouveau vînt prendre place parmi eux. Au début du siècle, le Parlement de Paris avait tenté de remettre en vigueur les traditions électives tombées en désuétude. Cette intervention vaine, mais indiscrète, avait indigné l'échevinage et les juridictions angevines. Il en résultait qu'elles restaient, par une sorte de paradoxe, attachées au roi et à Mazarin, tandis que la plèbe juridique embrassait la cause du Parlement de Paris[3].

Henry Arnauld allait se trouver dans une situation très ambiguë devant les deux camps en présence. Partisan de Mazarin, il devait entrer dans celui des échevins et des juges. En face de lui grossissait la troupe bruyante des artisans et des robins soutenue par les seigneurs de la

1. Le maréchal de Brézé avait obtenu le gouvernement d'Anjou en 1636, grâce à son beau-frère Richelieu.

2. Debidour, p. 42 et suiv.

3. Debidour, p. 341.

province. Le clergé s'y enrôlait en grand nombre, par haine des cours angevines qui respectaient peu les privilèges d'église. L'évêque devenait donc l'ennemi politique de ses ouailles et même de ses prêtres. Tout en tenant une ligne de conduite très ferme, il cherchera surtout à pacifier les différends et à intercéder pour les rebelles.

Les règles canoniques s'opposaient à ce que l'abbé de Saint-Nicolas allât tenir le rôle d'évêque avant que les bulles pontificales ne fussent venues confirmer le brevet royal. Chercher dans les lois de l'Église un prétexte d'inaction aurait été lâche devant la guerre civile déclarée en Anjou. A la fin de février, le peuple bloqua M. de Jalesnes dans le château d'Angers, qu'il commandait pour le roi[1]. Henry Arnauld n'hésita pas : il partit.

Il quitta Port-Royal-des-Champs, où il résidait depuis deux mois, décidé à gagner Angers. Lorsqu'il arriva à Saumur le 29 mars au matin[2], il apprit de terribles événements : l'assemblée générale des seize paroisses d'Angers s'était déclarée pour la Fronde et avait décidé d'ouvrir les portes au duc de La Trémoïlle. Aussitôt, le château avait commencé à canonner la ville sur les ordres formels de Brézé[3].

La prudence nécessaire et une sage politique arrêtèrent Arnauld à Saumur. Le maréchal de Brézé s'y trouvait. On peut aisément juger de ce que fut l'entrevue des deux anciens amis. Le maréchal tressaillait de colère impuissante contre ses sujets révoltés. La goutte, le rhume et de furieux besoins d'argent le tourmentaient alors et ne contribuaient pas à adoucir son irritation violente[4]. L'évêque

1. Debidour, p. 79.

2. Lettre de Henry Arnauld à Chavigny, datée de Saumur, le 30 mars.

3. Debidour, p. 91.

4. Brézé écrit à Chavigny, de Saumur, le 28 mars 1649, qu'il est

n'en tira rien et dut prolonger son séjour inutile à Saumur.

Les Angevins ne connurent la paix de Rueil que le 7 avril : elle ne fit qu'empirer leur situation, car La Trémoïlle, dès le 9, s'en alla dans son château de Thouars, abandonnant la malheureuse cité aux représailles de Brézé qui méditait une vengeance exemplaire[1]. Le marquis de Jarzé s'approchait « avec grandes troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, et aussi des canons et commission de démanteler la ville, luy oster ses privilèges et la rendre taillable[2] ». Menacés d'une ruine définitive, les Angevins envoyèrent une députation au maréchal. Leurs supplications furent vaines. Ils implorèrent Henry Arnauld d'intervenir à nouveau : ses prières ne furent pas écoutées[3]; « il semble, écrivait-il au cardinal d'Este, que l'accommodement de l'affaire du Parlement n'ayt servi à mon esgard qu'à me jetter dans de nouveaux embarras pour cette province ». Ces « embarras » ne l'effrayèrent pas; il les affronta en prenant la route d'Angers. Il y fit sa première entrée, au milieu de visages craintifs et terrorisés, le 14 avril vers le soir[4]. Apprenant que Brézé était parti vers La Flèche au-devant de Jarzé pour combiner une action commune, Arnauld prit la même route, s'attachant à ses pas. Il le rencontra au Verger, chez les Guémené[5]. La prin-

« extresmement mal d'un grand rume, d'une furieuse deffluction sur la poitrine, avec la goutte à l'épaule et au coude ». Il demande au même le 1er avril d'appuyer un emprunt qu'il désire faire. Il offre d'hypothéquer ses terres et, si cela ne suffit pas, de donner en gage des pierreries et de la vaisselle d'argent (arch. Aff. étr., France 1481, fol. 362 et 371).

1. Debidour, p. 95.

2. Jousselin, *Journal*, p. 441.

3. *Ibid.*, p. 442, et Debidour, p. 101.

4. Registre du Présidial, p. 5; Jousselin, p. 441.

5. La princesse faisait partager en quelque façon à Henry Arnauld l'affection qu'elle témoignait à Andilly. Lorsque le prince venait à Angers, il logeait à l'évêché (registre du Présidial, p. 34).



cesse consentit à plaider pour les séditieux auprès du maréchal qu'elle pouvait croire disposé à lui être agréable[1]. Les instances de la célèbre pénitente d'Arnauld d'Andilly le laissèrent aussi intraitable que celles de l'évêque. Henry Arnauld, inlassable, le poursuivit jusqu'à La Flèche[2]. Après avoir attendu une audience pendant huit heures entières, il se mesura à nouveau avec cet homme « dont l'éloquence rouillée se sentoit du long séjour qu'elle a fait au village[3] ».

Ce dernier assaut emporta la place : Brézé promit de diminuer le nombre des soldats qui devaient occuper la ville rebelle. Aussitôt, Arnauld courut apporter la bonne nouvelle. Le 20 avril au matin, il chevaucha à travers les rues d'Angers pour exhorter le peuple au calme, puis « avec grande cavalerie d'habitants » il alla au-devant de Brézé et fit à ses côtés une entrée solennelle dans la ville paisible et joyeuse[4]. Elle ne fut soumise à aucune représaille et les troupes restèrent strictement disciplinées.

Le miraculeux renversement des projets du maréchal était, à n'en pas douter, l'œuvre de l'évêque. Seul, il sut détourner l'orage qui menaçait ses ouailles[5]. Toute la province avait contemplé passionnément la poursuite obsédante et acharnée de Saumur à Angers, d'Angers au Ver-

1. D'abord, parce qu' « elle haïssoit la Fronde » (Retz, *Mémoires*, t. II, p. 547); ensuite, parce que, dix ans auparavant, Brézé, « pourtant fort extravagant », avait eu l'honnêteté de lui rendre une correspondance très compromettante (Retz, *Ibid.*, t. I, p. 105).

2. Jousselin, p. 443.

3. Lettre de Brézé à Chavigny (arch. Aff. étr., France 1481, fol. 316).

4. Jousselin, p. 443; Debidour, p. 104.

5. Lors du départ de La Trémoïlle, Brézé, les maire et échevins, ainsi que les officiers de la sénéchaussée et du présidial écrivirent au premier président Molé. Ces lettres, fort importantes, se trouvent à la Bibl. nat., Cinq-Cents de Colbert, t. III, fol. 275 à 279. M. Debidour ne les a pas connues.

ger, du Verger à La Flèche, terminée par un succès inespéré. Les poètes de couvent chantèrent le triomphe avec un enthousiasme qui correspondait à l'allégresse populaire. Le collège des Oratoriens d'Angers dédia à l'évêque un panégyrique de six cents vers latins[1] : « Sous tes auspices, lui disait-on, les siècles de félicité renaîtront et le fer se changera en un or appelé de tous les vœux[2]. »

Après la journée du 20 avril, Arnauld, ne voulant pas loger hors des murs dans son abbaye de Saint-Nicolas, descendit chez son vieil ami François Lanier. Au moment où l'Anjou entier avait les yeux fixés sur lui, il donnait un témoignage de confiance à l'une des plus importantes familles de la haute bourgeoisie angevine. François Lanier appartenait à cette race dévouée au roi et à la reine-mère qui avait donné des conseillers au Grand Conseil, des présidents et des lieutenants généraux au présidial d'Angers. Tout récemment mis en relief par une mission de confiance heureusement accomplie en Portugal, il comptait au nombre des chefs de l'aristocratie municipale et par suite jouissait peu de la faveur populaire. Le Père Bonichon, de l'Oratoire, fréquentait la maison de Lanier, et il voulut, lui aussi, se répandre en effusions à la fois lyriques et érudites. Il écrivit une éloquente dissertation sur les villes sauvées par leurs évêques, où Henry Arnauld est tour à tour comparé à Périclès, à Abraham et même à saint Loup, — ce qui était peu courtois pour le maréchal de Brézé[3]. Enfin, l'excellent Bonichon, qui, dans l'avenir,

1. *Illustrissimo reverendissimoque Domino D. Henrico Arnauld... collegium Andinum P. P. Oratorii D. Jesu gratulatur.* « Andegavi, apud Renatum Hernault, M DC XLIX. » Cette plaquette rarissime, foliotée 1 à 35, se trouve aux arch. Aff. étr., France 1482, fol. 17.

2. « Auspiciis, Arnalde, tuis, sic læta resurgent
Sæcula, et optato ferrum mutabitur auro » (p. 7).

3. « Urbes ab episcopis conservatæ. Dissertatio ecclesiastica ad

mettra toujours sa faconde au service de l'évêque, exaltait l'aurore fulgurante d'un épiscopat dont le midi serait d'une splendeur nonpareille[1] !

L'Anjou ne fut pas seul à louer les actes d'Arnauld ; le chancelier Le Tellier lui adressa des félicitations au nom de la reine qui « a eu beaucoup de satisfaction, écrit-il, de voir, dès votre avancement à la dignité que vous remplissez si justement, des effets de votre affection et de votre reconnoissance ». Le calme semblait rétabli à Angers et l'exclamation de « O felix Andegavum » poussée par les Oratoriens paraissait véridique. Ces heureux dehors cachaient un avenir très prochain rempli de pires désordres ; cette paix spécieuse et éphémère rendait cependant impossible un séjour plus long de l'évêque non confirmé par le Saint-Siège. Après que les dernières troupes eurent quitté Angers[2], Henry Arnauld décida de rentrer à Paris pour attendre sa provision canonique. Il y arriva vers le milieu de juin[3] et s'occupa aussitôt d'une négociation difficile

illustrissimum ac reverendissimum D. D. Henricum Arnauld, Andegavensem episcopum designatum. Andegavi, typis Renati Hernault, regis typographi, 1649. » Cette plaquette, paginée 1 à 64, se trouve aux arch. Aff. étr., France 1482, fol. 396. La préface est signée (p. 8) : « Franciscus Bonichon, Cong. Orat. D. Jesu presbyter. » A la p. 64, on lit un avis : « Ad lectorem. Typorum græcorum raritas effecit ut græci authores sub alio charactere appareant. » Le seul passage intéressant est à la p. 9 : « Dies erat ante Calendas Maii undecimus, quando cum aliis bene multis honestissimis et ex ista civitate primoribus viris venimus in ædes clarissimi D. Lanier, Regis a Secretioribus consiliis et recenti ad regem Portugaliæ legatione rerumque gestarum gloria nobilis. Versabatur tum in illis ædibus Ill. D. Henricus episcopus noster designatus, siquidem illi cum prædicto D. Lanierio intima familiaritas et pervetus animi conjunctio. »

1. « Si tantus fulgor orientis, quænam erit lux in meridie ! » (p. 7).

2. Le 17 mai 1649 : Jousselin, p. 446.

3. J'ignore la date exacte du retour d'Arnauld à Paris. Il était encore à Angers le 5 juin 1649 (lettre au card. d'Este, Modène, arch. Est., fol. 43), et il écrit de Paris le 16 juillet (*Ibid.*, fol. 44). Sa lettre

avec la cour de Rome. Il prétendait obtenir une faveur très lucrative et rarement accordée : le gratis de ses bulles.

Trois cardinaux se chargèrent de ses intérêts : Renaud d'Este, François Barberini et Grimaldi. Après avoir écrit à plusieurs reprises au cardinal d'Este pour solliciter son appui[1], il envoya à Rome son dossier complet accompagné d'une lettre à Alexandre VII datée de Paris, le 16 juillet 1649. La bénédiction pontificale l'aidera, écrit-il, à supporter le poids si lourd dont il vient d'être chargé. Le choix royal ne pouvait pas tomber sur un homme plus entièrement dévoué au pape, qui saura le reconnaître en lui donnant le gratis. D'ailleurs, le cardinal François Barberini était tout prêt à user de son influence en faveur de celui qui avait travaillé à relever sa maison[2]. Grimaldi, du

d'Angers, le 29 mai, dans laquelle il dit au cardinal d'Este : « Je fais estat de retourner dans peu de jours à Paris pour donner ordre aux choses qui me sont nécessaires pour envoyer à Rome » (*Ibid.*, fol. 42), semble autoriser mon hypothèse.

1. « Je pense, écrivait-il le 29 mai, que V. É. aura déjà sceu d'ailleurs la grâce que Leurs Majestés m'ont faicte de me nommer à l'évesché d'Angers et, sçachant le crédit qu'elle a dans le Sacré Collège, je pense aussi ne pouvoir mieux que sur l'honneur de sa protection appuyer la demande que je voudrois bien faire du gratis de mes bulles, et pour cela j'ose la supplier très humblement de vouloir escrire à M. son agent à Rome, afin qu'il agisse en ma faveur » (arch. Est., fol. 42). Dans le même sens, la lettre du 5 juin (fol. 43). De Paris, le 16 juillet, il écrit au cardinal : « Parce que j'envoye aujourd'huy à Rome toutes les expéditions qui me sont nécessaires, je prends la liberté de supplier une troisième fois V. É. de recommander mon affaire » (fol. 44). Il écrivit encore de Paris, le 10 septembre : « Je proteste encore à V. É. que si j'ay quelque espérance d'obtenir cette grâce, je la fonde particulièrement sur l'honneur de sa protection » (fol. 47).

2. Henry Arnauld écrivit à Fr. Barberini, de Paris, le 16 juillet 1649 : « Il y a longtemps que je me serois donné l'honneur de mander à V. É. la grâce qu'il a pleu à Leurs Majestez de me nommer à l'évesché d'Angers, si les désordres de Paris et ensuitte les affaires de la province d'Anjou qui m'y ont arresté fort longtemps ne m'en avoient empesché. Mais je m'asseure, Monseigneur, que V. É. l'aura

fond de son abbaye de Saint-Florent de Saumur[1], s'employait dans le même but; son secrétaire romain tâchait de circonvenir le cardinal Virginio Orsini. Par malheur, ce précieux agent tombe malade d'une fièvre double tierce[2]; les retards s'accumulent, et Grimaldi, habitué aux lenteurs de la curie, écrit à son ami : « Ces gratis de Rome vont si lentement qu'il vous faudra passer l'hiver à Paris si vous voulez attendre vos bulles[3]. »

Henry Arnauld en prit son parti : sauf deux séjours à Pomponne à l'automne de 1649[4], il resta une année et

sceüe d'ailleurs et qu'elle aura la bonté de prévoir que j'aurai besoing en cette rencontre de l'honneur de sa protection, à laquelle elle s'offenceroit sans doute que je n'eusse pas recours, puisque cette grâce que j'ay receüe de Leurs Majestez est en partie une suite de celle dont elles m'honorèrent en m'employant pour le service de la maison de V. É. Cette considération, Monseigneur, joincte à sa générosité qui prend plaisir d'obliger ceux qui sont passionnez pour ses intérests, me faict espérer qu'elle appuyera volontiers la demande que je fais au Sacré Collège pour le gratis de mes bulles » (bibl. Vatic., Barberini, ms. lat. 7953, fol. 55. Il écrivit à nouveau, et dans des termes analogues, à Fr. Barberini, de Paris, le 17 septembre (*Ibid.*, fol. 56), ainsi que le 17 novembre, de Pomponne, pour le remercier d'une lettre très obligeante.

1. Grimaldi s'installa à Saint-Florent de Saumur en juillet 1649. C'est Mazarin qui lui avait cédé cette abbaye.

2. Grimaldi à Henry Arnauld, Saint-Florent, 18 septembre 1649 : arch. Aff. étr., Suppl., Rome 7, fol. 124.

3. « Quelli gratis di Roma vanno così lentamente che le converrà far l'inverno a Parigi se vuol aspettar le sue bolle » (Grimaldi à Henry Arnauld, Saumur, 2 octobre 1649 : arch. Aff. étr., *Ibid.*, fol. 125).

4. Henry Arnauld était à Pomponne le 12 septembre 1649 (Grimaldi à Henry Arnauld, 18 septembre : arch. Aff. étr., *Ibid.*. fol. 124) : en novembre (*Ibid.*, fol. 132, Saumur, novembre 1649) : « Vedo con molto mio gusto ch' ella trova buono di starsene alla campagna, come io mi sono eletto di fare più volentieri ch'esser in Parigi, spettatore di continui disordini che vanno ogni giorno più debilitando l'autorità della Regenza e la riputatione delle cose nostre fuori del Regno. » Les lettres de Grimaldi permettent de suivre les déplacements de Henry Arnauld de Paris à Pomponne. Voir aussi

demie à Paris, obscurément. Après avoir figuré sur de grandes scènes, il revient à nouveau se mêler à la foule des spectateurs. Son caractère pacifique et circonspect, auquel le sentiment du devoir avait fait et fera souvent violence, répugnait aux grandes entreprises. Ses goûts d'observateur allaient être comblés, mais ne le portèrent pas à jouer un rôle dans la Fronde parisienne. La porte de Port-Royal-des-Champs était alors protégée par un garde vêtu d'une casaque à deux envers : semblable à ce prudent serviteur qui usait de l'une ou de l'autre face suivant les troupes qui passaient[1], Henry Arnauld ne se départit pas d'une extrême prudence. Cependant, dans les gazettes qu'il adressait à ses amis, il ne dissimule pas son attachement à Mazarin. Il est très regrettable que ses chroniques hebdomadaires au cardinal Grimaldi soient perdues[2]; elles auraient été comparables pour cette époque aux lettres à Barillon. Les fragments qui subsistent de sa correspondance avec le cardinal d'Este ne remplissent qu'en partie une lacune fâcheuse. Ils permettent du moins de constater que l'état d'esprit de Henry Arnauld n'avait pas changé, bien qu'il eût dans son domestique un frondeur ardent. Nous savons, ainsi, qu'il joignit ses acclamations à celles

une lettre de Henry Arnauld au cardinal d'Este datée de Pomponne le 28 octobre 1649 : « L'on me mande de Rome par le dernier ordinaire que l'on y attendoit bientost V. É. et tous mes amis s'en resjouissent avec moy comme d'une chose qui me debvoit donner toute sorte d'espérance du bon succez de mon affaire. Et en effet, Monseigneur, je l'ay toujours fondée sur l'honneur de sa protection et sur l'asseurance que j'ay qu'elle me faict la faveur de me considérer comme la personne du monde sans exception qui luy a voué le plus de service... » (Florence, arch. Estense, fol. 48).

1. Du Fossé raconte sans rire l'histoire de ce garde (*Mémoires*, éd. Soc. Hist. de Normandie, t. I, p. 186).

2. Les quarante lettres du cardinal Grimaldi à Henry Arnauld qui nous sont parvenues (arch. Aff. étr., Suppl., Rome 5) permettent de constater que Henry Arnauld écrivait au cardinal au moins une fois par semaine.

du peuple, lorsque la cour rentra à Paris, le 18 août 1649. L'obscurité renaît aussitôt : nous ignorons le jugement qu'il porta sur les séditions de décembre, sur l'arrestation de Condé et tous les célèbres événements dont il fut le témoin attentif.

*
* *

Les péripéties de la Fronde lui offrirent du moins un spectacle assez tragique pour dissiper l'ennui de l'attente. L'hiver de 1649 passa sans que Rome se départît de son silence. Henry Arnauld logeait avec son neveu l'abbé Antoine rue de la Verrerie[1], dans sa maison natale, et continuait à amuser ses inquiétudes en écrivant de longues lettres familières d'une main déjà alourdie par les rhumatismes.

Enfin, Rome parla. Dès les premiers jours d'avril 1650, il apprit par le cardinal François Barberini que le sacré collège avait décidé de lui accorder le gratis[2]. Enfin, il fut promu à l'évêché d'Angers sur le rapport du cardinal d'Este dans le consistoire secret tenu au Quirinal le 4 avril 1650[3]. Il prêta serment entre les mains du roi le

1. Sur ce séjour de l'abbé à Paris, cf. ses *Mémoires*, t. II, p. 160. L'acte d'emprunt Hennequin, cité plus loin, permet de constater que Henry Arnauld habitait alors rue de la Verrerie.

2. Henry Arnauld écrit à F. Barberini, de Paris, le 8 avril 1650 : « Il falloit une rencontre comme celle de mes bulles pour faire conoistre jusques où va la bonté de V. É. pour ses serviteurs. La grâce dont m'a honoré le Sacré Collège en m'accordant mon gratis, la manière si obligeante dont il me l'a accordé et la lettre dont il a pleu à V. É. de m'honorer sur ce sujet sont de si puissantes marques de sa protection et de sa générosité que cela surpasse tout ce qui s'en peut dire » (bibl. Vatic., Barberini, ms. lat. 7953, fol. 59).

3. Procès-verbal du consistoire secret du 4 avril 1650 : « Referente R. D. Raynaldo cardinale Estense, ad nominationem Regis Christianissimi, providit [pontifex] ecclesiæ Andegavensi vacanti per obitum bonæ memoriæ Claudii de Rueil, ultimi illius episcopi extra

12 mai[1]; son sacre solennel fut fixé au 29 juin. Il voulut recevoir l'onction épiscopale dans le monastère de Port-Royal de Paris.

Il était déjà venu auparavant, accompagné de Singlin, faire baiser aux religieuses son anneau[2], le seul anneau épiscopal qui brilla jamais au doigt d'un Arnauld. La cérémonie du sacre fut la dernière fête avant la persécution : cependant, aucun récit exact ne nous en est parvenu. Le prélat consécrateur était Victor Bouthilier, archevêque de Tours et métropolitain d'Angers. Son nom revient sans cesse dans notre histoire et lui-même avait approuvé la *Fréquente communion*. Mais les évêques assistants sont difficiles à déterminer avec exactitude[3]. Il

curiam defuncti, de persona r. d. Henrici Arnauld presbyteri Parisiensis, in decretis licentiati et omnia alia requisita habentis,... cum retentione monasterii S. Nicolai prope et extra muros Andegavenses, ordinis S. Benedicti, per eum in commendam obtenti et aliorum compatibilium ex decreto, ut ipse in dicta ecclesia seminarium ad prescriptum Sacri Concilii Tridentini erigat et in civitate Andegavensi montem pietatis institui curet... » (arch. Vatic., Miscellanea, Armar. XIII, t. 57, fol. 131).

1. *Gazette de France*, 14 mai 1650. D'après un ms. de Gaignières (Bibl. nat., ms. lat. 17030, fol. 229), sept évêques auraient assisté à la prestation du serment faite après la messe du roi : les évêques de Meaux (Dominique de Ligny), du Puy (Henri de Maupas du Tour), d'Évreux (Gilles Boutaut), d'Albi (Gaspard de Daillon), de Sarlat (Nicolas Sevin), de Saint-Malo (Ferdinand de Neufville), d'Aire (Charles d'Anglure).

2. Angélique Arnauld, *Lettres*, éd. Utrecht, 1742, t. I, p. 447.

3. Victor Bouthilier, évêque de Boulogne-sur-Mer, puis archevêque de Tours (1590-1670); il ne témoignait aux Jésuites qu'une médiocre sympathie (cf. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 32; Du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 107). On sait quels liens d'amitié unissaient sa famille avec les Arnauld. Il était oncle du surintendant Chavigny, frère de Denys, de Claude et du défunt évêque d'Aire. Tous les auteurs qui notent le sacre de Henry Arnauld s'accordent pour indiquer Bouthilier comme consécrateur et Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi, comme l'un des deux assistants. La présence de l'évêque d'Albi s'explique aisément. La famille du Lude était

importe peu. Des pensées plus graves surpassent ces futiles problèmes de cérémonial. L'église du monastère était pour Henry Arnauld une sortie de chapelle familiale. Lorsque l'onction coula sur son front, il pouvait deviner, autour de lui, ses frères, ses neveux, solitaires de la nouvelle Thébaïde; il apercevait derrière les grilles du chœur et sœur Catherine de Saint-Jean, et sœur Anne-Eugénie, et la mère Agnès, et, à leur tête, la mère Angélique, toutes quatre ses sœurs, et sœur Angélique de Saint-Jean et sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire, ses nièces.

Cette pieuse parenté ne se laissait pas aller à une allégresse profane. Elle ne voyait ni l'éclat du sacre, ni ses avantages, mais elle redoutait le monde et son cortège de périlleux honneurs, cherchant à déguiser l'effrayante grandeur de l'épiscopat. « Vous en êtes bien aise, répondait la mère Angélique aux félicitations d'une religieuse,

angevine et sa mère, Françoise de Schomberg, était sœur du maréchal, dont on connaît l'affection pour Arnauld d'Andilly. Néanmoins, Gaspard n'avait aucune attache janséniste, puisqu'il eut le cordon bleu à la promotion du 1er janvier 1662. Quant au nom du second assistant, nos sources divergent. Il est probable que ce fut l'évêque de Saint-Malo, Ferdinand de Neufville de Villeroy; des sources d'origine distincte et indépendante le donnent comme tel : du côté angevin, le journal de l'abbé Arthaud, *Anjou historique*, t. II, p. 387; du côté de Port-Royal, le supplément manuscrit au Nécrologe (ms. Gazier 83); l'abbé Racine, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, t. XIII, p. 56; la continuation des *Mémoires de littérature et d'histoire*, t. III, p. 389, etc... Mais une série de documents, qui ont comme prototype les *Mémoires de l'abbé Arnauld* (t. III, p. 1), à savoir [Besoigne], *Vies des quatre évesques*, t. I, p. 242, et bibl. Arsenal, ms. 6042, fol. 518, citent l'évêque de Chartres. On se figure malaisément le fougueux Lescot, officiant à Port-Royal! Ce nom doit être écarté. Au moment où l'abbé Arnauld écrivait ses mémoires, l'évêque de Saint-Malo, Neufville, siégeait à Chartres, où il avait été transféré en 1657. Il est donc très possible que, par inadvertance, l'abbé, voulant nommer Neufville, l'ait appelé évêque de Chartres, le mot *actuel* étant sous-entendu.

et moi j'en suis bien fâchée, de crainte qu'il ne succombe sous une si terrible charge... Je vous supplie de prier Dieu qu'il ait pitié de lui[1]. » La justice divine ne menaçait-elle pas le prêtre qui cumulait deux bénéfices, l'évêché et l'abbaye de Saint-Nicolas? Et Mme Le Maistre, — sœur Catherine de Saint-Jean, — disait quelques mois après, sur son lit de mort, ces redoutables et énigmatiques paroles : « Je ne parle point de Monsieur d'Angers, parce que cela m'attendriroit. Quand je serai dans le ciel, je prierai pour lui; mais ce ne sera pas à la manière qu'il pense[2]. »

Henry Arnauld n'avait-il pas le cœur trop attaché aux besognes temporelles? Ses saintes sœurs priaient non pour le succès périssable de ses entreprises terrestres, mais pour le salut éternel de son âme. Les soucis politiques l'absorbaient, certes, et l'empêchaient de comprendre, à la facon de Saint-Cyran, la grandeur du renoncement. Pourquoi réprouver le ferment d'ambition qui le travaille? Il y trouverait le levain propre à rendre en Anjou son action énergique et féconde.

Ni les désordres de Paris, ni les intrigues romaines, ni le sacre n'avaient amoindri son inquiète sollicitude des affaires angevines. Par un de ces contrastes pittoresques qui rendent sa figure si vivante et si humaine, au moment même où les religieuses de Port-Royal croyaient conquérir leur frère, il exaltait les Jésuites auprès du cardinal François Barberini! Pour réclamer leur maintien comme confesseurs des Franciscaines de La Flèche, il célèbre « les succez de ces bons Pères[3]. » Sans s'embarrasser

1. La mère Angélique Arnauld, *Lettres*, t. I, p. 531 (lettre non datée « à une religieuse d'une autre maison »).

2. C'est Antoine Arnauld qui note ces paroles de Mme Le Maistre dans sa lettre du 13 janvier 1651 à la mère Agnès (*Œuvres*, t. I, p. 51).

3. Henry Arnauld s'adressa à Fr. Barberini, protecteur de l'ordre de Saint-François, par lettre datée de Paris, le 18 février 1650 (bibl.

d'idées préconçues, il s'occupait diligemment des intérêts de son diocèse. Le cardinal Grimaldi, qui trouvait le temps très long à Saint-Florent et la conversation des gens du pays bien « pénurieuse »[1], se plaisait à envoyer à son ami de longues chroniques. Les deux prélats se rendaient de menus services. L'évêque recommandait une amie, Mme du Plessis de Gesté[2], et un prêtre de son diocèse; en revanche, il facilitait l'accession de Gallo, secrétaire du cardinal, au prieuré de Gonnord[3]. A ces échanges de courtoisies ne se bornaient pas leurs relations. Grimaldi tenait Arnauld au courant des événements politiques de l'Anjou.

Depuis le départ de Henry Arnauld, un calme relatif y régnait. Le pays souffrait surtout des bandes armées plus

Vatic., Barberini, ms. lat. 7953, fol. 58) : « Il y a plusieurs années que, par la direction des Pères de la Compagnie de Jésus du collège royal de La Flèche, où elles [les Franciscaines] ont leur monastère, elles n'ont pas seulement esté réformées, mais ont tousjours vescu depuis leur réformation irréprochablement comme le confessent leurs supérieurs. Néantmoins, leur provincial, dans sa dernière visite, les a privées des consolations et des assistances qu'elles ont continuellement receües et avec tant de succez de ces bons Pères, leur ayant deffendu d'appeler aucun confesseur ny directeur que de leur ordre. Cette ordonnance est contraire, en quelque façon, à la liberté de la confession ordonnée par le Concile de Trente. » Les Franciscaines de La Flèche se vantèrent plus tard de n'avoir jamais été contaminées par le jansénisme.

1. « Qui non si è veduto sin hora alcuna mostra di neve e mi par d'esser nel clima di Roma, fuorche nella conversatione di che stà penurioso questo vicinato » (Grimaldi à Henry Arnauld, arch. Aff. étr., Suppl., Rome 5, fol. 137).

2. Sans doute pour un démêlé d'intérêts qu'elle avait avec Saint-Florent (Grimaldi à Henry Arnauld, Saumur, 21 août et novembre 1649 : arch. Aff. étr., *Ibid.*, fol. 122 et 134). Élisabeth Lanier, sœur de l'abbé de Vaux, tante de Lanier du Portugal, avait épousé Antoine de la Brunetière, sieur du Plessis de Gesté.

3. Lettres de Grimaldi des 5 et 6 juillet 1650 (arch. Aff. étr., *Ibid.*, fol. 174, 175). Gonnord, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé; cf. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 277.

ou moins régulières, toujours mal payées[1]. Après s'être démis, moyennant finances, de son gouvernement général de l'Anjou en faveur de Henri Chabot, duc de Rohan, le maréchal de Brézé, à la suite de l'arrestation de Condé, son gendre, avait pris parti contre Mazarin[2]. Sa mort[3] empêcha une nouvelle guerre intérieure d'éclater. Mais les effets de cette volte-face se perpétuèrent outre-tombe. Brézé avait légué son attachement à la cause des princes à un fidèle serviteur, Dumont, qui refusa de rendre le château de Saumur à Comminges, émissaire de Mazarin. Grimaldi resta pendant toute la durée du siège à Saint-Florent, prêt à fuir par la Loire en cas de danger. Ni Jarzé, ni La Rochefoucauld ne purent secourir Dumont. — « Dieu qui protège l'innocence du Roi, écrit Grimaldi à Arnauld, a voulu écarter cette pierre de scandale[4]. » — La place fut rendue le 18 avril 1659 à Comminges, qui dut promettre une grosse indemnité.

Cette capitulation ne produisit aucun contre-coup à Angers. Rohan, bien accueilli par le peuple, louvoyait

1. Grimaldi insiste à plusieurs reprises sur les violences de « soldati non paguati » dans la province (arch. Aff. étr., *loc. cit.*, fol. 154, 159).

2. Debidour, p. 110 et suiv. Rohan fut nommé le 10 septembre 1649. Sur la célèbre carrière de Rohan, cf. Debidour, p. 380 et suiv.

3. Brézé mourut le 13 février 1650 (Debidour, p. 118). Grimaldi envoya à Henry Arnauld un récit ému de la mort de leur commun ami, « il nostro maresciallo » (arch. Aff. étr., *loc. cit.*, fol. 146).

4. « Dio che protege l'innocenza del Re ha voluto toglier questa pietra di scandalo » (Grimaldi à Henry Arnauld, Saint-Florent, 23 avril : arch. Aff. étr., Suppl., Rome 5, fol. 162). D'ailleurs, le récit du siège de Saumur, esquissé par Debidour, p. 134, est à faire sur de nouveaux documents, en particulier les lettres des 16, 23, 30 mars, 13, 23 et 30 avril 1650 de Grimaldi à Henry Arnauld (arch. Aff. étr., *loc. cit.*, fol. 153, 154, 157, 160, 162 et 164); les documents contenus dans le t. 1482 du fonds France (*Ibid.*) et en particulier la lettre du 20 avril 1650 de Comminges à Mazarin (fol. 17); cf. aussi Retz, *Mémoires*, t. III, p. 39.

habilement entre la cour et les princes. Fouquet de la Varenne, marquis de Sainte-Suzanne, son lieutenant général[1], apaisa aisément une querelle entre le peuple et l'aristocratie municipale. Ce calme apparent ne pouvait tromper personne. C'était la bonace qui précède la tempête.

Aussi tout le diocèse appelait-il Henry Arnauld de ses vœux les plus ardents. Grimaldi espérait le voir peu après la Pentecôte « consoler » ses ouailles par sa présence tant désirée[2]. L'évêque ne se hâta guère; il envoya prendre possession de son évêché par procureur[3]. Pourquoi, ayant été sacré le 29 juin 1650, n'arriva-t-il à Angers que le 16 novembre? Plusieurs motifs expliquent ce délai qui pourrait paraître coupable. Ses habituels embarras financiers le forcèrent à négocier un emprunt de 3,000 livres avec Dreux Hennequin, son riche voisin de la rue de la Verrerie (24 septembre)[4]. En outre, il dut débattre ses intérêts avec la Chambre des comptes, à propos de ses bulles[5]. Enfin, pour répondre aux instances pressantes du cardinal Grimaldi, il invoqua une raison de santé[6]. L'abbé

1. Sur René Fouquet, marquis de la Varenne et de Sainte-Suzanne, fils de Guillaume, le favori de Henri IV, et frère de l'évêque d'Angers, cf. *Annales fléchoises*, t. V (1905), p. 4; R. Triger, *Sainte-Suzanne* (Mamers, 1907); La Bouillerie, *Guillaume Fouquet de la Varenne*, ch. IX; Ch. de Montzey, *Histoire de La Flèche*, t. II, p. 53.

2. « La consolatione che aspettano questi populi dalla sua presenza » (Grimaldi à Henry Arnauld, 7 mai 1650 : arch. Aff. étr., Suppl., Rome 5, fol. 165).

3. Il s'en excuse par une lettre adressée aux doyen et chapitre, datée de Paris le 5 juin 1650 (bibl. d'Angers, ms. 1026, fol. 92).

4. L'acte original notarié de cet emprunt est conservé aux archives de l'Assistance publique, legs abbé Arnauld, cote 4.

5. Cf. lettre de Grimaldi, arch. Aff. étr., Suppl., Rome 5, fol. 176.

6. Henry Arnauld était atteint d'une fluxion : « Per l'ultima di V. S. Ill. del primo del corrente vedo che l'incommodità della flussione si aumentava in vece di terminar e mi fa creder che l'aria di

de Saint-Florent rétorqua vivement : « Sans aucun doute, vous trouverez ici meilleure santé et repos d'esprit plus grand que parmi le tumulte de Paris[1]. »

Henry Arnauld mit donc ordre à ses affaires avant de quitter Paris, — que son strict amour de la résidence l'empêchera de revoir jamais, au cours de ses quarante-deux années d'épiscopat.

*
* *

Le 16 novembre 1650, Henry Arnauld fit son entrée solennelle à Angers. Jousselin, le curé de Sainte-Croix, nous en a laissé dans ses soigneuses annales un récit complaisant agrémenté des harangues latines qu'il débita au cours des cérémonies[2]. Les acclamations de la foule promettaient à l'évêque « le repos d'esprit » auguré par le cardinal Grimaldi, et Costar écrivait : « Le Roy vous a fait évesque de la province de France où vous estiez le plus aimé, parce que vous y estiez le mieux connu[3]. » Il se mit à l'œuvre avec une tranquille assu-

Parigi non sia quanto favorevole a simil indispositione (Grimaldi à Henry Arnauld, Saint-Florent, 11 juillet 1650 : arch. Aff. étr., *Ibid.*). L'évêque souffrait aussi de douleurs dans la main (Grimaldi à Henry Arnauld, 4 juin 1650 : *Ibid.*, fol. 169).

1. « ... Senza dubio vi troverà miglior salute e quiete d'animo che fra i strepiti di Parigi » (Grimaldi à Henry Arnauld, Saint-Florent, 28 mai 1650 : *Ibid.*, fol. 156). « Io vorrei sentir per mia consolatione che V. S. Ill. godesse perfetta salute e spero che, per conseguirla, sarà di gran giovamento l'aria di Anjou, ritirandosi dal continuo *remuement* di Parigi per goder l'amenità di questa sua diocesi » (le même au même, Saint-Florent, 12 juillet 1650 : *Ibid.*, fol. 177). Grimaldi qualifie ailleurs l'Anjou de « bellissimo e fertile de' frutti più pregiati » (*Ibid.*, fol. 123), et même « de' più belli del mondo » (*Ibid.*, fol. 126). Il avait été admirer la grande procession d'Angers en février 1650 (*Ibid.*, fol. 148).

2. P. 449; cf. Arthaud, *Anjou historique*, t. II, p. 387.

3. Costar, *Lettres*, Paris, Courbé, 1658, p. 321 : lettre à Henry Arnauld.

rance, pénétré du désir d'évangéliser les âmes et de réformer son clergé. Les curés sont appelés à l'évêché pour recevoir des conseils spirituels, les ordinands y sont examinés et même entretenus avec la plus grande charité[1]. Arnauld donne l'exemple en imposant à ses domestiques un règlement religieux[2]. Il accomplit aussi les devoirs solennels de sa charge en célébrant les obsèques de l'abbesse du Ronceray, Yvonne de Maillé-Brézé, et en bénissant l'abbesse de Nidoiseau, Philippe-Françoise de Bretagne d'Avaugour, tante de la princesse de Guémené[3]. Son zèle infatigable lors des terribles inondations de la Maine, en 1651, le fit bénir de tous les malheureux, qui le paieront d'ingratitude[4].

Son attitude politique ne paraît pas aussi clairvoyante que son zèle apostolique. Dès son arrivée, il entra en rapports intimes avec le duc de Rohan-Chabot. Il lui offrit un

1. Sur l'œuvre spirituelle de la première année de l'épiscopat de Henry Arnauld, on peut voir les ordonnances, instructions familières, exhortations, lettres pastorales sur la confirmation, la réception des ordres, etc..., qu'il composa à cette époque (*Statuts du diocèse d'Angers*, éd. 1680, p. 419 et suiv.); cf. Jousselin, p. 455.

2. Un exemplaire imprimé sous forme de placard in-folio de ce curieux règlement se trouve aux arch. Aff. étr., France 1482, fol. 56. Les domestiques de Henry Arnauld doivent entendre tous les jours la messe, se confesser une fois par mois et recevoir la communion chaque fois que le confesseur le jugera à propos.

3. Nidoiseau, arr. de Segré (cf. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 25). Henry Arnauld la bénit le 10 septembre 1651 (cf. une note de D. Housseau, Bibl. nat., coll. Touraine, t. 18, fol. 317). Henry Arnauld avait plusieurs motifs pour lui témoigner sa sympathie. La sœur de l'abbesse, Marie, avait épousé le duc de Montbazon, dont le fils était le prince de Guémené. L'oncle de l'abbesse était René, marquis de la Varenne, lieutenant général d'Anjou (cf. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, t. V, p. 230; V. Cousin, *la Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 231; *Annales fléchoises*, t. V (1905), p. 1 et suiv.).

4. Sur ces inondations, cf. Arthaud, *Anjou historique*, t. II, p. 391 Jousselin, p. 450.

dîner, ainsi qu'à la duchesse, où il convia un personnage bien compromettant, François Bitaut, sieur de Chizé, conseiller au Parlement de Paris, ennemi juré de Mazarin. A cette époque troublée, les actes les plus ordinaires semblaient cacher d'obscures perfidies. On oublie trop que les vieilles amitiés subsistaient malgré les guerres civiles. Les plaisirs habituels et les soucis de la vie quotidienne n'ont pas disparu. M. de Chizé correspondait alors avec M. d'Andilly au sujet de greffes et d'entes, de la poire de pêche et du bésidhéry musqué[1].

1. « Il [M. de Rohan] fut huit jours sans avoir d'autre table que celle de ce prélat » (abbé Arnauld, *Mémoires*, t. III, p. 3). Sur le dîner du 16 novembre 1650 où Bitaut figura, cf. Jousselin, p. 450. Bitaut était arrivé à Angers le 13 (registre du Présidial, p. 24). Sur ce personnage, on peut voir notamment Retz, *Mémoires*, éd. Hachette, t. III, p. 128 et 130; C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 353. Il fut, en 1652, l'instrument des plus extrêmes violences du Parlement contre Mazarin; cf. Retz, t. IV, p. 73; Motteville, *Mémoires*, éd. Charpentier, t. III, p. 461. Les archives départementales de Maine-et-Loire conservent (H 1525) trois curieuses lettres adressées par le conseiller Bitaut à l'abbé de Saint-Maur-sur-Loire, Saint-Offange, l'ami de Henry Arnauld, que nous verrons jouer un rôle au nombre des antifrondeurs (sur Claude Magdelon de Saint-Offange, cf. le *Dictionnaire* de C. Port, t. III, p. 437; une note de D. Guilloreau, *Anjou historique*, t. I, p. 240). Bitaut écrit de Paris à Saint-Offange le 16 janvier 1650 : « Je resens tant d'incommodité des puanteurs des boues de Paris et du peu d'exercice, que je suis incommodé au dernier point depuis mon retour [on le trouve à Angers, le 19 septembre 1649 : registre du Présidial, p. 12]. Je souhaiterois estre particulier pour me reléguer dans ma maizon de la campagne à planter des choux et vivre doucement avec mes amys; néantmoins, il faut servir le public. » De Paris, le 18 janvier 1651, il écrit : « J'ai receu la vôtre avec vos poires de bon-chrestien et deux boistes de pruneaux de Sainte-Catherine qui sont très belles... Pour ce qui est des greffes, je vous les envoiray dans ce moys et m'informeray de la poire de pesche de M. d'Andilly et du bézidhéry musqué et de quelques autres des plus rares... Notre pays d'Anjou sera cette année remply de gens de guerre, Angers, Saumur, Beaufort, Beaugé, La Flèche, Doué, si les départemens ne sont changés. Ainsy, le pauvre peuple sera ruiné de tous costés...

Plus que tout autre, Mazarin, contraint de fuir la France, se croyait entouré de traîtres. Il souffrit cruellement de la conduite de Henry Arnauld, où il apercevait une sorte de félonie. « Et pourtant, écrivait-il de Brühl le 2 mai 1651 à Lionne, vous sçavez si j'ay eu de l'estime et de l'affection pour luy et si je luy en ay donné des marques[1] ».

Le ministre exilé était-il en droit de se plaindre? L'adhésion de l'évêque se relâchait-elle? Mazarin pouvait invoquer quelques griefs très justifiés en apparence. Henry Arnauld ne lui a « pas escrit ny faict dire un seul mot » depuis son bannissement; il n'a pas cherché à dissuader Arnauld de Corbeville de soutenir les princes[2]. Enfin il a semblé donner des gages aux Frondeurs en fréquentant Rohan-Chabot. A ces insinuations, il est possible de répondre : Rohan cachait alors ses intrigues avec Condé sous des dehors spécieux de modération et d'impartialité[3]; il entretenait en secret à Paris un émissaire choisi parmi les plus actifs Frondeurs angevins, Lemarié, sieur de Lépinay[4], tout en gardant le masque d'un sujet fidèle de la

Dieu nous donne une bonne paix stable et de durée, afin de voir le pauvre peuple en quelque repos et soulagement. » Cf. Furetière, *Dictionnaire*, *verbo* Bési d'héri, sorte de poire.

1. Mazarin, *Lettres*, éd. Chéruel, t. IV, p. 150.

2. « Je crains la mesme chose [l'hostilité] d'Arnauld, d'autant plus que l'évesque d'Angers qui a pouvoir sur luy ne m'a pas escrit ny faict dire un seul mot depuis tout ce qui m'est arrivé. » Sur Arnauld, mestre de camp des Carabins, cousin germain de Henry Arnauld, ami de Condé et frondeur impénitent, cf. Andilly, *Memoires*, p. 76; abbé Arnauld, *Mémoires*, t. II, p. 174.

3. Rohan resta toujours attaché à Condé. Cf. Motteville, *Mémoires*, t. III, p. 461.

4. Ce très important renseignement que Debidour a ignoré est donné par deux documents; l'un est une liste, contemporaine, des *politiques* d'Angers où on lit : « Lemarié-Lépiné, conseiller au presidial et sergent-major de la ville d'Angers, est un ambitieux brouillon qui, avec lettres de créance du sieur de Rohan, est allé à Paris négocier avec M. le duc d'Orléans et lui promettre l'Anjou,

régente. Le 1er avril 1651, Henry Arnauld « fut en carrosse au-devant de M. le duc de Rohan, qui revenoit de Paris par eau, jusqu'aux Ponts-de-Cé[1] ». On serait tenté de voir dans cet acte ou une rare inconséquence ou la preuve d'un accord avec la Fronde; car les motifs du voyage de Rohan ne sont pas malaisés à découvrir. Ce qui nous semble clair aujourd'hui ne l'était pas alors; nous débrouillons un écheveau d'intrigues dont les contemporains perdaient souvent le fil[2]. Il n'est pas permis d'accuser ici Henry Arnauld d'une conduite oblique. Toujours à la recherche du bien public et, comme il le dit dans son mandement de novembre, « de la pacification du royaume », il pensa sans doute qu'il ne devait pas agir en sectateur

la ville d'Angers, même Saulmur, où il croit avoir grande correspondance » (arch. Aff. étr., France 1482, fol. 109). Le second est une lettre de Pelletier, sieur de la Lorie, prévôt d'Anjou, à Lionne, datée d'Angers, le 15 juin 1650 (*Ibid.*, fol. 10), où il rapporte une très curieuse conversation qu'il a eue avec Jarzé au sujet de Lemarié; Jarzé lui dit en particulier que « c'estoit un homme avec lequel il vouloit faire amitié, que si son filz estoit en âge il rechercheroit son alliance, que tout homme qui avoit créance parmy le peuple en un temps comme celui-ci ne se pouvoit assez payer » (sur Pelletier de la Lorie, cf. Jousselin, p. 447 et 467; registre du Présidial, p. 22; Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 543). Jarzé n'avait pas tort; Philippe Lemarié jouissait d'une énorme influence sur le peuple. Dès 1649, il se sépara de ses collègues du présidial, où il était conseiller, pour embrasser la cause populaire. Il devint major, c'est-à-dire chef militaire des insurgés d'Angers (cf. Debidour, p. 89; Jousselin, p. 435). Dès son arrivée, Rohan lui avait témoigné des honneurs extraordinaires (Jousselin, p. 447). Lorsque l'on cherchera à tirer parti de tous les documents connus sur la Fronde angevine, je suis certain que deux hommes ressortiront de plus en plus comme tenant le fil des intrigues : Philippe Lemarié et le docteur Voisin.

1. Arthaud, *Anjou historique*, t. III p. 400.

2. « La deffinitione de' frondori non è arrivata a mia notitia... parendomi di veder tanta oscurità fra le fattioni che sono in Parigi che difficilmente si può di lontano formar giuditio delle cose presenti » (Grimaldi à Henry Arnauld, Saint-Florent, 13 avril 1650; arch. Aff. étr., Suppl., Rome 5, fol. 160).

fanatique de Mazarin. On n'a pas le droit de prétendre qu'il pencha pour la Fronde; les événements qui vont se dérouler en donnent des preuves catégoriques.

La fuite de Mazarin et la libération des princes avaient excité un grand enthousiasme dans le parti populaire angevin[1]. L'aristocratie municipale fut cruellement défaite aux élections du 1er mai et un homme du peuple parvint à la mairie. Le docteur Claude Voisin, chef du parti, se préparait à poursuivre ses succès. Il savait que l'appui du duc de Rohan lui était acquis. Les élections aux États-Généraux, que la régente avait convoqués pour le 8 septembre, mirent avec une netteté parfaite les partis en présence[2]. Le corps judiciaire prit sa revanche en faisant triompher le nom de Louis Boylesve, lieutenant général[3], « partisan passionné » de Mazarin[4]. Dans l'assemblée de la noblesse, les candidats frondeurs, — en particulier le marquis de la Barre[5], — furent écartés, malgré le patronage de Rohan.

1. Debidour, p. 160 : « Feu de joye et salve de mousquets » furent faits à cette occasion le 18 février devant le logis Barraut où logeait Rohan (Jousselin, p. 453).

2. Debidour, p. 170.

3. Debidour, p. 175. Sur les Boylesve, cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 471.

4. C'est ainsi que Retz le qualifie (*Mémoires*, t. IV, p. 98). Dans le même passage, Retz parle du frère du lieutenant général, Gabriel Boylesve, évêque d'Avranches, « odieux et par l'infamie de sa vie et par l'attachement d'esclave qu'il avoit au cardinal » (p. 100). Chose plaisante, le manuscrit H et la plupart des anciennes éditions de Retz substituent *d'Angers* à *d'Avranches*, de sorte que certains auteurs ont cru que ces rudes épithètes s'appliquaient à Henry Arnauld, et, à ce sujet, l'auteur de l'*Esprit de la Fronde* (éd. de La Haye, 1773, t. IV, p. 786) défend la mémoire de l'évêque d'Angers.

5. Anne de Chivré, marquis de la Barre, était huguenot (sur ce personnage, cf. A. Joubert, *les Chivré*, p. 39 et suiv.; Debidour, p. 85). Aussi le clergé fit une démarche auprès de la noblesse pour s'opposer à sa candidature. Henry Arnauld tenta de faire obstacle à cette démarche, moins, sans doute, pour être agréable à Rohan que pour éviter une jonction irrégulière des deux ordres (Arthaud, p. 404).

Le clergé d'Anjou tint à son tour une séance à l'évêché le 28 juin. Henry Arnauld la présida avec roideur. Il obtint sa propre désignation et celle de deux ecclésiastiques éprouvés : René Lanier, trésorier de l'église d'Angers, et Claude de Saint-Offange, abbé de Saint-Maur-sur-Loire. L'élection ne laissa pas de surprendre; car le clergé angevin n'aimait pas le Mazarin. L'assemblée murmura et réclama le scrutin secret pour éviter les brigues et l'intimidation[1]. Tout en émoi, le chapitre demanda un représentant à part. L'évêque combattit énergiquement ces manœuvres et s'aliéna, par sa fermeté, de nombreux prêtres, ceux que l'esprit de la Fronde entraînait dans les commotions populaires. Depuis ce jour, le bonhomme Guy Arthaud, archidiacre d'outre-Loire, accusa son évêque d'impertinence, de mensonge et d'extravagance[2].

L'effervescence du clergé correspondait à une agitation grandissante dans les rues d'Angers. La trahison de Condé donna courage aux meneurs. Arnauld opposa neuvaines, processions, mandements[3]; le mouvement était irrésistible. Le 18 décembre, à son retour des États de Bretagne, où il avait été outragé par La Meilleraye[4], Rohan trouva Abel Servien installé à l'évêché depuis plus de quinze jours, chargé par la cour de le surveiller et au besoin de le mater[5]. Il refusa de rendre les Ponts-de-Cé à l'exempt

1. Arthaud, p. 405; Jousselin, p. 455; A. Joubert, *les Chivré*, p. 43. Sur Saint-Offange, voir plus haut.

2. Voir ces expressions dans son *Journal*, par exemple *Anjou historique*, t. II, p. 406.

3. Mandement du 17 novembre 1651 pour attirer les bénédictions de Dieu sur le voyage du roi se rendant à Poitiers (*Mandements* de Henry Arnauld, p. 2); 19 novembre, procession solennelle dans le même but (Debidour, p. 200); 28 décembre, *Te Deum* pour la défaite de Turenne à Rethel (Jousselin, p. 450; registre du Présidial, p. 25).

4. Abbé Arnauld, *Mémoires*, t. III, p. 4.

5. Registre du Présidial, p. 28.

royal Lignerolles[1]. Lorsqu'il apprit enfin que Mazarin traversait la France avec une armée pour rejoindre la reine à Poitiers[2], il jeta le masque et déclara, aux acclamations du peuple, la ville d'Angers « place d'armes » du prince de Condé[3].

La situation de Henry Arnauld devenait critique. Son antagonisme avec le gouverneur pouvait provoquer un attentat à son caractère sacré. La populace et le clergé déchaînés n'auraient pas reculé devant les mesures extrêmes : schisme ou incarcération. Aussi accepta-t-il l'occasion qui lui fut offerte de quitter la ville pour se rapprocher de la cour. Abel Servien, dont la femme venait de mourir, lui demandait instamment de venir le réconforter. Répondant à cet appel affectueux, Henry Arnauld quitta Angers le 18 janvier 1652 pour se rendre à La Roche-des-Aubiers, en Poitou. Rien ne prouve qu'il n'alla pas jusqu'à Poitiers, afin de consulter la régente. Dans ces circonstances difficiles, lorsque la cour ne savait quel parti prendre, une conversation avec Abel Servien importait du moins extrêmement. Après avoir pansé les plaies d'un cœur sec, l'évêque discuta sans doute les projets d'avenir conçus par son ami, dont la fortune renaissait à ce moment même. A la suite de cette conversation, il décida de retourner à Angers.

Le dimanche 21 janvier au soir[4], il chevauche sur la

1. Debidour, p. 204.

2. Turenne, *Mémoires*, éd. Soc. Hist. de France, t. I, p. 176.

3. Les troupes de Rohan étaient misérables et sa force résidait dans le peuple d'Angers. « Il n'a pas huict cens hommes de pié dans le château d'Angers, aux Ponts-de-Cé et à Sorges, qui ne sont que des gueux ramassés, et deux cens chevaux dans les faubourgs d'Angers » (arch. Aff. étr., France 1482, fol. 109; confirmé par Arthaud, *Anjou historique*, t. III, p. 12).

4. Je raconte la soirée dramatique du 21 janvier à l'aide de quatre récits contemporains qui se complètent sans se contredire : 1° Ar-

route en très modeste équipage, se dirigeant vers la Loire, qu'il veut traverser aux Ponts-de-Cé. A deux lieues de la rivière, il passait au village de Mozé[1] lorsque M. de la Violaye[2], capitaine des gardes de Rohan, l'arrête et lui dit que, par raison de sécurité, son maître lui défend de revenir à Angers. Henry Arnauld répond fièrement qu'il ne craint rien de son peuple et qu'il veut rentrer. Il poursuit sa route. La Violaye galope devant lui pour prévenir le premier corps de garde des Ponts-de-Cé. L'évêque approche ; il passe les ponts de bois où sont les moulins et met le pied sur le pont-levis. Des sentinelles ivres, le mousquet sur la fourchette, le menacent alors et lui ordonnent de reculer. « Il leur demanda s'ils ne le connoissoient pas bien. Ils lui répondirent qu'il étoit l'évêque d'Angers et qu'ils avoient ordre de l'empêcher de passer. » Le commandant arrive et se jette brutalement à la bride de son cheval parmi les insolences et les outrages des gardes. Le bruit ayant couru que l'évêque couchera chez le curé de Saint-Maurille, le commandant envoie un sergent avec trois ou quatre soldats qui, devant la foule assemblée, lui interdit de rester plus longtemps. Au milieu des rafales d'hiver, Henry Arnauld, vaincu, s'éloigne, malgré les larmes des habitants, pendant que les soldats menacent de jeter un de ses laquais dans la rivière. Il fait deux grandes lieues dans ce pays infesté de rôdeurs, par la nuit et « le plus mauvais temps qui se puisse imaginer », et s'en va coucher à Brissac dans une

thaud (*Anjou historique*, t. III, p. 3 et 4) ; 2° Jousselin, p. 467 ; 3° une lettre de Henry Arnauld à M. du Tronchay-Martigné ; 4° abbé Arnauld, *Mémoires*, t. III, p. 14 et suiv.

1. Comm. du cant. des Ponts-de-Cé.

2. La Violaye fut tué peu de jours après au cours du siège d'Angers à bord d'une galiotte chargée de pierriers que Rohan avait envoyée sur la Maine (*Relation véritable de ce qui s'est passé au siège... d'Angers*, s. l. n. d. [1652], p. 3).

méchante hôtellerie. Le lendemain 22, il gagne l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire[1].

Le bruit de l'attentat des Ponts-de-Cé se répandit à Angers en un clin d'œil; il gagna même Rome, où le nonce Bagni écrivit la nouvelle au secrétaire d'État[2]. La grossièreté du procédé excita un certain trouble[3]. Dès le 22, le chapitre cathédral demanda au gouverneur quelles étaient ses intentions. Rohan lui tint, ainsi qu'à l'abbé Arnauld, un langage éloquent[4] et modéré en apparence. Il affirma qu'il laisserait l'évêque revenir s'il promettait « de ne se mêler d'aucune chose concernant le gouvernement politique..., de faire simplement sa charge d'évêque, sans se mêler de la sienne de gouverneur »; que si cette proposition était acceptée il choisissait, lui, gouverneur, M. le conseiller du Tronchay-Martigné comme « entremetteur de l'accommodement » et dépositaire de la promesse épiscopale. Au surplus, il donnait l'ordre d'atteler incontinent ses chevaux à son carrosse pour aller au-devant de l'évêque. Plaisante ironie, car, quelques heures plus tard, devant ses bons amis les gens de la ville, il parla des « cabales » de l'évêque, qui devra, maintenant, écouter ses ordres.

Muni d'un passeport, l'abbé Arnauld porta ces propositions à l'évêque, qui les reçut avec indignation. Le gouverneur, écrivit-il à ses ouailles, « se servit, par un artifice honteux, de suppositions et de calomnies pour essayer de nous rendre odieux auprès des peuples et enfin, par une violence qui approche de l'impiété des tyrans et des ennemis de l'Église, il nous empêcha l'entrée dans la ville de

1. Chez son ami Saint-Offange.

2. Arch. Vatic., Nunziatura di Francia, vol. 104.

3. Les lignes suivantes sont tirées des quatre sources citées plus haut, confrontées et complétées l'une par l'autre.

4. C'est grâce à sa merveilleuse éloquence que Rohan avait toujours eu prise sur les Angevins. Cf. Jousselin, p. 458.

notre résidence, pour attirer plus aisément en notre absence les esprits à la révolte, non seulement contre le Roy, mais contre l'Église même[1] ». Il est aisé de deviner, par le ton de cette philippique, l'accueil que reçurent à Saint-Maur, le 25 janvier, les députés du clergé d'Angers venus pour conclure l'armistice[2]. Henry Arnauld venait d'adresser une lettre à Mazarin pour protester de son inaltérable dévouement[3]. Il montra aux délégués copie de sa lettre au roi et de celle qu'il avait écrite à du Tronchay. « D'un côté, je déclare, disait-il, que je ne suis pas assez extravagant pour vouloir faire la charge de M. de Rohan, de l'autre je veux bien que l'on sache que je crois faire la mienne en donnant avis au Roy de tout ce qui se passe contre son service et en m'y opposant de tout mon pouvoir. » La députation battit en retraite. L'abbé Arnauld revint à Angers, porteur du manifeste adressé à du Tronchay et chargé de rompre les négociations avec Rohan. L'aimable abbé nous a laissé le récit de son entrevue avec le gouverneur. A l'en croire, il aurait écrasé le rebelle sous des carreaux enflammés. « C'est le ton de la famille, disait-on à Angers, et, si j'avois une maîtresse, je lui parlerois sur le même ton[4]. »

Les prêtres ne cherchaient pas à fléchir la colère du duc de Rohan et à obtenir le retour de leur pasteur. Leur impatience en était médiocre. Ils acceptèrent de le recommander dans des prières secrètes, mais non publiques. Éveillard engagea un curé à « prêcher hautement » en faveur de l'exilé; « ledit curé lui répondit sans émotion

1. *Mandements* de Henry Arnauld, p. 4.
2. Jousselin, p. 458.
3. La lettre de Henry Arnauld à Mazarin est datée de La Grise, le 24 janvier, ce qui indique qu'il ne resta pas immobile à Saint-Maur. — La Grise, comm. du Coudray-Macouard, cant. de Montreuil, ou bien comm. de Nueil, cant. de Vihiers.
4. Abbé Arnauld, *Mémoires*, t. III, p. 21.

qu'il n'avoit pas cet ordre[1] ». Le maréchal de la Meilleraye écrivit de Nantes au chapitre pour le conjurer d'exciter « les langues des prédicateurs » en faveur de l'évêque[2]. Pour rendre leur dépendance bien manifeste, les chanoines portèrent cette missive à Rohan, qui les invita à n'envoyer même aucune réponse au maréchal.

Henry Arnauld tenta cependant de rentrer en secret à Angers[3]. Il dut renoncer bientôt à cet aventureux dessein et se rendit, le 1er février, de Saint-Maur à Saumur pour attendre l'arrivée de la cour. Le roi, la reine et Mazarin y entrèrent le 5[4], après avoir décidé d'assiéger Angers, dont la réduction servirait d'exemple à toute la France[5].

Assuré d'être soutenu par les troupes du duc de Beaufort[6], Rohan affirma sa rébellion en faisant arrêter le lieutenant général Boylesve, expulser ou incarcérer quantité de membres du corps judiciaire. Il réunit les échevins pour leur lire des lettres de Gaston d'Orléans lui conférant plein pouvoir, et il arme le peuple aux cris de : « Point de Mazarin! » Les nobles angevins, ennemis du ministre, viennent fortifier la ville; ils sont entretenus par la recette des tailles royales confisquée par le gouverneur. On travaille aux tranchées; tout est prêt pour la résistance aux armées du roi[7].

1. Jousselin, p. 459. François Éveillard, président de la prévôté d'Angers; C. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 129.

2. Cette lettre était datée de Nantes, le 26 janvier (Arthaud, *Anjou historique*, t. III, p. 3).

3. Abbé Arnauld, t. III, p. 21.

4. *Gazette de France*, 1652, p. 167.

5. « Les autres grandes villes qui étoient mal affectionnées attendoient ce qui arriveroit de sa révolte [d'Angers] pour demeurer dans le devoir ou pour suivre son exemple » (Navailles, *Mémoires*, éd. Moreau, p. 70).

6. Le plan de Gaston d'Orléans était en effet d'envoyer Beaufort secourir Angers en passant par le Maine. Cf. S. M[enjot d']E[lbenne], *le Siège du Mans en 1552*, Mamers, Fleury, 1881.

7. Sur tous ces événements, cf. Debidour, p. 213 et suiv.

*
* *

Cependant, Henry Arnauld continuait à entretenir dans la ville quelques correspondances, grâce à son neveu l'abbé, grâce aussi à un homme tout dévoué à la cause royale, le brave Lignerolles[1]. Simple exempt des gardes, il avait reçu le périlleux honneur d'épier le gouverneur. Ne pouvant atteindre l'évêque, Rohan s'acharna contre les domestiques et les familiers du prélat[2]. Sans un avis donné secrètement par Lignerolles, l'abbé Arnauld aurait appris à connaître les salles basses du château[3]. Onze

1. Lignerolles écrivit d'Angers, le 2 février 1652, à Henry Arnauld, une curieuse lettre dont l'original est conservé aux arch. des Aff. étr., France 1482, fol. 63. En voici quelques extraits « : J'ay été ravi quand M. l'abé [Arnauld] m'a fait l'honneur de me dire ce soir qu'estiez à Saumeur et que les maréchaux des logis du Roy y étoient. J'espère que nous l'auront bientost icy et que nous y reposéderons vostre chère présence plus glorieusement que jamais. Je suis ravi que vous en ayés usé comme avés fait et je croy que plutost le Roy pourra envoyer ici des maréchaux des logis ou autres pour l'exécution de ses ordres que ce sera le mieux... M. de Rohan a mandé M. Olivier, commis à la recepte des tailles, et luy a defendu de bailler d'argent à personne que à luy, qu'il en veut avoir absolument. Il a mandé les mere et eschevins et corps des marchans de cette ville aujourd'hui pour leur dire qu'il avoit receu des lettres de M. le duc d'Orléans qui leur a leues, par lesquelles il dit qui luy mande qu'il aprouve tout ce qu'il a fait, qu'il ne manquera de secours, n'y d'hommes, ny d'argent et qu'ils ne s'étonnent pas sy Dimenche et Lundy ils voient icy ariver force noblesse et gens de guerre, que ce sont de ses amis, lesquels vienent pour le secourir et les servir, mais qu'ils n'en auront nulle incommodité, qu'ils logeront dans des cabarés et pairont, et à moy il m'a encore dit aujourdui que je l'ay amusé une semaine sous prétexte d'acommodement et qu'il voit bien qu'on le veut pousser à bout. Sy cela est du costé de la cour, je vous prie, Monseigneur, de les avertir qu'il n'y doivent point perdre de temps, car de son costé il n'en perd point. »

2. En particulier, Blouin, sieur des Piquetières qui fut par la suite au service d'Isaac de Feuquières (Jousselin, p. 461; C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 372).

3. Rohan s'apprêtait à faire incarcérer l'abbé, après avoir inter-

ecclésiastiques crurent bienséant d'aller saluer le roi à Saumur. Ils partirent à cheval le 8 février; mais Rohan fit fermer à leur barbe les portes de la ville, disant que le roi les garderait comme otages et les pendrait devant Angers[1].

L'évêque avait lancé, le 7, un mandement énergique destiné à réchauffer le zèle des sujets restés fidèles et à flétrir les séditieux : « Comme la justice de Sa Majesté punira sévèrement les peuples qui lui seront rebelles, ils doivent croire aussi que s'ils n'écoutent la voix de l'Église ils nous forceront d'en tirer le glaive[2]. » Le 9, Tonnelier[3], confesseur des Visitandines, parvint à pénétrer dans Angers; il délivra l'acte à Éveillon, grand vicaire, qui s'empressa de le brûler[4]. D'autres exemplaires furent distribués sous le manteau et un pamphlétaire ne tarda pas à y répondre de bonne encre[5].

Ces foudres spirituelles précédèrent de quelques heures seulement les grenades et les bombes que Mazarin allait jeter sur Angers. Le 11 février, le maréchal d'Hocquincourt arriva sous les murs et commença le siège appuyé

cepté une lettre chiffrée que Henry Arnauld lui avait écrite (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, t. III, p. 25). Cependant, à ce moment même, un des espions habituels de Mazarin lui écrivait : « Il est honteux que l'évêque d'Angers laisse à Paris le curé de La Flèche, qui excite la canaille et fait afficher les placards de Beaufort » (Menjot d'Elbenne, *op. cit.*, p. 20). Mazarin pouvait-il en faire grief à Henry Arnauld, persécuté pour son service?

1. Arthaud, *Anjou historique*, t. III, p. 8 et 9.

2. Mandement daté de Notre-Dame des Ardilliers (*Mandements* de Henry Arnauld, p. 5).

3. Nous reviendrons sur ce Tonnelier, qui mourut, en 1666, confesseur des Visitandines d'Angers; Arthaud, p. 10.

4. Il est étrange de voir Jacques Éveillon, que tant de liens attachaient à l'évêque, en user de la sorte.

5. Je parle de la *Response* (Debidour, p. 398), où il s'agit de ce mandement : « Vostre grand vicaire, plus judicieux que vous..., en supprima ce qu'il put en recouvrer d'exemplaires. »

sur des mercenaires polonais et allemands. La ville opposa une résistance que Mazarin n'escomptait guère. Les jours se succédèrent sans que le maréchal obtînt aucun succès important[1]. Effrayé de ces retards inattendus, le ministre frappa les Angevins de nouvelles armes. D'un côté, il obtint de Henry Arnauld la rédaction d'un mandement véhément où les rebelles étaient menacés de mort sans confession, d'excommunication, les églises d'interdit (20 février[2]). De l'autre, il hâta la venue, par la basse Loire, d'un convoi d'artillerie, avec laquelle La Meilleraye voulait attaquer Rohan et « lui faire danser la Chabotte avec ses flûtes de Nantes[3] ».

Rohan n'était pas homme à supporter longtemps les accords d'un pareil concert. Il n'avait rien du courage farouche dont les grands révoltés ont fait preuve dans l'histoire. Il tenait à s'affirmer comme l'un des premiers seigneurs du royaume et à ne pas être confondu avec ces chétifs gentilshommes dont un ministre irrité vient à bout aisément. Ayant prouvé à Mazarin sa puissance, il entreprit d'exploiter la crainte qu'il avait causée et d'en tirer avantage. Une première tentative de rapprochement, dont Quincé fut l'intermédiaire, échoua[4]; une seconde, dirigée par l'archidiacre Garande, n'eut pas meilleur succès[5]. A la duchesse de Rohan était réservée l'heureuse fortune de

1. Sur le début du siège, cf. Debidour, p. 234 et suiv.

2. Mandement daté des Ardilliers, le 20 février 1652 (*Mandements* de Henry Arnauld, p. 7).

3. S. M[enjot d']E[lbenne], *op. cit.*, p. 7.

4. Sur les négociations du comte de Quincé, cf. Debidour, p. 239; « La véritable relation de ce qui s'est passé entre les habitants de la ville d'Angers et les troupes du cardinal Mazarin » (Paris, 1652), p. 7. Dans cette même plaquette (p. 4), on voit que Lanier du Portugal s'était présenté comme intermédiaire et avait été repoussé avec mépris par Rohan.

5. M. Debidour fait erreur (p. 243) en pensant que Garande fut délégué par la cour. Au contraire, c'est Rohan qui l'envoya à Hoc-

conclure le traité. Le canon tonnait la journée entière ; elle rencontrait Hocquincourt, « autant civil aux dames que fier aux ennemis », pendant la nuit. Un contemporain nous dit que ses beaux yeux ne furent pas inutiles[1]. L'accommodement fut signé le 28 février. Le meilleur traitement était promis à Rohan et à sa famille[2]. En échange, et bien qu'on ait mis en doute une affirmation formelle de Mademoiselle à ce sujet, Rohan donna à Hocquincourt sa parole d'être « inviolablement attaché » aux intérêts de Mazarin[3].

Les Frondeurs crièrent à la trahison, et c'en était bien une. La résistance d'Angers faisait partie du plan de campagne imaginé par Monsieur. Il est vrai que la marche de Beaufort sur l'Anjou avait été retardée par le siège du Mans. Rohan allégua ce prétexte pour couvrir sa défection. Beaufort ne s'y laissa pas prendre et l'accusa de lâcheté et de mensonge[4]. Les chefs du mouvement ne

quincourt, puis à Le Tellier pour traiter (arch. Aff. étr., France 1482, fol. 83; Arthaud, p. 11).

1. C'est Jeure Millet, dans ses *Mémoires* inédits, qui raconte ces secrètes négociations, où le galant maréchal fut « ému des beaux yeux de Madame de Rohan » (Aix, bibl. Méjanes, ms. 502, fol. 324). Hocquincourt envoya d'ailleurs à Mazarin un récit officiel de ces conversations nocturnes (du camp devant Angers, le 26 février, à deux heures du matin : France 1482, fol. 90).

2. Debidour, p. 253.

3. M. Debidour se refuse à croire aux engagements politiques pris par Rohan avec Mazarin (p. 254). Cependant, la lettre d'Hocquincourt à Mazarin, du 28 février, ne peut laisser aucun doute : M. de Rohan, écrit-il, « me témoigne et me donne sa parole d'être inviolablement attaché aux intérests de Leurs Majestez et très particulièrement à ceux de votre personne » (France 1482, fol. 91). Ce fut un serment bien vain.

4. L'ouvrage cité de M. d'Elbenne fait ressortir la fureur de Beaufort : « Enfin, M. de Rohan nous a donné un plat de son mestier... Je m'estois tousjours bien douté qu'il ne me faisoit aprocher que pour faire son traité plus advantageusement » (lettres de Beaufort à Chavigny, *ouvr. cité*, p. 75, 76).

firent aucun mystère de leur indignation : « Monsieur et Mademoiselle ont répété que Rohan a commencé en Rohan et fini en Chabot[1]. »

Le 1er mars, le gouverneur quitta la ville avec honneur, accompagné de sa famille et de ses amis[2]. Le 29 février, Hocquincourt avait occupé Angers[3]; le 2 mars, il enleva les Ponts-de-Cé qui résistaient encore[4]. La victoire de Mazarin était complète.

Les articles de la capitulation accordaient aux rebelles une amnistie générale. Rohan qui, comme La Trémoïlle en 1649, ne s'inquiétait guère plus des mutins que d'une arme hors d'usage, avait négligé d'insister sur l'étendue et la plénitude nécessaire de cette amnistie. Or, la régente nourrissait des pensées de vengeance contre les insurgés. Le rôle de Henry Arnauld allait commencer. Il avait souffert avec impatience et honte d'être réduit à l'inaction et de se trouver pendant un mois presque entier mêlé à la foule banale des prélats de cour[5]. Il exhorta la reine à user de clémence envers ses diocésains. L'on raconte qu'en déposant un jour l'hostie sur ses lèvres, il l'engagea à pardonner à ses ennemis comme le Christ crucifié avait pardonné. Malgré cet esprit de charité, il fut incapable de composer son visage lorsque les délégués du clergé d'Angers arrivèrent à Saumur, le 2 mars, pour complimenter le roi et l'assurer de leur soumission[6]. Il les reçut chez les

1. Mot de Beaufort (d'Elbenne, p. 28).
2. Debidour, p. 256.
3. *Ibid.*
4. Navailles, *Mémoires*, éd. Moreau, p. 71.
5. « Il se trouva à la cour, sans y penser, mais avec quelque honte d'y être, et je luy ai ouï dire bien des fois qu'entendant un jour des soldats qui disoient, en le voyant passer avec quelques autres évêques de cour : « Ne verrons-nous jamais ici que des « évêques ? » Il se sentit piqué de ce reproche comme si cela l'avoit regardé » (abbé Arnauld, *Mémoires*, t. III, p. 22).
6. Arthaud fait un récit détaillé de cette délégation (p. 13 et suiv.).

Oratoriens des Ardilliers où il résidait depuis le début du siège[1]. Son accueil fut glacial. Les souvenirs amers des affronts dont ils l'avaient accablé, de son dernier mandement qu'ils avaient brûlé, se pressaient dans sa mémoire. Le chroniqueur Arthaud présidait la délégation comme archidiacre. L'évêque refusa d'abord de la présenter au roi et à la reine : les prières des députés eurent raison de sa décision; mais il les accompagna en silence chez les souverains et les ministres. Il obligea Arthaud à prendre la parole sept fois de suite et, muet, il écouta les discours humbles que l'archidiacre d'outre-Loire dut mettre aux pieds mêmes du cardinal Mazarin[2].

Le 6 mars, Henry Arnauld quitta Saumur[3], — où il était resté un mois, — pour retourner à Angers. Au mépris de la parole donnée, les soldats victorieux pillaient et saccageaient la cité vaincue. Les faubourgs que l'évêque traversa étaient cruellement dévastés. Autour de lui, il pouvait voir les ruines d'abbayes et de prieurés tels que le Perray-aux-Nonnains, l'Évière, Sainte-Catherine des Lices[4] et les murs saccagés de sa propre maison de campagne d'Éventard[5]. Plaisant contraste, il trouvera à l'évêché son fringant neveu l'abbé Arnauld, qui avait encore la tête pleine des aimables et galantes conversations qu'il avait trouvées à Sautré durant tout le siège[6].

1. Nous aurons de fréquentes occasions de citer cette célèbre maison et d'insister sur les rapports affectueux que Henry Arnauld entretint sa vie entière avec les Oratoriens.

2. Arthaud, *Anjou historique*, t. III, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. Jousselin, p. 469.

5. *Seconde relation de ce qui s'est fait et passé devant la ville d'Angers...* (1652), p. 7. Éventard, château des évêques d'Angers, comm. d'Écouflant, cant. d'Angers.

6. C'est à Sautré (comm. de Feneu, cant. de Tiercé) que l'abbé Arnauld connut deux femmes qui eurent une certaine célébrité : Mme de Marans et Mlle de Montalais.

Dès le soir de son arrivée, l'évêque reçut les corps ecclésiastiques; il leur fit « rude réprimande[1] », leur reprochant amèrement de n'avoir pas fulminé du haut de la chaire contre Rohan; le bon curé de Sainte-Croix se retranche derrière un prétexte fort pusillanime, avouant qu'il préférait ne pas « se faire casser la teste[2] ». En réalité, ils avaient, en grand nombre, souhaité le triomphe de l'usurpateur. L'intendant de Heere, envoyé par Mazarin, après le départ d'Hocquincourt fit comprendre qu'il n'ignorait rien de leur conduite passée. Il les appela devant lui pour leur demander un serment de fidélité pur et simple, refusant d'accepter un serment de continuation de fidélité semblable à celui qu'avaient prêté les membres du Présidial[3]. Les instructions reçues par Heere n'avaient d'ailleurs rien de pacifique. Malgré les promesses, Angers était traitée en ville conquise. Déchirant sa charte communale, le roi lui imposait par lettre de cachet un échevinage nouveau. Non content de cette suppression d'anciens droits électoraux, le roi exigeait le paiement d'une lourde contribution de guerre[4]. Le maréchal de la Meilleraye, jugeant insuffisante la présence de Fourilles, récemment nommé gouverneur du château, arriva en personne à Angers le 14 mars, entouré de gardes, pour renforcer son action[5]. Il descendit à l'évêché.

L'effervescence devint si grande dans le peuple qu'un motif futile faillit faire éclater une nouvelle révolte. Le 18 mars, vers neuf heures du soir, maître René Brulé, chanoine de Saint-Maurice, étant mort, on tira, en tintant, la petite cloche de la cathédrale pour appeler les sonneurs qui devaient sonner le glas. Le peuple crut entendre le

1. Jousselin, p. 469.
2. Jousselin, p. 469.
3. *Ibid.*, p. 471.
4. Debidour, p. 270.
5. Journal d'Arthaud, p. 19.

tocsin. L'émeute gronda autour de l'évêché; un garde du maréchal fut tué[1]. La Meilleraye quitta le lendemain Angers sous le coup d'une violente colère, annonçant son prochain retour avec un régiment; en même temps, Fourilles faisait emprisonner ceux qu'il soupçonnait être les meneurs. Henry Arnauld s'employa activement pour obtenir la libération des captifs et calmer l'emportement du maréchal[2]. Il obtint un succès inespéré et si rapide qu'il eut le loisir d'aller officier pontificalement à Saumur aux obsèques de Mme Servien[3]. Au retour de ce court voyage, traversé d'aventures dramatiques dont l'abbé Arnauld a tracé le tableau[4], les esprits étaient encore à Angers en pleine fermentation. Oublieux du dévouement que l'évêque témoignait à toute occasion, les anciens frondeurs racontaient à voix basse que Henry Arnauld trahissait ses diocésains. Par leurs manœuvres souterraines, ils détournaient sur lui les effets de l'indignation qu'avaient excitée la déloyauté de Mazarin, la rudesse de Heere et l'emportement de La Meilleraye.

La lettre pastorale du 23 mars[5] « sur l'union qui doit être entre les fidelles », toute pleine d'effusions paternelles, loin de calmer cette antipathie, ne servit qu'à l'ac-

1. Arthaud, p. 19.

2. Jousselin, p. 472. Le curé de Sainte-Croix ne nie pas cette charitable intervention, et cependant l'un des captifs, le notaire Du Pin, avait dit publiquement « que la ville n'avoit point plus grand ennemy que luy (l'évêque) ».

3. Mme Servien fut inhumée à Notre-Dame des Ardilliers dans une chapelle construite vis-à-vis celle du cardinal de Richelieu, « de pareille grandeur et structure ». Une copie collationnée à l'original de l'acte de fondation de cette chapelle par Abel Servien, à Saumur, le 28 février 1652, se trouve aux Arch. nat., M 225, nº 37. Sur les obsèques de Mme Servien, cf. abbé Arnauld, *Mémoires*, t. III, p. 42.

4. Henry Arnauld faillit chavirer en traversant nuitamment la Loire (abbé Arnauld, p. 44).

5. *Mandements* de Henry Arnauld, p. 9. Cette lettre fut lue le jour de Pâques fleuries (Arthaud, p. 20).

croître. Elle amena l'apparition d'un libelle sous forme de *Response des habitants d'Angers à la lettre pastorale*[1]. L'auteur de ce factum anonyme, daté d'Angers, mais écrit à Paris, était sans doute l'un des insurgés qui avaient accompagné Rohan quelques semaines auparavant, lors de son éloignement. On a même prononcé le nom du docteur Voisin[2]. Certes, cette pièce brillante et habile dénote une main experte. Passant tour à tour du ton léger à l'éloquence grave, la *Response* couvre sa victime de traits acérés. « Ce peuple d'Angers, écrit-il, qui avoit eu autrefois de l'admiration pour votre sainteté apparente a depuis bien changé de sentiment... Rentrez en vous-mesme, Monseigneur..., vous êtes revêtu d'une hypocrisie sans exemple... et vous voulez assujettir et géhenner nos consciences. » Les griefs mis nommément en avant dans le pamphlet n'ont pas grande consistance. Henry Arnauld aurait décidé, en janvier, Mazarin à assiéger Angers[3] plutôt qu'à marcher sur Cognac. Accusation gratuite et démentie par les faits. Lors de la dernière émeute, l'évêque ayant obtenu la libération de deux bourgeois que Fourilles avait arrêtés, « vous les aviez fait emprisonner, écrit le pamphlétaire, vous avez guéry une playe que vous-mesme aviez faite, afin de vous establir dans la réputation d'un homme de bien ». Cette insinuation extravagante prouve seulement que la *Response* cherche à rendre l'évêque responsable des maux soufferts et à nier tous ses mérites.

Malgré la vanité de ces griefs, il faut reconnaître que Henry Arnauld donnait prise à l'outrance de ses ennemis. Il agissait en plein jour, manifestant aux yeux de tous ses

1. M. Debidour en reproduit le texte intégral, p. 391.
2. Debidour, p. 278.
3. Arthaud se fait aussi l'écho complaisant de cette accusation (p. 18); mais il ajoute que Lanier du Portugal aurait pris aussi une part importante à la décision de Mazarin.

actes, qu'il croyait conformes à ses devoirs d'évêque et de fidèle sujet de la régente. Il logeait à l'évêché La Meilleraye, qui était abhorré des Angevins[1]; il entretenait des relations fréquentes avec Fourilles, qui écrivit à Mazarin : « Vostre Éminanse a un bon serviteur dans M. l'évesque et le Roy un fidèle subject[2]. » D'accord avec lui et avec Guy Lanier, abbé de Vaux, Fourilles fit arrêter un courrier qu'il supposait être l'intermédiaire du « grand commerse antre les jans de la ville et M. de Roan[3] ». Une liste, envoyée alors à Mazarin, « des principaus séditieux de la ville d'Angers et des bons et fidelles serviteurs du Roy[4] » porte : « M. l'évesque, fidelle à Dieu et à Leurs Majestez. »

Le satirique auteur de la *Response* avait pris soin d'en adresser un exemplaire à Arnauld lui-même; il en répandit d'autres dans la ville. Le présidial et le corps de ville les firent brûler par la main du bourreau[5]; en même temps, un Angevin fit éditer une apologie généreuse, mais maladroite, de l'évêque, qui amena une riposte violente : « Ne pensez pas que le feu ait étouffé nos généreux desseins; la teste des hydres se consomme par la flamme, mais la vérité renaît de ses propres cendres[6]. » Ce pamphlet, comme le précédent, attaquait avec l'évêque le

1. Arthaud, p. 19.

2. Lettre de Fourilles à Mazarin du 15 mars 1652 (arch. Aff. étr., France 1482, fol. 123).

3. Fourilles à Mazarin, 26 mars (*Ibid.*, fol. 129).

4. Arch. Aff. étr., France 1482, fol. 109.

5. Le 11 avril, l'échevinage désavoue la *Response*, comme « fausse, calomnieuse, tendant à sédition »; le 12, le présidial ordonne que « les exemplaires en seront lacérez et bruslez par l'exécuteur des sentences criminelles aux portes du palais royal et épiscopal et au carroy du Puy-Nostre-Dame, proche la Trinité ». Ces conclusions, imprimées sous forme de placards, se trouvent aux arch. Aff. étr., France 1482, fol. 135, 136. Cf. Arthaud, p. 20; Jousselin, p. 473; registre du Présidial, p. 30.

6. Debidour, p. 397.

corps judiciaire et l'échevinage qui en était tiré. La lutte se rouvrait sur ce même terrain que nous avons essayé de figurer au début de ce chapitre. D'un côté, l'évêque avec l'aristocratie judiciaire; de l'autre, le peuple, le clergé, les robins. Les Lanier, en particulier, étaient en butte aux mêmes coups que l'évêque. Guy Arthaud, toujours armé pour la bataille, s'opposa vigoureusement à René Lanier, trésorier de la cathédrale, dans l'affaire de la cure de Rochefort-sur-Loire et à Guy Lanier dans celle de l'examen des curés par les archidiacres[1]. Le peuple accusait Arnauld de manœuvres déshonnêtes pour procurer à « MM. les Lanier » et à Éveillard, président de la prévôté, un gain frauduleux[2].

Ces agitations continuelles et l'impossibilité de percevoir les « deniers royaux » décidèrent Mazarin, sur les instances du marquis de Sainte-Suzanne, à imposer à la ville récalcitrante une occupation militaire[3]. La Meilleraye fit son entrée, à la tête de ses troupes, le 3 août[4]. Le même jour, le bruit courut qu'une liste de proscription de quarante-cinq noms avait été dressée[5]. Elle fut publiée le lendemain; le clergé n'était pas épargné. Sept ecclésiastiques recevaient un ordre d'exil : quatre chanoines de la

1. Arthaud s'étend avec complaisance sur ces deux affaires peu intéressantes (p. 21).

2. Dans une affaire concernant l'extinction des dettes de la ville d'Angers (Arthaud, p. 19).

3. D'Elbenne publie des documents qui montrent la bassesse et la cruauté de Fouquet de la Varenne, marquis de Sainte-Suzanne. « Les ruines qu'ont faictes les gens de guerre, écrit-il d'Angers à Mazarin, ont mis le peuple tellement dans la révolte qu'on ne peut plus les gouverner que par la forse... Comme V. É. ne nous a point donné d'ordre de punir, nous n'avons que la voie de la remontrance et de la prière, avec laquelle je puis asseurer V. É. que tout se perdra. » En même temps, Fouquet se prosterne devant le ministre (*op. cit.*, p. 67-69, et arch. Aff. étr., France 1482, fol. 59).

4. Arthaud, p. 25.

5. Cette liste est donnée par Jousselin, p. 475.

cathédrale, dont l'archidiacre Martineau[1], l'annaliste Jousselin, curé de Sainte-Croix, et deux autres prêtres[2]. Le chapitre cathédral accusa ouvertement l'évêque d'avoir joué le rôle de délateur, d'avoir profité de l'impéritie de Fourilles pour assouvir ses vengeances personnelles et frapper des innocents dont le tort unique était de « parler généreusement pour les droits du chapitre contre les entreprises du sieur évesque ». L'écho complaisant de cette feinte indignation se répercute dans le journal d'Arthaud[3]. L'archidiacre d'outre-Loire aurait été en droit de déplorer le mensonge de l'amnistie royale; mais il use à son tour de supercherie en semblant croire à l'ingénuité candide du clergé angevin pendant la Fronde. Le gouverneur usa de grands ménagements à l'égard des quatre chanoines exilés. Après leur avoir ordonné de partir dans les six jours pour Quimper-Corentin, il fut touché de leurs supplications et admit qu'ils restassent à Nantes[4].

Pendant ce temps, peut-être par prudence, Arnauld était allé à Château-Gontier. Le curé Jousselin, qui comptait gagner Quimper à très petites étapes, vint l'y trouver[5]. « Au moins, lui dit-il en montrant la liste des proscrits, je suis en compagnie de gens d'honneur. » Se laissant emporter au premier abord par son caractère ardent, bientôt calmé par sa bonté native, l'évêque répliqua verte-

1. La famille Martineau était une des rares de la haute bourgeoisie angevine qui avait donné dans la Fronde.

2. Dont le précepteur des enfants de Le Marié.

3. *Anjou historique*, t. III, p. 26.

4. Arthaud, p. 27.

5. Tout le récit qui suit est tiré de Jousselin, p. 477. Pendant son séjour à Château-Gontier, Henry Arnauld adressa, le 4 août, un sermon aux dames de la Charité, dont le plan autographe est conservé à la bibl. de l'Arsenal, ms. 6042, fol. 16. Le 12, il adressa un mandement aux Capucins du même lieu (*Ibid.*, fol. 21). Le 27 juillet, il avait fait la visite canonique de l'église du prieuré de Saint-Jean à Château-Gontier (extrait du procès-verbal, arch. dép. de la Mayenne, fonds du prieuré, liasse 15 *bis*).

ment « que si ceux qui avoient occasionné la ruine de sa province estoient des gens d'honneur, ceux qui, comme luy, avoient demeuré dans le service du Roy devoient donc être appelés des coquins ». La conversation prit néanmoins un ton si amical que Henry Arnauld l'invita à dîner pour le lendemain. « Comme le dîner s'accommodoit », le lieutenant Foureau, fonctionnaire zélé, troubla la fête et enjoignit au curé de prendre incontinent la route de Bretagne. L'évêque lui conseilla, dans l'oreille, de ne pas brûler les étapes. Jousselin le comprit et alla tout bonnement visiter des amis à Laval, à Évron, à Mayenne et à Sablé. Il reçut dans cette dernière ville une lettre où le Père Bonichon lui permettait, au nom de l'évêque, d'aller à Cornillé[1], où il avait du bien. « Je fis, écrit-il, mes vendanges assez heureusement. » Sa cave bien meublée, il rentra à Angers « à petit bruit », suivant le conseil paternel de l'évêque.

Nous avons insisté sur cette anecdote, que Jousselin raconte avec une agréable bonhomie, pour montrer que ces terribles exils tournaient en promenades[2]. Henry Arnauld les adoucissait ou les abrégeait de son mieux. Grâce à ces offices, le docteur Voisin, exilé, non sans raison, à Perpignan, obtint son pardon[3]. Aussi devons-nous l'en croire lorsque le 14 août il affirma solennellement, en face de son chapitre, qu'il n'avait pas contribué à l'exil des chanoines[4]. Un bannissement nouveau confirma les soupçons gratuits. Le 29 août, une lettre de cachet relégua à Saumur le grand archidiacre Alexandre Garande, qui conserva contre l'évêque un long ressentiment.

1. Cant. de Seiches, arr. de Baugé.
2. Jousselin qualifie lui-même (p. 482) son exil de « voyage de promenade ». Le conseiller Le Marié, l'un des boutefeux de la Fronde angevine, dut, comme pénitence, passer l'été à la campagne (p. 481).
3. Abbé Arnauld, t. III, p. 48.
4. Arthaud, p. 27.

C'étaient là les derniers coups de feu de la Fronde angevine. La Fronde parisienne finissait à l'automne de 1652. Arnauld semble avoir cherché à rester en dehors des luttes politiques locales, qui furent pendant quelques années les conséquences atténuées des anciennes discordes. Lanier du Portugal prévint Mazarin, en 1653, que « des habits de livrées pour pages, laquais et cochers », aux armes de Rohan, avaient été aperçus dans Angers[1]. Ses craintes étaient vaines. Le duc de Rohan languissait déjà, atteint d'une maladie incurable qui l'emporta en février 1655. Henry Arnauld officia pontificalement au service qui fut célébré à la cathédrale, le 23 mars, pour le repos de son âme. Il écouta une longue oraison funèbre d'un prédicateur jacobin, qui avait pris pour texte : *Dilectus Deo et hominibus, memoria illius in benedictione erit*[2].

Henry Arnauld ne nous a jamais dit s'il pratiquait assez pleinement l'oubli des injures pour s'associer à cet étonnant panégyrique. Il démontra du moins que le souci du bien public, qui avait dominé son esprit au cours de la Fronde, l'emportait sur les rancunes personnelles les plus légitimes. Il comptait des amis parmi les Frondeurs, et il ne s'en cachait pas à Saumur, en face des courtisans, puisque ce fut lui qui, le premier, annonça la promotion de Retz au cardinalat. Par ailleurs, il avait peu de sympathie pour Mazarin. Lorsque le ministre, — nous l'avons vu, — se plaignait de son ingratitude, les Frondeurs l'accusaient « de n'avoir pas d'autre maître que Mazarin ». Les camps ennemis l'apostrophaient; il sort grandi de ces

1. Lanier à Mazarin, 3 septembre 1653 : arch. Aff. étr., France 1482, fol. 197. Il affirme que Rohan s'apprête à retourner en Anjou; que sa femme, résidant alors à Rennes, envoie des émissaires dans le Craonnois; que les La Barre de Bierné s'agitent, etc... Il en profite pour réclamer « mes apointementz de Portugal, dont je n'ay parlé depuis trois ans et plus ». M. Debidour raconte, dans son chapitre XIII, les séditions qui suivirent la Fronde angevine.

2. Arthaud, *Anjou historique*, t. V, p. 246 et 253.

invectives opposées. Une phrase de la lettre pastorale du 23 mars 1652 nous livre peut-être le secret de sa conduite : « Il faut s'attacher inséparablement à la personne du Roy, qui est tousjours accompagnée des marques de l'autorité royale, et croire qu'un party dans lequel on ne la trouve point ne peut passer que pour une faction funeste à l'Estat et qui doit être en horreur à tous les bons François[1]. » Ce sentiment servait de lumière aux *bons François* douloureusement aveuglés par les tempêtes qui secouaient la France.

L'Anjou ressentira longtemps l'effet de ces profondes commotions. Les haines resteront vivantes, si elles changent de formes. Les discordes nées pendant la Fronde civile serviront d'aliment à une sorte de Fronde religieuse dirigée contre l'évêque.

[Ici s'arrêtent les fragments rédigés de la biographie de Henry Arnauld. Il restait à écrire l'histoire de ses quarante-trois années d'épiscopat, jusqu'à ce 8 juin 1692, où le vieil évêque, âgé de quatre-vingt-quinze ans, aveugle, mais l'esprit aussi lucide qu'à soixante, rendit son âme à Dieu. Le récit de la conduite de l'évêque d'Angers dans les affaires du jansénisme, qui avait été le sujet de la thèse de l'auteur à l'École des chartes, est une partie importante de cette histoire; on la lira dans les pages qui vont suivre. Mais il y avait encore à montrer Henry Arnauld dans le gouvernement de son diocèse, dans ses rapports avec son clergé et avec ses ouailles, dans ses discussions avec le clergé régulier, dans ses fondations pieuses et charitables. C'est là une tâche que seul l'auteur des pages lumineuses qu'on vient de lire était capable de mener à bien.]

1. Mandement du 23 mars 1652, partie omise dans l'édition de 1683, arch. Aff. étr., France 1482, fol. 128.

II.

HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

ET LE JANSÉNISME

HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

ET LE JANSÉNISME

INTRODUCTION.

Le centre de la vie de Henry Arnauld et comme le pivot autour duquel se développe son existence est la question du jansénisme. Si, dans les pages qui vont suivre, il nous a été possible de réussir à élucider son rôle dans ces luttes véhémentes où le sang comme les penchants de son caractère l'entraînèrent inévitablement, nous pourrions peut-être nous flatter d'avoir comblé, dans la grande histoire du xviie siècle, la petite lacune que signalait Sainte-Beuve[1].

Ce fut le 30 janvier 1649 que la reine régente, pour récompenser l'abbé de Saint-Nicolas de ses services à Rome, lui donna son brevet de nomination à l'évêché d'Angers. La cour de Rome lui fit quelque peu attendre ses bulles, et ce ne fut que le 29 juin 1650 qu'il put être sacré à Paris; son entrée solennelle dans sa ville épiscopale n'eut lieu que le 16 novembre suivant.

Sainte-Beuve a eu raison de constater, — mais il exagère un peu, — la transformation réelle qui s'opéra chez l'abbé de Saint-Nicolas quand il eut reçu l'onction épiscopale[2] : il devint le prélat le plus zélé du royaume, le plus attentif

1. *Port-Royal*, t. I, p. 385, note.

2. M. F. Brunetière écrit, avec une exagération encore bien plus grande (*Grande Encyclopédie*, *verbo* Henry Arnauld), que jusque-là

au soin de ses ouailles. Pris à son arrivée en Anjou dans la tourmente de la guerre civile, il s'attacha dès lors invinciblement à ce diocèse dévasté. Au plus fort de la Fronde, les Oratoriens d'Angers lui disaient[1] :

Auspiciis, Arnalde, tuis sic læta resurgent
Sæcula et optato ferrum mutabitur auro.

Un calme parfait aurait été en effet le vœu le plus cher de cette âme pacifique, destinée à vivre au milieu des luttes et des querelles, au lieu de pouvoir travailler obscurément et en paix au bien des âmes. Les archives angevines conservent cependant, toutes, des traces de son administration, vigilante malgré les épreuves : c'est ici, fondations d'hospices, — là, missions ou consécrations d'autels, — partout visites multiples qui montrent un pasteur attentif et infatigable, oublieux de sa santé toujours précaire[2]. Cet évêque, qui avait laissé loin derrière lui non seulement toute sa famille, mais encore de nombreux amis, ne quitta jamais son diocèse pendant les quarante-deux ans qu'il le dirigea, sauf pour assister à l'assemblée provinciale de Loches et pour convertir La Trémoïlle à Thouars.

Aucun voyage ne lui aurait en effet semblé superflu pour ramener dans le droit chemin les égarés de la R. P. R.

il avait vécu plutôt « en homme de cour qu'en ecclésiastique ». C'est une erreur; on voit en particulier dans les lettres à Barillon qu'il fuyait la cour (ms. fr. 20632, fol. 73 v°; 20633, fol. 151 v°).

1. *Illustrissimo reverendissimo que Domino Henrico Arnauld, Andegavensium episcopo... collegium Andinum P. P. Oratorii Domini Jesu Gratulatur* (Angers, R. Hernault, 1650, in-8°), p. 7.

2. Les lettres écrites par Henry Arnauld à Barillon montrent qu'il était sans cesse souffrant. La Rivière plaignait, en 1645, cet homme, qui devait atteindre sa quatre-vingt-quinzième année, d'être parti à Rome « avec très peu de santé » (Dupuy 580, fol. 169, lettre du 30 décembre 1645). Il semble avoir surtout été très faible de la poitrine; il souffrit beaucoup aussi de la goutte à la fin de sa vie (cf. Joseph Grandet, *Mémoires sur l'histoire du grand séminaire d'Angers*, publiés par l'abbé G. Letourneau, 1893, t. I, p. 258; t. II, p. 242; ms. fr. 19734, fol. 54 r°).

Charles de la Trémoïlle, prince de Tarente, qui lui en conserva d'ailleurs une grande reconnaissance, est sa plus notable conquête[1]; mais il ramena à l'église bien d'autres personnages de moindre importance[2].

L'une des principales préoccupations de Henry Arnauld fut de défendre ses droits contre les empiétements des réguliers, tant comme abbé de Saint-Nicolas[3] que comme évêque : alors ils devinrent tout spécialement intolérables : assemblées du clergé et papes ne cessèrent d'ailleurs d'encourager les efforts de l'évêque d'Angers pour rétablir son autorité méconnue[4].

1. Cf. *Mémoires de Henry-Charles de La Trémoïlle*... Liége, 1767, in-12 (éditée par le P. Griffet), en particulier p. 311. Voir aussi l'oraison funèbre du prince par Dom Julien Raguedeau (impr. Clairambault 1137, fol. 228-239); un mémoire sur sa conversion (arch. Aff. étr., France 1483, fol. 215-239); la notice de Batterel (*Mémoires domestiques*) sur son frère, l'abbé de Charroux, t. II, p. 343-346. On trouve enfin aux arch. Aff. étr., France 1483, une suite précieuse de lettres du prince de Tarente à Henry Arnauld.

2. Cf. [Besoigne], *Vie des quatre évêques*, t. I, p. 252. Il eut une grande part à la démolition du temple de Saumur et à la destruction de l'Académie (Grandet, t. II, p. 278).

3. Voir quantité de détails dans la correspondance de la Rivière (Dupuy 580, *passim*); les *Archives départementales de Maine-et-Loire*, fonds de Saint-Nicolas. Voir en particulier, H 398, une lettre autographe de Henry Arnauld à l'abbé de Saint-Maur-sur-Loire. Sur le concordat homologué par le Parlement, conclu entre Henry Arnauld, le 8 novembre 1628, et les religieux sur l'observation de la règle, cf. Bibliothèque de la Chambre des députés, coll. Lenain, table, t. XLIII, p. 206.

4. G. Hermant nous a laissé un excellent récit des luttes de l'évêque contre les réguliers et des délibérations des assemblées du clergé à ce sujet (*Mémoires*, t. II, p. 554-557; t. III, p. 29-35). Voir les *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 548; mais surtout Fr. Bonichon, *l'Authorité épiscopale deffendüe contre les nouvelles entreprises de quelques réguliers mendians du diocèse d'Angers* (Angers, P. Avril, 1658, in-4°), ouvrage surtout important à cause de sa quatrième partie, qui contient, à partir de la page 684, des lettres et actes variés. Ces disputes firent naître quantité de factums; en voir une liste assez riche dans le *Catalogue des factums* de la Bibl. nat.,

Ouvrier laborieux de la réforme du clergé séculier, il travailla malgré toutes les haines que lui suscita sa noble initiative, toutes les disputes qu'elle engendra[1]. Ses statuts synodaux[2] donnent en même temps qu'une idée lamentable de l'état moral du clergé angevin, surtout dans les campagnes, une haute opinion de la valeur et du zèle de l'évêque.

Nous croyons qu'il est possible de trouver dans cette remarquable « ataraxie », dont Henry était doué, la raison pour laquelle il put concilier le soin courageux de son clergé avec les luttes du jansénisme, dont il devint un des plus ardents champions : elle lui permit aussi de mourir plein de jours, malgré les soucis de toutes sortes et une santé chancelante. « Laissons faire Dieu », disait-il en toute occasion[3]. C'est là, selon nous, le trait le plus profond de son caractère : ses contemporains d'ailleurs ne s'y trompaient pas[4].

verbo Angers (tiré en grande partie du recueil Thoisy), qu'on pourra compléter à l'aide de ceux des Aff. étr., France 1481-1483.

1. Henry Arnauld eut à soutenir un procès au sujet de la résidence des curés : il le gagna, dans l'espèce, contre le curé de Villévêque (voir *Arrest célèbre de la cour de Parlement, du 9 juin 1654, portant règlement général pour la résidence des curés*... Paris, Le Petit, 1654; aux arch. Aff. étr., France 1482, fol. 217-250). Voir les lettres de remercîments d'Andilly à ce sujet au premier président, à Bignon, à la duchesse de Chevreuse (Arsenal 6034, fol. 387, 388, 394), de Henry Arnauld au premier président et à Bignon (ms. fr. 17362, fol. 31 et 33).

2. Henry Arnauld publia, en 1680, ses statuts et ceux de ses prédécesseurs sous le titre : *Statuts du diocèse d'Angers* (Angers, Olivier Avril, 1680, in-4°). Les siens vont de la page 419 à la page 778.

3. Ainsi : « Laissons faire Dieu, ma très chère sœur » (lettre de Henry Arnauld du 27 août 1669, ms. fr. 19734, fol. 38). — « Nos affaires empirent tous les jours; mais laissons faire Dieu » (*Ibid.*, fol. 46). — « Mais laissons faire le Roy des Roys » (*Ibid.*, fol. 51). — « La persécution augmente tous les jours, et je dis sans cesse : laissons faire Dieu » (*Ibid.*, fol. 60).

4. Voir, par exemple, lettre de la mère Agnès à M. de Sévigné du 2 novembre 1668, éd. Faugère, t. II, p. 271.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I.

Attitude effacée et expectante (1649-juillet 1661).

Il n'y a pas de reproches ni d'insinuations blessantes que les écrivains jansénistes épargnent à Nicolas Cornet. C'est lui, en effet, qui, comme dit Hermant, « par un enfantement monstrueux de son esprit[1] », détermina le premier cinq propositions qu'il prétendit avoir extraites de l'*Augustinus* de Jansénius. On peut donc dire que, parmi les origines multiples des querelles religieuses qui passionnèrent deux siècles, le solennel discours prononcé à la Sorbonne, le 1er juillet 1649, par le syndic est une des plus claires et des plus certaines[2]. Au milieu de la véritable avalanche de libelles, de factums, d'écrits de toutes sortes que provoqua cette déclaration, les deux Dinet, l'un jésuite, confesseur du roi, l'autre évêque de Mâcon, virent dès lors qu'une condamnation de ces cinq propositions obtenue à Rome serait un coup très sensible à leurs adversaires[3]. L'assemblée du clergé, qui se tenait précisément en 1650, favorisa leurs efforts; il fut aisé de trouver de nombreux signataires à une adresse faite dans ce sens au Saint-Siège. Habert, évêque de Vabres, la composa. Le

1. *Mémoires*, éd. Gazier, t. I, p. 442.

2. La principale source pour ces débuts et pour leurs premières suites est le *Journal de ce qui s'est passé à Rome*... [rédigé par le docteur Arnauld et par Sacy sur les Mémoires de Saint-Amour], appelé couramment *Journal de Saint-Amour*, 1662, in-4°.

3. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 307.

pape y était supplié de réprouver la « doctrine de l'évêque d'Ypres » réduite en cinq propositions[1].

Les quatre-vingt-dix signatures recueillies par l'auteur furent obtenues individuellement, et non, à la grande indignation des opposants, par un vote de l'assemblée[2]; aussi les évêques du parti adverse, usant d'une manœuvre analogue, se décidèrent à écrire une lettre parallèle au pape[3]. Cette lettre n'est pas absolument destinée à éluder un jugement pontifical, devenu inévitable, puisque, dès le 12 avril 1651, une congrégation avait été établie pour examiner les cinq propositions, mais le but en est de défendre Jansénius en même temps que d'éviter la violation des formes. Les cinq propositions, disent les onze évêques signataires de cette lettre, ont été « faites à plaisir et composées en des termes ambigus »; de plus, le jugement de l'église gallicane semble avoir été méprisé, puisque la doctrine de Jansénius n'a pas été soumise aux délibérations de ses délégués avant d'être appréciée à Rome. La principale crainte des signataires était surtout que l'affaire fût jugée à huis clos, sans que connaissance soit prise des arguments de l'une et l'autre partie; une information attentive est nécessaire; car, sans cela, disent-ils, « ceux qui seroient condamnez se plaindroient avec justice de l'avoir esté par les calomnies et les artifices de leurs adversaires ».

Henry Arnauld, sacré évêque d'Angers depuis un peu moins d'un an[4], signa cette lettre; c'est le premier événe-

1. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 170; *Journal de Saint-Amour*, p. 54 et suiv.

2. Hermant, *Mémoires*, t. I, p. 484.

3. Voir Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 380 et suiv.; [Du Pin], *Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, t. II, p. 178. La traduction de cette lettre latine est aussi dans *Saint-Amour*, p. 83-84. Elle fut remise au pape le 10 juillet 1651 (p. 96).

4. Nommé par brevet du 30 janvier 1649, il n'avait été sacré que

ment public où le nouvel évêque prit rang dans la dispute jansénienne; son nom voisine déjà avec celui d'évêques à côté desquels nous le retrouverons dans la suite, tels Gondrin, archevêque de Sens, Choiseul, évêque de Comminges, et Vialart, évêque de Châlons, qui se permirent bien des écarts hors « du droit chemin ». Sa signature se rencontra enfin avec celle de Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, qui, au contraire, semble avoir toujours réglé sa conduite sur celle de Henry Arnauld. Pavillon refusa de signer l'une et l'autre adresse, parce que, comme évêque, il se voit juge de ces matières et non partie[1]. Henry Arnauld ne se trouve donc pas, en cette circonstance, d'accord avec Pavillon; l'événement est assez rare pour qu'il le faille noter.

L'adresse des onze évêques au pape fut aussitôt adressée au docteur Saint-Amour, qui faisait alors les affaires de Port-Royal à Rome. Il y était venu dès novembre 1650 pour protester contre les actes de Nicolas Cornet; mais il n'était encore qu'envoyé officieux. Il avait quitté Rome à la fin d'avril 1651, avec l'intention de rentrer en France, lorsque, en juin, il apprit à Gênes que les évêques protestataires l'avaient choisi pour leur intermédiaire officiel. Il s'empressa de regagner la ville des papes, et y trouva en arrivant tout son courrier qui l'y avait devancé et dans lequel se trouvait la lettre des onze évêques à Innocent X[2].

Dans cette affaire, Henry Arnauld ne s'était pas borné à donner son nom. Dans le « paquet » que reçut Saint-Amour se trouvaient trois lettres aux cardinaux d'Este, Spada et Barberini, écrites par l'évêque d'Angers pour

le 29 juin 1650 et n'avait fait son entrée dans sa ville épiscopale que le 16 novembre suivant.

1. *Lettre de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, au curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.* S. l. n. d. (vers juillet 1661), 8 p. in-4°, p. 2.

2. *Journal de Saint-Amour*, p. 83.

leur recommander le docteur et sa mission; il leur rappelait les relations amicales qu'il avait entretenues avec eux et les bons offices rendus naguère à la maison Barberine[1]. Saint-Amour alla porter ces lettres à leurs destinataires; les trois cardinaux lui témoignèrent les sentiments d'affection et d'estime qu'ils conservaient pour l'évêque d'Angers; mais, tandis que Barberini manifestait quelque bon vouloir, les deux autres montraient plus de sécheresse, et le cardinal d'Este conseillait même à l'envoyé de laisser là sa mission comme inopportune et de s'en retourner au plus tôt[2]. Henry Arnauld, averti de cette mauvaise volonté, écrivit une seconde fois au cardinal Spada; mais celui-ci se contenta de répondre « qu'il estoit rempli d'estime pour M. d'Angers et qu'il chérissoit toujours ses lettres[3] ».

On sait l'issue de cette négociation, et nous n'avons pas à entrer dans le détail. La congrégation tint de nombreuses séances; il y eut de longs examens, des interrogatoires, des discours. Au début de 1653[4], l'hostilité des juges à l'encontre des cinq propositions devint évidente. Les derniers efforts furent tentés; en particulier, Henry Arnauld envoya, en 1653, au Père Desmares[5] une lettre destinée au cardinal Spada pour lui demander la confrontation des députés, — ce qui ne fut d'ailleurs pas accordé. Une forte majorité se décida en définitive pour la condamnation des cinq propositions dans le sens de Jansénius, et Innocent X fit paraître sa fameuse bulle.

Malgré toutes les interprétations qu'on a pu donner à la bulle du 31 mai 1653, sa grande modération est évidente. L'idée du pape dans cette affaire se distingue nettement

1. Ms. Barberini, lat. 7953.
2. *Journal de Saint-Amour*, p. 86, 87 et 90.
3. *Ibid.*, p. 145.
4. Cf. Rapin, *Mémoires*, t. II, p. 73 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 94. Desmares et Ménessier avaient remplacé Brousse dès 1651.

de l'avis de la congrégation, c'est-à-dire de celui de Habert et des quatre-vingt-dix évêques. On ne peut plus en douter lorsqu'on lit le rapport que Bosquet, évêque de Lodève, envoyé à Rome en 1654, faisait parvenir à Marca à propos d'une audience qu'il avait eue d'Innocent X[1]. Après avoir fait valoir à Bosquet sa grande « prudence » dans la rédaction de la bulle du 31, Sa Sainteté ajouta que, « par la même prudence, elle s'était servie de ces mots : *cum occasione editionis libri Jansenii.* De là vous pouvez juger les vrais sentiments du Pape et que l'on vous fait croire de delà beaucoup de choses qui ne sont pas. Je vous dis les mots mêmes de S. S., et vous n'en devez point douter. Tenons-nous, Monseigneur, à l'anathème des propositions ; condamnons-les avec le Saint-Siège et n'allons pas plus avant... »

Il est donc évident qu'Innocent X a entendu réserver la question de Jansénius. Rien n'est plus significatif que cette affirmation venant de Bosquet, homme très sûr, l'un des quatre-vingt-dix, et dont les informations ne peuvent être suspectes. Il faut encore rapprocher de ce témoignage le fait que, dans son audience de congé, Saint-Amour obtint du pape assurance solennelle qu'il n'entendait pas toucher à la doctrine de saint Augustin.

Les idées du pape trouvèrent un écho fidèle dans le mandement que Henry Arnauld composa le 14 août[2] pour porter la bulle pontificale à la connaissance de ses diocésains. Rapin, le plus prévenu de tous les auteurs, met Henry Arnauld au premier rang de ceux qui firent cette publication en « gens malintentionnés[3] ». Joseph Grandet,

1. Bibl. nat., ms. Baluze 121, fol. 78.

2. Envoyée de Paris, la bulle était arrivée à Angers le 11 juillet (Arthaud, *Journal; Anjou historique*, mars 1903, p. 473). Henry Arnauld fut le premier des onze prélats qui fit cette publication.

3. T. II, p. 164.

au contraire, affirme[1] qu'il « sembloit dans ce mandement que Henry Arnauld demeuroit d'accord que les cinq propositions étoient dans Jansénius ». L'une et l'autre de ces appréciations est fausse. A lire la bulle d'Innocent X, en ayant présents à l'esprit les propos que ce pape tint à Bosquet deux ans plus tard, il semble que les plus ultramontains ne peuvent, en toute justice et sincérité, rien trouver à redire au mandement de Henry Arnauld[2]. Sauf de longs développements sur l'autorité de saint Augustin qui ne peuvent rien avoir de répréhensible, Henry Arnauld ne dit, à propos du fait de Jansénius, rien de plus ni de moins que le pape. La bulle porte : *occasione Jansenii*, le mandement : *qu'on attribue à Jansénius*. Il n'y a pas là d'intention mauvaise et obscure, comme le prétend Rapin, ni rien qui autorise à dire que Henry Arnauld semble condamner Jansénius; il laisse la question en suspens, comme l'avait fait le pape. On est vraiment en droit d'être stupéfait quand on entend Besoigne rapporter que les Jésuites en ont voulu alors à l'évêque d'Angers, parce qu'il ne « reconnaît pas que les propositions sont de Jansénius[3] ». Ceci n'est pas une légende forgée par l'auteur très partial de la *Vie des quatre évêques* pour charger ses adversaires; c'est un fait; le nonce en écrivit au pape[4] et l'abbé de Bourzeis dut se porter garant devant Mazarin de la droiture des intentions de l'évêque[5].

Besoigne affirme aussi que Henry Arnauld eut à se jus-

1. *Mémoires sur l'histoire du grand séminaire d'Angers*, t. I, p. 90.
2. Voir le texte de ce mandement dans *Mandements de messire Henry Arnauld* (Angers, Olivier Avril, 1683, in-4°), p. 41-43. Henry Arnauld prouva de nouveau qu'il obéissait sans restriction à la bulle d'Innocent X en y souscrivant à l'assemblée provinciale de Loches en 1655 (Arthaud, *Journal; Anjou historique*, novembre 1904, p. 252).
3. [Besoigne], *Vie des quatre évêques*, t. I, p. 273.
4. Rapin, *Mémoires*, t. II, p. 164 et 200.
5. Hermant, *Mémoires*, t. II, p. 195.

tifier lui-même de dénonciations perfides faites à la cour. La lettre adressée au secrétaire d'État Du Plessis-Guénegaud, dont la mère Angélique entretient l'abbé de Fleury, confesseur de la reine de Pologne[1], se retrouve dans les archives ministérielles[2]. On y voit que Guénegaud avait écrit à Henry Arnauld pour lui demander quelques explications sur son mandement; l'évêque affirme au ministre que, par tous moyens, aussi bien oraux qu'écrits, il a invité ses diocésains à se soumettre sans restrictions à la bulle. La conduite de l'évêque obtient d'ailleurs l'approbation entière de la mère Angélique, et la mère Agnès est de même avis[3].

Si l'on peut s'étonner que les adversaires de Henry Arnauld et ceux de Port-Royal aient pu en quelque façon se scandaliser de son mandement, la raison de leurs reproches est cependant bien évidente : ils voulaient voir les évêques parler plus fort que le saint père et compléter une condamnation jugée insuffisante. Les évêques assemblés au Louvre chez Mazarin le 18 juillet 1653 pensaient déjà à faire la leçon au pape[4]. Mais un prétexte s'offrit à eux pour préciser leur doctrine lors du mandement extrêmement violent de l'archevêque de Sens, Gondrin, pour la publication de la bulle d'Innocent X. Les prélats allaient

1. Lettre du 28 février 1654 (*Lettres de la mère Angélique*, nº 604).

2. Arch. Aff. étr., France 1482, fol. 199-200, lettre de Henry Arnauld, du 27 décembre 1653, à un secrétaire d'État. Cette lettre s'identifie nécessairement avec celle dont parle Angélique. Voir Pièces justificatives, nº 2. Du Plessis-Guénegaud était, on le sait, ami intime de la famille Arnauld. Cf. *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 629.

3. Lettre à Mlle Perdreau (août 1653); *Lettres de la mère Agnès*, éd. Feugère, t. I, p. 271.

4. Hermant, *Mémoires*, t. II, p. 123 et suiv.; [Du Pin], *Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, t. II, p. 258; *Mémoires historiques sur le Formulaire*, t. I, p. 107, etc.

pouvoir se donner un semblant de raison, s'érigeant en défenseurs de la discipline et de l'autorité papale. Secondés puissamment par Mazarin, et malgré les conseils de l'évêque de Lodève, envoyé par le ministre à Rome, les évêques de l'assemblée du Louvre étaient sûrs d'arriver à leur but.

Ce fut en effet sur l'affaire du mandement de Sens que s'ouvrit l'assemblée du 9 mars 1654[1]. Le cardinal Mazarin, président, nomma huit commissaires destinés à examiner les mandements suspects et à donner une interprétation officielle de la bulle du 31 mai. Le résultat des délibérations de la commission fut transmis à l'assemblée par le plus ancien des commissaires, l'archevêque d'Embrun, La Feuillade. Chose étonnante! la commission propose aux délégués du clergé d'écrire au pape qu'ils ont pris connaissance de sa bulle et qu'ils approuvent absolument la condamnation des cinq propositions faite par lui *au sens de Jansénius*. L'assemblée impose donc un fait nouveau au pape, en lui assurant artificieusement qu'il l'avait lui-même indiqué, lorsqu'au contraire Innocent X affirmait à Bosquet n'avoir pas voulu condamner Jansénius pour respecter la paix de l'église gallicane. C'est bien à cette manœuvre que sont dues des contestations séculaires. Cette assemblée du clergé qui adopta l'avis de sa commission en est moralement responsable. Les papes adhèrent aux conclusions de l'épiscopat, et c'est en toute raison, car Innocent X ne faisait que mettre en doute l'opportunité d'une condamnation expresse de Jansénius; or, il ne pouvait y avoir, à son point de vue, de juge plus informé d'une semblable opportunité que la réunion du clergé de France.

C'est Mazarin qui orienta dans ce sens les décisions de

1. Hermant, *Mémoires*, t. II, p. 419 et suiv.; *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, t. IV, p. 192-197.

ses confrères : on sent dans toute cette affaire sa main puissante et haineuse; il prit la parole à la fin de l'assemblée pour dénoncer non plus seulement Gondrin, mais les quatre évêques qui semblaient s'opposer plus directement par leurs mandements à la condamnation de Jansénius et être contraires aux doctrines de l'assemblée[1]. Henry Arnauld[2] était au nombre de ces quatre évêques; son mandement, très conforme à la bulle d'Innocent X, était en effet en désaccord avec les visées des antijansénistes.

Des évêques incriminés, Henry Arnauld était le seul qui ne fût pas présent à l'assemblée; nous connaissons les discours que firent, à plusieurs reprises, les trois autres : Choart, Choiseul, Gondrin; toutes leurs sollicitations, tous leurs arguments restèrent vains; le 28 mars, l'assemblée, après avoir reçu une solennelle hospitalité de Mazarin, se décida, à la suite d'un somptueux repas, à écrire au pape un résumé du discours de La Feuillade[3]. L'évêque de Beauvais se mit à couvert en rentrant dans son diocèse au sortir de table; Sens et Cominges, par une concession qu'ils crurent politique, donnèrent leurs signatures à la lettre du pape, aussi bien qu'à celle aux archevêques et évêques annonçant la délibération : c'est là une de ces nombreuses palinodies dont se rendirent souvent coupables les deux prélats et qui, aux yeux des jansénistes, chargent leurs mémoires d'une tache indélébile.

Dès que Mazarin eut tourné le dos, Gondrin et Choiseul se repentirent et, de concert avec Choart, ils récrivirent au pape, donnant quelques raisons de leur conduite antérieure, mais, en somme, la désavouant. « C'étaient là, dit gravement Hermant, de faibles efforts et presque les der-

1. Rapin, *Mémoires*, t. II, p. 200.

2. Voir une lettre intéressante de Marca du 17 avril 1654 : abbé Henry : *François Bosquet, évêque de Lodève*, 1888, p. 240.

3. Hermant, *Mémoires*, t. II, p. 473.

niers soupirs de la liberté ecclésiastique à demi mourante[1]. » D'ailleurs, le pape, montrant aussitôt qu'il se rangeait aux délibérations de l'assemblée, mettait à l'index, le 23 avril, les mandements de Sens et de Cominges avec quantité d'ouvrages jansénistes[2]. Cette condamnation servait comme de préface au bref, daté du 29 septembre 1654, adressé par Innocent X aux membres de l'assemblée en réponse à leur lettre[3]. C'est bien le premier acte papal où Jansénius soit directement réprouvé : « Doctrinam Jansenii in quinque propositionibus damnatam. »

Toute fière de ce succès, l'assemblée n'eut pas de peine à faire dresser une déclaration au roi. Malgré les objections de ceux qui voyaient dans le bref une atteinte faite aux antiques libertés de l'Église gallicane, le roi l'accepta sans restrictions (17 mai 1655) et en ordonna l'enregistrement. Dans une lettre aux évêques (10 juin), l'assemblée prit sur elle non seulement d'ordonner la publication, mais encore la signature du bref à tous les membres du clergé. Dès le 17 avril 1654, Marca avait écrit à Bosquet que, pour amener à la condamnation de Jansénius les évêques dont les mandements n'avaient pas donné toute satisfaction, il n'y avait qu'un moyen : la signature des actes pontificaux ou celle d'un formulaire qui en renfermerait toute la substance; il se figurait déjà voir Henry Arnauld sommé de signer par son métropolitain, l'archevêque de Tours[4].

1. Hermant, t. II, p. 490.

2. 23 avril 1654. Cf. Hermant, t. II, p. 513.

3. La réception de ce bref ne se fit que le 15 janvier 1655, en assemblée présidée par Mazarin. Cf. [Du Pin], *Histoire ecclesiastique*, t. II, p. 322 et suiv.

4. « ... M. l'archevesque de Sens sera sommé par M. l'archevesque de Lion, son primat; M. de Valence par l'archevesque de Vienne; M. d'Angers par l'archevesque de Tours; MM. de Beauvais et de Châlons par les officiaux de Reims, le siège vacant... » (lettre de Marca à Bosquet, citée par Henry : *Bosquet*, p. 430).

C'était aller trop vite; l'ordre nouveau était tellement inouï qu'il ne pouvait être immédiatement suivi d'effet. Quelques zélés y obéirent seuls.

Nous arrivons à la longue et mémorable assemblée du clergé de 1655-1657. Elle s'ouvrit en novembre 1655 et, Alexandre VII, successeur d'Innocent X[1], étant très mal disposé envers les jansénistes, elle obtint du nonce le refus de notifier le jubilé aux évêques de Sens, de Beauvais, de Cominges[2]. Les séances furent remplies de discussions confuses, agitées de tactiques variables et de nombreuses palinodies, auxquelles l'autorité de Mazarin n'était pas étrangère. L'assemblée condamna en particulier cette distinction du « fait et du droit », qui sera plus tard une arme, vite émoussée, aux mains des jansénistes[3]; elle réprouve en même temps les partisans de l'évêque d'Ypres qui « se couvrent du nom très célèbre de saint Augustin »; inspirée par Marca, elle publie le fameux Formulaire qui, adressé à tous les évêques de France, accompagnait la nouvelle bulle d'Alexandre VII où Jansénius est encore formellement condamné[4].

Le but ne fut cependant pas encore atteint, car nombre d'évêques[5], parmi lesquels Henry Arnauld[6], se contentèrent de publier la bulle sans exiger de signature. Une sanction manquait contre les prélats; aussi Mazazin invita-t-il le clergé, assemblé le 17 février 1658, à chercher les moyens d'obtenir l'envoi de lettres de cachet individuelles

1. Le 7 avril 1655.
2. G. Dubois, *Henri de Pardaillan de Gondrin*, p. 116.
3. Lettre du 2 septembre 1656 de l'assemblée au pape.
4. Tous ces actes se trouvent dans les *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, t. IV, p. 35-68 des Pièces justificatives.
5. Cf. Du Pin, *op. cit.*, t. II, p. 520.
6. Voir son mandement, daté seulement du 14 mai 1657, dans *Mandements de messire Henry Arnauld*, p. 56.

à chaque évêque leur imposant la souscription du Formulaire[1].

Après de lentes et sourdes manœuvres à la cour, le résultat fut obtenu. Alors Mazarin put avoir l'illusion que, sans être « entièrement abattu », le jansénisme allait recevoir le coup de grâce[2]; le roi manda, en novembre 1660, les présidents de l'assemblée pour les encourager contre les opinions nouvelles[3]. Suivant sa délibération du 1er février maintenant le Formulaire, l'assemblée envoya une circulaire aux évêques, le 15, leur notifiant cette décision. Pour la première fois, l'autorité royale intervint directement; par arrêt du 13 avril 1661, le Conseil ordonna la signature « sous les peines portées contre les hérétiques[4] »; le 26, Louis XIV envoya une lettre de cachet à chaque évêque ordonnant de « faire signer en diligence[5] ».

Il est temps maintenant de rechercher les causes de l'effacement complet de Henry Arnauld depuis la bulle d'Innocent X. Il ne songea jamais à réclamer une place aux assemblées du clergé successives que nous venons de résumer et ne témoigna jamais aucun désir d'être mêlé à ces grandes discussions. Ce n'est pas que l'occasion ne lui en ait été offerte; Guy Arthaud nous a conservé le récit de l'assemblée des évêques de la province de Tours, qui se tint à Loches en mars 1655, pour décider des députés qu'ils enverraient à Paris en novembre. Henry Arnauld fut désigné; de pressantes instances furent faites auprès de

1. Cf. *Mémoires historiques sur le Formulaire*, t. I, p. 184.

2. Voir les instructions données au président Colbert partant ambassadeur à Rome (*Recueil des instructions... Rome*, par G. Hanotaux, t. I, p. 57).

3. Louis Abelly, *la Justice et la piété du Roy...* (Paris, Lambert, 1662, in-4°), p. 4 et suiv.

4. *Mémoriaux du conseil de 1661* (éd. J. de Boislisle, Soc. Hist. de France), t. I, p. 169.

5. *Ibid.*, p. 170.

lui non seulement par Bouthillier, son métropolitain, mais même par Beauvau, évêque de Nantes, que l'on ne peut accuser de sympathies jansénistes[1]. Les prélats se heurtèrent à un refus inébranlable[2].

On peut, semble-t-il, trouver deux motifs à cette abstention volontaire de l'évêque d'Angers. Nous voyons le premier dans la grande modération dont il tenait à faire preuve dans les querelles religieuses et que tous ses contemporains ont louée. Assurément, son nom l'aurait mis en vue dans ces assemblées; il aurait eu à contempler des spectacles affligeants pour un caractère pacifique et à subir bien des vengeances. Il était sûrement préférable qu'on l'oubliât, et c'est, en somme, ce que l'on fit; son mandement sur la bulle d'Innocent X ne fut pas mis à l'index et le pape lui notifia le jubilé[3]. La ligne de conduite qu'il adopta était certes la meilleure, et au point de vue de son repos personnel, et pour la tranquillité de son diocèse, auquel il consacrait une infatigable sollicitude. Les conseils impératifs de son frère, joints au témoignage de sa conscience, seront nécessaires pour le décider à sacrifier la paix religieuse de l'Anjou à la « défense de la vérité ».

Le second argument qui dut le pousser à rester dans son diocèse est la règle de la résidence. On connaît une phrase de Colbert[4], — en même temps qu'une charmante épi-

1. Cf. Grandet, t. I, p. 306 et suiv.

2. G. Arthaud, *Journal; Anjou historique*, novembre 1904, p. 249. Voir, sur cette assemblée de Loches, une allusion faite par Péréfixe au sujet du rôle que joua Henry Arnauld dans l'interrogatoire de la prieure de Port-Royal (Du Fargis) en novembre 1664 (*Histoire des persécutions*, p. 452).

3. Il le publia le 17 mars 1656 (*Mandements...*, p. 45) et en reçut une grande consolation; 300,000 personnes le gagnèrent (*Lettres de la mère Angélique*, t. I, p. 365).

4. « La longueur de ces assemblées causoit un préjudice considérable à l'Église par l'absence des évêques de leurs diocèses » (Colbert, Journal de 1663, dans *Lettres*, t. VI, p. 488).

gramme de Racine[1], — où sont condensés les reproches faits à ces prélats qui préféraient à leurs diocèses les brillantes assemblées du clergé. Depuis 1650, Henry Arnauld tint à honneur de ne plus revoir Paris et de rester obscurément en Anjou; il préféra travailler avec une humble ardeur au bien de son clergé et sacrifier la vaine gloire de disputes moins profitables. Le bras vigoureux d'Antoine secouera ce calme que les jansénistes appelaient inertie.

La lettre de cachet du 26 mai posait nettement la question du Formulaire : Henry Arnauld avoue qu'aussitôt l'ordre donné il fut travaillé par des hésitations de conscience terribles[2]. Déjà en décembre 1660, peu après les déclarations formelles du roi aux dignitaires de l'assemblée du clergé qui faisaient prévoir l' « exaction » prochaine du Formulaire, l'évêque d'Angers en écrivait à son frère le docteur une lettre très troublée. Il blâme assurément, sans hésiter, une telle signature; mais, ajoute-t-il, « néanmoins il faut tourner la médaille. Faut-il que, pour une question de fait, un évêque s'expose à toutes les extrémités imaginables et abandonne tout un diocèse où Dieu, par sa miséricorde, lui fait la grâce de faire quelque bien? Je demeure d'accord avec vous que je serois trop heureux si c'étoit pour l'un des cas pour lesquels ces grands évêques de l'antiquité se sont exposés à toute sorte de péril. La question est de savoir si c'est ici l'un de ces cas[3]... ».

1. Sur la convocation d'une assemblée :

« ... de savoir quel cas
S'y doit traiter, c'est encore un mystère :
C'est seulement une chose très claire
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas. »

(*Œuvres* de Racine, t. IV, p. 189.)

2. Cf. sa première lettre au roi. Voir plus loin.

3. Cette lettre est publiée dans les *Œuvres* d'Antoine Arnauld, éd. Paris-Lausanne, in-4°, t. I, p. 278.

Nous n'avons pas la réponse que dut lui faire Antoine; mais, à l'aide de la lettre que ce docteur écrivit, le 27 mai 1661, à Godefroi Hermant[1], au sujet des scrupules tout analogues qu'avait conçus l'évêque de Beauvais, on peut aisément reconstituer celle qui nous intéresse. Antoine Arnauld ne comprend pas qu'il soit possible de préférer quoi que ce soit à la vérité. Quel danger d'ailleurs y aurait-il à la soutenir? On ne pourra sévir contre les évêques signant avec distinction du fait et du droit, car aucune sanction n'a été préparée. A côté de ces préoccupations trop humaines auxquelles il ne veut pas s'arrêter, il en recherche de plus hautes qu'il résume en ces mots : « Heureuse persécution que celle qu'un évêque souffriroit pour s'opposer à cette iniquité. » L'on trouve d'ailleurs des conseils tout analogues dans la belle *Lettre sur la constance et le courage qu'on doit avoir pour la vérité*[2], imprimée alors même et où, malgré le voile de l'anonyme, se reconnaît la plume d'Arnauld; elle contient en particulier une phrase qui répond précisément aux scrupules de l'évêque d'Angers : « La persécution est un jugement terrible de Dieu et une singulière miséricorde à l'égard de ceux qui la souffrent. »

On conçoit clairement à deux siècles et demi de distance les sentiments contraires qui durent s'agiter dans l'âme désemparée de l'évêque. La balance mise entre une simple signature et la menace de troubles profonds dans un diocèse chéri devait singulièrement le préoccuper. De plus, il ne manquait pas d'encouragements dans le sens de la concession. La preuve en est une lettre retrouvée dans ses papiers[3], datée du 9 janvier 1661; le docteur de Sainte-

1. *Œuvres* d'Antoine Arnauld, t. I, p. 245-247.

2. S. l., 1661, in-4°, 34 p.

3. Nous avons sous les yeux cette lettre, copiée de la main de Lepaige, qui affirme que, « trouvée dans les papiers de M. d'Angers

Beuve[1] en est l'auteur; il y conseille par les arguments les plus variés une soumission absolue au Formulaire.

Il serait peut-être inexact d'attribuer aux seules raisons imposées par la puissante volonté d'Antoine Arnauld le parti que Henry prit en définitive; il est impossible de douter que l'idée de la résistance aux ordres royaux ne fût fortifiée chez l'évêque d'Angers, en considérant les épreuves souffertes alors même par ses sœurs et ses nièces de Port-Royal : telle lettre de la mère Agnès à lui adressée ne permet pas d'en douter[2]. Il est certain que ces affections de famille, dont l'austère Pavillon l'accusera plus tard devant Nicole de ne s'être pas assez détaché[3], durent être d'un grand poids dans sa résolution extrême.

Une fois décidé à résister, l'évêque d'Angers ne s'en tint pas aux demi-mesures. Il ne pensa pas à s'opposer en silence au Formulaire comme quelques-uns de ses confrères; il refusa de partager l'immobilité passive dans laquelle restait le clergé de France tout entier devant la parole de celui qu'on pouvait alors appeler sans courtisanerie le plus grand monarque de l'Univers. Seul, il osa élever la voix.

après sa mort », cette lettre fut « envoiée au séminaire de Saint-Sulpice par M. Pelletier, successeur de ce prélat » (ms. Lepaige, vol. Formulaire 1661-1663).

1. On sait que le fameux docteur de Sainte-Beuve, s'étant fait un honneur de signer l'un des premiers le Formulaire à l'officialité de Paris, était considéré par les jansénistes comme un renégat.

2. Lettre de la mère Agnès du 4 mai 1661, dans l'éd. Feugère, t. I, p. 491.

3. Lancelot, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, t. II, p. 428.

CHAPITRE II.

Première lettre de Henry Arnauld au roi (9 juillet 1661).

L'évêque d'Angers osa donc, le 6 juillet 1661, écrire une longue lettre apologétique au roi, dans laquelle il exposa les motifs qui l'avaient forcé à contrevenir à ses ordres exprès et à ne pas publier le Formulaire. Il voit lui-même deux raisons principales de sa désobéissance, raisons qu'il reprendra souvent et plus amplement. La première est théorique, l'autre pratique. Assurément, il condamne en toute sincérité les cinq propositions avec le pape; mais il s'efforce de montrer qu' « un point de fait ne peut estre matière d'hérésie »; car il est seulement nécessaire de posséder « la foi toute pure et sans aucun mélange de faits et de personnes ». L'histoire ecclésiastique l'apprend dans le récit du différend qui s'éleva entre saint Cyrille et Jean, patriarche d'Antioche, qui se disputaient aigrement sur l'origine d'une doctrine qu'ils condamnaient également. Théodose le jeune les mit d'accord en leur ordonnant de laisser de côté ces questions de faits, et la controverse cessa sans que le dogme ait eu à en souffrir.

En dehors de cette distinction purement théorique entre les faits non révélés et les dogmes révélés, Henry Arnauld fait valoir au roi un côté pratique de la question qui n'est pas à négliger. Doit-on, pour une hérésie fictive,

troubler « l'heureux calme » dont jouit un diocèse comme celui d'Angers, y éveiller les passions par l' « exaction » d'un Formulaire contesté?

Ces deux questions sont proposées sur un ton très modéré et respectueux. Louis XIV y est couvert d'éloges hyperboliques dans le goût du temps[1]. Malgré ces précautions oratoires, il était impossible que le roi ne sentît très vivement l'injure faite à sa toute-puissance par l'attitude audacieuse d'un simple évêque discutant seul des décisions mûrement prises, répandues par lettres de cachets et arrêts du conseil : « Personne, avait-il dit solennellement aux présidents de l'assemblée du clergé le 13 novembre 1660, personne ne s'opposera au Formulaire, à moins d'encourir mon indignation[2]. » Il ne semble pas que Henry Arnauld ait pu, sans trembler, s'exposer tout seul aux suites d'une telle démarche s'il n'avait eu à la cour quelques puissants avocats. C'étaient Abel Servien et surtout son neveu Hugues de Lionne[3], alors en pleine faveur.

1. La lettre au roi fut imprimée sur-le-champ en quatre pages in-4°, s. l. n. d. Elle fut réimprimée dans le *Recueil de quelques lettres touchant le Formulaire* (s. l. n. d., in-12, 38 p.), p. 1 à 7; dans [Gerberon], *Histoire générale du jansénisme*, t. III, p. 17 et suiv., etc.

2. La même expression se retrouve dans l'arrêt du conseil du 13 avril (cf. *Mémoriaux du conseil de 1661*, t. I, p. 169).

3. Henry Arnauld avait suivi Lionne avec affection depuis le début de sa carrière ; voir, par exemple, la lettre de Henry Arnauld, du 11 septembre 1641, à la présidente Barillon (ms. fr. 20634, fol. 144 v°), où il exprime son « extrême joye » de ce que Lionne a été choisi comme secrétaire de Mazarin. Henry Arnauld se « resjouit extrêmement » de la mission dont il fut chargé à Parme (lettre du 22 décembre 1641, *Ibid.*, fol. 307 r°). Les lettres que nous allons voir montrent que les rapports de Lionne et de Henry Arnauld étaient restés excellents. Notons encore que Pomponne, recommandant à Lionne Sacy embastillé, fait valoir comme principal argument que le prisonnier est neveu de Mgr d'Angers (Arsenal, ms. 6037, fol. 38 v°, lettre du 3 juillet 1666). Lionne avait d'ailleurs des attaches jansénistes dues spécialement à ce Gaudon, chanoine

Lionne présenta à Louis XIV[1], le 17 ou 18 juillet, la lettre de l'évêque[2]. Hermant rapporte les éloges que le roi aurait exprimés au sujet de Henry Arnauld; on peut douter légitimement de l'exactitude des propos enregistrés par le chanoine de Beauvais[3]. Lorsque l'on connaît « l'horreur du jansénisme » que Brienne le fils, témoin bien informé, affirme avoir rencontré chez le roi, il est préférable de croire Lionne lui-même, qui affirme[4] que l'évêque d'Angers « fâcha sensiblement » Louis XIV. De même, Mme de Brienne dit à Gondrin[5] qu'il mit toute la cour en murmure. Cet accueil n'a rien qui puisse nous étonner; l'effet, d'ailleurs, ne tarda pas à se faire sentir : Louis XIV déféra aussitôt la lettre à son conseil de conscience; c'était la livrer à Marca, à Péréfixe et, avant tout, au Père Annat, et ces noms sont significatifs. Ceux-ci la confièrent spécia-

d'Angers et archidiacre de Tours, qui avait toute sa confiance (voir une lettre de Duneau à Mazarin du 27 juillet 1656; Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. I, p. 152). Lionne quémandait encore un bénéfice pour ce Gaudon en 1662 (*Ibid.*, p. 254). Il existe une bien curieuse lettre originale de Gaudon à Pomponne (18 septembre 1672) à l'Arsenal, ms. 6037, pièce 638. Sur le jansénisme de Lionne et son amitié pour Henry Arnauld, cf. Rapin, t. III, p. 447.

1. Hermant l'affirme, l. XXV, ch. XIX. Ce fait est d'ailleurs mentionné par une note ancienne inscrite en tête d'une copie de la lettre de Henry Arnauld à Lionne du 21 août 1661 (arch. Aff. étr., France 1483, fol. 232).

2. L'ordre qui dut être observé nous est donné par Hermant (ch. V du l. XXVII) lorsque la lettre de Godeau fut rendue au roi. Le secrétaire d'État qui est de mois ouvre la lettre et la cote. Elle est portée ensuite au roi « en son conseil d'affaires d'État »; le roi ordonne qu'on la lui présente à son conseil de conscience, où elle lui est lue par le secrétaire d'État.

3. En particulier, selon Hermant, le roi aurait dit que la lettre était d'un « très bon prélat, mais frère de M. Arnauld ». De tels « mots » sont souvent inventés (l. XXV, ch. XIX).

4. Dans sa lettre du 18 juillet à Henry Arnauld (voir Pièces justificatives, nº 3); Hermant, l. XXV, ch. XXI.

5. Cf. lettre de Gondrin à Mlle de Vertus (Hermant, l. XXV, ch. XX).

lement à Henry de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, dont l'intransigeance antijanséniste est bien connue. Cependant, le Conseil ne céda pas aux sollicitations du Père Annat, qui aurait, paraît-il, voulu faire le procès à l'évêque d'Angers; il se contenta d'envoyer d'urgence le courrier Héron à Rome avec des extraits de la lettre de Henry Arnauld que l'on joignit au dossier contre les grands vicaires du cardinal de Retz[1].

C'est à partir de ce moment que les deux affaires se trouvèrent connexes dans l'esprit de quelques contemporains et d'historiens inattentifs[2]. C'est une coïncidence : les grands vicaires et l'évêque d'Angers ont tous deux enfreint les ordres du roi; mais leur attitude est toute différente. En effet, Henry Arnauld se refusait à publier en aucune façon le Formulaire, tandis que Contes et Hodenc en ordonnaient la signature, bien qu'avec distinction. Les uns et l'autre adoptèrent deux moyens de résistance très opposés. D'ailleurs, plusieurs contemporains bien informés ne voient aucun lien entre l'action de Henry Arnauld et celle des grands vicaires. Varet, par exemple, va même jusqu'à mettre dans sa lettre du 5 novembre 1661[3] en opposition nette leur conduite réciproque. De même, Fontaine voit très bien les « deux partis » qui existaient sur la conduite à tenir au sujet du Formulaire[4]. Leur désobéissance commune les rapprocha en tous cas dans l'esprit même de Lionne. « Si les grands vicaires, écrit-il à Aubeville, qui ont depuis esté suivi par M. l'évesque d'Angers et le pourront estre encore de plusieurs autres, n'eussent point malitieusement remué une question tout à

1. Héron arriva à Rome le 8 août 1661 (cf. Aubeville à Lionne, le 16 août 1661, arch. Aff. étr., Rome 141, fol. 335).

2. Par exemple [Besoigne], *Vie des quatre évêques*, t. I, p. 275.

3. Qui nous est fournie par une copie de Lepaige.

4. *Mémoires* (Cologne, 1738, in-12), t. II, p. 286.

fait inutile, cette secte estoit par terre par les soins et la vigueur qu'y avoit apporté S. M...[1]. »

D'ailleurs, si Lionne déverse toute sa bile contre les grands vicaires et n'a pas un mot d'aigreur sur Henry Arnauld dans sa lettre à l'ambassadeur, c'est qu'il s'était chargé par amitié de défendre devant le roi les intérêts de l'évêque d'Angers. Le ministre écrivit à ce dernier le 18 juillet[2], sans ambages, l'impression déplorable que sa lettre au roi avait produite; en même temps, avec son esprit si pratique, il faisait valoir au prélat, en termes amicaux, tous les graves inconvénients de sa conduite téméraire et montrait en même temps l'un des griefs particuliers que la cour avait conçus contre l'évêque d'Angers : on a soupçonné sa lettre d'avoir été composée par Antoine; « du moins, écrit Lionne, elle lui a été communiquée, puisqu'elle étoit à cachet volant et qu'on a seulement mis de la cire au-dessous du cachet lorsque l'on a voulu me la faire rendre. » Ce soupçon amène à étudier la question de savoir s'il faut admettre que Henry Arnauld n'est pas le véritable auteur de sa lettre de juillet 1661 au roi.

L'opinion communément acceptée est qu'Antoine Arnauld et Nicole l'écrivirent en collaboration[3]. L'auteur de la *Vie de Nicole* prétend que l'évêque d'Angers l'avait composée « de concert avec eux » ou « peut-être l'avoit-il reçue tout entière de ces deux habiles théologiens[4] ».

1. Lionne à Aubeville, 26 juillet 1668, arch. Aff. étr., Rome 141, fol. 255.

2. Voir Pièces justificatives, n° 3.

3. Moréri l'attribue à Nicole et Antoine Arnauld, de même Fouillou (*Catal. ms.*, p. 31) et l'éditeur des *Œuvres* d'Arnauld, t. XXII, p. 610; Dom Clémencet (*Histoire littéraire de P. R.*, t. III, p. 86, ms. 101B du Protest. français) l'attribue à Arnauld seul. Citons pour mémoire Marandé, qui prétend que la lettre au roi porte « sur le front le charactère de M. Arnauld, le docteur » (voir plus loin).

4. *Vie de Nicole*, p. 93.

Qu'elle fut inspirée par Port-Royal, « concertée », comme dit Rapin[1], cela semble évident. Mais on peut douter très légitimement qu'elle ait été faite par Arnauld, Nicole ou d'autres. Et, en effet, si Arnauld ou Nicole étaient les auteurs de cette lettre, ils en auraient expédié une minute à Angers pour que l'évêque la recopiât et la signât; mais, dans ce cas, quelle nécessité pouvait-il y avoir pour Henry Arnauld de l'envoyer « à cachet volant[2] »? En effet, le fait que cette lettre n'était pas d'abord cachetée prouve que Henry Arnauld voulait qu'on la lût à Paris avant de la remettre à Lionne, donc qu'elle n'y avait pas été composée. D'ailleurs, Henry Arnauld se défend lui-même en disant qu'il ne comprend pas comment le cachet volant a pu causer des soupçons au ministre, « puisque, la lettre estant toute écrite de ma main, quand elle auroit été veue, on n'y auroit pu rien changer[3] ».

Il est manifeste que c'est à Port-Royal que Henry Arnauld l'envoya ainsi ouverte. Il suffit, pour en être assuré, de lire la lettre que Claude Auvry, le fameux évêque de Coutances, écrivit plus tard à Henry Arnauld[4], où il dit qu'un des frères de l'évêque d'Angers la lui communiqua avant de la faire parvenir à sa destination. Cette conclusion résulte aussi avec évidence d'une lettre de la mère Agnès, qui félicitait déjà son frère, le *10* juillet, de sa lettre au roi, datée du *6;* et ces quatre jours sont matériellement nécessaires pour qu'une lettre puisse franchir

1. *Mémoires*, t. III, p. 119.

2. Cette expression est fréquente. Par exemple Mazarin à Le Tellier : « Je laisse la lettre à cachet volant afin que vous la fassiez voir à Madame de Chevreuse avant que la rendre, comme je vous en prie, et aprez de la faire fermer » (*Lettres de Mazarin*, t. III, p. 684).

3. Lettre à Lionne du 21 août 1661, p. 7 (voir plus loin).

4. 30 août 1661. Hermant, l. XXVI, ch. VIII, voir Pièces justificatives, n° 4.

la distance qui sépare Angers de Paris. Or, si c'était à Port-Royal qu'avait été composée la lettre de Henry Arnauld, quel besoin aurait-il eu de l'y faire relire? Notre raisonnement est encore corroboré par ceci : nous verrons les éloges extrêmes que Henry Arnauld reçut non seulement pour son acte, mais pour la forme, le style même de sa lettre. Les louanges à lui adressées dans des lettres, non pas officielles, mais très intimes, par la mère Angélique ou la mère Agnès seraient d'une incompréhensible ironie si Henry n'était pas l'auteur véritable de la lettre. On peut ajouter que ni Fabert, ni Gondrin, ni Mlle de Vertus, ni Hermant, ni aucune correspondance contemporaine ne font allusion à une rédaction étrangère.

On peut conclure, semble-t-il, que, inspirée assurément par Port-Royal, la lettre fut bien composée par Henry Arnauld.

L'évêque d'Angers fut accablé de compliments et de félicitations. La mère Agnès lui écrivit une longue et belle lettre. « Depuis, dit-elle[1], que vous avez offert votre sacrifice à Dieu, où vous avez enfermé ce que vous aimez le plus saintement, qui est votre église particulière, en faveur de l'Église universelle, nous ne cessons point de recommander à Dieu son œuvre, afin qu'il en soit le défenseur comme il en a été le principe; » et elle annonce à son frère, — ce qui dut le toucher bien vivement, — que les religieuses de Port-Royal vont exposer la sainte Épine à son intention et que la mère Angélique lui destine les mérites de son agonie. Henry avait, d'ailleurs, envoyé à sa sainte sœur Angélique une lettre[2] montrant un calme et une sérénité parfaite, d'autant plus intéressante qu'elle

1. Lettre du 10 juillet 1661 (*Lettres de la mère Agnès*, éd. Feugère, t. I, p. 502).

2. Lettre autographe, du 9 juillet 1661, portant au dos « pour la mère Marie-Angélique », ms. fr. 19734, fol. 32.

ne fut écrite que trois jours après que l'évêque se fut décidé à expédier son épître au roi : « J'attends, dit-il, ce qu'il plaira à Dieu faire de moi : il y a apparemment beaucoup de sujet d'appréhender quelque tempeste, mais je me trouve dans une tranquillité d'esprit si grande que j'en suis moy-mesme étonné. J'attribue cela à vos prières ; je vous en demande, ma très chère sœur, la continuation. »

Les quelques lignes que lui répondit[1] Angélique le 14 juillet sur son lit de mort durent lui enlever tout doute sur la valeur de son action vraiment épiscopale, en même temps que compenser bien des souffrances et des humiliations. Singlin, dont l'approbation avait un si grand prix, loua aussi sa « générosité » et sa « sagesse[2] ». Il ne nous est rien parvenu d'Antoine, ni d'Andilly ; cependant, les sentiments de vive admiration excités chez ce dernier par l'action de l'évêque sont assez éloquemment exprimés dans la lettre adressée par lui à Godeau. Le maréchal Fabert[3], comme toujours, fit chorus avec d'Andilly, qui lui communiqua la lettre de son frère : Godeau[4] et l'abbé de Rancé[5] en exprimèrent leur joie. Parmi de multiples

1. *Lettres de la mère Angélique* (éd. d'Utrecht, 1744), t. III, p. 546.

2. Lettre de Singlin, du 10 juillet, à Henry Arnauld (Hermant, l. XXV, ch. XXI). Sur l'influence sourde, mais considérable, de Singlin dans toutes ces affaires, voir *Mémoires de Fontaine*, t. III, p. 286.

3. Lettre à d'Andilly (Baricourt, 31 juillet 1661) ; il le remercie d'avoir « eu la bonté de m'envoyer la lettre que Monsieur l'évesque d'Angers a escripte au Roi. Je l'ay leue et trouvée d'une sorte que il faudroit qu'un esprit fust bien malheureux s'il avoit assez d'invention pour y trouver quelque chose qui luy pust servir de prétexte pour le blasmer » (autographe, Arsenal 6036, pièce 351).

4. Lettre du 10 août, de Godeau à Andilly : « La lettre de M. d'Angers est admirable et digne d'un évêque du IVe siècle » (Hermant, l. XXVI, ch. VI).

5. Rancé en écrivit à Andilly : « Plus je l'ai lue, plus je l'ai trouvée belle et digne de celui qui l'a écrite. Et plût à Dieu qu'elle eût fait les mêmes impressions sur les personnes qui pourroient calmer

témoignages approbatifs, l'un d'eux, que recueille avec soin Hermant[1], mérite de retenir l'attention. C'est une lettre de Claude Auvry à Henry Arnauld. Il n'y avait que quatre mois que Mazarin avait disparu, et son confident, son homme à tout faire, donnait des gages[2] au jansénisme. Les compliments y sont si exagérés qu'ils semblent presque ironiques.

Tous ne furent pas d'accord cependant sur la valeur et l'opportunité de la démarche de l'évêque d'Angers. Gondrin, en particulier, écrivit une lettre curieuse que nous rapporte Hermant, où il blâme en termes amers la lettre au roi. A vrai dire, l'appréciation d'un prélat, dont la conduite est si flottante et souvent si incompréhensible, n'aurait guère pu toucher l'évêque d'Angers. C'est à Mlle de Vertus que l'archevêque de Sens écrivit le 20 juillet[3]; il rapporte surtout les impressions de Mme de Brienne, qui le frappèrent vivement. Gondrin ne cache pas tout son mépris pour certains membres du conseil de conscience; mais il aurait fallu cependant, et il l'a bien dit à d'Andilly, « que la lettre eût été veue par des gens qui connoissent plus le monde que ceux de Port-Royal ». Mlle de Vertus le prit de haut avec l'archevêque, si l'on en juge par la réponse faite par Gondrin[4] qui nous est seule parvenue;

les agitations présentes et rendre la paix à l'Église » (Hermant, l. XXVI, ch. v).

1. L. XXVI, ch. viii; voir Pièces justificatives, no 4.

2. Et ce ne sont pas les seuls. Au moment où Pomponne fut exilé, sous l'accusation de connivence avec Foucquet, Auvry écrivait, le 21 février 1662, à Andilly pour lui dire qu'il userait de tout son crédit pour que Pomponne obtînt Angers comme résidence, selon sa demande (cf. *Archives de la Bastille*, t. II, p. 8).

3. Hermant, l. XXV, ch. xx. Catherine de Bretagne, demoiselle de Vertus, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Catherine Fouquet de la Varenne; Port-Royaliste émérite dont nous parlerons plus d'une fois.

4. Le 24 juillet (*Ibid.*).

il bat tout à fait en retraite, et ce sont des raisons d'écolier grondé qu'il oppose à l'altière amie de Mme de Longueville. Sa précédente lettre était, dit-il, inspirée de faux rapports ; il n'avait pas lu celle de Henry Arnauld ! Il craignait tant qu'elle n'affirmât l'inexistence du jansénisme ; or, c'est là, dit-il, un moyen de « soutenir la vérité ... qui choque fort ceux qu'on veut instruire ». Mais, ayant eu connaissance du texte de la lettre, il est maintenant « persuadé qu'elle ne pouvoit être meilleure ni plus digne de son auteur », et il croit « qu'elle fera un effet admirable si elle est soutenue par celle qu'on dit que M. d'Alet a écrite au roy ».

Et, en effet, un des principaux résultats que les jansénistes escomptaient de la démarche faite par Henry Arnauld auprès du roi était qu'elle amènerait d'autres membres de l'épiscopat, plus timides et moins ardents, à suivre son exemple, et en particulier qu'elle déciderait Pavillon à faire remettre au roi la lettre écrite par lui dès le 22 juin[1] ; le prudent Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'avait interceptée, ne la trouvant pas opportune ; son idée se fortifia encore quand il se rendit compte du très mauvais succès qu'eut la lettre de Henry Arnauld ; il ne voulut pas exposer son saint ami à de pareilles avanies. Antoine Arnauld, qui voyait plus loin que ces considérations personnelles, est d'un avis tout différent, qui se fait jour dans sa lettre du 10 août 1661[2]. Il est fâché que la lettre de Pavillon, prélat de si haute autorité, n'ait pas été remise au roi : « La crainte, dit-il, que cette lettre ne fût aussi mal reçue que celle de M. d'Angers n'étoit pas une raison de l'arrêter; car cette prétendue mauvaise

1. Cette lettre ne fut imprimée (in-4°, 2 p., s. l. n. d.), c'est-à-dire connue, qu'en juin 1662 (Hermant, l. XXIX, ch. III, et la *Vie de Pavillon*, t. II, p. 19 et suiv.).

2. *Œuvres*, t. I, p. 278-280.

réception ne fait pas que M. d'Angers ne soit très satisfait de l'avoir écrite, et je vous envoie un billet écrit de Fontainebleau, qui fera voir que, si cette lettre ne fait pas tout l'effet qui seroit à désirer, Dieu en demandera compte aux évêques qui ne l'auront pas appuyée comme ils devoient. »

Antoine et Port-Royal s'agitaient en vain; aucun évêque ne voulait suivre Henry Arnauld dans le dangereux chemin où il s'était aventuré. Pavillon fut arrêté; Choart lui-même s'excusait dans une lettre du 29 juillet[1] de ne pas écrire au roi, parce que l'intervention d'un prélat décrié à la cour ne ferait que nuire à ses amis. Quant à Vialart, il allait ordonner la signature du Formulaire[2]. Henry Arnauld était donc isolé et sa voix dut sembler d'autant plus téméraire qu'elle ne trouva pas d'écho sur-le-champ. Trois mois après, une seule protestation s'éleva à côté de la sienne et, nouvelle ironie de la fortune, c'était celle du « nain » de Julie, du petit évêque de Vence; Godeau écrivit au roi le 15 octobre 1661 une lettre[3] très maladroite, où il s'autorisait de l'évêque d'Angers, et dans laquelle il combattait le Formulaire après l'avoir signé! Alors la mère Agnès avait raison de dire à son frère qu'il était leur « seul et unique évêque de la persécution[4] ».

Comme Port-Royal ne pouvait se faire gloire que de la seule lettre de Henry Arnauld, celle-ci fut divulguée aussitôt. Imprimée sur-le-champ en plaquettes sans nom d'éditeur[5], elle excita une polémique par voie de libelles.

Le sieur de Marandé lança dans la lutte ses *Réflexions*

1. Hermant, l. XXV, ch. XXII.
2. *Vie de Vialart* (Utrecht, 1738, in-12), p. 146.
3. Publiée sur-le-champ en 4 p. in-4°, s. l. n. d.; reproduite par Hermant, l. XXVII, ch. v. Voir au ch. XIII du même livre les appréciations d'Haslé, docteur de Sorbonne, sur cette lettre.
4. *Lettres*, t. I, p. 503.
5. Dès le 23 décembre 1661, le curé de Triel s'appuyait sur la

sur la lettre d'un évesque[1], tendant à prouver que la lettre de Henry Arnauld était supposée. En même temps, il contestait l'histoire de Jean d'Antioche et de saint Cyrille.

Qu'était donc ce Marandé? Ancien greffier de la Cour des aides, à moitié théologien, il avait déjà tenté de combattre Arnauld au moment de l'affaire du duc de Liancourt. Il se rongeait, paraît-il, du désir de voir le docteur Arnauld prendre la plume personnellement et lui répondre[2]. Cette satisfaction ne lui fut pas accordée : il fut répondu à son factum une première fois en deux pages par un *Advis sur un libelle contre la lettre de Monseigneur l'évesque d'Angers au roy*[3], une seconde fois par un traité tout théorique : *Éclaircissement sur le différend entre Jean d'Antioche et saint Cyrille*, *dont il est parlé dans la lettre de Monsieur d'Angers au Roy*[4]. Comme riposte, Marandé lança une *Response à deux libelles de Messieurs de Port-Royal contre les Réflexions sur la lettre de Monsieur l'évesque d'Angers au Roy*, *par le sieur de Marandé*, *conseiller du Roy en ses conseils*[5]. Cet opuscule reprend la

lettre de Henry Arnauld dans sa lettre au grand vicaire de Pontoise : « L'éloquente et savante lettre de M. l'évesque d'Angers et l'exemple si puissant qu'il rapporte de l'histoire ecclésiastique... » (p. 12 de la *Justification de la foy et de la conduite de M. Richard*, *curé de Triel*, s. l. n. d., in-4°, 78 p.).

1. Il nous a été impossible de les retrouver.

2. Tout ceci est extrait d'une lettre du docteur Arnauld, citée par Hermant, l. XXVII, ch. XVII, où Marandé est de plus appelé « écrivailleur sans jugement ».

3. Cet *Advis* occupe les p. 45 et 46 de la *Défense de l'ordonnance de Messieurs les vicaires généraux de Paris* (s. l. n. d., in-4°, 46 p.) attribuée à Arnauld et Lalane (cf. *Œuvres d'Arnauld*, t. XXI, p. 375).

4. Cet ouvrage, de 23 p. in-4°, s. l. n. d., est attribué à Arnauld. Cf. *Œuvres*, t. XXI, p. 349; Dom Clémencet, *Histoire littéraire de P. R.*, t. III, p. 86.

5. S. l. n. d., in-4°, 18 p. Cette *Response* ne porte donc pas de nom d'éditeur. Cependant, Marandé obtint pour ce libelle, en même

question de saint Cyrille et de Jean d'Antioche; l'argumentation y disparaît sous un débordement d'injures : l'auteur veut montrer, dit-il, que « M. Arnauld se bat inutilement à la perche dans les deux libelles qu'il a faits contre mes *Réflexions* sur la lettre de M. l'évesque d'Angers ».

Les querelles théologiques assaisonnées d'expressions d'une grossièreté inimaginable, loin d'en relever le goût, en rendent l'intérêt trop inférieur pour qu'il soit profitable d'en dire même quelques mots. Le Père Maimbourg prétend que l'on aimerait à extraire des opuscules jansénistes certains mots dont on pourra faire « de grandes listes qu'on affichera dans les hales pour la commodité de ceux ou de celles qui s'y querellent[1] ». Marandé en remontre à ses adversaires. Antoine Arnauld faisait d'ailleurs savoir à son frère qu'il était bien inutile de se préoccuper des attaques de cet infime libelliste qui avait l'impertinence de prétendre que la lettre de l'évêque était supposée[2]; qu'il ne fallait répondre qu'aux personnes de haute notoriété à la cour ou au conseil de conscience comme l'archevêque de Toulouse.

Henry Arnauld suivit cet avis, et il écrivit à Lionne le 21 août 1661 une lettre très curieuse[3]. C'est une sorte

temps que pour celui intitulé : *la Défense de l'Église contre un écrit de Port-Royal*, le privilège royal, en date du 20 juin 1662, et il transféra ce privilège à Sébastien Cramoisy. En effet, le privilège est imprimé dans le second de ces opuscules (Cramoisy, 1663, in-4°, 132 p.). Ce Marandé est aussi l'auteur de certains *Inconvénients du jansénisme*.

1. *Quatrième lettre du sieur François Romain* [Maimbourg] (Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, in-4°, 52 p.), p. 14.

2. Hermant, l. XXVII, ch. XVII.

3. Imprimée sur-le-champ en 8 p. in-4°, s. l. n. d. Cf. Hermant, l. XXVI, ch. VIII. Cette lettre était accompagnée d'une lettre courte et plus intime à Lionne, où l'évêque nous apprend que sa maladie seule l'avait fait différer de lui répondre et qu'il l'en avait prévenu par Gaudon (voir Pièces justificatives, n° 5).

d'apologie de sa lettre au roi. L'évêque se dégage d'abord avec toute raison du reproche de complicité avec les grands vicaires. Il n'a considéré dans sa lettre au roi que le fait même de la réception du texte du Formulaire. Malgré toute « la passion qu'il a toujours montrée pour tout ce qui regarde le service royal », il aurait cru avoir fait tort à la « piété » de Sa Majesté s'il avait « pensé qu'elle voulût que les évesques soumissent le devoir de leurs charges et leurs lumières à son authorité royale et consultassent d'autres règles que celles de leur conscience ». Aussi a-t-il jugé bon d'écrire au roi pour lui exposer ces règles. Est-il juste de croire que ses principes sont battus en brèche parce que tout l'épiscopat a observé un silence pusillanime? « Vous sçavez, Monsieur, dit-il, de quel mesnagement on use à la cour lorsqu'on a subject d'appréhender qu'on ne choque ceux qui y sont puissans et qui ont créance dans l'esprit du prince; quand un confesseur du Roy s'est déclaré au point que le Père Annat l'a fait en cette rencontre, il faut n'avoir aucune prétention pour oser rien dire qui soit contraire à ses desseins[1]; ceux mesmes qui n'ont pas de ces intérests grossiers s'en peuvent former de spirituels et s'imaginer que le bien de leur diocèse les oblige de ne se commettre pas avec des personnes qui ne manqueront pas de les décrier comme des fauteurs d'hérésie; cette terreur ferme la bouche presque à tout le monde...[2]. » L'évêque d'Angers revient

1. Cf. *Saint-Simon* (éd. Boislisle), t. XVIII, p. 262 : « Les bénéfices attachés à la protection des Jésuites, dont le confesseur du Roi étoit distributeur, le crédit ou l'inconsidération et pis encore qu'éprouvoient les prélats à proportion que la cour et les Jésuites étoient contents ou mécontents... »

2. C'est la même idée qu'exprime Racine dans cette épigramme :

> « Contre Jansénius j'ai la plume à la main;
> Je suis prêt à signer tout ce qu'on me demande;

ensuite sur la distinction du droit et du fait, « affirmant qu'il est nécessaire pour estre catholique de condamner les dogmes et les hérésies contenües et condamnées dans les cinq propositions; mais il n'est pas nécessaire pour être catholique de croire que ces dogmes et ces hérésies soient effectivement dans Jansénius ». Lorsqu'on se sert de cette objection spécieuse que, si on n'était pas forcé d'admettre le fait de Jansénius, il y aurait partout des hérésies et jamais d'hérésiarques, on ne pense pas au danger bien redoutable qu'il y a à montrer aux protestants qu'on est, dans l'église catholique, hérétique pour refuser créance à un simple fait.

Henry Arnauld développe ensuite à Lionne un problème qui lui tient fort à cœur et dont, par respect, il n'a pas parlé au roi, celui de l'autorité en matière dogmatique que s'est arrogé une assemblée d'évêques. C'est une vraie « injure » faite à tous les évêques de France, dit-il; s'incliner devant elle serait avilir son ministère par une « nouvelle servitude ». « Bien loin, ajoute-t-il, que l'authorité de l'assemblée m'ayt été une raison pour faire signer le Formulaire, j'avoue franchement que ce m'en a esté une pour ne le pas faire...[1]. » L'évêque d'Angers n'a donc accordé aucune considération à l'assemblée du clergé, pas plus qu'il n'a pensé un instant à des questions de famille; il

Qu'il soit hérétique ou romain,
Je veux conserver ma prébende. »
(*Œuvres*, éd. des *Grands Écrivains*, t. IV, p. 178.)

1. La cour en voulut beaucoup à Henry Arnauld du mépris qu'il professait pour les assemblées du clergé. Charles Colbert s'en fait encore l'écho, en 1664, dans son rapport sur l'Anjou. (L'évêque d'Angers) « seroit sans tache s'il se relâchoit de la trop bonne opinion qu'il a de ses sentiments pour les soumettre aux décisions et délibérations du clergé... » (p. 122 des *Archives d'Anjou*, éd. P. Marchegay).

dit à ce sujet en finissant : « C'est une chose sy indigne de l'esprit épiscopal de regarder la chair et le sang, que j'ay peine à m'abaisser jusqu'à me justifier de ce reproche ; car je puis dire avec vérité que je m'en sens si éloigné que, comme cette considération ne me fera jamais, avec la grâce de Dieu, rien faire contre mon devoir, aussi la crainte d'en estre accusé ne m'empeschera jamais de soutenir la vérité et la justice. » De même, pour attester d'une façon évidente sa sincérité, il ne dit pas un mot à Lionne dans cette lettre des persécutions de Port-Royal.

Bien qu'écrite, comme on peut le voir, sur un ton d'une franchise très ouverte, Henry Arnauld ose prier Lionne de communiquer cette lettre aux évêques composant le conseil de conscience et même au roi[1]. Peut-on, après un tel acte, ne pas s'étonner que Tallemant ait pu jamais dire que l'évêque d'Angers avait « plus d'ambition que toute la maison d'Autriche ensemble[2] ». Il ne prenait assurément pas la meilleure voie pour ménager ses intérêts temporels.

1. D'ailleurs cette lettre fut imprimée aussitôt, comme nous l'avons dit.

2. *Historiettes*, t. III, p. 112.

CHAPITRE III.

Lettre au pape; deuxième et troisième lettres au roi.

A peine avait-il achevé sa lettre publique à Lionne que l'évêque d'Angers reprit la plume pour composer une longue épître latine à l'adresse d'Alexandre VII, qu'il accompagna d'un traité latin sur la distinction du fait et du droit[1].

Henry Arnauld y revient à son thème familier : l'animadversion qu'il ressent pour une assemblée s'érigeant injustement en concile. Il essaie d'inspirer au pape les mêmes sentiments. Si le Formulaire est abusif, il est aussi très dangereux par les disputes qu'il éveille, et injuste, car on ne peut ranger le fait de Jansénius au nombre des points de foi. Comment sortir de ces ambiguïtés? Par une distinction nette du droit et du fait, dont le traité qu'il adjoint à sa lettre prouvera sa nécessité. Il approuve certes le mandement des grands vicaires, mais en donnant de beaucoup la préférence à la conduite de l'évêque d'Alet, « le père de tous les évêques de France », qu'il imite, c'est-à-dire le refus absolu à toute publication du Formulaire[2].

1. Elle porte la date du 28 août 1661; elle fut imprimée sur-le-champ, en même temps que le traité, en 22 p. in-4°, s. l. n. d.

2. L'auteur de la *Vie de Nicole* (p. 93) affirme que cette lettre n'a pas été composée par Henry Arnauld; il prétend que Nicole, pour le moins, la traduisit en latin, ce qui n'a rien d'impossible : Fouillou (*Catalogue*, p. 31) la donne entièrement à Nicole; Dom Clémen-

L'acte de ce « nouveau saint Hilaire » qu'était Henry Arnauld aux yeux de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly[1], sa nièce, ne tarda pas à être rapporté à la cour de France. Dès le 20 septembre 1661, l'abbé de Bourlémont en écrivait à Brienne[2], et Aubeville, l'ambassadeur, remplissait de cette affaire une page de sa dépêche du 18 octobre à Lionne[3].

Henry Arnauld avait d'ailleurs entouré sa démarche de toutes sortes de précautions. Au cardinal Rospigliosi (le futur Clément IX), qu'il avait connu à Rome, il écrivit une lettre italienne pour le mettre dans ses intérêts et le prier d'être son avocat auprès du pape, qui éclairera la confusion (gl'imbrogli) où se trouve l'église de France et condamnera la violence de ceux « quali sotto vani e ridiculi pretesti turbano la quiete della chiesa[4] ». En même temps

cet (*Histoire littéraire*, t. III, p. 86) l'attribue à Antoine Arnauld. Disons tout de suite que les deux lettres au roi, dont nous parlerons, ainsi que la lettre du même Henry Arnauld au nonce, sont attribuées tantôt à Arnauld, tantôt à Nicole, tantôt à ces deux auteurs à la fois. Il est inutile d'insister; il suffit de remarquer : 1° qu'aucun contemporain ne fait jamais mention d'attributions semblables; 2° que les auteurs non contemporains qui les donnent n'apportent aucune raison de leurs dires; 3° que ces dires ne s'accordent pas entre eux. Nous nous en tiendrons aux conclusions que nous avons données pour la première lettre au roi. Sans recommencer une nouvelle discussion, qui serait fastidieuse, il semble que l'on soit en droit de dire qu'inspirées toutes par Port-Royal aucune n'en émane directement.

1. Lettre du 5 novembre 1661, dans *Histoire des persécutions de Port-Royal*, p. 52.

2. Arch. Aff. étr., Rome 142, fol. 75.

3. *Ibid.*, fol. 193 : « J'ai appris, écrit Aubeville, que M. l'évesque d'Angers a escrit depuis peu une lettre au pape sur l'affaire présente, qui regarde le jansénisme, et qu'il a envoyé en mesme temps à S. S. une espèce de factum pour appuyer le droit des jansénistes. Ledit sieur évesque d'Angers a envoyé à M. le cardinal Grimaldy une copie de sa lettre escrite au pape et une copie dudit factum... »

4. Lettre du 20 août, ap. Hermant, l. XXVI, ch. VIII.

était expédiée à Rome une lettre par laquelle Henry Arnauld recommandait ses intérêts au cardinal Grimaldi[1] et le chargeait de faire remettre l'épître latine au pape. Cette dernière démarche ne pouvait être très efficace; le cardinal était en grande défaveur dans l'une et l'autre cour : le pape lui ordonnait de quitter Rome pour aller résider dans son diocèse d'Aix, et le roi lui interdisait en même temps de regagner son archevêché, où sa présence aurait pu causer des troubles[2]. A vrai dire, rien ne pouvait plus nuire à cette affaire perdue d'avance.

Grimaldi répondit le 10 septembre qu'il avait agi suivant les désirs de l'évêque d'Angers et qu'il a « fait donner la lettre au Pape, lequel l'a fait mettre avec les autres papiers qui regardent ce sujet, pour y faire les considérations en temps et lieu ». Rospigliosi écrivit le 26 septembre à l'évêque d'Angers sur un ton presque obséquieux, phrases creuses et d'insignifiante amabilité officielle[3] : c'est la seule réponse qui fut jamais envoyée de l'entourage pontifical à Henry Arnauld; nulle attention ne fut faite à ses arguments qui restèrent enfouis dans les archives du Quirinal. Cependant, le cardinal Albizzi se moquait assez cruellement de l'évêque dans une lettre à Buti[4]; en même temps, le bref expédié le 1er août contre

1. Lettre du 28 août 1661, *Ibid.;* la réponse s'y trouve aussi.

2. Cf. *Mémoriaux du conseil de 1661*, t. I, p. 109, 111, 112 et 276; Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, p. 619-621.

3. Hermant, l. XXVI, ch. XXIX, veut voir, dans l'aimable lettre que Rospigliosi adressa à Henry, l' « avant-coureur de ce qu'il devoit faire un jour pour la paix de l'Église », hypothèse bien ambitieuse; il est préférable de trouver là un exemple de cette « affabilité sans pareille » que loue en Rospigliosi Bassadonna, l'ambassadeur vénitien (*Relazioni...*, p. 269; citée par Moüy, *l'Ambassade du duc de Créqui*, t. I, p. 50).

4. Lettre autographe du 24 octobre 1661 (Rome 142, fol. 204). On trouve à Milan, dans les papiers Rancati, une consultation émanée du Saint-Office sur ces lettres de Henry Arnauld.

le mandement des grands vicaires de Paris dut faire paraître à Henry Arnauld bien amères les grâces fades du cardinal Rospigliosi. Cette censure, qui accuse les grands vicaires d'avoir soutenu un « falsum patensque mendacium », allait plus loin que les suppôts du cardinal de Retz et frappaient derrière eux Port-Royal.

Cependant, la forme donnée à cette condamnation n'était pas pour satisfaire entièrement le conseil de conscience; Marca, qui, au moment où la cour se rendit dans l'ouest lors de l'affaire Foucquet, s'arrêta dans son abbaye de Saint-Aubin d'Angers, pria Henry Arnauld de l'y venir voir. L'entrevue, qui eut lieu en septembre, fut du plus haut intérêt; l'archevêque de Toulouse se montra fort outrecuidant; il se vanta de connaître toutes les intrigues romaines et de disposer de tout à son gré. Le bref contre les grands vicaires ne suffisait pas; aussi il comptait trouver à Fontainebleau à son retour un autre bref adressé à tous les évêques de France leur enjoignant de signer le Formulaire; ce serait alors la fin de toutes les contestations sur le fait et le droit en même temps que de celles sur l'autorité de l'assemblée du clergé que lui exposait l'évêque d'Angers[1]. L'illusion de l'archevêque était complète; Rome n'envoya rien de tel; le conseil d'État dut s'en contenter et rendre un arrêt, le 1er mai 1662, publiant le « jugement qui lève toutes les difficultez » porté par le pape sur le mandement des grands vicaires. Il y est ordonné, aux « archevêques et évêques qui n'ont point encore signé ni fait signer le Formulaire », de composer « tout incontinent leur mandement pur et simple et sans ambiguïté pour faire procéder aux signatures[2] ».

Par une lettre du 20 mai, le roi communiqua à Henry

1. Hermant, l. XXVI, ch. XIII.

2. *Arrest du Conseil d'Estat du Roy..., du 1er may 1662, ensemble*

Arnauld l'arrêt de son Conseil. L'entretien que l'évêque d'Angers avait eu avec Marca montrait trop clairement que la cour de France avait essuyé à Rome une défaite et que, ne pouvant obtenir un nouveau bref du pape, elle avait entrepris d'y suppléer par un nouvel arrêt du Conseil; cela donnait à l'évêque d'Angers un excellent motif pour écrire une seconde lettre au roi. De plus, ce même bref prouvait que la conduite observée par Henry Arnauld, à savoir de se refuser absolument à publier le Formulaire, était beaucoup plus sage, malgré les apparences, que celle des grands vicaires qui avaient obéi à demi en exigeant la signature accompagnée d'explications. Frappés en effet et forcés de céder devant des menaces, ceux-ci avaient vu leur quasi-soumission persécutée, tandis qu'on n'avait procédé en aucune façon contre la résistance absolue de l'évêque d'Angers.

Godeau s'était tu devant l'arrêt si formel du 1er mai. Henry Arnauld osa, seul de tout l'épiscopat, s'y opposer encore une fois[1]. C'est la question du bref aux grands vicaires qui fait, bien entendu, le fond de la lettre de protestation écrite par Henry Arnauld au roi le 24 juillet 1662[2]. Cet acte pontifical, qui aurait dû, dans l'esprit de

le premier mandement de Messieurs les grands vicaires de Paris, le bref de S. S. sur iceluy, les lettres patentes expédiées en conséquence... Paris, Séb. Cramoisy, 1662, in-4o, 22 p.

1. Son attitude combative recueillait toute l'admiration du maréchal Fabert : « M. d'Angers va sérieusement où son devoir l'oblige et parle dignement en évesque, écrit-il à Andilly; il est bon que l'on veoye que sy dedans l'Église il y a quelques gens dans des opinions déréglées et desquels la pation contre d'autres ne peut estre retenue, qu'il se trouve des évêques qui représentes le tord qu'on fait à la religion de leur donner la main par complaisance, par intérest ou par pation » (original, 27 mars 1662, Arsenal 6036, pièce 390).

2. Imprimée sur-le-champ, comme la précédente, en plaquettes de 4 p., s. l. n. d., sous le titre : *Lettre écrite au Roy par Monseigneur l'évêque d'Angers touchant la signature du Formulaire.*

Louis XIV, enlever aux évêques récalcitrants tout motif de résister, ne donne aucune solution. « Le bref, écrit Henry Arnauld, que les grands vicaires de Paris ont receu du Pape pour réformer leur mandement et que V. M. nous a envoié comme décisif en cette affaire leur est tellement particulier et touche si peu les raisons... représentées à V. M. qu'il est difficile de comprendre quelle a esté la pensée de ceux qui l'ont voulu faire valoir comme une loy générale et qui ont fait croire à V. M. qu'il levoit toutes les difficultez » ; le pape n'y fait mention ni de Formulaire, ni de signature et ne semble que blâmer une fausse interprétation de la bulle d'Innocent X, sans toucher aux questions en suspens, telles que celle du sens de Jansénius. D'ailleurs, tous les brefs du monde ne feront jamais qu'on puisse croire, « sans manifeste hérésie..., que le Pape a la mesme infaillibilité que J.-C. dans les questions de fait ».

Après avoir avoué au roi que, pour toutes ces raisons, il se trouve « dans une grande impuissance d'exécuter ses ordres », Henry Arnauld s'attaque à l'arrêt du Conseil, qui rend encore moins possible l'obéissance. Il est inouï de voir le pouvoir laïc s'arroger une juridiction dogmatique, comme le veut faire « le Conseil de V. M. », qui prend le droit « bien estrange » de prescrire aux évêques la teneur et presque les termes de leurs mandements. Enfin, revenant vers la fin au bref du pape, l'évêque d'Angers avoue ne pas comprendre qu' « un bref particulier, adressé aux vicaires généraux de Paris sur le sujet d'une ordonnance qui leur est toute particulière, fasse une loy pour un évesque d'Angers ».

Nous savons par Lionne[1] l'accueil que Louis XIV fit à cette lettre ; il diffère peu de celui que reçut la première.

1. Dans la lettre qu'il écrivit à Henry Arnauld (Pièces justificatives, nº 6).

Henry Arnauld n'avait plus voulu user des bons services de ce ministre qu'il craignait, en ami, de compromettre; c'est Châteauneuf, secrétaire d'État chargé de l'Anjou[1], qui donna connaissance au roi, « en plein Conseil », des plaintes de l'évêque[2]. Châteauneuf fut écouté avec attention, mais « non sans interruptions ». Le roi ne témoigna aucune surprise des arguments invoqués par l'évêque; il se souvenait en effet d'avoir récemment soutenu au nonce, « un quart d'heure durant, que le Pape devait répondre directement aux évêques qui lui avaient écrit et non par des voies obliques et peu claires »; nous avons trouvé l'écho de ces mêmes reproches au saint-siège dans la conversation de Saint-Aubin d'Angers.

Lionne reçut l'ordre d'entretenir le nonce de l'affaire; en attendant, il voulut raisonner, calmer Henry Arnauld, dont la conscience trop délicate s'amusait à de dangereuses subtilités. S'il n'y avait dans l'attitude de l'évêque qu'un noble dédain des « intérêts humains », Lionne comprendrait ce détachement. Mais à quoi sert d'épiloguer sur la doctrine d'Alexandre VII, qui, malgré l'obscurité de certaines formes, est bien certaine? « Il est plus à présumer, ajoute-t-il, que vous vous puissiés tromper que le Pape; et vous devez vous-même avoir ce sentiment intérieur. » Toutes les protestations dont la lettre est pleine se résolvent en cette dure parole, plus sévère que vraiment amicale.

1. Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière et marquis de Châteauneuf, semble avoir gardé l'Anjou dans son département ministériel depuis 1644 jusqu'à sa mort en fonctions (1681). Cf. le tableau donné par M. de Luçay en appendice à son livre sur les *Secrétaires d'État...*, p. 593 et suiv.

2. Châteauneuf répondit à la lettre d'envoi que Henry Arnauld lui avait faite; nous n'avons ni la lettre de l'évêque ni celle du ministre; l'existence de cette dernière nous est signalée par Arthaud dans son *Journal* (*Anjou historique*, 6e année, 1905, p. 123).

Henry Arnauld remercia le ministre de sa lettre, le 13 août, en lui montrant bien franchement le peu de force de son argumentation et lui répétant que le pape ne peut songer seulement à approuver le Formulaire[1].

Godeau, dont le zèle brouillon était toujours prêt à agir, avait alors l'esprit trop occupé à faire censurer les thèses du collège de Clermont sur l'infaillibilité pontificale pour avoir aucune autre pensée; il écrivait lettres sur lettres aux évêques pour obtenir d'eux des mandements contre les Jésuites. L'évêque de Vence subit d'ailleurs une nouvelle défaite[2], qui ne le guérit pas. Mais, en cette circonstance, Henry Arnauld vit appuyer sa démarche auprès du roi par un prélat de plus haute envergure. Choart de Buzenval se décida à protester pour la première fois et à joindre ses arguments et son influence à ceux de Henry Arnauld[3]. Hermant nous a conservé[4] les lettres touchantes et émues que s'écrivirent les deux prélats en cette occasion; ils se tiennent debout l'un près de l'autre devant la faiblesse ou l'hostilité du reste de l'épiscopat; ils se réconfortent et s'encouragent mutuellement.

Lionne avait annoncé à Henry Arnauld qu'il parlerait de lui au nonce. L'évêque d'Angers reçut peu après une lettre signée du nonce, Celio Piccolomini, archevêque de Césarée, datée du 29 août 1662[5]; le nonce n'envoie d'ail-

1. Cette lettre est *in extenso* aux Pièces justificatives, n° 7.

2. Il arriva tout juste à gagner à sa cause les évêques de Beauvais et d'Angers. Voir sa lettre à Henry Arnauld à ce sujet, ap. Hermant, l. XXIX, ch. IX.

3. Hermant, l. XXIX, ch. VII, a reproduit la lettre de Choart au roi du 14 août 1662.

4. L. XXIX, ch. XV. Ces lettres ont été publiées, d'après Hermant, par J. Guillard, *Choart de Buzenval*, p. 275 et suiv.; ajouter une autre lettre de Choart à Henry Arnauld du 3 décembre 1662 affirmant inviolablement cette union (Hermant, l. XXX, ch. VII).

5. Cette date est la véritable et Hermant fait erreur en donnant

leurs à son confrère qu'un simple résumé du courrier qu'il venait de recevoir du cardinal Chigi : si le pape n'a pas répondu à Henry Arnauld et aux autres évêques de son parti, c'est qu'il aurait été obligé de leur « témoigner son mécontentement » et que, de plus, il était facile de voir, « par son bref aux grands vicaires, quels sont ses véritables sentimens sur cette matière ».

Le 28 août, le roi se décida aussi à répondre à l'évêque d'Angers[1]; il tourne encore dans le même manège; comment en sortir d'ailleurs puisque la cour de Rome voulait s'en tenir au bref aux grands vicaires : « Comme à présent, fait écrire Louis XIV, vous ne pouvez plus douter des intentions de S. S..., je vous fais cette lettre pour vous dire que sans plus de remise ny de difficulté, sous quelque prétexte que ce puisse être, vous aiés à procéder et faire procéder incessamment dans l'étendue de votre diocèse à la signature du Formulaire. »

« Dieu soutint l'évêque d'Angers », dit Hermant[2], et lui donna assez de force pour ne pas céder à de si pressantes instances; il répondit au nonce et au roi à la même date du 17 septembre 1662[3]. Au nonce, Henry Arnauld répète

celle du 19. En effet, Henry Arnauld dit dans sa troisième lettre au roi, p. 2, qu'il reçut dans « le même paquet » la lettre du roi du 28 et celle du nonce. Cf. aussi Arthaud, *Anjou historique*, 6e année, 1905, p. 123. La lettre du nonce à Henry Arnauld est *in extenso* aux Pièces justificatives, nº 8.

1. Henry Arnauld reçut à Château-Gontier, en un même « paquet », la lettre du roi, celle du nonce et celle de Châteauneuf (la seule qui ne nous soit pas parvenue); le tout « lui fut présenté par un envoyé, de la part d'un capitaine commandant au château, qui lui demanda un récépissé » (Arthaud, *Journal; Anjou historique*, septembre-octobre 1905, p. 123). Voir le texte intégral de la lettre du roi, d'après Hermant, aux Pièces justificatives, nº 9.

2. L. XXIX, ch. x.

3. Cf. Hermant, l. XXIX, ch. xvii. La lettre au nonce a été publiée sur-le-champ sous le titre : *Response de Monseigneur*

que le bref aux grands vicaires, auquel le cardinal Chigi le renvoie, ne résout aucune des difficultés qu'il avait présentées au saint-siège, puisque le pape ne traite que de l'interprétation de la bulle d'Innocent X. L'évêque ne voit pas comment il pourra sortir d'embarras tant qu'il n'aura pas le moyen d'expliquer à ses fidèles « ce que signifie la signature, à quoy elle les engage et sur quels principes elle est fondée ». Ces explications données, il restera toujours le vice essentiel du Formulaire, qui semble considérer comme égal article de foi la condamnation des cinq propositions et le fait de Jansénius, ce qui « renverse le fondement mesme de la religion et de la foy ». Henry Arnauld se refuse à croire qu'un pape pourrait songer à s'égaler à J.-C. pour l'infaillibilité dans les faits, et il veut être persuadé, au contraire, qu'Alexandre VII, « à l'exemple des grands papes, ses prédécesseurs, met plus tost toute sa gloire à se confesser l'humble disciple de son divin maître ». Ce serait chose tellement inouïe de voir le pape approuver le Formulaire qu'il faudrait, pour y croire, une affirmation nette : des paroles ambiguës ne peuvent valider l'usurpation manifeste d'une assemblée du clergé ; le Saint-Père ne s'est jamais prononcé qu'en phrases obscures, et vous-même, Monseigneur, ajoute Henry Arnauld, vous semblez avoir eu soin d'éviter, dans votre lettre, de « nommer ny l'assemblée ny le Formulaire », en sorte que ni la lettre du nonce ni celle du cardinal Chigi ne « m'obligent à changer de pensée, ne contenant que des termes fort généraux et fort indécis ».

Mais l'évêque d'Angers est surtout frappé et indigné de ce que le pape ne daigne pas lui répondre personnelle-

l'évesque d'Angers à la lettre de Monseigneur le nonce, en 7 p., dont la pagination fait suite à celle de la *Troisième lettre de Monseigneur l'évesque d'Angers au Roy* : le tout formant 12 p., s. l. n. d.

ment; ce fut pour lui une ulcération si profonde que l'on en trouve encore des traces dans la fameuse circulaire des quatre évêques du 25 avril 1668 : « Ce n'est pas d'aujourd'huy, écrivent les signataires, que ceux qui sont auprès des Papes et qui ne travaillent qu'à leur inspirer leurs passions les ont portez à en user ainsi envers les prélats. Il paroist que depuis quelque temps ils les ont voulu mettre en possession de ne faire aucun estat des lettres des évesques lorsqu'ils n'écrivent qu'en évesques, sans estre appuyez du crédit et de la faveur des personnes séculières[1]. » D'ailleurs, écrit Henry Arnauld, « un chrétien, Monseigneur, et à plus forte raison un évesque ne doit craindre que les fautes et non pas les réprimendes ».

Cette lettre ne fut sans doute jamais remise au nonce; le jour même où Henry Arnauld lui écrivait, le nonce était sur la route d'Orléans à La Charité, regagnant sous bonne garde la frontière savoyarde, chassé par Louis XIV. Comme le remarque judicieusement Besoigne[2], Henry Arnauld ne pouvait plus correspondre avec le nonce, puisque ce n'était alors qu'un ministre étranger sans autorité en France. Mais le vieux diplomate s'aperçut aisément que ce contretemps lui fournissait tout ensemble un moyen très ingénieux pour faire passer sa lettre au nonce sous les yeux du roi ou ceux des membres du Conseil et un prétexte pour écrire une nouvelle lettre à Louis XIV[3].

1. P. 15 de l'éd. princeps (1668, in-4°) de cette lettre. Le même reproche a d'ailleurs été servi aux jansénistes : « Je savois que le Port-Royal n'avoit pas accoutumé de répondre à tout le monde... », etc. (Racine, lettre à l'auteur des hérésies imaginaires, *Œuvres*, éd. *Grands Écrivains*, t. IV, p. 278).

2. *Vie des quatre évêques*, t. I, p. 285.

3. Choart admire, dans sa lettre du 3 décembre à l'évêque d'Angers (Hermant, l. XXX, ch. VII), la « merveilleuse adresse » de Henry Arnauld en cette circonstance.

En effet, Henry Arnauld inséra la lettre au nonce, que nous venons d'analyser, dans une nouvelle épître au roi datée aussi, — comme nous l'avons vu, — du 17 septembre et où il reprend tous ses arguments, car, dit-il, « les raisons qui m'ont éloigné d'ordonner la signature du Formulaire subsistent encore tout entières dans mon esprit, puisqu'elles n'ont été levées par aucun éclaircissement », et Louis XIV ne peut en vouloir à ceux « qui n'apportent du retardement à l'exécution de ses ordres que parce qu'ils craignent de violer ceux de Dieu ». Le roi de France, « protecteur des libertez de l'Église gallicane », peut-il même tolérer que le pape ne daigne pas écrire à ses frères les évêques et se serve du canal du nonce pour les renvoyer à des décisions qui n'ont rien à voir à ce qu'ils demandent?

Les hostilités entre la France et Rome étant entrées dans une période aiguë, Henry Arnauld n'osa pas envoyer sur-le-champ sa lettre au roi accompagnée de celle au nonce. Mais, peu après, le 4 novembre, l'évêque, « aiant considéré que V. M. pourroit peut-être trouver mauvais ce retardement », se décide à envoyer au roi les deux lettres, et il les accompagne de quelques phrases très brèves pour expliquer son silence et indiquer de nouveau ses principaux arguments[1].

Henry Arnauld ne reçut jamais de réponse.

Louis XIV écrivait au Saint-Père que l' « aversion »

1. Cette lettre, contrairement aux autres « lettres au Roi » de Henry Arnauld, ne fut pas imprimée. Ce fait même montre le peu d'importance qu'on y attachait. Hermant (l. XXX, ch. VI), qui nous la transmet, et à sa suite Besoigne, ont tort de la mettre sur la même ligne que les autres en l'appelant quatrième lettre au roi; il vaut mieux dire annexe de la troisième. Hermant, toujours négligent au point de vue chronologique, omet de nous en donner la date: celle du 4 novembre nous est fournie par Arthaud, *Journal* (*Anjou historique*, 6e année, p. 123).

témoignée toujours par le pape, « pour ce qui regarde notre personne et notre couronne[1] », se manifestait alors avec la plus parfaite évidence; le roi n'allait pas, dans ces circonstances, donner de trop importantes satisfactions à Alexandre VII, aux dépens de l'Église gallicane, en sévissant contre les rebelles au Formulaire. Hermant a bien vu que l'affaire des Corses « suspendoit un peu la contestation du prétendu jansénisme[2] »; nous ne verrons le pape approuver pour la première fois le Formulaire que près de trois ans plus tard, le 15 février 1665, par un acte qui renversait tous les raisonnements des jansénistes, ceux de Henry Arnauld en particulier.

1. Lettre de Louis XIV au pape publiée par le comte de Moüy, *l'Ambassade du duc de Créqui*, t. I, p. 344.
2. L. XXX, ch. XVII.

CHAPITRE IV.

Les quatre évêques.

Le bref d'Alexandre VII, réprouvant tout essai d'accommodement entre Antoine Arnauld et le saint-siège, donnait déjà de furieuses craintes au parti de Port-Royal[1]. L'assemblée du clergé, qui se tint le 2 octobre sous la présidence du cardinal Antoine Barberini, décida d'envoyer aux évêques une nouvelle lettre pour leur enjoindre la signature du Formulaire[2], présumant des intentions du pape, qui, cependant, ne l'avait pas encore formellement approuvé.

S'il faut en croire l'éditeur des œuvres d'Arnauld[3], l'évêque d'Angers se laissa vivement toucher par les délibérations de cette assemblée du clergé; il aurait même songé un moment à faire signer le Formulaire, décidé,

1. Cf. [Avrigny], *Mém. chron. et dogm.*, t. II, p. 434.

2. *Ibidem.*

3. La question est en effet de savoir si la lettre CLXVI d'Antoine Arnauld (janvier 1664) est adressée à Henry Arnauld. L'éditeur dit que le nom du destinataire sur le texte (original ou copie? on ne le sait) « étoit en chiffre », et il ajoute : « Mais on croit que c'est ce prélat. » Ce doute est une chose étrange; il est tellement constant que 905 est le chiffre désignant l'évêque d'Angers que l'éditeur traduit souvent ce chiffre sans le dire; nous avons souvent pu nous en rendre compte par la comparaison du texte ms. avec l'édition. Henry Arnauld serait-il en ce cas désigné par un autre chiffre? Nous ne pouvons apporter de renseignement certain, étant donné que nous n'avons pas rencontré de texte ms. de la lettre CLXVI.

d'ailleurs, à y insérer une distinction, Antoine le dissuada d'adopter cette nouvelle ligne de conduite : « Quelque mandement que ce soit, écrit-il, est une mauvaise chose, quand même ce ne seroit qu'on autorise par là l'usage des signatures » ; quoi que l'on fasse, on « choqueroit plus Rome qu'un simple silence ». En tous cas, suivant les conseils de Pavillon[1], Henry Arnauld ne publia pas le Formulaire.

S'appuyant sur les décisions de l'assemblée du clergé, Louis XIV tint un lit de justice, le 19 avril 1664, pour faire enregistrer une déclaration ordonnant de nouveau la signature, sous peine de privation de bénéfice dans le délai d'un mois. Les menaces se précisaient et le ton de Louis XIV se faisait plus irrité. Un homme d'une vertu aussi consommée et d'un renom aussi universel que l'évêque d'Alet pouvait seul élever la voix dans de telles circonstances ; il le fit sur les pressantes sollicitations d'Arnauld et à l'applaudissement de tout Port-Royal[2]. Ce fut, pour le docteur, l'occasion de lui écrire une admirable lettre ; Henry joignit ses félicitations à celles de son frère[3].

La constitution fameuse d'Alexandre VII, du 15 février 1665, vint donner une éclatante approbation à la politique religieuse du roi. Pour la première fois, — il faut le répéter, — le saint-siège ordonnait la signature : alors les évêques qui la refuseraient pourraient être accusés à juste titre de désobéir formellement au pape[4].

1. Fragment de lettre de Pavillon à Henry Arnauld, du 29 mars 1664, publiée dans la *Vie de Pavillon*, t. II, p. 88.

2. Lettre du 25 août 1664 au roi; on connaît le célèbre réquisitoire de Talon à son sujet (*Procès-verbaux du clergé*, t. IV, p. 939-940). Cf. *Vie de Pavillon*, t. II, p. 92 et suiv.

3. *Vie de Pavillon*, t. II, p. 103.

4. La congrégation du jansénisme, dont cette constitution est l'œuvre, était alors composée des cardinaux Ginetti, Borromeo, Albizzi, Chigi et Rasponi (cf. Gérin, *Louis XIV et le saint-siège*, t. II, p. 33).

C'est, dans ces circonstances critiques, que Henry Arnauld consulta son frère pour savoir la conduite qu'il était préférable de tenir. Le docteur lui répondit une longue lettre dont nous n'avons malheureusement plus qu'un résumé qui en accentue encore la rudesse[1]; avec sa plume la plus acérée, Antoine expose à l'évêque tous les griefs qu'il avait accumulés contre lui; loin de les dissimuler, il les exagère avec une réelle grossièreté; par ce moyen, le docteur espère retenir pour jamais Henry dans la voie droite. Il jette un regard sévère sur toute la vie de son frère, depuis son séjour à Rome comme abbé de Saint-Nicolas, et y trouve des actes dignes de réprobation. Le futur évêque y aurait, en particulier, favorisé sans honte l'obtention de bénéfices ecclésiastiques par des gens sans morale : quelle est la raison de son exaltation à l'évêché d'Angers? La « récompense de services tout politiques ». Et, depuis ce temps, quel état doit-on faire des prétendues réformes qu'il a effectuées dans son diocèse? Pas de séminaire encore, des religieuses cupides, un clergé si faiblement dirigé qu'il a signé le Formulaire devant les juges séculiers dans une apostasie générale. Enfin, aux côtés mêmes de l'évêque, un neveu indigne, qui ne mérite à aucun degré son affection et scandalise les vrais chrétiens[2]. Antoine Arnauld semble plein de confiance en son réquisitoire, qui poussera son frère aux « conseils les plus forts ». La déposition elle-même s'ensuivrait-elle si Henry adopte la ligne de conduite que lui impose Antoine, il n'y aurait nul dommage, car l'évêque d'Angers « doit souhaiter sérieusement de pouvoir se réduire à une vie retirée où il n'ait plus qu'à penser à lui et à se préparer à la mort ».

1. *Œuvres*, t. I, p. 524-526. Nous n'avons plus cette lettre que sous la forme d'un résumé qu'Antoine en envoie à un ami.

2. Sur l'abbé Antoine Arnauld, voir p. 211-215.

On voit le ton acerbe que le docteur de Sorbonne avait fait prendre aux relations fraternelles. Rien n'est en somme plus injuste que cette lettre; le grand Arnauld y cède à un de ces mouvements d'humeur si fréquents dans cette âme orageuse. A lire le résumé de cette lettre, il semblerait que l'évêque d'Angers était prêt à faire une soumission entière à la cour : on ne peut croire qu'Antoine ait sérieusement soupçonné son frère d'un tel revirement. Après avoir protesté publiquement et avec violence contre le Formulaire devant le roi, le pape, toutes les autorités, l'évêque d'Angers en serait venu à l'accepter en fin de compte au mépris de ses théories sur la distinction du fait et du droit! C'est inconcevable.

D'ailleurs, les faits sont là pour nous prouver que l'évêque ne songea pas à quitter ainsi son parti. Nous possédons une lettre adressée par Henry Arnauld à l'évêque de Beauvais, dont la date est antérieure de quelques jours à la date de la constitution d'Alexandre VII[1]; elle est donc antérieure aussi au moment où le docteur accabla son frère de si lourds reproches : on voit Henry Arnauld se tenir avec fermeté dans la voie de la résistance qu'il avait choisie; il prévoit, certes, la constitution du pape qui était imminente et devine que « l'artifice des Jésuites[2], la puissance temporelle et la misère attachée à la condition des grands » peuvent entraîner Alexandre VII à commettre une « injustice ». Quelle que soit la décision pontificale, l'évêque est bien décidé à tenir la même attitude devant

1. Elle est du 6 février 1665; on trouvera aux Pièces justificatives, nº 10, le texte intégral de cette lettre inédite.

2. Henry Arnauld aurait précisé cette imputation dans la conversation qu'il eut avec Joseph Grandet le 4 janvier 1680. Il aurait dit que le Formulaire « fut fait à Fontainebleau par le P. Annat et envoyé à Rome par un courrier qui le rapporta avec le nom du Pape; qu'on savoit cela d'original et que c'étoit une vérité, « comme « voilà du feu », dit-il en le montrant » (Grandet, t. II, p. 143).

ce Formulaire, qui, tout différent qu'il serait « du premier dans la forme (en ce qu'il procède d'une puissance légitime au lieu que l'assemblée n'en avoit aucune), ne différeroit en rien dans le fond, puisque, le fait demeurant toujours un pur fait, il n'obligera personne à le croire et ne sera jamais un sujet suffisant de traiter personne ni d'hérétique ni de schismatique ».

Ces termes formels, antérieurs à la semonce d'Antoine, ne suffisent-ils pas pour laver l'évêque de ses soupçons? Telle lettre de la duchesse de Longueville achève de les anéantir[1]. Il serait d'ailleurs absurde de prétendre que la lettre d'Antoine ne servit pas, au moins, à affermir l'évêque dans ses résolutions antérieures. Certaines phrases du discours que Henry prononça dans son synode annuel, à la Pentecôte 1665, semblent l'écho des idées de son frère. Il montre que les conséquences les plus graves de sa conduite ne l'effraient pas; il souhaite même cette « rencontre périlleuse selon le monde, dit-il, mais avantageuse pour mon salut », qui lui sera une punition pour tout le bien qu'il n'a pas fait dans son diocèse, pour ces réformes qu'il n'a pas eu le courage de faire accepter à son clergé : cet orage entraînerait-il même un renversement complet de sa situation, « ce seroit alors, conclut-il, que je pourrois dire véritablement que la tempeste m'auroit jeté dans le port[2] ».

Il ne suffisait cependant pas que l'évêque d'Angers prît le parti de s'opposer à la constitution du pape, il fallait choisir le moyen de la résistance. Le premier mouvement

1. « Béni scit Dieu qui suscite à son Église des prélats comme vous pour la soutenir, durant qu'il permet que tant d'autres l'oppriment, etc... » (lettre copiée par Lepaige; cf. Pièces justificatives, nº 11).

2. Le texte de ce discours se trouve p. 663 des *Statuts du diocèse d'Angers* (Angers, Olivier Avril, 1680, in-4º).

d'Antoine Arnauld fut de pousser les évêques, ses amis, aux mesures les plus violentes, c'est-à-dire au refus absolu de publier le Formulaire. Mais, avant de prendre une résolution définitive, il eut l'heureuse idée de s'adresser au saint évêque d'Alet. Après une discussion assez longue[1], ils se décidèrent à choisir une ligne de conduite plus catholique : la signature du Formulaire accompagnée d'une explication restrictive; ainsi l'opposition au saint-siège serait moins violente et l'on éviterait « un trouble inutile » pour arriver en somme au même résultat. De même il fut décidé que les prélats amis publieraient le Formulaire comme encadré du texte de leur mandement[2], à la fin duquel le clergé diocésain serait tenu de signer. Nulle précaution ne se trouverait ainsi omise pour éviter les signatures pures et simples.

Ces conférences aboutirent au mandement de Pavillon, daté d'Alet, le 1er juin 1665, qui donna la note; Choart le suivit dans son mandement donné à Creil le 23 juin; Henry Arnauld vint ensuite avec son mandement du 8 juillet fait à Angers[3]. Choart transcrit mot pour mot le mandement d'Alet, sauf les protocoles initial et final; Henry Arnauld ne montre pas une telle servilité; les idées de Pavillon se retrouvent chez lui, non sous la même forme, mais, à vrai dire, dans un ordre analogue; les différences de style qui distinguent le mandement d'Angers

1. Nous trouvons trace de cette consultation dans la lettre CXCIV d'Arnauld (*Œuvres*, t. I, p. 548), qui peut être datée de mai 1665.

2. Voir la lettre d'Arnauld à Pavillon du 31 octobre 1665 (*Œuvres*, t. I, p. 539).

3. Ces trois mandements ont été imprimés à l'époque en autant de plaquettes in-4o, s. l. n. d. Celui d'Arnauld a été réimprimé dans *Recueil des pièces publiées en l'affaire des évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers* (Cologne, Nicolas Schoute, 1669, in-12), p. 14-17; *Recueil de pièces qui justifient la vérité de ce qui s'est passé dans la paix de l'Église* (s. l. n. d., in-4o, 36 p.), p. 6-9, etc.

des deux autres sont trop peu notables pour qu'il faille les relever; il importe cependant de remarquer que seul Henry Arnauld avoue faire signer le Formulaire « contre nostre première inclination », et cela pour le bien de la paix; comme il était l'évêque de France qui avait le plus protesté contre l'adoption d'un Formulaire quelconque, une affirmation de ce genre était indispensable. Le mandement d'Angers distingue ensuite, avec les deux autres, le fait du droit; il faut rejeter absolument les cinq propositions et prêter, quant au fait, une « soumission sincère de respect et de discipline ». On a toute raison de croire que c'est à ce mandement de Henry Arnauld que Bossuet faisait allusion dans sa fameuse lettre aux religieuses de Port-Royal. C'est, en somme, un très éloquent plaidoyer pour les engager à la signature avec distinction, et cependant cela est assurément contraire à la pensée de Bossuet.

Il appelle à son aide l'autorité de Henry Arnauld pour répondre à ceux qui prétendent que les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII sont contre les canons et que, « dans leurs jugements, on a tout donné à la brigue et à la cabale[1] ». « Il faut, leur écrit-il, que vous vous rejetiez dans un autre abîme en croyant que les décrets reçus, approuvés, publiés unanimement par tous les évêques, lesquels plusieurs d'eux, à ce que j'ai appris, *et nommément M. d'Angers*, *que je nomme par honneur et avec respect*, ont souscrit à deux genoux, ne peuvent être censés canoniques... » Or, le mandement de Henry Arnauld ordonnait la signature avec distinction. Dans cette même lettre, Bossuet dit encore aux sœurs : « Enfin, [je vous demande] s'il n'est pas certain et indubitable qu'au-des-

1. Bossuet, *Correspondance*, éd. Urbain et Levesque, t. I, p. 126-127.

sous de la foi théologale il y a un second degré de soumission et de créance pieuse, laquelle peut être souvent appuyée sur une si grande autorité qu'on ne peut la refuser sans une rébellion manifeste. » C'est bien là la « soumission sincère de respect et de discipline » de Henry Arnauld. En somme, Bossuet semble bien autoriser une différence de créance entre le fait et le droit.

Comme on pouvait s'y attendre, un arrêt du Conseil intervint[1]. Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, ayant publié un mandement[2] dans le sens de celui des trois autres prélats, l'arrêt interdit la signature, telle qu'elle était prescrite par l'ordinaire, aux ecclésiastiques d'Alet, d'Angers, de Beauvais et de Noyon : ordre leur est donné de signer purement et simplement entre les mains du métropolitain.

Devant ce nouveau coup porté à leurs doctrines comme à leurs personnes, Choart et Henry échangèrent de nombreuses lettres[3]. L'évêque de Beauvais comme celui d'Angers se confient en leur commune admiration pour Pavillon et se soumettent d'avance à son avis. « Nous devons attendre cela comme notre oracle, écrit Henry Arnauld,

1. *Arreest* (sic) *du Conseil du Roi du 20 juillet 1665*, in-4°, 2 p.

2. Le mandement de Noyon est antérieur même à celui d'Alet, étant du 28 mai; il distingue le fait du droit de façon très peu analogue à celle des trois autres évêques; François de Clermont-Tonnerre est un *outsider;* il se rétractera assez platement, comme nous verrons (cf. *Mém. chron. et dogm.*, t. II, p. 477; *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 39, etc.); sur la bêtise et la vanité de ce prélat, on peut voir un passage connu de Saint-Simon (*Mémoires*, éd. Boislisle, t. I, p. 79 et 280).

3. Nous n'en possédons plus que deux : celle de l'évêque de Beauvais à Henry Arnauld du 14 août 1665, publ. ap. Varet, t. I, p. 422-425, où il est fait allusion à deux lettres de Henry des 2 et 5 août, et la réponse de Henry à la lettre du 14 août, qui nous est conservée par une copie de Lepaige dans le volume : Formulaire d'Alexandre VII, 1665-1666; cf. Pièces justificatives, n° 12.

et suspendre cependant toutes nos résolutions. » La grande distance qui sépare leurs diocèses est aussi une aggravation de leurs épreuves; cependant, « je demeure d'accord avec vous, écrit Choart, que nos diocèses sont notre fort[1] ». Il y avait encore pour eux un autre sujet de tristesse : les défaillances probables de Clermont; malgré les affirmations de Choart, Henry se refuse à croire à une telle éventualité; ses illusions furent vite dissipées; l'évêque de Noyon céda au roi et se rétracta, « à l'imitation de saint Pierre[2] », sur les instances de sa mère, beaucoup aussi par ambition[3]. Sa place ne tarda pas à être remplie; Caulet, évêque de Pamiers, ayant publié, le 31 juillet, malgré l'arrêt du Conseil, un mandement calqué sur celui d'Alet, le groupe de ceux que l'histoire connaît sous le nom des « quatre évêques » prit une forme définitive[4].

Rome s'apprêta à sévir contre eux; le bruit courut même à Angers, en février 1666, qu'il y avait à Paris un bref interdisant Henry Arnauld de ses fonctions et qu'il

1. Varet, t. I, p. 423.

2. L'expression est de Chapelain; lettre à Henry Arnauld du 6 mars 1666 (*Correspondance*, t. II, p. 443). On comprend peu les illusions de Henry Arnauld sur Clermont; celui-ci avait en effet refusé de signer la lettre des dix-neuf (Varet, t. I, p. 69).

3. Cf. Grandet, t. II, p. 144. Voir aussi dans les *Journaux* de Des Lions le très curieux récit de la longue conférence que ce dernier eut avec Clermont, le 13 août 1665, dans la salle des Trois-Pots à Senlis. L'évêque de Noyon céda parce qu'on lui faisait espérer l'archevêché de Reims, aussi à cause de la pression personnelle que le roi fit sur lui (ms. fr. 24998, fol. 474).

4. Il fut alors répondu au mandement de Henry Arnauld par des *Remarques sur le mandement de Mgr Henry Arnauld, évêque d'Angers, touchant la signature du Formulaire de N. S.-P. le pape Alexandre VII contre la doctrine de Jansénius;* cette brochure anonyme, de 20 p. in-4°, s. l. n. d., est d'une insigne rareté, mais d'un intérêt purement théologique; le ton en est très modéré; elle semble destinée au clergé angevin pour empêcher sa signature au bas du mandement d'Angers. Noter que Nicole s'appuie sur ce mandement, p. 12 de sa *Dixième hérésie imaginaire.*

n'était donc plus possible de s'adresser à lui pour les affaires diocésaines. Le Père Fabri fit dire qu'on n'en était pas encore là, que « cette interdiction de fonctions et la commission au chapitre pour administrer le diocèze n'estoit pas une affaire qui fust encore faite », mais qu'avec l'agrément du roi on y songerait sérieusement[1].

Il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'il fût question de déposer les quatre récalcitrants. Le docteur Arnauld, en face de cette crise, qui pouvait avoir la plus grande gravité, pensa à conclure un accommodement[2]. Comme on apprit que plusieurs prélats avaient permis, tacitement ou même oralement, à leur clergé une signature expliquée ou non, à leur gré[3], on crut possible, moyennant certaines concessions mutuelles, d'obtenir de tous les évêques de France un mandement uniforme, dont le texte serait approuvé à Paris et à Rome. La Lane en prépara le texte dès octobre 1665. Antoine Arnauld avait d'abord approuvé

1. Tous ces détails sont tirés d'une lettre du P. Fabri écrite à propos d'une « affaire de cloistre du diocèse d'Angers », le 16 mars 1666, imprimée dans le rarissime *Quatrième mémoire sur l'iniquité et les pernicieuses conséquences de la conduite que les Jésuites inspirent au pape pour tourmenter les évêques qui ont distingué le fait du droit*, s. l., in-4°, 15 p., [daté, à la p. 15 : 8 avril 1666], p. 2 et 3. On sait que le P. Fabri était l'agent des Jésuites français à Rome et jouissait de la plus grande autorité. Cf. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. I, p. 458; t. IV, p. 195 et suiv., et surtout l'excellent article du P. Sommervogel, *Bibl. des écriv. de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 511-521.

2. Sur cet accommodement manqué, cf. [Larrière], *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 320, et surtout la lettre d'Arnauld à Pavillon (*Œuvres*, t. I, p. 537 et suiv.).

3. Nous avons à ce sujet une affirmation expresse de Laval, évêque de La Rochelle, dans une lettre à sa mère (E. de Barthélemy, *les Amis de la marquise de Sablé*, p. 253). Les jansénistes comptèrent, sans invraisemblance, neuf ou dix autres évêques qui proposèrent ce choix. Cf. *Réfutation du livre du P. Annat contenant des réflexions sur le mandement de l'évêque d'Alet*, p. 22; la *Dixième hérésie imaginaire*, p. 11 et 13, etc.

ce projet assez peu sensé; mais il revint vite sur son avis; bien des efforts de conciliation furent tentés, bien des espoirs leurrés. Avant même qu'en août 1666 toute négociation ait été rompue[1], Henry Arnauld jugeait prudent de s'affermir contre les orages qu'il voyait menaçants et que son héroïsme de passage ne trouve cependant pas assez terribles encore[2]. Il ne laissait d'ailleurs pas troubler la parfaite sérénité de son âme : « Vous satisfaites à vos obligations, lui écrivait alors Chapelain[3], dans le milieu du trouble que vous y recevés avec autant d'exactitude, de persévérance et de repos d'esprit que si la tempeste n'estoit pas assés émeue pour vous faire faire naufrage; mais vous estes d'un sang et d'une piété à ne m'en faire pas tant estonner que si vous estiés un homme ordinaire... »

Dans tous ces débats, l'influence de Pavillon s'affirme de plus en plus prépondérante. Cet homme admirable, qui avouait humblement n'avoir « vocation que pour de pauvres gens de montagne[4] », dirigeait avec une autorité indiscutée la conduite de plusieurs de ses confrères. Tout le premier, Henry Arnauld avait pour lui une vénération profonde; il la témoignait à ses sœur et nièces de Port-Royal, qui lui avaient fait part d'une lettre écrite alors par l'évêque d'Alet. « Nous devons tous remercier sans cesse le bon Dieu, répond notre évêque, de ce que, par un effet

1. Cf. lettre d'Arnauld à Pavillon, *Œuvres*, t. I, p. 563.

2. « Il semble que le nuage grossit fort, écrit Henry Arnauld à Port-Royal le 27 mars 1666; mais, en vérité, je ne puis du tout me persuader que nous ayons occasion de faire paroistre ce que nous voudrions souffrir pour la vérité; et je me sens tous les jours de plus en plus fortifié dans le désir de me sacrifier pour cela. Et il me semble que moyennant la grâce de Dieu je n'aurois pas peine à porter les plus pesantes croix de toutes celles qui peuvent dépendre de cette affaire » (ms. fr. 19734, fol. 35, copie contemporaine).

3. 6 mars 1666, *Lettres de Chapelain*, t. II, p. 443.

4. Lettre autographe de Pavillon, 20 août 1654 : ms. fr. 17362, fol. 20.

admirable de sa Providence, il a mis ce saint prélat à la tête de ceux auxquels il a inspiré la résolution de se sacrifier pour la défense de la vérité »; ceux-ci sont, par son exemple, « incapables de faire la moindre lascheté[1] ».

Il ne restait plus à la cour de France, comme à celle de Rome, que deux solutions extrêmes : ou bien se décider au procès des quatre évêques, avec toutes les terribles conséquences que comporterait une telle affaire, ou bien faire des ouvertures de paix. On s'apercevait bien dans tous les partis de l'extrême inanité de la dispute qui troublait si cruellement l'Église gallicane. La Lane écrivait, en juin 1666 : « Il y a maintenant assez de personnes qui comprennent qu'il n'y a rien de plus vain et de plus ridicule que le fond de cette dispute, qui a esté depuis dix ans l'objet de tant d'assemblées, de délibérations, d'arrests, de déclarations, de brefs et de bulles, de livres et de persécutions[2]. » Le parti adverse professait une opinion semblable; le nonce Roberti disait ouvertement[3] : « Qu'importe à S. S. que des évêques fassent leurs mandements en distinguant le droit du fait et n'exigent pour celui-ci qu'un silence respectueux? »

Il faut le reconnaître : c'est Louis XIV et son conseil de conscience qui s'efforcèrent de dissiper cette atmosphère de conciliation qui commençait à se répandre de part et d'autre et voulurent pousser Rome à bout. Dès avril 1666, Pomponne apprenait à Stockholm que l'on allait juger son oncle, l'évêque d'Angers, par commissaires, et il s'en effrayait comme d'une chose décidée[4]. En effet, Louis XIV

1. Lettre autographe de Henry Arnauld, 3 août 1666 : ms. fr. 19734, fol. 37.

2. *Défense des propositions de la seconde colonne...*, s. l., [1666], in-4°, 96 p., p. 23.

3. Gérin, *Louis XIV et le saint-siège*, t. II, p. 22, d'après une dépêche de Lionne.

4. « Comment ne me mandez-vous rien de ce qui regarde M. d'An-

le voulait, et il croyait n'avoir plus qu'à parler pour que le Quirinal s'empressât de le satisfaire. Il manifesta sa volonté au pape par une longue note émanant du conseil de conscience, et sans doute du P. Annat, qui fut transmise à l'ambassadeur duc de Chaulnes en décembre 1666. Ce mémoire, que les jansénistes se procurèrent et publièrent peu après[1], contient des instructions, on pourrait presque dire des ordres pour Alexandre VII. Il lui est réclamé deux brefs, — l'un blâmant les mandements des quatre, leur en enjoignant rétractation en même temps qu'une signature pure et simple, — l'autre ordonnant qu'on leur fit un procès instruit et conclu par douze archevêques ou évêques, « omni appellatione remota », et sans récusations possibles; on aurait d'ailleurs soin de choisir des juges fort hostiles à la doctrine des accusés : le roi tient d'ailleurs à la disposition de Sa Sainteté la liste de ceux qui « marcheront d'un assez bon pied et avec le zèle et la sincérité nécessaires ».

Marescotti, secrétaire de la congrégation des brefs, porta à Chaulnes une réponse brève et nette[2]; le pape ne s'opposait pas au jugement des quatre, mais à cette condition que la sentence émanerait de sa seule autorité; il ne se refuse pas cependant à déléguer l'archevêque de Paris, mais ce ne sera qu'un « mero essecutore »; par affection pour le roi, il consentirait à lui adjoindre quatre autres prélats comme « sopra essecutori ». Louis XIV fut très

gers, à qui l'on me mande que l'on va donner des commissaires avec trois autres de ses confrères. Mandez-moi, je vous en prie, ce qui regarde ces affaires, au moins ce qui en est public et qui n'importe pas qui soit veu » (autographe de Pomponne à Andilly, 17 avril 1666 : Arsenal 6037, fol. 32 r°).

1. Il est publié dans le *Huitième mémoire sur les nullitez, abus et injustices d'un bref contre les quatre evesques*, in-4°, 28 p., s. l., date, p. 21, 20 may 1667.

2. Publiée dans le même factum.

sensible à l'outrage que le pape voulait faire aux libertés de l'Église gallicane. Alexandre VII avait beau, dans cette lettre, assurer qu'il condamnerait les quatre évêques et ferait mettre à l'index leurs mandements, et cela presque durant son agonie (18 janvier), il était impossible que le roi acceptât des commissaires, simples porte-paroles du pape.

Ces menaces du pape contre le gallicanisme avancèrent plus la paix de l'Église que n'eussent fait les attitudes les plus conciliantes : on eut peur, de part et d'autre, de trop remuer ces troublants problèmes. L'épiscopat français se partagea tout différemment : plus d'un prit la défense des quatre, non à cause d'attaches jansénistes, mais pour se garder de l'ultramontanisme envahissant. Appuyés sur un usage immémorial, les quatre évêques réclamaient leur jugement par des conciles provinciaux, et cette théorie agréait à plusieurs membres du clergé. Le décret par lequel l'inquisition mit à l'index les mandements des quatre combla la mesure. Il motiva en particulier la curieuse assemblée des prélats languedociens, qui eut lieu en février 1667. Neuf d'entre eux écrivirent une protestation au roi, montrant l'attentat que le saint-siège avait commis contre les libertés de l'Église en confondant dans un même décret les mandements de saints évêques avec des livres obscurs et souvent hérétiques[1]. Hercule de Lévis-Ventadour, évêque de Mirepoix, ancien jésuite, si

1. Voir le récit officiel de cette assemblée imprimé sur-le-champ et reproduit par [Varet], *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de l'Église*, t. I, p. 314 et suiv. Bourlémont, l'archevêque de Toulouse, fort bien renseigné sur les affaires romaines par son frère l'auditeur de rote, fit voir les hésitations du pape devant une condamnation particulière des mandements des quatre. Alexandre VII, « n'ayant rien trouvé qui pust estre noté d'hérésie, avoit pris l'expédient de les censurer *in globo* et de les mettre dans l'*Indice* » (p. 319). Le décret de l'Index se trouve p. 315.

connu par son intransigeance antijanséniste, comptait parmi les neuf signataires.

Les quatre évêques n'avaient plus qu'à se tenir cois; Pavillon l'écrivait à Choiseul et Henry Arnauld à son frère[1].

Alexandre VII mourut le 20 mai[2]. L'élection de Clément IX, dont les tendances modérées comme cardinal Rospigliosi avaient été souvent appréciées, fut très significative.

C'est à Gondrin, s'il faut en croire Varet[3], que revient l'honneur du pas décisif fait dans la voie de l'apaisement. L'archevêque de Sens eut en effet l'idée de faire signer, par le plus grand nombre d'évêques possible, une lettre au pape pour prendre la défense des quatre. Il s'adjoignit Vialart, l'évêque de Châlons, qui, on le savait, ne laissait pas de s'être souvent gourmé avec les jansénistes[4]. Ils rédigèrent, chacun de leur côté, un projet de lettre. Gondrin faisait valoir dans la sienne les qualités personnelles des quatre évêques; celle de Vialart fut préférée parce qu'il s'attachait surtout à la doctrine et qu'il reprenait les arguments que Henry Arnauld avait exposés au pape le

1. Lettre du 18 mai 1667 signalée par Varet, t. I, p. 18, qui n'en donne malheureusement pas le texte.

2. Le pape avait expédié, le 22 avril, un bref déléguant neuf évêques au procès des quatre : ce bref, œuvre de l'entourage d'un mourant, ne pouvait, Arnauld le voyait bien, avoir aucun effet. Les termes n'en pouvaient agréer au roi et, de plus, les commissions des juges expirèrent avec le pape. Cf. *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 328; *Vie de Pavillon*, t. II, p. 220.

3. T. I, p. 34 et suiv. Le canevas de notre récit de la paix de l'Église sera cet excellent livre de Varet, véritables Mémoires d'un homme placé à la source de toutes les informations; nous croyons inutile d'en donner presque à chaque ligne la référence.

4. Vialart leur était même fort suspect; il avait signé! Voir une lettre d'invectives d'Antoine Arnauld sur son compte : Hermant, l. XXVI, ch. IV. Il eut aussi un grand rôle dans la « défection » des grands vicaires (*Ibid.*, l. XXVII, ch. I).

28 août 1661; arguments qui, à cette époque, affirme Varet avec une singulière inexactitude, n'avaient eu « aucun mauvais succès[1] ». Ce fut à la fin d'août et en septembre 1667 que, le texte de la lettre étant dressé, Vialart se chargea d'obtenir des signatures. En grand secret et pour échapper aux Jésuites, il trouva dix-neuf évêques, qui témoignèrent en particulier au pape de la « foi si pure et la vertu si reconnue » des quatre évêques.

En décembre, les mêmes dix-neuf rédigent une lettre au roi[2], où ils déclarent adopter la doctrine des quatre, étant « opposés à une nouvelle et pernicieuse doctrine contraire à tous les principes de la religion, aux intérêts de V. M. et à la seureté de vostre État, par laquelle on veut attribuer à S. S. ce qui n'appartient qu'à Dieu seul, en le rendant infaillible dans les faits mêmes ». C'est précisément ce que Henry Arnauld écrivait cinq ans auparavant[3]. Mais, alors, il était seul; les circonstances ayant changé, il se trouva aisément dix-neuf évêques à parler comme lui et à prendre la défense, devenue moins dangereuse, des rebelles. Il faut aussi remarquer que les signataires affirment que nombre d'entre eux ont adopté la doctrine des quatre, sans faire de mandements aussi nets, assurément, mais par des procès-verbaux contenus dans leurs greffes ou en fermant volontairement les yeux sur la doctrine de certains membres de leur clergé; mais les dix-

1. Varet, p. 37 : « On représenta que M. l'évêque d'Angers aiant écrit les mêmes choses au feu Pape, sa lettre n'avoit eu aucun mauvais succès et que, si elle n'avoit pas arrêté entièrement les poursuites des Jésuites, on n'avoit osé aussi lui en dire la moindre chose; mais, au contraire, elle avoit été approuvée de tous les théologiens de Rome. »

2. Varet, t. I, p. 44 et suiv.

3. On lit, p. 3 de sa deuxième lettre au roi du 24 juillet 1662 : « Il s'est trouvé des personnes assez hardies pour avouer que le Pape a la mesme infaillibilité que J.-C., mesme dans les questions de fait, et qu'on peut croire de foi divine ce qu'il en a décidé... »

neuf laissent clairement entendre que leur protestation est surtout motivée par l'atteinte portée de divers côtés aux libertés de l'Église gallicane.

Parallèlement, les quatre évêques écrivirent au roi et au pape. Comme étant celui « qui avoit plus d'habitude en Italie », ce fut Henry Arnauld qui se chargea d'expédier la lettre au pape en l'accompagnant d'une lettre au cardinal neveu, le suppliant de la présenter à son oncle[1]. Sans ambiguïté et sans retrancher rien à leurs mandements, les quatre montrent l'absolue nécessité de la signature avec distinction. Henry Arnauld, à cause de sa liaison avec Lionne, lui expédia la lettre des quatre au roi[2]; elle porte surtout sur la question de l'Église gallicane.

Nous ne pouvons croire que cette nouvelle levée de plumes fut alors très habile; peut-être aurait-il mieux valu laisser Rome et Paris se gourmer sur le gallicanisme sans plus intervenir. En tous cas, le résultat immédiat fut fâcheux. Avant même d'avoir entre les mains la lettre des dix-neuf, Clément IX condamnait de nouveau[3] les quatre évêques et nommait des commissaires. Le parti opposé aux jansénistes en conçut les plus vastes espoirs. Des Lions voyait peu après le docteur de Sainte-Beuve, qui lui dévoilait tout le plan machiné par les molinistes. « Ils attendent, lui dit-il, la mort de M. d'Alet à l'équinoxe pro-

1. Varet, t. I, p. 56.

2. La lettre d'envoi autographe de Henry Arnauld se trouve aux Aff. étr., France 1483, fol. 293; elle est datée du 8 janvier 1668. « Je ne crois pas, écrit Henry Arnauld, que Messeigneurs les évesques d'Alet, de Pasmiers et de Beauvais se soyent trompez lorsqu'ils ont cru que l'extresme bonté qu'ils sçavent que vous avez pour moy me pouvoit faire prendre la liberté de vous adresser la lettre que nous nous donnons l'honneur d'escrire au Roy, pour qu'il vous plaise la présenter à S. M. Et nous ozons espérer qu'elle la recevra comme venant de quatre évesques qui ont autant de passion pour son service qu'aucun de tous ceux de son royaume... »

3. Varet, t. I, p. 114.

chain; ensuite, ils espèrent de gagner M. de Pamiers; pour M. d'Angers, qui a esté toute sa vie homme de négociation, ils en fairont quelqu'une avec luy; il n'y a que M. de Beauvais contre lequel on ne manquera pas d'ennemis, son évesché étant si considérable et si envié; le plan sur lequel on agit contre les IV évesques est de les sommer à signer, ensuite de les interdire, puis saisir leur temporel et, ne se rendans point à tout cela, les faire sortir de leurs diocèses par lettres de cachet[1]. » Voilà des projets remplis d'aménité et de modération!

Malgré ces bruits qui couraient avec persistance, malgré aussi le bref de Clément IX, Vialart jugea expédient d'envoyer incontinent la lettre des dix-neuf à Rome; en même temps, on fit parvenir la lettre au roi[2]; l'évêque de Rennes, étant coprovincial d'Angers, en prit soin; mais l'évêque d'Amiens ayant divulgué la chose, un commis de Le Tellier fut dirigé d'urgence sur Châlons pour prévenir l'évêque que le roi refusait de recevoir la lettre[3]. Presque en même temps, Talon prononçait, au nom du roi, un réquisitoire en la Grand'Chambre contre les « cabales » secrètes et les « assemblées illicites[4] » tenues par certains évêques : courageusement, Gondrin dit, sans se cacher, à Le Tellier la part qu'il avait prise à cette affaire; la lettre ne fut cependant pas rendue au roi.

Sur ces entrefaites arriva un nouveau nonce, Bargellini, archevêque de Césarée, esprit « peu éclairé[5] et fort

1. Ms. fr. 24998, fol. 590 et 591.
2. Varet, t. I, p. 122.
3. *Ibid.*, p. 124-125.
4. *Ibid.*, p. 131.
5. Varet, t. I, p. 219; ce n'est pas là qu'un mauvais propos. Voir *Mém. d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 499; l'art. de M. Cauchie sur le *Gallicanisme en Sorbonne d'après la correspondance de Bargellini* (*Rev. d'hist. eccl. de Louvain*, 1902-1903); Gérin, *Louis XIV et le saint-siège*, t. II, p. 452 n. et p. 453.

défiant », mais assez disposé à la conciliation. Gondrin se chargea de le conquérir en grand seigneur et surtout de le séduire; il lui rendit une visite très obséquieuse et en arriva à convaincre le nonce de la possibilité d'un accommodement[1]; il obtint même que les Jésuites ne seraient informés de rien.

La censure que fit l'archevêque d'Embrun du Nouveau Testament de Mons et ses conséquences bien connues donnèrent occasion à Arnauld et à La Lane d'écrire nominativement au roi une lettre justificative qui fut remise à Lionne le 19 mai 1668[2]. L'occasion était excellente et habilement choisie pour permettre aux chefs du jansénisme d'exposer avec modération leurs sentiments, suggérer des concessions mutuelles, préparer ainsi les voies à la paix. La Feuillade, dont la sottise était bien connue à la cour, fournissait le meilleur des prétextes[3].

Cependant, une lettre écrite par Henry Arnauld et ses trois confrères à tout l'épiscopat, le 25 avril 1668, fut supprimée par arrêt du Conseil[4], et l'archevêque de Toulouse exigeait le procès des récalcitrants; tout espoir de paix sembla s'évanouir quand Rome condamna et le Nouveau Testament de Mons et le Rituel d'Alet. Le gallicanisme vint encore à l'aide des jansénistes; les censures n'avaient pas été faites dans les règles, et le Parlement s'en plaignit au roi, de telle sorte que celui-ci dut interdire au nonce la publication des décrets pontificaux[5].

Les quatre évêques se décidèrent à envoyer[6] la circulaire qu'ils avaient écrite, le 25 avril 1668, à leurs con-

1. Varet, t. I, p. 222.
2. Varet, t. I, p. 251.
3. *Ibid.*, p. 274.
4. *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 179-181; *Vie de Pavillon*, t. II, p. 272.
5. Varet, t. I, p. 310.
6. Nous sommes en juin (Varet, t. II, p. 17 et suiv.).

frères, pour montrer, encore une fois et de façon spécialement violente, combien leur procès serait illégal et quel avilissement de leur dignité il comporterait. En même temps, ils parlent ouvertement du « ministère honteux » des évêques qui, par aveuglement, faiblesse ou intérêt, désirent leur jugement. A la grande indignation des prélats médiateurs, la lettre fut supprimée par arrêt du Conseil le 4 juillet 1668. C'est ainsi que l'on traitait en rebelle l'évêque d'Angers et qu'on récompensait, comme le faisait remarquer alors même l'auteur d'un factum anonyme[1], celui qui « se fit chasser de sa ville épiscopale pour le service du Roy », pendant la Fronde.

Choiseul, l'évêque de Cominges, se rendit à Alet, en juin 1668, avec la mission de convertir Pavillon et, par contre-coup, Caulet aux idées des médiateurs; ceux-ci s'étaient récemment arrêtés au conseil suivant : les quatre évêques signeront et feront signer un procès-verbal dans lequel ils ne céderont rien des théories exposées en leurs mandements, mais qu'ils tiendront secret; en même temps ils écriront une lettre publique au pape où ils affirmeront, en termes vagues, leur entière obéissance au saint-siège. D'ailleurs, Gondrin s'était servi de cet expédient, dès mai 1665, au diocèse de Sens, sans être inquiété[2].

Pavillon accepta en principe, mais sous réserve de discuter point par point les termes de la lettre au pape et avec assurance que les sœurs de Port-Royal seraient expressément comprises dans la paix. L'évêque d'Alet exposa d'ailleurs à Henry Arnauld toutes les objections qu'il avait faites à Choiseul et toutes les promesses qu'il

1. *Réfutation d'une lettre à un seigneur de la cour servant d'apologie à Mgr l'archevesque d'Embrun*, in-4°, 60 p., s. l., [daté, p. 60 : 4 août 1668], p. 46.

2. Cf. G. Dubois, *Gondrin*, p. 192-193.

était parvenu à en tirer; rien, en tous cas, ne sera admis qui pourrait « affoiblir la doctrine et les expressions de nos mandements[1] ».

Il était de plus en plus urgent de poser les bases de l'accommodement très rapidement et de prévenir ainsi la réunion des commissaires, qui semblait prochaine. Il y eut chez Mme de Longueville de nombreuses conférences, qui aboutirent à décider le texte de la lettre au pape : Arnauld et La Lane la rédigèrent[2].

D'ailleurs, Gondrin et Vialart se trouvèrent puissamment secondés par Lionne, non tant peut-être à cause de ses attaches jansénistes que par « l'inclination particulière qu'il avoit pour M. l'évêque d'Angers[3] ». Le ministre employa toute sa politique pour convaincre le nonce; l'évêque de Luçon, Colbert, pour adoucir Le Tellier.

Le 9 août, Gondrin obtint audience de Bargellini et lui communiqua le projet de lettre qui, après quelques corrections de détail, fut accepté et paraphé par lui au nom du pape[4]. Le nonce promit de plus, — chose essentielle, — un secret absolu[5]. Gondrin, plutôt que d'écrire encore au bout du Languedoc, ce qui aurait perdu un temps précieux, se considéra comme investi de pleins pouvoirs et donna sa parole au nonce que les quatre signeraient la lettre, serment bien imprudent assurément et que l'extrême urgence excuse seule. Vialart, avec une habileté

1. Lettre du 5 juin de Pavillon à Henry Arnauld citée par Varet, t. II, p. 83-84. Voir aussi *Vie de Pavillon*, t. II, p. 284.

2. Varet, t. II, p. 128, 148 et suiv.; *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 354.

3. Varet, t. II, p. 142.

4. Varet, t. II, p. 161.

5. Le P. Le Tellier rapporte que Henry Arnauld faisait souvent valoir auprès des médiateurs cette nécessité du secret, en particulier à l'égard de Péréfixe, « parce que, comme l'a dit souvent M. l'évêque d'Angers, il n'auroit pu s'empêcher de le dire au P. Annat, qui auroit tout gâté » (*Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 186).

quelque peu moliniste, se chargea de leurrer Bourlémont de mensonges pour obtenir de lui une nouvelle prorogation du jugement, ce qui était de la dernière conséquence.

Antoine Arnauld fit signer à Henry la lettre au pape; l'évêque n'était pas accoutumé à se voir proposer par les chefs du « parti » un texte rédigé en termes aussi pacifiques; il l'approuva avec une telle joie qu'il ne put s'empêcher d'en faire part à Gondrin[1] en même temps qu'au docteur[2]. Choart ne montra pas un moindre enthousiasme. Tout allait cependant être remis en question parce que Pavillon (et Caulet, qui suivait toutes les démarches de son illustre voisin) se refusa à signer la lettre, à moins qu'elle ne fût profondément modifiée et ne devînt ainsi plus explicite[3]. Cette attitude intransigeante consterna les médiateurs. Arnauld lui écrivit aussitôt quelques-unes de ces pages impérieuses et violentes dont il avait le secret pour le conjurer de ne pas rompre les premiers liens de la paix; ne jugeant pas ses instances suffisantes, il pria son frère d'unir à la sienne l'influence qu'il pouvait avoir sur Pavillon. Henry Arnauld écrivit à l'évêque d'Alet (1er septembre) sous le coup de l'émotion : « Nous ferions un grand péché si nous donnions occasion à la rupture de la paix de

1. Une brève analyse de la lettre de Henry Arnauld est donnée par Varet, t. II, p. 173.

2. Antoine Arnauld reproduit la lettre de son frère dans la lettre qu'il écrivit à Pavillon le 22 août 1668 (Varet, t. II, p. 181); en voici le texte : « Je viens de recevoir votre lettre du 11. Je ne vous dis point quelle a été ma surprise et ma joie. J'ai commencé par me mettre à genoux pour en remercier le bon Dieu. C'est son ouvrage, et j'avois si fort imprimé dans mon esprit qu'il feroit quelque chose d'extraordinaire que je ne pouvois m'empêcher de dire sans cesse : « Laissons faire à Dieu. Qu'il en soit béni éternellement. » Je comprends bien de quelle importance est le secret. Assurez-vous du mien. »

3. Cf. *Vie de Pavillon*, t. II, p. 309 et suiv.

l'Église, en voulant faire changer quelque chose en cette lettre. » Les circonstances sont urgentes; le P. Annat « endoctrine les commissaires... ». Henry se dit d'ailleurs tellement éloigné de croire que Pavillon persistera dans son opposition qu'il « dispose tout » pour faire son procès-verbal « dans huit ou neuf jours ». L'évêque d'Angers juge très fragiles toutes les objections faites contre la lettre au pape; car, si l'on peut accuser les quatre d'y avoir rétracté leurs mandements, « nous aurons, dit-il, dans notre main, le remède assuré du mal que cette déclaration nous pourroit faire, qui est la publication de nos procez-verbaux[1] ».

On voit donc que Henry Arnauld n'épargna pas ses efforts pour hâter la conclusion de la paix; cependant, alors même, Bargellini écrivait, avec sa perspicacité ordinaire, au cardinal Rospigliosi que, « des quatre évêques contumaces, le plus obstiné à suivre la doctrine de Jansénius est celui d'Angers[2] »!

Le délai de quinze jours accordé par l'archevêque de Toulouse touchait à sa fin, et les courriers se croisaient toujours aux quatre coins de la France. Le 22 août, Pavillon se décida à accepter la lettre avec deux modifications qu'il indiqua à Gondrin. L'anxiété de l'archevêque de Sens n'en diminua pas, parce qu'il avait donné sa parole que le texte serait intégralement accepté par les quatre évêques. En même temps, les instances du nonce se faisaient plus pressantes... Devant de nouvelles assurances que le roi n'exigerait de son côté aucune rétractation des mandements, Pavillon céda et signa la lettre le 10 septembre, bien à contre-cœur assurément, en faisant taire ses senti-

1. Varet, t. II, p. 222 et suiv.; *Vie de Pavillon*, t. II, p. 324.
2. Lettre du 17 août 1668 : arch. Vat., *Nunz. di Francia* (communication de M. Cauchie, professeur à l'Université de Louvain).

ments personnels dans un acte de charitable et triste humilité[1].

La base de la paix était posée. On est forcé de reconnaître que la lettre au pape, qui en est l'assise principale, montre une ambiguïté extrême, une sincérité presque insuffisante. Toutes les questions en jeu y sont laissées dans une ombre si dense que le regard le plus habitué aux subtilités théologiques ne saurait voir si les évêques rétractaient ou non leur doctrine. Henry Arnauld trouvait fort heureuse cette obscurité voulue; il le laisse clairement comprendre dans la lettre où il essayait de dissiper les préventions que ressentait la sainte franchise de Pavillon contre cet acte à double face. L'évêque d'Angers acceptait un tel procédé avec joie et sans objections par désir de voir rendre le calme à l'Église; le vieux diplomate y dut trouver aussi toute satisfaction.

Le P. Quesnel fait mille remarques ingénieuses sur « l'obscurité apparente » de la lettre au pape. Elle est, écrit-il, du style même des négociations, de ce « stile honnête, pacifique, où l'on dissimule beaucoup de choses de part et d'autre, où l'on doit, sur certains faits, ne parler qu'à demi-mot[2] ». Port-Royal, pour un jour, rusa avec raffinement : peut-on prononcer les gros mots de mensonge, de duplicité? Non; ce sont des habiletés semblables à celles dont se servait autrefois l'abbé de Saint-Nicolas pour raccommoder « les Barberins » avec la « maison Pamphile ». Antoine Arnauld ramassa la plume du diplomate.

Les querelles jansénistes semblaient terminées; Henry Arnauld permit à son fidèle neveu l'abbé de quitter

1. *Vie de Pavillon*, t. II, p. 327 et suiv.

2. *La Paix de Clément IX*, [par le P. Quesnel], t. I (1700), p. 101 et 102.

Angers. Celui-ci s'en alla « avec assez de joie », croyant « laisser M. d'Angers hors d'embarras[1] ». Le roi écrivait même à Rospigliosi[2] la joie et la gratitude qu'il ressentait de la bonne volonté montrée par le pape, tandis que l'évêque d'Angers faisait part au nonce, le 13 septembre, de tout le bonheur qu'il ressentait à se réconcilier avec le saint-siège[3].

Cependant, l'esprit faible et ondoyant de Bargellini prit peur; il crut s'être trop avancé dans la voie des concessions et pensa que Rome ne l'y suivrait pas; il alla même jusqu'à lacérer à coups de canif l'original de la lettre des quatre évêques, que Gondrin lui apportait pour qu'il le fasse parvenir au pape.

On ne se préoccupa pas de sa colère; il était trop clair que le saint-siège ne pouvait désavouer son nonce. Lionne écrivait, le 17 septembre, à l'abbé de Bourlémont que, si l'on voulait à Rome « regratter, comme on dict, la moindre chose à ce qui a été arresté icy entre ledit sieur nonce et lesdits sieurs évesques », il fallait affirmer que le roi prenait les quatre sous son entière protection[4].

Après avoir accompli ce premier acte de la paix, les quatre évêques se mirent à l'œuvre pour exécuter la seconde clause du traité : ils préparèrent la signature des procès-verbaux en convoquant leurs synodes. Tandis que Caulet et Pavillon les voulurent tenir dans la cité épiscopale, Choart et Henry Arnauld se montrèrent plus prudents. L'un choisit son château de Bresles, l'évêque d'Angers Saumur.

1. *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 544.
2. Aff. étr., Rome 193, fol. 99, 7 septembre.
3. Arch. Vat., *Nunz. di Francia* (communication de M. Cauchie).
4. Aff. étr., Rome 193, fol. 102 v°.

CHAPITRE V.

Le synode de Saumur et la conclusion de la paix de l'Église.

Comme il en avait été convenu, Henry Arnauld voulut conduire dans le plus grand secret possible la manœuvre délicate du procès-verbal. Il écrivait à Gondrin en août[1] que son synode de Saumur « seroit composé de cinquante ou soixante curez que je croirai le plus à moi... Je prétens, ajoute-t-il, que les curez ne sauront point le sujet pour lequel je les assemble que lorsque je leur parlerai ». D'ailleurs, il se rendait bien compte que le secret des procès-verbaux serait, malgré tous les efforts, bien difficile à garder intact; il rapporte à l'archevêque de Sens qu'avant même le synode le P. Annat avait vent de ce qui s'y passerait; le confesseur aurait dit à l'abbé de Prières[2] que « l'affaire des quatre évêques étoit accommodée d'une manière honteuse à l'Église ».

Tout particulièrement au diocèse d'Angers, il était bien difficile d'obtenir des curés convoqués un silence parfait. Varet fait très justement remarquer[3] que, sur les cinquante curés, il était impossible qu'il n'y en eût pas à la

1. Varet, t. II, p. 184.
2. C'était Jean Jouaud, protégé et confident de la reine mère (*Mém. de Motteville*, t. II, p. 546).
3. T. II, p. 277.

dévotion des puissants Jésuites de la Flèche[1]. L'évêque ne pouvait se flatter que l'esprit de son procès-verbal, sinon le texte, ne fût rapporté à Paris.

Le procès-verbal de Henry Arnauld est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en développer les détails. Il est sur le modèle des trois autres[2]; comme l'aurait dit l'évêque à Grandet, « il n'y avoit là rien de lui que son seing » et tous les mots en avaient été « pesez et concertez » auparavant[3]. A l'égard du fait de Jansénius, il n'est ordonné, comme dans les mandements cassés, qu'une « soumission de respect et de discipline ». A la fin est transcrit le texte même du Formulaire accompagné d'ordres pour tous les prêtres du diocèse non présents à Saumur d'avoir à signer le procès-verbal dans les deux mois : injonctions tout à fait illusoires; les faire exécuter aurait été en effet communiquer le texte du procès-verbal à tout venant; aussi verrons-nous qu'on ne parla plus de signature après l'assemblée de Saumur.

Le synode se tint le 15 septembre au matin, dans la salle haute de l'Oratoire de Saumur; cinquante et un curés

1. Le P. de Rochemonteix (*le Collège Henry IV de La Flèche*, t. I, p. 230) reconnaît que les Jésuites de La Flèche informaient régulièrement Rome de ce qui se passait dans le diocèse.

2. Henry Arnauld aurait dit à Grandet (t. II, p. 151) qu'il « n'y avoit pas une ligne de différence » entre son procès-verbal et les trois autres. C'est inexact : le propos a sans doute été infidèlement rapporté par Grandet.

3. Grandet, t. II, p. 151. L'*Histoire des cinq propositions* affirme aussi (t. II, p. 198) que Henry Arnauld dit, « devant des principaux de son clergé et des laïques », que « cela avoit été concerté par les meilleures testes du royaume et qu'il n'avoit fait qu'y mettre son nom, sans y changer une syllabe ». Du Mas est d'ailleurs renseigné de première main sur toute cette affaire, assurément par des témoins. Le texte du procès-verbal de Saumur a été publié en particulier par Grandet, t. I, p. 271; par Varet, t. II, p. 504; dans l'*Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 189; dans [Quesnel], *la Paix de Clément IX*, recueil, p. 195, etc.

y étaient réunis. Henry Arnauld prit lui-même la parole et leur lut son procès-verbal d'un bout à l'autre. Bréchu, promoteur[1], demanda une seconde et une troisième lecture, que fit Musard[2]; puis l'évêque, signant deux copies[3], les laissa sur une table. Tous les membres de l'assemblée les apostillèrent après lui.

Nous possédons encore l'un des deux originaux signés à Saumur; c'est celui qui fut envoyé par l'évêque d'Angers à la cour[4]; il porte cinquante-deux signatures, y comprise celle de l'évêque. Où peut être le second exemplaire? Est-ce celui que conservait Henry et qu'il montra à Grandet, qui en prit copie[5]? Il nous semble que non, et voici pourquoi : le procès-verbal que nous possédons en original porte, avons-nous dit, cinquante-deux signatures autographes de curés et de bénéficiers. Sur ce document, les premières signatures sont celles de l'évêque; de Bréchu, le promoteur; de Lemercier, archiprêtre de Saumur; de Sanois, archiprêtre de Bourgueil; de Charpy, curé de Saumur; de Remollard, prieur-curé de Courléon, etc... Or, le document copié par Grandet porte bien les signatures de l'évêque, de Bréchu, de Sanois et de Lemercier, mais entre la signature de Lemercier et celle de Charpy est intercalée celle-ci : *Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, chapelain de la Garenne dans l'église de Jumelle.*

1. C'est un personnage auquel nous ne nous arrêterons pas dans notre petite galerie des jansénistes angevins; « homme de teste », dit Grandet (t. I, p. 117). Cf. rapport de Ch. Colbert (Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 123).

2. Cf. Grandet, t. II, p. 151.

3. Du Mas se demande, avec une déconcertante naïveté (*Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 199), pourquoi l'on dressa *deux* exemplaires. L'un était évidemment destiné à la cour, l'autre à l'évêque lui-même.

4. Il se trouve aux Aff. étr., France 1483, fol. 299-300 v°.

5. Grandet, t. I, p. 274.

Malheureusement, Grandet se contente d'indiquer en quelque mots[1] la présence de quarante-cinq autres signatures et ne les recopie pas, de telle sorte qu'il nous est impossible de savoir si, sur la pièce vue par Grandet, elles étaient autographes. Seconde différence à noter : le document original des Affaires étrangères ne porte pas la signature du curé de Feneu, Le Royer, qui se trouve au contraire à la fin du document inséré dans les mémoires de Grandet[2].

Nous voici donc en présence de deux textes du procès-verbal, qui ne diffèrent que par les signatures. Il faut admettre avant tout que Grandet a fait une copie fidèle du document qu'il avait sous les yeux ; quelques réserves qu'il faille faire sur la probité de Grandet, il est difficile de l'accuser de faux ; de plus, on ne voit pas quel intérêt il aurait eu à supposer la signature d'Antoine Arnauld. Il est évidemment possible que le texte de Grandet soit l'un des originaux du synode, auquel après la clôture on aurait mis par procuration la signature d'Antoine Arnauld[3], ou bien ce même texte qui aurait été envoyé au docteur pour qu'il y appose sa signature.

Mais ce texte peut bien être, — et c'est l'hypothèse la plus séduisante, la plus probable même, — un document dressé *postérieurement* au synode, après qu'Antoine se sera décidé à signer le procès-verbal de son frère et où Henry aurait encadré la signature du docteur dans celles de quelques prêtres notables et dévoués, se contentant de mentionner la signature des quarante-cinq autres curés du

1. Sous cette forme : « Et 45 autres curez, docteurs et ecclésiastiques. »

2. Sous cette forme : « Et y étois présent et ay signé : Le Royer. »

3. En tous cas, il est parfaitement évident qu'Antoine n'alla pas à Saumur ; il serait facile de trouver des alibis indéniables (cf. *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 223).

synode de Saumur; ainsi s'expliquerait aussi la signature du fidèle Le Royer qui, n'ayant pas pu aller à Saumur, en aurait profité pour signer en cette seconde occasion. Cette hypothèse peut trouver encore une confirmation dans le fait suivant. Du Mas rapporte, de façon d'ailleurs en partie très erronée, que l'on ne vit le procès-verbal dans le diocèse d'Angers que « plus de douze ans après la souscription faite à Saumur », et il ajoute qu'on ne connut ce texte que « par un pur hazard » et parce qu' « on le trouva écrit sur le dos d'un Augustin de Jansénius par un curé de ce même diocèse nommé Le Royer, autrefois aumônier du prélat..., qui avoit trouvé moyen, par adresse ou autrement, de le transcrire[1]... ». Remarquons d'abord qu'il n'y avait pas besoin de tant d' « adresse » pour se procurer copie du procès-verbal, puisque Grandet, ennemi de Henry, put le faire; mais il est à noter que le texte copié par Le Royer et reproduit par Du Mas porte exactement les *mêmes souscriptions* et *dans le même ordre* que sur le document donné par Grandet; les quarante-cinq curés ne sont que signalés et la signature de Le Royer clôt la série.

Chez deux personnages fort peu amis, comme le furent toujours Grandet et Le Royer, cette similitude absolue de termes tend évidemment à prouver que le texte commun auquel ils eurent recours était dans cette forme et donc qu'Antoine dut signer ou faire signer le procès-verbal écourté postérieurement au synode; cela enlevait de plus toute raison aux curés de dénoncer l'intrusion, au milieu de leurs signatures, de celle d'un bénéficier imaginaire. Imaginaire semble en effet la chapellenie de la Garenne de Jumelles, dont Antoine Arnauld se trouve pourvu comme par enchantement[2].

1. *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 187.
2. C'est à peu près certainement, comme Du Mas le fait remar-

Il est impossible cependant de traiter d'apocryphe cette signature digne d'un disciple du Père Pirot! Dès 1661, Blaise Pascal avait été trouver Vialart pour lui demander d'intervenir auprès des grands vicaires de Retz pour obtenir à Antoine Arnauld un certificat « de moribus et doctrina », qui lui permettra « d'aller se mettre sous l'évesque d'Angers » dans le cas où les exigences de l'archevêché de Paris deviendraient insoutenables[1]. D'ailleurs, loin de nier sa signature, Antoine en faisait part au nonce le 13 octobre 1667 : « Aiant un petit titre dans le diocèse d'Angers, il avoit envoié une procuration à un de ses amis pour signer le procès-verbal de M. d'Angers[2]. » Le nonce en fit part au pape[3]. Cette signature le dispensait de souscrire le Formulaire à Paris, où il n'aurait pu faire admettre de distinction.

Comme Pavillon, Henry Arnauld garda dans la suite avec soin le procès-verbal dans son « cabinet[4] ». Nous avons vu qu'il le montra cependant à Grandet; il lui tar-

quer, un titre inexistant (*Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 222). Nous l'avons recherché sans succès dans les limites de l'ancien diocèse d'Angers; il y avait bien un prieuré de Jumelles dans ce diocèse; on trouve la signature du bénéficiaire dans le texte du procès-verbal des Aff. étr. (« F.-L. Gros, prieur de Jumelle »). Jumelles est dans le canton de Longué, arrondissement de Baugé. C. Port, dans la copieuse notice qu'il consacre à cet endroit (*Dictionnaire*, t. II, p. 426-428), ne mentionne ni une ancienne chapelle, ni un lieu dit La Garenne. Peut-être faut-il voir une partie de l'origine du titre d'Antoine dans cette propriété de l'abbaye de Saint-Nicolas appelée La Garenne (commune d'Angers). Cf. Port, t. II, p. 228.

1. Journaux de Des Lions, ms. fr. 24998, fol. 277.

2. Varet, t. II, p. 306. Voir aussi la lettre, du 24 juin 1668, d'Arnauld au docteur Boileau (*Œuvres*, t. I, p. 604).

3. Arch. Vat., *Nunz. di Francia*, t. 137, fol. 361 (cité par Cauchie, *le Gallicanisme en Sorbonne*, p. 24; extr. de la *Rev. d'hist. eccl. de Louvain*, 1902-1903).

4. Cf. lettre de Pavillon à Saint-Laurens, 14 octobre 1668 (Varet, t. II, p. 546).

dait en effet de rendre un hommage complet à la vérité en le publiant; il voulut l'insérer dans ses « Statuts et ordonnances » qu'il fit éditer en 1680; il alla même jusqu'à l'imprimer, désirant faire connaître sincèrement au diocèse d'Angers l'attitude de son évêque pendant la paix de l'Église. Au dernier moment, il se décida à le supprimer, pour le bien de la paix et afin de ne pas éveiller de nouvelles luttes en Anjou, ce qui ne manquerait pas en cas de divulgation du procès-verbal, parce que, écrit Henry Arnauld, « Rome n'avoue pas la chose ». — « Vous sçavez aussi, ajoute-t-il, que, lors de la paix de l'Église, on convint que les procez-verbaux ne seroient pas publiez[1]. » Telle est la raison pour laquelle Henry Arnauld voulut encore, en 1680, garder le secret du synode de Saumur. Il se rangea à ce parti, non sans des doutes profonds et des crises de conscience, qui se font jour dans sa lettre à Innocent XI[2], où il suppliait le pape de tout révéler lui-même.

Au moins pendant la conclusion de la paix, le secret était indispensable, spécialement auprès de Péréfixe et du P. Annat qui n'en surent rien[3]; ils n'auraient pas manqué de brouiller les cartes. On pouvait, à juste titre, se méfier de ce bon Père qui, dans ses *Réflexions* sur le mandement d'Alet, appelait les amis de Pavillon « des pies qui font du bruit contre celuy qui défait leur nid[4] ». Les pies se turent en cette circonstance, et le jésuite ne défit pas leur nid. Tout allait en effet pour le mieux; le bruit de l'accommodement n'avait pas transpiré.

1. Tout ceci est extrait d'une lettre originale de Henry Arnauld à une religieuse de Port-Royal, 17 février 1680 (ms. fr. 19734, fol. 57).
2. Cf. plus loin, p. 237.
3. Voir *Mémoires de Du Fossé*, t. III, p. 54; *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 566; *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 544.
4. P. 64.

Henry Arnauld écrivit au nonce[1], puis au roi, avec ses trois confrères, aussitôt après les synodes; la lettre autographe que Henry envoya au roi nous est parvenue[2]. Varet prétend que les médiateurs présentèrent les quatre lettres à Louis XIV le 16 septembre au matin[3]. Cela semble peu probable puisque le synode de Saumur n'avait eu lieu que le 15; il est cependant possible que ces lettres aient été antidatées pour pouvoir être présentées au roi dans le plus bref délai possible. Le jour même de son synode, Henry fit aussi savoir à Lionne toute la joie que la paix lui causait[4].

Le 8 octobre, le pape envoya à chacun des quatre évêques un bref uniforme portant qu'il était satisfait de leur « simplici ac pura subscriptione Formularii[5] ». Rome désira cependant avoir des renseignements officiels sur les procès-verbaux; Rospigliosi en écrivit au nonce[6], lui réclamant des certificats doctrinaux émanés des quatre évêques. Gondrin, appelé sur-le-champ à Berny par Lionne, fut transporté de colère devant cette nouvelle exigence de la cour pontificale; Arnauld pensait que jamais on n'amènerait Pavillon à signer un acte de ce genre. Les quatre évêques en avaient tant fait que ce nouveau témoignage de soumission ne leur coûta pas trop. On put se servir de papiers portant leurs signatures et datés du jour des synodes, sinon rédigés alors[7], où ils affirment avoir

1. Deux fois, les 15 et 22 septembre (arch. Vat., *Nunz. di Francia*, vol. 277, p. 6; cf. l'*Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 207).

2. Aff. étr., France 1482, fol. 295. Voir Pièces justificatives, nº 13.

3. T. II, p. 253 et 361; les jansénistes avaient intérêt à se hâter, car il était convenu que les commissaires seraient licenciés aussitôt la signature des procès-verbaux connue par le roi (cf. Rome 193, fol. 100).

4. France 1482, fol. 296. Voir Pièces justificatives, nº 14.

5. *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 253.

6. Varet, t. II, p. 283.

7. *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 231; le certificat de Choart est publié et celui des trois autres est sur le même modèle.

signé le Formulaire « conformément à la lettre que nous nous sommes donné l'honneur d'écrire à N. S. P. le Pape ». C'était donc rester dans la même favorable obscurité; le nonce s'en contenta et la paix devint officielle.

De multiples lettres de congratulation furent échangées; Godeau, en particulier, écrivit à Henry une lettre pleine de préciosité[1]. Chapelain, qui en était toujours resté à l'hôtel de Rambouillet, comme l'évêque de Vence, lui envoya des félicitations sur le même ton[2].

Gondrin présenta Arnauld, La Lane et Nicole au nonce[3]; peu après, le roi accueillit Antoine à son lever avec beaucoup d'obligeance.

Après ce petit triomphe, les jansénistes ne s'attendaient pas au coup que fut pour eux l'arrêt du Conseil du 25 octobre[4]. On y voit, en effet, louée l' « obéissance » rendue par les quatre évêques aux constitutions pontificales. Les mots de « pure et simple » ne sont à vrai dire pas accolés à « signature », et l'épithète « sincère » qui remplace les deux autres ne signifie rien; mais « obéissance » semble emporter aux yeux les plus aveugles la créance du fait. Henry Arnauld se plaignit timidement à Lionne[5]; mais Messieurs de Port-Royal courbèrent encore l'échine; ils se chargèrent, en un habile mémoire, de prouver aux quatre

1. La lettre de Godeau à Henry Arnauld, non datée, est *in extenso* dans Varet, t. II, p. 382-383.

2. Lettre de Chapelain à Henry Arnauld du 12 octobre 1668 : *Correspondance*, t. II, p. 600.

3. Le 13 octobre.

4. Varet, t. II, p. 320 et suiv.

5. « Il faut, écrit Henry Arnauld, que vous me permettiez de prendre la liberté de vous dire qu'il y a de certains termes dans l'arrêt du Conseil qui m'ont surpris; mais l'on me fait espérer que l'on réparera cella dans la déclaration : c'est vostre ouvrage; vous ne le laisserez pas imparfait... » (lettre autographe à Lionne, Angers, 13 novembre 1668 : Aff. étr., France 1483, fol. 306 v°). Il est inutile d'ajouter qu'il n'y eut aucune « réparation ».

évêques la parfaite innocuité de l'arrêt du Conseil; ce fut bien difficile, car les Jésuites prenaient une attitude victorieuse[1].

Néanmoins, le bénéfice de la paix allait se faire sentir. Le 27 octobre, le roi répond par une lettre uniforme à celle que lui avaient adressée les quatre, et cette lettre est remplie de ménagements[2]; le 30, Sacy sort de la Bastille.

Cependant, Clément IX tardait à envoyer les brefs promis aux quatre évêques, et les médiateurs s'en inquiétaient fort; le bruit qui commençait à courir avec persistance, que le cardinal Albizzi et les Jésuites intriguaient sans trêve à Rome[3], n'était pas pour les rassurer. Sur les instances du Quirinal[4], Vialart signa, au nom des prélats négociateurs, une déclaration qu'il remit au nonce, apostillée par Antoine[5]. Sans dévoiler crûment les convictions des quatre évêques, ce texte expose en somme la situation avec une clarté très suffisante : « Quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius, évêque d'Ipre, ils (les quatre) ont encore rendu... au saint-siège toute la déférence et l'obéissance qui lui est due..., qui est de ne dire ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les Papes sur ce sujet. »

« Il faudrait être stupide et ignorant au dernier point pour ne pas voir dans cet acte la distinction du fait et du

1. Lionne à Bourlémont : Rome 193, fol. 361 r°. Pavillon menaça de tout révéler (Varet, t. II, p. 376).

2. Varet donne (t. II, p. 362) la lettre à Pavillon. Celle adressée à Henry Arnauld se trouve aux Aff. étr., France 1483, fol. 362.

3. Bourlémont à Lionne, 13 novembre : Rome 194, fol. 65 v° : « Les Jésuites ne peuvent digérer cet accommodement », etc.

4. Voir la relation dite du cardinal Rospigliosi (*Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 236).

5. Varet, t. II, p. 405. Vialart en envoya un exemplaire à Henry Arnauld, qui eut à le signer à son retour de Rome (Grandet, t. II, p. 146).

droit », écrit Quesnel[1]. C'est assurément exagéré, mais, sans avoir à lire entre les lignes, il semble évident que le texte cité de Vialart équivaut bien à « silence respectueux ». Les procès-verbaux se servent de termes plus nets, mais qui ne paraissent pas moins clairs. Or, cette déclaration fut approuvée à Rome; c'est alors seulement, — Harlay, archevêque de Rouen, s'étant porté garant de la « sincérité et de la droiture » des quatre évêques[2], — que le pape se décida à leur expédier un bref d'approbation (19 janvier 1669). Le nonce le communiqua au roi le jour de la Purification, en audience solennelle. Les sacrements furent rendus aux religieuses de Port-Royal en ce même mois et une médaille commémorative jetée dans les fondations du nouveau Louvre[3]. Par reconnaissance pour les bons procédés du pape, Vialart garda jusqu'à sa mort, dans sa chambre, un portrait de Clément IX[4]. C'est alors que Henry Arnauld écrivit aux religieuses la lettre dont nous reproduisons plus loin le texte et le fac-similé[5].

Gondrin seul ne profita pas de la paix; dès la fin d'octobre 1668, il avait été disgracié pour avoir publié un mandement trop net contre les concubinaires publics[6] : il était l'oncle de M. de Montespan, et Fontainebleau se trouvait au diocèse de Sens.

Il y a peu d'événements qui aient été l'objet de plus de louanges et de blâmes que la paix de l'Église. On n'a « jamais vu parmy des chrétiens une prostitution plus

1. *Paix de Clément IX*, p. 124.
2. Cet acte de Harlay, le futur archevêque de Paris, est rapporté par Le Gendre, auteur peu suspect (*Mémoires*, éd. Roux, p. 183).
3. Varet, t. II, p. 419 et 424.
4. Comme il appert de l'inventaire fait après le décès de Vialart, 1681 (arch. dép. de la Marne, G 386).
5. Pièces justificatives, nº 15.
6. Cf. G. Dubois, *Gondrin*, p. 267 et suiv.; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 392.

grande de toute sorte de sincérités », écrit Rapin[1], et après lui nombre d'écrivains, à commencer par Fénelon[2] jusqu'à M. Gérin[3], ont soutenu que le pape avait été indignement trompé et qu'il avait toujours cru que les quatre évêques avaient signé purement et simplement le Formulaire. La paix n'aurait été que le résultat de machinations odieuses et d'un mensonge perpétuel.

On comprend combien la mémoire de Henry Arnauld est intéressée à la solution de cette question : a-t-il prêté les mains à une pareille supercherie ?

Le seul argument sérieux de ceux qui prétendent que le pape a été trompé est celui-ci : Clément IX a toujours pensé que les quatre évêques dans leurs synodes avaient exigé la signature pure et simple.

Il faut avouer que telle est l'impression de celui qui consulterait seulement, pour étudier la paix de l'Église, les documents dont la publicité, à l'époque même, est avérée, tels que lettres publiques, builes, brefs, déclarations solennelles ou arrêts du Conseil. Malgré certaines formules voilées et peu nettes que l'on rencontrera d'aventure, il semblera évident que les quatre évêques en sont venus à complète résipiscence ; c'est là un fait qu'il est impossible de nier. Mais il suffira d'ouvrir les yeux sur des documents plus secrets, diplomatiques ou autres, pour être, croyons-nous, entièrement détrompés.

Il y eut dans cette paix comme dans tous les accommodements analogues des concessions mutuelles. Les quatre évêques, grâce au grand et noble désir d'unité dans l'Église qui les animait, sacrifièrent beaucoup. En effet, aux yeux du public, ils eurent l'air de se soumettre absolument :

1. *Mémoires*, t. III, p. 468.
2. Fénelon, lettre au P. Quesnel, *Œuvres*, éd. Lebel, t. XIII, p. 405-410.
3. En particulier p. 303 du t. II de *Louis XIV et le saint-siège*.

dans les documents officiels, ils reculent et semblent tout accorder au saint-siège, par exemple dans leur lettre au pape qui répugnait tant à Pavillon; mais, dans des documents tenus secrets, ils se dégagèrent. Leur rôle, cependant, deviendrait blâmable et même odieux si le pape n'avait pas été au courant de ces actes secrets, et c'est ce que prétendent beaucoup d'auteurs; mais nous croyons pouvoir montrer que cette innocente ruse, cette double face donnée à la négociation étaient parfaitement bien connues du saint-siège.

Pour la galerie, comme on dit vulgairement, le pape voulait certainement se donner l'air de supposer toujours une signature pure et simple des quatre; mais il était fort bien informé du contraire. Les preuves, qui n'en ont pas encore été assez mises en lumière, sont multiples et convaincantes. Cela ressort d'abord de la correspondance diplomatique, malgré la prudence du ministre français qui en était chargé. Regardons, par exemple, telle lettre de Lionne au cardinal Rospigliosi, où il essaie de dissiper les préventions que les Jésuites avaient pu faire entrer dans son esprit contre la paix de l'Église[1]. Le secrétaire d'État fait valoir au cardinal neveu l'impossibilité d'instruire un procès aux quatre évêques, le voudrait-on même; cela résulte, dit-il, de ce que « i quattro vescovi colla loro nuova sottoscrittione si sono messi nel medesimo stato di trenta o quaranta altri vescovi del Regno ai quali abbisognarebbe far il processo come a loro ». Qu'est-ce donc que ces trente ou quarante évêques, sinon ceux qui ont distingué eux-mêmes le fait du droit, ou qui en ont permis la distinction[2]? S'il était admis que les quatre avaient signé

1. Minute autographe du 17 septembre 1668 : Rome 193, fol. 100 r°.
2. Bargellini avoue aussi dans sa *Relation* que, si Rome voulait poursuivre les quatre évêques au moment de la paix, le pape n'aurait plus contre lui vingt-trois évêques (c'est-à-dire les *dix-neuf* et

purement et simplement, pourquoi parler encore de procès? Ensuite, si Lionne avait voulu faire croire un mensonge à la cour de Rome, ce n'est pas de trente ou quarante évêques qu'il aurait parlé, mais de tout le reste de l'épiscopat français!

A l'appui de cette idée, on peut encore avancer ceci : pourquoi Rome n'exigea-t-elle pas la production des procès-verbaux, si elle ignorait réellement leur contenu[1]? Le duc d'Estrées, dans sa lettre à Lionne du 7 décembre 1668[2], distingue très bien la cause de ces feintes diplomatiques, connues de tous les intéressés : « A Rome, écrit-il, on ne veut que l'apparence, et elle i est très bien mesnagée, grâce à votre habileté. » C'est précisément là notre thèse; le saint-siège voulait que le public ait toutes raisons de croire que les quatre évêques s'étaient pleinement soumis. Écoutons encore Bourlémont dire, dans une lettre du 20 janvier 1669[3] : « Le cardinal Rospigliosi me répéta... que le Pape ne jugeoit que des actes extérieurs. » D'ailleurs, pour en venir à des textes plus connus, les historiens jésuites qui ont publié la relation de la paix de l'Église attribuée au cardinal Rospigliosi ont eu beau tronquer ce texte, le rendre souvent contradictoire et inintelligible, on voit aussi nettement que possible ceci du moins, que le pape connaissait la doctrine des procès-verbaux[4]. Tout en ne voulant pas la reconnaître hautement, ce qui aurait été désavouer ses prédécesseurs et affaiblir

les *quatre*), mais que vingt autres seraient disposés à prendre leur parti (relation de Bargellini, publ. par Dupin; reproduite et commentée au t. I, p. 368 et suiv., des *Mémoires sur le Formulaire*).

1. Cette réflexion très sensée est due au P. Daubenton (lettre à Fénelon, 1711, citée par G. Dubois, *Gondrin*, p. 252).

2. Rome 194, fol. 216 v°.

3. Rome 196, fol. 168 r°.

4. Voir *Hist. des cinq propos.*, t. II, p. 237; [Quesnel], *Paix de l'Église*, p. 134 et suiv.

l'autorité et surtout le prestige du saint-siège, le pape usa d'une grande délicatesse pour ramener plus sûrement au bercail les brebis qu'il jugeait égarées. Il permit donc aux quatre évêques de placer dans les procès-verbaux secrets leur amour-propre et un peu leur doctrine à couvert. Clément IX y mit du sien; les quatre évêques firent des concessions non sans regimber : « L'accortise italienne, dit Voltaire à ce sujet, calma la vivacité française[1]. »

Dans une conversation qu'il eut plus de dix ans après la paix de l'Église avec Grandet, Lanier et Maillard, Henry Arnauld nous donne son avis sur les négociations dont il avait été l'un des objets. Comme ces conversations sont rapportées par Grandet, qui est en ce cas fort sujet à caution[2], son récit ne peut être accepté que sous les réserves les plus expresses. Mais, étant donnée l'opinion directement opposée à la nôtre qu'il professe, ce que l'on peut trouver chez lui à l'appui de notre thèse est d'autant plus précieux. Grandet raconte qu'il interrogeait précisément Henry sur la différence de doctrine qui se manifestait entre le procès-verbal de Saumur et certains actes publics des quatre évêques; l'évêque lui répondit[3] : « Que vous êtes d'étranges gens; vous ne pénétrez pas dans les grandes affaires ny les affaires des grands; ne voyez-vous pas qu'il faut contenter tout le monde? » Et, mettant sa main devant son visage, il ajouta : « Il se faut quelquefois boucher les yeux de peur de voir trop clair. Il falloit que cela fût ainsi. » Ailleurs[4], nous pouvons entendre Henry Arnauld montrer les concessions que le pape dut faire : « Cette affaire, dit-il, étoit extrêmement délicate et embar-

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVII.

2. Grandet a en effet écrit, dans son mémoire sur le Formulaire (bibl. d'Angers, ms. 1315) : « Le Pape a été manifestement trompé. »

3. Grandet, t. I, p. 275.

4. Grandet, t. II, p. 152-153.

rassante; c'est pourquoy on concerta extrêmement tous les actes qui devoient paroître, et on usa de paroles équivoques afin qu'on pùt leur donner divers sens pour sauver l'honneur du Pape. » Ces derniers mots, si outrecuidants, sont étrangement suspects, mais ne détruisent en rien notre thèse. Remplaçons-les par ceux-ci : « Le prestige humain du siège apostolique », qui ont le même sens, et nous avons ainsi une bonne explication de la paix de l'Église.

Il serait facile de multiplier les preuves qui semblent nous autoriser à adopter la définition que donne Guilbert de la paix de Clément IX[1] : « Ce fut en quelque sorte un traité clandestin, quoique revêtu de toutes les marques publiques et authentiques. » Il y eut bien deux côtés de la négociation, l'un par lequel le saint-siège obtient publiquement toute satisfaction; l'autre sur quoi Clément IX ferma volontairement les yeux. Cependant, les quatre évêques désiraient tout naturellement que l'univers chrétien les vît faire le moins de concessions possible dans leur soumission; de là ces longues négociations sur les phrases, les mots mêmes, des documents publics. Et quelle put être la raison qui porta ces évêques à user d'une diplomatie aussi minutieuse, quelquefois, il faut le dire, mesquine? Des âmes si hautes ne purent avant tout avoir en vue qu'un bien supérieur. « La charité que l'on doit à l'Église, écrit Antoine Arnauld, semble demander que l'on fasse toutes les choses permises et possibles pour appaiser le trouble qui y est[2]. » Ne peut-on sacrifier l'honneur du monde pour rester, selon la belle expression des constitutions de Port-Royal[3], dans ce « second paradis qu'est l'Église ».

1. *Mém. hist. et chronol. sur Port-Royal*, t. II, p. 20.
2. Lettre d'Ant. Arnauld du 10 juin 1668, *Œuvres*, t. I, p. 598.
3. *Constitutions du monastère de Port-Royal* (Mons, Gaspard Migeot, 1665, in-12), p. 6.

Pour en revenir à la personne même de notre Henry Arnauld, un fait, qui semble à première vue sans importance, montre qu'avant toutes choses il tenait à rester attaché à l'Église romaine et à reconnaître publiquement la puissance pontificale. Lorsque Pavillon montra à Gondrin le projet de son fameux mandement du 1er juin 1665 sur le Formulaire, l'archevêque de Sens s'en déclara satisfait, sauf de la formule initiale : « Nicolas, par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, évêque d'Alet. » « Ce stile est nouveau, écrit Gondrin au promoteur d'Alet, et n'a commencé à estre employé que vers l'an 1607 par quelques évesques bassement attachez à la cour de Rome[1]. » Pavillon, suivi par Choart, décida de s'intituler seulement « évêque par la miséricorde de Dieu ». Henry Arnauld persista au contraire à prendre le titre d'évêque « par la miséricorde de Dieu et par la grâce du saint-siège apostolique[2] ». « Je suis, disait-il à Grandet en 1674, presque l'unique évêque en France qui intitule ainsi ses actes[3]. » En tous cas, parmi les évêques attachés à Port-Royal, il y en avait peu qui n'adoptassent l'opinion si brutalement exprimée par Gondrin. Ce minime détail ne montre-t-il pas clairement que Henry Arnauld était loin, comme on l'a dit souvent, d'avoir des tendances hérétiques?

1. *Vie de Pavillon*, t. II, p. 139.

2. Cf., sur cette formule, Barbier de Montaut, dans *Revue de l'Anjou*, t. XXIV (1892), p. 288.

3. Grandet, t. I, p. 327. Henry Arnauld n'a pas tort de signaler ainsi la rareté de cette formule; Harlay s'en servait à peu de chose près, « ce que beaucoup d'évêques ou archevêques de France ne font pas », écrit le duc d'Estrées au roi (18 novembre 1679 : Rome 263, p. 84; cité par Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. II, p. 368).

CHAPITRE VI.

Henry Arnauld et Innocent XI.

Nous verrons l'âpreté avec laquelle, très peu d'années après la paix de l'Église, les disputes reprendront, dans le diocèse d'Angers, sur les matières contestées. Frappé dans ses idées et dans ses amis, Henry Arnauld trouva un appui en même temps qu'une consolation auprès du saint-siège, lorsque, le 21 septembre 1676, Benoît Odelscalchi fut élu pape sous le nom d'Innocent XI. Les jansénistes se louèrent de voir ceindre la tiare à un homme digne de la canonisation[1] dont « l'éclatante beauté d'âme » recevait les hommages du sévère Giustiniani et de l'apocryphe Correr[2]. Les attaches du pape au parti qu'avait anathématisé Alexandre étaient trop certaines pour qu'il n'eût pas été porté à favoriser tout spécialement les quatre évêques. Aussi ceux-ci s'entendirent-ils pour lui écrire chacun une lettre de congratulation lors de son avènement. Henry Arnauld reçut une réponse personnelle particulièrement gracieuse[3], qui ne fait aucune allusion quel-

1. Innocent XI est en voie d'être canonisé (cf. Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de Saint-Augustin*, p. 411).

2. Voir ces relations dans Moüy, *l'Ambassade du duc de Créqui*, t. I, p. 79.

3. Le bref adressé par Innocent XI à Henry Arnauld, le 7 avril 1677, est publié dans J. Grandet, t. II, p. 61-62, et aussi dans le t. II des *Mémoires historiques sur le Formulaire*, p. 261-263.

conque au jansénisme ou aux cinq propositions; le pape rappelle à l'évêque d'Angers les bons rapports qu'il entretenait avec lui au temps de son séjour à Rome comme abbé de Saint-Nicolas[1]; il se met de plus à son entière disposition.

Pour bien marquer l'attitude hostile que comptait observer le parti opposé aux quatre évêques à l'égard du nouveau pape, Harlay prit soin de ne pas le féliciter de son avènement au trône pontifical[2], et Louis XIV exprima avec amertume ses sentiments sur les brefs du saint-père aux quatre évêques[3]. Pomponne, alors secrétaire d'État, le cardinal d'Estrées résidant à Rome, aidés par Favoriti[4], ami et confident du pape en même temps que d'Antoine Arnauld, entretenaient Innocent XI dans son affection pour les quatre évêques; aussi, afin d'éviter de faire connaître ses desseins à Pomponne et au cardinal d'Estrées, Louis XIV, ne se souciant pas de l'injure qu'il faisait à son secrétaire d'État, en était réduit à demander à Rose de rédiger des dépêches secrètes au duc d'Estrées destinées pour la plupart à empêcher soit la révision des bulles contre Jansénius, soit l'abolition du Formulaire. Le roi

1. « Virtutes quas in persona abbatis Sancti Nicolai complexi olim fuimus apprime reminiscimur easque ad populorum tibi demandatorum profectum et imitationem in excelso positas in præsens agnoscere magnopere gaudemus. » Des copies manuscrites de ce bref furent répandues par les jansénistes. On en trouve une à la bibl. de Troyes, ms. 2462. Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, abbesse de Fontevrauld, en réclame une copie au Dr Vallant (lettre du 18 juillet 1677, dans P. Clément, *Gabrielle de Rochechouart*, p. 137).

2. Lettre du duc d'Estrées au roi, 6 décembre 1678 : Rome 258, p. 156-165; dans Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. II, p. 356-357.

3. Lettre du roi à Harlay, de Cambrai, le 6 avril 1677 : *Lettres de Louis XIV recueillies par M. Rose* (éd. Morelly, t. II, Paris-Francfort, 1755, p. 281).

4. Cf. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. I, p. 198, 421-428, etc.

savait le pape assez disposé à prendre des mesures de ce genre[1]; il le pressentait surtout en voyant « les évêques et les docteurs qui ont soutenu la doctrine de Jansénius comblés des éloges et des grâces du Pape[2] ».

Ceux-ci en profitèrent. Henry Arnauld jugea bon de pousser Vialart à faire la première démarche; les excellents rapports que l'évêque de Châlons entretenait avec Favoriti étaient une garantie sérieuse[3]. Vialart envoya donc à Rome, en 1677, sous prétexte de remercîments au cardinal Cibo, un récit de la paix de Clément IX; en même temps, il annonçait au pape une lettre qu'allait lui écrire l'évêque d'Angers; il faisait même quelques allusions à l'abolition possible du Formulaire[4]; il écrivit encore en 1679[5].

En effet, Henry Arnauld prit de nouveau la plume et écrivit, en 1680[6], une longue lettre au pape. Elle roule aussi toute entière sur la paix de Clément IX; il se demande

1. Cf., par exemple, lettre au duc d'Estrées du 21 juillet 1679, dans Michaud, *op. cit.*, t. IV, p. 416-417. Lionne pressait déjà Clément IX, en 1670, d'abolir le Formulaire (Gérin, *Louis XIV et le saint-siège*, t. II, p. 411).

2. Lettre de Louis XIV (Rose) du 28 septembre 1679 (Rome 262, p. 154-155), dans Michaud, *op. cit.*

3. Voir une lettre autographe de Favoriti à Vialart du 27 décembre 1679 (Bibl. nat., ms. Champagne 10, fol. 70).

4. *Vie de Vialart*, p. 293-294. La lettre est aux archives Vaticanes, Vescovi, vol. 63.

5. *Ibid.*, Vescovi, vol. 65.

6. Cette lettre est publiée par Varet, t. II, p. 549-563. Il pense (p. 445) qu'elle fut écrite en 1677 ou 1678. Les *Mémoires sur le Formulaire* lui attribuent (t. II, p. 49) la date de 1677. Elle n'est que de 1680, puisque Henry Arnauld y parle, comme de chose toute récente, de l'édition de ses synodes, qui date de cette année; il y a d'ailleurs d'autres preuves. Dans les papiers jansénistes de la bibliothèque de Bruxelles, provenant en partie du P. Quesnel, se trouve (ms. 22193, fol. 31) un extrait de cette lettre daté de 1676 ou 1677. Quant à Besoigne, il commet de telles confusions au sujet des rapports de Henry Arnauld et d'Innocent XI (*Vie des quatre évêques*, t. I, p. 301-302) qu'il n'y a pas à faire état de ses dires.

pourquoi il faut encore en garder le secret comme si cette paix était chose comparable aux « plus noires œuvres de ténèbres ». L'évêque d'Angers expose au pape, sur un ton vraiment pathétique, toutes les imputations mensongères, toutes les calomnies dont sont l'objet les quatre évêques depuis dix ans, en même temps que le mérite presque surhumain qu'ils eurent à se taire; aussi Henry Arnauld veut-il affirmer encore une fois hautement devant le pape la distinction du fait et du droit et blâmer les manœuvres de la Sorbonne contre son frère; il demande à Innocent XI d'autoriser publiquement et solennellement la divulgation des clauses de la paix. Tout bien disposé qu'était le pape, il était illusoire de se figurer qu'il reviendrait sur l'œuvre de ses prédécesseurs; en effet, la paix de Clément IX était une sorte de contrat synallagmatique entre le pape, le roi et les quatre évêques; il n'était pas possible que l'une des parties en modifiât une des conditions essentielles sans le consentement de l'autre. Or, il n'est pas besoin de dire que jamais Louis XIV ne se serait prêté à cette divulgation.

Cependant, le saint-siège n'eut aucun ressentiment contre la lettre si osée de l'évêque d'Angers; par contre, la cour de France en conçut une violente colère. Dans le long mémoire de ses griefs contre Innocent XI que le Père de la Chaise envoya à Rome en 1685, nous notons celui-ci : « Monseigneur l'évêque d'Angers ayant écrit au Pape une lettre pleine d'invectives contre ceux qui défendent l'Église et de louanges de la doctrine de Jansénius, où il se plaint de ce qu'on fait souscrire en Sorbonne la censure de la Faculté contre M. Arnauld, cette lettre a été bien reçue du pape; du moins Sa Sainteté n'a-t-elle donné aucune démonstration publique qu'elle la désapprouvât[1]. » C'est la vérité : peu après avoir reçu la lettre de Henry

1. Aff. étr., Rome 297, fol. 308.

Arnauld, Innocent XI disait à qui voulait l'entendre, à commencer par l'ambassadeur : « Il n'y a plus de jansénistes[1]. »

Telle est sans doute la dernière démarche que fit Henry Arnauld auprès des papes. C'est, depuis qu'il était évêque, la première qui ait été accueillie favorablement. Il entrait dans sa quatre-vingt-quatrième année, et le « jour du Seigneur » approchait trop, disait-il à Innocent XI, pour qu'il pût songer à autre chose qu'à s'y préparer. Son diocèse seul le vit encore à l'œuvre.

1. Il le dit au duc d'Estrées en novembre 1680 (Rome 266, fol. 357), au cardinal d'Estrées en février 1681 (Rome 273, fol. 139), au cardinal Rospigliosi vers le même moment (Rome 300, fol. 150) (textes cités par Michaud, *op. cit.*, t. IV, *passim*).

SECONDE PARTIE

HENRY ARNAULD ET LE MOUVEMENT JANSÉNISTE AU DIOCÈSE D'ANGERS.

CHAPITRE I.

Les partis en présence.

« Je loue Dieu, écrivait d'Angers La Rivière, le 6 janvier 1644, au sujet des contestations sur la grâce, je loue Dieu de quoy je suis en un lieu où ces matières sont peu agitées. Il y a peu de personnes icy qui ne soient de l'opinion de Jansénius, et ceux qui n'en sont pas, ou par foiblesse ou par prudence, ne deffendent pas la leur avecque trop de chaleur[1]. » Toutes réserves qu'on doive faire sur l'opinion de l'ardent janséniste, qui croit le monde entier converti à ses idées, il ressort du moins avec certitude de cette lettre que le diocèse d'Angers se laissait peu troubler par les querelles sur la grâce avant l'arrivée de Henry Arnauld sur le siège épiscopal. Alors même, les disputes purement idéologiques furent encore écartées par les préoccupations matérielles plus graves de la Fronde, puis par les bruyants manifestes des réguliers. Toujours est-il que le méticuleux archidiacre d'Outre-Loire, Guy Arthaud, qui note avec une fidélité si scrupuleuse les moindres points intéressants de l'histoire ecclésiastique de l'Anjou au temps de Henry Arnauld, ne signale aucune lutte sur le jansénisme dans le diocèse pendant les dix premières années de cet épiscopat; le prélat pouvait écrire en toute

1. « Lettre autographe à Jacques Dupuy : ms. Dupuy 580, fol. 10 v°.

sincérité au pape, dans sa lettre du 28 août 1661, qu'à ce moment encore l'église d'Angers n'était agitée d'aucune dissension doctrinale[1].

L'attitude même observée alors par Henry Arnauld est une des principales causes de cette quiétude. Tallemant a raison de dire, en 1657, que Henry Arnauld allait « bride en main », qu'il ne parlait du jansénisme « ni en bien ni en mal » et qu'il « n'a pas donné prise sur luy[2] ». Hermant a aussi très justement noté que, jusqu'en 1661, « les dispositions de M. d'Angers n'étoient point tout à fait aussi vigoureuses qu'elles furent depuis[3] ».

C'est, en effet, à peu près à cette date, lorsque l'évêque eut pris parti aux yeux de tous pour le jansénisme, que dans le diocèse entier, et spécialement à Angers, divers membres du clergé et quelques laïcs se mirent avec ardeur au service des opinions opposées; les uns vont blâmer l'évêque et traverser ses desseins, les autres le louer et l'appuyer jusque dans les pires défaites.

Les places fortes autour desquelles se groupent les antijansénistes angevins sont l'Université et le séminaire.

Parmi les universitaires, nous verrons à l'œuvre, par exemple, le docteur Voisin, qui fut l'un des Frondeurs les plus enragés de l'Anjou[4]; exilé à Perpignan, rappelé par les soins de Henry Arnauld[5], il montra à l'évêque sa reconnaissance en l'accablant de traits haineux et perfides[6].

1. « Quietam et nulla dissentione turbatam Andegavensium ecclesiam... » (*Epistola... ad Alexandrum Septimum*, p. 5).

2. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris et Monmerqué, t. III, p. 112.

3. L. XXIV, ch. IX. Cf. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 29.

4. Cf. Debidour, *la Fronde angevine, passim; le Journal de Jousselin, passim;* C. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 748.

5. Ci-dessus, p. 137.

6. « Dieu, qui exerce les siens en mille manières, destinoit dès lors l'ingratitude de ce furieux pour donner la dernière épreuve à la vertu de ce prélat (Henry Arnauld) et pour couronner sa patience » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 538).

C'est François Babin, théologien encore estimé, chancelier de l'Université depuis 1684, que Henry Arnauld accusait de mettre « le feu de la division dans son diocèse[1] »; Rebous, dont les convictions étaient si ardentes[2], jouera un grand rôle; ajoutons le chancelier de la Barre[3], que nous suivrons de près en 1676; tels sont les chefs autour desquels nous verrons se réunir de nombreux partisans.

Le second centre des opérations antijansénistes était, nous l'avons dit, le séminaire d'Angers. On connaît plus qu'amplement, par les mémoires de Joseph Grandet, les querelles souvent futiles, les contestations de toute espèce qui se déroulèrent entre les prêtres du séminaire et leur évêque. Profondément imbu de l'esprit sulpicien, très hostile au jansénisme, Grandet fit entrer le séminaire en rébellion contre Henry Arnauld, qui pourtant en était le fondateur. Intelligent et passionné, Grandet acquit une influence prépondérante sur ses collègues, tels que Maillard, l'ami de saint Vincent de Paul[4], Le Cerf[5] ou Jean Arthaud, formés tous trois à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, suivant la discipline de Bourdoise.

Universitaires et membres du séminaire, également ennemis des opinions d'Arnauld, trouvèrent des appuis

1. Grandet, t. I, p. 458. Cf., sur Babin, C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 183; Port lui attribue à tort le *Récit de tout ce qui s'est passé dans l'Université au sujet de la doctrine de Jansénius* (voir plus loin).

2. Cf. C. Port, t. III, p. 229. Pocquet de Livonnière raconte (ms. d'Angers 1300, fol. 178) qu'un jour un des élèves de Rebous lui parut dans les principes du jansénisme; rempli d'indignation, il lui jeta son bonnet à la tête en pleine école. Ce jeune homme a depuis témoigné que cette action de zèle l'avait touché et qu'il avait abandonné le parti.

3. Ce fut La Barre et non Babin, comme l'affirme à tort Dom Piolin, qui reçut, en 1676, l'abbaye de Vaux-en-Ornois au diocèse de Toul (*Revue de l'Anjou*, t. XVI (1876), p. 283).

4. Grandet, t. I, p. 11 et *passim*.

5. *Ibid.*, p. 8. Cf. *Journal de Jacques Valuches* (dans C. Port, *Notes et notices angevines*, p. 181).

très solides dans toutes les autorités civiles; ils rencontrèrent des encouragements et des sympathies particulières chez Charles de Beaumont d'Autichamp qui, depuis 1667, fut « commandant pour le Roy en la ville et château d'Angers[1] » en même temps que « lieutenant de Roy au gouvernement d'Angers ». Malgré sa piété fervente, Autichamp, sans doute pour rendre plus effective la protection qu'il accordait aux antijansénistes, ne manqua pas de traiter Henry Arnauld avec la plus extrême grossièreté, à la grande joie de l'excellent Grandet[2].

Une femme de naissance basse et de médiocre éducation tint pendant longtemps entre ses mains habiles les fils des intrigues ecclésiastiques à Angers. Conseillère écoutée à la fois des prêtres du séminaire et de l'évêque, mais de celui-ci surtout, Gabrielle Rousseau était une fille vraiment extraordinaire. Née à Craon en 1625, elle resta, si l'on en croit Pocquet de Livonnière, « plus de dix ans obsédée du démon »; Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, l'en délivra[3]. Toujours est-il qu'elle voua ses facultés au service des prêtres du séminaire.

Elle avait fondé, en 1660, une « pension pour quelques jeunes filles pauvres pour les instruire, les nourrissant des charitez qui leur estoient portées; d'où vint le nom de Providence[4] ». Puis, vers 1675, elle quitta son œuvre, qui fut reprise par demoiselle Anne de Beloteau; celle-ci

1. Voir, sur ses rapports avec le séminaire, Grandet, t. I, p. 99 et suiv. Autichamp était dauphinois: il avait épousé, en 1669, Mme de Souy et mourut en charge à Angers le 2 juin 1692. Son fils eut sa survivance. Cf. Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, 1415 n.

2. Grandet, t. II, p. 269.

3. Voir la notice de Pocquet de Livonnière sur G. Rousseau : bibliothèque d'Angers, ms. 1300, p. 42-46.

4. Notes anonymes sur la Providence écrites en 1691 : ms. d'Angers 1027.

acheta, le 21 janvier 1677, la « maison et appartenance où cy-devant pendoit pour enseigne *le Sauvaige*, où cy-devant se faisoient les exercices du séminaire d'Angers[1] »; ses sollicitations parvinrent à obtenir des lettres patentes pour ce nouvel établissement de la Providence[2].

Pourquoi Gabrielle Rousseau quitta-t-elle cette communauté? Peut-être par crainte du pouvoir trop discrétionnaire que Henry Arnauld s'arrogeait sur la maison et aussi, sans doute, à cause du « petit de jansénisme[3] » qui s'y était glissé. D'accord avec Grandet et ses confrères, conseillée même par eux, Gabrielle Rousseau fonda, en quittant la Providence, une autre communauté, qui fut autorisée par lettres patentes de mai 1680 sous le nom de Filles de la Trinité[4]; elle s'installa dans une maison « en face les Augustins », rue Lionnaise[5]. Cette nouvelle fondation « séculière », comme la qualifient les lettres patentes, avait à peu près le même but que celle de la Providence; il s'y adjoignit bientôt un hôpital[6].

Si l'on en excepte sœur Marie-Constance, dont nous parlerons plus loin, il n'y avait personne à Angers qui fût plus souvent consulté par l'évêque que Gabrielle Rousseau; il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre les mémoires de Grandet, où elle est citée presque à chaque chapitre. Elle servait d'intermédiaire attitré dans toutes les

1. Archives départementales de Maine-et-Loire, fonds (non classé) de la Providence, extrait d'un amortissement de rente.

2. C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 366, verbo *Blotteau.*

3. Notice de 1691, citée.

4. L'original de ces lettres, scellées du grand sceau de cire verte, se trouve au ms. d'Angers 887.

5. C'est dans cette maison que Henry Arnauld tint tant de conférences, surtout avec les prêtres du séminaire. Voir, par exemple, Grandet, t. II, p. 142 et suiv.

6. Voir la copie de la demande formulée par la Trinité au corps de ville pour avoir son autorisation (ms. 887), que Molinier appelle à tort dans son catalogue « Notice historique ».

négociations épineuses entre les prêtres du séminaire et l'évêque[1]. Faisant preuve souvent d'une violence de paroles toute plébéienne[2] à l'égard de Henry Arnauld, elle semble aussi, en plus d'une circonstance, avoir usé de procédés peu francs à son égard et ne s'être pas toujours montrée digne de la confiance absolue que le prélat lui octroyait avec une libéralité un peu naïve. Ainsi, lorsque Henry Arnauld lui ordonnait, en termes formels, de jeter telle de ses lettres au feu « sans la faire voir à âme vivante », son premier soin était de la montrer à Grandet[3]. Les preuves d'infidélités analogues commises par elle ne sont pas rares[4].

Si nous en venons maintenant aux amis sûrs et aux conseillers fidèles que Henry Arnaud sut réunir autour de lui, il faut noter d'abord René Bourigault, Angevin de médiocre origine, mais « qui avoit un esprit transcendant, qui parloit bien, qui savoit la théologie en perfection, dont l'air modeste et doux, joint à beaucoup d'adresse, avoit de quoy gagner les cœurs de tout le monde[5] ». Il entra au séminaire, puis en fut exclu par Arthaud et Le Cerf, à cause de son jansénisme ardent, en 1664. Il fut, comme nous le verrons, confesseur des Visitandines, chanoine de Saint-Pierre d'Angers, et mourut exilé à Semur, en Bourgogne.

Bourigault avait comme directeur spirituel Gervais Chardon, l'âme du jansénisme en Anjou[6]. Ce fils d'un maréchal-ferrant des environs de Château-Gontier[7] avait

1. Voir, en partie, Grandet, t. I, p. 109.
2. Voir une de ses lettres au prélat : *Ibid.*, p. 329.
3. Grandet, t. I, p. 409.
4. *Ibid.*, t. II, p. 313.
5. *Ibid.*, t. I, p. 61. Voir sa notice dans C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 457.
6. Cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 626.
7. De Froidefons, d'après l'intéressante notice de P. de Livonnière sur Chardon (ms. d'Angers 1300, p. 161).

été reçu docteur par la Faculté de théologie d'Angers; il y professa jusqu'en 1657[1]; chanoine de Saint-Maurille d'Angers depuis 1655, il était chantre en 1674[2]. Grandet, qui le rencontrait sans cesse dans l'antichambre de l'évêché, n'avait pas tort d'affirmer son influence presque obsédante sur Henry Arnauld; celui-ci l'avait désigné dès avant son épiscopat pour enseigner la philosophie à l'abbaye de Saint-Nicolas[3]. Nous verrons ses opinions jansénistes le faire exiler à Riom en 1676; il gagna l'Auvergne en vrai philosophe qu'il était : « Il faut regarder les disgrâces comme la pluye et l'orage », disait-il[4]. Il vécut près de onze ans à Riom. « L'estime qu'en faisoit l'évêque d'Angers, écrit Pocquet, ses disgrâces, qui redoubloient la tendresse qu'on a pour des gens de mérite, luy acquirent une haute réputation, et on le consultoit de toutes parts. » Lorsqu'il mourut, le 21 décembre 1686, les chanoines de Saint-Amable voulurent l'enterrer dans leur église et « les Carmélites firent tirer son cœur en secret par leur chirurgien et l'enterrèrent dans leur cloître »; il avait écrit « une théologie prouvée par saint Augustin et quatre volumes manuscrits » qu'il laissa à Héard[5].

A la tête du parti janséniste était aussi ce René Héard de Boissimon. Après avoir été conseiller au présidial, il fut reçu, le 14 juillet 1687, chanoine de Saint-Maurice d'Angers[6]. Sa maison des Mortiers, aux portes de la ville,

1. Grandet, t. I, p. 64.
2. *Ibid.*, p. 265.
3. Ms. 1300, p. 160.
4. Ms. 1300, p. 161.
5. « Je les crois perdus », ajoute Pocquet, *Ibid.*
6. C. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 353. Il est difficile de déterminer le rapport de parenté existant entre notre René Héard et cet « Héar de Boissimon, procureur du Roy en l'élection d'Angers », qui est donné comme fidèle au roi pendant la Fronde dans la liste dressée alors (Aff. étr., France 1482, fol. 109).

servait, s'il faut en croire ses ennemis, de rendez-vous constant aux jansénistes de l'Anjou et des diocèses voisins. Grandet nous a laissé le récit très romanesque d'une assemblée secrète qu'auraient tenue à Angers, le 19 juin 1674, Gondrin, Colbert, évêque de Luçon, et Montmorency-Laval, évêque de La Rochelle. Héard aurait reçu aux Mortiers l'archevêque de Sens, « déguisé en cavalier, avec une grande perruque, un chapeau et un plumet blanc sur la tête, et l'épée au côté[1] ». Lié avec Antoine Arnauld[2], sans doute avec l'abbé de Pontchâteau[3], le chanoine de Saint-Maurice eut une nièce élevée à Port-Royal[4]; l'un de ses oncles était, comme lui, dans les bonnes grâces de Henry Arnauld[5]. Du Fossé put apprécier lors de son voyage à Angers l'hospitalité magnifique de René Héard, qui « étoit, dit-il, particulièrement considéré du prélat, à cause de sa grande piété, de son érudition et de sa profonde sagesse[6] ».

D'un conseil plus fréquent encore est pour Henry Arnauld Julien Le Royer, docteur en théologie, curé de Feneu[7] en 1669, aumônier de Henry Arnauld et « fort attaché aux nouveautez[8] ». Antoine Arnauld écrivit pour

1. Rien ne prouve d'ailleurs l'authenticité de ce fait. L'archevêque de Sens, très malade depuis 1671 et qui devait en août 1674 être atteint pour ne plus se relever, ne se permettait sans doute pas de tels voyages (cf. Dubois, *Gondrin*, p. 357) : Grandet, t. I, p. 334.

2. Voir la lettre d'Arnauld du 2 janvier 1677 (Aff. étr., France 1483, fol. 443).

3. Il est, en effet, presque certain que c'est là cet Héard dont parle Le Camus à Pontchâteau (*Lettres de Le Camus*, p. 6).

4. *Mémoires de Du Fossé* (Soc. de l'hist. de Normandie), t. IV, p. 47.

5. Grandet le désigne seulement par « Mr Héard, prêtre ».

6. *Mémoires de Du Fossé*, t. IV, p. 51.

7. Cant. de Briolay, arr. d'Angers. Il mourut le 1er mai 1680. Voir l'article de l'abbé Urseau sur la *Confrérie des prêtres à Angers* (*Revue de l'Anjou*, 1891, t. XXII, p. 339).

8. Grandet, t. I, p. 240.

lui un petit « directoire d'études[1] ». Sa liaison très intime avec Henry Arnauld nous rend d'autant plus sensible la perte presque certainement définitive du journal qu'il rédigeait[2].

Personnage très effacé, mais bien plus inséparable encore de son évêque, fut Balthasar Musard, fils d'un bourgeois de Paris. Henry Arnauld l'emmena, à titre de secrétaire, à Rome, où il déchiffrait le courrier diplomatique[3]. Depuis ce temps, Musard suivit les destinées de son patron; fixé avec lui à Angers, il y épousa en 1655 la fille du maître des maîtres-bouchers[4]. Lorsque Henry Arnauld devint aveugle, Musard se chargeait de toute sa correspondance; « il n'est pas plaisant, écrit le bon Grandet, que des affaires de conscience et très secrètes soient vues par un laïc[5] ». Port affirme que Henry Arnauld allait presque chaque année en villégiature chez son secrétaire au château de Grignon, à Morannes[6].

Pour terminer ce tableau sommaire des amis et conseillers de Henry Arnauld au point de vue qui nous intéresse, il faut considérer maintenant son compagnon de tous les instants, l'abbé Antoine Arnauld, fils aîné d'Arnauld d'Andilly, dont les mémoires autobiographiques sont bien connus. Soldat passablement galant[7], ayant aussi des

1. [Larrière], *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 34.

2. Sur la perte de ce journal, cf. Godard-Faultrier, dans *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1862, p. 74.

3. Extrait d'une notice anonyme du XVIIe siècle sur Henry Arnauld conservée à la bibl. d'Angers dans la collection Grille, *verbo* Henry Arnauld (ms. 1777).

4. C. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 771.

5. T. II, p. 447.

6. Cant. de Durtal, arr. de Baugé (*Dictionnaire*, t. II, p. 739).

7. Bien que devenu vieux, prêtre et bénéficiaire, il raconte avec complaisance, dans ses *Mémoires*, une intrigue qu'on le soupçonnait dans sa jeunesse d'avoir entretenue avec une religieuse; il s'en défend mollement (*Mémoires*, p. 508). L'abbé de Pomponne aurait

habitudes à l'hôtel de Rambouillet, il fit plusieurs campagnes en qualité de cornette jusqu'en 1643. Découragé par la mauvaise fortune, il alla en août 1645[1] rendre visite à son oncle, alors abbé de Saint-Nicolas, en son abbaye; il resta avec lui jusqu'en octobre. La ladrerie de son père l'empêchant définitivement de poursuivre sa carrière militaire, il se décida à accompagner Henry Arnauld à Rome et ne le quitta dès lors presque plus. Il se cloîtra presque rigoureusement à Angers au moins jusqu'en 1677 (date où se terminent ses *Mémoires*), avouant y avoir éprouvé le plus profond ennui, rongé par l'orgueil et pleurant ses ambitions déçues. Nous ne savons presque rien de lui-même au sujet de son histoire sacerdotale. En 1660, quand il obtint le bénéfice de Saint-Nicolas de Candé, il n'était encore que « clerc tonsuré[2] »; on ne saurait dire s'il fut jamais prêtre. Le 1er novembre 1674 lui fut conférée la commende plus considérable de l'abbaye de Chaumes-en-Brie, où venait de mourir Gondrin[3].

La pluralité de ses bénéfices prouvait, selon la saine doctrine de Port-Royal, une vertu médiocre. Il y eut même de sa part certaine signature du Formulaire qu'Arnauld d'Andilly trouva si honteuse qu'il voulut, malgré

pu à Venise, en 1706, s'autoriser de l'exemple de son oncle (cf. *Lettres du président de Brosses*, 1836, in-8°, t. I, p. 218). Ces deux prêtres font évidemment une tache profonde dans la sévère famille Arnauld.

1. *Mémoires*, p. 511.

2. Journal de Jacques Valuches dans C. Port, *Notes et notices angevines*, p. 214.

3. Cf. *Gazette de France*, 24 novembre 1674. Il eut ses bulles le 6 mars 1674; prit possession par procureur le 28 mai; il y alla personnellement dans le courant d'août (*Mémoires*, p. 555). Cf. Alfred Cramail, *l'Abbaye royale de Chaumes-en-Brie* (Paris, 1876, in-4°), p. 34. L'abbé Arnauld était aussi pourvu du prieuré du Plessis-aux-Moines en Touraine. Cf. Tallemant des Réaux, t. VIII, p. 29; Varin, *la Vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 278.

les efforts de Pomponne et ceux de Henry, rayer de ses *Mémoires* toute mention de ce fils indigne[1].

L'attrait invincible que l'abbé Arnauld éprouvait pour le monde, la fréquentation de femmes spirituelles ou frivoles, — non tant assurément Mme de Sévigné que la duchesse de Brissac[2], — en même temps que la fatuité dont il faisait preuve au souvenir de ses aventures de jeunesse, tout cela fait comprendre aisément les reproches que le docteur Arnauld adressait à Henry quand il le voyait garder auprès de lui avec tendresse un neveu aussi suspect[3]. On ne voit guère en effet l'ancien « chevalier de la reine Epicharis » manier la bêche d'un Le Maître ou la serpette d'un Pontchâteau.

A Angers même, son attitude n'était pas à l'abri de tout reproche. Sa liaison intime avec Autichamp[4] montre que ses convictions jansénistes n'étaient pas exclusives. L'éloge même que Saint-Simon fait de lui aurait été, aux yeux des vrais jansénistes, une lourde tache sur sa mémoire. N'était-ce pas renier son nom que de n'avoir « jamais fait parler de lui dans les affaires du fameux Arnauld son oncle[5] »?

1. Cf. lettres de Pomponne des 8 et 15 janvier 1667, publ. par Monmerqué en appendice aux *Mémoires de Coulanges* (Paris, 1820), p. 412-415.

2. Cf. la notice de M. de Boislisle sur l'abbé Arnauld (*Saint-Simon*, t. VI, p. 35) et Walckenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de... la marquise de Sévigné*, t. II, p. 100.

3. Cf. lettre d'Antoine Arnauld d'avril 1665 (*Œuvres*, t. I, p. 525).

4. « ... L'affection et le respect que tout le monde croit devoir à sa douce manière de gouverner, etc... » (*Mémoires*, p. 552).

5. *Saint-Simon*, t. VI, p. 35.

CHAPITRE II.

Les premiers engagements.

La déclaration royale ordonnant la signature pure et simple du Formulaire, enregistrée en un lit de justice le 19 avril 1664[1], fut envoyée en Anjou, afin que les présidiaux et sénéchaussées procédassent à l'insinuation[2]. Henry Arnauld, comme nous l'avons vu, ne fit connaître qu'en juillet sa volonté; aussi les séculiers et réguliers d'Angers signèrent-ils en masse sur le registre d'un greffier au présidial. Les conclusions capitulaires de l'abbaye de Saint-Aubin nous fournissent, en particulier, la décision qui fut prise au chapitre touchant le Formulaire. Chaque religieux apposa sa signature sur une feuille qui fut envoyée au présidial[3]. Tout se passa à Angers sinon avec le consentement, du moins sans l'opposition de l'évêque et dans le calme.

Il y eut au contraire des violences à La Flèche. Thiot, avocat du roi, requérant l'enregistrement au présidial de l'édit du Formulaire (5 juin 1665)[4], se mit à invectiver Henry

1. Voir plus haut, p. 193.

2. Cf. Guy Arthaud, *Journal* (*Anjou historique*, janvier-février 1906, p. 338).

3. *Archives départementales de Maine-et-Loire*, H [5], fol. 33; Pièces justificatives, n° 16.

4. Notes manuscrites de Le Paige dans son recueil « 1666 ».

Arnauld avec une extrême brutalité[1]. Tout antijanséniste qu'il fût en grande partie, le clergé d'Anjou prit fait et cause pour son évêque insulté; le syndic présenta une requête au Parlement et obtint que le procureur général donnât « ses conclusions, qui ont esté confirmées par arrest de la cour portant adjournement personnel au nommé Thiot, advocat du Roy à La Flèche, et cependant interdiction de la fonction et exercice de sa charge[2] ».

Cette mesure répressive ne suffisait pas. L'abbé Garande[3], député du clergé d'Anjou, fit à la séance de l'assemblée générale du clergé, le 8 février 1666, un discours dans lequel il demandait une réparation solennelle de l' « outrage commis en la personne d'un des plus dignes évesques de France, espérant que l'assemblée partagera son douloureux étonnement devant un tel procédé[4]. » Il finit son discours par un éloge académique de l'évêque d'Angers. L'assemblée conclut « qu'ayant entendu avec indignation et douleur par le rapport du sieur abbé de Garande un procédé si criminel contre Mgr l'évêque d'Angers, pour lequel elle a témoigné d'une estime toute particulière, a loué la conduitte et le zelle du clergé d'Anjou, qu'elle exhorte de continuer; auquel, par délibération prise unanimement et tout d'une voix, elle a accordé sa protection et tous ses soings dans la suitte de cette affaire ».

1. L'avocat du roi au présidial de Limoux insulta de même Pavillon en cette occasion; la satisfaction qu'obtint l'évêque d'Alet semble avoir été moins solennelle que celle qui, nous allons le voir, fut obtenue par Henry Arnauld (cf. *Vie de Pavillon*, t. II, p. 116).

2. Arch. nat., G8* 658, fol. 4 v°.

3. Cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 225. Garande fut théologal et grand archidiacre d'Angers; il était parent des Le Tellier. Il avait été député en mars 1665 par le clergé d'Anjou à l'assemblée générale (Arthaud, *Anjou historique*, janvier-février 1906, p. 337 et *passim*).

4. Arch. nat., G8* 658, fol. 3 v°.

Elle désigna les évêques de Meaux[1] et de Saint-Malo[2], les abbés de Benjamin et Garande « pour solliciter de sa part M. le président de la Tournelle, M. le rapporteur, les conseillers, les gens du Roy et tous autres ausquels il conviendra s'adresser[3] ».

L'affaire n'eut cependant pas de suites juridiques. Thiot consentit à faire une solennelle réparation de son honteux discours. A huit heures du matin, le 10 juillet 1666, devant les délégués du clergé d'Angers[4], présidés par l'évêque, il demanda humblement son pardon... « La grâce que vous me faites, dit-il, sera toujours présente à ma mémoire pour me faire admirer la grandeur de vostre courage, qui ne sçait vaincre ses ennemis qu'en les comblant de faveurs... »

Henry Arnauld répondit en lui faisant valoir la gravité de sa faute, qui atteignait, dit-il, « l'Église et le caractère sacré de l'épiscopat outragé en notre personne. » Après avoir remercié en termes chaleureux les délégués du clergé, il déclara pardonner à Thiot, et l'assemblée se résolut à abandonner son instance devant le Parlement.

Chapelain eut raison de féliciter vivement Henry Arnauld de ce succès et Conrart de s'associer à sa joie[5], car jamais, assurément, l'évêque d'Angers n'avait reçu une

1. Dominique de Ligny.

2. François de Villemontée, très antijanséniste (cf. Rapin, t. III, p. 373).

3. *Loc. cit.*, fol. 4 v°.

4. Voir *Extrait des registres du clergé d'Anjou* (s. l. n. d., in-4°, 3 p.), plaquette rarissime dont nous extrayons tout ce qui suit. Les membres de l'assemblée présents avaient été délégués par le chapitre cathédral, les abbayes de Saint-Serge, de Saint-Aubin, de Toussaints, du Ronceray, les chapitres Saint-Laud, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Maurille et la communauté de la Trinité.

5. Lettre de Chapelain du 28 juillet 1666 à Henry Arnauld : « Monseigneur, je veux un grand bien à vostre chapitre et à vostre clergé d'avoir tesmoigné un si beau et si vif ressentiment de l'injure

plus entière satisfaction. Elle semble cependant presque ironique : tandis que son clergé lui donnait d'un côté une éclatante approbation, de l'autre il lui désobéissait ouvertement.

Le 8 juillet 1665, Henry Arnauld avait, en effet, publié son fameux mandement pour la signature avec distinction; il fut, on le sait, cassé par arrêt du Conseil. Le roi ayant ordonné, le 29 avril 1665, à tous les ecclésiastiques de signer le Formulaire dans les trois mois sous les peines les plus graves[1], le clergé d'Anjou décida en grande majorité[2] de considérer l'acte épiscopal comme non avenu et de signer purement et simplement par-devant le lieutenant général. Comme on pouvait s'y attendre, les prêtres du séminaire furent des premiers à le faire; nous avons à ce propos une lettre écrite par Henry Arnauld à Maillard[3], où il se plaint de ce que ceux qui devraient être ses fidèles auxiliaires favorisent les empiétements du pouvoir civil et outragent son autorité.

Antoine Arnauld[4] fit retomber sur son frère toute la responsabilité de l' « apostasie générale » des ecclésiastiques angevins qui, « sur une appréhension, même mal fondée, de perdre leurs bénéfices, sont allés signer devant des juges séculiers un Formulaire qu'ils savoient bien être rejeté par leur évêque », et il osa à ce propos citer à Henry l'acte d'un saint archevêque d'Antioche, qui préféra renoncer à l'épiscopat plutôt que d'avoir à gouverner davantage un clergé rebelle et une église contaminée.

que vostre dignité et vostre personne avoient receue à l'audience de La Flèche par l'advocat du Roy au sujet du Formulaire... » (*Lettres*, t. II, p. 467).

1. Voir *Déclaration du Roy sur la bulle de N. S.-P. le pape Alexandre VII*, Paris, 1665, in-4°, p. 7.
2. Cf. Grandet, t. I, p. 95.
3. Lettre du 3 août. Cf. Grandet, t. I, p. 96-97.
4. Lettre non datée dans *Œuvres*, t. I, p. 525.

Les religieux de Saint-Aubin, à vrai dire, désobéirent à leur évêque de façon plus canonique, en envoyant leur signature pure et simple au métropolitain à Tours[1].

Henry Arnauld était alors trop préoccupé des affaires générales de l'Église pour chercher à prendre une sanction contre son clergé; elle aurait été illusoire et, de plus, aurait risqué d'interrompre maladroitement les essais de pacification de l'Église gallicane, que l'évêque d'Angers souhaitait si passionnément de voir aboutir.

1. Ils obtinrent le récépissé suivant : « Je, soussigné, secrétaire de l'archevesché de Tours, fais sçavoir à tous ceux qu'il appartiendra que les vénérables religieux du lieu de Saint-Aubin d'Angers (suivent les noms) ont tous signé le Formulaire de Sa Sainteté contre la doctrine de Jansénius, suivant le mandement de Monseigneur l'archevesque de Tours, et fourni leurs signatures au secrétariat de l'archevesché. Fait à Tours, le XIe septembre 1665. (*Signé :*) BERNIER » (original, *Archives départementales de Maine-et-Loire*, H6).

CHAPITRE III.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1671.
CONTRASTES DANS LA CONDUITE DE L'ÉVÊQUE.

Nous avons vu dans le récit du synode de Saumur que le nombre des curés ruraux fidèles à leur évêque était encore grand; cependant, Antoine Arnauld voulut, lorsque la paix de Clément IX lui eut rendu toute liberté d'action, payer de sa personne et essayer par une action immédiate d'avancer en Anjou les affaires des ses partisans, en même temps que d'apprécier *de visu* ce clergé angevin, dont il était artificiellement l'un des membres depuis sa signature du Formulaire.

Tout le petit monde janséniste et antijanséniste d'Anjou, que nous avons essayé de décrire, fut mis dans un grand émoi lorsque la nouvelle se répandit, dans le courant de 1671, qu'Antoine Arnauld allait arriver à Angers[1]. Il partit de Paris en septembre dans le carrosse de Mme An-

1. Les principales sources pour l'histoire de ce voyage sont la *Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en 1679* (Mons, Migeot fils, 1733, in-12), [par Guelphe, qui accompagnait Arnauld dans ce voyage], p. 65-67; la *Vie d'Arnauld*, éd. in-8°, t. II, p. 30-35, dont l'auteur, Larrière, a eu connaissance d'une « relation manuscrite de ce voyage »; J. Grandet, t. I, p. 127-131 : Grandet place par une inexplicable erreur ce voyage en 1672. Toutes les autres sources donnent bien 1671. On connaît une lettre d'Antoine Arnauld datée d'Angers le *25 octobre 1671* (*Œuvres*, t. I, p. 693).

gran[1], avec cette dame, sa fille, Nicole et le fidèle Guelphe[2]. Le duc de Liancourt, absent du château de Durtal[3], ne manqua pas de prévenir son sénéchal d'envoyer au-devant d'Antoine Arnauld avant qu'il arrivât à La Flèche[4]. Dans cette ville, la compagnie dîna chez le lieutenant général et Arnauld alla incognito visiter le collège des Jésuites, qui témoignèrent ensuite leur déplaisir de n'avoir pas connu la présence du docteur, auquel ils auraient certainement « donné collation chez eux[5] »! Continuant sa route, Arnauld séjourna ensuite trois jours à Durtal, où il fut traité « très magnifiquement » par le sénéchal du duc; il avança ensuite jusqu'au Verger chez le prince de Guémené, où il trouva Henry, qui avait été jusque-là[6] à sa rencontre et qui l'amena à Angers[7].

Antoine et Mme Angran logèrent, suivant Grandet, à la Visitation. On devine que la ville entière se pressa chez lui soit par conviction, soit par curiosité. L'affluence fut si grande qu'Arnauld disait même à Nicole « qu'il s'en-

1. Voir une bonne notice de Sainte-Beuve sur cette amie d'Antoine Arnauld (*Port-Royal*, t. IV, p. 586-591).

2. C'est le « petit amy » d'Arnauld que l'on trouve, à partir de cette date, cité dans tant de lettres d'Antoine. Voir, en particulier, le t. II, p. 661, des *Œuvres d'Arnauld;* une lettre du 2 juin 1692 d'Antoine à Racine (*Œuvres de Racine*, éd. des *Grands Ecrivains*, t. VII, p. 41), etc.

3. Durtal, ch.-l. de cant., arr. de Baugé. Feydeau, sous le coup d'une lettre de cachet, pensait à se retirer à Durtal sur l'offre du duc (ms. fr. 18622, fol. 133).

4. [Guelphe], *Relation...*, p. 65.

5. *Ibid.*

6. Comme tous les amis de Port-Royal, Henry était lié avec les Guémené. Un certain Desajous de Nadaillan lui demanda, le 10 novembre 1670, une lettre de recommandation pour la princesse, « ne doutant pas que vous ne la connessiez particulièrement et que vous n'y ayez des habitudes très fortes » (lettre autographe de Desajous à Henry Arnauld, Aff. étr., France 1483, fol. 324). Il était, en effet, en relations avec elle. Cf. ms. fr. 20634, fol. 214 r° et 225 r°.

7. *Vie de Nicole*, p. 58.

nuyoit de toutes ces visites et que, si cela duroit, il s'en iroit[1] ». Larrière rapporte aussi, d'après une relation manuscrite du voyage qu'il a connue, l'étonnement et même la déception que l'aspect extérieur d'Antoine causa à tout ce monde; sa petite taille, son aspect effacé[2], sa simplicité d'allures et, ajoute malicieusement Grandet, la difficulté extrême qu'il avait à s'exprimer[3] ne donnaient pas l'impression de cet « Annibal » décrit par le Père Maimbourg[4]. Grandet rapporte les conférences multiples tenues généralement aux Mortiers, chez Héard, qui eurent lieu pendant le mois d'octobre entre Arnauld et les jansénistes influents, tels Chardon, Bourigault et nombre d'Oratoriens[5]. Le curé des Ponts-de-Cé voulut même qu'Antoine vînt confesser dans sa paroisse[6]; on fit une épigramme latine en l'honneur de l'illustre visiteur, dans laquelle on relève ce vers :

Tu Cæsar nobis dum Pontes Cæsaris intras.

Antoine fut mal reçu au séminaire, ainsi qu'on pouvait s'y attendre; « comme Calvin », répétait plus tard Henry; on aurait même montré la porte au docteur avec une médiocre urbanité[7].

Le docteur ne prit pas soin en Anjou des affaires doctrinales seulement. Mais, avec son activité variée et infatigable, il se mit à régler strictement la maison même de

1. *Vie d'Arnauld*, p. 31.
2. Cf. son portrait physique si curieux par Du Fossé, *Mémoires*, t. II, p. 13.
3. T. I, p. 131.
4. Cf. Bayle, *Dictionnaire* (éd. Amsterdam, 1734), t. III, p. 465, note A.
5. Grandet, t. I, p. 128.
6. *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 32. Il ne donna d'ailleurs pas toute satisfaction au curé (*Ibid*).
7. Grandet, t. I, p. 130; t. II, p. 160.

son frère[1]; l'abbé Arnauld, qui aimait à recevoir, endettait son oncle plus que de raison[2], et le bon septuagénaire n'y voyait pas malice. Ayant épuré les comptes et restreint les dépenses inutiles, Arnauld quitta Angers le 3 novembre pour ne plus jamais revoir son frère.

Cette visite fut-elle suivie de conséquences aussi définitives qu'on le pourrait croire? Évidemment, elle réveilla bien des passions; les luttes que nous verrons prendre dans le diocèse une chaleur nouvelle à propos de l'Université, ainsi que ces actes de réelle intolérance auxquels Henry Arnauld va s'abaisser, y ont une de leurs causes principales.

Cependant, la visite de son frère n'excita pas chez l'évêque des sentiments antijésuitiques bien violents et ne « renversa » pas autant sa « cervelle » que François Grandet veut bien le dire[3]. Antoine Arnauld avait à peine quitté Angers que, curieux contraste, le 14 du même mois de novembre, Henry s'installait chez les fameux Jésuites de La Flèche, semblant oublier que de cette maison étaient sortis des livres violents, injurieux même, contre le docteur et Port-Royal[4]. Il resta au collège jusqu'au 22 novembre, afin de présider aux brillantes fêtes données en l'honneur de saint François Borgia, récemment canonisé. Comme le véritable pasteur, Henry Arnauld voulait assurément prendre soin de tout son troupeau; mais il ne se contenta pas de remplir strictement le devoir de sa

1. *Vie d'Arnauld*, p. 33.

2. Du Fossé reconnaît que les réceptions à l'évêché étaient « magnifiques », Henry Arnauld « estant aussi généreux envers ses hostes que sobre et dur sur luy-mesme » (*Mémoires*, t. III, p. 35).

3. *Mémoires de François Grandet*, p. 9 (Angers, 1901), extrait de l'*Anjou historique*.

4. Il y a une note de Henry Arnauld très favorable aux Jésuites de La Flèche dans le ms. Barberini 7953.

charge : il combla de telles attentions les Pères que, dans une relation non officielle des cérémonies, ils ne trouvèrent à consigner que des éloges sans restriction à l'adresse de leur « digne évêque[1] ».

Il faut noter, d'ailleurs, que Henry Arnauld entretint toujours des rapports très courtois avec la maison de La Flèche. Le Père Rapin écrit, en effet, que l'évêque d'Angers vivait « honnêtement avec tout le monde, jusques aux Jésuites de La Flèche, en son diocèse, qu'il traitoit aussy bien qu'aucun évêque de France[2] »; il ajoute ailleurs que Henry Arnauld « vivoit en moliniste avec les Jésuites de La Flèche, tant il les traitoit bien, tout janséniste qu'il étoit[3] ». Il en résulte qu'on a peine à croire que, si en 1653 les Jésuites de La Flèche refusèrent de gagner le jubilé publié par Henry Arnauld, ils aient été poussés à cet acte par la seule raison de faire pièce à leur évêque[4].

Il n'y avait d'ailleurs pas que le Père Rapin à se féliciter ainsi de Henry Arnauld; l'un des plus illustres membres de la Compagnie, le P. Bourdaloue, disait au prince de Tarente tout le bien que pensaient de l'évêque d'Angers ses confrères de La Flèche[5].

1. Le récit de ces fêtes a été publié par le P. de Rochemonteix, *le Collège Henry IV de La Flèche*, t. II, p. 251 et suiv. Nous avons tiré de ce bon ouvrage les indications précédentes.

2. *Mémoires*, t. III, p. 444.

3. *Ibid.*, t. I, p. 340.

4. La mère Angélique se lamente de l'attitude des Jésuites en cette circonstance; « ils ont montré, dit-elle, qu'ils méprisent les indulgences aussi bien que la pénitence » (lettre du 22 août 1653 à M. de Fleury, confesseur de la reine de Pologne : *Lettres de la mère Angélique*, t. I, p. 365). Henry Arnauld se serait montré bien peu rancunier, puisqu'il consacra quatre autels chez les Jésuites de La Flèche le 4 septembre 1653 (Rochemonteix, *op. cit.*, t. IV, p. 227).

5. Lettre autographe du prince de Tarente à Henry Arnauld, Paris, le 24 février 1671 : « Je suis obligé de vous dire que j'entens

Ce n'était évidemment là que sympathie personnelle montrée aux Jésuites par Henry Arnauld; nous avons pu souvent constater sa vigoureuse hostilité contre leur doctrine. On va se rendre compte qu'au diocèse d'Angers il combattit aussi activement les idées dont ils étaient les propagateurs.

souvent le Père Bourdalou (*sic*), et que c'est avec une extrême satisfaction; il reprend les vices d'une manière qui donne une très grande édification. J'ay eu une conversation avec luy où vous avés eu grande part. Il parle de vous comme il doit et il se loue infiniment des bons traitements que la maison des Jésuites de La Flèche reçoit de vous » (Aff. étr., France 1483, fol. 338 v°).

CHAPITRE IV.

Henry Arnauld et l'Université d'Angers.

L'une des querelles les plus pénibles dont Henry Arnauld eut à souffrir pendant son épiscopat fut assurément celle qu'il soutint avec l'Université d'Angers. La lutte n'éclata guère qu'en 1675. Jusque-là, les rapports étaient parfois tendus, parfois aussi très cordiaux. Sous la présidence de Gervais Chardon, P. Passet soutint une thèse inspirée par Henry Arnauld contre les casuistes; il y en eut d'autres qui sentaient le jansénisme et auxquelles Barbot présidait.

Mais il est assez difficile, pour deux raisons, de suivre avec précision les rapports de l'évêque avec l'Université d'Angers au sujet du jansénisme : la première, c'est que les divers documents, — presque tous tendancieux, — que nous rencontrerons donnent des événements des récits souvent opposés; la seconde, c'est que les moyens de contrôle nous échappent souvent par la disparition presque entière des archives de l'Université, du moins pour l'époque qui nous intéresse[1].

1. Cette perte est en partie suppléée pour nous par la plaquette rarissime que le chancelier de l'Université La Barre fit imprimer, en 1679, sous le titre de *Récit de tout ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers pendant les années 1676, 1677, 1678, au sujet de la doctrine de Jansénius et de la signature du Formulaire*, s. l., [Angers], 1679, in-4°, 48 p. En même temps, il livrait à l'impression

Notons d'abord un fait incontesté : l'Université et la Faculté de théologie, en particulier, enregistrèrent les 6 et 9 mars 1656 l'ordonnance du clergé et la déclaration royale publiant le Formulaire d'Alexandre VII. Mais, dès à présent, se pose un point d'interrogation. Le chancelier La Barre prétend que ce fut en cette même année qu'il ajouta au serment prêté par tous les candidats aux grades universitaires la condamnation des cinq propositions dans le sens de Jansénius. Ce serment, sorti ainsi des formules vagues dont il s'était uniquement composé depuis plusieurs siècles, n'aurait excité aucune protestation jusqu'en 1669; alors seulement il y aurait eu certaines oppositions à cette innovation. Il est bizarre de constater qu'une telle indifférence aurait été gardée devant la modification d'un

le *Journal ou récit fidèle de ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers au sujet de la philosophie de Descartes*..., s. l., 1679, in-4°, 98 p. Or, la seule épave digne d'être mentionnée qui nous reste des archives de l'Université pour cette époque est un registre conservé à la bibl. d'Angers sous le n° 1246 des mss. qui semble être un registre officiel d'enregistrement pour les actes *envoyés* à l'Université. Il ne contient rien de plus que ce qui a été imprimé dans le *Récit*... et dans le *Journal;* il nous a, du moins, permis de nous rendre compte, pour certains documents, de la parfaite exactitude des textes édités par le chancelier. Ainsi le ms. contient, fol. 36 et 37, l'arrêt dit du Camp de Ninove, qui se trouve dans le *Récit*..., p. 7-9, etc. L'attribution du *Récit de tout ce qui s'est passé*... à La Barre, qui est certaine (il s'en reconnaît officiellement l'auteur dans sa lettre à Innocent XI; cf. Grandet, t. II, p. 167), n'a pas toujours été admise. Célestin Port, en particulier, le donne, on ne sait pourquoi, à François Babin (*Dictionnaire*, t. I, p. 183). Le même auteur (*Ibid.*) ne connaît que deux exemplaires du *Récit de tout ce qui s'est passé*..., l'un à la bibl. d'Angers (coté aujourd'hui Hist. 3796), l'autre à la bibl. de l'Institut; nous en avons vu un troisième à la Bibl. nat. sous la cote Ld[4] 479. Nous aurons aussi beaucoup à nous servir de la minute du mémoire envoyé à la cour, en juin ou juillet 1676, par le même La Barre, qui se trouve à la bibl. d'Angers, ms. 1256, fol. 196 et suiv. Nous l'insérons aux Pièces justificatives, n° 16.

serment considéré comme immuable, et il semblerait plus rationnel d'accepter les allégations de ceux qui disent qu'en 1669 seulement on exigea pour la première fois le nouveau serment. Cependant, il nous a été impossible d'apporter pour la solution de ce problème des preuves positives. On peut voir que des documents d'égale autorité fournissent des renseignements contradictoires[1].

Il est certain que les membres de l'Université, en tant qu'ecclésiastiques, souscrivirent le Formulaire en août 1665, en ne tenant aucun compte du mandement de Henry

1. Voici ces renseignements : le chancelier de La Barre, dans son mémoire (bibl. d'Angers, ms. 1256, fol. 196), affirme que le serment fut exigé, depuis 1656, avec l'addition de Jansénius; Châteauneuf, dans sa lettre à La Barre (*Récit de tout ce qui s'est passé...*, p. 20), donne la même date; il était, à vrai dire, informé par le chancelier. Suivant J. Grandet (t. II, p. 21), quelques docteurs de la Faculté auraient tenu une assemblée le 28 mai 1676 et déclaré que le nouveau serment se faisait depuis 1659. Mais, d'autre part, les *Lettres théologiques* (p. 379 et 391), d'après une lettre écrite à Angers le 20 juin 1676, qui y est insérée *in extenso* (une copie de cette lettre anonyme se trouve aux Aff. étr., France 1483, fol. 418), et [Guilbert], *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 90-91, affirment qu'à cette *même* assemblée du 28 mai 1676 les docteurs auraient certifié que l'addition n'avait été exigée que depuis le 30 janvier 1669. Nous ne sommes malheureusement renseignés que de seconde main sur cette assemblée du 28 mai, ce qui nous empêche de concilier ces récits opposés. Henry Arnauld, dans son ordonnance du 4 mai 1676, donne aussi cette date de 1669, ainsi que dans sa lettre du 6 septembre 1676 au roi (Aff. étr., France 1483, fol. 432 v°). Guilbert affirme (*Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 81) que c'est le 30 janvier 1669, avant-veille de l'arrivée du courrier apportant nouvelle de la confirmation de la paix de Clément IX, que La Barre ajouta au serment le fait de Jansénius pendant la bénédiction d'une licence. Citons enfin les *Mémoires sur le Formulaire*, qui donnent aussi janvier 1669 (t. II, p. 34), et Dom Simon, *Préjugés légitimes contre la signature du Formulaire (1736-1737)*, t. II, p. 6 (ms. appartenant à M. Gazier). Ces deux derniers textes semblent sur ce point procéder des *Lettres théologiques*. La lettre du P. César, carme déchaux, au pape dit que le serment sur le jansénisme était exigé *a multis annis* (arch. Vat., Partic. 55, fol. 143).

Arnauld[1]; cependant, les querelles jansénistes n'éclatèrent à l'Université qu'au moment de la paix de Clément IX. La Faculté de théologie se serait avisée en 1669, affirme le chancelier La Barre[2], de prendre une conclusion (1er avril), blâmant l'addition du fait de Jansénius au serment accoutumé[3]. Mais ce ne fut là qu'une protestation sans conséquences; tout rentra dans le calme, à tel point que la personne même d'Antoine Arnauld semble avoir agréé à MM. de l'Université, qui vinrent le complimenter lors de son séjour à Angers, en octobre 1671[4].

Le trouble ne renaît qu'à partir de 1675; alors seulement, si l'on en croit le chancelier[5], Henry Arnauld aurait fait une démarche personnelle auprès de lui pour le prier d'effacer du serment le nom de Jansénius, qui l'offusquait, et de le remplacer par un terme équivalent, à son choix. La Barre aurait acquiescé à la demande de l'évêque[6] et inséré dans le serment, en termes vagues, l'obéissance due par l'Université aux constitutions pontificales[7]. Cette concession ne plut pas à la cour. Le roi envoya au maître-école

1. Guy Arthaud, *Journal* (*Anjou historique*, janv.-févr. 1906, p. 342).
2. Ms. d'Angers 1256, fol. 197.
3. Cf. *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 81.
4. [Larrière], *Vie d'Arnauld* (éd. in-8°), t. II, p. 31; [Guelphe], *Relation de la retraite de M. Arnauld...*, p. 66.
5. Ms. 1256, *ibid.*; *Récit de tout ce qui s'est passé...*, p. 1.
6. La Barre aurait cédé, selon le carme César, « vi an minis an precibus importunis » de l'évêque.
7. Cf. *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 82, dans le sens du récit du chancelier. Selon la lettre anonyme écrite à Angers en 1676 (*Lettres théologiques*, p. 379), ce ne fut qu'en janvier 1676 que le chancelier « a voulu recommencer à faire valoir son addition »; forcé par l'opinion publique, il aurait négligé de nommer Jansénius, et Henry Arnauld aurait eu (p. 380) du « mérite à dissimuler cette tromperie ». L'auteur de cette lettre reproche à Châteauneuf de n'avoir pas pris sur ce point des renseignements auprès de l'évêque d'Angers ou du moins auprès de l'intendant de la province, qui l'auraient assurément détrompé.

une lettre de cachet du 19 février 1676[1] lui exprimant le « mécontentement » qu'il éprouvait de sa conduite et lui ordonnant le « serment accoutumé »; le syndic de la Faculté de théologie s'opposa à l'enregistrement de cette lettre[2]; le roi, aussitôt informé[3], dut envoyer une seconde lettre de cachet le 16 avril, enjoignant aux contestants de lui faire savoir les raisons de leur conduite et interdisant tout délai à l'enregistrement, qui fut fait le 2 mai 1676[4].

Une question embarrassante allait se poser; le sieur Michel Buhigné devait soutenir sa doctorande le 6 mai, et il fallait décider d'avance sous quels termes il ferait son serment de foi. Il semble que l'équité aurait voulu que cette thèse fût différée dans l'attente de la décision finale du roi; il n'en fut rien, comme nous le verrons.

Henry Arnauld, qui s'était tu jusqu'à ce moment, s'avisa de la décision qu'allait prendre La Barre au sujet de la doctorande de Buhigné. Joseph Grandet nous montre[5], avec un réel talent, fait d'ironie concentrée et de haine mal dissimulée contre le prélat, les sentiments divers qui s'agitèrent alors dans l'âme de l'évêque d'Angers; malheureusement, nous ne pouvons accepter aveuglément le récit impossible à contrôler d'un témoin si prévenu. Henry Arnauld, dit Grandet, ne manqua pas, en cette circonstance, d'aller trouver sœur Marie-Constance, supé-

1. Ms. 1256, *ibid.*
2. Cf. [d'Avrigny], *Mém. chron. et dogm.*, t. III, p. 115.
3. Louis XIV aurait reçu une épître de Henry Arnauld aussitôt après sa première lettre de cachet, s'il faut en croire les *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 83, et la lettre contenue dans les *Lettres théologiques*, p. 383. Henry Arnauld aurait aussi écrit à Pomponne; le résultat en aurait été (*Ibid.*) que la lettre de cachet du 16 avril fut moins affirmative que la première; elle demande, en effet, des mémoires aux deux parties.
4. *Récit de tout...*, p. 2.
5. T. II, p. 4 et suiv.

rieure de la Visitation; il aurait même convoqué à la grille de la Visitation ses trois acolytes, Chardon, Héard et Bourigault, qui, selon Grandet, l'endoctrinèrent contre l'Université, mais d'une façon si peu persuasive que, rentrant à l'évêché, Arnauld se serait trouvé du même avis que son fidèle Musard, c'est-à-dire décidé à ne faire aucune action d'éclat contre l'Université. Mais, comme les traîtres de mélodrame, pendant que Henry Arnauld rentrait par une porte, Chardon, Héard et Bourigault se faufilaient dans l'évêché par l'autre et y firent une semonce tellement verte au pauvre Musard, l'appelant domestique, mercenaire, etc..., qu'ils le convertirent à leurs opinions. Puis ils se lancèrent contre le prélat, l' « assiégèrent jusqu'à dix heures du soir » et le forcèrent à signer et à publier une ordonnance que Chardon aurait dressée d'avance.

Quels qu'aient été les inspirateurs de Henry Arnauld, celui-ci, en tout cas, publia une ordonnance qui fut signifiée le 4 mai à l'Université[1], malgré les démarches du chancelier, qui s'évertua en vain à montrer à Henry Arnauld que son acte était peu raisonnable[2].

Il est très injuste de considérer l'ordonnance du 4 mai, dont les défauts sont d'ailleurs très évidents, comme une chose absurde et sans justification possible. En effet, quel avait été le but avoué du roi dans la paix de l'Église, sinon d'empêcher toute contestation en imposant silence sur le fait de Jansénius? L'Université, appuyée par les lettres de cachet, ne pense évidemment qu'à renouveler la lutte.

L'ordonnance de Henry Arnauld contient cependant des maladresses qu'il est impossible de dissimuler; d'abord, elle porte que la paix de l'Église est fondée sur la distinction du fait et du droit telle qu'elle est exprimée dans les

1. A onze heures du matin (*Lettres théologiques*, p. 395). L'ordonnance est publiée dans le *Récit*..., p. 3 et 4.

2. Ms. d'Angers 1256, fol. 197 v°.

procès-verbaux des quatre évêques. C'était la dernière chose à dire; car le roi, comme nous l'avons vu, se refusait à divulguer ce côté secret de la négociation de 1669, et, pour être simplement conséquent dans sa politique, il était nécessaire, par suite, qu'il cassât l'ordonnance épiscopale.

L'évêque de Grenoble, futur cardinal Le Camus, qui a très bien aperçu les mauvais côtés de l'ordonnance du 4 mai et en a même exagéré l'importance[1], l'accuse aussi de manquer d'opportunité. Le nouveau confesseur du roi était un homme très vindicatif[2]; de plus, Châteauneuf, secrétaire d'État, de qui relevait l'Anjou, « garde, dit Le Camus, de grandes mesures avec le Père de la Chaise[3] ». A Angers même, Henry Arnauld savait pertinemment qu'il allait se heurter à des docteurs très déclarés contre lui, tels que La Barre, Deslandes, Rebous ou Macé, qui faisaient volontiers l'office de délateurs, « colonnes inébranlables contre toutes les nouveautés », et auxquels reviendra la gloire d'avoir « en toutes occasions signalé leur zèle pour bannir de l'Université d'Angers les sentiments de Jansénius et de Descartes et, avec une sainte rigueur, procuré l'exécution des ordres de S. M. pour la signature du Formulaire[4] ».

Mais voici, croyons-nous, ce qui nuira surtout à Henry Arnauld, et de cela du moins il ne porte pas la responsabilité; les gens mal informés, — volontairement ou non, — de la suite des affaires de l'Université que nous venons

1. C'est Pontchâteau qui lui avait communiqué cette ordonnance; Le Camus la qualifie, dans sa lettre du 6 août 1676, d'acte « qui me fait beaucoup de peine » (*Lettres de Le Camus*, éd. Ingold, 1892, p. 269).

2. Lettre de Le Camus du 9 mars 1676, p. 249.

3. Lettre du même à Pontchâteau (5 juillet 1676), p. 265.

4. Bibl. d'Angers, ms. 1258, p. 318 (*Mémoires et moyens envoyés au roi par les doyen et docteurs de la Faculté en 1679 contre deux Cordeliers*).

d'exposer, s'imaginèrent aisément que Henry Arnauld faisait renaître de son propre aveu, sans provocations, les querelles assoupies par la paix de 1669. Oubliant même, — erreur que les termes de l'ordonnance favorisent à vrai dire, — qu'il s'agissait d'affaires toutes particulières, on en vint à assimiler aisément le serment très spécial de l'Université au Formulaire lui-même[1], dont il n'était nullement question à ce moment.

Mais cette confusion trop facile à comprendre rend encore plus fâcheuse la faute très lourde et grosse de conséquences que Henry Arnauld commit dans son acte du 4 mai; non content d'engager les candidats aux grades universitaires à prononcer le serment avec distinction du fait et du droit, il va jusqu'à leur ordonner de toujours prêter le serment dans cette forme; et cela sous les peines les plus graves, — la suspense *ipso facto*, — contre celui qui oserait ne pas lui obéir[2]. Henry Arnauld avait été victime de trop d'actes arbitraires pour ne pas avoir un peu pris la contagion de l'intolérance. A vrai dire, les historiens jansénistes se fatiguent à montrer que l'ordonnance du 4 mai tendait, en réalité, à laisser simplement le choix entre le serment pur et simple et le serment avec distinction. Petitpied et l'abbé d'Étemare ont usé, en faveur de cette thèse, toutes les ressources de leur dialectique[3]; celle du cardinal de Bissy, moins savante, amène à des conclusions plus sûres[4]. Il est certain que Henry Arnauld ne laissait aucun choix et s'en tenait exclusivement au ser-

1. Lettre de Le Camus, p. 269.

2. Henry Arnauld aurait pu, à vrai dire, s'autoriser de l'exemple de Pavillon, qui, en 1664, imposa une pénitence des plus rigoureuses à certains chanoines de Saint-Paul de Fenouilhèdes qui avaient signé purement et simplement (*Vie de Pavillon*, t. II, p. 106); mais les circonstances n'étaient plus les mêmes.

3. *Lettres théologiques*, p. 368 et suiv.

4. *Mandement de S. E. Monseigneur le cardinal de Bissy, evesque*

ment avec distinction. S'il voulait en venir aux mesures violentes, il aurait été assurément préférable que l'évêque d'Angers interdît à l'Université tout serment quelconque sur les cinq propositions. Ç'aurait été assurément un parti extrême, mais autorisé du moins par un usage séculaire et non plus seulement par une fantaisie arbitraire. Il serait d'ailleurs injuste de dissimuler les torts de La Barre, qui, dans cette affaire, sont considérables. Il essaya par tous moyens d'envenimer la lutte. L'équité et même une stricte obéissance aux ordres de la cour auraient consisté à attendre le jugement définitif de Louis XIV; pourquoi le roi aurait-il ordonné l'envoi de mémoires à Châteauneuf s'il pensait que l'on préjugerait de sa décision?

Donc le lendemain même (5 mai) de l'ordonnance de Henry Arnauld eut lieu la doctorande de Michel Buhigné, dont Grandet nous a laissé un récit non dénué de verve. La Barre était décidé à exiger du futur docteur le serment sur Jansénius. Ironie du sort! La doctorande se célébrait toujours dans la grande salle de l'évêché, et c'est aux yeux mêmes de Henry Arnauld que l'Université va encourir de gaieté de cœur et en public, avec ostentation, la suspense *ipso facto* décrétée contre ceux qui prêteraient ou feraient prêter le serment sur le fait. L'évêque gardait cependant quelques illusions, puisqu'il prit ostensiblement place à la fenêtre d'une tribune donnant de ses appartements dans la grande salle.

A l'heure dite, La Barre entra et enjoignit à Jacques Ferrand, président de thèse, d'exiger de Buhigné le serment[1]. Ferrand refusa net, disant qu'il avait reçu la veille personnelle notification par exploit de Gravé, appariteur,

de Meaux, par lequel il condamne le livre intitulé : « Lettres théologiques... » (Paris, Sevestre, 1716, in-4°), p. 381 et suiv.

1. Cf. l'acte notarié que La Barre fit dresser aussitôt après : *Récit...*, p. 5 et 6.

de la suspense *ipso facto* qu'il encourrait. Devant cette opposition, La Barre consulta les docteurs présents qui, à l'exception de Chardon, de Mares, chanoine régulier de Toussaints, et de Bourdin[1] (lesquels donnèrent des avis moins formels), se rangèrent en forte majorité à l'opinion du chancelier. Ferrand, restant sourd à une nouvelle sommation de La Barre, le maître-école, par une manifeste dérogation aux usages de la Faculté, prend la place de président, et c'est entre ses mains que Buhigné prête le serment. D'ailleurs, celui-ci ne songea jamais à s'y opposer; le nouveau docteur avait quelque chose d'un ironiste; il s'empressa de prêter serment en ajoutant (sans doute avec un sourire) qu'il ne voyait pas « qu'il y aye rien en cela qui puisse déplaire au seigneur évesque[2] ». Buhigné fut, aussitôt, nommément interdit[3].

Avant d'aller plus avant et d'arriver à l'arrêt du camp de Ninove, par lequel le roi en son Conseil cassa l'ordonnance du 4 mai avec des considérants qui eurent, à l'époque, le plus grand retentissement, il nous faut éclaircir le rôle joué par certaines personnalités dans les démêlés qui nous occupent, en particulier celui de l'archevêque de Paris, Harlay.

Il existe une courte note, très curieuse, dans les archives ministérielles de Châteauneuf qui nous y aidera[4]. Elle fournit des renseignements circonstanciés sur les conséquences de l'ordonnance et les préliminaires de l'arrêt de Ninove; en voici le résumé : peu de jours après qu'Antoine Arnauld eut reçu à Paris l'ordonnance d'Angers, il

1. *Récit...*, p. 6.
2. *Récit...*, p. 7.
3. Henry Arnauld leva d'ailleurs sa sentence au bout de peu de temps. Cf. Aff. étr., France 1483, fol. 439 et 440.
4. Aff. étr., France 1483, fol. 439 et 440. Cette note, qui n'est ni signée ni datée, est d'une écriture contemporaine et provient évidemment d'un des informateurs habituels de Châteauneuf.

alla, dès le dimanche 16 mai, trouver l'archevêque de Paris, qui lui indiqua très franchement le seul moyen possible pour tirer l'évêque de cette impasse : composer une nouvelle ordonnance portant que les effets de la première seront annulés jusqu'à ce que le roi ait jugé de l'affaire; en même temps, M. de Benjamin, qui était présent, en dressa un projet[1]. Henry Arnauld refusa d'y souscrire par une lettre que reçut son frère le 26 mai. Ses raisons étaient, d'abord, qu'il avait relevé Buhigné de sa suspense; ensuite, qu'il suffisait de lire attentivement son ordonnance pour voir qu'il y était fait réserve de la sentence définitive du roi. Antoine Arnauld, étant malade, ne put porter cette lettre à l'archevêché, et c'est Varet, l'historien de la paix de l'Église, grand vicaire de Sens, qui la fit tenir à Benjamin le 28 mai. D'ailleurs, il était trop tard, et il est même curieux de constater que Harlay cherchait encore à négocier l'avant-veille de l'arrêt de Ninove. Comme Antoine dut prendre médecine le 3 juin, il ne put aller au rendez-vous que lui avait fixé l'archevêque, sans doute pour lui annoncer l'arrêt.

Il est très heureux, en somme, que Henry Arnauld ne se soit pas prêté à un pareil arrangement de la dernière heure. Il aurait souffert toute la honte d'une rétractation si rapide et il n'y aurait trouvé aucun avantage, puisque la cassation vint trop vite pour être prévenue. On négociait encore à Paris quand, au Conseil du roi en Flandre, l'affaire était jugée; il est assurément étrange de voir, dans ces conditions, l'archevêque de Paris se prêter aux préliminaires d'un accommodement! On peut découvrir la raison de ce singulier défaut d'information soit dans la diminution de l'influence de l'archevêque sur le roi, très sensible

1. Ce projet est annexé à la note, fol. 441. Charles de Hennique de Benjamin, ancien vicaire général de Sens, était official de Paris et curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

depuis 1675[1], soit encore dans les conditions matérielles qui empêchaient Harlay d'entretenir une correspondance régulière avec le Conseil pendant les campagnes; mais il semblerait injuste d'accuser le prélat de duplicité. En cela, nous ne sommes pas d'accord avec certains historiens jansénistes qui se disent persuadés de la fourberie de Harlay. Ainsi le bon Guelphe, le fidèle « petit amy » d'Antoine Arnauld[2], en arrive à dénaturer complètement les faits dont nous venons de donner le récit et à rendre monstrueux le rôle de Harlay[3]. Racontant la brouille du docteur Arnauld avec l'archevêque, il prétend en découvrir l'origine dans un « manque de parole » du prélat dans l'affaire d'Angers. Harlay ayant assuré qu'il arrêterait la suppression de l'ordonnance par le roi si Henry Arnauld la rétractait, l'évêque d'Angers, confiant en sa promesse, se serait conformé à ses conseils, et cependant Harlay n'aurait rien fait pour empêcher la cassation.

Si nous mettons à part le récit de ces faits notoirement falsifiés par Guelphe et que nous ne retrouvons d'ailleurs jamais, sous une forme quelconque, chez aucun autre historien janséniste, il n'y a pas d'injures ni de blâmes dont les écrivains de ce parti n'aient accablé Harlay au sujet de l'Université d'Angers. Guilbert[4], en particulier, le traite de façon très grossière, l'accusant même d'avoir intercepté une lettre d'Antoine Arnauld à la sœur Marie-Constance et d'avoir épanché sa colère en compagnie de Beaurepaire, cet ancien valet du boucher de Port-Royal qui avait trahi

1. Cf. une note de M. de Boislisle : Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 199. Voir aussi *Ibid.*, p. 348.

2. Voir plus haut, p. 226.

3. P. 5 de la *Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en 1679* (Mons, Migeot fils, 1753, in-12). Guelphe dit aussi (p. 3) que c'est à propos de l'affaire d'Angers que la duchesse de Longueville se brouilla avec Harlay.

4. *Mem. hist. et chronol.*, t. II, p. 86-87 et 94-96.

la maison depuis peu[1]. Dom Simon[2] et l'auteur des *Mémoires sur le Formulaire*[3] attribuent à l'archevêque la rédaction même de l'arrêt de Ninove, ce qui rendrait sa trahison plus indigne encore.

Il faut rectifier, croyons-nous, ces opinions sur la nature et la qualité des influences qui s'exercèrent sur le roi à propos des affaires angevines. Les auteurs dont nous parlons accusent, sans en savoir rien, Louis XIV d'avoir été poussé aux mesures sévères par Harlay et avec lui par le P. de la Chaise. Le confesseur dirigeait volontiers son royal pénitent vers les moyens extrêmes; mais il ne faut pas mettre Harlay sur la même ligne que le fameux jésuite. L'archevêque n'était pas un ennemi acharné des opposants au Formulaire : « MM. Arnauld et Nicole étoient bienvenus chez lui », écrit Le Gendre, son secrétaire[4], et nous avons pu voir qu'il s'entretint librement et sans passion avec Antoine Arnauld au moment de l'arrêt de Ninove. M. Gérin a montré aussi que son hostilité contre les jansénistes n'avait rien de farouche ni de bien passionné[5].

Assurément si, dans le conseil de conscience, les dispositions antijansénistes de Louis XIV, favorisées par le confesseur, avaient pu être atténuées par quelqu'un, Harlay aurait été ce modérateur. Malheureusement, les mœurs scandaleuses de l'archevêque de Paris, qui ne sont que

1. *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 96-98. De là aurait résulté l'exil de Marie-Constance.

2. *Préjugés légitimes contre la signature* (ms. Gazier), t. II, p. 9.

3. *Mémoires historiques sur le Formulaire*, t. II, p. 38 : « On attribua dans le tems la tournure de l'arrêt du camp de Ninove à M. de Harlai, et il paraît qu'il n'y a guère lieu d'en douter. » Presque dans les mêmes termes la *Vie de Vialart* (Utrecht, 1738), p. 287.

4. *Mémoires de l'abbé Le Gendre* (éd. Roux, 1863), p. 183.

5. *Louis XIV et le saint-siège*, t. I, p. 220, et t. II, p. 478.

trop certaines[1], lui aliénèrent complètement la faveur d'un saint pontife comme Innocent XI; un prélat traité en public de « vieillard de Babylone[2] » par le pape ne pouvait guère avoir d'influence à Rome.

En même temps qu'Antoine négociait avec l'archevêque, Henry Arnauld, ayant appris que La Barre implorait la cassation de l'ordonnance, envoya à Paris le syndic de son clergé, qui fut, s'il faut en croire Grandet[3], très mal reçu par Pomponne. De plus, l'Université avait pris conclusion le 21 mai, protestant contre le droit de juridiction que l'ordinaire voulait s'arroger sur elle[4]. Dès avril, Mlle Rousseau avait écrit une longue lettre à Pomponne sur cette affaire[5], lettre fort outrecuidante et de peu de bon sens; pour faire apprécier la qualité supérieure de ses informations, elle enferme dans sa lettre au secrétaire d'État une enveloppe à elle adressée par Henry Arnauld. Gabrielle Rousseau cherche à excuser la conduite de l'évêque en affirmant qu'il ne fait rien par lui-même, que son naturel « doux et pacifique se laisse mener par quelques violents », dont il importerait d'obtenir l'éloignement. Grandet affirme que Pomponne porta cette lettre au roi; Mlle Rousseau, plus puissante qu'un ministre, aurait même obtenu ainsi la révocation de l'exil de Henry Arnauld, qui était décidé en principe[6]!

On voit combien d'intrigues étaient nouées autour de

1. Il n'y a pas qu'Ézéchiel Spanheim qui ne le dise en un chapitre bien connu (p. 244-248). Voir aussi une lettre de Fénelon à Louis XIV. citée par M. de Boislisle (*Saint-Simon*, t. II, p. 349), etc.

2. Cf. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. IV, p. 310 et 383.

3. « Mr de Pomponne, le voyant, lui dit d'un air en colère : « Venez-vous icy pour cette belle ordonnance » (t. II, p. 11).

4. Grandet, *Ibid.*

5. Grandet, t. II, p. 17-19.

6. Grandet tient le fait de Mlle Rousseau, qui en avait eu connaissance par Mme d'Aligre, à laquelle l'abbé Jassier, aumônier du roi, l'aurait raconté (t. II, p. 16).

l'évêque d'Angers, de combien de démarches et de sollicitations il était la cause. L'issue en fut le fameux arrêt du camp près Ninove, expédié le 30 mai par le Conseil du roi[1]. Il fut signifié le 7 juin au chancelier de l'Université par un gentilhomme du marquis de la Varenne, gouverneur d'Angers, qui portait aussi deux lettres de cachet expédiées en même temps, dont l'une exilait Chardon à Riom, l'autre Bourigault à Semur, en Bourgogne[2].

Comme on pouvait le prévoir, cet arrêt insiste surtout sur la paix de Clément IX, affirmant qu'il n'y eut jamais de permissions d'ensemble données alors pour la signature avec distinction et blâmant les idées fausses, pernicieuses et de dangereuse conséquence de ceux qui, comme l'évêque d'Angers, proclament le contraire. En même temps, le roi attaque l'autre point faible de l'ordonnance du 4 mai : la nécessité absolue de prononcer le serment avec distinction sous peine de suspense; il en résulte, lit-on dans l'arrêt, que « ceux qui ont rendu et rendent journellement une prompte obéissance aux constitutions apostoliques, au lieu des louanges qu'ils méritent..., seroient exposez, même en faisant leur devoir, aux censures de l'Église ».

L'acte épiscopal était en définitive cassé et ses effets suspendus. Lorsqu'on lui signifia la volonté royale, l'évêque dit avec dépit : « Il ne me manque plus que la corde[3]. »

1. Quel est le nom exact de ce camp? Des arrêts en commandement, expédiés le 28 mai et le 5 juin 1676, sont datés du « camp de Neertasselt, près Ninove » (Arch. nat., E 1783, fol. 521 et 524). D'autre part, Pomponne date ses dépêches du « camp d'Appelester, près Ninove » (voir une lettre datée de là écrite par lui au duc d'Estrées le 2 juin 1676 : Aff. étr., Rome 244, fol. 153). Il serait d'ailleurs curieux de connaître l'attitude qu'observa Pomponne au Conseil qui condamnait son oncle. En tous cas, Pomponne ne dit pas un mot de cette affaire dans ses dépêches aux deux d'Estrées.

2. *Récit...*, p. 10.

3. Grandet, t. II, p. 19.

Le coup était rude, en effet, pour le prélat[1]. Cependant, la joie des amis du maître-école n'était pas encore complète, car le roi ordonnait aux uns et aux autres l'envoi de mémoires contradictoires au secrétaire d'État Châteauneuf.

Les disputes universitaires étaient d'ailleurs bien loin d'être assoupies. Durant le rectorat de Boulay, La Barre, qui dirigeait seul en réalité les Facultés, se fit approuver par elles le 23 juin[2]; mais ce jour même les fonctions de Boulay expirèrent et François de Roye[3] prit sa place. Le parti de l'évêque s'en trouva singulièrement fortifié; les autorités civiles semblèrent fléchir; le syndic, Guy Arthaud, l'auteur du *Journal*, ayant osé se plaindre au lieutenant général que l'assemblée du 23 juin avait été « subreptice », obtint « permission d'informer[4] ». Roye ayant déposé dans le sens d'Arthaud, c'est-à-dire de l'évêque, Babin, le procureur général de l'Université, en conçut un très vif ressentiment et somma le recteur de convoquer en assemblée les Facultés : celui-ci s'y refusa. La Barre, Voisin et Babin, fort en colère, se rendent le 4 juillet, accom-

1. Il le fut aussi pour tous les jansénistes, car il fut suivi d'un renouveau de sévérité à leur égard dans la collation des bénéfices (*Nunziatura di Francia*, nº 154A). L'impression produite chez eux par cet arrêt de Ninove fut profonde et durable; on en parlait encore beaucoup au XVIIIe siècle. Cf. la lettre pastorale de Colbert, évêque de Montpellier, de 1724, ap. [Guilbert], *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 89, et le mandement de Bissy, évêque de Meaux, sur le jansénisme (cf. p. 409 des *Lettres théologiques*); la préface du P. Quesnel au livre déjà cité de Varet sur la paix de Clément IX (p. V et CLX), etc.

2. *Récit...*, p. 14.

3. F. de Roye (1617-1686), jurisconsulte assez célèbre. L'un de ses livres fut condamné par le Saint-Office en 1684 pour y avoir enseigné la supériorité du concile général sur le pape (cf. une lettre du cardinal d'Estrées au roi du 27 janvier 1684 : Rome 280, p. 341-349; ap. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. IV, p. 116). Il avait dédié un de ses ouvrages à Henry Arnauld en 1656 (C. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 320).

4. *Récit...*, p. 14.

pagnés d'un notaire, à l'église Saint-Martin, où, en ce jour de la translation du saint, fête propre à la nation de France[1], ils savaient trouver Roye à la tête de l'Université; ils lui enjoignirent de tenir assemblée le jour même, après vêpres. Comme le recteur ne voulut pas obtempérer à cette requête, La Barre, voyant dans cet acte une preuve patente de connivence avec le jansénisme en même temps qu'avec le cartésianisme, en fit dresser acte par notaire[2] et décida de faire la convocation de sa seule autorité. Cette assemblée, réunie le jour même, confirma la délibération du 23, sous la haute pression du chancelier[3]. La résistance de Roye fut d'ailleurs de courte durée, car, la Faculté de théologie ayant à enregistrer les conclusions d'une assemblée générale du 9 juillet prises contre le jansénisme, Roye signa à côté de La Barre[4]; en même temps, le P. Perrée, supérieur de l'Oratoire, dut s'incliner[5]. Le chancelier semblait tenir la victoire, et Châteauneuf l'en félicitait par une lettre officielle[6].

L'assemblée de l'Université, qui eut lieu le 4 août chez les Frères Prêcheurs, marqua la reprise des hostilités. Le parti de l'évêque, ayant à sa tête le syndic, tenta un dernier coup; les *doctores forenses*[7], curés de campagne gra-

1. *Récit...*, p. 15.
2. « ... Le refus fait par ledit sieur recteur est une connivence avec ceux du party qui appuyent dans cette Université la doctrine de Jansénius aussi bien que celle de Descartes et toutes les autres mauvaises... que la remise faite est un artifice pour éluder le témoignage de la vérité » (*Récit...*, p. 16).
3. *Récit...*, p. 18.
4. *Ibid.*, p. 19.
5. Par intérêt, disent les Jésuites, parce qu'il aurait été obligé de renoncer au principat du collège annexé à sa supériorité. Cf. [d'Avrigny], *Mém. chron. et dogm.*, t. III, p. 119.
6. De Versailles, 23 juillet 1676 (*Récit...*, p. 20).
7. Il y a une excellente note sur les *doctores forenses* dans le ms. d'Angers 1253, p. 286.

dués, qui, à cause de leur éloignement, assistaient très rarement aux assemblées, étaient, en grande partie, amis de l'évêque[1]; Arthaud les appela à Angers en secret. Le 4 août au matin, l'Université se réunit à une messe solennelle; les docteurs partisans de La Barre se croyaient sûrs d'un nouveau triomphe quand, tout à coup, ils se trouvèrent, à leur grande stupéfaction, en face des curés campagnards. Ils avaient cependant eu vent de quelque manœuvre de ce genre, si l'on en croit La Barre[2], parce que l'on put remarquer « diverses allées et venues de Balthasar Musard, secrétaire de Monseigneur l'évesque, et ses colloques particuliers avec le sieur Arthaud pendant la messe. » Les docteurs antijansénistes, entrant en assemblée, constatèrent donc qu'ils étaient en minorité; le coup monté par le syndic était couronné d'un plein succès. Il ne semble cependant pas opportun; cette opposition se réveille trop tard; il aurait été assurément préférable de préparer une attaque de ce genre contre le serment avant que la Faculté se soit ralliée tout entière aux décisions royales. Nous verrons aussi combien cette manœuvre était dangereuse et de quelles sanctions elle fut frappée. On se fait sans peine une idée des violentes discussions qui agitèrent l'assemblée. Le parti janséniste l'ayant emporté, il fut rédigé, à la pluralité des voix, une conclusion protestant contre le serment inventé par le chancelier, décidant qu'il n'en serait tenu aucun compte et qu'on « attendroit de nouveaux ordres de la cour »; jusque-là, il fallait prêter pleine et entière obéissance aux ordres épis-

1. En particulier Le Royer, curé de Feneu; Passet, curé de Vern (cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré); Tonnelier, curé d'Alençon (cant. de Thouarcé, arr. d'Angers); Barbot, doyen d'Écuillé (cant. de Briolay, arr. d'Angers), et Lépicier, doyen de Craon, qui furent plus tard exclus de la Faculté.

2. *Récit...*, p. 23.

copaux. Le secrétaire titulaire étant absent, Rebous, qui en faisait fonction, refusa d'enregistrer cet acte[1].

Comme il y avait nouvelle séance de la Faculté le 7, les docteurs ruraux restèrent à Angers et y logèrent en cachette comme ils purent. Ayant encore, dans cette nouvelle séance, la pluralité des voix, ils s'assurèrent d'un secrétaire ami qui ne s'aviserait pas de refuser l'insinuation; leur choix se porta tout naturellement sur Julien Le Royer. Ils purent donc prendre en toute tranquillité une conclusion analogue à celle du 4 août; mais, le moment venu de la transcrire, il fut impossible de trouver le registre, et Rebous déclare, sans se troubler, qu'il avait jugé bon de l'emporter chez lui[2]. Les curés sortent en tumulte de l'assemblée et, à défaut d'enregistrement, dictent à un notaire leurs conclusions du 4 et du 7.

On devine quelle fut la colère des docteurs battus; ils n'épargnèrent aucune critique aux délibérations des amis de l'évêque. Ainsi on accusa frère Jacques Pélisson, gardien des Cordeliers d'Angers, d'avoir signé la conclusion par-devant notaire comme doyen, quoique dans ces assemblées il y eut deux docteurs plus anciens que lui, Rebous et Deslandes, qui refusèrent de signer[3].

L'effet de ces bruyantes réunions ne tarda pas à se faire sentir; le roi aggrava ses ordres antérieurs. Il ne s'agissait jusqu'alors que du serment prêté par les candidats aux grades universitaires; mais la lettre de cachet du 6 août[4] ordonne, sans préjudice de ce serment, que tous les docteurs gradués et suppôts de l'Université aient à signer le Formulaire sous peine d'exclusion.

1. *Récit...*, p. 24.
2. *Récit...*, p. 28.
3. Bibl. d'Angers, ms. 1258 (mémoire contre deux Cordeliers), p. 348.
4. *Récit...*, p. 29.

La signature fut obtenue de tous les docteurs présents à Angers, sauf de Bourdin, Mares et Le Large. Bourdin, docteur régent, servit de porte-parole aux deux autres récalcitrants, après que ceux-ci eurent décidé de n'obtempérer à aucune sommation; il produisit, en particulier, à la Faculté de théologie une attestation signée de Musard prouvant qu'il avait signé le Formulaire sous le procès-verbal de l'évêque; il prétendait que cette signature suppléait à toute autre. L'Université n'admit aucun de ses arguments et déclara solennellement Bourdin, Mares et Le Large « ex albo doctorum esse delendos » et les « retrancha de son corps, quoyqu'avec douleur et comme des membres corrompus[1] ».

D'ailleurs, le même 3 septembre arrivaient trois lettres de cachet, datées de Versailles le 31 août, exilant les récalcitrants. Bourdin avait disparu. Les deux génovéfains Le Large et Mares avaient été éloignés d'Angers par leur général « depuis quinze jours[2] ».

Devant ces coups répétés, Henry Arnauld se vit forcé de venir à résipiscence. Il fit, le 4 septembre, une sorte de rétractation de son mandement du 4 mai sous forme d'explication, et cela par un autre mandement[3] où il déclare avoir eu l'intention d'autoriser la signature du serment aussi bien avec que sans distinction. Le 6 septembre, il écrivait au roi une longue lettre pour expliquer son acte, protester de sa soumission et de sa passion inaltérable

1. *Récit...*, p. 34.
2. Grandet, t. II, p. 25.
3. Ce mandement n'aurait été rendu public à Angers qu'en décembre, selon Grandet, t. II, p. 26; le *Récit...*, p. 36, et les *Mém. chron. et dogm.*, t. III, p. 120. D'Avrigny voit comme raison de ce retard « que le prélat se flattoit toujours que la cour molliroit et que l'affaire pourroit prendre un meilleur train pour lui ». Raison bien faible.

pour le service royal[1]. Il accompagna cette épître, qui ressemble à un manifeste, d'une lettre à Châteauneuf[2]; il en envoya une, en même temps, à Harlay[3].

Les conclusions contradictoires de l'Université des 7, 9, 10 juillet, 4 et 7 août, avaient été communiquées à Louis XIV. Il fit casser[4] celles des 4 et 7 août et maintint les autres; pour punir les docteurs forains, il en exclut pour toujours six de la Faculté. Après cette mesure si radicale, par lettre de cachet du 22 septembre Arthaud est appelé à Paris[5]; il part le 25 et se présente dès son arrivée à Châteauneuf, qui le renvoie à Harlay. L'archevêque de Paris lui notifie la volonté du roi; en dehors même de la signature exigée de tous les suppôts, ceux qui briguent un grade quelconque auront à la donner. La mission d'Arthaud était pleine de périls, et il dut observer une attitude remplie d'humilité; un mot trop hardi l'envoyait à la Bastille[6]. Il quitta Paris le 13 octobre, et le 30 il fit part à la Faculté de théologie du résultat de son voyage[7]. Son rapport aurait été peu fidèle; en tous cas, la cour voulait l'accablement complet de l'évêque d'Angers, car Arthaud ayant dit que le roi exigeait la signature, « sine præjudicio » de celles faites sous le mandement de l'évêque, et La Barre s'attendant à l'expression « nulla habita ratione[8] », ce dernier en fit un rapport à Paris, manifestant son désir de rendre impossible toute signature

1. France 1483, fol. 432-436 (copie).

2. *Ibid.*, fol. 431 (copie); Pièces justificatives, nº 17. Châteauneuf lui répondit le 7 octobre (*Ibid.*, fol. 442).

3. *Ibid.*, fol. 437; Pièces justificatives, nº 18 *bis*.

4. Arrêt du 11 septembre (*Récit...*, p. 37-38).

5. Arthaud, *Journal* (*Anjou historique*, janvier-février 1906, p. 351).

6. Grandet, t. II, p. 32.

7. *Récit...*, p. 38.

8. *Récit...*, p. 39; Grandet, t. II, p. 31.

avec distinction[1]. Il obtint une lettre du 18 novembre[2] par laquelle le roi accuse Arthaud de mensonge et ordonne la radiation de son récit sur les registres universitaires. « Notre intention, écrit Louis XIV, est que doresnavant, sans examiner ce que le sieur évesque d'Angers a ordonné ou n'a pas ordonné aux ecclésiastiques de son diocèse touchant la signature du Formulaire, tous ceux qui voudront estre admis à faire leur cours de théologie ne puissent le faire qu'ils n'ayent auparavant signé sur le registre de ladite Université d'Angers purement et simplement le Formulaire[3]. » La Faculté de théologie prit le 24 novembre une conclusion ordonnant à tous les maîtres de faire signer le Formulaire à leurs élèves; en même temps, un nouvel article, portant sur la signature, fut ajouté aux statuts[4].

Cette signature des écoliers était assurément fort peu rationnelle et très odieuse ; elle allait amener un nouveau souffle de tempêtes. Le 24 novembre même, des délégués de la Faculté se transportèrent aux écoles de théologie, où Rebous faisait la leçon à deux cents écoliers; cent soixante-deux signèrent sans difficulté; les autres se refusèrent à obéir; or, parmi ces derniers, il fut facile de voir qu'il y en avait treize qui avaient été élevés ou demeuraient encore dans « la communauté de M. Gallard[5] ». Sur la dénonciation que s'empressa de faire le chancelier, Autichamp reçut l'ordre, par lettre de cachet du 9 décembre 1676[6], de disperser incontinent les ecclésiastiques vivant ensemble, sans permission, dans la maison de Gallard.

1. Cf. *Mandement de S. E. le cardinal de Bissy... contre les lettres théologiques*, p. 384.
2. *Récit...*, p. 40.
3. *Récit...*, p. 41.
4. C'est l'art. 36. Cf. *Récit...*, p. 42.
5. *Récit...*, p. 42.
6. *Récit...*, p. 42.

C'était frapper une fois de plus Henry Arnauld dans ses plus chères affections, en même temps que détruire une des plus belles œuvres du diocèse.

On a raconté, avec un grand luxe de détails[1], toutes les difficultés qu'eut à traverser Gallard, pauvre prêtre angevin élevé par Bourdoise, pour arriver à fonder en Anjou ces petites écoles destinées soit à recueillir gratuitement de pauvres enfants, à leur donner une éducation chrétienne et les former, s'il était possible, à la cléricature, soit aussi à recueillir des ecclésiastiques misérables. Nous ne songeons pas à recommencer le récit de son installation à Bazouges, puis à La Flèche, son approbation solennelle par Henry Arnauld, en même temps que sa conversion aux doctrines arnaldines[2]. Les petites écoles se développent à Mayenne, à Château-Gontier, à Céaulcé, sous la protection du duc Mazarin, puis enfin sur la paroisse Sainte-Croix et sur celle de Saint-Maurille à Angers (1674)[3]. Le séminaire d'Angers montra la plus vive hostilité à l'égard de Gallard, qui, Grandet l'avoue, faisait très grand bien, mais était coupable d'entretenir des relations trop fidèles avec l'évêque. Pour la même raison, La Barre saisit avec allégresse l'occasion qui se présentait de faire disperser les Gallardins[4] en même temps que de jouer un nouveau tour à Henry Arnauld.

1. Il y a, en particulier, un article très consciencieux de Dom Piolin (*les Petites écoles jansénistes dans l'Anjou*, dans *Revue de l'Anjou*, 1876, t. XVI). Passionné et inexact est le P. Le Lasseur (*le Bonhomme Gallard et les Gallardins*, dans *Études des P. Jésuites*, 7 décembre 1875).

2. Voir, en particulier, le ch. VIII du l. II de Grandet.

3. *Ibid.*, ch. XIX-XXIII.

4. Les Gallardins d'Angers étaient alors dirigés par Angevin ou Langevin, prêtre, fidèle aide de Gallard. Il figure déjà dans l'acte de fondation de l'école de La Flèche en 1663 (*Archives départementales de la Sarthe*, D 36. Cf. Piolin, *Revue de l'Anjou*, t. XVI, p. 55).

L'évêque d'Angers ne manqua pas d'informer Antoine de la lettre de cachet du 9 décembre. Le ministère intercepta la réponse du docteur à son frère; ainsi elle nous a été conservée[1]. « C'est une chose étrange, écrit Antoine, que cet acharnement à vous persécuter. C'est ce qui fait voir clairement, puisqu'on abuse si fort de votre patience et qu'on vous réduit à un estat où il n'y a plu (*sic*) rien à ménager, vous ne sçauriez mieux [faire] que d'escrire selon le dessein que vous en aviez pris. » Nous voyons donc qu'Antoine poussait son frère à écrire au roi; il existe en effet une lettre envoyée à ce moment par l'évêque d'Angers à Louis XIV; le texte en avait été concerté entre les deux frères[2]. Henry Arnauld eut beau faire parvenir au roi, peu après, un second mémoire afin d'exciter sa pitié pour ces écoles, dont la destruction atteindrait au vif les œuvres qu'il a essayé de créer dans son diocèse[3]..., Louis XIV resta sourd à ces nouvelles suppli-

1. Cette lettre autographe, non signée, est datée simplement « 2 jan. ». Une main contemporaine a ajouté « 1677 ». L'écriture si caractéristique d'Antoine permet d'affirmer sans hésitation que c'est un autographe. Cette lettre se trouvant actuellement aux Aff. étr., France 1483, fol. 443, il est presque certain qu'elle a été interceptée.

2. Lettre citée du 2 janvier 1677 : « ... Vous ne sçauriez mieux [faire] que d'escrire selon le dessein que vous en aviez pris; mais, aiant considéré ce projet plus attentivement, je croy qu'il y faut adoucir trois ou quatre endroits, comme vous verrez qu'il (*sic*) y sont dans la copie que l'on vous envoie, et de plus qu'il faut laisser dans la troisième page ce que je vous avois mandé que vous en pourriez retranché (*sic*). Tout considéré, il vaut mieux que cela y demeure. »

3. Ces deux lettres sont publiées *in extenso* par Grandet, t. II, p. 39-50; fragmentairement par [Guilbert], *Mém. hist. et chronol.*, p. 76-80; *in extenso* aussi dans les *Œuvres* d'Arnauld, t. XXV, p. 338-345. Ce dernier éditeur les attribue toutes deux à Antoine Arnauld et prétend même que le texte de la seconde « a été copié sur l'original, écrit tout entier de la main de M. Arnauld » (p. 342, note).

cations et, par une seconde lettre de cachet (30 décembre 1676)[1], il ordonna à Autichamp de tenir la main à l'exécution de ses premières prescriptions, tandis qu'il enjoignait à La Varenne, son lieutenant pour toute la province, de disperser les communautés fondées par Gallard à La Flèche, au Lude, à Château-Gontier et à Beaufort-en-Vallée[2].

Gallard mourut en exil à Brive-la-Gaillarde[3].

Henry Arnauld se voyait séparé par force de tous ses conseillers, de tous ses amis; il put connaître à ses dépens la vérité de ce mot si cruel de Saint-Simon sur Louis XIV, qui « s'étoit flatté toute sa vie de faire pénitence sur le dos d'autrui[4] ». Il est touchant de voir à ce moment même, du fond de l'abbaye de Saint-Nicolas, un moine anonyme implorer la Providence pour qu'elle daigne conserver à l'église d'Angers son saint pasteur, dont les forces tant morales que physiques n'avaient pas été affaiblies par les persécutions[5].

L'Université n'avait cependant pas encore épuisé toutes les ressources de son hostilité à l'égard de Henry Arnauld.

Nous avons vu que Bourdin, ayant refusé de signer le Formulaire, avait été exclu de la Faculté, déclaré déchu de ses degrés et exilé par lettre de cachet. Or, la chapelle de Saint-Denys du Teil ayant vaqué par la mort de Louis

1. *Récit...*, p. 43.
2. Grandet, t. II, p. 37.
3. Détails assez précis sur cet exil dans Le Lasseur, *Études...*, 1875, p. 550.
4. *Mémoires*, éd. Boislisle, t. XVIII, p. 268.
5. C'est Dom Housseau qui nous a conservé (t. XVI, fol. 456 r° de ses notes au ms. de la Bibl. nat.) une copie de la courte histoire de Saint-Nicolas écrite en 1677 : « Hoc anno », écrit son auteur anonyme au sujet de Henry Arnauld, 1677, « octogenarius tum mentis tum corporis integris sanissime atque sanctissime vivit. Pastorem bonum ad multos annos incolumem gregi suo servet pastor æternus. »

Samson de Milon[1] au mois d'octobre 1677, mois affecté aux gradués, cette chapelle, de plus, étant à la présentation de l'évêque d'Angers, celui-ci en pourvut Bourdin le 30 octobre comme docteur[2]. Mais Babin avait des visées sur cette chapelle et il en « requit[3] » la collation de l'évêque d'Angers le 11 novembre. Henry Arnauld, ayant antérieurement désigné Bourdin, refusa; Babin obtint la collation du métropolitain, archevêque de Tours, et osa prendre possession le 28 février 1678[4]. Le conflit fut évoqué au Conseil par arrêt donné à Lille le 29 mars 1678. Les parties durent remettre dans les deux mois leurs mémoires et pièces entre les mains de Châteauneuf[5]. Babin était sûr d'avoir gain de cause. Il ne lui était pas difficile de montrer dans sa pétition à Châteauneuf que Bourdin avait été déclaré déchu de ses degrés et exclu de l'Université; exclusion que le roi avait confirmée par un ordre d'exil dirigé contre celui qui était l'objet de cette mesure. Bourdin affirma, nous l'avons vu, qu'il lui suffisait d'avoir signé sous le procès-verbal de Henry Arnauld et que, par suite, il ne pouvait être forcé à réitérer cet acte. La Barre s'inscrivit en faux contre cette allégation; il certifia que jamais Bourdin n'avait signé le procès-verbal de Saumur, pour la bonne raison que Henry Arnauld l'avait, pour ainsi dire, escamoté après le synode de Saumur et qu'en 1669 Bourdin n'était ni gradé, ni ordonné[6];

1. Cf. l'arrêt du Conseil du 1er août 1678 (copie de Lepaige, recueil Gazier, coté 1666-1669).

2. Grandet, t. II, p. 115; *Récit...*, p. 43.

3. Il est bizarre de voir Babin *requérir* la collation, comme s'il avait seul droit au bénéfice. Le mot est bien cependant dans le placet qu'il envoya à la cour (Arch. nat., L 728[2]).

4. *Récit...*, p. 44. L'archevêque lui donna les provisions le 22 février (*Ibid.*, p. 47).

5. Nous n'avons retrouvé que le mémoire de Babin (Arch. nat., L 728[2]).

6. *Récit...*, p. 32.

mais, comme Bourdin avait produit de sa signature une attestation délivrée par Musard, le chancelier en profita pour accuser le secrétaire de Henry Arnauld de faux et de fraude. Babin, qui montra en cette affaire une clairvoyance singulièrement plus grande, est persuadé que Bourdin a bien signé le procès-verbal, mais seulement en 1676. Nous avons vu, en effet, que Henry Arnauld gardait secrètement un texte du procès-verbal qu'il faisait signer, quand le besoin s'en présentait, à des affidés, tel son frère Antoine.

Il est, en tous cas, bien piquant de voir chancelier et docteurs discuter gravement de la validité du grade de Bourdin dans une Université où il était de notoriété publique que les degrés se vendaient couramment[1].

Grandet prétend que « le party des jansénistes remua ciel et terre » pour obtenir le gain de la cause de Bourdin[2]. On ne peut guère croire les amis de Henry Arnauld assez naïfs et inexpérimentés pour s'être donné tant de mal; la solution de l'affaire ne pouvait laisser place à aucun doute.

Le Conseil d'État rendit le 1er août un arrêt[3] à Saint-Germain-en-Laye qui confirme Babin dans sa possession du bénéfice en même temps qu'il déclare Bourdin déchu de ses prétentions, parce qu'« exclus des avantages de ses degrez ». Se croyant suffisamment puni, Bourdin reparut ostensiblement à Angers. Le chancelier s'empressa de le dénoncer à Châteauneuf le 11 août. La réponse du ministre fut une lettre de cachet du 18 septembre 1678, enjoignant à Bourdin de quitter Angers sous peine d'être incontinent mis aux prisons du château.

De plus, La Barre, qui avait décidément l'oreille du

1. Rapport cité de Ch. Colbert, p. 126.
2. T. II, p. 116.
3. Cf. *Récit...*, p. 45. Le texte complet de cet arrêt nous a été conservé par une copie de Lepaige.

ministre, obtenait de lui que l'on pût différer l'enregistrement de l'arrêt du Conseil jusqu'en novembre, lors de la rentrée de l'Université, pour qu'il se fît avec plus de solennité[1].

Ces épreuves répétées furent très sensibles à l'évêque ; il en écrivait tristement le 1er janvier 1679 à sa nièce Angélique de Saint-Jean et lui demandait de prier « le bon Dieu que, s'il luy plaist de me charger d'autant de croix cette année qu'il a fait la dernière, qu'il me face la grâce de les bien porter[2] ».

L'Université recevait donc du côté de la cour plein succès dans toutes ses entreprises. Il ne lui manquait plus, pour rendre sa gloire complète, que de trouver une entière approbation auprès du pape. C'est à cela que le chancelier La Barre espéra arriver ; nous avons vu qu'il fit imprimer à ses frais, en l'accompagnant de commentaires, le recueil des documents sur les affaires jansénistes dont nous avons fait si grand usage, en même temps que la relation montrant les luttes soutenues par l'Université contre la doctrine de Descartes ; son désir était de faire approuver par le saint-siège ces deux ouvrages. Le 9 mars 1680, il écrivit à Innocent XI une belle épître latine où il vantait la fermeté de l'Université contre les jansénistes et les cartésiens, qui doivent, dans son esprit, se confondre en une même réprobation[3].

Par l'intermédiaire du recteur de La Flèche, un carme, ancien prieur de Challain[4], se chargea de faire parvenir cette lettre au P. Fabri[5]. Puisqu'on faisait tant que

1. *Récit...*, p. 48.
2. Lettre autographe, ms. fr. 19734, fol. 56.
3. Grandet nous fournit le texte de cette lettre, t. II, p. 167.
4. Challain-la-Potherie, cant. de Candé, arr. de Segré. Cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 166.
5. Cf., sur le Père Honoré Fabri, Sommervogel, *Bibliographie des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 511-521. Il est

d'écrire au fameux jésuite, le chancelier crut bon de joindre à sa lettre au pape un rapport sur Henry Arnauld et un court questionnaire, où il demandait tout spécialement si l'évêque d'Angers avait depuis peu écrit à Rome pour se plaindre des Jésuites, de l'hostilité menaçante observée par la Sorbonne contre son frère et, enfin, de l'Université d'Angers. La Barre ne se trompait pas. Henry Arnauld envoya en effet, nous l'avons dit, une longue lettre au pape; Innocent XI l'y avait encouragé par le bref très obligeant qu'il lui adressa lors de son avènement. Le maître-école s'illusionnait fort s'il croyait que de ce pape, très peu ami des Jésuites, il obtiendrait une approbation de sa conduite, Pomponne étant secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le cardinal d'Estrées à Rome!

Le P. Fabri répondit au prieur de La Flèche le 29 mai[1] : « Quant à l'affaire de l'Université d'Angers, dont ce Père (le carme) m'a entretenu et m'a communiqué toutes les pièces, je loue fort le dessein qu'on a pris de présenter des relations au Pape et je serois ravi que le Pape approuvât par un bref tout ce qui s'est passé; mais, assurément, c'est ce qu'il ne fera pas, et, entre vous et moy, l'air et le style du pays ne portent pas cela, qui ne peut souffrir que la puissance laïque se mêle de choses spirituelles! Tout au plus, ajoute-t-il, le Pape pourroit accepter l'hommage de ces recueils, et il faut recommencer dans ce sens une lettre de dédicace. » — La Barre souffrit donc, à Rome, une défaite qui lui parut amère. Il se moquait d'une simple dédicace au pape; une approbation expresse pouvait seule consommer son triomphe. Le P. de la Chaise fut d'ail-

bizarre de voir un bon gallican comme La Barre s'adresser ainsi à Fabri, dont un opuscule sur la paix de Clément IX avait été brûlé, en mars 1669, par la main du bourreau, sur l'ordre du Parlement de Paris (*Ibid.*).

1. Grandet, t. II, p. 173.

leurs informé de cet événement, et il s'en plaignit aigrement au duc d'Estrées[1].

Mais, à cette époque, fût-ce dans les affaires ecclésiastiques, il était beaucoup plus utile d'avoir pour soi le roi que d'être favorisé par le pape. Aussi l'Université continua-t-elle à agir suivant les ordres de Louis XIV et l'évêque ne songea plus à protester. D'ailleurs, elle put tirer sa vengeance du pape lors de l'affaire des quatre articles. Suivant, avec la plus entière servilité, les fluctuations de Louis XIV, lorsque celui-ci décidait la stricte exécution des constitutions du pape, elle abondait dans son sens; lorsque, au contraire, les tendances gallicanes prévalaient à la cour de France, elle abandonnait ses théories intransigeantes sur l'infaillibilité pontificale et en appelait sans hésiter au concile; le docteur Voisin pouvait prononcer un solennel discours où l'on trouve à l'adresse des papes quelques aménités de ce genre : « Au lieu d'arrouser la cité de Dieu par le cours paisible du fleuve saint, ils l'ont fait nager dans les larmes[2]. » Sans vouloir être juges des querelles de l'Université avec l'évêque d'Angers, on peut, en tous cas, féliciter ce dernier d'avoir montré plus d'unité et de sincérité dans sa conduite. L'Université lui garda une haine cordiale qui se prolongea outre la tombe; les docteurs, en effet, ne firent taire aucune de leurs rancunes devant son cadavre et commirent aux obsèques de l'évêque une inconvenance qui fut très remarquée[3].

1. Cf. Rome 266, fol. 357.

2. Ms. fr. 15728, fol. 251 r°. Cf. *Archives départementales de Maine-et-Loire*, D[7].

3. « Son corps (d'Henry Arnauld) fut porté processionnellement par six chanoines et six chapelains alternativement... M[rs] de l'Université n'y marchèrent point; ils se trouvèrent seulement à l'église et affectèrent de sortir un peu avant la fin de la cérémonie » (*Journal d'un bourgeois d'Angers*, bibl. d'Angers, ms. 1008, fol. 58 v°).

CHAPITRE V.

Henry Arnauld et l'Oratoire.

Henry Arnauld fut, pendant toute sa longue carrière, en relations intimes avec nombre d'Oratoriens. Nous verrons quels excellents rapports il entretenait avec le Père de la Mirande. Mais il semble surtout avoir été lié avec le célèbre et aventureux Père Séguenot, dont les emprisonnements et les exils furent si fréquents. Nous avons, en effet, la preuve que, dès 1640, l'abbé de Saint-Nicolas le traitait avec amitié[1].

L'arrivée de Henry Arnauld à Angers allait lui permettre de montrer, pendant plus d'un demi-siècle, sa sympathie pour les fils du cardinal de Bérulle.

Les Pères de l'Oratoire s'étaient, en effet, installés à Angers en 1619, la reine les ayant recommandés au corps de ville[2]; bientôt, par contrat passé avec l'Université, ils acquirent la direction du collège d'Anjou[3]. L'évêque

1. Voir les lettres à Mme de Barillon du 26 février, du 12 et du 19 mai 1640, du 1er juin 1642 (fol. 38 r°, 40 r°, 409 r° du ms. fr. 20632; fol. 506 v° du ms. fr. 20634). Dans la très intéressante notice que Batterel consacre au P. Claude Séguenot (*Mémoires domestiques*, t. III, p. 158-193), il semble dire que les rapports de Henry Arnauld avec le P. Séguenot ne datent que de 1656, date à laquelle Séguenot devint supérieur à Tours et connut Rancé à Veretz. C'est donc une erreur.

2. *Archives municipales d'Angers*, BB 66, fol. 204. Cf. C. Port, *Inventaire analytique...*, p. 83.

3. Contrat du 18 mai 1624, publ. dans *Revue de l'Anjou*, 1856,

Charles Miron les protégea ouvertement, et Henry Arnauld, lorsqu'il résidait en son abbaye, l'encourageait dans ces tendances : « Vous luy augmenterez, écrit de Rome le Père Claude Bertin à l'abbé de Saint-Nicolas le 8 août 1629, les bonnes dispositions qu'il a pour notre congrégation, qui a besoin de sa protection en son diocèse[1]. »

Devenu évêque, Arnauld trouva un appui précieux et solide dans le Père François Bonichon[2]. Cet oratorien nous a lui-même raconté comment il fit la connaissance de l'évêque en 1649, chez François Lanier, ancien ambassadeur en Portugal, alors qu'Arnauld n'était que désigné pour le siège d'Angers. Cette première entrevue suffit pour l'attacher invinciblement au prélat[3] par des liens que la mort seule parvint à relâcher[4]. Longtemps supérieur, puis curé de Saint-Michel-du-Tertre, ce fut un ardent défenseur de « l'autorité épiscopale », menacée par les empiétements des réguliers[5].

1re partie, p. 31. Cf. Rangeard, *Notices historiques*, publ. dans l'*Anjou historique*, 1906, p. 16-18.

1. Lettre autographe du P. Cl. Bertin à M. de Trye : *Archives départementales de Maine-et-Loire*, fonds de Saint-Nicolas, H 398. Sur Bertin, cf. ms. fr. 20634, fol. 361 r°.

2. Les *Mémoires* de Batterel contiennent une excellente notice sur Bonichon (t. II, p. 470-478) avec une bibliographie précise et abondante de ses œuvres. La note de L. Rondeau (*Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre d'Angers*, p. 380 et suiv.) est très mauvaise.

3. Ces détails sont tirés d'un ouvrage de Bonichon intitulé : *Urbes ab episcopis conservatas*, etc. (Angers, Hermault, 1649), p. 9, où il raconte lui-même cette entrevue. On peut voir cette brochure aux Aff. étr., France 1481, fol. 396 à 426. Sur Lanier, ambassadeur, puis intendant de Bretagne et d'Anjou, cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 453, et ci-dessus, p. 101.

4. *Mémoires de Feydeau*, ms. fr. 18622, p. 87. Feydeau le vit à Angers en 1653.

5. Henry Arnauld montra quelle était sa reconnaissance à l'égard de l'humble prêtre en officiant pontificalement à ses obsèques (1662) (*Registre paroissial*, éd. par L. Rondeau, *op. cit.*, p. 412). Voir, sur

Il serait sans intérêt d'énumérer les Oratoriens angevins fréquentés par Henry Arnauld. Il en est un, bien plaisant personnage, que l'évêque connut longtemps à Angers, Pierre Faydit[1]. Lorsque Faydit devint régent à Condom, le Père général lui fit de sévères réprimandes sur ce qu'on lui attribuait avec vraisemblance certains « portraits des dames de Condom » qui couraient la ville. Henry, ignorant cette histoire, mais sachant que Faydit voulait abandonner l'Oratoire, essaya, dans une lettre du 26 avril 1669, que cite Batterel, de l'empêcher « de quitter une congrégation si florissante où, quelque rang qu'il tînt un jour, il ne pourroit être qu'avec honneur, puisque les membres, quels qu'ils soient par eux-mêmes, sont toujours relevés par la beauté et la vigueur du corps auquel ils se trouvent joints ». Négligeons la personnalité peu sympathique de celui auquel s'adressent ces belles phrases; nous voyons du moins quelle affectueuse admiration Henry Arnauld nourrissait pour l'Oratoire. La date de cette lettre prouve même que ces sentiments ne se trouvaient pas diminués depuis cette signature du Formulaire, qualifiée par Hermant de « honteuse », qui fut obtenue des Oratoriens en 1662[2]. Henry Arnauld faisait d'ailleurs partager son amitié et sa confiance à l'Oratoire de Saumur[3]. Il engagea les fidèles de cette ville à envoyer

la mort de Bonichon et le chagrin qu'en ressentit le prélat, une lettre de J. Chapelain à Henry Arnauld (*Correspondance de Chapelain*, t. II, p. 283).

1. Batterel, *op. cit.*, t. III, p. 331 et suiv.

2. Cf. un bon chapitre d'Hermant (l. XXX, ch. 1) sur le jansénisme et l'Oratoire.

3. Fondé en 1615 (cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 492), l'Oratoire de Saumur eut d'ailleurs des professeurs d'une non moins grande célébrité que celui d'Angers. Je citerai le P. Louis Thomassin (Batterel, t. III, p. 479), le P. de Sainte-Marthe (*Ibid.*, t. IV, p. 3), qui fut général de l'ordre et auquel revient une part de la *Gallia christiana*, etc.

leurs enfants à l'Oratoire[1]; c'est là, nous l'avons vu, qu'il tint son fameux synode de 1669; Antoine Arnauld y fut reçu avec honneur en novembre 1671[2].

Malgré tous les gages qu'il avait pu donner au pouvoir, l'Oratoire angevin fut, surtout après 1670, accusé plus vivement que jamais de jansénisme et surtout de cartésianisme. Bien qu'il y eût fort peu d'Oratoriens qui fussent docteurs, ainsi que le fait remarquer Pocquet de Livonnière[3], l'Université, gardienne de la saine doctrine, les poursuivit de sa haine, et c'est avec une véritable satisfaction, comme nous l'avons vu, que le chancelier de la Barre publia, en 1679, sa *Relation fidelle*[4], qui porte presque uniquement sur les luttes soutenues par lui contre les Oratoriens[5]. Le résultat de ces querelles ne tarda pas à se faire sentir; on put voir, en particulier, le Père Bernard Lamy, ce savant disciple de Mascaron, censuré et exilé par les bons offices de Voisin et de La Barre[6]. De même le Père Pellant, envoyé en 1677 par lettre de cachet à Brive-la-Gaillarde, après avoir professé à Angers[7].

Il n'entre pas dans notre dessein de raconter ces querelles sur le cartésianisme. Henry Arnauld prit assurément une part douloureuse aux tribulations de ces Pères, parmi lesquels il comptait tant d'amis[8] et à qui, avant de

1. Ordonnance du 1er avril 1659 (*Archives départementales de Maine-et-Loire*, fonds non classé de l'Oratoire de Saumur).

2. [Larrière], *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 35; *Vie de Nicole*, p. 58.

3. Bibl. d'Angers, ms. 1253, fol. 169.

4. *Journal ou relation fidelle de ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers au sujet de la philosophie de Descartes*, s. l., 1679, in-4°, 98 p.

5. Je ne cite que pour mémoire la mauvaise étude du Dr J. Dumont sur *l'Oratoire et le cartésianisme en Anjou* (Angers, in-8°, 206 p.).

6. Batterel, t. IV, p. 367 et suiv.

7. *Ibid.*, p. 551.

8. Ainsi le P. de Seillons, que nous n'avons pas encore cité, qui

fonder son séminaire, il avait confié ceux de ses diocésains voués au sacerdoce[1]. Mais, spectateur intéressé plutôt qu'acteur, il n'intervint guère dans les démêlés de l'Oratoire avec l'Université. Un seul épisode, qui touche d'ailleurs plus à l'Oratoire de Saumur qu'à celui d'Angers, nous retiendra.

Le Père André Martin était, dit Batterel[2], « un des plus beaux esprits que nous ayons jamais eus », mais peut-être aussi l'un des plus aventureux. Professeur de philosophie au collège d'Angers depuis 1652, il écrivit plusieurs traités sous divers pseudonymes. Sa *Philosophia moralis* (1653), signée *Johannes Camerarius*, fut mise à l'index. Divers ouvrages écrits ensuite par lui sous le nouveau nom d'*Ambrosius Victor* eurent le même sort. On comprend « le vacarme », comme dit Batterel, qu'excitèrent à Angers les leçons de cet admirateur passionné de saint Augustin en même temps que de Descartes.

En 1670, il était professeur à Saumur, et son enseignement excita tant de critiques que le « Conseil » de l'Ora-

fut recteur de l'Université, et auquel Henry Arnauld envoya avec dédicace ses *Statuts* (cf. l'inventaire après décès (1710) du Père, *Archives départementales de Maine-et-Loire*, fonds non classé de l'Oratoire d'Angers). Le P. Piquery, qui fut supérieur, était en relations avec Antoine Arnauld (cf. lettre du prince de Tarente à Henry Arnauld du 15 mai 1671 : Aff. étr., France 1483, fol. 347).

1. Cf. *Statuts et ordonnances*, p. 431 (statut synodal de 1651), et Grandet, t. I, p. 40 et suiv. D'ailleurs, Henry Arnauld tenta de leur donner la direction de son séminaire lorsque les disputes du jansénisme se furent échauffées. Le Père de Sainte-Marthe, général, s'y refusa (cf. Grandet, t. I, p. 245 et suiv.).

2. *Mémoires domestiques*, t. III, p. 518-529, bonne notice sur ce Père, à laquelle nous aurons souvent recours; la bibliographie des œuvres de Martin est particulièrement abondante. Le P. Griselle (*Silhouettes jansénistes*, dans la *Revue d'histoire littéraire*, 1910) cite ce mot : « Le P. Baron (de l'Oratoire) dit que le P. Martin a bonne volonté, mais qu'il a l'esprit tortu. » Sur Martin, on peut voir aussi, du même auteur, *Pascal et les Pascalins*, p. 43.

toire dut lui adresser des réprimandes; il continua cependant à soutenir des thèses ou à publier des traités qu'il dédia à Buzenval, à Coislin, évêque d'Orléans, ou à Nicolas Colbert, évêque de Luçon : les noms seuls de ces prélats montrent suffisamment quelle était sa doctrine.

La thèse dédiée à saint Augustin[1], que le Père Martin fit soutenir à Saumur le 8 août 1674, eut un retentissement encore plus grand. Villemandy[2], professeur de philosophie à l'Académie protestante, présent à la discussion, aurait, en public, félicité le Père Martin d'avoir un enseignement qui se rapprochait fort du sien. Les prêtres du séminaire d'Angers ne manquèrent pas d'envoyer des rapports à Paris : si l'on en croit Joseph Grandet, la thèse fut comblée d'anathèmes; un docteur de Sorbonne aurait dit que, si quelqu'un en demandait l'examen à la Faculté, la « censure s'en feroit à vollée de bonnet[3] ». Un exemplaire fut remis au nonce; un autre à l'archevêque Harlay. L'effet fut rapide.

Le 24 octobre 1674, l'évêque d'Angers reçut une lettre du roi : elle était accompagnée de quelques lignes de Châteauneuf[4]. Le roi accuse le Père Martin de soutenir les cinq propositions : « Je vous fais cette lettre, dit-il à l'évêque, pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue vous ayez à donner les ordres que vous estimerez nécessaires pour faire cesser les disputes sur ces propositions. »

1. Cf. Batterel, *loc. cit.;* Grandet, t. I, p. 381.

2. Cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 728. La célèbre académie de Saumur avait de fortes tendances protestantes. Il suffit de citer Pajon, qui en était un des professeurs les plus renommés. Elle fut supprimée par le roi le 8 janvier 1685 (cf. P. Marchegay, *l'Academie des protestants à Saumur : Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. I (1853), p. 301 et suiv.).

3. Grandet, t. I, p. 382.

4. La lettre de Châteauneuf se trouve aux Aff. étr., France 1483, fol. 377. La lettre de cachet est au fol. 378.

En même temps, le sénéchal de Saumur recevait l'ordre[1] d'expulser incontinent de la ville le Père Martin. Celui-ci était d'ailleurs déjà à Paris, où son confrère de Saillant, ami personnel et compatriote du Père de la Chaise[2], le fit interroger et examiner par Harlay. D'un autre côté, Henry Arnauld dirigeait en personne une information à Saumur et en envoyait le résultat à la cour[3], l'accompagnant d'une lettre au roi, dont Batterel a pu se procurer des extraits considérables, et où Henry Arnauld affirme que le Père Martin a signé entre ses mains la condamnation des cinq propositions. Le résultat de l'enquête[4] faite à Saumur a « justifié le Père Martin contre les calomniateurs », dit Henry Arnauld, et il ajoute qu'il se donne « comme caution de la pureté de la doctrine et des sentiments de ce Père ».

La réponse du roi tarda beaucoup, Châteauneuf[5] n'ayant pu lui présenter toutes les pièces qu'à la fin de décembre. Le secrétaire d'État fait savoir à l'évêque d'Angers la décision que le roi a prise : « Quoyque ledit Père Martin paroisse innocent des sentiments et des opinions dont on l'accuse, dit Châteauneuf, néantmoins, Monsieur, S. M. m'a ordonné de vous faire sçavoir qu'elle ne peut en ce rencontre (nonobstant ce que vous mandez en sa faveur) le restablir en la charge de professeur, puisqu'il a formellement contrevenu à l'ordre qu'il a receu du général et des

1. Batterel, p. 524.
2. Batterel, t. IV, p. 121; Grandet, t. I, p. 383 et suiv.
3. Ceci et plusieurs des faits qui suivent sont tirés de la lettre de Châteauneuf, du 5 janvier 1675, à Henry Arnauld (signature autographe) : Aff. étr., France 1483, fol. 379.
4. Grandet insinue, bien entendu, p. 393-394, que cette enquête a été conduite par Henry Arnauld avec la plus grande duplicité.
5. Châteauneuf dit que c'est lui-même qui rendit les pièces au roi (lettre du 5 janvier 1675 : France 1483, fol. 379). Ce n'est donc pas Pomponne, comme l'avance Joseph Grandet (p. 396).

assistants de sa compagnie, suivant la parolle qu'ils ont donnée au Roy qu'aucun des leurs ne pourroit soustenir des thèzes que par leur permission par escrit; ce qui faict, Monsieur, qu'il fault malheureusement pour luy qu'il serve d'exemple pour les autres. »

Henry Arnauld n'était pas habitué à tant de modération : malgré les apparences, cette lettre met dans leur tort les adversaires de l'évêque, si elle ne lui donne pas une entière satisfaction.

Il n'était plus possible que le Père Martin continuât à enseigner à Saumur par suite du tumulte excité par lui. Mais les sanctions sévères auxquelles on pouvait s'attendre ne furent pas prises; il y a interdiction de séjour à Saumur, mais pas exil ni défense d'enseigner dans tout le royaume. Grandet, d'ailleurs, se refuse à croire à l'existence de cette lettre de Châteauneuf, dont il a seulement entendu parler, et il la nie avec une certitude pleine de commisération pour les naïfs qui peuvent se laisser prendre aux grossières manœuvres de ceux qui en affirment la réalité[1].

En même temps, Harlay écrivait, le 18 janvier 1675[2], à Henry Arnauld, en réponse à une lettre que lui avait

1. Il importe de citer le passage de Grandet à côté de la lettre de Châteauneuf, dont nous avons donné des extraits, pour montrer une fois de plus combien cet auteur est sujet à caution : « ... ils (les Oratoriens) firent courir le bruit que M. de Châteauneuf, secrétaire d'État, avoit mandé à M. d'Angers que le P. Martin étoit justifié auprès de S. M., mais qu'il demeureroit toujours interdit, non pas à cause de la mauvaise doctrine de ses thèses, mais parce qu'il avoit manqué de civilité et d'obéissance au Père général, ne les luy ayant point envoyées à examiner avant que de les faire soutenir, suivant l'ordre de la congrégation. *Comme cette raison étoit faible, le public ne la crut point* » (Grandet, t. I, p. 396-397). Qualifier de *raison faible* un fait est très amusant. D'ailleurs, il faut ajouter qu'il n'a jamais été question d'interdire Martin.

2. Copie de cette lettre, France 1483, fol. 380.

adressée l'évêque d'Angers. Très brève et d'allure officielle, la note de l'archevêque se contente d'assurer Henry Arnauld que le roi a été par lui entretenu de l'affaire du Père Martin et le renvoie à la lettre de Châteauneuf pour plus amples détails[1].

D'ailleurs, comme nous avons vu les disputes de l'Université s'assoupir avant 1680, de même les Oratoriens angevins se rangèrent au parti de la soumission après l'éclat du Père Martin. Objets cependant d'une surveillance extrêmement sévère[2], aussi bien sur leurs propos que sur leurs lettres, qui sont sans cesse décachetées[3], ils s'accoutumèrent à une grande prudence et particulièrement ils s'étudièrent à entretenir les meilleurs rapports avec l'Université, devant laquelle tous, l'évêque d'Angers le premier, avaient dû s'incliner.

1. Nommé supérieur de Raroy, le P. Martin mourut à Poitiers en 1695 (Batterel, p. 527-529).

2. Ils sont conjurés en mai 1679 par le Père visiteur d'être « extrêmement sur leurs gardes et de se souvenir que beaucoup de choses qui sont bien reçues de la bouche des autres sont suspectes dans la nôtre » (Reg. des visites, bibl. d'Angers, ms. 877, p. 20). Nous ne possédons malheureusement pas de registre analogue antérieur à 1679.

3. *Ibid.*, p. 22.

CHAPITRE VI.

Henry Arnauld et les Visitandines.

La fondation du monastère de la Visitation d'Angers remonte à 1635[1]. A la prière de Guy Lanier[2], abbé de Vaux, Mme de Chantal envoya des religieuses à Angers. Elles s'installèrent le 29 décembre 1635, avec l'autorisation de la ville[3].

Henry Arnauld commença, pendant la Fronde, à s'acquérir des droits à leur reconnaissance. Le monastère étant menacé durant le siège, il s'entremit, auprès du roi, pour le faire préserver[4].

1. Renseignement tiré, comme beaucoup de ceux que nous donnerons, du ms. de la Mazarine 2434, qui contient des notices rédigées dans chaque monastère de l'ordre sur sa propre histoire. Celle sur Angers, rédigée en 1698, se trouve aux p. 116-150.

2. Sur Guy Lanier, abbé de Vaux en Saintonge, puis archidiacre, official et grand vicaire de Henry Arnauld, cf. Grandet, t. I, p. 82 et suiv.; Dom Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 279. Il était l'oncle de La Brunetière, grand vicaire de Paris, puis évêque de Saintes (cf. Grandet, t. I, p. 135), correspondant de Vincent de Paul, ainsi que de Françoise de Chantal. Cf. article de Joseph Denais, *Revue du monde catholique*, 1er mars 1891, p. 412-419.

3. Mazarine 2434, p. 177; *Archives municipales d'Angers*, BB 74, fol. 202 (cf. C. Port, *Inventaire*, p. 95).

4. « Mgr Henry Arnault, notre évêque, voulant nous marquer ses soins..., s'estoit rendu auprès du Roy et de la Reyne, de la bonté desquels il obtint deux gardes pour nous préserver des insultes ordinaires d'une milice effrénée » (Mazarine 2434, p. 133).

Comment, en effet, l'évêque d'Angers ne se serait-il pas senti lié d'une affection toute spéciale avec les sœurs de la Visitation; son admiration pour Mme de Chantal était immense. « C'était certainement, écrit-il après qu'elle fut morte à Moulins, la plus grande religieuse de ce siècle et qui avoit en éminence toutes sortes d'excellentes qualités[1]. » Il eut aussi part à la tendresse de saint François de Sales, qui l'appela fils et même frère[2]. On connaît d'ailleurs, par un des plus séduisants chapitres du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, les rapports qu'entretenait saint François avec la mère Angélique[3]. Arnauld d'Andilly avait aussi pour le saint, de son vivant même, une vénération singulière[4]. De telles amitiés rejaillissaient sur la famille. Est-ce grâce à sa sœur ou encore à cause des souvenirs personnels qu'il avait de l'évêque de Genève? Toujours est-il que Henry Arnauld lui conserva une dévotion parti-

1. Lettre de Henry Arnauld, du 21 décembre 1641, au président ou à la présidente Barillon (ms. fr. 20634, fol. 303 v°).

2. « Mon frère de Saint-Nicolas, qui a été si heureux et honoré que d'être appelé fils par votre bienheureux père... » (lettre de la mère Angélique à Mme de Chantal du 9 novembre 1637, éd. d'Utrecht, t. I (1742), p. 121). La mère Agnès dit avoir en mains une lettre de l'évêque de Genève à Mme Le Maître appelant Henry Arnauld son « bon frère » (lettre de la mère Agnès à Henry Arnauld du 15 décembre 1664, éd. Feugère, t. II, p. 194).

3. *Port-Royal*, t. I, p. 206 et suiv. Il y aurait d'ailleurs bien des choses à ajouter; MM. Depoin et Dutilleux ont mis en lumière le séjour de saint François de Sales à Maubuisson avec la mère Angélique d'après le registre de professions conservé à Pontoise (*l'Abbaye de Maubuisson*, 1re partie, p. 49). C'est grâce à la mère Angélique que Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, fonda à Varsovie un couvent de Visitandines (Brienne, *Mémoires*, éd. Bonnefon, t. I, p. 344).

4. *Mémoires d'Arnauld d'Andilly* (coll. Michaud et Poujoulat), p. 441; de même Antoine Arnauld, voir [Larrière], *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 8 de l'éd. in-8°. Saint-Cyran était un grand admirateur de François de Sales et était lié avec Mme de Chantal ainsi qu'avec plusieurs Visitandines (cf. *Recueil d'Utrecht*, p. 151 et *passim*).

culière. Il prit même la peine de recopier de sa main une lettre que lui écrivit d'Annecy une fille de la Visitation d'Angers et où l'on voit tous les éloges que décernait le saint à la mère Angélique[1].

Ajoutons que les hommages dont l'évêque d'Angers voulut entourer saint François de Sales lors de sa canonisation dépassèrent en splendeur tout ce qu'on aurait pu croire. Henry Arnauld se trouvait à La Flèche au moment où la supérieure de la Visitation de cette ville reçut le décret de la canonisation, le 15 octobre 1666; il vint aussitôt faire chanter le *Te Deum* dans l'église du couvent, et il présida en personne aux fêtes qui se déroulèrent dans ce monastère du 22 au 30 janvier 1667[2]. Du Fossé nous a laissé un récit circonstancié des cérémonies qui eurent lieu à Angers, du 1er au 16 mai 1667, dans l'église de la Visitation, auxquelles Henry Arnauld figura régulièrement[3] et où il se montra « l'un des plus zélés pour la gloire du grand prélat[4] ». En cette occasion, l'illustre oratorien Mascaron prêcha le 1er mai[5].

A Saumur, de même, pendant huit jours à partir du 18 juin 1667, Henry Arnauld présida les fêtes données en l'honneur de saint François; il en profita même pour conférer les ordres mineurs et la confirmation dans l'église même de la Visitation[6].

1. Lettre autographe de Henry Arnauld, non datée, ms. fr. 19734, fol. 61.

2. Extrait de la *lettre-circulaire* envoyée en janvier 1667 par la Visitation de La Flèche aux autres monastères.

3. *Mémoires de Du Fosse* (éd. de la Soc. de l'hist. de Normandie), t. III, p. 33 et suiv.

4. Mazarine 2434, p. 139.

5. Guy Arthaud, *Journal* (*Anjou historique*, septembre-octobre 1905, p. 122).

6. Circulaire de la Visitation de Saumur de juillet 1667. Sur ce monastère et la mère de Pierres, sa fondatrice, cf. Mazarine 2436, p. 155; *la Vie de la R. mère Madeleine Gautron* (Saumur, 1689),

On devine donc toutes les bontés dont Henry Arnauld comblait les trois monastères de la Visitation que contenait son diocèse et la « charité singulière » qu'il avait pour toutes ces religieuses[1].

Cependant, l'ordre entier était loin d'avoir les faveurs de Port-Royal. Contrairement à l'Oratoire, où grand nombre de Pères avaient des attaches notoires avec le jansénisme, la Visitation en était généralement indemne. On sait, en particulier, que c'est à la maison du faubourg Saint-Jacques à Paris que furent confiées les sœurs de Port-Royal pendant la persécution; plusieurs d'entre elles furent aussi envoyées soit à la Visitation de Saint-Denis, soit à celle de Chaillot[2]. Elles couvrirent les Visitandines de malédictions. « Je ne sçai, écrit la sœur de Port-Royal Geneviève de l'Incarnation Pineau, s'il y a un ordre de religion dans l'Église plus rempli de ténèbres que celui des Filles de la Visitation[3] »; et l'on sait que Nicole les flétrit sous le nom de « geôlières incomparables[4] ».

Peut-être la Visitation d'Angers, à laquelle Henry Arnauld s'attacha par une constante prédilection, aurait-elle encouru des reproches analogues s'il ne s'y était trouvé cette femme de haute intelligence, admirée par ceux mêmes qui lui furent le plus opposés[5], la conseillère la

p. 482 et suiv.; une lettre de Maillard à Grandet en 1685 (Grandet, t. II, p. 318).

1. La mère Agnès (lettre 303 de l'éd. Feugère, 15 décembre 1664, à Henry Arnauld) voyait la protection de François de Sales dans la guérison de Henry Arnauld. Après une grave maladie, « le bienheureux veut vous témoigner qu'il vous est redevable de la charité singulière que vous avez pour ses filles ».

2. Cf. *Histoire des persécutions de Port-Royal* (Villefranche, 1753), p. 302 et 309.

3. *Ibid.*, p. 338.

4. *Hérésie imaginaire*, lettre IX (25 septembre 1665), p. 3.

5. Ainsi Guy Lanier, abbé de Vaux (Grandet, t. I, p. 347). Joseph Grandet lui-même (t. II, p. 187) ne peut cacher son admiration.

plus écoutée de Henry Arnauld, sœur Marie-Constance Constantin, dont la silhouette aurait pu tenter, s'il l'avait mieux connue, le crayon de Sainte-Beuve[1].

Appartenant à une excellente famille angevine, « puissante en biens[2] », sœur d'un grand prévôt de l'Anjou, Marie-Constance fut destinée à Dieu par sa mère, qui mourut peu après sa naissance. Négligeant cette dernière volonté, qu'elle ignorait, elle mena une vie mondaine et brillante qui la fit connaître à Hugues de Lionne, auquel elle fut fiancée[3]. Son père, Jacques Constantin, pour des raisons que nous ne connaissons pas, rompit le mariage projeté. Peu après, elle apprit par hasard les ordres maternels; les secondes noces de son père la décidèrent à entrer en secret à la Visitation d'Angers, où la mère Bouvard[4] l'attira. Ses parents firent agir jusqu'au gouverneur de la province pour la retirer du cloître. Rien ne fit contre cette volonté puissante et une vocation inébranlable. Professe en 1652[5], elle résolut de rompre tous liens avec le monde. Devant les « personnes de distinction » que sa famille lui amenait à la grille du monastère, elle prenait

1. Sainte-Beuve ne fait que citer une fois « une mère Constance, supérieure de la Visitation d'Angers » (*Port-Royal*, t. V, p. 157).

2. Mazarine 2434, p. 129.

3. Grandet l'affirme, t. I, p. 104. La lettre-circulaire, envoyée en 1692 par la Visitation d'Angers lors de la mort de Marie-Constance, dit simplement un « ministre d'État ». Cela n'a d'ailleurs rien d'improbable : on sait les attaches que Lionne avait avec l'Anjou par son oncle, Abel Servien, qui y résida longtemps. Coïncidence curieuse : Élisabeth de Lionne, fille de Hugues, entra, en 1664, à la Visitation du faubourg Saint-Jacques à Paris (cf. Valfrey, *Hugues de Lionne*, p. LXXXVIII). Nous donnons aux Pièces justificatives, nº 18, une généalogie sommaire des Constantin.

4. Professe du monastère du faubourg Saint-Jacques à Paris, supérieure d'Angers de 1645 à 1651 (archives de la Visitation d'Angers). Elle était sœur de l'abbé de Saint-Florent de Saumur, du même nom (*Vie de Madeleine Gautron*, p. 488 et suiv.).

5. Mazarine 2434, p. 137.

un air naïf et stupide, de sorte que ses parents « se retiraient tous honteux » ; elle les empêcha ainsi de venir la troubler[1].

Déjà célèbre par ses extraordinaires pénitences, elle fut élue économe, puis supérieure en 1660[2]; ses tendances jansénistes ne tardèrent pas à se faire jour, et elle ne semble pas au début avoir été difficile sur le choix des moyens destinés à les exprimer. En 1661, « deux jeunes professes » écrivirent[3] et firent jouer en son honneur une pièce avec des intermèdes comiques où les Jésuites étaient bafoués, Arnauld et ses amis exaltés. Il y aurait même eu certain tableau représentant Arnauld en carrosse tiré par deux jésuites en guise de chevaux, « tandis que le drap mortuaire de la communauté servait d'impériale[4] ». Lorsque Antoine Arnauld vint à Angers, en 1671, on lui lut cette pièce, ainsi qu'à Mme Angran, qui pensa en mourir de rire.

Henry Arnauld se hâta d'encourager les tendances du monastère en nommant à la place de Tonnelier, confesseur, qui mourut aux derniers mois de 1666, son fidèle Bourigault[5].

A côté de ces farces puériles et naïves qu'admettait la

1. Extrait de la circulaire sur sa mort : ci-après, note 3.

2. La mère Marie-Constance Constantin fut supérieure pendant quatre triennats : 1660-1666, 1669-1675. De 1666 à 1669, ce fut la mère Fr. Le Tort qui fut supérieure. La mère Marie-Constance ne fut donc que douze ans supérieure et non dix-huit, comme dit Grandet (t. I, p. 104).

3. Ces renseignements sont tirés d'une lettre-circulaire écrite, en décembre 1679, par la mère Le Royer, alors supérieure de la Visitation d'Angers, que nous ont communiquée les sœurs de ce monastère.

4. Ce dernier détail est tiré de Grandet, t. II, p. 184, donc sujet à caution. Cependant, le fait de la pièce est certain à cause de la circulaire Le Royer, déjà citée.

5. Archives de la Visitation. Cf. Grandet, t. I, p. 103. Tonnelier

mère Constantin, elle ne laissait pas d'ailleurs d'être en correspondance avec Port-Royal; la mère Agnès exprimait, en 1664, toute la gratitude qu'elle ressentait des « bontés » que la mère Constance « témoigne avoir pour nous[1] », et elle chargeait son frère, l'évêque, de remercier la mère Constance « des reliques qu'il lui a plu de m'envoyer du bienheureux François de Sales, de quoi je conserve toute la reconnoissance que je dois ».

Ses rapports avec Port-Royal étaient si fréquents que, lorsque Henry Arnauld écrivait à la mère Angélique de Saint-Jean, il se contentait de désigner la mère Constantin par ses deux initiales : M. C.[2]. C'est à Angélique de Saint-Jean que Marie-Constance écrivit, le 24 février 1671, pour lui offrir de façon très touchante ses condoléances sur la mort de la mère Agnès[3].

Ces habitudes étaient d'ailleurs connues à Angers, de telle sorte que l'on disait de Marie-Constance, déclare François Grandet avec horreur, mais non sans un certain amour-propre local, « que tous les ouvrages de Port-Royal qui ont été répandus dans le monde avoient été soumis à sa critique et correction[4] ».

D'ailleurs, en dehors de ces rapports avec les sœurs de Port-Royal, Marie-Constance en entretenait aussi avec certains solitaires. C'était Baudry d'Asson de Saint-Gilles, par exemple, qui se chargeait d'envoyer de Paris à Marie-Constance « tous les écrits de Port-Royal, que celle-ci fai-

était confesseur depuis trente ans (Mazarine 2434, p. 139). Il était homme de confiance de Henry Arnauld pendant la Fronde (*Journal de Guy Arthaud : Anjou historique*, juillet 1902, p. 2).

1. Lettre 503 de l'éd. Feugère, à Henry Arnauld, 15 décembre 1664.

2. Ainsi lettre autographe de Henry Arnauld, datée « xi novembre », ms. fr. 19734, fol. 47. Autre lettre de 1680, *Ibid.*, fol. 58.

3. Lettre qui se trouve au ms. P. R. 6 de M. Gazier.

4. *Mémoires de François Grandet, maire d'Angers*, éd. Uzureau, p. 8 (extrait de l'*Anjou historique*).

soit relier en ville; mais, lorsqu'on eut crainte d'être découvert, on fit apprendre à relier à une sœur pour n'avoir plus à produire les cahiers de Port-Royal au dehors[1] ». Grandet dit même[2] que Baudry d'Asson se serait installé à Angers pendant que Bourigault était directeur et aurait fort avancé les affaires jansénistes à la Visitation. C'est très possible; cependant, nous n'avons rien trouvé à ce sujet. L'abbé de Beaubrun, qui suit Baudry d'Asson d'assez près dans sa vie de Pontchâteau[3], n'en dit mot. Malgré ce silence, il y a une raison assez solide pour croire que Baudry d'Asson vint à Angers. On sait que ce bon gentilhomme poitevin avait été entraîné à Port-Royal[4] par Hillerin, qui était devenu son voisin lorsqu'il quitta sa cure de Saint-Merri de Paris pour se retirer au prieuré de Saint-André-sur-Sèvre en Poitou[5]. Or, comme Hillerin vécut un certain temps à Angers, — nous en avons la preuve par la visite que Du Fossé lui fit en 1669 en cette ville[6], — et que de plus il continuait à entretenir d'excellents rapports avec Baudry d'Asson, il n'y a rien d'étonnant à ce que le bon menuisier de Port-Royal fût allé voir avant sa mort[7] son ami en même temps que Marie-Constance, sa correspondante, et le frère de cet Antoine

1. Archives de la Visitation d'Angers, Notes historiques contemporaines.

2. T. II, p. 182.

3. Publiée en entier par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI; cf. p. 316-318. Il n'y a rien non plus dans la notice sur lui des *Mémoires historiques et chronologiques sur Port-Royal-des-Champs* (Utrecht, 1755, in-12), t. I, p. 230 et suiv.

4. *Mémoires de Fontaine*, t. II, p. 352. Voir aussi *Mémoires historiques et chronologiques*, t. I, p. 437.

5. Sur Hillerin, cf. le *Supplément au Nécrologe*. C'était un homme assez doux, qui entretenait d'excellents rapports avec les Jésuites (p. 71).

6. *Mémoires de Du Fossé*, t. III, p. 29.

7. Arrivée en 1668 (*Recueil d'Utrecht*, p. 215).

Arnauld, auquel il se vantait d'avoir servi la messe cinquante fois en six mois[1].

En 1666, Marie-Constance fut déposée de sa supériorité suivant les règles. La nouvelle supérieure, Françoise Le Tort, avait des tendances contraires à celles de Marie-Constance, et elle entreprit de se débarrasser de Bourigault. Elle écrivit à Paris à la mère Louise-Eugénie de Fontaines, sorte de supérieure effective de l'ordre[2], dont l'antijansénisme était bien connu, puisqu'en 1664 c'était à elle que Péréfixe s'était adressé pour réformer le monastère de Port-Royal, comptant sur son caractère ferme et autoritaire; de plus, la sœur Eugénie avait des liaisons particulières avec la reine mère[3]. Elle donna toute satisfaction à la mère Le Tort; c'est par ses soins, si l'on en croit Grandet, que la reine chargea la duchesse douairière de Brissac[4] d'exiger de Henry Arnauld le remplacement de Bourigault comme confesseur de la Visitation. Henry Arnauld obtempéra, quoiqu'il réprimandât amèrement la supérieure, dans sa visite du 23 août 1669[5], d'avoir eu recours à la reine[6]. Chose presque incompréhensible, il nomma confesseur un des plus ardents antijansénistes d'Angers, Maillard, supérieur du séminaire[7]. Il est difficile vraiment de savoir quelles furent les idées de derrière

1. *Mémoires de Du Fossé*, t. I, p. 109.

2. « Elle est regardée de toutes leurs communautés, qui sont au nombre de cent cinquante monastères, comme une autre mère de Chantail, quoiqu'il n'y ait rien de semblable que l'habit » (relation de la sœur Pineau, ap. *Histoire des persécutions*, p. 335).

3. Cf. un joli passage de Sainte-Beuve : *Port-Royal*, t. IV, p. 222.

4. Il semble que Grandet ait tort de dire douairière, cela ne peut être que la sœur de Saint-Simon, avec laquelle l'abbé Arnauld était si lié (*Mémoires*, p. 479 et 549).

5. Notes historiques conservées au monastère de la Visitation.

6. Il consola Bourigault par un canonicat à Saint-Pierre qu'il eut en 1670 (cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 457).

7. Cf. Grandet, t. I, p. 505. Je veux croire que la lettre citée par

la tête du prélat en cette occurrence, car il n'est pas possible de ne voir dans cette action qu'une inconséquence.

A ce moment d'ailleurs, la mère Constance eut à traverser une très grave maladie; les craintes de l'évêque furent extrêmes; il crut voir disparaître une conseillère si fidèle et si unie à Port-Royal. Aussi écrivit-il à ce sujet de façon vraiment touchante à la mère Angélique de Saint-Jean[1]. Il la prie instamment de « faire en sorte que la mère Agnès accorde à la mère supérieure de la Visitation ce qu'elle luy demande ». « C'est, comme vous savez, ajoute-t-il, une fille admirable et qui se peut dire une des martires de la vérité. Elle est mourante et elle met sa principalle consolation à recevoir le petit escrit de la mère Agnès. Si Dieu nous l'oste, ce sera une perte pour sa communauté qui est inconcevable. Aussi toutes ses filles en sont dans une estrange consternation, horsmis cinq ou six qui l'ont persécutée pour la vérité. » On voit, par cette lettre, quelles divisions intérieures déchiraient le monastère. Marie-Constance guérit, et il n'est pas besoin de dire qu'elle ne rendit pas à Maillard la tâche douce. Celui-ci, n'arrivant à rien, dut abandonner la partie deux ans après avoir commencé.

C'est peut-être pendant le quatrième et dernier supériorat de la mère Marie-Constance que celle-ci prit le plus d'ascendant sur l'esprit de Henry Arnauld; « sarbacane de l'évêché », l'appelaient ses ennemis[2]. Elle avait de fré-

Grandet, t. I, p. 501 et 502, qu'aurait écrite Maillard à François Grandet sur la visite du 23 août, est apocryphe. On ne peut en justice et sans preuves positives charger la mémoire du supérieur du séminaire de l'accusation d'avoir accablé d'injures si indécentes son évêque, ni le croire capable d'une duplicité semblable à celle dont il aurait fait preuve en acceptant des mains de ce même évêque la charge de supérieur du séminaire.

1. Lettre autographe du 23 juillet 1670 : ms. fr. 19734, fol. 42.

2. Grandet, t. I, p. 351.

quentes conférences avec l'évêque et servait en particulier d'intermédiaire pour les négociations sur le séminaire.

En 1671, Antoine Arnauld put l'apprécier pendant son voyage à Angers avec Nicole et M[me] Angran, lorsque la Visitation devint, selon Grandet[1], une véritable « hostellerie des jansénistes » pendant plusieurs semaines, et il garda avec elle des habitudes de correspondance. Nous avons vu qu'il lui écrivit sur les affaires de l'Université[2].

Les quelques sœurs signalées par Henry Arnauld comme fort opposées à la mère Marie-Constance dressèrent, à une date que nous ne pouvons fixer, une requête qui fut envoyée à Châteauneuf, puis naturellement communiquée à Harlay et au Père de la Chaise[3]. Toujours est-il que la mère Marie-Constance, sur le reçu d'une lettre de cachet, gagna la Visitation de La Flèche le 29 août 1679[4], et c'est le carrosse de l'évêché qui l'y mena.

Étant revenue à Angers très malade, en juin 1680, la mère Marie-Constance n'y fut pas plus tôt arrivée que Henry Arnauld reçut l'ordre du roi de l'envoyer à la Visitation de Tours. On obtint cependant un délai de trois semaines ; il fallait employer ce temps à essayer de la disculper aux yeux de la cour. Précisément, la princesse de Bade[5], cousine assez proche du roi, qui habitait généralement en France depuis son veuvage, se rendait en Bretagne dans le courant de 1680 ; comme elle était dame du

1. Grandet, t. II, p. 185.

2. [Guilbert], *Mém. hist. et chronol.*, t. II, p. 96. Le résultat en aurait été l'exil de Marie-Constance. C'est inexact ; il ne date que de 1679, tandis que la lettre d'Arnauld est de 1675.

3. Grandet, t. II, p. 186.

4. *Archives de la Visitation d'Angers*, Notes historiques.

5. Cf. *Saint-Simon* (éd. Boislisle), notes des p. 72 et 73 du t. VI. Louise-Chrétienne, née du mariage de Marie de Bourbon et du prince de Savoie-Carignan, épouse en 1654 Ferdinand-Maximilien, margrave (par courtoisie prince) de Bade. Morte à Paris, 1689.

palais de la reine, qui s'intéressait aux affaires de la Visitation, il était tout naturel qu'elle s'arrêtât à Angers pour en dire un mot à l'évêque[1]. Henry Arnauld offrit à la princesse d'ordonner à Guy Lanier, abbé de Vaux, de faire une visite du monastère. La princesse s'en félicita et en fit part aussitôt aux Visitandines du faubourg Saint-Jacques. Lanier était très opposé au jansénisme et même sa parenté si proche avec La Brunetière, ancien archidiacre de Paris, alors évêque de Saintes, était une garantie des dispositions qu'il apportait à cette enquête[2]. D'ailleurs, la mère Le Royer[3], supérieure, l'avait demandé, et il faut reconnaître que nul choix n'était plus justifié, puisque l'abbé de Vaux était un de ceux qui avaient le plus contribué à la fondation du monastère[4]. Ajoutons qu'il était très lié, en même temps qu'apparenté, à la mère Marie-Constance[5].

1. « La princesse de Bade, se rendant en Bretagne, passa par Angers, et rendant visite à Mgr Arnauld lui parla fortement sur le sujet de nos sœurs, lui disant qu'on l'accusoit de les rendre désobéissantes à l'Église, jansénistes, etc. Le prélat, qui voyoit d'ailleurs que M. de la Barre, chancelier de l'Université, favorisoit les sœurs qui lui étoient opposées, offrit à la princesse de faire faire la visite du monastère par Guy Lanier, qui lui étoit souvent opposé. La princesse le remercia et écrivit au monastère de Paris qu'elle avoit bien réussi » (Notes historiques contemporaines, *Archives de la Visitation d'Angers*).

2. Cf. Legendre, *Mémoires*, éd. Roux, p. 108-109.

3. La mère Le Royer, qui succéda à Marie-Constance, avait écrit, le 27 décembre 1679, une lettre-circulaire où elle défendait le monastère de tout soupçon de jansénisme. Grandet met (t. II, p. 191) la visite de l'abbé de Vaux sous le supériorat de la mère de la Brunetière, sœur de l'évêque de Saintes. C'est une lourde erreur, qui n'est pas seulement prouvée par les listes officielles de supérieures, qui montrent que le premier supériorat La Brunetière ne date que de 1684, mais encore par la copie du procès-verbal de la visite de Lanier, qui dit en propres termes : « La mère Françoise-Marie Le Royer, votre supérieure » (Aff. étr., France 1483, fol. 460).

4. Mazarine 2434, p. 116.

5. Grandet, t. I, p. 347.

Lanier exécuta les ordres de Henry Arnauld : le 24 juin, la visite était achevée[1]. Le résultat en était peu douteux[2]. Non seulement l'abbé de Vaux trouva la maison très contaminée par le jansénisme, mais y vit « les cœurs et les esprits » divisés, en même temps que l'observance des règles négligée. Ayant interrogé une à une les religieuses, il crut nécessaire de dresser un long formulaire en seize articles qu'il leur enjoignit de signer. La netteté extrême de cette profession de foi[3] ne pouvait que révolter Henry Arnauld. La mère Le Royer refusa d'ailleurs de rien signer sans l'agrément de l'évêque[4]. Henry Arnauld assembla d'urgence le chapitre[5] et interdit solennellement la signature de ces articles. Il fait valoir les bonnes dispositions d'Innocent XI à son égard et il déclare prendre devant Dieu toute la responsabilité de la conduite des religieuses. Il ordonne à Lanier de ne « pas pousser les choses plus loin et d'en rester là ». Rien n'était changé ; aussi à la fin du mois, — le délai étant expiré, — Marie-Constance dut gagner Tours. Ses parents eurent la générosité de continuer à l'exilée cette pension de 500 livres, qui lui était régulièrement payée[6], bien que son frère, le

1. *Archives de la Visitation*, notes citées.

2. Cf. Aff. étr., France 1483, fol. 459-463*, le récit manuscrit de cette visite rempli en grande partie par le procès-verbal dressé par Lanier.

3. En voici deux échantillons (France 1483, fol. 460 v°), art. 2 : « Je reconnois que l'on ne peut, en conscience et sans un grand péché mortel notable, croire, dire ou soustenir que les cinq propositions n'ont pas esté tirées du livre de Jansénius... » Art. 3 : « Je reconnois que c'est un grand péché et faire un sanglant outrage à l'Église, au Pape et au Roy, de dire que la condamnation des cinq propositions et la signature du Formulaire est l'ouvrage de la passion, de l'intrigue, des artifices et de la cabale des Jésuites. »

4. Récit de la visite de l'abbé de Vaux (*Archives de la Visitation*).

5. Récit cité.

6. Cette pension fut payée par Gabriel Constantin à sa sœur au moins depuis mars 1663 jusqu'à mars 1682, comme il appert des

grand prévôt, professât des opinions si différentes des siennes qu'elles chagrinaient beaucoup Port-Royal et que Henry Arnauld s'en lamentait. Gabriel Constantin disait ouvertement que les religieuses devaient toutes signer le Formulaire, sans « entrer en discussion des questions qui surpassaient leur capacité ». « Chose horrible », ajoute l'évêque[1].

Il ne faut d'ailleurs pas croire que les Visitandines d'Angers donnassent une pleine satisfaction à leur évêque : on sait quel extrême désintéressement montrait le monastère de Port-Royal pour la réception des religieuses. Au XVIIe siècle, dans la plupart des autres couvents, on exigeait d'elles une dot plus ou moins forte et on excluait impitoyablement les filles sans ressources. Henry Arnauld écrivait à ce sujet à Angélique de Saint-Jean[2] : « Ce que vous me dittes, ma très chère nièce, sur les bénédictions que les pauvres filles que l'on reçoit attirent sur les maisons religieuses est tout à fait admirable. Et plût à Dieu pouvoir graver ces maximes dans les cœurs de toutes mes filles; mais je n'en sçaurois venir à bout... Si elles avoient reçues une fille pour rien, elles croiroient que leur maison abismeroit et qu'elles mourroient toutes de faim, et moy je me tue de leur crier qu'elles seroient plus riches qu'elles ne sont... »

Lorsque l'on connaît les rapports d'intime affection qui liaient Henry Arnauld avec les Visitandines, il semble qu'il faille croire qu'il pensait à d'autres qu'à elles quand il écrivait ainsi à sa nièce. La chose est cependant toute différente. Nous savons d'abord que l'admission à la Visi-

quittances inventoriées après le décès de Gabriel C. (cf. le texte de cet inventaire ap. A. Joubert, *les Constantin*, p. 243).

1. Fragment autographe de lettre non datée [1680], ms. fr. 19734, fol. 58 v°. D'ailleurs, on peut voir par un passage de Grandet (t. II, p. 394) que le grand prévôt était très antijanséniste.

2. Autographe, 21 mars 1672, ms. fr. 19734, fol. 53.

tation d'Angers était loin d'être gratuite[1]. Les délibérations du corps municipal d'Angers nous apprennent de plus qu'en 1690 les exigences de ces religieuses devinrent si excessives que l'autorité municipale dut intervenir; certaines d'entre elles avaient même accusé Henry Arnauld de s'être laissé tromper sur leur compte par de faux rapports et d'avoir permis que l'on formulât contre elles une plainte en Parlement, à cause du « grand âge, la surdité, la privation de la vue et autres incommodités de la vieillesse dudit sieur évêque », qui « l'empêchent de connoître par lui-même ce qui se passe dans l'étendue de son diocèse »[2]. Le corps de ville blâma les religieuses et décerna à l'évêque une éclatante approbation[3].

Malgré toutes ses disgrâces et les blâmes que reçut sa conduite, le souvenir de Marie-Constance demeura très vivant dans l'ordre, en même temps que Henry Arnauld resta vénéré au monastère d'Angers. Les Visitandines angevines se souvinrent de l'affection à la fois paternelle

1. Mazarine 2434, p. 141 et 148.

2. *Archives municipales d'Angers*, BB 98, fol. 43.

3. Il décide, dans sa séance du samedi 22 avril 1690, de « demander à la cour un règlement qui empêche la continuation des abus et des désordres que causent les exactions pratiquées par les religieuses pour les dots des filles, la ruine des familles particulières, dont la meilleure partie de bien se trouvera, par la suite des temps, emportée par le grand nombre des maisons religieuses et communautés établies en cette ville...; mais que la Compagnie... désavoue, en particulier, ce qui est dit à l'égard du seigneur Évêque, que toute la province voit avec plaisir conserver dans son âge avancé une force de corps et d'esprit extraordinaire et prendre par lui-même un soin également éclairé et infatigable pour la conduite de son diocèse, sans que la débilité ou le défaut de sa vue, qui est la seule incommodité de sa vieillesse, y apporte aucun empêchement, et, au contraire, il semble que la privation de la vue des objets extérieurs ne fait qu'augmenter la beauté, la force et la clarté naturelle de son esprit, aussi bien par ses soins, son zèle et sa bonté dans la conduite de son diocèse » (BB 98, fol. 44).

et sévère dont Henry Arnauld les avait entourées[1]. Bien qu'elles aient eu comme supérieure, de 1684 à 1690, sœur Marie-Charlotte de la Brunetière, nièce de l'abbé de Vaux et sœur de l'évêque de Saintes[2], elles ne rougirent pas, — chose étonnante et toute à leur éloge, — d'envoyer après la mort de l'évêque une lettre-circulaire imprimée à toutes les maisons de l'ordre sur le prélat défunt[3]; coïncidence curieuse, cette même lettre contient le panégyrique de la mère Constantin, qui était morte à Tours presque en même temps que son ami.

L'éloge de Henry Arnauld est écrit dans un style à la fois naïf et expressif, si dénué de cette pompe lourde qui dépare souvent à cette époque les plus beaux morceaux de littérature ecclésiastique, que nous n'hésitons pas à en transcrire des fragments à l'appendice[4]. Ces phrases touchantes le sont d'autant plus venant d'un monastère que notre évêque avait tant aimé et pour lequel il avait tant souffert. Cette circulaire unit ainsi outre la tombe son souvenir avec celui de la mère Constance. Celle-ci ne recueillit d'ailleurs pas seulement les éloges de ses sœurs; sa mémoire ne fut pas oubliée, puisque à chaque génération monastique on peut trouver à la Visitation d'Angers une sœur à laquelle on donnait son nom. Cette coutume persista jusqu'à la Révolution. La dernière sœur Marie-Constance, chassée d'Angers alors, mourut à Blois en 1819.

1. Ce fut par la lettre d'une des religieuses qu'Antoine Arnauld apprit la mort de Henry, son frère. Cf. lettre du 4 juillet 1692 (*Œuvres*, t. III, p. 515). La lettre, tronquée par l'éditeur, se trouve autographe au ms. fr. 19725, fol. 54.

2. Cf. Mazarine 2434, p. 146.

3. La lettre, datée du 20 août 1692, se trouve à la Bibl. nat., impr. Ld² 173. Cet exemplaire est celui envoyé aux Visitandines de Chaillot, dont il porte l'adresse au dos.

4. Pièce justificative nº 19.

TROISIÈME PARTIE.

COMMENT HENRY ARNAULD PARAIT DANS L'HISTOIRE D'ANTOINE SON FRÈRE ET DANS CELLE DE PORT-ROYAL.

CHAPITRE I.

AVANT 1659.

Il n'y a pas de document plus significatif pour apprécier avec exactitude l'état des relations de Henry Arnauld avec Port-Royal de 1639 à 1642[1] que la collection de ses lettres adressées à la présidente ou au président Barillon. Une réelle prudence était assurément nécessaire à Henry Arnauld pour pouvoir exposer sans danger sa correspondance aux regards des policiers qui surveillaient de près un exilé très antipathique à la cour; mais, d'un autre côté, il était bien connu que le président entretenait avec Saint-Cyran d'excellents rapports[2]; de plus, Henry Arnauld ne pouvait être blâmé par le pouvoir pour parler souvent et avec une affection bien naturelle de son frère Antoine ou

1. Pour l'époque antérieure, les indications sont rares. Notons celle-ci : on sait les violences extrêmes dont la mère Angélique, abbesse de Maubuisson, fut l'objet de la part de Mme d'Estrées, ancienne abbesse. Henry Arnauld, encore avocat, obtint, en septembre 1619, de la Chambre des vacations un arrêt de prise de corps contre Mme d'Estrées (cf. *Mémoires pour servir*..., t. II, p. 283 et suiv.; *Archives départementales de Seine-et-Oise*, inventaire manuscrit de Maubuisson, t. I, p. 101-105; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 197 et suiv.).

2. Cf. *Recueil d'Utrecht*, p. 159.

de ses sœurs, qui n'étaient pas encore, comme elles le furent plus tard, au ban de la société. Ceci posé, il est presque stupéfiant de constater le nombre vraiment minime de renseignements que l'on peut recueillir sur Port-Royal dans plusieurs centaines de lettres.

En particulier, Henry raconte sans aucune émotion l'arrestation de Saint-Cyran et son emprisonnement à Vincennes « qui aura bien surpris nostre ami[1] »; plus tard, il ne fera qu'écrire en passant, lors des perquisitions faites dans les manuscrits de Saint-Cyran : « On n'a trouvé rien que de très excellent dans ses papiers[2] ». Nous nous sommes assuré qu'on chercherait vainement aucune autre mention de Saint-Cyran dans les lettres aux Barillon. Peut-on voir dans ce silence une preuve d'hostilité contre le fondateur du jansénisme. Non, puisque nous savons que Henry Arnauld, lorsque l'arrestation de l'abbé était imminente, s'empressa d'en faire part à Port-Royal[3]. Ce n'est qu'une curieuse indifférence.

Deux traits bien frappants montrent que les relations de Henry Arnauld avec ses sœurs religieuses n'avaient rien de très tendre. Lorsque Antoine Le Maistre se décida, en 1637, à quitter le barreau, où, malgré sa jeunesse, il avait obtenu de si éclatants succès, et à se retirer à Port-Royal, Henry Arnauld — (Fontaine nous l'apprend)[4] — s'efforça de l'en dissuader. De même, lorsque Mme Le Maistre, mère d'Antoine et sœur de l'abbé de Saint-Nicolas, qui vivait séparée de son mari, se fut décidée, après la mort de celui-ci, à entrer à Port-Royal[5], notre abbé s'opposa

1. Ms. fr. 20632, fol. 40 r°. Dans les lettres adressées à la présidente Barillon, « nostre ami » désigne toujours le président.

2. *Ibid.*, fol. 68 v°.

3. Lancelot, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran* (1738, 2 vol. in-12), t. I, p. 55.

4. *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 40.

5. Cf. sa vie par la mère Angélique de Saint-Jean dans *Mémoires*

autant qu'il put à sa prise d'habit, dont la nouvelle mettait au contraire en une pieuse joie tous les amis convaincus du monastère. « J'eusse bien voulu, écrit-il à Barillon, qu'elle fust demeurée comme elle estoit, mais c'est une résolution prise...[1]. » Il n'était pas très partisan de cette « guerre au monde[2] » qu'avaient entreprise ses courageuses sœurs.

Il n'y a rien de plus saisissant que de voir quelques lignes brèves et insignifiantes seules consacrées par Henry Arnauld dans sa correspondance à une abbaye où il comptait alors sa mère, cinq sœurs et deux nièces : ainsi il assiste à la vêture de la sœur Angélique de Saint-Jean (Arnauld d'Andilly) à Port-Royal, le 17 juin 1641[3], sans donner autre chose à ses correspondants qu'une simple indication. On voit encore qu'il allait de temps à autre officier à Port-Royal aux grandes fêtes; mais ce sont de courtes mentions sans détails[4]. Les décès arrivent à peine à réveiller son indifférence : s'il écrit quelques phrases réellement émues sur le décès de Marie de Sainte-Claire Arnauld, sa propre sœur[5], on ne les trouve qu'à la fin d'une longue lettre portant sur des sujets parfaitement

pour servir à l'histoire de Port-Royal (Utrecht, 1742), t. III, p. 313 et suiv., surtout p. 328. Mme Le Maistre avait une grande affection mêlée d'une certaine admiration pour son frère Henry: cf. *Ibid.*, dans la vie qu'elle écrivit de Mme Arnauld (t. III, p. 290-291).

1. Lettre du 10 octobre 1640, ms. fr. 20633, fol. 120 r°.

2. L'expression est de l'oratorien Claude Bertin dans sa lettre du 8 août 1628 à Henry Arnauld (*Archives départementales de Maine-et-Loire*, p. 398).

3. Lettre du 26 juin 1641, ms. fr. 20633, fol. 453 r°; cf. *Mémoires d'Utrecht*, t. III, p. 503.

4. Il fait l'office de Noël 1639 (ms. fr. 20632, fol. 233 v°); de même, celui de Pâques 1642 (ms. fr. 20634, fol. 462 r°).

5. « Je ne puis m'empescher de vous faire part de ma douleur : de six sœurs religieuses que j'avois, comme vous scavez, j'ay perdu la cinquième, laquelle est morte cette nuit; c'étoit une parfaitement bonne fille et d'excellent esprit; notre famille n'est pas sans afflic-

impersonnels. Nous devons faire exception pour les expressions très touchantes qu'il trouve pour raconter la mort de sa mère à Port-Royal[1]. L'amour filial peut seul amollir ce cœur qui se montre vraiment aride. A vrai dire, les blessures que reçut en 1640 dans les écuries de Rueil son neveu Luzancy, alors page de Richelieu, lui arrachent des paroles où l'on sent une douleur plus profonde[2].

Très sèches et sans autre intérêt qu'une réelle utilité chronologique[3] sont aussi les rares indications qu'il fournit sur les débuts déjà glorieux de son frère Antoine, « notre petit bachelier » ; il ne fait pas la moindre allusion, fût-ce à mots couverts, aux querelles naissantes.

La mère Angélique de Saint-Jean a très bien vu la conformation d'esprit qui empêchait chez Henry Arnauld toute espèce d'effusion, qui glaçait en lui toute profonde affection[4]. Ajoutons qu'à cette disposition de caractère venait aussi s'additionner l'influence de certains faits qui ne contribuèrent pas à ranimer la flamme languissante des relations de Henry Arnauld avec Port-Royal dans la première partie de sa vie.

tion. La volonté de Dieu soit faite » (lettre du 15 juin 1642, ms. fr. 20634, fol. 522 r°).

1. Cf. la vie de Mme Arnauld par Mme Le Maistre, *Mémoires d'Utrecht*, t. III, p. 305 et suiv. Nous donnons à l'appendice n° 20 un extrait de cette belle lettre.

2. Ms. fr. 20633, fol. 137 v° et 139 v° (lettres des 11 et 14 novembre 1640).

3. On pourra consulter avec fruit, en particulier, les fol. 183 v°, 229 v°, 253 v° du ms. fr. 20632 pour rectifier ou augmenter Larrière.

4. « Elle (Mme Le Maistre) tenoit de M. Arnauld, son père, dont les enfants étoient partagés, les uns lui ressemblant beaucoup dans son tempérament ardent et les autres tenant de la froideur de M. Marion, du côté de la mère. M. d'Andilly, Mme Le Maistre et la mère Angélique se ressembloient d'un côté, et M. d'Angers, la mère Agnès et la sœur Anne-Eugénie de l'autre » (Vie de Mme Le Maistre par Angélique de Saint-Jean et la mère de Ligny : *Mémoires d'Utrecht*, t. III, p. 314).

Il n'est pas douteux, en particulier, que Port-Royal blâma toujours rigoureusement la pluralité des bénéfices; or, Henry Arnauld tenait en commende une abbaye acceptée en 1623 et à deux cents lieues de là un canonicat et un archidiaconé acceptés en 1633. Telle lettre d'Antoine Arnauld à Mme de Feuquières pour décliner l'offre de la chantrerie de Verdun[1] est le blâme le plus sanglant qui se puisse voir de la conduite de l'abbé de Saint-Nicolas. Henry Arnauld n'avait pas les scrupules de ceux qui se refusaient à « manger des raisins sans cultiver la vigne »[2].

Dans les lettres émanées de Port-Royal antérieurement à l'épiscopat d'Angers, on sent bien que Henry Arnauld ne possédait pas les vertus héroïques qui plaisaient aux courageuses adeptes de Saint-Cyran. La mère Agnès, dont le caractère se rapprochait tant de celui du futur évêque, a bien pour lui un mot d'affection à propos de l'accident de Luzancy[3]; mais combien la mère Angélique fait-elle de restrictions plus ou moins voilées sur son compte! Lorsque Henry Arnauld crut obtenir l'évêché de Toul, Angélique Arnauld écrivait à Mme de Chantal que cette charge sur ses faibles épaules « nous donne bien de l'appréhension à tous[4] »; quand il fut nommé à l'évêché d'Angers, elle disait à une religieuse[5] : « Vous en êtes bien aise et moi j'en suis bien fâchée, de crainte qu'il ne succombe sous une si terrible charge... Je vous supplie de prier Dieu qu'il ait pitié de lui. » Or, la mère Angélique a toujours été

1. Lettre de 1639, *Œuvres*, t. I, p. 12; voyez ci-dessus, p. 58.

2. Mot du prince de la Roche-sur-Yon (second fils du prince de Conti et d'Anne-Marie Martinozzi) refusant un bénéfice (Brienne, *Mémoires*, éd. Bonnefon, t. II, p. 40).

3. Lettre du 10 novembre 1640 (éd. Feugère, t. I, p. 102) : « ... C'est mon frère de Saint-Nicolas qui l'assista avec un soin non pareil, comme il fait tous ses parents et amis... »

4. *Lettres de la mère Angélique* (éd. d'Utrecht), t. I, p. 121, lettre du 5 novembre 1637.

5. *Ibid.*, t. I, p. 531.

considérée, à juste titre, comme l'esprit, la personnification même de Port-Royal[1].

Les impressions que nous venons de donner seront corroborées quand nous aurons dégagé les opinions exprimées par Henry Arnauld au début du jansénisme, à la fin de 1643, lors du livre « De la Fréquente communion »; les seules indications que nous ayons à ce sujet, — précieuses assurément puisqu'elles viennent d'un témoin, — sont celles que contiennent les lettres écrites pendant six ans, presque régulièrement, d'Angers à Jacques Dupuy par un prêtre nommé La Rivière que Henry Arnauld chargeait en son absence d'administrer le temporel de son abbaye[2]. Cette correspondance donne de Henry Arnauld un aspect tout semblable à celui que nous avons essayé d'esquisser : elle est d'autant plus intéressante que nous avons affaire en La Rivière à un janséniste convaincu[3], bien que modéré et grand admirateur de son patron. « Le grand esclat que fait à Paris l'affaire de M. Arnauld, écrit-il, m'estonne et me fasche extrêmement, tant pour la chose en soy que pour le déplaisir qu'en ressent M. l'abbé de Saint-Nicolas, à qui toutes sortes de contentions sont odieuses[4]. » Aussi le bon La Rivière, qui compte sur Henry Arnauld pour lui apprendre dans sa province les nouvelles de la capitale, s'aperçoit à ses dépens de toute la contrariété que cau-

1. Lorsque M[lle] Poulain de Nogent écrivait, à la fin du XVIII[e] s., une courte notice sur Henry Arnauld (*Nouvelle histoire abrégée de Port-Royal*, t. IV, p. 87), elle mettait comme unique intitulé : Vie de Henry Arnauld, « frère de la mère Angélique ».

2. La collection de ces lettres autographes du 8 juin 1641 au 23 octobre 1647 occupe le vol. 580 entier de la collection Dupuy.

3. Lettre du 6 décembre 1646, ms. cité, fol. 243 r° : « ... Les jansénistes que vous appelez mes bons amis. J'avoüe que je les aime et tout ce qui vient d'eux, parce que je ne vois pas qu'il en vienne rien que de bon et de saint. »

4. Lettre du 23 mars 1644, ms. cité, fol. 25 r°.

saient à l'abbé de Saint-Nicolas les disputes de la « Fréquente communion », car celui-ci ne lui en écrit jamais mot[1], et La Rivière saisit avec beaucoup de perspicacité la vraie raison de ce silence observé par Henry Arnauld : « Il est tellement accablé et si circonspect que je ne m'estonne point qu'il soit si succinct et si réservé à me mander des choses qui ne luy plaisent point, et qu'en tout cas il est plus aise que j'apprenne d'un autre que luy. » Et il ajoute à propos de cette affaire : « Je voudrois bien que les conseils temperez du maistre de céans eussent été plustost suivis que ceux de quelques-uns qui ont tout ruiné à force de trop de chaleur[2] ». En voilà assez pour prouver combien Henry Arnauld se montrait « circonspect », « tempéré », devant les premières armes de son frère Antoine.

Notons cependant au passage une courte anecdote qui nous montre la part, — tout indirecte à vrai dire, — que prit Henry Arnauld au livre de la Fréquente communion. Une lettre de Lancelot[3] raconte toute la carrière du jeune et pieux André Bayon, fils d'un notable de Toul, qui, travaillé de désirs d'austérité, s'adressa en 1644 à Paris à l'abbé de Saint-Nicolas, ami de son père. Un jour que Singlin, rendant visite à Andilly, demanda à « donner le

1. « ... Si je n'avois autre connoissance de l'affaire de Monsieur son frère le Docteur que celle qu'il m'en donne, j'en aurois quasi aussi peu que ceux qui n'en ont du tout point. Si ce qu'il vous a pleu m'en escrire ne m'avoit donné plus de lumière que tout ce qu'il m'en dit dans ses lettres, je ne sçaurois rien du tout ny de ce qu'a fait l'Université, ny de ce qu'a fait le Parlement en cette occasion » (lettre du 30 mars 1644, ms. cité, fol. 27 v°).

2. *Ibid.* Le « maistre de céans » désigne sans cesse l'abbé de Saint-Nicolas. La Rivière logeait en effet à l'abbaye même (cf. ms. cité, fol. 4 v°).

3. Lettre publiée par H. Dannreuther : *Un janséniste à Saint-Mihiel en 1650*, p. 10 à 17. (Cette brochure, paginée 7-18, est éditée chez Berger-Levraut à Nancy, s. d.) Sur ce Bayon, voir un article du même dans *Annales de l'Est*, t. VII, p. 602 et suiv.

bonjour à M. de Saint-Nicolas..., chose tout à fait extraordinaire pour luy »[1], Henry Arnauld en profita pour lui recommander Bayon. Singlin le fit venir à Port-Royal et le chargea bientôt, — mission de confiance — de porter les épreuves du livre de la Fréquente communion, et, ajoute Lancelot, il « s'y gouverna avec une telle retenue que jamais on ne sceut d'où il estoit ». Il est piquant de voir Henry Arnauld entraîné, malgré son modérantisme, à patronner un agent secret de Port-Royal !

La Rivière voyait d'ailleurs dans ces rapports, malgré tout fréquents, que Henry Arnauld ne pouvait s'empêcher d'entretenir avec les siens une cause probable de disgrâces pour l'abbé. « Je pense, écrit-il à Dupuy, qu'il vacquera bien des éveschez avant que le maistre de céans y ait part. Quelque sage qu'ait esté sa conduite, son nom seul est maintenant si odieux qu'il y a apparence que le voilà reculé pour longtemps. Je suis asseuré qu'il s'en soucie fort peu...[2]. »

Le bon La Rivière se trompait dans ses prévisions pessimistes ; la cour sembla agréer l'attitude prudente et modérée de l'abbé de Saint-Nicolas ; en novembre 1645, il fut envoyé en mission à Rome et, sans doute en récompense de son habileté diplomatique, peut-être aussi grâce aux hautes protections dont il disposait, il obtint en 1649 l'évêché d'Angers, malgré le mauvais renom de sa famille auprès du roi[3]. On put voir alors ses relations avec Port-

1. « ... M. Singlin alla chez M. d'Andilly pour quelque affaire et, contre sa coutume, demanda à la fin de pouvoir donner le bonjour à M. de Saint-Nicolas, ce qui estoit une chose tout à fait extraordinaire pour luy. Vous sçavez combien il est esloigné de rendre visite hors de nécessité... » (lettre citée).

2. Lettre du 16 avril 1644, ms. cité, fol. 41 v°.

3. Selon l'auteur d'une note anonyme sur Henry Arnauld (bibl. d'Angers, coll. Grille), ainsi que selon Grandet, t. I, p. 26. « Au retour de son voyage en Italie », l'évêché de Périgueux ayant

Royal se ranimer, pour un moment, comme d'un nouveau souffle; peut-être les démarches qu'il avait faites à Rome pour l'union de l'Institut du Saint-Sacrement avec Port-Royal[1] étaient-elles la cause de cette reprise. C'est aux Champs que Henry se retira aux débuts de 1649, lorsque le roi dut fuir Paris devant les Frondeurs[2]; il y resta quelque temps en sécurité, sans se compromettre, protégé par ce garde à double casaque qui se servait de l'une ou de l'autre face suivant les troupes qui passaient[3]. C'est là qu'il reçut le brevet royal daté du 30 janvier 1649 le nommant à l'évêché d'Angers[4].

Jusqu'en mars, il fut à Port-Royal; à la fin de ce mois.

vaqué, Mazarin l'offrit à l'abbé de Saint-Nicolas, qui le lui refusa, et ils racontent tous deux, à peu près dans les mêmes termes, la scène qui eut lieu dans la chambre de la reine à ce sujet. Or, il ne peut s'agir que de la vacance qui suivit la mort de Jean d'Estrades († 1646); à ce moment, Henry Arnauld était en Italie. Mais nous savons que, dès 1643, les amis de Henry Arnauld faisaient des démarches pour qu'il obtînt l'évêché d'Angers (cf. lettre de Brezé à Bouthillier, 4 janvier 1643 : Aff. étr., France 1481, fol. 228). Ce fut, nous raconte l'abbé Arnauld, grâce au fameux abbé de la Rivière que Henry Arnault obtint l'évêché d'Angers, malgré les intrigues de Mme de Puysieulx, qui le voulait pour son neveu l'abbé de Sillery (*Mémoires*, p. 530).

1. Cf. *Mémoires pour servir...* (1742), t. I, p. 247; Clémencet, *Histoire littéraire...*, p. 3; *Constitutions de Port-Royal* (éd. de Mons, 1665), p. 3 et suiv.; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 297.

2. Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, p. 419. Il avait déjà passé quelques jours à Port-Royal-des-Champs en juin 1648 (abbé Arnauld, *Mémoires*, p. 528).

3. Du Fossé raconte sans rire l'histoire de ce garde que Port-Royal-des-Champs s'était alors procuré; « on luy donna, dit-il, une casaque à deux envers, dont l'une étoit des livrées du prince de Condé et l'autre des livrées d'un des généraux du party contraire, affin que, se servant tantost d'un costé, tantost de l'autre, selon les trouppes qui passeroient, il arrestast leur violence » (*Mémoires*, t. I, p. 186).

4. Cf. Aff. étr., France 1481, fol. 335.

on le trouve à Saumur[1]. Le 14 avril, il arriva à Angers[2]. Depuis le 13 mai, le journal de Jousselin ne fait plus mention de sa présence jusqu'en novembre 1650[3].

Il revint, en effet, passer à Paris l'hiver 1649-1650[4] pour hâter l'expédition de ses bulles[5]; on l'y voit encore le 12 mai 1650[6]; nous savons qu'il alla solennellement, dans le courant de l'hiver, à Port-Royal, accompagné de Singlin, pour faire baiser son anneau aux religieuses. C'est dans l'église même du monastère qu'il fut sacré le 29 juin[7]; il paraissait donner ainsi à la célèbre abbaye un gage officiel de sa fidélité. Dès le 14 novembre 1650, il arriva à Angers[8]; il ne devait plus jamais revoir Port-Royal.

La solennité de ce sacre n'accrut cependant pas aussitôt la tendresse et la confiance que la mère Angélique et les

1. Dans une lettre adressée sans doute à Bouthillier-Chavigny, datée « Saumur, ce 30 mars 1649 », Henry Arnauld dit : « Je viens présentement de Port-Royal-des-Champs, où j'ay passé deux mois » (Aff. étr., France 1481, fol. 364).

2. Cf. Debidour, *la Fronde angevine*, p. 101.

3. Cf. Debidour, *op. cit.*, p. 108; le *Journal de Jousselin*, publié par C. Port à la suite de son *Inventaire des archives d'Angers*, p. 447-449.

4. *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 539. Il y était dès juillet (archives Vaticanes, Vescovi 36, fol. 212, lettre du 16).

5. Il en obtint le gratis, s'il faut en croire la courte notice sur Henry Arnauld contenue dans le supplément inédit au nécrologe de Port-Royal (ms. Gazier, P. R. 83). Cette grande faveur, qui sera refusée à Marca (Hermant, l. XXVII, ch. XVII), montre combien Henry Arnauld était en bons rapports avec le saint-siège.

6. Date à laquelle il prêta serment; cf. *Gazette de France* du 14 mai.

7. Henry Arnauld fut sacré par son métropolitain, Victor Bouthillier, archevêque de Tours, l'un des prélats approbateurs de la Fréquente communion et peu sympathique aux Jésuites (cf. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 32; Du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 107, etc.).

8. *Journal de Jousselin*, p. 449.

sœurs de Port-Royal pouvaient avoir dans l'évêque ; nous avons vu qu'Angélique exprimait crûment les craintes que lui causait l'épiscopat de son frère. Mme Le Maistre, mourante, n'épargna pas davantage Henry ; elle prononça à son sujet des paroles énigmatiques, mais dont le sens défavorable au nouvel évêque est manifeste[1].

Nous avons pu constater aussi que l'évêque d'Angers observa, lors des premières contestations sur le jansénisme, une attitude réservée et silencieuse. Dans une autre affaire où les Jésuites se trouvèrent surtout en jeu, il ne suivit pas davantage, on va le voir, les appels pressants de Port-Royal ; l'évêque d'Angers ne chercha pas à faire écho en cette occasion aux clameurs poussées par les siens contre la Compagnie de Jésus ; l'histoire de l'Apologie des Casuistes n'est pas un des aspects les moins instructifs des rapports de Henry Arnauld avec sa famille.

1. Ces paroles sont citées par Antoine Arnauld (*Œuvres*, t. I, p. 51).

CHAPITRE II.

L' « Apologie pour les casuistes ».

Les Provinciales avaient donné l'éveil à tous les ennemis des mauvais casuistes et de leur morale relâchée; mais la lutte ouverte ne s'engagea que par le démêlé bruyant et très connu du curé de Saint-Maclou de Rouen avec le Père Brisacier, recteur du collège. Les curés de Rouen, se solidarisant avec leur confrère, rapportèrent aux curés de Paris l'objet de la querelle. Cette affaire, purement locale dans son origine, fut portée devant tous les curés de France par une lettre-circulaire que ceux de Paris leur adressèrent à la date du 13 septembre 1656[1]. Le but de cet appel solennel, dans lequel les casuistes sont dénoncés comme « auteurs scandaleux... » qui corrompent la morale chrétienne, était de porter tous les ecclésiastiques à requérir de l'assemblée du clergé la condamnation de cette pernicieuse doctrine. Par une seconde lettre, écrite peu après, les curés de Paris recommandèrent à ceux des provinces d'avoir à proposer leur demande de censure à l'évêque diocésain[2].

1. *Advis de Messieurs les curez de Paris à Messieurs les curez des autres diocèses de France...* Paris, 1656, in-8°.

2. Cette lettre du 20 octobre 1656 est contenue dans *Sommaire de la harangue de Messieurs les curés de Paris prononcée... en l'Assemblée générale du clergé de France... le 13 octobre 1656* (Paris, 1656, in-8°).

En même temps parvenait à l'assemblée la requête du clergé parisien, où l'on peut trouver l'expression de « cloaque infect de toute vilenie » appliquée à la morale des casuistes. Ces termes n'étaient pas faits pour calmer les passions. Les libelles lancés de part et d'autre achèvent d'envenimer la lutte. Godeau, l'évêque des ruelles, versifie une lettre à tous les évêques[1] pour compléter l'effet de celle des curés à tous les curés.

L'assemblée du clergé se sépara sans statuer. Les Jésuites auraient mieux fait assurément de profiter de ce silence qui leur était favorable. Déjà, dans sa lettre du 17 septembre 1636[2] à son frère Henry, Antoine Arnauld n'osait espérer que quelqu'un se chargeât de préciser, et même de défendre, les principes des casuistes. La Compagnie de Jésus eut le tort de permettre à l'un des plus maladroits de ses membres, le Père Pirot, de jeter dans la lutte ce lourd pavé qu'est l'*Apologie pour les casuistes*[3]. Assurément, un grand nombre des casuistes en cause étaient jésuites; mais au Père Pirot est due la faute d'avoir montré que l'ordre même prenait pour lui les attaques dirigées contre quelques-uns de ses membres. De plus, le même Pirot, faisant dévier la question par un tour de main qui lui semblait habile, ouvre nettement le feu contre les jansénistes. Assurément, entre les problèmes de la grâce et ceux de la morale, il n'y a aucun rapport; mais le jésuite espère affaiblir tous ses adversaires en faisant flotter autour des uns comme des autres le spectre du jansénisme. Maladresse insigne, certes, et confusion[4]

1. *Contre la mauvaise morale du temps...*, s. l. n. d., in-8°, 20 p., par M. A. G. E. D. V.

2. *Œuvres*, t. I, p. 143.

3. *Apologie pour les casuistes* [par le P. Pirot]. Paris, s. n. d'édit. et sans privilège, 1667, in-8°, 191 p. Voir l'excellente notice du P. Sommervogel (*Bibliographie*, t. VI, col. 856-863) sur le P. Pirot.

4. Voir un intéressant passage de la *Vie de Vialart* (p. 107) sur cette confusion.

très profitable au jansénisme; elle s'établira si bien dans les esprits que dorénavant on criera tout de suite au janséniste si l'on en veut à quelque homme austère et de mœurs ascétiques.

L'intitulé même de l'*Apologie*, mille passages, dont celui où Pirot parle du « sel de folie » des jansénistes, lancèrent Port-Royal dans la lutte. Sous le couvert commode du nom des curés de Paris, Arnauld, Nicole et surtout Pascal firent courir dix pamphlets presque coup sur coup; ils s'en prennent directement aux Jésuites. Ceux-ci se dégagent comme ils peuvent; ils avaient déjà été lourdement atteints par le refus de privilège fait par le chancelier au Père Pirot[1]; ils le furent plus encore lorsque Mazarin déféra l'*Apologie* à la Faculté de théologie. La censure fut prononcée par elle le 16 juillet; mais la cour, retenue assurément par le Père confesseur, ordonna à la Sorbonne de la tenir secrète pendant trois mois; elle n'en permit en effet la publication que le 18 octobre, date qu'il faut retenir, car elle nous aidera à comprendre l'attitude de Henry Arnauld en cette affaire.

Les appels faits aux curés et évêques contre les casuistes étaient entendus dans les provinces. Le premier, Louis de Rechignevoisin, évêque de Tulle, censure l'*Apologie* dès le 18 avril. L'évêque d'Orléans, Alphonse d'Elbène, suivit son exemple le 4 juin. L'archevêque de Sens, Gondrin, les évêques de Nevers, d'Alet, de Pamiers, de Comminges, de Bazas, de Conserans vinrent ensuite[2]. La censure de Henry Arnauld est du 11 novembre; c'est la dixième seulement qui ait paru.

1. Tous ces faits et les suivants sont empruntés au *Septième écrit des curés de Paris*, qui est un journal; comme il a été très critiqué et contredit sans cesse par le parti adverse, nous ne prenons que les faits incontestés.

2. Sens le 3 septembre, Nevers le 8, Alet, Pamiers, Comminges, Bazas, Conserans censurent ensemble à Alet le 25 octobre. Cf. *Vie de Pavillon*, t. I, p. 313 et suiv.

Cette hâte très médiocre dont fit preuve l'évêque d'Angers dans une affaire où sa famille était si directement intéressée est significative. Malgré les appels pressants d'évêques comme Alphonse d'Elbène, qui adjurait tous ses collègues d'avoir « en horreur le venin dont il (le livre du Père Pirot) est boufy, les calomnies, les mensonges et lès impostures dont il est hérissé », et quoique Antoine vantât à son frère la fermeté de cet évêque pour la bonne cause, Henry resta longtemps sourd à tous ces arguments virulents. Les curés d'Angers, à vrai dire, ne lui présentèrent leur requête de censure que le 4 novembre, mais il aurait pu condamner sans les attendre, comme l'évêque de Tulle, ou bien les presser; il ne se hâta pas et son mouvement n'eut pas une spontanéité suffisante pour plaire aux chefs du « parti ». En effet, les curés de Paris félicitèrent les évêques de Tulle, d'Orléans, d'Alet, de Pamiers, de Bazas, de Conserans et l'archevêque de Sens de leur noble initiative et louèrent leur admirable censure en lettres qui furent imprimées sous forme de plaquette. Henry Arnauld ne reçut rien, et c'est tout naturel. Déjà, dans leur lettre de remercîments aux curés de Sens, qui avaient flétri l'*Apologie* le 1er octobre, les curés de Paris revendiquèrent pour eux-mêmes le titre d'ouvriers de la première heure « en la vigne du Seigneur pour deschausser et descouvrir les souches mortes et pourries »; ils reconnaissent cependant que ceux de Sens et leur archevêque, « quoyque venus sur le tard », ont aidé à achever l'ouvrage. Lorsque arrivèrent, plus d'un mois après, ceux d'Angers et Henry Arnauld, ils durent, dans l'esprit des curés de Paris, venir à l'œuvre, la nuit tombée, la vigne close, et inutiles, le travail étant achevé.

Henry Arnauld ne voulut pas être des héros de l'avant-garde; à d'autres ce dangereux honneur; il attendit comme beaucoup de ses confrères, cela semble manifeste.

la censure de la Sorbonne, dont la suspension depuis trois mois, par ordre de Mazarin, pouvait lui donner à réfléchir sur les intentions réelles de la cour. Prélat le plus politique du royaume, l'appelle encore Grandet, qui, cependant, l'a connu dans la période de sa vie où il subissait l'influence toute-puissante de son illustre frère. En 1659, on peut voir que, non soumis encore au joug d'Antoine, il mettait de la prudence et de la temporisation dans l'expression d'opinions sur des matières dangereuses et qui pouvaient troubler son diocèse dans le cas où il aurait été en désaccord avec la cour. L'abbé de Rancé, comme nous le verrons, semble étonné de ce retard. Qu'en dut penser Antoine Arnauld qui, dans sa façon de tenir deux ans auparavant l'évêque d'Angers au courant de la préparation de la lettre-circulaire des curés de Paris, en secret[1] et lui recommandant le silence, montre qu'il avait compté sur lui le moment venu? Deux ans après, quand tant d'évêques avaient parlé, Henry Arnauld se taisait encore.

Ce ne fut donc que le 4 novembre que les curés d'Angers[2] présentèrent à leur évêque, en son palais, une pétition pour le prier de condamner l'*Apologie des casuistes*, cet « horrible abrégé de la morale plus que païenne de ces docteurs de relaschemens ». Ils disent envoyer à Henry Arnauld l'extrait que les curés de Paris ont fait des propositions de ce livre. A côté de cette pétition virulente, l'ordonnance par laquelle Henry Arnauld condamne l'*Apolo-*

1. La lettre du 30 septembre 1656 à Henry Arnauld est éditée (lettre 71 des *Œuvres*), mais d'une façon tronquée. La copie du ms. fr. 17798, fol. 49, porte ceci d'inédit : « On imprime ce qu'ont dressé les curez de Paris pour estre envoyez aux curez des autres diocèzes ; mais, comme cela est un peu long à cause d'un extrait des propositions qui tiendra bien trois feuilles, il n'en faut pas encore parler que tout ne soit fait. »

2. Parmi les signataires, il faut signaler Jousselin, curé de Sainte-Croix, Gauld, régent de la Faculté de théologie, curé de Saint-Michel-La Palud, Bonichon, enfin, curé de Saint-Michel-du-Tertre.

gie des casuistes semble pâle[1]. S'il a hésité si longtemps, prétend-il, c'est qu'il espérait que les casuistes se rétracteraient. Nous avons exposé pourquoi nous voyions d'autres raisons à l'heure tardive de son acte. Henry Arnauld parle d'ailleurs avec une belle fermeté et ne fait pas une allusion aux Jésuites ou au jansénisme ; c'est la condamnation simple et sans hors-d'œuvre d'un ouvrage qu'en bon évêque Henry Arnauld juge pouvoir renverser tout ce qu'il a fait jusqu'à présent pour le « règlement de la discipline » dans son diocèse ; il se contente, dans son ordonnance, de reprendre quelques-uns des faits que l'*Apologie* encourage : l'excuse du libertinage, le meurtre permis en certains cas et surtout la « fausse règle de la probabilité ».

Mais, sans aller plus avant, nous devons nous demander s'il faut attribuer à Henry Arnauld ces pages d'un ton à la fois si juste et si modéré. Si l'on en croit certain libelle très opposé à la censure, il faudrait y voir la plume du seul Antoine Arnauld[2]. Fouillou, dans son catalogue[3], affirme trouver la main d'Arnauld et de Sacy ; le

1. *Censure d'un livre intitulé « Apologie pour les casuistes » faite par Mgr l'évêque d'Angers* (Angers, Pierre Avril, s. d.). Les p. 1 à 4 contiennent la *requête des curés*. Les p. 5 à 9, l'ordonnance de censure de Henry Arnauld. Cette plaquette, dont je connais un exemplaire portant les armoiries du prélat aux Aff. étr., France 1483, fol. 221-226, a été aussi tirée sans ces armoiries. Les *Statuts et ordonnances*, p. 619 à 627, en contiennent une reproduction textuelle, sauf la suppression des protocoles initial et final et un considérable rajeunissement d'orthographe.

2. *Response à la lettre apologétique d'un ecclésiastique à un abbé*, (in-4°, 23 p., s. l., datée, p. 23 : 23 juin 1659), p. 21 : « Celle (la censure) de M. d'Angers est si conforme au style des ouvrages et des lettres du sieur Arnauld, son frère, que ceux qui s'y entendent disent ouvertement qu'elle peut estre du concert des deux, mais qu'elle ne sort que de la plume d'un seul ».

3. P. 27.

Moréri[1], c'est-à-dire probablement l'abbé Goujet, est du même avis, ainsi que Dom Clémencet[2].

Ces opinions certainement intéressantes, mais émanées d'auteurs qui veulent voir toujours et partout la main des chefs du jansénisme, nous semblent erronées. Et, en effet, le seul auteur qui donne une raison est celui de la *Response;* les autres affirment simplement, sans exprimer de motifs. Or, rien n'est plus fallacieux qu'une appréciation de style; il nous semble, au contraire, que, par son ton assurément modéré, la censure de Henry Arnauld ne peut être due à un des écrivains de Port-Royal; le contraste est très frappant avec la censure de Sens, par exemple, dont l'allure pamphlétaire accuse nettement l'origine arnaldine. De plus, si Antoine Arnauld avait ainsi à sa disposition la signature de son frère, pourquoi aurait-il attendu jusqu'après la censure par la Faculté de théologie pour s'en servir, et pourquoi aussi les curés de Paris n'auraient-ils pas secoué leur indifférence devant l'œuvre de l'un des rédacteurs attitrés de leurs écrits et n'auraient-ils pas fait imprimer, comme pour tant d'autres, une lettre de félicitations?

Nous sommes très portés à croire que dans la censure tout, forme et idées, est de Henry Arnauld. Les grandes qualités de cette lettre amenèrent des compliments à son auteur. Fabert[3] et l'abbé de Rancé en écrivirent à An-

1. *Dictionnaire*, voir Henry Arnauld.

2. *Histoire littéraire de Port-Royal*, t. III, ms. 101 (*Bulletin de la Société du protestantisme français*).

3. Fabert à Andilly, Sedan, 8 décembre 1658 : « J'ai receu, Monsieur, la censure de M. l'évesque d'Angers de l'*Apologie des casuistes*. Il est superflu de vous en mander mon sentiment. Il est, Monsieur, comme celuy de tous ceux qui l'ont veue et comme sera celuy de ceux qui la verront. Je ne croy pas qu'il y ait personne qui puisse lire cette pièce qui ne l'estime la chose la mieux faitte qui se puisse faire sur un pareil subjet. Je plains ceux qui ne la verront pas, car il n'est pas possible de la lire sans en estre touchez

dilly avec les termes de la plus vive et de la plus sincère admiration. Rancé s'étonnait cependant que Henry Arnauld n'ait pas écrit plus tôt[1].

D'ailleurs, les censures de l'*Apologie des casuistes* ne bouleversèrent rien ; elles furent généralement reçues avec le plus grand calme. Sauf dans la primatie de Bourges, où des désordres furent excités par la maladresse agressive de l'archevêque Lévis-Ventadour, les diocèses s'inclinèrent devant les condamnations d'un ouvrage qui furent bientôt ratifiées par le saint-siège. Le pape acheva, pour parler avec Racine[2], « de purger l'Église de cette pernicieuse doctrine ». Mais les Jésuites se ressentirent longtemps des coups qu'ils reçurent et accumulèrent des trésors de rancune ; il ne faut pas oublier que le Père Annat prit à partie lui-même les curés de Paris, en les traitant de menteurs et de gens qui ont perdu toute honte, et tous les censeurs de l'*Apologie* dans un factum où le privilège lui est donné à son titre de confesseur du roi ; et c'étaient ces mêmes curés dont les curés d'Angers, entre autres, et leur évêque louaient « le zèle vrayement ecclésiastique ».

et sans sentir allumer cette indignation que les gens de bien doivent avoir contre ce qu'on veoit aller à la corruption de tout le christianisme. De plus, Monsieur, il y a de la joye à veoir les ouvrages des hommes que Dieu a mis au-dessus du commun ; ce qui sort d'eux fait cy bien voir ce qu'ils ont en dedans, qu'on benist Dieu de ce qu'il n'abandonne pas la religion et que, par le moyen de ces gens-là, il la soustient contre cette horrible corruption qui, sans cela, alloit la renverser... » (original, Arsenal 6035, pièce 236).

1. Rancé à Andilly, 26 novembre 1658 : « M. d'Angers m'a fait l'honneur de m'envoier la censure qu'il a faite ; je ne vous puis mieux dire ce que j'en pense qu'en vous disant qu'elle est digne de lui et qu'elle efface dans mon sens touttes celles qui ont paru jusques ici ; j'avois bien cru qu'il s'armeroit pour une aussi juste défence... » (copie, ms. Arsenal 6035, pièce 234 *bis*).

2. *Histoire de Port-Royal* (Paris, 1767, in-12, p. 194).

CHAPITRE III.

Les « accommodements » projetés d'Antoine.

Ces engagements partiels entraînaient forcément Henry Arnauld dans la lutte, malgré ses répugnances; il ne pouvait, en définitive, s'abstenir de paraître sur le champ de bataille où figurait sa famille tout entière; sa place y était marquée, son rôle déterminé par plus fort que lui. Il n'y avait pour l'évêque d'Angers d'autre moyen pour se dégager de ces disputes que d'en tarir la source même, c'est-à-dire de réconcilier Antoine avec Rome; il fallait commencer par la Sorbonne.

Les démêlés d'Antoine Arnauld avec l'Université de Paris sont trop connus pour n'en rien dire. On sait que ses écrits furent censurés et même son exclusion prononcée[1]. Les circonstances parurent se prêter, dès 1656, à une sorte de pacification. Pour que ce dessein pût réussir, il était nécessaire que l'assemblée du clergé n'aggravât pas la situation d'Arnauld en faisant siennes les opinions dudit Arnauld.

Au Père Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, revient le mérite d'avoir conçu, peu après les censures de la Sorbonne, un projet d'accommodement en faveur d'Antoine; il s'en ouvrit même au confesseur de la

1. Voir l'excellent récit de [Larrière], *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 97 et suiv.

reine[1]. Comme Arnauld était contraint de rester caché, il ne pouvait songer à aller se défendre lui-même devant le clergé de France. Aussi le Génovéfain eut-il l'idée d'y prendre parole à sa place, et il fit part de son dessein à Vialart; mais il était nécessaire qu'il eût « quelque couleur » d'agir ainsi : réelle difficulté, mais, selon lui, de solution simple. En effet, « M. d'Angers pourroit, dit-il, escrire à l'assemblée sur la nouvelle qu'il auroit eue qu'on voudroit examiner la seconde lettre de M. Arnauld son frère[2], en les suppliant de ne vouloir point agir sans connoissance de cause », et, comme son frère avait été obligé de se retirer, « qu'il avoit jetté les yeux sur un de ses diocésains, qui est le P. Fronteau[3] ». Antoine Arnauld agréa ce projet; sachant par la mère Angélique que l'évêque se préoccupait beaucoup de ses intérêts, il écrivit à Henry le 23 mars 1656[4] pour le prier de déléguer le P. Fronteau à l'assemblée du clergé. Personne ne pouvait trouver à redire à ce que l'évêque d'Angers donnât pareils pouvoirs à ce savant chanoine de Toussaints dans sa ville épiscopale, bénéficier dans le diocèse, et avec lequel il entretenait les meilleurs rapports[5]. En outre, la congrégation n'était pas encore, nous dit Hermant, « atteinte de jésuitisme[6] ». Ajoutons que l'opinion exprimée par Fronteau pouvait être de grand poids, puisqu'il avait été chancelier de l'Université de Paris et qu'en particulier le général de Sainte-

1. Beaubrun, *Mémoires*, ms. fr. 13895, fol. 310 r°.
2. Il s'agit de la *Seconde lettre à un duc et pair*.
3. Beaubrun, *Mémoires*, ms. fr. 13895, fol. 341.
4. *Œuvres*, t. I, p. 105-107.
5. Le P. Fronteau possédait le prieuré de Bené (aujourd'hui commune de Juigné-Bené, canton d'Angers), dépendant de Toussaints. Il avait dédié à Henry Arnauld son *Kalendarium romanum* (1652); il lui écrivit aussi une longue lettre : *De episcoporum... dignitate*. Voir les notices du Moreri (1758) et de C. Port (*Dictionnaire*, t. II, p. 214) sur Fronteau.
6. Livre XXI, ch. XI.

Geneviève se préoccupait de ses avis presque avec servilité[1]. En même temps, Antoine Arnauld engageait son frère à écrire une adresse à l'assemblée du clergé ; « comme vous êtes aimé de la plupart des évêques, lui dit-il, peut-être que votre lettre les pourroit toucher ».

Henry Arnauld acquiesça avec allégresse à sa demande quand, tout à coup, Antoine lui fit savoir[2], par un de ces revirements subits dont il était coutumier, qu'il s'était trompé sur la personne et la doctrine du Génovéfain, se demandant même comment il avait pu songer à confier sa défense « à cet homme-là »; il n'a plus d'autre service à demander à l'évêque que le secours de ses prières[3]. Henry Arnauld cessa ses démarches et réserva sa bonne volonté pour une autre occasion, qui ne tarda pas à se présenter.

Peu d'années, en effet, s'étaient écoulées lorsque Henry Arnauld se mit à l'œuvre pour s'efforcer de dissiper toute cause de mauvaise entente entre son frère et le saint-siège et par là d'apaiser ces querelles qui, nous l'avons vu dans les lettres de La Rivière, chagrinaient tant notre évêque.

La cour de Rome regardait d'ailleurs sans répugnance une possibilité de rapprochement. La négociation commença par une lettre latine que Crevœus écrivit de Rome à Henry Arnauld en réponse à des plaintes que celui-ci lui avait adressées sur ce qu'un prêtre le desservait auprès du pape[4]. Comme, en passant, Crevœus fait entendre à

1. Voir en particulier, à propos de la signature du Formulaire, les *Journaux* de Des Lions, ms. fr. 24998, p. 122.

2. Lettre citée par Larrière, t. I, p. 170-171.

3. Antoine avait appris (Larrière, p. 169) que Fronteau était disposé à trop de concessions. Il faut reconnaître qu'Antoine n'avait pas été parfaitement clairvoyant en confiant sa défense à ce Père, qui se défendait de toutes ses forces du soupçon de jansénisme (voir sa lettre du 13 juillet 1646 : bibl. Sainte-Geneviève, ms. 13321, fol. 244).

4. Lettre du 23 juin 1659 (*Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 189). Les éditeurs des œuvres d'Arnauld assimilent Crevœus et Hilarion Ran-

l'évêque que son frère est très compromettant, qu'il risque de « ternir l'innocence et obscurcir la renommée » d'un évêque irréprochable, et que les liens de famille pourraient servir à ramener Antoine à une plus complète orthodoxie.

Ces ouvertures officieuses du saint-siège, faites par le canal d'un individu dont la personnalité importe peu, furent accueillies avec joie par l'évêque; Antoine Arnauld se décida, non sans hésitations, à écrire à son frère, le 25 août 1659, une longue dissertation latine sur les questions controversées destinée à être envoyée à Rome[1]. Henry se hâta de faire tenir ce document à Crevœus avec une lettre où il le supplie d'embrasser les deux frères, victimes également innocentes de manœuvres calomniatrices, dans une pareille sollicitude[2]. La réponse de Crevœus fut pleinement satisfaisante[3]. La cour de Rome se montrera pleine de bienveillance; une seule démarche est nécessaire pour qu'elle use de sa haute autorité pour justifier pleinement le docteur : celui-ci devra consentir à écrire au pape une profession de foi d'entière soumission.

Deux personnages prirent à cette affaire de l'accommodement d'Arnauld une part importante : ce furent dom Hilarion Rancati, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, et le Père de la Mirande.

Jean-Louis Guyot de la Mirande, né en 1626, apparte-

cati, dont nous allons parler: c'est inadmissible. Ce Crevœus se dit en effet (*Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 199) « *Hibernus*, tamen affectu et propensione Gallus sum... ». Besoigne, plus judicieux (*Vie des quatre évêques*, t. I, p. 281-282), pas plus que Hermant (l. XXVIII, ch. II), n'est tenté de faire cette assimilation.

1. *Œuvres*, t. I, p. 190-196. La minute, avec corrections autographes de cette lettre, se trouve fol. 91 et suiv. du ms. fr. 17798 et porte de la main d'Andilly « 25 aoust 1659 » et non 21, comme l'écrit l'éditeur.

2. *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 197-198. Lettre du 5 octobre 1659.

3. *Ibid.*, p. 198-199. Lettre du 24 novembre 1659.

nait à la petite noblesse de Confolens, au diocèse de Limoges[1]; il avait commencé par mener une vie assez frivole, puis s'était converti presque miraculeusement et était entré à l'Oratoire. Il enseigna d'abord la philosophie à Beaune (1652), puis fut supérieur de la maison et professeur de théologie aux Ardilliers de Saumur; depuis 1658, il gouvernait la maison de Rome et avait conquis le grade de docteur de la Sapience[2]. C'était alors un fidèle ami des jansénistes. « Il reçoit, écrit l'abbé de Bourlémont à Lionne, les escrits les plus secrets des jansénistes, mais avec une subtilité ou plustost matoiserie si rafinée que je n'ay pu, jusqu'à présent, découvrir de quelle part cela lui vient. » — Il était, d'autre part, en intelligences secrètes avec le cardinal de Retz et fit si bien que le roi dut, en octobre 1661, donner ordre à son général de le faire quitter Rome sur l'heure[3]. Plus tard, il changea d'avis et combattit ardemment les errements jansénistes[4].

Beaucoup plus connu est dom Hilarion Rancati, enne-

1. Le *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, par le P. Cloyseault, publié par le P. Ingold (*Bibliothèque oratorienne*. Paris, 1883, t. III, p. 267-282), contient une vie du Père J.-L. Guyot de la Mirande (1626-1707).

2. Revenu en France en novembre 1661, il fut supérieur à Toulouse (1663), puis dirigea, à partir de 1665, la maison de l'Institution à Paris. En 1675, le cardinal Le Camus le chargea de fonder son séminaire de Grenoble. Visiteur de la congrégation (1678), assistant du général et supérieur de la maison de Paris (1696), il mourut le 10 février 1707.

3. Aff. étr., Rome 142, fol. 109-110, 180 et 386.

4. Nous l'avons trouvé à Angers en juin 1684, visitant la maison de l'Oratoire. Il recommandait alors aux Pères de « se deffendre avec un soin tout particulier du jansénisme, condamné et désapprouvé par les constitutions des souverains pontifes » (Registre des visites, ms. d'Angers 877, p. 95). D'après l'auteur de sa vie, son opinion était que « si, dans ces derniers temps, on ne s'étoit pas si fort écarté des sentiments de saint Thomas et de saint Augustin pour en établir de nouveaux entièrement opposés, il ne seroit pas arrivé tant de bruit ni tant de trouble dans l'Église ».

mi personnel d'Albizzi, « théologien » d'Alexandre VII, qui le nomma consulteur de la congrégation de l'Inquisition et avait pour lui la plus haute considération[1]; c'était d'ailleurs un homme d'une trop grande impartialité[2] pour n'être pas soumis à une étroite surveillance de la cour de France[3].

Dom Hilarion eut plusieurs conférences avec La Mirande[4]; il alla même jusqu'à faire visite à l'oratorien, lui « qui ne se remue pas même pour les cardinaux à cause de sa goutte et qui entre jusque dans la chambre du pape porté dans une chaise »[5]. Ils convinrent de faire des ouvertures d'accommodement sous la forme suivante : le P. Hilarion écrivit le 29 octobre 1661 une lettre latine à La Mirande tendant à amener Antoine à résipiscence. Cette lettre[6], destinée à être montrée en France, fut envoyée à Paris au P. de Sainte-Marthe, lequel la communiqua au P. Séguenot, qui se chargea d'en informer Henry Arnauld. Nous possédons la longue lettre qui fut écrite par Séguenot à l'évêque d'Angers, le 27 novembre 1661; en lui

1. Cf. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 328; t. II, p. 309 et *passim*.

2. Il agréait fort aux jansénistes parce que, écrit l'abbé de Beaubrun, étant « l'un des quatre consulteurs nommés pour donner leur sentiment sur les cinq propositions, il fit un écrit si peu agréable à Rome qu'il avoit reçu un ordre du cardinal Spada de ne plus se trouver aux congrégations » (ms. fr. 13895, fol. 371 r°; voir aussi fol. 377 et suiv.).

3. Voir lettre du P. Noël à Lionne de juillet 1661 (Rome 141, fol. 223); lettre d'Atto Melani au même, du 15 août 1661 (*Ibid.*, fol. 330).

4. La Mirande dit un jour à Chassebras qu' « ayant vu trois ou quatre fois le P. Hilarion, qui est le plus savant de cette cour, il avoit vu ce bonhomme très persuadé de la vertu et de la science de M. Arnauld » (lettre de Chassebras au Dr Taignier, citée par Hermant, l. XXVII, ch. xi).

5. Cf. la lettre de Séguenot citée plus loin.

6. *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 280-281.

envoyant la lettre de Rancati à La Mirande, l'oratorien recommande à Henry le silence le plus absolu, puisqu'il n'y avait que trois personnes en France qui connussent l'affaire, les deux correspondants et Sainte-Marthe. Séguenot se donne comme garant de l'entière sincérité de La Mirande; mais il ne peut s'empêcher de dire : « De l'autre, je n'en réponds pas. »

Henry Arnauld s'empressa de communiquer cette lettre à son frère, sans doute par le canal d'Andilly; c'est à celui-ci, en effet, qu'Antoine écrivit en décembre[1] sur la proposition d'accommodement. Il se refuse encore une fois à toute négociation, principalement avec l'aide de Hilarion, que Singlin lui a dépeint comme un intermédiaire très douteux; on sent aussi dans son ton quelques réserves sur l'affection fraternelle, assurément touchante, mais un peu indiscrète, de l'évêque d'Angers[2]. Henry se fit aussitôt l'écho des soupçons de son frère auprès de La Mirande, alors exilé à Toulouse. La bonne foi de Hilarion ne peut être mise en doute, lui répond l'oratorien[3]; il espère que son absence forcée de Rome n'entravera pas les pourparlers, le P. Delmas et l'expéditionnaire Hache étant prêts à continuer les conférences avec le bénédictin

1. L'édition des *Œuvres d'Arnauld* ne donne comme date (t. I, p. 288) que « décembre 1661 ». La copie qu'on trouve de cette lettre au ms. fr. 17798 donne (fol. 150) « 29 décembre 1661 ».

2. « ... Comme on croit facilement ce qu'on désire, il (l'évêque d'Angers) n'a pas fait attention à la lettre de cet abbé (Hilarion) et le peu de sujet qu'il y avoit de le croire propre à cette négociation. Mais, quand il y aura bien pensé, il jugera encore, étant aussi prudent qu'il est, que ceux qui, comme moi, sont abandonnés dans le monde de tout pouvoir et de tout crédit ne doivent point rechercher d'accommodement avec ceux qui y sont tout-puissans, à moins que de se vouloir soumettre à tout ce qu'ils désirent, sans exception, puisqu'ils ne peuvent sans imprudence penser que les plus forts voudront céder aux plus foibles » (*Œuvres*, t. I, p. 289).

3. Lettre du 1er mars 1662 : *ibid.*, p. 295-296.

de Sainte-Croix. Il ajoute, en post-scriptum, que l'appui du cardinal de Retz ne serait pas à négliger, surtout à cause de son amitié bien connue avec Hilarion[1]; mais il ne faudrait avoir recours au prélat que dans le cas où il irait à Rome[2].

Loin, d'ailleurs, de croire que son séjour à Toulouse pourrait être nuisible à l'affaire, La Mirande est persuadé qu'il pourra y être très utile. Pendant, en effet, qu'Antoine écrivait de nouveau à Andilly qu'il ne « s'inquiète guère » de l'opinion qu'on a de lui à Rome et qu'il le prie de tout abandonner[3], La Mirande travaillait sous main en Languedoc. Il y eut des conférences[4] avec le jésuite Ferrier, puis avec Choiseul, l'évêque de Cominges, qui, poussé par Pavillon[5], vint le trouver en 1662. A vrai dire, Ferrier brouillera tout. Se targuant d'une autorité sur le P. Annat et sur la cour qu'il ne possédait pas, il décida que l'on pourrait dispenser Antoine Arnauld de la « créance du fait ». Larrière prétend[6] que le P. Annat ne s'opposa pas à ce que l'on préparât de cette façon les bases de l'accommodement; mais le P. Bagot, secrétaire intime du confesseur, dit à Des Lions, en 1663, que « le P. Annat n'estoit point de cette négociation, qu'il n'y avoit que

1. Ce post-scriptum, qu'on lit dans la copie contemporaine de cette lettre (ms. fr. 17798, fol. 139), a été omis dans l'édition. Il est ainsi conçu : « Le Père Hilarion est intime amy de M. le cardinal de Retz. Si elle aloit à Rome, S. É. est aussi particulièrement bien dans l'esprit du Pape ».

2. En mars 1662, Retz était à Commercy (cf. A. Gazier, *les Dernières années du cardinal de Retz*, p. 115). Il ne devait retourner à Rome qu'en 1665 (*Ibid.*, p. 136).

3. Lettre du 21 mars 1662 (*Œuvres*, p. 277).

4. Voir le récit de ces conférences dans une lettre de Choiseul à Caulet : [Varet], *Paix de l'Église*, t. I, p. 204.

5. Cf. *Journaux* de Des Lions, ms. fr. 24908, p. 330. Choiseul dit à Des Lions, en parlant de l'accommodement, « qu'il ne l'avoit entrepris que par le conseil de M. d'Alet » (*ibid.*, p. 333).

6. *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 225.

le P. Ferrier qui s'estoit fait de feste pour venir à Paris avec un autre procureur de la province »[1].

Ferrier et Choiseul arrivèrent à Paris; l'évêque de Comminges vint à la fin de 1662 sur l'ordre exprès du roi[2] et malgré toutes les défiances que lui inspirait une négociation si faiblement soutenue. En janvier et février 1663, des conférences furent organisées entre Choiseul, Ferrier et les docteurs de Port-Royal. On s'était trouvé d'accord pour envoyer à Rome cinq articles de foi qu'Arnauld pourrait signer. Quand, — petit coup de théâtre, — Ferrier se mit à insister sur la nécessité qu'il voyait à ce qu'Arnauld fasse mention du sens de Jansénius[3]; c'était tout l'opposé des préliminaires de Toulouse. Lorsque Choiseul reprocha au jésuite « son manquement de foy et de parole », celui-ci lui répliqua qu'il n'y avait pas de sa faute, que « les religieux, les dévots et quelques évêques de cour vouloient qu'on en passât par là »[4]. Choiseul crut utile néanmoins de continuer les négociations avec le P. Annat, Péréfixe et l'évêque de Laon, futur cardinal d'Estrées; ils dressèrent de concert une formule dogmatique qu'ils crurent Antoine Arnauld disposé à accepter; or, elle contenait cette phrase : « Nos subjicientes definitioni adversus Jansenium[5]. » Malgré les quelques explications qui précédaient et suivaient ce membre de phrase, il inspira à Arnauld, comme on pouvait s'y attendre, une invincible répulsion[6]. Avec une réelle abnégation, le doc-

1. Des Lions, *loc. cit.*

2. Cf. *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 236, lettre citée de Choiseul à Caulet (Varet, t. I, p. 194).

3. Cf. Larrière, *passim*, spécialement p. 240-241.

4. Ms. fr. 24998, p. 330. Des Lions tient ces expressions de Choiseul lui-même.

5. Cf. Larrière, p. 244 et suiv. Le participe fut peu après changé en indicatif : *nos subjicimus*.

6. Lettre d'Arnauld du 1er mars 1663 à Singlin (*Œuvres*, t. I, p. 307-308).

teur offrit d'ailleurs de se retirer sa vie durant en quelque endroit perdu pour ne pas gêner ceux de ses amis qui auraient été prêts à accepter une telle offre. Le maître des requêtes Le Nain se chargea de faire savoir à Antoine que l'accommodement pourrait avoir un côté secret[1] par lequel on ménagerait toutes les susceptibilités, Estrées et Choiseul offrant, écrit Le Nain, d' « écrire à des prélats de vos amis et même à Mgr d'Angers que par ce mot de *subjicimus* ils n'entendoient pas vous obliger à la créance intérieure, mais seulement à la soumission ». C'était proposer une négociation en partie double : l'une publique, où l'obéissance semblerait complète ; l'autre cachée, où des restrictions seraient apportées. Cet expédient, qui est bien semblable à celui qui aboutira à la paix de Clément IX, ne présenta pas aux yeux d'Arnauld des garanties suffisantes[2]. Il était en effet à croire que les « Molinistes de Sorbonne » et l'évêque de Rennes dénonceraient l'accommodement « comme n'étant fondé que sur une pure fourberie ».

Ce fut alors que Choiseul, devant la stérilité de tous ses efforts, se décida à avoir encore une fois recours à Henry Arnauld ; il lui écrivit une lettre très habile et étudiée[3] pour l'inciter à faire valoir son influence sur Antoine et le rendre obéissant au saint-siège. L'évêque d'Angers se laissa aisément convaincre par les raisons éloquentes de son confrère et lui répondit[4] dans des termes dont il concevra plus tard un amer repentir ; il approuve avec joie les

1. Lettre du 16 mars 1663 (*Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 309 et suiv.).

2. Lettre à La Lane du 17 mars 1663 (*Œuvres*, t. I, p. 312-316).

3. Lettre du 20 mars 1363 (*Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 317-321). Le ms. fr. 17799 contient (fol. 88-90) une copie de cette lettre provenant de Henry Arnauld, comme en fait foi la date ajoutée de sa main : « A Paris, ce 20 mars 1663. »

4. Lettre du 29 mars 1663 (*Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 324-325).

négociations et promet d'engager très fermement son frère à souscrire au *subjicimus*, puisque Choiseul affirme que par ce mot la créance au fait n'était pas engagée : « La paix de l'Église est un si grand bien qu'il n'y a rien, hors le péché », qu'il ne faille faire pour la procurer.

Henry Arnauld fit aussitôt parvenir à Antoine et à Andilly[1] la lettre de l'évêque de Cominges et la réponse qu'il y avait faite. Le docteur conçut de l'attitude trop personnelle de son frère une colère mal dissimulée. Ce fut aussi pour lui, écrit Hermant, un « surcroît d'affliction de voir que l'on eût prévenu contre luy une personne de ce caractère avec laquelle il souhaittoit d'estre encore plus uni par les liens de la grâce que par le sang et la nature[2] ». Il acheva de s'exaspérer quand il lut, dans la lettre que l'évêque d'Angers lui écrivit, le 29 mars[3], ces mots : « Ensuite d'une déclaration aussi expresse qu'est celle que vous en fait Mgr de Commenges, je ne vois pas comment il seroit possible de se résoudre à demeurer dans le trouble qui agite l'Église depuis tant d'années... » C'est peu de temps après qu'Antoine écrivit à Andilly[4] : « Nous souffrions en paix et avec joie notre commune persécution; pourquoi faut-il que l'espérance imaginaire d'une fausse paix avec des ennemis sans foi et sans conscience nous ait jetés dans le trouble? » A l'évêque, Antoine répondit aussi une lettre puissante et persuasive[5], dans laquelle, sous des apparences vraiment affectueuses, on sent le bout de la férule; son argument le plus solide est que, jamais, les Jésuites ne se rendront à un projet d'accommodement à

1. La copie envoyée à Andilly se trouve au ms. fr. 17799, fol. 98-99.
2. Ms. fr. 10496, p. 2384.
3. *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 326-327; cf. ms. fr. 17799, fol. 96-97, copie provenant d'Andilly.
4. *Ibid.*, t. I, p. 335-341.
5. Lettre du 6 avril 1663 (*Œuvres*, t. I, p. 342-349).

double face. En effet, Cornet, mourant, avait dénoncé les manœuvres de ses ennemis[1] et il se tenait à ce sujet de multiples conférences chez M[me] de Senecey entre les Jésuites, l'évêque de Rennes et son frère, l'abbé de la Motte-Houdancourt[2].

Henry Arnauld eut assurément connaissance de ces intrigues, sans doute aussi des blâmes dont Port-Royal l'accablait, qui se font jour dans une lettre de Sacy[3]. De plus, il fut entraîné, sinon par la force des arguments que son frère lui décochait, au moins par sa haute autorité, beaucoup aussi par cette raison que les religieuses de Port-Royal avaient dit leur dernier mot sur la signature et qu'on n'obtiendrait d'elles aucune concession nouvelle; aussi l'évêque d'Angers changea-t-il d'avis, et cela de façon si radicale qu'il n'y a pas de preuve plus tangible de la puissance presque absolue qu'Antoine avait su conquérir sur l'esprit de son frère.

De La Flèche, le 11 avril 1663[4], pendant une tournée pastorale, Henry commença par écrire à Choiseul une

1. Ms. fr. 24998, p. 354.

2. *Ibid.*, p. 339; voir aussi p. 366.

3. Lettre à « une personne de sa famille » (ms. fr. 10496, p. 2406), 8 avril : « ... Si on ne luy (à l'évêque d'Angers) avoit point représenté la chose tout autrement qu'elle n'étoit en effet, je ne doute nullement que l'amour si tendre et l'estime particulière qu'il a pour la personne, la vertu et le zèle de M. Arnauld l'auroit empesché de recevoir l'opinion désaventageuse qu'on s'est efforcé de luy en donner... » Faisant allusion aux lettres de Henry au roi et au pape, Sacy craint que « M. d'Angers, après avoir essuyé toutes les difficultés et les périls auxquels il s'estoit exposé avec tant de générosité et tant de gloire, laisse maintenant tout le fruit de ses travaux... Je veux croire qu'il écoutera cet avis si important que J.-C. donne à un juif dans l'Écriture : « Tene quod habes, ne alius accipiet coronam tuam... »

4. *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 354-356. L'édition ne donne pas le *lieu*. Une copie provenant d'Andilly (ms. fr. 17799, fol. 111-112) le fournit seule.

lettre assez habile. Par des gradations heureusement ménagées, il arrive à détourner la question et à entretenir uniquement l'évêque de Cominges des religieuses de Port-Royal et des persécutions probables qu'un accommodement pourrait leur susciter; il supplie Choiseul de se faire leur protecteur auprès de l'archevêque de Paris.

Dénuée de ces artifices diplomatiques et plus sincère est la lettre qu'il écrivit en même temps, de La Flèche, à sa nièce la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly[1]. On y contemple à nu tout son cœur; sans avoir lu ces deux pages on ne pourrait comprendre à quel degré les arguments d'Antoine Arnauld possédaient à l'égard de son frère cette « nécessité inévitable de convaincre » dont parle Pascal[2]. Le changement si rapide et complet de son opinion est dépeint par l'évêque de la façon la plus naïve; il est au désespoir d'avoir approuvé l'évêque de Cominges et il voudrait rentrer en possession de la lettre qu'il lui a écrite : « Aux despens de mon sang, » dit-il, et il ajoute : « M. de Commenges ne mérite en aucune façon du monde les éloges qu'il (Andilly) luy donne; mais on peut dire qu'il a agi jusques ici comme un esclave des Jésuites... » On ne peut croire que ce soit là le même homme dont Henry vantait à son frère, quinze jours auparavant, « l'incroyable bonté et l'extrême amour pour l'Église[3] »; mais il faut se rendre à l'évidence!

On sent dans la brève réponse faite le 21 avril par l'évêque de Cominges à son confrère d'Angers[4] qu'il préfère poliment passer sous silence le changement d'atti-

1. Lettre du 15 avril, ms. fr. 10496, p. 2411; voir pièce justificative nº 21.

2. *De l'esprit géométrique* (*Pensées*, éd. Havet, t. II, p. 298).

3. *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 326.

4. Le ms. fr. 10497 contient cette lettre, fol. 133 (copie provenant d'Andilly).

tude de Henry. La lettre porte sur l'affection qu'il nourrit à l'égard des religieuses de Port-Royal; c'est de grand cœur qu'il leur consacrera tout son dévouement[1] : le ton n'a aucune trace d'aigreur.

Le rapide revirement de l'évêque d'Angers fit concevoir à Port-Royal de grandes espérances. Sacy, en particulier, écrivit à Angélique de Saint-Jean une lettre[2] où il dit regretter que Henry n'ait pas été choisi comme médiateur. A l'heure actuelle, « je ne crains rien, ajoute-t-il, ayant pour nous M. d'Angers uni à M. Arnauld; M. d'Angers n'a rien fait encore de si grand, ce me semble, que cette action. »

Cependant, une correspondance très obséquieuse continuait entre les évêques d'Angers et de Cominges. Henry écrivit à son collègue, le 3 octobre, une lettre remplie de l'urbanité la plus complimenteuse[3].

Choiseul répondit en quelques mots où l'amertume réelle qu'il devait éprouver est fort bien dissimulée.

Alexandre VII, par son bref du 29 juillet 1663, donnait tort aux négociateurs[4]; il montrait définitivement que, sans hésiter ni chercher de moyens termes, il entendait exiger de tous une égale condamnation de Jansénius.

La paix ne vint que de Clément IX.

1. « Toutes les occasions de vous témoigner le respect que j'ay pour vous et mon attachement aux choses qui vous touchent me seront toujours très précieuses. Mais celles qu'il vous plaist de m'offrir en me commandant de parler à M. l'archevêque de Paris d'une si sainte famille [i. e. Port-Royal] me donnent une joie particulière... »

2. Ms. fr. 10496, p. 2480, lettre du 20 mai.

3. Ms. fr. 10496, p. 2791.

4. Cf. [Larrière], *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 272-273.

CHAPITRE IV.

Autour des lettres a Péréfixe.

Les lettres écrites par Henry Arnauld à Choiseul viennent de nous donner la preuve d'une réelle sollicitude montrée par l'évêque d'Angers à l'égard des religieuses de Port-Royal. Il faut reconnaître que jamais on ne vit se démentir cette affection fraternelle dans les épreuves qu'eut à traverser le monastère. On peut dire qu'à chacune des étapes de leur route de douleurs les religieuses recevaient de l'évêque un appui ou un témoignage de sympathie.

Lorsque l'arrêt du Conseil (13 avril 1661) qui marqua le début de leurs malheurs eut décidé l'expulsion des pensionnaires à Paris et aux Champs, Henry écrivit deux lettres pleines de bonté dont la mère Agnès le remercia le 4 mai[2]. La suite des persécutions que Port-Royal eut à subir est trop connue et a fait l'objet de récits trop nombreux pour qu'il soit utile de donner ici plus qu'une rapide énumération. Après l'exil de Singlin[1], le lieutenant civil apporta, le 13 mai, au monastère de Paris une lettre de

1. *Lettres de la mère Agnès*, éd. Feugère, t. I, p. 491 « ... C'est ce qui nous oblige de vous faire ce billet, encore qu'il n'y ait rien de nouveau, pour vous ôter de la peine où vous pouvez être de notre état, qui est tel qu'il plaît à Dieu, qui nous fait la grâce d'adorer sa sainte volonté avec toute la soumission qui nous est possible... »

2. Cf. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 262.

cachet ordonnant d'enlever l'habit aux novices, de les disperser et ne plus en recevoir : à l'occasion de cette première expulsion, Pavillon pria Henry Arnauld[1] d'assurer « les saintes filles » de son « souvenir continuel de leurs personnes au saint autel ». Bail, le nouveau confesseur, fait coup sur coup plusieurs visites inquisitoriales dans la maison de Paris, inspections dont la mère Agnès tient son frère au courant, en le priant d'appeler sur elle la miséricorde divine[2].

La mort de la mère Angélique, qui survint le 6 août, acheva de désoler le monastère ; le 2 septembre, nouvelle visite de Bail, accompagné du grand vicaire Contes ; visite que la mère Agnès s'empresse de raconter à l'évêque d'Angers sous le sceau du secret[3]. Peu après, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, cette fille remarquable dont l'intelligence et le courage ont tant séduit Sainte-Beuve, envoya à son oncle Henry une lettre émue où l'on sent une communion d'âmes très intime[4] ; elle compare sa propre situation à celle de l'évêque d'Angers, également calomnié et persécuté ; le prélat a le devoir, écrit-elle, de montrer une énergie inébranlable « pour nous animer dans le combat comme nous espérons l'être par votre fermeté ».

Lorsque les grands vicaires du cardinal de Retz eurent révoqué leur premier mandement et ordonné la signature

1. Lettre de Pavillon, dans *Vies intéréssantes et édifiantes...*, t. I, p. 502.

2. Lettre du 10 juillet 1661, éd. Feugère, t. I, p. 502.

3. *Lettres*, t. II, p. 1-2. La mère Agnès prie l'évêque de ne communiquer ses lettres à personne, sinon « aux deux personnes dont l'une est toujours avec vous et l'autre s'y trouve présentement ». M. Feugère a bien identifié la première avec l'abbé Arnauld, mais il ignore quelle est la seconde. C'est manifestement Pomponne (abbé Arnauld, *Mémoires*, p. 541).

4. Hermant, l. XXVI, ch. x, lettre du 6 septembre.

pure et simple du Formulaire, la mère Angélique de Saint-Jean ouvrit son cœur à un ami dans une lettre du 5 novembre 1661[1]; Henry Arnauld y est traité de façon très confiante et affectueuse. Il sera toujours pour Port-Royal « un pasteur visible, dont la fermeté et le courage se fortifieront par le triste exemple de la chute des autres, et qui les animera à chercher... le royaume de Dieu dans les persécutions du monde ». Dans une lettre de la même, datée du 13 novembre[2], on voit combien Henry s'inquiétait de la situation des religieuses. « Faites donc au nom de Dieu, écrit-elle à un anonyme, que 905[3] se mette l'esprit en repos et se console de tout ce qui arrivera à des personnes qui, par la grâce de Dieu, ayant mis tous leurs thrésors dans le ciel, ne sçauroient rien perdre sur terre que ce à quoi elles ont déja renoncé... Je loue Dieu de tout mon cœur des sentiments de 905. Celui qui les lui a donnés et qui l'a conduit jusqu'à cette heure le délivrera, comme j'espère, de tous les périls et surtout de celui de perdre sur la fin sa couronne. » La crainte était au moins superflue, car, depuis lors, l'évêque d'Angers se tint sans défaillance dans la voie de la « vérité ».

Le 9 novembre 1661, la mère Agnès écrivait[4] : « La vigne de Dieu va être maintenant vendangée et foulée. » En effet, les événements allaient se précipiter, surtout après la signification (19 novembre) du second mandement des grands vicaires. Après avoir longtemps médité et vaincu bien des répugnances, les sœurs de Paris et des Champs se décidèrent à faire une nouvelle signature avec

1. Cette lettre se trouve p. 51-52 de l'*Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal* (Villefranche, 1753, in-4°).
2. *Ibid.*, p. 52-53.
3. C'est là le chiffre qui désigne toujours Henry Arnauld dans les correspondances secrètes.
4. *Histoire des persécutions*, p. 54.

distinction. Ennemis et amis trop empressés s'efforcèrent d'ébranler leur résolution. Le secrétaire d'État Le Tellier, que le cardinal Spada appelle « un grandissimo volpone », insiste brutalement, et la cour menace, tandis que Vialart les raisonne. L'évêque de Meaux Ligny, frère de l'abbesse, vint, le 6 février, apporter des nouvelles plus qu'alarmantes du conseil de conscience... Henry Arnauld n'était plus au nombre de ces timorés et Godeau le remercia d'encourager Port-Royal dans la voie de la résistance[1].

Les religieuses ne se laissèrent d'ailleurs pas émouvoir par les partisans de la soumission; elles avaient été traitées jusqu'alors comme les « balayures du monde[2] »; ce sera encore pis lorsque, après la mort de Marca (29 juin), qui n'avait pu prendre possession que par procureur du siège archiépiscopal de Paris, Hardouin de Péréfixe vint à lui succéder; comme le nouvel archevêque obtint avec difficulté ses bulles, l'année 1663 fut relativement pacifique, la juridiction des grands vicaires étant contestée[3] : ce calme fut si réel que, pendant la vacance, Henry Arnauld pouvait envoyer à une religieuse de Port-Royal une lettre où il l'entretenait uniquement des devoirs épiscopaux et de l'assiduité qu'il mettait à visiter les hôpitaux[4].

Le 10 avril 1664, Péréfixe reçut enfin ses bulles : Henry Arnauld n'attendait que ce moment pour envoyer au nou-

1. « Je ne puis assez vous dire combien grande est la consolation qu'elles reçoivent de vos lettres, non plus que l'ardeur avec laquelle elles prient Dieu qu'il vous fortifie de plus en plus... » (lettre de Godeau à Henry Arnauld, 26 janvier 1662; Hermant, l. XXVIII, ch. v).

2. Lettre de la mère Agnès à Mme de Sablé, 24 avril 1662 (*Lettres*, t. II, p. 50). La même expression dans une lettre de la même à la reine de Pologne, 15 avril 1664 (*Ibid.*, p. 141).

3. *Histoire des persécutions*, p. 206; cf. Hermant, l. XXIX, ch. I et VI; Racine, *Histoire de Port-Royal*, p. 278.

4. Copie contemporaine de cette lettre, ms. fr. 19734, fol. 33.

veau supérieur hiérarchique de ses sœur et nièces une lettre où, sous le prétexte de félicitations, il lui expose les affaires du jansénisme et en particulier celles de Port-Royal[1]. Cette longue épître, d'une lecture assez fastidieuse par l'érudition indiscrète qui y est étalée, est attribuée à Antoine Arnauld par Racine[2]. Autant nous avions de motifs pour croire que les lettres au roi ont été composées par l'évêque, autant il semble légitime d'affirmer le contraire pour celle qui nous occupe : la science y est trop indigeste et surtout trop abondante; nous n'hésitons pas à accepter le précieux témoignage de Racine.

Après avoir longuement insisté sur la distinction du fait et du droit, l'auteur de la lettre signée par Henry Arnauld en vient à défendre la « tendresse de conscience » des religieuses au sujet du Formulaire. La faute initiale est d'avoir proposé à de pauvres filles des questions qui leur sont inaccessibles. L'évêque d'Angers est trop assuré de l'équité de Péréfixe pour croire que ce prélat pourrait songer à encourager les injustes violences des adversaires de Port-Royal. « Leurs calomniateurs sont si éloignés de songer à réparer le tort qu'ils leur ont fait par leurs impostures, qu'ils ont encore la hardiesse de former des desseins barbares pour les troubler et de prétendre même, Monseigneur, de vous rendre le ministre de leur inhumanité. Mais je suis assuré, Monseigneur, que la lumière de

1. Cette lettre est publiée dans les *Œuvres d'Arnauld*, t. XXIII, p. 428-440; dans l'*Histoire des persécutions*, p. 210-215. Besoigne (*Vie des quatre évêques*, t. I, p. 289 et suiv.) en a donné de copieux extraits. L'*Histoire du Formulaire qu'on a fait signer en France* (Lille, 1692, in-12) fait valoir (p. 20) les raisons que Henry eut d'écrire à Péréfixe et, en particulier, qu'il « avoit eu six sœurs et sa mère religieuses dans ce monastère et y avoit encore une sœur et trois nièces en 1664. »

2. Fragments historiques de Racine (*Œuvres*, éd. des Grands Écrivains, t. VI, p. 623).

votre piété vous fera concevoir une horreur extrême de l'énormité de ces excès et que la tendresse de votre charité personnelle ne pourra seulement les entendre sans en être fort blessée. »

L'effet de cette lettre fut nul; le 8 juin, Péréfixe publiait son mandement sur la signature pure et simple, et dès le 9 il était à Port-Royal pour sommer les religieuses d'obéir à ses ordres. Nous possédons, on le sait, le texte plein de vie des interrogatoires qu'il fit subir alors à chaque religieuse[1]; tous les traits de son caractère y sortent en haut relief. Dans un seul de ces questionnaires, Péréfixe fait allusion à la lettre de son confrère d'Angers pour montrer le peu de cas qu'il en faisait; la sœur Briquet nous a rapporté les paroles mêmes de l'archevêque[2]. Henry Arnauld tirait, pendant ce temps, au sort dans l'*Imitation* pour découvrir quelque passage qui pût éclairer les sœurs[3]; elles se décidèrent, en définitive, à ne pas modifier leur signature antérieure.

La punition fut rude; le 21 août, Péréfixe vint leur retirer les sacrements : on connaît cette admirable scène de tragi-comédie où l'archevèque se conduisit en « petite femmelette[4] » nerveuse et irascible; la journée du 26 août, qui vit la dispersion de la communauté, n'est pas moins célèbre[5]. En ce jour même, à peine arrivée à la Visitation

1. Ils se trouvent *in extenso* dans l'*Histoire des persécutions de Port-Royal*.

2. Interrogatoire de la sœur Magdeleine-Christine Briquet : « Il (l'évêque d'Angers) m'a écrit, mais... en disant ceci il secoua la tête; un peu après il continua ainsi : Il y a assez de raisons qui le peuvent porter à soutenir le parti des jansénistes; il a la chair et le sang; M. Arnauld est son frère, ce n'est pas merveille s'il le défend » (*Histoire des persécutions*, p. 240).

3. Cf. lettre du 12 juillet 1664 de la mère Agnès à Henry Arnauld (*Lettres*, t. II, p. 165).

4. L'expression est de Racine, *Histoire de Port-Royal*, p. 322.

5. Chapelain écrivit à Henry Arnauld une lettre de condoléances

de la rue Saint-Jacques, lieu de son exil, la mère Agnès écrivit à l'évêque d'Angers[1] : « Ce sera donc en qualité de victimes que vous nous offrirez à Dieu quand vous lui immolerez au saint autel cet agneau divin à qui toutes les âmes doivent le sacrifice d'elles-mêmes... »

Toutes les religieuses ne montrèrent pas une fermeté aussi inébranlable. Deux défections en particulier jetèrent l'alarme chez les jansénistes : deux filles d'Arnauld d'Andilly, l'une reléguée aux Filles Saint-Thomas, rue Vivienne, l'autre, la sœur Angélique de Sainte-Thérèse, qui avait accompagné la mère Agnès à la Visitation de la rue Saint-Jacques, signèrent le Formulaire. Cette dernière était la filleule de Henry; aussi la mère Agnès en écrivit-elle aussitôt à l'évêque[2] en des termes remplis d'une douceur et d'une résignation admirables : l'acte de sa nièce est très excusable; elle aurait certainement pu l'empêcher en usant de son autorité; mais « à Dieu ne plaise, écrit-elle, que je domine sur la foi d'autrui ». L'évêque, prié par sa sœur de donner son opinion, se refusa à apprécier l'attitude de la signataire, mais en laissant transparaître manifestement sa désapprobation. Dans une nouvelle lettre[3], il consent à peine à accorder à sa filleule une épithète de commisération : « Cette pauvre enfant... » D'ailleurs, la modération n'était pas alors de mise dans le camp des jansénistes; la mère Agnès dut rétracter humblement les paroles d'indulgence qu'elle avait dites sur Angélique de Sainte-Thérèse; « Dieu m'a ouvert les yeux », écrit-elle[4] : Dieu, c'est-à-dire Antoine Arnauld.

sur toutes ces terribles mesures (lettre du 3 septembre 1664; *Correspondance*, t. II, p. 368).

1. *Lettres de la mère Agnès*, t. II, p. 182.
2. *Ibid.*, t. II, p. 188-190. Lettre du 8 novembre 1664.
3. Lettre de Henry Arnauld du 24 décembre 1664; *Lettres de la mère Agnès*, t. II, p. 195-196.
4. *Ibid.*, t. II, p. 212.

Péréfixe ne répondit à Henry Arnauld que le 5 novembre 1664[1]. Sa lettre est une longue apologie de la signature pure et simple en même temps que le procès de « l'hérésie »; il blâme « l'obstination et la désobéissance » des religieuses, leur « liaison opiniâtre » pour ne pas obéir à leur supérieur.

L'archevêque fut fort satisfait de sa prose; il menaça du poing et prit même par le corps le théologal de Saint-Brieuc, qui se permettait d'y faire des critiques en l'appelant « fol » et « malicieux[2] ».

Henry Arnauld répliqua, en 49 pages in-4°[3], le 7 janvier 1665. Les arguments, maintes fois repris en faveur de la signature avec distinction, y sont exposés à loisir; la fin est sur un ton assez pathétique : « Nous voilà tous deux arrivés à un âge assez avancé pour ne plus guère tarder à paroître devant le tribunal redoutable du pasteur des âmes pour lui rendre compte de celles qu'il nous a confiées et particulièrement de ses vierges, qui sont ses plus chères épouses... » Alors, ajoute-t-il, on verra « ce que nous avons à attendre de celui qui a promis d'élever ceux qui seront humiliés, de pardonner à ceux qui auront pardonné et de traiter sans miséricorde ceux qui n'auront point fait de miséricorde ».

Cette lettre fut considérée par le parti janséniste comme une sorte de manifeste, très admirée et citée sans cesse à cette époque[4].

1. Sa lettre est publiée dans les *Œuvres d'Arnauld*, t. XXIII, p. 451-467.

2. *Journaux* de Des Lions, ms. fr. 24098, p. 491.

3. C'est du moins le nombre de pages que la lettre occupe dans les *Œuvres d'Arnauld*, t. XXIII, p. 468-517.

4. Ainsi p. 121 de *Conformité de Jansénius avec les thomistes*... (2e éd., s. l., 1668, in-4°, 128 p.); A. Arnauld, *Remarques sur un arrêt du Conseil... du 20 juillet 1665* (*Œuvres*, t. XXII), p. 602; *Observations sur le mandement de Mgr l'évêque de Clermont* (s. l.,

En juillet 1665, toutes les religieuses non « signeuses » furent transportées à Port-Royal-des-Champs où elles restèrent sous bonne garde et privées de sacrements. Vers Pâques 1666, on put croire que Péréfixe allait se relâcher. « Nous verrons si cet adoucissement qui paroist dans l'esprit de M. de Paris à l'esgard des filles produira quelque chose pour la communion de Pasques », écrit Henry Arnauld le 27 mars[1]; et, cependant, il ne se lasse pas de bénir leurs malheurs : « Qu'elles sont heureuses! », dit-il, car alors l'évêque d'Angers se sentait des aspirations héroïques. De même, dans une lettre du 22 juin[2] : « Je ne sçavois point que l'on eût privé nos saintes filles de la promenade dans leurs jardins; c'est un ornement qui manquoit à leurs couronnes; qu'elles sont heureuses! » Lorsque cette cruelle défense fut levée : « C'est beaucoup, écrit l'évêque d'Angers, que l'on ait pu avoir pour nos saintes filles celle (la permission) de se promener dans leur jardin. Mais n'est-ce pas horrible que cela passe pour une grâce[3]? » Il espère, dès ce moment, que Harlay, succes-

daté p. 14 : 20 octobre 1665), p. 4; *Remarques sur le mandement de Mgr... d'Angers* (déjà cité), p. 12; [Lalane], *Défense des propositions de la seconde colonne....* (s. l., daté p. 89 : 15 juin 1666), p. 80, etc... Voir aussi les appréciations de Henry de Montmorency-Laval, évêque de La Rochelle : « J'ai leu, écrivait-il à Mme de Sablé, sa mère, avec toute l'application possible, la lettre de Mgr d'Angers; je crois qu'on ne la sçauroit trop lire et qu'on la devroit sçavoir par cœur... » (lettre du 2 mars 1665, ap. É. de Barthélemy, *les Amis de la marquise de Sablé*, p. 254; cf. la lettre de la duchesse de Longueville, Pièces justificatives, no 11). La lettre de Péréfixe est citée, par exemple, dans la *Cinquième imaginaire* de Nicole, qui a pour titre *De l'excommunication* (s. l., in-4o, 16 p., février 1665), p. 10.

1. Ms. fr. 19734, fol. 35, copie. Ce manuscrit contient, à partir de cette époque, toute une suite de lettres de Henry Arnauld adressées à Port-Royal, généralement à Angélique de Saint-Jean, que nous reproduisons en partie aux Pièces justificatives. Ce sont généralement des originaux.

2. *Ibid.*, fol. 36, copie.

3. *Ibid.*, fol. 37 vo, original, 3 août 1666.

seur de Péréfixe, « cherche une porte pour sortir d'affaire ». L'erreur était grande, car l'état des religieuses resta sensiblement pareil jusqu'à la fin de 1668. Les symptômes de la paix de l'Église étaient de bon augure : Henry Arnauld écrit à Lionne pour l'intéresser au sort du monastère[1].

On sait qu'en février 1669 les sacrements furent rendus aux religieuses. Elles ne tardèrent pas à en faire part à l'évêque d'Angers par une lettre collective, et celui-ci s'empressa de leur témoigner sa joie par la lettre suivante dont l'original est heureusement parvenu entre nos mains :

A Angers, ce 16 mars 1669.

Je puis dire auec vérité, mes très chères filles, qu'il y a longtemps que je nay receu une plus grande joye que celle que ma donnée la lettre que vous auez toutes signée. Car, comme je vous porte toutes dans mon cœur et quil ny a que Dieu qui scache jusques à quel point je m'intéresse en tout ce qui vous regarde, ce m'est une consolation bien sensible de voir que vous correspondiez aux sentimens de tendresse que jay pour vous par tant de marques que vous me donnez de la vostre pour moy. Il est vray que Dieu ma donné une foy si viue pour la fin de vostre persécution et vostre entier rétablissement, que rien n'a esté capable de men faire auoir le moindre doute du monde, et il semble que nous soyons sur le point de voir nos esperances pleinement accomplies et que nous serons plus que jamais obligez de dire *Remercions Dieu et nous humilions*. Ce que je vous demande, mes très chères filles, est de vous souuenir toujours de moy deuant N.-Seigneur, de luy offrir tous mes besoins, qui sont extresmes, et de me croire autant que je le suis vostre très humble et très affectionné seruiteur.

HENRY, E. D'ANGERS.

1. « Je vous demande s'il vous plaist continuation de l'honneur de vostre protection pour nos pauvres filles, pour lesquelles je vois que Monseigneur leur prélat a toujours la mesme dureté ; mais nous espérons que le Roy leur rendra justice... » (lettre autographe de Henry Arnauld à Lionne, Angers, 13 novembre 1668 : France 1483, fol. 306 v°).

A Angers ce 14 Mars 1669

Je puis dire avec verite ma tres chere
fille quil ya longtemps que je nay receu
une plus grande joye que celle qui ma donne
la lettre que vous avez toute signee car comme
je vous porte toute dans mon coeur il ny
a que dieu qui scache Jusques a quel poinct je
minteresse en tout ce qui vous regarde. Ce
mest une consolation bien sensible de voir que
vous correspondiez aux sentimens de tendresse
que jay pour vous par tant de marques
que vous me donnez de la vostre pour moy
il est vray que dieu ma donne une foy si

vue pour la fin de votre persecution Et
votre entier retablissement qui rien na
este capable de men faire auoir le moindre
doute du monde, Et il semble que nous soyons
sur le point de voir nos esperances pleinement
accomplies et que nous serons plus que
jamais obligez de dire Remercions dieu Et
nous humilions ce qui je vous demande
pres tresChere fille, est de vous souuenir tousjours
de moy deuant le seigneur, de luy offrir tous
mes besoins qui sont extremes et de me croire
autant que je le suis

Votre tres humble et tres affectionné seruiteur
Henry E. d'Angers

Cette grâce était compensée par la séparation définitive du monastère de Paris de celui des Champs; les Champs devinrent tout Port-Royal. Alors s'ouvre une période de calme qui dura environ dix ans[1]. La joie que les religieuses en ressentirent se serait encore accrue si l'évêque d'Angers avait accepté de les venir visiter; la mère Angélique de Saint-Jean se fit à plusieurs reprises le porte-parole des désirs de la communauté; mais l'évêque ne consentit jamais à relâcher les chaînes qui l'attachaient à son diocèse[2].

Étant en union intime et constante avec les religieuses de Port-Royal, Henry Arnauld ne pouvait manquer de se trouver en rapports avec leurs amies fidèles, la duchesse de Longueville et Mlle de Vertus.

Depuis qu'Antoine Arnauld était devenu, suivant la malicieuse expression de Brienne le fils, « l'amant spirituel » de la duchesse[3], l'évêque fut associé à cette faveur[4]. Nous avons vu Mme de Longueville lui écrire en 1665 sur un ton très affectueux et admiratif[5]. La lettre qu'elle lui écrivit six ans après au sujet des La Trémoïlle ne laisse pas une impression différente[6].

1. La persécution ne recommença que sous l'abbatiat d'Angélique de Saint-Jean en 1679. Grâce à Innocent XI, elle fut de courte durée, et la cour ne put obtenir de Rome l'union de Port-Royal-des-Champs avec le monastère de Paris. Voyez la lettre de Henry Arnauld au pape : arch. Vaticanes, Particolari, vol. 69.

2. « ... Vous demeurez d'accord qu'il faut *tout* quitter pour s'attacher à sa femme, que je n'ay point encore abbandonnée, et j'ay avec cella trois à quatre cent mille enfans... » (lettre autographe non datée de Henry Arnauld à Angélique de Saint-Jean, ms. fr. 19734, fol. 46 v°).

3. *Mémoires*, éd. Bonnefon, t. III, p. 160.

4. Henry Arnauld était aussi en correspondance de politesse avec le prince de Condé (cf. lettre de Henry Arnauld du 14 novembre 1667 : arch. de Chantilly, P, t. XXXVI, fol. 350).

5. Cf. Pièces justificatives, n° 11.

6. Autographe, Trie, 28 juillet 1671 : bibl. de Nantes, collection d'autographes; cf. aussi une allusion à Henry Arnauld dans une lettre de Mme de Longueville au Dr Vallant : ms. fr. 19584, p. 64 (98).

La confidente intime de la duchesse[1], Mlle de Vertus, fidèle amie de Port-Royal, semble aussi avoir partagé l'affection de Henry Arnauld : « Personne au monde, écrit-il à Port-Royal, n'a pour elle plus d'estime, de tendresse et d'amitié que j'en ay[2] »; il la considère, écrit-il ailleurs, comme sa « véritable fille[3] ».

L'évêque d'Angers était, on le voit, rattaché à Port-Royal par mille liens qu'il se plut à resserrer en avançant en âge. Dans son diocèse même, les religieuses de sa famille entretenaient, souvent en dehors de lui, bien des intelligences; il y avait même certains couvents qui s'efforçaient de prendre modèle sur celui des Agnès et des Angélique. Ainsi, pendant six ans consécutifs, la mère Agnès se chargea de diriger le monastère de la Fidélité de Saumur[4]; on peut s'en rendre compte par les lettres qu'elle adressa à la mère Renée de Saint-Paul, qui fut cellérière de la Fidélité, ainsi que dans le récit des rapports constamment affectueux qu'elle entretint avec Madeleine Gautron, la supérieure, qui eut, à l'époque, une assez grande réputation de sainteté. Port-Royal subvint même aux besoins du monastère, qui était trop dépensier en bonnes œuvres[5]. Une des fidèles d'Antoine Arnauld, Mme du Gué de Bagnols[6], prêta à la Fidélité de Saumur une somme de trois mille livres. « Jamais aumosne, écrit

1. Cf. lettre de Bernières à Taignier (Hermant, l. XXVII, ch. VII).

2. Ms. fr. 19734, fol. 44. Cf. Pièces justificatives, nº 27.

3. *Ibid.*, p. 54; Pièces justificatives, nº 25.

4. Pierre de Laval et Isabelle de Rochechouart-Mortemart, sa femme, avaient fondé en 1618 un prieuré de Bénédictines à Trèves (cant. de Gennes, arr. de Saumur). Il fut transféré en 1626 à Saumur, où il prit le nom de « La Fidélité » (cf. *Vie de la mère Madeleine Gautron*. Saumur, 1689, in-12, p. 11 et 12).

5. Cf. *Vie de la mère Gautron*, p. 229 et suiv.

6. Gabrielle Feydeau, veuve de Guillaume du Gué, sieur de Bagnols, conseiller d'État.

Henry Arnauld, n'a été mieux employée[1]. » L'intérêt spécial que l'évêque d'Angers portait à cette maison, trop affectionnée à Port-Royal pour n'être pas l'objet de sa prédilection, se voit d'ailleurs presque à chaque page de la vie de la mère Gautron, écrite en 1689 par un oratorien anonyme.

Le couvent des Cordelières des Pont-de-Cé[2] subit aussi très directement l'influence de Port-Royal. Lorsque Henry Arnauld voulut réformer les constitutions de ce monastète, il demanda à la mère Agnès de l'inspirer; celle-ci lui envoya des corrections au texte proposé; le curé de Magny-les-Hameaux, qui avait été rendre visite à Henry Arnauld, fut l'intermédiaire de cette correspondance[3].

Citons enfin l'abbaye de Fontevrauld. Autant l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, avait montré d'hostilité contre Port-Royal, puisqu'elle proposa de disséminer les religieuses dans chacune des maisons de son ordre[4], autant Port-Royal prit un empire considérable sur l'esprit de l'abbesse suivante, la fameuse sœur de Mme de Montespan. Les constitutions de Port-Royal forment sa lecture favorite : « toutes les religieuses n'en devroient point avoir d'autres », et elle va s'efforcer d'en inculquer les principes à ses maisons[5]. Cette sympathie rejaillit d'ailleurs sur Henry Arnauld : « Je ne puis me passer de vous dire, écrivait-elle à Mme de Sablé, que

1. Lettre autographe de Henry Arnauld : ms. fr. 19734, fol. 51 v°. Voir aussi Du Fossé, *Mémoires*, t. IV, p. 39.

2. Cf. C. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 155.

3. Cf. lettre de la mère Agnès du 14 septembre 1669 (*Lettres*, t. II, p. 320-325); lettre de Henry Arnauld du 6 décembre (ms. fr. 19734, fol. 60).

4. *Histoire des persécutions*, p. 280. Voir aussi une lettre au pape (arch. Vaticanes, Principi, vol. 94), où elle blâme vertement Henry Arnauld.

5. Lettre du 13 mai 1673 au Dr Vallant, ap. P. Clément, *Gabrielle de Rochechouart*, p. 102.

je suis satisfaite de M. d'Angers au delà de toute expression[1]. » En 1682, Henry visita les nouveaux bâtiments du monastère : « Nous étions ici ravies, écrit l'abbesse, de voir ce saint homme et nous prîmes bien des fois sa bénédiction[2]. »

On sait que certains laïcs angevins n'avaient pas moins d'admiration pour Port-Royal; il faut citer en particulier les Rohan-Guémené qui, par l'intermédiaire des religieuses, s'attachèrent fort à Henry Arnauld[3]; le précepteur des enfants du prince Louis, un certain Beauvais de Frédeval[4], port-royaliste émérite, semble y avoir contribué de tout son pouvoir[5].

Partout Henry Arnauld trouvait donc comme des aimants puissants qui l'attiraient vers Port-Royal. Il n'est plus trace des dissensions de la première heure. L'évêque d'Angers va s'approcher du tombeau entouré par les jansénistes d'éloges et de bénédictions.

1. Lettre du 23 août 1571 (*Ibid.*, p. 86).

2. Lettre du 26 juin 1682 à Mme de Boisdauphin : P. Clément, p. 154.

3. Cf. Arthaud, *Journal* (*Anjou historique*, novembre 1904, p. 257). On connaît les liaisons de Port-Royal avec les Guémené : « Le roi fait tout ce qu'il veut; il fait des princes du sang; il fait des archevêques et des évêques, et il fera aussi des martyrs », dit un jour la princesse à Le Tellier au sujet de Port-Royal (*Histoire des persécutions*, p. 80).

4. Natif de Seiches (commune où se trouve Le Verger, château des Guémené, en Anjou), il fut prieur de Basoches (cf. Grandet, t. I, p. 285 et suiv.).

5. Cf., sur les liaisons de Henry Arnauld avec les Guémené avant son épiscopat, ms. fr. 20634, fol. 214.

CHAPITRE V.

Le saint de Port-Royal.

On sait que Henry Arnauld dépassa les limites ordinaires de l'existence humaine. Malgré de très graves infirmités, son intelligence, toujours lucide, ne fut pas obscurcie par l'âge[1]; devant ce prodige, les jansénistes semblèrent s'efforcer d'oublier toutes les critiques qu'ils avaient pu faire sur la conduite de l'évêque pour lui préparer une sorte d'apothéose.

Du Fossé, qui vint à Angers en 1691, consacre à l'évêque plusieurs pages où il prend un ton presque hagiographique[2].

Lorsque, l'année suivante, le « miracle visible[3] » dont était l'objet le nonagénaire aveugle eut cessé et que la mort eut enfin frappé l'évêque, les jansénistes achevèrent de

1. « Les siècles à venir auront peine à comprendre que ce prélat soit le seul dans le monde pour qui cette parole du Saint-Esprit n'ait pas été vérifiée, qu'à l'âge de quatre-vingts ans l'homme n'a plus que de la peine et de la douleur; car, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, il n'a rien de la vieillesse que le jugement et l'expérience » (p. 9 de *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Angers au cours de la mission du P. Honoré de Cannes*. Saumur, Ernon, s. d., in-4°).

2. *Mémoires*, t. IV, p. 44-47. Il vint à Angers avec son frère, neveu par alliance de Henry Arnauld (cf. *Ibid.*, p. 394).

3. C'est de cette expression que se sert Mme de Sévigné à propos de Henry Arnauld (*Lettres*, éd. des Grands Écrivains, t. VII, p. 419).

faire briller cette auréole. Antoine Arnauld lui-même se relâcha de l'attitude sévère, souvent injuste, qu'il avait observée toute sa vie à l'égard de son frère[1] pour adresser à la mémoire du défunt des éloges sans restriction; il lui semble entendre le cri de douleur poussé par les diocésains épouvantés : « Cur nos, pater, deseris? » Il voit les « lupi rapaces », auxquels le saint prélat opposait une barrière infranchissable, se préparer à dévaster cruellement l'Anjou[2]. A côté d'Antoine, nous voyons le P. Quesnel plaindre les « enfants qui perdent leur père[3] ». Plus intéressante est assurément la lettre que Nicole adressa le 16 juin 1692 à Antoine Arnauld[4] : « L'on peut dire, écrit-il, que c'est celui du nombre célèbre des quatre évêques à qui, au moins après sa mort, le monde ait rendu le plus de justice... Il me semble, ajoute-t-il, que je suis né dans une église éclairée de diverses lampes et de divers flambeaux et que Dieu permet que je les voie éteindre les uns après les autres, sans qu'il paroisse qu'on y en substitue de nouveaux; ainsi il me semble que l'air s'obscurcit de plus en plus... »

Évidemment, l'intérêt des jansénistes consistait à glori-

1. Depuis de nombreuses années, cette animosité s'était accrue par des questions pécuniaires sur lesquelles Varin (*la Vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 281 et suiv.) s'est complaisamment étendu. Cependant, dès 1687, Antoine consacrait quelques lignes élogieuses à son frère Henry dans une lettre au landgrave de Hesse-Rhinfels (*Œuvres*, t. II, p. 754) et la même année il rapportait à Du Vaucel une anecdote très édifiante sur l'évêque (*Ibid.*, p. 765-766).

2. Lettre du 18 juin 1692 à Vuillart (*Œuvres*, t. III, p. 497-498). L'original de cette lettre, qui est au ms. fr. 17800, fol. 230-231 v°, nous a permis d'en rectifier la date. Voir aussi lettre à Du Vaucel, t. III, p. 497.

3. Lettre de Quesnel à Mme de Fontpertuis du 20 juin 1692 (*Correspondance du P. Quesnel*, éd. Mme Albert Le Roy, t. I, p. 20).

4. *Nouvelles lettres de Nicole* [faisant suite aux deux volumes de lettres]. S. l., 1765, in-12, p. 218-220.

fier le plus possible les quatre évêques, à en faire comme les saints de leur église et à montrer que la mort, en faisant disparaître Henry Arnauld, le dernier d'entre eux, laissait l'univers catholique dans une nuit épaisse. Cette tendance prit un grand développement au XVIIIe siècle; les « éloges » hyperboliques de l'évêque d'Angers publiés à l'occasion de sa mort en sont la preuve palpable.

Est-il cependant permis de dire que les jansénistes ont créé autour de Henry Arnauld un lustre tout à fait artificiel? Il serait injuste de le prétendre pour deux raisons : la première est qu'en Anjou sa mort causa une douleur profonde et sincère. Les membres du chapitre, avec lesquels il avait entretenu pourtant des rapports peu cordiaux, écrivirent un mandement très touchant[1]; mais la disparition de l'évêque causa une impression vraiment extraordinaire surtout sur les gens du peuple les moins prévenus; ils le pleurèrent comme un père et le vénérèrent avec une passion inimaginable[2]. Le second motif est que le parti antijanséniste angevin, ne pouvant enrayer cet enthousiasme, s'efforça d'en profiter. Il imagina que le fameux capucin Honoré de Cannes, dont l'éloquence vulgaire, mais

1. Ce mandement, du 13 juin 1692, nous est conservé par une copie de D. Housseau, t. XVI, fol. 256, de sa collection. Voir aussi sur le même ton le registre capitulaire de Saint-Laud (*Archives départementales de Maine-et-Loire*, G. 930, fol. 61-62, et non fol. 226-227, comme l'indique à tort C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 159).

2. « ... La confiance que le peuple avoit au mérite de ce saint évêque fit que plusieurs se jettèrent sur le corps pour en avoir des reliques, les uns lui arrachoient la barbe, d'autres coupèrent tous ses cheveux; il y en eut qui coupèrent ce qu'ils peurent de ses ongles; les autres déchiroient sa sotanne et ses gands pour en avoir quelque morceau et plusieurs ses pantoufles... » (récit contemporain anonyme : bibl. d'Angers, ms. 1026, fol. 157 (anc.), 94 (mod.).

retentissante, bouleversa tout l'Anjou[1], avait obtenu du moribond « abjuration de son hérésie »; c'est là un trait bien peu probable et que Du Fossé refuse avec horreur.

Louis XIV n'oublia pas, s'il faut en croire Saint-Simon, les nombreux griefs qu'il avait conçus contre l'évêque d'Angers, ainsi canonisé par la voix du peuple en même temps que par les jansénistes. Lorsqu'en 1704 l'abbé de Pomponne dût se contenter d'une ambassade à Venise au lieu d'un évêché, la faute en fut encore à son grand-oncle : « Son nom d'Arnauld lui (au roi) répugnoit trop dans l'épiscopat pour l'y faire jamais monter... »

1. Voir, sur Honoré de Cannes, Grandet, t. II, p. 249 et suiv.; *Sévigné* (Grands Écrivains), t. VI, p. 17-18; Du Fossé, *Mémoires*, t. IV, p. 282, etc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N. B. — Ces pièces justificatives sont rangées non suivant l'ordre chronologique, mais suivant l'ordre méthodique des chapitres de la seconde partie du présent volume : *Henry Arnauld et le jansénisme.*

1.

Sommaire chronologique des brevets, provisions et lettres patentes adressés à Henry Arnauld jusqu'à son épiscopat.

Ces indications sont tirées principalement : 1° de la note anonyme datée de janvier 1649 contenant le sommaire des états de service de Henry Arnauld (Aff. étr., France 1481, fol. 334) ; 2° des preuves de noblesse de l'abbé de Pomponne, qui eut à fournir plusieurs pièces touchant son oncle (Bibl. nat., Cabinet des titres, Dossier bleu 32).

Brevet du 8 janvier 1620, adressé par Louis XIII à Henry Arnauld, signé Louis et plus bas Potier ; les deux documents en rendent compte presque dans les mêmes termes : « Le Roy, mettant en considération les utiles et notables services rendus au feu roy son père par le sieur Antoine Arnauld, avocat en Parlement, en plusieurs occasions fort importantes, et voulant donner au sieur Henry Arnauld, son fils, courage de l'imiter, luy a accordé mille deux cents livres de pension » (Doss. bleu).

Brevet du 20 août 1621, signé Louis et contresigné Brûlart : « Le mesme Roy, estant au camp devant Montauban, aiant mis en considération l'affection que le sieur Arnauld de Trye fait paroître pour son service, à l'exemple du sieur Arnauld, son père, et du sieur d'Andilly, son frère, et voulant luy donner

moien de continuer à supporter la despense qu'il est obligé de faire en la cour de Rome, où il fait maintenant sa résidence, S. M. luy fait don de mille huit cents livres de pension par chacun an, outre et par-dessus les mille deux cents qu'elle luy a cy-devant accordés » (Aff. étr.).

22 octobre 1622. Brevet de l'abbaye de Saint-Nicolas (copie collationnée au ms. Arsenal 6034, fol. 74), donné à Montpellier, signé Louis et plus bas Brûlart, par lequel le roi « faict don » de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers à Henry Arnauld, « désirant gratifier et favorablement traicter Me Henry Arnauld, cler du diocèse de Paris, en considération des services qu'il luy rend en la court de Rome, où il est à présent. » Il reçut ses bulles le 12 novembre 1623.

20 mars 1624. Provisions de conseiller et aumônier ordinaire du roi, « signé Louis et plus bas : par le Roy, de Loménie, et scellé en placard » (Doss. bleu).

9 janvier 1633. Provisions données par François, cardinal de Lorraine, d'une chanoinie et d'un archidiaconé à Toul (Arch. du Fayel).

28 septembre 1637. Brevet royal de nomination à l'évêché de Toul, signé Louis et Loménie (Arch. du Fayel).

16 septembre 1641. Lettres patentes, signées Louis et Bouthillier, adressées par le roi « au parlement de Metz, séant pour lors à Toul, par lesquelles S. M. donne à M. l'abbé de Saint-Nicolas les fruits dudit évesché pendant que l'économat a duré et jusqu'au tems de la nomination de M. de Fiesque, attendu que pendant l'économat ledit sieur Arnauld a disposé saintement et religieusement desdits fruits et qu'ainsi il ne seroit nullement juste de luy en demander compte... » (Aff. étr.). Ces lettres portent la date d'enregistrement : 28 décembre 1641.

31 octobre 1645. La Reine régente nomme Henry Arnauld « conseiller en son Conseil d'État privé et des finances[1] » ; signé

1. Au Cabinet des titres, vo *Arnauld*, se trouve une quittance de 1,500 livres délivrée par Henry Arnauld au trésorier de l'Épargne pour trois quartiers de ses gages comme membre du Conseil (Angers, 14 janvier 1655).

Louis, la Reine régente et Loménie (original, arch. du Fayel). Prestation de serment de Henry Arnauld aux mains du chancelier Séguier (1[er] décembre).

30 janvier 1649. Brevet de nomination à l'évêché d'Angers.

2.

Lettre de Henry Arnauld
au secrétaire d'État Du Plessis-Guénegaud[1].

(Fragments.)

27 décembre 1653.

Monsieur,

Vous ne pouviez me donner une marque plus obligeante de l'extrême bonté que vous avez pour moy qu'en me parlant de mon mandement en la manière que vous avez fait par la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire le 23 de ce mois et qui ne me fut rendue qu'hier au soir, puisque cela me donne lieu de vous faire sçavoir mes sentimens sur ce sujet et de vous donner l'esclaircissement de quelques paroles que j'apprens avoir esté mal interprétées. Premièrement, Monsieur, je puis dire avec vérité qu'il n'y a point d'évesque en France qui reçoive tout ce qui vient de Rome et qui porte le nom de Sa Sainteté avec plus de respect, de déférence et de soumission que moy, et je croy que l'on n'en peut douter après la preuve que j'en viens de donner dans cette dernière rencontre de la Constitution, puisque, l'ayant receue avec une obéissance toutte entière, je formay aussytost la résolution de la faire observer très exactement dans tout mon diocèse, et pour cela je ne me contentay pas d'en parler fortement dans mon mandement, mais je le tesmoignay encore de vive voix à tous ceux qui pouvoient traiter ces matières dans la chaire, dans les escolles ou dans les conversations particulières, que je ne sousfrirois point que l'on y contrevinst en quelque manière que ce fust. Mais, comme les évesques sont obligez de considérer principalement les besoins de leurs diocèses et que je sçavois certainement qu'il y avoit plusieurs personnes dans le mien qui avoient la hardiesse de soutenir que saint Augustin estoit condamné par la

1. Ci-dessus, p. 153.

Constitution, ce qui commençoit desjà à exciter de très grands troubles dans les esprits par l'opposition que ceux qui estoient d'un sentiment contraire y apportoient, j'ai crû estre obligé d'empescher par mon mandement le désordre que cela pouvoit produire, et pour cela je déclaray que je ne sousfrirois point qu'en s'escartant des termes exprez de la Constitution on feist retomber la censure sur saint Augustin : en quoy il me sembla que je tesmoignois le respect que j'ay pour Sa Sainteté, puisque je ne faisois que suivre son intention, tout le monde sçachant qu'elle a expressément déclaré qu'elle n'entendoit pas que cette constitution portast aucun préjudice à la doctrine de ce grand saint. Aussy, comment pourroit-on présupposer, sans lui faire un extrême tort, qu'elle eust pu seulement avoir la pensée d'oster à saint Augustin l'honneur que toutte l'Église luy a rendu jusques à cette heure de le tenir pour le docteur de la grâce, ayant publié partout depuis douze siècles que sa doctrine touchant la grâce et le libre arbitre est la sienne propre et qu'elle en est la dépositaire et la gardienne; d'où on peut juger aysément que, puisque le Saint-Esprit a porté toute l'Église par la bouche des Pères, des papes et des conciles à louer, à approuver et à canoniser sa doctrine de la grâce comme toute saincte et toutte apostolique (n'ayant esté que l'interprète de saint Paul), elle ne le peut déshonorer jusques à ce poinct et tous les Pères qui l'ont suivy et tous les papes qui l'ont révéré, sans faire croire qu'elle a esté ignorante, aveugle, sujette à l'erreur et dans l'erreur, et qu'elle doict se rétracter aujourdhuy en condamnant les poincts formels de la doctrine catholique et toute céleste de ce divin Père comme des impiétés et des hérésies. Voilà, Monsieur, mes pensées sur cet endroit de mon mandement et sur lequel je me suis un peu estendu comme estant le plus important... [Il explique ensuite pourquoi il a dit à ses ouailles de suivre la voie étroite de l'Évangile et quitter « la voye large de péché qui conduit à la mort. »] Mais, Monsieur, la longueur de cette lettre m'oblige de la finir par où je l'ay commencée, en vous parlant de votre extrême bonté pour moy, puisque c'est d'elle seule que je puis espérer le pardon de mon importunité et la faveur de continuer à me croire, etc.

(Aff. étr., France 1482, fol. 199-200, copie).

3.

Lettre de Hugues de Lionne à Henry Arnauld[1].

(18 juillet 1661.)

J'ay receu votre lettre du 6 courant. Vous avez eu raison de m'avertir qu'il importoit extrêmement que celle que vous écriviez au Roy ne fut pas receüe comme l'une de tant de simples réponses qu'on a faites à S. M. sur le Formulaire. Elle s'en est aperceüe par la lecture que je luy en ay faict d'un bout à l'autre, et vous n'aviez pas sujet de craindre que sa longueur la rendît ennuyeuse, mais plus tost que les sentimens qu'elle contient fâcheroient sensiblement S. M. En effet, je ne dois pas vous celer qu'elle n'ait été surprise et fort touchée d'avoir vu que vous estiez le premier jusques icy et le seul évêque qui ait voulu seconder, appuyer et deffendre par raisons la conduite des grands vicaires de l'archevêché de Paris touchant le Formulaire. Je ne dois pas aussy vous déguiser qu'on n'ait eu grand soupçon que votre lettre a été concertée avec Monsieur votre frère, du moins qu'elle lui a été communiquée, puisqu'elle étoit à cachet volant et qu'on a seulement mis de la cire au-dessous du cachet lorsqu'on a voulu me la faire rendre. Vous pouvez juger, Monsieur, si toutes ces particularités, que de plus habiles gens que moy ont remarqué, m'ont dû causer de la douleur, m'intéressant au point que je fais en tout ce qui vous regarde, et ayant toujours assuré le Roy que pour porter un même nom vous n'étiez pas plus persuadé que ses sentimens dussent être suivis en ces sortes de matières. On a dit qu'il n'étoit nullement lieu en ces rencontres de distinguer par des subtilités de l'école les questions de droit et de fait, qu'il ne s'agit que de condamner la doctrine de Jansénius contenue dans les cinq propositions en suite de ce qu'ordonnent les constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII, de la déclaration d'une très nombreuse assemblée des évêques de France et du dernier acte de la Sorbonne. Autrement, l'Église n'auroit jamais nul moyen de faire tomber ses censures et ses foudres sur aucun hérésiarque, puisque, quand elle auroit condamné ses erreurs

1. Ci-dessus, p. 165 et 167.

sur des propositions vagues et non pas ses livres qui les contiennent, l'auteur seroit toujours receu à soutenir qu'il ne les a pas débitées ni entendues au sens qu'elles ont été condamnées, et ainsi il y auroit bien eu dans les siècles passés une infinité d'hérésies qui ont attaqué la vraye foy, mais nul hérésiarque. Je n'entens pas assez bien cette matière pour oser m'enfoncer plus avant à vous représenter tous les inconvéniens qu'il a été remarqué qui s'ensuivroient du pas qu'ont fait les vicaires de Paris et de votre lettre. Je me contenterai de vous dire qu'en cela le Roy ne peut rien souhaiter, si ce n'est que Dieu vous inspire d'autres sentimens et que vous remédiez de vous-même à ce désordre sans attendre que les puissances supérieures y mettent la main pour le faire cesser. Je suis tout à vous.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXV, ch. xxi.)

4.

Lettre de Claude Auvry, évêque de Coutances, à Henry Arnauld au sujet de la mort de la mère Angélique et de la première lettre au roi[1].

A Paris, au palais Mazarin, ce 30 août 1661.

Monseigneur,

Quelques voyages que j'ai faits à Fontainebleau m'ont empêché de m'acquitter plus tôt de mon devoir en vous témoignant la part que j'ai prise en la perte que vous avez faite en la personne de l'illustre et révérende mère Angélique. Je suis assuré qu'à moins d'une vertu ferme comme la vôtre on auroit peine à en supporter une si grande pour vous en toute manière. Ce n'est pas que, d'ailleurs, ses proches et ses amis n'en doivent recevoir une grande consolation et beaucoup de joie en pensant au repos éternel dont elle jouit maintenant.

Je ne vous parle point, Monseigneur, de ce qui s'est passé à la cour au sujet de la lettre que vous avez écrite au Roi, étant certain que l'on vous en aura donné avis de divers endroits. Comme l'on sait que je suis tout à vous et que je prends tout à fait part à ce qui vous touche, l'on m'en avoit confié la lecture avant que de l'envoyer, dont j'ai gardé fidèlement le secret.

1. Ci-dessus, p. 168 et 171.

et j'en dis mon sentiment à Monsieur votre frère, mon bon et fidèle ami. Je ne sais s'il vous en a écrit et que S. M., parlant à quelques prélats de votre lettre, leur rendit un véritable témoignage de votre mérite et vertu. Mais je suis obligé de vous dire que je sais de bonne part qu'il ne se peut rien ajouter à ce que dit là-dessus d'avantageux M. l'archevêque de Toulouse, lequel appuya fortement sur la belle, sage et prudente conduite que vous teniez en votre diocèse; et vous pouvez bien le croire, Monseigneur, puisque je vous l'écris, n'étant pas d'humeur à flatter, et n'ayant pu apprendre ce talent si familier aux courtisans pendant vingt-deux ans de séjour que j'y ai fait. Ce n'est pas un bon chemin pour y faire ses affaires; mais au moins j'ai grande satisfaction que l'on ne m'y puisse rien reprocher. Mais, Monseigneur, vous voulez bien que je vous demande si vous avez fait vœu de ne point venir voir vos amis par deçà; car autrement il faudroit se résoudre à vous aller visiter. J'ai été sur le point, allant à Nantes et en Poitou; mais le prompt retour du Roi m'a fait différer à un autre temps. Faites-moi, s'il vous plaît, l'honneur de m'aimer toujours et de me donner quelque part en vos bonnes grâces, et de me croire véritablement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

Claude, évêque de Coutances.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXVI, ch. viii.)

5.

Lettre de Henry Arnauld à Hugues de Lionne[1].

(21 août 1661.)

J'avois prié M. Gaudon de vous faire savoir que ma maladie m'empêchoit de vous faire réponse à la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, et je m'assure qu'il n'y aura pas manqué. Je commence à me porter, grâces à Dieu, assez bien, et il ne me reste qu'un peu de foiblesse, mon mal ayant été assez violent. Les médecins l'attribuent à un travail excessif; mais pour le pouvoir modérer il faudroit n'être point évêque. Si j'avois moins de preuves de l'extrême bonté que vous avez

1. Ci-dessus, p. 175.

pour moi, j'aurois grand sujet d'appréhender; mais je crois que vous demeurez d'accord que j'ai grand intérêt de justifier ma conduite dans une rencontre aussi importante que celle-ci et en laquelle je vois bien qu'on me rend de très mauvais offices auprès du Roi. Mais, néanmoins, je vous avoue ingénuement que je ne puis m'ôter de l'esprit que S. M. ne reconnoisse à la fin qui sont ceux qui lui parlent de ces matières avec le plus de sincérité et de désintéressement, et c'est une confiance que j'ai en Dieu et que je ne puis du tout perdre. Je suis dans l'espérance d'avoir l'honneur et la joie de vous voir à votre passage en quelque lieu de mon diocèse; mais vous voulez bien que je vous dise que je me trouve dans un étrange embarras, ne sachant où rendre mes devoirs à S. M. dans l'incertitude où nous sommes de la route que l'on doit prendre et des lieux où on s'arrêtera; et j'ose vous supplier d'avoir la bonté de me vouloir donner sur cela votre avis par un billet.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXVI, ch. VIII.)

6.

Lettre de Hugues de Lionne à Henry Arnauld au sujet de la deuxième lettre au roi[1].

A Saint-Germain-en-Laye, le 5 août [1662].

Je ne vous remercierai point que vous m'ayez épargné; je me plains plutôt de votre bonté, et vous ne savez ni le pouvoir que vous avez sur moi, ni le plaisir que je ressens à être favorisé de vos ordres, de quelque nature que ce puisse être. Après ce petit préambule, je vous dirai que j'ai assisté à la lecture que M. de la Vrillière a faite en plein Conseil au Roi de la dernière lettre que vous lui avez écrite. Elle fut écoutée de S. M. et de tous ceux qui se trouvoient présens avec une extrême attention, mais non pas sans interruption, sans plusieurs gloses et répliques en plusieurs endroits. Le Roi dit d'abord que cela ne le surprenoit point, et qu'il avoit soutenu à M. le Nonce plus d'un quart d'heure durant que les évêques qui avoient écrit au Pape pour la signature du Formulaire ne prendroient point pour eux ce que Sa Sainteté avoit ordonné sur le mandement des grands

1. Ci-dessus, p. 184.

vicaires de Paris, si Sa Sainteté ne répondoit à leurs lettres et ne leur ordonnoit la même chose qu'aux dits grands vicaires. S. M. m'ordonna ensuite de reparler à M. le Nonce; ce que je n'ai pû encore faire, parce qu'il n'est point ici, depuis que cela m'a été commandé.

Je suis persuadé qu'en tout ce que vous faites, vous n'avez autre motif que la décharge de votre conscience. Il n'est pas besoin de raisonner bien avant pour le voir clair comme le jour; car les intérêts humains dont vous parlez se trouvent plutôt à suivre le parti que vous n'embrassez point. Comme les matières dont il est question sont bien au-dessus de la portée de mon esprit et de mon intelligence, je ne puis pas bien satisfaire au désir que vous témoignez qu'après avoir lu attentivement votre lettre, je vous dise ingénuement mon sentiment particulier. Je vous dirai néanmoins, puisque vous l'ordonnez, qu'il me semble que vos raisons ont plus de subtilité que de force, et que, connoissant comme vous faites la véritable intention du Pape par l'ordre qu'il a donné aux vicaires, votre propre conscience, qui est ce qui vous fait peine, seroit beaucoup plus en sûreté de vous y accommoder comme les autres; qu'elle ne le peut être par le chemin que vous prenez; car enfin il est plus à présumer que vous vous puissiez tromper que le Pape, et vous devez vous-même avoir ce sentiment intérieur; or vous ne pouvez douter de la véritable intention du Pape. Je sais que vous répondrez que vous n'êtes pas obligé de croire ce qu'il croit, s'il ne l'a décidé comme un article de foi; mais, Monsieur, passons plus avant, examinez-vous. Quand le Pape aura déclaré à votre égard, comme il l'a fait aux grands vicaires, y souscrirez-vous comme à une chose que vous croyez véritablement, ou seulement par une simple déférence aux ordres de l'Église, sans en être intérieurement persuadé? Et en ce dernier cas ne trouvez-vous point qu'il fût bien dangereux de conserver dans l'âme d'autres sentimens que ceux de l'Église? Je suis arrivé au bout de mon papier d'un trait de plume. Je me suis embarqué bien plus avant que je ne pensois; je vous en demande pardon, et ne doute pas de l'obtenir, puisque c'est votre ordre qui m'a jeté dans cette faute. Je vous conjure seulement que ma lettre ne devienne point la matière de quelque réponse publique.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXIX, ch. VIII.)

7.

Réponse de Henry Arnauld à la lettre de Hugues de Lionne du 5 août 1662[1].

A Angers, ce 13 août 1662.

Je vous rends un million de grâces de toutes vos bontés. Je ne puis assez remercier Dieu de celle que S. M. a fait paroître à la lecture de ma lettre, et ce que vous me mandez qu'il a dit a été une marque de son jugement et de son équité. Je ne le croirai jamais que je l'aie vu que le Pape approuve le Formulaire, ayant plus d'intérêt que personne que l'assemblée du clergé ne prenne pas l'autorité qu'elle s'est voulu donner en cette rencontre, et je vous dis encore qu'à moins qu'on ne renverse toutes ses maximes, cela ne sera point. Il est vrai que les Jésuites y sont si puissants, aussi bien qu'en notre cour, qu'il n'y a rien qu'ils ne s'en puissent promettre. Pour ce qui est de la question que vous me faites, je crois y répondre suffisamment en vous disant que je ne croirai jamais que vous soyez du sentiment de ceux qui ont osé soutenir que le Pape dans les faits a la même infaillibilité que J.-C. J'aurois bien d'autres choses à vous dire sur cette matière, si j'en avois le temps, et ce sera peut-être pour une autre fois. Mais vous pouvez vous assurer que personne n'en aura connoissance.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXIX, ch. VIII.)

8.

Lettre du nonce Piccolomini à Henry Arnauld[2].

19 août 1662.

Le Roi me fait l'honneur de me dire que Votre Seigneurie Illustrissime et quelques autres évêques ont différé de souscrire les deux constitutions apostoliques, sous prétexte d'attendre réponse du Pape aux lettres que vous lui avez écrites sur ce sujet. Ce qu'ayant fait savoir à Sa Sainteté, elle m'a commandé qu'après avoir rendu de très grands remerciements à S. M. du royal zèle avec lequel elle embrasse avec tant

1. Ci-dessus, p. 186.
2. Ci-dessus, p. 187.

d'affection l'uniforme exécution desdites constitutions apostoliques, je lui fasse entendre que Sa Sainteté n'a pas voulu répondre aux lettres que quelques prélats, et particulièrement Votre Seigneurie Illustrissime, lui ont écrites, par lesquelles ils approuvent le mandement des grands vicaires de M. le cardinal de Retz, parce qu'elle n'auroit pû y répondre sans leur témoigner son mécontentement. A quoi il ajoute qu'il a été facile de comprendre par son bref auxdits grands vicaires quels sont ses véritables sentimens sur cette matière; ce qui lui fait espérer que personne ne pouvant plus les ignorer, lesdits prélats témoigneront leur zèle et l'obéissance qu'ils doivent aux ordres de Sa Sainteté et du Saint-Siège. Ces prélats n'en auront pas plus tôt donné des preuves et écrit de nouveau à Sa Sainteté qu'elle les honorera de sa réponse et prendra plaisir à rencontrer des occasions de leur témoigner son affection paternelle. J'ai estimé vous devoir non seulement mander la réponse que j'ai eu ordre de rendre au Roi, mais aussi de vous dire particulièrement, comme je viens de faire, tout ce que contient la lettre qui m'a été écrite par Monseigneur l'Éminentissime cardinal Chigi, ensuite de l'ordre exprès qu'il en avoit reçu de Sa Sainteté, afin que, cette connoissance vous éclaircissant de tous vos doutes, vous vous conformiez à l'avis commun d'une grande partie des prélats de France en une affaire dans laquelle l'uniformité est si importante au bien général de tout le royaume, et de vous assurer, en même tems, que Sa Sainteté vous en saura gré. Et je me sers aussi de cette occasion pour confirmer à Votre Seigneurie Illustrissime les assurances de mon service et lui baise les mains de toute mon affection. A Paris, ce 19 août 1662.

Devot^me^ serviteur.

CELIO, ARCHEVÊQUE DE CÆSARÉE.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXIX, ch. IX.)

9.

Lettre de cachet de Louis XIV à Henry Arnauld[1].

(28 août 1662.)

M. l'évêque d'Angers, par la lecture de la lettre que vous

1. Ci-dessus, p. 187.

m'avez écrite du 24 du mois passé, j'ai remarqué que la difficulté que vous apportez à soutenir et faire souscrire les ecclésiastiques et les communautés des religieuses de votre diocèse au Formulaire de profession de foi, fait et dressé en l'assemblée générale du clergé de France le 17 mars 1657 contre la doctrine de Jansénius, est fondée sur ce que vous estimez que j'aie été surpris lorsqu'on m'a fait entendre que le bref de N. S. P. le Pape du 2 août 1662 servoit de réponse au contenu de la lettre par vous écrite à Sa Sainteté sur ce sujet. Comme j'avois bien prévu que vous vous serviriez de ce prétexte pour différer la signature dudit Formulaire, j'avois aussi pressé le sieur archevêque de Cæsarée, nonce de Sa Sainteté près de moi, pour le porter à donner au plus tôt réponse à votredite lettre; à quoi ledit sieur nonce ayant satisfait, il m'a assuré que Sa Sainteté lui avoit positivement mandé que ledit bref du 1er août 1662 servoit de réponse à votre lettre et que Sa Sainteté s'étoit abstenue de vous écrire parce qu'elle ne l'auroit pû faire sans réprimande. Sa Sainteté même avoit bien expressément chargé ledit sieur nonce de vous le faire savoir, ainsi que j'estime qu'il aura fait. Et, comme à présent vous ne pouvez plus douter des intentions de Sa Sainteté, après les certitudes que je vous donne de ce que ledit sieur nonce m'a rapporté, je vous fais cette lettre pour vous dire que, sans plus de remise ni de difficulté ni sous quelque prétexte que ce puisse être, vous ayez à procéder et faire procéder incessamment dans l'étendue de votre diocèse à la signature dudit Formulaire, conformément à l'arrêt de mon Conseil d'État du 1er mai dernier et au bref ci-dessus énoncé; lesquels étant justes, je ne pourrai me dispenser d'appuyer de mon autorité pour les faire ponctuellement observer et exécuter. Ce qui m'oblige de vous exhorter d'accomplir ponctuellement mon intention, vous assurant que vous me ferez chose qui me sera d'autant plus agréable qu'elle regarde la gloire de Dieu, le bien, l'utilité et l'avantage de son Église. Cependant, je le prierai qu'il vous ait, M. l'évêque d'Angers, en sa sainte garde. Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 28e jour d'août 1662.

(Signé :) Louis.

(Et plus bas :) Phélypeaux.

(G. Hermant, *Mémoires*, l. XXIX, ch. ix.)

10.

Lettre de Henry Arnauld
à Choart de Buzenval, évêque de Beauvais[1].

(6 février 1665.)

Monseigneur,

Je ne saurois assez vous témoigner avec quelle joie j'ai vu votre lettre du 13 janvier, qui ne m'a été rendue que depuis peu de jours, que vous n'avez pas été mal satisfait de la liberté avec laquelle je vous ai dit mes sentimens.

Mais comment pourrois-je vous exprimer jusqu'à quel point j'ai été touché de la copie de votre lettre au Roi que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer? Elle est si digne, Monseigneur, de la générosité des premiers siècles, que je ne saurois trop louer Dieu de la grâce qu'il vous fait de vous remplir de son esprit pour soutenir les intérêts de son Église et une dignité qu'il a laissée en partage à ses apôtres. Que si S. M. n'a pas reçu cette lettre comme vous auriez dû l'espérer, à cause qu'il n'y a pas d'artifices dont les Jésuites ne se servent pour lui déguiser la vérité, je ne laisse pas d'espérer que les lumières de son esprit dissiperont un jour ces ténèbres et qu'alors S. M. vous saura gré de ce que votre zèle pour l'Église et votre passion pour son service vous ont fait lui représenter sur des choses si importantes à l'un et à l'autre, dans un temps où les mauvais offices par lesquels on la préoccupe ne lui rendent pas cette liberté agréable. Le zèle, Monseigneur, et la fidélité que nous devons avoir pour ceux que Dieu même nous oblige d'honorer consiste à faire pour eux non ce qu'ils désirent de nous selon les préoccupations de leur cœur, mais ce qui leur est véritablement avantageux et glorieux selon Dieu et la vérité. Toute autre sorte d'obéissance n'est qu'une complaisance humaine et intéressée, et Dieu la regarde comme une véritable infidélité, puisque par là on précipite les princes dans ce qui fera le comble de leur malheur en l'autre vie et ce qui peut attirer sur eux-mêmes en ce monde les fléaux et les châtiments dont Dieu punit quelquefois de semblables entreprises.

1. Ci-dessus, p. 195.

Nous devons suivre la même règle envers le Pape, et, si l'artifice des Jésuites, la puissance temporelle et la misère attachée à la condition des grands l'engagent par surprise dans une aussi grande injustice que de traiter d'hérétiques et d'excommunier des théologiens très catholiques, nous ne devrions pas lui être si infidèles que de contribuer à cette injustice par une fausse obéissance, puisqu'il n'y a rien de moins utile ni de moins glorieux, non seulement à nous, mais à Sa Sainteté même.

Il ne s'agit point ici d'un point de discipline sur lequel on peut quelquefois céder, mais il s'agit d'une vérité éternelle qui nous défend de traiter personne d'hérétique ou de suspect d'hérésie sans avoir aucun signe légitime qui nous donne lieu de porter ce jugement, en ayant toute sorte d'assurance pour en porter un contraire.

Que si, Monseigeur, en suivant ces règles indispensables de notre devoir, il arrivoit que nous tombassions en la digrâce des hommes, et que la violence et l'aveuglement portassent les choses jusqu'à fouler aux pieds de telle sorte la dignité sacrée de notre caractère que de nous traiter de la manière dont vous me faites l'honneur de me parler, nous ne pourrions trop remercier Dieu de la grâce qu'il nous feroit de nous exposer à tout plutôt que de trahir lâchement notre honneur, notre conscience et les droits inviolables de Sa Sainte Épouse qu'il lui a acquis au prix de son sang et dont il nous a rendus les dépositaires, et nous n'aurions, ce me semble, qu'à appréhender de ne reconnoître pas assez l'obligation que nous lui aurions de nous avoir choisis avec si peu d'autres entre ce grand nombre qui abandonneroient lâchement des intérêts qu'il n'y a point de véritable évêque qui ne doive préférer à sa vie (*sic*).

Que nous serions heureux, Monseigneur, d'être réduits à cet état pour nous être acquittés de notre devoir et d'avoir moyen, en sortant d'une manière si sainte de l'exercice d'une charge aussi pesante et aussi dangereuse qu'est la nôtre, de passer dans le repos le peu qui nous reste de vie et de tenir compagnie à ce saint prélat[1] que je ne doute point que Dieu ne fortifie de plus en plus, et qu'après lui avoir fait la grâce de

1. Pavillon.

signaler son zèle d'une manière si apostolique, il ne l'empêche de se laisser éblouir par ce nouveau Formulaire qui, bien que différent du premier dans la forme, en ce qu'il procède d'une puissance légitime au lieu que l'assemblée n'en avoit aucune, ne différeroit en rien dans le fond, puisque, le fait demeurant toujours un pur fait, il n'obligera personne à le croire et ne sera jamais un sujet suffisant de traiter personne ni d'hérétique ni de schismatique.

Ce sont les véritables sentiments de mon cœur et la résolution que Dieu m'a fait prendre par sa grâce de tout souffrir avec joie, plutôt que de lui manquer de fidélité dans une occasion si importante et dont j'aurai un jour à lui rendre compte dans son redoutable jugement.

Je lui demande, Monseigneur, la grâce de vous imiter, en n'appréhendant que lui seul, et de vous faire connoître avec quel inoubliable attachement votre vertu m'unit à vous et me fait souhaiter de me rendre digne de l'amitié dont vous m'honorez par tous les devoirs et les services que vous sauriez attendre de la personne du monde qui est, avec plus de respect et de vérité, Monseigneur, etc...

(Copie de Lepaige, recueil « Formulaire », 1665-1666, ms.)

11.

Lettre de la duchesse de Longueville à Henry Arnauld[1].

De Trie, le 19 mars 1665.

Je chéris trop, Monseigneur, les occasions de vous assurer de mon respect et de ma vénération pour perdre celle que me procure M. l'évêque d'Alet en m'adressant sa réponse à la dernière des lettres que vous lui avez écrites;... il en est si plein qu'il ne peut se lasser de la louer[2]. Il est vrai, Monseigneur, qu'on ne peut assez le faire ni assez remercier Dieu de vous avoir fait la grâce d'avoir écrit une telle lettre, car, en vérité, elle sera l'instruction de tous les siècles, et on ne peut se ras-

1. Ci-dessus, p. 196.

2. « De la lettre d'Angers à M. de Paris » (note de Lepaige). On remarquera que la copie de Lepaige est incomplète.

sasier de l'admirer; pour moi, elle me paroît tous les jours nouvelle.

Béni soit Dieu, qui suscite à son Église des prélats comme vous pour la soutenir durant qu'il permet que tant d'autres l'oppriment. Trouvez bon que je vous félicite de ce choix que sa miséricorde a fait de vous de toute éternité pour un si saint et si grand ministère, en vous séparant de la foule de ceux qui, en ayant un pareil, en font un usage si différent, et agréez que je vous demande un peu de part dans votre amitié et en vos très saintes prières dont on a plus besoin que jamais.

(Copie de Lepaige, volume « Formulaire », 1665-1666, ms.)

12.

Lettre de Henry Arnauld
à Choart de Buzenval, évêque de Beauvais[1].

Angers, ce 18 août 1665.

Je ne vous puis dire, Monseigneur, combien je me sens fortifié par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois et jusqu'à quel point va mon admiration de cette fermeté inébranlable et vraiment épiscopale que Dieu vous donne.

J'ai une extrême impatience de voir quelle réponse vous aura fait le saint prélat sur l'arrêt du Conseil. Nous devons attendre cela comme notre oracle et suspendre cependant toutes nos résolutions.

J'ai cru, dès que j'eus connoissance de l'arrêt, que l'on feroit les derniers efforts du côté de la cour pour gagner Mgr de Noyon et le séparer d'avec nous, et je vois en effet qu'on n'a rien omis pour cela; mais je n'ai pas assez mauvaise opinion de lui pour douter le moins du monde de sa fermeté et de sa persévérance. S'il avoit été capapable de se laisser affoiblir par les promesses et les belles espérances que le P. Annat n'aura pas manqué de lui faire donner, vos conseils fermes et généreux l'auront raffermi, et d'autant plus que vous ne les lui avez donnés qu'à la prière qu'il vous en a faite. Je vous demande, Monseigneur, d'avoir la bonté de me faire savoir à quoi il se sera résolu.

1. Ci-dessus, p. 199.

Il est vrai qu'il est très fâcheux d'être ainsi éloignés les uns des autres, puisque cela peut causer beaucoup d'embarras et de contretemps dans les résolutions que nous avons à prendre; mais c'est une des circonstances pénibles que Dieu a permis qui accompagnent cette grande et importante affaire, dans laquelle nous ne devons, pour le présent, envisager que des croix et des difficultés, mais qui nous doivent paroître très légères et très douces, dans la satisfaction intérieure que nous devons avoir de ce qu'il a plu à Dieu de nous choisir préférablement à tant d'autres pour combattre pour la défense de la vérité, c'est-à-dire pour sa gloire et pour lui-même.

Je crois, Monseigneur, que nous n'avons présentement autre chose à faire qu'à attendre la réponse du saint prélat, et, cependant, nous verrons quelle sera la résolution que prendra l'assemblée sur la dernière bulle[1], cette affaire ayant beaucoup de connexité avec la nôtre; au moins elle en devroit avoir si le P. Annat avoit un peu moins crédit qu'il n'en a.

Je suis, Monseigneur, avec tout le respect imaginable, plus à vous que personne qui soit au monde.

(Copie de Lepaige dans son recueil « Quatre évêques, 1665-1666 », ms.)

13.

Lettre de Henry Arnauld au roi[2].

(Saumur, 15 septembre 1668.)

Sire,

Après avoir fait signer de nouveau comme je viens de faire dans mon synode, j'espère que V. M. me permettra de lui rendre mes très humbles actions de grâces pour la paix qu'elle vient de donner à l'Église, ensuite de celle qu'elle a si glorieusement procurée à toute l'Europe. C'est cette seconde paix, Sire, qui fait voir encore mieux que la première que Dieu tient en sa main le cœur des rois et qu'il verse en leur âme des rayons de sa sagesse, puisque nul autre que luy ne pouvoit

1. « Contre les censures de Sorbonne sur Vernaut et Amédée » (note de Lepaige).

2. Ci-dessus, p. 224.

inspirer à V. M. la résolution si sainte de finir les contestations qui troubloient l'Église depuis si longtemps. La part que sa providence adorable m'a voulu donner dans ce grand différend m'engage à une reconnoissance particulière envers V. M. pour l'avoir si sagement et si heureusement terminé.

Mais j'ose dire, Sire, que, quelqu'avantage qui en revienne à tous ceux qui souffroient de ces misérables divisions, V. M. y en trouvera plus que personne, puisqu'avec la gloire immortelle qu'elle en recevra de la part des hommes, elle s'en doit promettre toutes les bénédictions du ciel dont Dieu sait récompenser les princes justes. Ce sont, Sire, les vœux que je fais; ce sont les prières que je ferai tous les jours au saint autel avec tout le zèle ardent dont je suis capable et qui sont les meilleures marques par lesquelles je puisse témoigner à V. M. que je suis, avec un profond respect et une fidélité inviolable, Sire, de V. M. très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

HENRY, E. D'ANGERS.

A Saumur, ce 15 septembre 1668.

(Autogr., Aff. étr., France 1482, fol. 295.)

14.

Lettre de Henry Arnauld à Hugues de Lionne[1].

A Saumur, ce 15 septembre 1668.

Comme la paix que le Roi vient de donner à l'Église est un ouvrage qui surpasse l'imagination, la part si particulière que vous y avez eue et la connoissance que j'ai de celle que votre extrême bonté pour moi m'y a donnée, en voulant bien considérer mes intérêts parmi ceux de l'Église et de l'État, m'engagent, Monsieur, à des sentiments de reconnoissance vers vous, qu'en vérité je ne suis pas capable de vous exprimer. Dieu, qui s'est servi de vous et de vos sages conseils pour déterminer cette grande affaire, peut seul en être la récompense. Pour moi, j'en conserverai dans mon cœur tout le ressentiment que je dois, et, si j'étois assez heureux pour vous en pouvoir donner des marques, j'ose vous assurer que vous en seriez

1. Ci-dessus, p. 224.

satisfait et que vous avoueriez que l'on ne peut être à vous avec plus de zèle et de passion que j'y suis.

HENRY, E. D'ANGERS.

(Autogr., Aff. étr., France 1482, fol. 296.)

15.

Lettre de Henry Arnauld aux religieuses de Port-Royal.

(16 mars 1669.)

[Cette lettre, signalée à la p. 227 ci-dessus, ayant été insérée intégralement dans le corps du récit (ci-dessus, p. 358) et reproduite en même temps en fac-similé, nous n'en répétons pas le texte ici.]

16.

Conclusion du chapitre de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers au sujet du Formulaire[1].

Du sabmedi vingt et uniesme jour de juin, l'an mille six cent soixante et quatre.

En l'assemblée de Messieurs les religieux, prieur et couvent de l'abbaie de Saint-Aubin d'Angers, tenue à l'issue de la messe conventuelle et présidée par vénérable et discret frère Jan Hullin, prieur claustral, présens vénérables et discrets frères René Chotard, chantre, Daniel Coustard, infirmier, Jan-François Hullin, sacristain, Charles le Manceau, soubsprieur, Pierre du Val, Jan-François Turpin de Crissé, Charles Grimaudet, chapelain de la Guignardière, René Bourceau, prieur de Gaillon, Jan Le Gauffre, prebstre, Jan Boylesve, sous-diacre, et nous, frère Guillaume Boylesve, aumosnier du Roy et de ladite abbaie et secrétaire du chapitre, tous religieus profès d'icelle; Monsieur le prieur ayant rapporté qu'il a esté leu et publié en la séneschaussée et siège présidial de cette ville certainnes lettres patentes du Roy, en forme d'édict, par lesquelles S. M. enjoinct à tous les ecclésiastiques de son royaume, tant séculiers que réguliers, de soubscrire et signer le Formulaire

1. Ci-dessus, p. 250.

délibéré et dressé par l'assemblée générale du clergé de France le dix-septiesme mars l'an mille six cent cinquante et sept, a esté conclud que, suivant et au désir desdites lettres et édict, ledit Formulaire sera inséré au papier et registre des conclusions de ce chapitre pour estre soubscrit par tous et chascun des religieux de cette abbaie, et d'abondant transcrit et signé par les mesmes religieux pour estre, avec aultant de la présente conclusion, mis en un cahier, et icelui porté au greffe civil de la séneschaussée et siège présidial de ceste ville, dont sera demandé acte par lesdits infirmier et de Crissé, lesquels, en tant que besoing seroit, sont députés quant à ce par la présente conclusion.

(Registre des conclusions capitulaires de Saint-Aubin : *Archives départementales de Maine-et-Loire*, H5, fol. 33.)

16 *bis*.

Mémoire envoyé à la cour en juin ou juillet 1676 par François de la Barre, chancelier de l'Université d'Angers[1].

Mémoire de l'abbé de la Barre, chancelier de l'Université d'Angers, touchant le serment contre Jansénius :

Le chancelier de l'Université d'Angers aiant, par son office, la charge de veiller à la conservation de la foy et de la doctrine, de tout temps a reçu de ceux à qui il donne la bénédiction pour estre faits docteurs le serment qui suit : *Juro me nihil unquam dicturum aut scripturum contra fidem orthodoxam, sacram scripturam, traditionem apostolicam, decreta summorum pontificum, unanimem consensum patrum, et statuta facultatis; ita me Deus adjuvet.* Suivant cette obligation qu'ont tous les docteurs de se soumettre aux décisions de la foy et aux décrets des souverains pontifes, le chancelier, voiant que le pape Innocent X avoit, le dernier jour de may de l'an 1653, condamné comme hérétiques cinq propositions de Jansénius, aprez les avoir fait examiner à la prière des evesques de France ; que le clergé de France avoit reçu laditte constitution en matière de foy pour estre observée par tout le royaume ; que

1. Ci-dessus, p. 262.

le Roy avoit eu le zèle de la faire enregistrer par le Parlement en sa présence avec ordre de la faire garder dans toutes les provinces; que, quelque contestation s'estant depuis esmue sur la distinction du fait et du droit, le pape Alexandre VII, successeur d'Innocent, par une bulle du 16 octobre de l'an 1656, avoit dressé un formulaire où ces mêmes propositions déclarées de Jansénius sont de nouveau condamnées comme hérétiques au sens de leur auteur; que ce formulaire avoit esté reçu par le clergé de France dans une assemblée générale et envoié à tous les diocèses et à toutes les universités pour estre signé par tous les ecclésiastiques qui leur estoient sujets; que tant ledit formulaire que la lettre des évesques ont esté confirmées par une déclaration expresse de S. M. qui voulut bien se transporter en personne au Parlement pour y faire encore enregistrer une injonction à tous de s'y sousmettre; que, tant l'Université d'Angers en général qu'en particulier la Faculté de théologie, les 6 et 9 mars de l'an 1656, ont enregistré tant l'ordonnance du clergé que la déclaration du Roy, pour estre exécutées inviolablement selon toute leur forme et teneur; et que Monsieur l'évesque d'Angers lui-mesme, par son mandement du 14 juin 1657, déclare qu'il a reçu avec toute l'obéissance possible les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII et commandé à tous ceux de son diocèse de les observer avec une entière soumission, affin de conspirer tous, dit-il, à l'union d'une mesme foy et d'une mesme paix; voyant, dis-je, que nonobstant toutes ces saintes précautions il se trouvoit des gens tels que le Pape les appelle en sa bulle, enfans d'iniquité, assez malicieux ou assez rebelles pour vouloir éluder par divers artifices le bien qu'on pouvoit espérer de tous les moiens emploiez avec tant de soin et de zèle, le chancelier susdit, pour toutes ces raisons, a cru qu'il estoit de son droit et de son devoir de faire expliquer plus en particulier le serment général que font les docteurs et estendre sur le fait et sur la doctrine de Jansénius, qu'ils jurent solennellement d'observer l'obéissance qu'ils doivent au Saint-Siège et à toute l'Église. Il commença de prendre ce serment avec cette explication touchant Jansénius l'an 1656, quand le formulaire dressé à Rome eut esté reçu par le clergé de France, et il le fit sans opposition de personne, au contraire, avec l'adveu et l'agrée-

ment tant de l'Université que de la Faculté de théologie, qui, par son doyen, son syndic et ses autres docteurs, luy a fait présenter tous ceux qui, depuis ce temps-là, moiennant ce serment qu'ils ont toujours fait sans y manquer jamais, ont reçu la bénédiction et pris le titre de docteurs. Cela paroist par les attestations prises par-devant les notaires et dans l'enqueste même faicte par le syndic; ces pièces sont joinctes à cet escrit.

Il a continué dans cette praticque avec l'approbation de tous les gens de bien, sans aucune plainte de personne, jusqu'en l'an 1669 que, par la condescendance dont on usa avec quatre prélats dont on n'exigea pas la signature publique dans toute la rigueur qu'on le pouvoit, quelques docteurs sollicités par des gens du parti janséniste voulurent faire retrancher du serment cette addition ou cette explication par une conclusion de la Faculté de théologie du 1er jour d'avril 1669. Elle fut dez lors combattue par quelques-uns mieux intentionnez de cette Faculté comme il paroist dans l'enqueste faitte par le syndic, et elle a toujours paru si peu raisonnable et si peu soustenable à ceux mesme qui en furent les auteurs qu'ilz ne l'ont jamais osé faire signifier au chancelier, qui n'en a rien appris que par le rapport qui lui en a esté fait cinq ou six ans aprez.

Cette opposition prétendue, non jamais signifiée, est tellement demeurée sans effet que le chancelier est demeuré dans la possession d'exiger ce serment jusques à la présente année 1676; et le doyen de la Faculté l'a si bien reconu, que l'an 1672 au mois de décembre il présenta, encore avec un autre des docteurs, trois bacheliers, dont l'un étoit mesme aumônier de Monsieur l'évesque d'Angers, qui firent tous trois le serment en question et reçurent à l'ordinaire la bénédiction de la licence; ce qui paroist encore par l'attestation devant deux notaires jointe à cet escrit. Et Monsieur l'évesque d'Angers a si peu ignoré qu'il n'avoit aucun droit de faire cesser avec justice cet usage establi depuis prez de vint années sans interruption que, voulant y apporter quelque changement, il s'est donné la peine d'aller luy-mesme chez le chancelier le prier qu'il ostât seulement le nom de Jansénius et qu'il mist en sa place tout ce qu'il voudroit, mesme ces mots : l'évesque

d'Ypres, s'il ne vouloit pas autrement consentir à oster celuy de Jansénius.

Le respect que le chancelier a toujours eu pour son évesque et la répugnance de faire quelque chose qui luy fust désagréable le fit accorder à prendre ce tempérament qu'on jureroit la condamnation des cinq propositions faitte par les papes aux termes qu'elle est exprimée dans le Formulaire ordonné par le clergé de France. Ce tempérament, néantmoins, estant connu à la cour, a esté improuvé de S. M. qui, par une lettre de cachet du 19 février de cette année, luy a ordonné de ne rien changer aux termes du serment qu'il a fait passer jusques icy. Sur quelque difficulté qui s'est trouvée à l'enregistrement de cette lettre, la résistance du syndic et de quelques docteurs qui, contre l'advis des mieux intentionnez, vouloient faire valloir leur prétendue opposition de l'an 1669, S. M., par une seconde lettre de cachet du 16 avril, a commandé que l'une et l'autre fussent enregistrées en l'Université et en la Faculté pour y estre observées exactement, avec ordre aux parties contestantes d'envoier par escrit leurs mémoires pour y estre fait droit.

Nonobstant ces deux lettres, dans la première occasion qui s'est présentée pour donner la bénédiction à un docteur, après le serment ordinaire, Monsieur l'évesque quitta le cours de ses visites pour se rendre en la ville et faire, comme il fit dès le mesme jour 4 de mai, une ordonnance par laquelle il défend, sous peine de suspense encourue *ipso facto*, de faire, d'exiger ou de recevoir ce serment et de signer le Formulaire sans mettre la distinction expresse de fait d'avec le droit, voulant que pour le fait, qui regarde Jansénius, on ait seulement une obéissance de discipline ou un silence respectueux, ainsi qu'il parle, et pour le droit, qui regarde la doctrine, une sousmission de foy. Le chancelier, l'estant allé trouver, tascha, par ses remontrances et par ses prières, à le divertir d'un si mauvais conseil qui lui attireroit infailliblement de fâcheux déplaisirs, et tira de luy parole qu'il s'en désisteroit jusques à ce qu'il eust reçu les ordres de la cour. Mais, deux plus mauvais conseillers luy aiant persuadé de se faire une gloire de ne rien relascher de sa fermeté, il retira sa parole, et le chancelier, aiant trouvé les docteurs à la Faculté assemblés, les somma, par deux notaires, de déclarer s'ils obéiroient aux ordres du Roy. A la réserve de deux,

dont l'un ballança et l'autre déclara qu'il ne se vouloit point séparer des sentiments de Monsieur l'évesque, dix autres se sousmirent unanimement aux volontés de S. M. Ainsi le docteur fut reçu après avoir presté le serment, pour lequel aiant esté déclaré nommément interdit, l'ordonnance de Monsieur l'évesque du 4 mai avec tout ce qui s'est ensuivi a été cassée par l'arrest du Conseil d'Estat du 30 mai. Et ceux qui avoient esté auteurs auprez de Monsieur l'évesque d'un si mauvais conseil ont esté, par deux lettres de cachet, renvoiés en diverses provinces.

Pour la conclusion, l'arrest du Conseil ordonnoit aux parties contestantes d'envoier leurs mémoires respectifs dans un mois à Monsieur le marquis de Chasteauneuf pour y estre fait droit par S. M. Le différend se trouve consister en deux chefs; le premier : si le chancelier a droit de faire adjouster en explication de l'ancien serment le nom de la doctrine de Jansénius comme il a tousjours fait depuis vint ans. Le second : supposé qu'il ait ce droit, quand il donna la bénédiction à ceux qui sont faits docteurs il peut estendre ce pouvoir à tous les actes de licence, de doctorande ou autres qui se font pour entrer en différens degrés.

Pour le premier chef, le chancellier recueille de tout ce que dessus qu'il est establi par le devoir de sa charge pour conserver la pureté de la foy et faire observer les décrets des souverains pontifes et la doctrine reçue par l'Église. Cela se voit à la lettre par les termes exprez du serment qu'on a tousjours fait dans l'Université rapporté cy dessus, et dans l'enqueste mesme faite par le syndic.

En exécution de cela, il adjoute qu'il a droit d'exiger ce qu'il juge nécessaire à ses fins quand il est compris dans le sens du serment et tellement conforme à ses termes qu'il n'en est qu'une pure explication, comme il paroist en cette occasion, et qu'ainsi il n'a fait qu'obéir au Pape et au Roy, à l'assemblée du clergé, aux statuts de l'Université et mesme au mandement de Monsieur l'évesque d'Angers en faisant observer de sa part ce que tous ont commandé, comme il paroist par les actes rapportez cy-dessus.

Outre ce droit, qu'il a par sa charge, il juge ce moien tout à fait nécessaire qu'il est compris dans les formes de l'ancien

serment et conforme de tout point aux ordonnances de ceux à qui on est sousmis; il adjouste qu'il n'a rien fait en cela qu'à la vue et du consentement de toute l'Université et de la Faculté de théologie, qui l'a tellement seu et approuvé qu'elle y a mesme coopéré, le doyen, le syndic et les autres docteurs députés du corps luy aiant présenté depuis 1656 tous ceux qui y ont esté admis. Ceux qui y ont été admis ne l'ont jamais esté qu'en faisant ce serment; pas un aussi ne s'y est opposé jusques en 1669, que quelques docteurs, sollicitez par des gens du parti janséniste contre l'advis des mieux intentionnés, entreprirent d'y faire une opposition qui n'aiant jamais esté signifiée audit chancellier, il est demeuré en possession et en pleine jouissance d'exiger ce serment, comme il a fait sans résistance aucune, et mesme d'un aumônier de Monsieur l'évesque. Les attestations de tout cecy sont jointes à ce présent escrit.

En cette année 1676, Monsieur l'évesque d'Angers aiant voulu faire apporter quelque changement tant en la signature du Formulaire qu'au susdit serment, le chancellier déclare que, pour avoir déféré une fois seulement quelque chose aux prières de son prélat, il en a esté repris de la cour et reçu ordre de continuer ce qu'ils avoient tousjours fait. Le syndic de la Faculté de théologie aiant apporté de la difficulté à l'enregistrement de la lettre de cachet du 14 février, S. M., par une autre suivante du 16 avril, a commandé qu'on enregistrât les deux et qu'on les observast sans aucun changement au serment et à la signature. Nonobstant cela, Monsieur l'évesque aiant défendu par son ordonnance du 4 mai, sous peine de suspense encourue *ipso facto*, de faire ou de recevoir ce serment ou signer le Formulaire sans distinguer expressément le fait de Jansénius d'avec la doctrine des cinq propositions, S. M. a cassé cette ordonnance par son arrest du 30 may. Ce que considérant, il estime qu'il ne s'agit pas moins du respect du Roy et de l'obéissance à ses volontés que du soustien de la foy, de l'Église et de la soumission au Pape et au Clergé, que le serment subsiste dans sa ferme et teneur.

Enfin, pour faire voir que le serment en question est juste, qu'il n'est que l'expression et l'application du serment général qu'on a fait de tous tems et qu'il est nécessaire de le continuer, l'Université, aiant eu connoissance du différent entre le syndic

de la Faculté de théologie qui le veut abolir et le chancellier qui le veut conserver, s'est assemblée en corps et par un acte du 23 juin reconnoist que toutes les choses cy-dessus dittes pour la conservation du serment sont très véritables : sçavoir qu'il ne porte rien que ce qui est compris dans les termes généraux du jurement qu'on a tousjours fait; que le chancellier l'a pu et l'a dû faire par le droit et pour l'aquit de sa charge; qu'il l'a prudemment establi et constamment observé; qu'il est tout à fait nécessaire de le maintenir pour empescher, par ce nouveau lien, les fraudes et les transgressions que plusieurs de ce diocèse et ailleurs font tous les jours aux ordres de l'Église, et que, pour cela, l'Université demande et conclut qu'il soit maintenu pour la conservation de la foy orthodoxe et de l'obéissance qu'on doit à l'Église et au Roy et mesme à l'Université.

Quelques docteurs de la Faculté de théologie, partie séculiers, partie réguliers de divers ordres, ont déclaré qu'ils sont du mesme sentiment, et ce pour les mesmes raisons, et adjoustent que, si on retranche ce serment, on verra bientôt à leur grand déplaisir l'hérésie de Jansénius renaistre et s'estendre dans le diocèse d'Angers et dans d'autres voisins où elle n'a point trouvé de plus fort obstacle entre les docteurs que l'expression de ce serment, et, quoyque ce témoignage ne soit que de quelques particuliers, il est très asseuré qu'il est des plus anciens, des plus sçavans et des mieux intentionnez.

Pour toutes ces raisons, on espère que S. M. aura la bonté d'approuver ce qu'a fait le chancellier et d'ordonner la continuation et l'observation de ce mesme serment. Et tout cela est pour respondre au premier chef.

Pour le second, si le chancellier a droit d'exiger ce serment en d'autres tems qu'en celuy où il donne la bénédiction, comme dans les actes de licence, de doctorande, ou autres, il déclare qu'il ne le prétend point, qu'il ne l'a jamais prétendu...

Il reste de respondre à ce que le syndic de la Faculté de théologie peut alléguer contre tout ce qui est dit cy-dessus, et ledit chancellier le fera tout aussitost qu'il en aura eu la communication.

(Bibl. d'Angers, ms. 1256, fol. 196-198 v°, minute originale.)

17.

Lettre de Henry Arnauld au secrétaire d'État Châteauneuf[1].

(6 septembre 1676.)

Monsieur,

Je prens la liberté de vous adresser une lettre que je me suis donné l'honneur d'escrire au Roy, où j'explique à S. M. les motifs que j'ay eus de faire mon ordonnance du 4 may dernier, et que je n'ay point eu dessein de condamner ceux de mes diocésains qui, suivant leurs lumières, voudroient signer le Formulaire sans explication, mais seulement de faire jouir les autres de la liberté que le Pape et le Roy leur ont accordée en autorisant les signatures expliquées dans le temps de la paix de l'Église.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de la présenter à S. M. et de vouloir bien l'appuyer de vostre protection. Je suis, etc...

(Aff. étr., France 1483, fol. 431, copie.)

17 *bis*.

Lettre de Henry Arnauld à l'archevêque de Paris, Harlay[2].

(6 septembre 1676.)

Monseigneur,

La confusion s'augmente de telle sorte dans mon diocèze, par les nouvelles entreprises qu'on y fait tous les jours contre mon autorité, que je me suis trouvé obligé d'en faire mes plaintes à S. M. et de luy représenter en mesme temps les véritables intentions que j'ay eues en faisant mon ordonnance du 4 may dernier. Et, comme je sçay la part qu'elle vous donne en ces sortes d'affaires, j'ay cru que je vous devois envoyer copie de la lettre que je me suis donné l'honneur de luy escrire, afin qu'estant informé de la justice de ma cause,

1. Ci-dessus, p. 281.
2. Ci-dessus, p. 281.

vous ayez la bonté de l'appuyer de vostre crédit. C'est ce que j'espère de vous, Monseigneur, ne doutant point que la place que vous tenez dans l'église ne vous porte à maintenir avec zèle les droits de l'épiscopat et à inspirer à S. M. de ne pas souffrir qu'on les viole d'une manière aussy audacieuse que l'on fait présentement dans mon diocèze.

J'ay crû aussy, Monseigneur, que, pour oster touttes les mauvaises impressions qu'on avoit pu donner contre mon ordonnance par des interprétations désavantageuses et très éloignées de ma pensée, j'en devois faire une autre pour l'expliquer et pour faire connoistre mes véritables intentions. J'en joins une copie à cette lettre, et j'espère, Monseigneur, qu'après un éclaircissement si sincère vous jugerez vous-mesme qu'on n'a pu sans une grande injustice m'accuser auprès de S. M. d'avoir voulu troubler la paix de l'Église, puisque je n'ay eu dessein que de la conserver en empeschant qu'elle ne receust quelque atteinte par l'entreprise du chancelier de l'Université.

C'est ce que je vous supplie, Monseigneur, de représenter à S. M. Je m'attens que vous me ferez cette grâce et je me persuade que vous ne sauriez rien faire de plus agréable à Dieu que de travailler à appaiser la tempeste qui s'est excitée dans mon diocèze et y remettre le calme qui a esté establi par des esprits inquiets, que vous reconnoistrez, Monseigneur, n'agir en tout cela que par un esprit de révolte contre leur évesque.

Je suis, Monseigneur, etc...

(Aff. étr., France 1483, fol. 437-438, copie contemporaine.)

18.

Généalogie sommaire de la famille de sœur Marie-Constance (ci-dessus, p. 304).

- JACQUES CONSTANTIN, Doyen de la Chambre des comptes de Bretagne, ép. Anne MARTINEAU.
  - GABRIEL C., sieur de Varennes et de la Loric, nommé en 1664 grand prévôt d'Anjou, ép. Anne LE PELLETIER.
    - GABRIEL II C., grand prévôt d'Anjou.
    - MARIE, religieuse à Saint-Georges de Rennes.
    - MAGDELEINE, ép. Louis DE LA MOTTE.
    - CATHERINE, ép. François DE L'EPERONNIÈRE.
      - (Magdeleine et Catherine :) Élevées toutes deux à la Visitation d'Angers.
    - JOSEPH, grand doyen de l'église d'Angers.
  - Sœur MARIE-CONSTANCE.

GABRIEL CONSTANTIN, grand doyen de l'église d'Angers.

Renseignements extraits de l'inventaire après décès de Gabriel I Constantin, publié par M. André Joubert dans les *Constantin* (Angers, 1890), p. 290 et suiv. Dans le même ouvrage, p. 16, M. Joubert tire de ce document des conclusions tout à fait erronées.

Un Robert Constantin, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale d'Angers, docteur en la Faculté de théologie de Paris, se trouve au nombre des signataires de l'appel comme d'abus interjeté, sous la direction de Saint-Amour, contre les entreprises de Nic. Cornet en juillet 1649 (12 août) (*Journal de Saint-Amour*, p. 23).

19.

Extrait de la circulaire des Visitandines d'Angers relative à la mort de Henry Arnauld[1].

(20 août 1692.)

... « Vous pouvez bien comprendre la grandeur de notre affliction dans la perte de ce bon pasteur, puisqu'il nous a fait éprouver pendant les quarante et deux ans de son épiscopat les soins et les tendresses d'un véritable père aussi bien que son zèle pour nous maintenir dans toutes les règles, les pratiques et les moindres observances de notre saint institut. Son recours étoit continuel à notre saint fondateur et sa vénération si grande pour ses écrits et pour la perfection qui est comprise dans tout ce que ce parfait législateur a établi dans son ordre, qu'il n'en parloit qu'avec admiration ; mais il exprimoit encore mieux par ses actions la vie et les vertus de ce grand saint, car il étoit revêtu de ce caractère de douceur et d'un certain esprit débonnaire, que l'on disoit en commun proverbe que, pour obtenir une grâce du saint évêque d'Angers, il falloit lui rendre quelque déplaisir. C'étoit le père des orphelins, le recours des pauvres honteux et les délices de tout son pauvre peuple, qui jettoit des cris pittoïables quand il fallut faire la sépulture, disant qu'ils ne souffriroient point qu'on enterràt leur bon évêque, et chacun demandoit à l'envie quelque chose qui lui eût servi pour le garder par dévotion. C'est une merveille que son âge de quatre-vingt-seize ans n'ait jamais rien diminué de la force et de la vivacité de son esprit, dont les lumières et la pénétration paroissoient s'augmenter depuis la perte de sa vue. Cette épreuve lui a esté des plus sensibles, mais aussi des plus sanctifiantes, par la soumission avec laquelle il a porté cette affliction le reste de ses jours... Cet humble prélat a deffendu par son testament toutes sortes de pompes et d'oraison funèbre, voulant que son corps fût mis sous le degré de la chapelle des évêques pour ôter tout moïen de lui élever un tombeau ; nous avons sujet de croire que celui qui exalte ceux qui s'abaissent lui a élevé un trône dans le ciel, puisque la gloire est le partage des humbles... »

1. Voyez ci-dessus, p. 315.

(Suit l'éloge de sœur Marie-Constance.)

Cette circulaire, adressée par la Visitation d'Angers aux autres monastères de l'ordre, se trouve à l'état fragmentaire à la Bibliothèque nationale, impr. Ld² 173. C'est l'exemplaire adressé aux religieuses de Chaillot.

20.

Lettre de Henry Arnauld sur la mort de sa mère adressée au président Barillon[1].

(30 mars 1641.)

Dieu m'a envoyé une sensible affliction par la perte que j'ay faict de ma mère, qui mourut jeudi matin. Il y avoit très longtemps qu'elle estoit malade et d'une maladie pendant laquelle elle a souffert tout ce que l'on peult souffrir au monde et avec une patience tout à fait exemplaire. Toutes les circonstances de sa mort nous fournissent de très grands subjects de consolation. Mais vous sçavez que la nature a tousjours ses sentiments, et les miens ne peuvent estre trop violents s'ils sont proportionnez aux obligations que je luy avois, n'y ayant jamais eu au monde une meilleure mère. Vous avez tous trois tant de bonté pour moy que je suis asseuré que vous me plaindrez dans ce rencontre. Depuis quatre ans, Dieu nous a envoyé dans nostre famille de toutes les sortes d'afflictions; nous serions bien heureux si nous les avions receues avec une entière et parfaite résignation à sa sainte volonté. Je vous ennuye d'un fâcheux discours; mais la douleur est tousjours importune, et je ressens, ce me semble, du soulagement dans la mienne en vous la descouvrant, sçachant la part que vous y prenez.

(Bibl. nat., ms. fr. 20633, fol. 286-287, copie.)

21.

Lettre de Henry Arnauld à la mère Angélique de Saint-Jean[2].

(La Flèche, 15 avril 1663.)

Je suis toujours fort travaillé de mon rhume qui m'a arresté

1. Ci-dessus, p. 319.
2. Ci-dessus, p. 347.

icy; mais je suis incomparablement plus malade de la douleur que je ressens de l'engagement où mon frère d'Andilly m'a mis par la lettre qu'il m'a fait écrire à M. de Comenge, que je voudrois ravoir aux dépens de mon sang. Mais j'avoue que je crus tellement à ce qu'il me mandoit sur cela que je n'y fis aucune réflexion; aussi n'eus-je le temps que de l'écrire bien à la haste, tant il m'en pressoit, et je crus que M. Arnauld estoit d'accord de tout cela. Vous l'asseurerez que j'entre dans toutes ses raisons et que je suis sy éloigné de vouloir plus rien faire en faveur de M. de Comenge qu'il n'y a rien au monde que je ne voulusse faire pour racommoder ce que j'ay gasté. Il faut néanmoins que je me ménage avec M. d'Andilly; mais ce ménagement n'ira pas à faire rien de plus pour M. de Comenge, qui ne mérite en façon du monde les éloges qu'il luy donne; mais on peut dire qu'il a agi jusques icy comme un esclave des Jésuites. Enfin, voilà ce que j'ay toujours cru que produiroit cette malheureuse négociation, qui est de diviser les amis; non pas que ma pensée ait esté jusques à croire que M. d'Andilly se fust jamais séparé de M. Arnauld. Cependant, je vois Port-Royal perdu sans ressource à moins d'un miracle.

L'on m'assure qu'il y a une déclaration scellée contre les jansénistes, dont l'adresse est au Grand Conseil; que si M. de Comenge laisse ainsi périr (*sic*) sans oser parler au Roy, je diray que son crime sera très grand devant Dieu.

Je conjure M. Arnauld de songer promptement à la lettre que je pourrai escrire au Roy, en cas que, pour le faire signer, il se serve de celle que j'ay escrite à M. de Comenge, qui commettra une très grande infidélité s'il se sert de cette lettre contre mon frère le docteur.

Jamais mon cœur n'a esté si pressé qu'il l'est présentement de l'estat des choses et du mauvais pas que M. d'Andilly m'a fait faire. J'ay lu tout ce que mon frère le docteur m'a envoyé avec admiration. J'auray impatience de sçavoir que vous ayez receu cette lettre; je vous suis infiniment obligé de vos soins.

Je viens d'escrire à M. d'Andilly une lettre qui dit tout. Il ne montrera pas celle-là à M. de Comenge. Je voudrois pourtant qu'il l'eust veue.

(Bibl. nat., ms. fr. 10496, p. 2411.)

22.

Lettre de Henry Arnauld à la mère Agnès, sa sœur.

A Angers, ce 8 mars [1670][1].

J'ay receu avec beaucoup de joye, ma très chère sœur, vostre lettre du 28 du mois passé[2], y ayant longtemps que je n'avois receu de vos nouvelles; mais ce qui me surprend est ce que vous me dittes que vous m'avez escrit quatre fois sans avoir receu response, vous pouvant asseurer que je n'ay point manqué de vous en faire : il y a en cella quelque chose que je ne comprends pas. Mais, ma très chère sœur, cette petite mortification est peu considérable en comparaison de toutes voz souffrances, que je ne vois pas devoir si tost finir, au moins selon le langage des hommes. Mais il faut espérer que Dieu parlera autrement. Quoy qu'il en arrive, tenons-nous, ma très chère sœur, très fortement attachez à la croix de son fils, et asseurez-vous que je vous porte toujours dans mon cœur, ne doutant pas que je ne sois aussi dans le vostre.

(Au dos :) Pour la mère Agnez.

(Lettre autographe non signée : Bibl. nat., ms. fr. 19734, fol. 39.)

23.

Lettre de Henry Arnauld à une de ses nièces à Port-Royal (très probablement la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly).

23 juillet 1670.

Je n'avois pas eu le courage, ma très chère nièce, de faire response à vostre dernière lettre, car je n'ay presque rien à alléguer contre la force des raisons sur lesquelles vous appuyez les instances que vous me faittes pour le voyage, et, cependant, il y a de certaines chaisnes invisibles qui m'attachent icy que je ne puis rompre que dans quelque conjoncture que je cherche et que je n'ay pu encore trouver. Dieu me garde de condam-

1. Une main contemporaine a écrit au dos : 1670.
2. Cette lettre n'est pas dans l'édition Feugère.

ner mes confrères qui quittent si aizément leurs diocèzes; mais, en vérité, j'ay peine à comprendre comment ilz s'y peuvent résoudre et comment ilz en peuvent être esloignez sans avoir l'esprit dans une continuelle inquiétude. Ce n'est pas pourtant que j'eusse aucun scrupule de vous aller voir; mais il faut prendre quelque temps propice pour cella, et je vous proteste que je considère ce voyage comme la plus sensible consolation que je puisse avoir en ce monde.

Il ne se peut rien ajouter à ce que m'a escrit Mgr de la Rochelle de la satisfaction qu'il a remportée de la visite qu'il vous a faitte[1]; il m'a fort exhorté à vous en faire aussi une.

Je loue Dieu de la meilleure santé de la mère Agnès. Seroit-il possible que Dieu permist que son corps fut séparé de celuy de la mère Angélique[2]? Vous entendez le reste.

Mais voicy, ma chère nièce, deux choses dont je vous prie :

La première de faire en sorte que la mère Agnès accorde à la mère supérieure de la Visitation ce qu'elle luy demande[3]. C'est, comme vous sçavez, une fille admirable et qui se peut dire une des martires de la vérité : elle est mourante et elle met sa principalle consolation à recevoir ce petit escrit de la mère Agnès. Si Dieu nous l'oste, ce sera une perte pour sa communauté qui est inconcevable; aussi toutes ses filles en sont dans une estrange consternation, horsmis cinq ou six qui l'ont persécutée pour la vérité.

L'autre chose dont je vous prie est de tesmoigner à la mère abbesse[4] que l'on ne me peut obliger davantage que de faire pour Mlle de Montalais[5] tout ce qui se pourra au monde. Vous estes pleinement instruitte de sa résolution et j'oze dire que, s'il y eut jamais de vraye vocation, la sienne l'est. Dieu l'a con-

1. La mère Agnès raconte cette visite à Mme de Sablé, mère de l'évêque de La Rochelle, Henry de Laval (lettre du 14 juin 1670, *Lettres de la mère Agnès*, éd. Feugère, t. II, p. 349).

2. Henry Arnauld veut dire qu'il espérait que les religieuses de Port-Royal rentreraient dans leur monastère de Paris dont, malgré la paix, elles avaient été dépossédées.

3. Cf. ci-dessus, p. 309.

4. Marie de Sainte-Magdeleine du Fargis d'Angennes.

5. Cette demoiselle, ancienne fille d'honneur de Madame Henriette, à laquelle Henry Arnauld s'intéresse tant, méritait peu de considération; elle fut compromise dans l'affaire de la lettre espagnole

duitte outre la ...[1] par des voyes tout à fait extraordinaires et, comme je la connois presque depuis sa naissance, je vous puis asseurer que le fonds en est excellent. Enfin, c'est une de mes ouailles dont je suis obligé de prendre soin, et ce m'est un grand sujet de joye et de consolation de ce que je la vois dans cette sainte résolution d'aller chercher dans vostre sainte maison son repos et son salut. Je receus hier une lettre d'elle admirable ; mais le principal est que son cœur me paroît tout à fait touché. Je crois que Mme de Longueville et Mlle de Vertus ont parlé d'elle avantageusement; et, aprez cela, qu'aurois-je à ajouter?... Qu'elle sçache, je vous prie, que je l'ay bien recommandée; elle me conjure dans les termes du monde les plus touchans de luy rendre ce bon office. Dieu veut, ce me semble, que l'on luy tende la main, et c'est une des plus grandes charitez que l'on puisse faire.

Il faut finir, aprez vous avoir asseuré, ma très chère nièce et ma fille, que mon cœur est tout à vous.

(Lettre autographe non signée : ms. fr. 19734, fol. 41-43.)

24.

Lettre de Henry Arnauld à la mère Angélique de Saint-Jean.

A Baugé, ce 8 mars [1671].

Je vous ay déjà témoigné, ma très chère nièce, ma douleur de la perte que nous avons faitte, quoique ce soit manquer de foy que de pleurer cette chère deffuncte[2].

J'ay, depuis, receu vostre lettre du 26 du mois passé, avec l'escrit qui l'accompagnoit, et je ne puis jamais assez vous dire combien je vous suis obligé de l'un et de l'autre, et je vous conjure, ma très chère nièce, de m'envoyer tout ce qui se fera sur ce même sujet. Je disois tous les matins à la mère Angélique *ora pro me*, et je dis maintenant *orate*.

Je suis icy accablé d'affaires; il y a quinze jours que je cours

et enfermée à Fontevrauld. Cf. *Lettres de Sévigné* (éd. des Grands Écrivains), t. I, p. 148; t. II, p. 179; *Lettres de Louis XIV recueillies par Rose*, éd. Morelly, t. I, p. 172-173.

1. Un mot illisible.

2. La mère Agnès, morte le 19 février 1671.

les champs dans des visites très pénibles, ce qui fait que je suis extrêmement pressé.

Je vous prie de bien assurer la mère abbesse et toute la communauté que je les porte toutes dans mon cœur et qu'il ressent tout ce qu'elles souffrent.

(*Au dos*, d'une main contemporaine :) « M. l'évesque d'Angers, 1671. »

(Autogr., ms. fr. 19734, fol. 48.)

25.

Lettre de Henry Arnauld à la mère Angélique de Saint-Jean[1].

23 janvier 1674.

Je viens de recevoir, ma très chère nièce, vostre lettre du 16 avec bien de la joye et de la consolation. Elle m'a trouvé un peu mieux et de mon rhume et de ma goutte, mais dans un estat que je peus dire d'une santé languissante. Il est vray que je me gouverne d'une manière qui passe dans l'esprit de tous ceux qui en ont connoissance pour assez extraordinaire; car je n'en travaille pas moins, étant plus persuadé que jamais qu'un évesque en doit uzer ainsi et n'en peut uzer autrement et que c'est la véritable explication de ces paroles : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis*[2]. C'est-à-dire, ma très chère enfant, que j'ay très grand besoin que l'on me recommande à notre bon Dieu et je ne doute point que toute votre communauté ne le face avec toute la charité que je dois, ce me semble, attendre d'elle, puisque je porte dans mon cœur toutes celles qui la composent et que je les considère comme mes véritables filles. J'y comprend Mlle de Vertus, ce qui me fait recevoir avec bien de la douleur les nouvelles que vous m'en apprenez, qui ne peuvent guères être plus mauvaises. Asseurez-la, je vous prie, que je me souviens d'elle devant N.-S. Je loue Dieu de la santé qu'il donne à 900[3] et suis à vous, ma très chère nièce, d'une manière que nulles paroles ne peuvent exprimer.

1. Ci-dessus, p. 360.
2. Joann. X, 11.
3. Antoine Arnauld, probablement.

(Au dos :) Pour la mère prieure (de l'écriture de Musart; cachet rouge armorié.)

(Ms. fr. 19734, fol. 54-55, autographe.)

26.

Lettre de Henry Arnauld à une religieuse de Port-Royal, peut-être à l'abbesse.

16 aoust (sans millésime).

Je ne puis m'empêcher de vous rendre par moy-mesme les remercîments que je vous dois pour toutes les bontez que vous avez pour moy et dont j'apprens que vous me donnez des marques dans toutes les rencontres qui s'en présentent, et de vous asseurer en mesme temps que je partage avec noz filles toutes les obligations qu'elles vous ont, y prenant autant de part qu'elles-mesmes. Il est vray que, sellon les apparences humaines, elles sont dans un estat qui doit donner de l'appréhension à tous ceux qui s'intéressent en tout ce qui les regarde. Mais, pour moy, je ne puis perdre une certaine confiance que j'ay que Dieu fera peut-estre connoistre aux hommes qu'il est le maistre quand il lui plaist. Et, en tout cas, je suis asseuré que, quoy qu'il arrive de tout cecy, elles le recevront avec joye, puisqu'elles croiront que ce sera la volonté de Dieu, auquel je les vois, par sa miséricorde, entièrement soubzmises. Je n'appréhende pas que vous trouviez mauvais que je vous escrive ainsi sans aucune cérémonie, et, ainsi, je ne vous en fais point d'excuze.

(Autogr., ms. fr. 19734, fol. 50.)

27.

Lettre de Henry Arnauld à la mère Angélique de Saint-Jean[1].

4 octobre (entre 1669 et 1678[2]).

Vous avez raison, ma très chère nièce, vous avez raison de vous plaindre de mon silence, mais je vous puis dire pour ma

1. Ci-dessus, p. 360.
2. Cette lettre ne peut se dater avec précision. Elle se place entre

justification que mon cœur n'est point du tout coupable, et en vérité, si vous pouviez comprendre quels sont mes embarras continuels et sans aucune relasche, non seulement cella me serviroit d'excuse, mais je vous ferois une extresme compassion.

Ne vous attendez pas à 900[1] à me faire sçavoir de nouvelles de vostre désert, car je n'en sçauray point par luy.

Je loue Dieu de ce qu'il paroist un peu d'amendement dans la maladie de Mlle de Vertus. Asseurez-la bien que personne au monde n'a pour elle plus d'estime, de tendresse et d'amitié que j'en ay et que si mes prières sont exaucées j'auray bientost la joye d'apprendre sa guérison.

Ce que vous me dittes, ma très chère nièce, sur la dot de la sœur Duvalois[2] m'a rempli le cœur d'une très sensible consolation, voyant les saintes dispositions dans lesquelles Dieu a mis vostre communauté sur cella; mais, d'un autre costé, il est pénétré de douleur de voir combien presque toutes mes filles sont esloignées de cette perfection, l'esprit d'avarice ayant jetté parmy elles de si profondes racines que je ne puis venir à bout de les déraciner. Je leur parle néantmoins sans cesse sur cela, ce me semble avec bien de la force; mais, si quelque chose est capable d'amollir la dureté de leurs cœurs, ce sera ce que vous me dittes sur cella, dont je me serviray bien, s'il plaist à Dieu[3].

Je salue la mère abbesse et me recommande aux prières de la communauté.

Je loue Dieu de la guérison de ma filleule[4].

(Autogr., ms. fr. 19734, fol. 44-45.)

1669, fin de la persécution à laquelle il n'est fait aucune allusion, et 1678, date de l'abbatiat d'Angélique (il est fait mention de l'abbesse à la fin de la lettre). Peut-être pourrait-on proposer 1675 ou 1676, dates qui répondraient bien aux « embarras continuels » dont il se plaint.

1. Sans doute Antoine Arnauld.

2. C'est là plutôt une interprétation qu'une lecture; le mot est quasi illisible. Sur cette religieuse, cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, VI, p. 234.

3. Cf. plus haut, p. 313-314.

4. La sœur Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

28.

Mention relative à Henry Arnauld dans l'Obituaire manuscrit de Port-Royal.

« Ce jour (8e juin 1692), mourut Henry Arnauld, évêque d'Angers, après avoir gouverné cette église près de quarante-quatre ans avec une vigilance, un zèle et une assiduité qui luy ont acquis l'estime et la vénération de tout son diocèse. Ce monastère a été particulièrement honoré de son affection, et il en a soutenu les intérests dans toutes les occasions et dans les plus mauvais temps. »

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

C

D

E

F

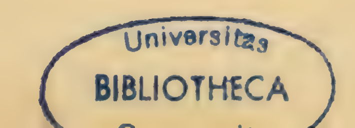
TABLE DES MATIÈRES

I.

La vie de Henry Arnauld.

II.

Henry Arnauld et le jansénisme.



ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 15 SEPTEMBRE 1921

PAR

P. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU

BIBLIOGRAPHIE

DES ÉCRITS DE CLAUDE COCHIN

Revue d'histoire et de littérature religieuses :

— Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du chapitre de Saint-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque. — 1906.

— Une lettre inédite d'Antoine Arnauld à Jean de Neercassel. — 1907.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie :

— Le Concordat de François Ier et l'indult de Charles V ; leur conflit en Artois. — 1906.

— Documents sur la garnison de Tournehem dans la seconde moitié du XIVe siècle. — 1907.

Revue tournaisienne :

— Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai. — 1907.

Bulletin de la Société historique de Corbeil-Étampes et du Hurepoix :

— Tableau d'histoire au relai d'Essonnes. — 1908.

— Une famille d'imprimeurs parisiens et le couvent des Billettes. — 1911.

— Un épisode de la légation du cardinal Chigi en France en 1664. — 1911.

Bulletin du Comité flamand de France :

— Dunkerque évêché anglais ; la tentative de l'abbé Stuart d'Aubigny (1661-1662). — 1908.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome :

— Nouveaux documents sur l' « Accommodement » du cardinal de Retz. — 1908.

— Un manuscrit de Sainte-Croix de Jérusalem aux armes de Grégoire XI. — 1908.

— Une lettre inédite de Benvenuto Cellini. — 1909.

Revue de l'Art ancien et moderne :

— La Galerie des portraits de Port-Royal. — 1909.

— La nouvelle Pinacothèque du Vatican. — 1909.

— Un peintre dominicain : le Père Besson. — 1910.

Compte-rendu du LXXVIe congrès archéologique de France tenu à Avignon en 1909 :

— Carpentras en 1694. — 1911.

Revue hebdomadaire :

— L'assistance aux familles nombreuses. — 1911.

— La dernière Renaissance de l'antiquité à Rome. — 1913.

Notes d'art et d'archéologie :

— Notes sur l'histoire de la chapelle de Nicolas V au Vatican. — 1912.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France :

— Le grand dessein du nonce Bargellini et de l'abbé Desisles contre les réformés (1668). — 1913 (en collaboration avec Augustin Cochin).

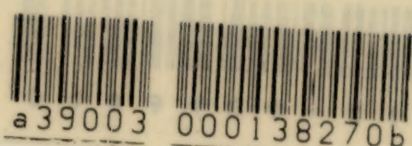
La Chapelle funéraire des Arnauld à Saint-Merri de Paris. — Paris, Champion, 1912, in-8°.

Une lettre inédite de Michel Colombe, suivie de nouveaux documents sur Jean Perréal et Jean Lemaire de Belges. — Paris, Champion, 1914, in-8° (en collaboration avec Max Bruchet).

Lettres inédites du cardinal de Retz (*Œuvres du cardinal de Retz* dans la collection des Grands Écrivains de la France, *Supplément à la Correspondance*). — Paris, Hachette, 1920, in-8°.

Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692). I. La vie de Henry Arnauld (fragments); II. Henri Arnauld et le jansénisme. — Paris, Aug. Picard, 1921, in-8°.

Dernières pages; notes du front et de l'arrière. — Paris, Hachette, 1920, in-12.


a39003 0001382706

